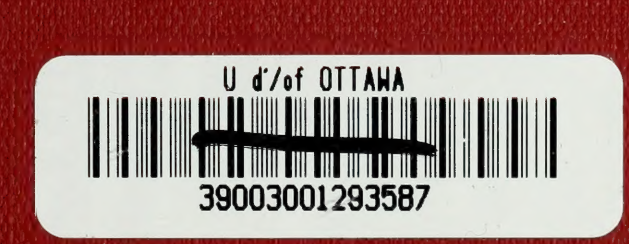

U d'/of OTTAWA
39003001293587


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

HISTOIRE

DES FRANÇAIS



HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

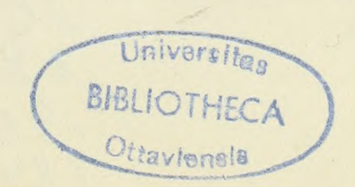
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE,
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

3



BRUXELLES.
MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS
LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849



HISTOIRE

DES FRANÇAIS

TROISIÈME PARTIE (SUITE).

LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

CHAPITRE IX.

Établissement des communes par le peuple. Rivalité de Philippe Ier et de Guillaume. 1075-1087.

L'établissement de la commune du Mans, vers l'année 1070, n'était point un fait isolé et sans rapport avec ce qui se passait dans le reste de la France ; c'était au contraire un symptôme de la grande révolution qui s'opérait dans les opinions, les mœurs, la condition de la masse du peuple ; un symptôme qui, portant une date certaine, doit nous servir à établir l'époque d'une foule d'efforts analogues, faits dans les autres villes de France. L'histoire n'a point conservé le souvenir de ces efforts divers, mais elle nous en a montré les résultats. Pendant les deux siècles suivants, les cités n'ont cessé d'obtenir des chartes, pour fonder ou garantir par l'autorité légitime les immunités et les franchises qui constituaient les droits de commune ; les unes faisant valoir d'anciens documents, demandaient aux princes de confirmer seulement des priviléges dont elles se prétendaient depuis longtemps en possession ; d'autres reconnaissaient que leurs lentes usurpations n'étaient légitimées par aucun titre, et demandaient aux souverains, comme une concession nouvelle, de donner une existence légale à ce qui n'était encore qu'un gouvernement de fait. Toutes, ou presque toutes, avaient cependant

conquis déjà la liberté ; elles avaient éprouvé combien il était avantageux de se gouverner par elles-mêmes, et le haut prix qu'elles mettaient à la faveur qu'elles sollicitaient rendait témoignage de leur expérience.

L'on a presque universellement rapporté au règne suivant, celui de Louis le Gros, l'affranchissement des communes ; et l'on a fait honneur de cette grande révolution, qui créa le tiers état et la liberté en France, ou à la générosité, ou à la sage politique de ce prince. Il y a sans doute quelque chose de vrai dans cette opinion, puisqu'on ne trouve pas, en France, de charte de commune qui soit antérieure au règne de Louis VI, et qu'il est également le premier roi qu'on ait vu s'allier aux bourgeois pour faire la guerre à la noblesse. Cependant l'idée qu'on se forme de cet événement, lorsqu'on y voit ou l'acte de la volonté du monarque, ou l'effet de son système, est complétement erronée. Le peuple français ne dut le degré quelconque de liberté dont il jouit dans le moyen âge qu'à sa propre valeur ; il l'acquit, comme la liberté doit toujours être acquise, à la pointe de l'épée ; il profita des divisions, de l'imprudence, de la faiblesse ou des crimes de ses seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour la leur arracher malgré eux. Il rencontra autant d'opposition à toutes ses prétentions dans les rois que dans les nobles ; ce ne fut qu'après avoir grandi par la liberté, et s'être mis en état d'offrir à ses amis une puissante assistance, qu'il obtint tour à tour l'alliance des rois contre les nobles, ou celle des nobles contre les rois, et qu'il acheta de son sang, aussi bien que de son argent, les chartes qui lui garantissaient les priviléges dont il était déjà en possession. Alors seulement il entra dans l'ordre que les rois et leurs ministres regardaient comme seul légitime ; cet ordre étant au onzième et au douzième siècle le système féodal, les communes devinrent partie de la féodalité ; elles tinrent à fief du souverain, leur ville, comme aurait pu le faire un seigneur, moyennant des services et des redevances. Elles crurent acquérir ainsi plus de sécurité pour leurs droits ; cependant ce fut justement du moment où ces droits furent reconnus, qu'ils commencèrent à être exposés aux usurpations, et elles perdirent bientôt par les parchemins, ce qu'elles avaient conquis par l'épée, et ce qu'elles ne pouvaient défendre que par l'épée.

L'origine de toute commune était, comme l'indiquent les noms divers par lesquels on les désignait, une *communion*, *conjuration* ou *confédération*, des habitants d'une ville, qui s'engageaient mutuelle-

ment à se défendre les uns les autres. Le premier acte de la commune était l'occupation d'une tour où l'on établissait une cloche ou beffroi ; et la première clause du serment de tous les communiers, était de se rendre en armes, dès que le beffroi sonnerait, sur la place d'armes qui leur était assignée, pour se défendre les uns les autres [1]. De ce premier engagement résultait celui de se soumettre à des magistrats nommés par les communiers : c'étaient des maires, échevins, et jurés, dans la France septentrionale, des consuls ou des syndics dans la France méridionale, auxquels l'assentiment de tous abandonnait le droit de diriger seuls les efforts communs [2]. Ainsi la milice était créée la première ; la magistrature venait ensuite. L'obligation imposée à cette magistrature de rendre bonne justice, soit aux membres de l'association, soit, au nom de cette association, aux étrangers, était presque une conséquence nécessaire de sa création, et elle se retrouve dans toutes les chartes [3]. La magistrature devait avoir une bourse commune, ou un trésor, pour payer les dépenses communes ; un sceau commun, pour sanctionner les engagements pris au nom de la communauté ; et en effet, c'étaient en quelque sorte les marques distinctives auxquelles on reconnaissait une commune. Enfin la défense mutuelle serait demeurée incomplète, si elle s'était bornée aux seuls efforts d'une milice armée. La ville ne se fut pas plutôt organisée en corps politique, qu'elle voulut demeurer seule chargée de la construction et de la garde des murs, des fossés, des tours, des chaînes ou barricades qui fermaient occasionnellement les rues [4] ; et qu'elle prit l'engagement d'interdire à tout particulier d'élever, soit dans la ville, soit dans la banlieue, des tours, des forteresses et des postes de défense, sans le consentement formel de la magistrature [5].

Mais si ces premières conditions de la formation d'une commune étaient nécessairement semblables, il y en avait d'autres qui dépen-

[1] Cette obligation était fréquemment confirmée encore par une amende. Dans la charte de commune de Soissons, § 19, cette amende est fixée à douze deniers. Ordonnances des rois de France, t. XI, p. 221.

[2] Préface au tome XI des Ordonnances, p. 36.

[3] *Voyez* entre autres Charte de Corbie. Ordonn. de Fr., t. XI, p. 216, § 4, 5, 6, 7. Lettres de commune de Soissons, p. 220, § 7 et 8, etc.

[4] Lettres de commune de Mantes, p. 197, § 8. — De Chaumont, p. 225, § 8. — Toutes les dépenses pour ces défenses communes sont comprises sous le nom de *Communes necessitates*.

[5] Lettres de commune de Corbie, t. XI. Ordonn., p. 216, § 3.

daient de la situation de chaque ville, et qui variaient à l'infini. Quelques villes en effet, mais en bien petit nombre, relevaient immédiatement du roi, et celles-là réussirent moins que toutes les autres à s'affranchir ; témoin Paris et Orléans, qui n'obtinrent jamais le droit de commune. D'autres appartenaient ou aux grands ou aux petits feudataires. Dans plusieurs enfin, l'autorité était partagée ; le comte, le vicomte, et l'évêque, y avaient chacun une juridiction et un château ; souvent même, soit le comté, soit la vicomté, étaient partagés entre deux ou trois cohéritiers, dont chacun avait conservé dans la même enceinte une forteresse. Ce furent ces seigneuries partagées, celles surtout qui appartenaient en tout ou en partie à des ecclésiastiques, qui donnèrent les premières l'exemple d'une confédération entre les bourgeois, et de la fondation d'une commune.

Durant les règnes des Carlovingiens, lorsque la classe ouvrière était réduite à un complet esclavage, ce partage de la seigneurie d'une ville n'était pas sujet à de si graves inconvénients ; chaque seigneur, outre les esclaves qu'il maintenait dans son château, en avait d'autres attachés moins immédiatement à sa personne, qui habitaient de misérables cabanes, tout à l'entour, et de ces cabanes se formait la ville ; là logeaient tous les artisans dont il avait besoin pour tisser ses habits, forger ses armes ou fabriquer ses meubles. Il avait tout pouvoir sur eux ; mais leur situation était si misérable qu'il était peu tenté d'en abuser. Leur propriété était à lui, aussi bien que leur personne. Toutefois, dans le triste réduit où ils logeaient, le seigneur n'aurait rien trouvé à prendre. Leur ôter les outils de leur travail, c'était se priver de leur ouvrage ; leur ôter leurs provisions de vivres, c'était se mettre ensuite dans la nécessité de les nourrir. Dans une ville partagée, chaque seigneur connaissait ses esclaves, il était connu d'eux ; il les protégeait au besoin, et il avait peu lieu de craindre qu'un de ses coseigneurs pillât des hommes qui n'avaient rien à perdre. Mais les affranchissements personnels, qui s'étaient multipliés dans le dixième siècle, et qui avaient permis d'introduire dans les villes quelque sorte de commerce, avaient changé la situation relative des parties. Au milieu de ces huttes construites de paille et de boue, on commençait à voir s'élever quelques boutiques ; quelquefois même elles recélaient de riches magasins et des sommes d'argent considérables, qu'on s'efforçait, il est vrai, de dérober à tous les yeux. Les habitants ayant cessé d'être esclaves, les seigneurs avaient cessé de se croire obligés à nourrir leurs hommes. Lorsqu'ils

les dépouillaient, ils leur supposaient encore quelque ressource cachée; et dussent ces hommes mourir de faim, leur mort n'était plus considérée comme une perte immédiate pour le seigneur. Celui-ci leur avait rendu la liberté, mais sans garantie ; il avait renoncé à prendre à discrétion toutes leurs propriétés ; mais il leur avait imposé, sous le nom de coutumes, un nombre infini d'exactions ; il demandait une part dans toutes leurs récoltes, une redevance pour chaque personne, une autre pour chaque chambre de leur maison, des amendes pécuniaires pour chacune de leurs fautes, un service personnel pendant un nombre de jours déterminé, au château ou à la guerre, le monopole des fours, des moulins, et d'un certain nombre de branches d'industrie [1]. Et après avoir fixé lui-même ces conditions, qui semblaient déjà bien assez dures, il se dispensait presque toujours de les observer. Sous le nom de *toltes*, de *questes*, pour la chevalerie de son fils ou le mariage de sa fille, et souvent même sans aucune raison ou aucun prétexte, il leur enlevait tout ce qui tentait sa fantaisie dans leurs maisons. Ses pourvoyeurs fournissaient sa table de tout ce qu'ils avaient trouvé de mieux chez les bourgeois, et un sentiment d'inimitié, de jalousie, pour les trésors secrets que le noble supposait au marchand, ajoutait encore à toutes ces vexations.

Les habitants des villes partagées entre plusieurs seigneurs se trouvaient en même temps mieux et plus mal que ceux des villes qui n'appartenaient qu'à un seul ; chaque seigneur se permettait des violences et des extorsoins, non-seulement sur ses propres hommes, mais encore sur ceux de son voisin ; mais chaque seigneur voyait avec ressentiment les exactions de son voisin, lorsqu'elles ruinaient ses propres hommes, et il ne s'opposait pas à ce qu'on établît contre ce voisin, à l'égard des redevances des roturiers, quelque sorte de règle, qu'il comptait se dispenser seul d'observer. De leur côté les souverains ecclésiastiques, quelquefois par un sentiment de conscience, voulaient bien renoncer à des abus particulièrement oppressifs ; quelquefois, par une générosité qui ne leur coûtait rien, consentaient à accorder ou à vendre des chartes de priviléges, qui ne devaient commencer à être observées qu'après leur mort.

En dépit de cette lutte sur tous les droits et toutes les propriétés, la population et la richesse croissaient ; les besoins de la société, les

[1] *Voyez* une charte du comte de Nevers aux habitants de Tonnerre, 1174, pour modérer ces coutumes. Ordonn. de Fr., t. XI, p. 217.

besoins de cette noblesse même, qui ne travaillait point, mais qui voulait qu'on travaillât pour elle ; qui avait commencé à goûter les jouissances du luxe, qui voulait briller dans les tournois, qui voulait exercer avec splendeur l'hospitalité dans ses châteaux, et qui ne pouvait se passer du commerce, multipliaient les artisans et les marchands. Pour exercer leur industrie, ceux-ci avaient eu besoin de plus de lumières que les simples laboureurs, et ces lumières leur avaient donné le sentiment de leurs droits, et de l'injustice qu'ils éprouvaient. Les voyages avaient été nécessaires aux marchands pour acheter et pour vendre, et les voyages les avaient éclairés, en les mettant à même de comparer. En Italie, les villes plus riches, plus populeuses, et conservant, même au milieu des siècles de barbarie, plus de restes de leur ancienne organisation municipale, donnaient un heureux exemple de liberté. Les villes du midi de la France n'étaient, non plus, jamais tombées dans une entière dépendance des seigneurs ; jamais leurs habitants n'avaient été serfs ; jamais le droit de nommer leurs magistrats et de former une corporation ne leur avait été enlevé ; un petit nombre de villes, dans le nord de la France, étaient peut-être aussi demeurées en possession des mêmes priviléges, puisqu'on les voit jouir de la liberté sans avoir jamais eu de communes : c'était dans celles-là que toute l'industrie, que tout le commerce s'étaient pendant un temps réfugiés ; des exemples se trouvaient donc sous les yeux de ceux qui sentaient leur oppression, et qui voulaient en sortir : il ne s'agissait que de s'entendre, et d'avoir assez de force pour les imiter.

Le seigneur, couvert de son armure et monté sur son cheval de bataille, s'il était en rase campagne ; ou défendu par des tours et des fossés, s'il était dans son château, avait un grand avantage sur des paysans désarmés, en quelque nombre qu'ils fussent. Mais il perdait cet avantage dans les villes, où ses adversaires coupaient les rues par des chaînes et des barricades, l'attaquaient du haut des toits, et se mettaient derrière leurs murs, à l'abri de ses coups, mieux encore que lui sous sa cuirasse : ils se retrouvaient ainsi cent contre un seul. Il fallait sans doute, pour former une commune, une conjuration, et c'était même le nom fréquemment employé pour les désigner ; il fallait s'entendre pour s'armer en secret, s'emparer par surprise des portes et des murailles, et se mettre une première fois en état de défense : mais la liberté acquise de cette manière n'était pas très-difficile à conserver. Le seigneur, après avoir été pris au dépourvu, n'était pas en état, avec

ses seuls écuyers et serviteurs, de reprendre la ville : il lui aurait fallu l'assistance des autres seigneurs ses voisins, avec lesquels il était rarement d'accord ; et d'ailleurs, lors même que ceux-ci se seraient déterminés à former un siége, ils pouvaient rarement tenir la campagne aussi longtemps que les bourgeois pouvaient se défendre. C'était le moment de venir à composition, et de reconnaître la commune, d'autant plus que, quoique celle-ci eût la force en mains, ses prétentions n'étaient nullement exagérées.

En effet, les bourgeois ne se refusaient à aucune coutume juste et établie par l'usage ; c'était contre les abus seulement qu'ils déclaraient s'être armés. « Tous ceux qui feront partie de la présente commune, » disaient-ils dans la plupart de leurs chartes, seront exempts de toute » taille, de toute injuste capture, de tout crédit forcé, de toute exac» tion déraisonnable, quel que soit le seigneur dont ils sont les hommes; » mais sauf leur fidélité, et sauf toutes les anciennes coutumes [1]. » Parmi ces anciennes coutumes, il y en avait plusieurs toutefois qui pouvaient paraître suffisamment vexatoires. Une des plus odieuses prétentions du seigneur était celle d'avoir chez tous ses bourgeois un crédit illimité. Les bourgeois consentaient le plus souvent à lui vendre à crédit jusqu'à concurrence d'une certaine somme, avec la condition sous-entendue de n'être jamais payés; ils s'arrangeaient seulement pour que le seigneur ne les forçât pas à vendre ainsi la totalité de leurs propriétés.

« Dans l'intérieur des murailles de la ville de Soissons, disent les » bourgeois de cette ville, dans leur charte de commune, chacun » viendra au secours des autres, loyalement et suivant son opinion ; » il ne souffrira nullement que quelqu'un prenne à un autre quelque » chose, qu'il lui fasse une taille, ou qu'il lui enlève quelqu'un de ses » effets ; avec cette exception seulement, c'est que les hommes de la » ville feront crédit à l'évêque, pour trois mois, du pain, de la viande » et des poissons qu'ils lui fourniront ; et si l'évêque, au bout des trois » mois, ne paye pas ce qu'on lui aura confié, les bourgeois ne seront » pas obligés de lui faire un nouveau crédit, jusqu'à ce que l'évêque » ait payé l'ancien. Quant aux pêcheurs étrangers, ils ne lui feront » crédit que pour quinze jours, après lesquels, s'il n'a pas payé, ils » auront droit de saisir autant de biens appartenants à des membres

[1] Charte de la communauté de Chaumont, t. XI. Ordonn. de Fr., p. 228.

» de la commune, qu'il en faudra pour couvrir le montant de leur
» créance.

» ..... Tous les hommes de cette commune pourront prendre les
» femmes qu'ils voudront, après en avoir demandé permission à leurs
» seigneurs : et si, sans le consentement de leurs seigneurs, ils épousent
» une femme qui soit d'une autre seigneurie, l'amende à laquelle ils
» seront condamnés ne pourra pas excéder cinq sous [1]. »

Tous les habitants d'une ville étaient obligés de jurer la commune, au moment du soulèvement qui lui donnait naissance, ou de sortir de la ville. Cependant deux classes de personnes étaient souvent disposées à refuser ce serment : les prêtres, qui ne pouvaient pas prendre les armes pour défendre leurs concitoyens, et qui d'ailleurs voyaient presque toujours de mauvais œil les autres ordres de la société acquérir une garantie dont ils n'avaient pas besoin eux-mêmes ; et les chevaliers ou gentilshommes qui n'avaient pas de châteaux. Le nombre de ceux-ci commençait à se multiplier dans les villes. C'étaient, pour la plupart, des cadets de famille qui n'avaient pas asssz de bien pour fortifier suffisamment leur demeure dans les champs, et qui trouvaient plus de sûreté dans un lieu où plus d'hommes étaient rassemblés. Une communauté d'intérêt les rapprochait des bourgeois, car, sans être exposés aux mêmes avanies, ils étaient souvent froissés par les plus puissants, à raison de leur petitesse ; mais une communauté d'orgueil les ramenait plus souvent encore vers les grands seigneurs. Nous avons vu que dans la plus ancienne commune dont nous ayons mémoire, celle du Mans, les bourgeois forcèrent les chevaliers, et leur chef Geoffroi de Mayenne, à jurer fidélité à leur association, et qu'ils furent ensuite trahis par eux. Dans toutes les communes, la même opposition entre ces ordres se représenta, et la même difficulté fut éprouvée pour les concilier. A Noyon, il fut réglé par la charte de commune, « que tous ceux qui
» avaient des maisons dans la ville, à la réserve des clercs et des che-
» valiers, étaient tenus à la garde et à l'aide de la cité, tout comme
» aux coutumes de la commune [2]. » A Roye, au contraire, « lorsque
» pour la première fois la commune fut formée, tous les pairs de la
» commune en jurèrent l'observation, ainsi que tous les clercs, sauf
» leur ordre et leur droit, et tous les chevaliers, sauf leur fidélité au

[1] Lettres de commune de Soissons, t. XI. Ordonn., p. 219.
[2] Lettres de commune de Noyon, p. 224. Ordonn., t. XI.

» roi et leurs droits [1]. » Les communes durent à l'alliance de cette noblesse citadine l'appui de quelque cavalerie, et de soldats accoutumés à la guerre ; mais ces auxiliaires, dont les intérêts n'étaient point les mêmes que les leurs, étaient toujours prêts à les trahir. Les chevaliers avaient appris du système féodal à garder la foi à leurs supérieurs, mais ils avaient trop d'orgueil et trop de mépris pour les bourgeois, pour sentir jamais aucune honte à tromper tous ceux qu'ils regardaient comme au-dessous d'eux.

Les villes du duché de France, de la Normandie, de la Champagne, de la Bourgogne, et des moindres fiefs qui entouraient ceux-là, au centre de la France, éprouvèrent toutes, sur la fin du onzième siècle, la fermentation intérieure qui devait les conduire à la liberté : les unes prirent actuellement les armes, et se lièrent par tous les serments de commune ; d'autres indiquèrent seulement, par plus de hardiesse dans leurs rapports avec leurs seigneurs, qu'elles nourrissaient les mêmes désirs : dans plusieurs, au lieu de l'association générale qui devait pourvoir plus efficacement à leur défense, on voyait se former des associations partielles de corps de métier, dont le but était aussi uniquement la défense commune. Car ces corporations, depuis attaquées avec vivacité au nom de l'économie politique et de la liberté d'industrie, n'avaient point été formées dans les vues d'après lesquelles on les a défendues : il ne s'agissait point de garantir la fabrication de certaines marchandises d'après de certaines règles, d'ordonner à l'art d'aller jusqu'à tel point, et pas au delà ; il s'agissait de donner aux artisans les moyens de repousser une oppression intolérable, d'associer les bouchers contre ceux qui prétendaient prendre à leurs étaux la viande sans payer, d'intéresser les drapiers à défendre réciproquement la boutique de celui de leurs confrères qui était pillé. Les corporations de métiers ne donnaient pas aux seigneurs autant d'inquiétude que celles des communes ; elles étaient moins puissantes, et elles régularisaient plutôt qu'elles n'abolissaient les droits qu'ils voulaient lever sur les artisans ; aussi Philippe-Auguste, ayant supprimé la commune de la ville d'Étampes, accorda-t-il cependant aux tisserands de la même ville le droit de former une corporation particulière, qui se rachetait de toutes les tailles, toltes et collectes, par une contribution fixe de vingt livres d'argent par année, et qui nommait quatre préposés pour rendre la

[1] Lettres de commune de Roye, p. 228. Ordonn., t. XI.

justice entre es tisserands, et réformer ce qu'il y avait à réformer [1]. Souvent aussi, sans permettre l'établissement d'une commune, les seigneurs accordaient des priviléges aux villes, qui ne différaient pas essentiellement de ceux que les bourgeois auraient voulu s'assurer à eux-mêmes, mais qui n'avaient pour toute garantie qu'une promesse, au lieu de la force des associés [2].

Cependant il ne paraît point qu'avant la fin du onzième siècle, les communes qui s'étaient formées par ces associations volontaires, dans le centre de la France, fussent reconnues par l'autorité légitime, ou des seigneurs, ou du roi, ni sanctionnées par une charte, et changées en privilége. Les grands continuaient toujours à les regarder comme des usurpations ou des révoltes, et le clergé en parlait toujours dans des termes analogues à ceux qu'employait, au commencement du siècle suivant, Guibert, abbé de Nogent. « La commune, dit-il, est le nom » d'une invention nouvelle et détestable, qui se règle ainsi ; c'est que » tous les serfs et tributaires ne sont plus obligés à payer qu'une fois » par année la redevance annuelle qu'ils doivent à leurs maîtres ; que » les fautes qu'ils commettent contre les lois sont punies par des » amendes légales, et qu'ils demeurent exempts de toutes les exactions » qu'on a coutume d'imposer aux esclaves [3]. »

Mais dans la Flandre, la Belgique et la Hollande, l'esprit d'association était plus ancien ; il était lié à la nature même du pays, à sa défense contre les eaux. L'agriculture elle-même n'avait pu commencer, dans des campagnes que l'industrie de l'homme avait arrachées aux inondations, qu'après que les travaux entrepris par des corporations avaient raffermi le terrain, et l'avaient défendu par des digues. La construction d'un *polder* [4], avait formé, de tous ceux qui l'habitaient, et qui étaient intéressés à le défendre, une petite république. Les comtes de Flandre, et les autres seigneurs belges et bataves, avaient compris de bonne heure que leurs richesses ne pouvaient s'accroître qu'avec celles de leurs sujets ; ils avaient permis aux villes de se gouverner elles-mêmes, à une époque qui, faute de documents, ne peut être fixée par l'histoire, mais qui, du moins, est évidemment antérieure à l'affran-

[1] Lettres de Philippe-Auguste aux tisserands d'Étampes, ann. 1204. Ordonn., t. XI, p. 286.

[2] *Voyez* entre autres une charte de la Chapelle la Reine. Ib. p. 239.

[3] Guiberti Abbatis de Novigento, ad ann. 1106, t. XII. Script. franc., p. 250.

[4] Territoire entouré de levées qui le garantissent des inondations.

chissement des villes de France ; car les cités flamandes étaient arrivées, dans le cours du onzième siècle, à une prospérité commerciale et à une population que n'égalèrent point les villes de France, même plusieurs siècles après, et que ne sauraient jamais atteindre des hommes qui n'auraient aucune garantie ni pour leurs propriétés ni pour leurs personnes. On cite des franchises accordées en 1068, par le comte Baudoin, à la ville de Grammont, qui assurèrent aux bourgeois l'élection de leurs échevins, leur justice, la dispense du duel, la liberté de mariage, et à peu près toutes les immunités qui faisaient partie des chartes de commune [1]. Mais on ne saurait indiquer de même quand commença la liberté, sans doute bien plus ancienne, de Gand, Bruges, Furnes. Berghe, Bourbourg, Cassel, Courtrai, Ypres, Lille, Arras, Douai, Tournai, Saint-Omer et Béthune. On voit seulement que dans les guerres civiles entre Robert le Frison et Richilde de Flandre, ces villes embrassaient le parti de l'un ou de l'autre, d'après les passions de leurs citoyens, non d'après la volonté de leurs seigneurs [2].

Dans le midi de la France, la liberté des villes suivait une marche absolument différente. Là, ce n'étaient point des esclaves qui s'affranchissaient, mais des hommes libres qui n'avaient jamais perdu leurs priviléges, et qui commençaient à les faire valoir avec plus d'audace et de constance depuis que leur importance s'était accrue avec leur prospérité. Les barbares du Nord n'étaient parvenus dans le midi des Gaules qu'en moindre nombre, et lorsqu'ils commençaient à se civiliser ; ils n'y avaient pas résidé si longtemps, ils n'y avaient pas introduit avec autant de dureté toutes leurs institutions : les curies et les sénats municipaux de l'administration romaine n'y avaient jamais été détruits ; le commerce y avait toujours fleuri dans quelques grandes villes, et les manufactures y étaient soutenues par l'industrie des hommes libres, au lieu d'avoir été transportées dans les salles des seigneurs, parmi leurs esclaves. Dans le onzième siècle, cette industrie, encouragée par le luxe naissant de toutes les cours, prit un nouvel essor ; les progrès du commerce et des manufactures furent rapides ; les richesses acquises par les roturiers, dans ces professions, les entourèrent d'une considération qu'on leur refusait dans le reste de la France. On les admettait déjà, au pied des Pyrénées, à délibérer en commun avec les prêtres et les nobles sur les affaires d'État. Le 7 mai 1080, Pierre, archevêque élu de Nar-

[1] Oudegherst, Chroniq. de Flandre, chap. 45, fol. 87.
[2] *Idem.*, ib., chap. 49, fol. 94.

bonne, tint dans la cathédrale de cette ville une assemblée politique dont il nous reste quelques actes : on y vit les évêques de Béziers et d'Agde, plusieurs abbés, chanoines et ecclésiastiques, le comte d'Urgel, avec beaucoup de seigneurs et de chevaliers ; enfin tous les citoyens de Narbonne, et un grand nombre d'autres citoyens et chevaliers de la province : c'étaient déjà les trois ordres des états de Languedoc [1]. Il se passa longtemps encore avant que, dans le reste de la France, les bourgeois fussent admis à une telle égalité de droits.

Le rôle important que la bourgeoisie et les hommes libres commençaient à jouer dans le midi de la France, donnait à toute la population de ces provinces un caractère différent, et un caractère qui l'exposait, en partie, au mépris des septentrionaux, chez qui la noblesse seule était consultée. Un écrivain du siècle suivant, parlant d'une guerre où les deux nations combattaient sous les mêmes drapeaux, a comparé les Normands avec les Provençaux. « Les Normands, dit-il, ont le regard » altier, l'esprit féroce, la main prompte à saisir les armes ; ils sont » prodigues dans leurs dépenses, et incapables d'accumuler. Autant les » canards diffèrent des poules, autant ils diffèrent des Provençaux, par » leurs mœurs, leur esprit, leurs vêtements, leur manière d'exister. » Ces derniers vivent avec épargne ; ils étudient tout avec soin, ils » sont laborieux avec fruit ; mais, à ne rien céder, ils sont aussi moins » belliqueux. Ils voient dans les ornements du corps quelque chose » de féminin, et ils les rejettent comme avilissants, tandis qu'ils prennent » un soin particulier des ornements de leurs chevaux et de leurs mulets. » Durant la famine, leur bon ménage nous fut bien plus utile que la » bravoure des gens plus prompts au combat. Quand le pain manquait, » ils se contentaient de racines et de légumes, et leurs longues épées » allaient chercher des vivres jusque dans les entrailles de la terre. Aussi » les enfants chantaient-ils encore, *les Français au combat, les Pro-* » *vençaux au fourrage* [2]. »

Quelquefois chez les Provençaux, ou chez tous les peuples du midi de la France qui parlaient la langue provençale, on vit, à cette époque, la bourgeoisie en guerre avec la noblesse, comme on la voyait dans le Nord. Mais même dans ces guerres leur condition était fort différente : les bourgeois de France qui avaient formé des communes prenaient

[1] Histoire du Languedoc, t. II, liv. XIV, ch. 13, p. 255. — Preuves. Charte, nº 281, p. 308.

[2] Gesta Tancredi principis, cap. 61. Script. rer. ital., t. V, p. 306.

les armes pour défendre leurs personnes et leurs propriétés contre des exactions intolérables. Ils demandaient à leurs seigneurs de ne plus les opprimer en esclaves, après avoir cessé de les nourrir, comme ils étaient obligés de nourrir leurs esclaves; les bourgeois provençaux, s'ils prenaient aussi les armes quelquefois, le faisaient pour la défense de leurs droits politiques. On en vit un exemple en Languedoc, lorsque Raymond-Bérenger II, comte de Barcelone et de Carcassonne, fut tué par son frère, le 6 décembre 1082. Son fils, Raymond-Bérenger III, qui devait lui succéder, n'étant âgé que de vingt-cinq jours, la principauté de cet enfant devint la proie de l'anarchie. Les chevaliers de la province, jaloux de l'influence qu'avait acquise la ville de Carcassonne, vinrent en former le siége : les bourgeois non-seulement se défendirent avec courage, ils déférèrent à Bernard Atton, vicomte de Béziers, l'administration de la tutelle dans leur vicomté; ils s'engagèrent à lui obéir jusqu'au jour où leur jeune prince serait armé chevalier, et c'est par cette investiture populaire que commença la souveraineté de la maison de Béziers à Carcassonne [1].

Les progrès que l'ordre populaire, ou tout au moins toute cette partie du peuple qui habitait les villes, faisait en France vers la liberté, doivent sans doute être considérés comme une des parties les plus importantes de l'histoire du onzième siècle; mais ces progrès n'ont point été marqués à cette époque par de grands événements nationaux, leurs traces ne se trouvent point dans les écrits du temps, il faut les démêler dans le progrès des mœurs, et les deviner plutôt que les suivre. Pendant qu'ils occupaient dans les efforts domestiques l'activité de la nation, l'histoire générale de la France devenait toujours plus incohérente. Le chef de la monarchie se perdait dans l'indolence et les vices; il laissait échapper de ses faibles mains les rênes d'un gouvernement prêt à à se dissoudre, et il demeurait, s'il est possible, plus ignoré encore qu'il ne l'avait été durant sa minorité et son adolescence. Nous désignons sous le nom de rivalité entre Philippe et Guillaume, la période de douze ans comprise dans ce chapitre, depuis le moment où le premier parvint à l'âge d'homme, jusqu'à celui où le second mourut, parce qu'une petite inimitié, qui jusqu'alors n'avait pas été aperçue, éclata vers ce temps entre les deux rois, et les excita à des ravages insignifiants sur la frontière du Vexin. Ces ravages commencèrent en 1075, et ne

[1] Inquisitio circa Comitatum Carcassonens., t. XII, p. 374. — Gesta Comit. Barcinonens., ib. p. 376. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XV, ch. 17, p. 260.

finirent qu'en 1087 ; mais jamais rivalité entre deux États ne fut poursuivie avec plus de nonchalance, et ne fut marquée par moins de faits honorables ; et jamais les historiens n'ont semblé détourner leurs yeux avec plus de dégoût des événements de leur temps.

Philippe, né en 1053, régnait depuis quinze ans, et était âgé de vingt-deux ans en 1075 : sa longue minorité avait achevé de détacher les provinces du siége de la monarchie, et son indolence ne lui permit point de recouvrer ensuite l'influence qui appartenait à un roi féodal, influence qui faisait de Henri IV, roi de Germanie, son contemporain, un grand monarque, et de Guillaume d'Angleterre un roi absolu. Sans que lui ni ses prédécesseurs immédiats eussent rien fait pour augmenter son pouvoir, le progrès seul de la civilisation et du commerce, qui rapprochait les distances, rappelait son titre de roi de France à ceux de ses vassaux les plus éloignés, qui dans les règnes précédents, semblaient l'oublier. Ils avaient soin d'intituler tous leurs actes des années de son règne, et ils étaient prêts à lui rendre les mêmes devoirs qu'ils exigeaient en retour de leurs vassaux. Mais pour profiter de cette disposition, il aurait fallu que Philippe visitât, comme son contemporain Henri IV, tous les grands fiefs de ses États, qu'il se fît connaître personnellement des seigneurs sur lesquels il pouvait exercer encore de grandes prérogatives, des chevaliers et des peuples auxquels il pouvait offrir un protecteur. C'était le train de vie de tous les princes du moyen âge, et l'activité de Guillaume le Conquérant ne le cédait point à celle des empereurs germaniques. Les Capétiens seuls semblaient attachés à une même place ; si Philippe quittait Paris, c'était seulement pour quelques maisons de plaisance du voisinage ; il paraissait redoute autant d'entrer dans les terres de ses vassaux que dans celles des étrangers. Cependant le peuple, dans près de neuf dixièmes de la France, ne l'avait jamais vu ; i n'avait avec lui aucun des rapports qui fondent le gouvernement ; il ne lui payait aucun impôt, ne lui envoyait aucun soldat, ne se soumettait à aucun officier civil, militaire ou ecclésiastique nommé par lui, ne faisait pas usage de sa monnaie, ne concourait pas avec lui à faire des lois, et ne reconnaissait pas ses ordonnances.

Quelque dissemblable que fût Philippe d'avec Guillaume, il ressentait de la jalousie pour la gloire que son sujet avait acquise. Son vassa était devenu roi comme lui ; il était devenu bien plus puissant que lui, à considérer ou l'étendue de ses domainesi mmédiats, ou le nombre de oldats qu'il pouvait mettre sous les armes, ou les récompenses qu'il

accordait à ses serviteurs. Les profusions en terres de Guillaume étaient sans bornes, parce qu'il trouvait autant d'avantage à dépouiller les anciens propriétaires de l'Angleterre qu'à en enrichir de nouveaux. Il donnait à ses favoris des comtés tout entiers, que ceux-ci distribuaient ensuite par parcelles à leurs chevaliers. Sa mère Harlotte, remariée à Herluin de Contaville, lui avait donné deux frères, que Guillaume avait comblés de biens : l'un, Robert, avait eu en partage deux cent quatre-vingt-huit seigneuries, dans le seul comté de Cornouailles, et cinq cent cinquante-huit dans le reste de l'Angleterre ; l'autre, Eudes, évêque de Bayeux, n'avait pas été moins bien partagé [1]. Mais ce n'était pas ses seuls parents que Guillaume traitait avec tant de générosité ; ce n'étaient pas même les seuls Normands ; il appelait des seigneurs et des chevaliers de toutes les parties de la France à partager les dépouilles des Anglo-Saxons ; il débauchait à Philippe tous les soldats, tous les conseillers, sur lesquels ce roi aurait dû naturellement compter ; il les asservissait par ses bienfaits, plus facilement qu'il n'aurait pu le faire par ses armes ; et quand il les avait une fois établis dans son île, il se faisait des amis fidèles, même de ces Bretons ou de ces Manceaux que d'anciennes inimitiés préparaient à lui résister. En effet, ces nouveaux propriétaires, sans cesse menacés par la haine et le ressentiment des anciens qu'ils avaient dépouillés, ou des paysans saxons qu'ils opprimaient, n'avaient plus d'autre politique que de se serrer avec les Normauds, et d'unir tous leurs efforts pour se défendre.

L'humeur et la jalousie, plutôt que la politique, avaient suggéré à Philippe le désir d'humilier un vassal, d'affaiblir un voisin dont il pouvait craindre l'inimitié. Il n'était point en état d'entreprendre une guerre vigoureuse. Mais son rival était de son côté trop occupé chez lui pour venir l'attaquer en France. Philippe offrait son appui à tous les mécontents qui pouvaient troubler la cour d'Angleterre, et quoiqu'il ne mît à leur disposition ni de grandes forces, ni de grands trésors, la proximité de ses frontières et l'influence de son nom leur donnaient de la hardiesse. D'ailleurs la carrière où s'était engagé Guillaume les avait multipliés. Un pouvoir fondé sur la tromperie, l'oppression et la cruauté révolte souvent ceux mêmes qui en profitent; plus d'un seigneur normand, et avec eux le fils aîné de Guillaume, recoururent à leur tour à Philippe, pour qu'il les aidât à mettre un terme à une tyrannie dont ils étaient en même temps instruments et victimes.

[1] Hist. Angleterre, de Rapin Thoyras, l. VI, t. II, p. 31

A la tête d'une des plus redoutables de ces rébellions contre Guillaume, on vit se placer, en 1075, Raoul, seigneur de Gael et de Montfort en Bretagne, auquel Guillaume avait donné le comté de Norfolk, et Roger de Breteuil, qu'il avait fait comte d'Hereford. Ces deux seigneurs furent vaincus en Angleterre. Roger de Breteuil fut condamné à une prison perpétuelle, et son comté d'Hereford fut confisqué ; il était fils de ce Guillaume Fitz-Osborne, qui avait si vaillamment secondé le conquérant, et si cruellement opprimé les Anglais. Raoul de Montfort, après s'être échappé de Norwich, où il était assiégé, et avoir perdu tout ce qu'il possédait en Angleterre, revint en Bretagne, où il maintint son indépendance [1]. Il s'y joignit aux comtes de Penthièvre et de Rennes, qui faisaient alors la guerre à Hoel, duc de Bretagne ; et bientôt il leur procura l'alliance de Robert *Courte Heuse*, fils du conquérant, aussi bien que celle de Philippe, roi de France. Guillaume voulut réduire les rebelles, et vint les assiéger pendant quarante jours dans le château de Dol ; mais Philippe se plaça de manière à lui couper les vivres, et sans engager de combat, il le contraignit à se retirer avec perte [2]. Cet exploit de Philippe ne repose, il est vrai, que sur la foi d'une seule chronique, copiée ensuite par d'autres ; et il n'est point mentionné par les deux historiens contemporains qui ont raconté ce siége avec le plus de détail [3].

La part que prit Robert, fils du roi d'Angleterre, aux guerres et aux révoltes contre son père (1077-1087), est mieux attestée ; mais il est difficile de fixer la date de sa rébellion. Nous devons surtout nos renseignements sur ce siècle à la volumineuse histoire du moine Orderic Vitalis, qui, interrompant sans cesse son récit pour raconter ou des vies de saints, ou des querelles de couvent, ou des anecdotes de famille, rend presque impossible de comprendre l'ordre qu'il a voulu mettre dans sa narration. Il nous apprend que le roi Guillaume, étant tombé malade, peu après la conquête de l'Angleterre, avait désigné Robert, son fils aîné, pour être son successeur, et lui avait fait faire hommage par tous les grands de Normandie. Lorsqu'il se rétablit ensuite, non-seulement il reprit l'administration de ses propres États, il

[1] Orderici Vitalis Hist. eccl., lib. IV, p. 534. Script. norm.

[2] Rogerii de Hoveden Annal., t. XI, p. 315. — Cette partie des Annales de Roger a été adoptée par Siméon de Durham et Mathieu Paris. — Hist. de Bretagne, liv. III, ch. 101, p. 101.

[3] Ordericus Vitalis lib. IV, p. 535. — Chron. Ragnaldi Andegav., t. XII, p. 479.

refusa même de laisser à Robert celle du Maine, que la femme de ce jeune prince, Marguerite, lui avait apporté en dot, et sur lequel Guillaume n'avait aucun droit. Robert se plaignit amèrement d'une injustice qui le laissait sans revenus, et sans moyens de récompenser ses serviteurs. « Il était, dit Vitalis, bavard et prodigue, mais audacieux » et très-vaillant dans les armes; aucun archer n'était plus habile que » lui et plus sûr de son coup ; sa voix était claire et sonore, et son élo- » cution agréable ; mais son visage était chargé d'embonpoint, et son » corps si court et si gros, qu'on l'appelait communément *Gambaron* ou » *Courte Heuse.* » Les deux frères de Robert voyaient avec plaisir leur père s'aliéner de leur frère aîné, et ils cherchèrent à les aigrir l'un contre l'autre : une circonstance frivole fit éclater la haine entre ces trois princes. Comme les deux plus jeunes, Guillaume et Henri jouaient ensemble au château de l'Aigle ; ils s'amusèrent à jeter de l'eau sur Robert et ses compagnons, qui étaient dans la cour au-dessous d'eux. Parmi ceux-ci, Ives et Albéric de Grandménil excitèrent Robert à tirer vengeance d'un jeu qu'ils représentèrent comme un affront. Robert, furieux, entra l'épée à la main dans l'appartement de ses frères : le roi, qui était proche, accourut au bruit et les sépara. Robert tourna son ressentiment contre son père, pour avoir pris la défense de ceux qui l'avaient outragé, et dans la nuit suivante il partit à cheval, avec ses compagnons, dans l'espérance de surprendre la forteresse de Rouen : il fut déjoué par la fidélité et le courage du commandant de la tour. Cependant Guillaume considéra cette attaque comme un acte de haute trahison, et il donna ordre de traduire en justice les coupables. Dès lors Robert n'eut d'autre parti à prendre que de chercher un refuge chez les ennemis de son père [1].

Robert, qui était parti en protestant que les étrangers sauraient mieux que son père reconnaître ses services, fut accompagné dans son exil, qui dura cinq ans, par Robert de Bellesme, Guillaume de Breteuil, Roger, fils de Richard de Benefait, Roger de Munbray, Guillaume des Moulins, et Guillaume de La Roche. C'étaient tous les plus illustres parmi les jeunes seigneurs normands de la cour du roi d'Angleterre. Il alla visiter les cours de Robert le Frison, comte de Flandre, et de son frère Eudes, archevêque de Trèves; puis celles d'un grand nombre de seigneurs dans la Lorraine, l'Allemagne, l'Aquitaine et la Gascogne.

[1] Orderici Vitalis Hist. eccles., lib. IV, p. 545, 546.

Presque tous s'empressaient d'offrir de riches présents au fils d'un grand roi, qui, en leur contant ses malheurs, leur demandait en quelque sorte l'aumône : mais Robert dissipait aussitôt, avec des histrions, des parasites et des courtisanes, tout l'argent qu'il recevait de ces princes. Mathilde, sa mère, lui envoyait aussi en cachette de fréquents secours. Lorsque Guillaume l'eut découvert, il en conçut tant d'indignation, qu'il jura de faire arracher les yeux à celui qui avait porté les messages de sa femme : ce malheureux ne trouva de sûreté qu'en s'enfermant dans un couvent, bien loin de la Normandie. Après avoir fatigué toutes les cours de ses besoins et de ses vices, Robert recourut au roi Philippe, qui était son cousin, et lui demanda de le réconcilier avec son père. Pendant que le roi de France sollicitait pour lui, Robert fut reçu dans Gerberoi, par Élie, qui était coseigneur de ce château, et qui en avait fait un repaire pour le brigandage, et un refuge toujours ouvert à tous les fugitifs. Le prince normand y appela à lui tous les aventuriers, tous les gens sans aveu de toutes les nations, et il se mit à leur tête pour faire des courses en Normandie. Guillaume ne voulut ni agréer les offres de soumission que son fils lui faisait faire par le roi de France, ni tolérer ses brigandages ; il vint avec une armée considérable devant Gerberoi, pour en former le siége [1]. Huntindon assure que, durant ce siége, le père et le fils, tous deux couverts de leurs armes et ne pouvant se reconnaître, se chargèrent dans une escarmouche ; que Robert renversa son père de cheval, et le blessa au bras ; que le reconnaissant alors à sa voix, il se précipita à genoux, lui demanda pardon avec une vive émotion, et le fit remonter sur son propre cheval ; que Guillaume enfin, moins touché d'un mouvement subit d'émotion ou de remords, que d'une longue désobéissance, s'éloigna de son fils en lui donnant sa malédiction, et alla rejoindre les siens [2]. Orderic Vitalis ne parle point de cette rencontre, mais il nous apprend qu'après trois semaines Guillaume leva le siége de Gerberoi, et retourna à Rouen ; que là, les sollicitations des seigneurs de Normandie, des évêques et des ambassadeurs de Philippe, obtinrent enfin de lui qu'il permît à son fils de revenir, et qu'il confirmât son droit à la succession de Normandie. Cependant ces deux princes, jaloux, ombrageux, arrogants, ne pou-

[1] Orderici Vitalis Hist. eccles., lib. V, p. 571, 572.

[2] Henrici. Huntindon., t. XI, p. 210. — Rogerii de Hoveden Annal. 1079, p. 315.

vaient pas longtemps s'accorder. Au bout de peu de mois, Robert retourna en exil avec un petit nombre de compagnons, et il y demeura jusqu'aux derniers moments de la vie de son père [1].

La grande querelle entre le sacerdoce et l'empire ébranlait alors l'Europe entière : elle était commune à tous les rois ; cependant Philippe et Guillaume n'y jouèrent qu'un rôle secondaire ; ils abandonnèrent au seul Henri IV de Germanie le soin de défendre les prérogatives du trône contre Grégoire VII. Ce dernier ne bornait plus ses prétentions à réprimer la simonie, il voulait exclure complétement le pouvoir séculier de toute part à la distribution des grâces ecclésiastiques ; il déclarait que tout prélat qui oserait consacrer un évêque ou un abbé, après qu'il aurait reçu l'investiture d'un laïque, serait soumis aux mêmes peines que le simoniaque lui-même. Il annonçait ses prétentions vis-à-vis de tous les monarques à la fois, et il entreprenait de dépouiller en même temps toutes les couronnes d'une de leurs plus antiques prérogatives. Ses légats, l'évêque de Die et l'abbé de Clugny, furent chargés, en 1077, au synode de Langres, de faire valoir les droits de l'Église, et de demander en particulier que les évêques de Bretagne et d'Angleterre eussent à s'y soumettre [2]. En même temps Grégoire expulsait de Chartres le moine Robert, destiné par Philippe à l'évêché de cette église, et il le qualifiait de parjure et de simoniaque, pour avoir consenti à recevoir sa nomination d'un roi [3]. Il appelait aussi l'évêque d'Orléans à se présenter en jugement, à Rome, avant cinquante jours, sous peine de destitution [4]. Enfin d'autres légats qu'il avait envoyés dans le midi de la France présidèrent aux conciles de Girone et de Bezalù, tenus en 1077 ; ils y disputèrent le droit d'investiture aux grands seigneurs qui avaient succédé à toutes les prérogatives de la couronne, et ils prétendirent y extirper la simonie [5].

Mais quoique l'attaque de Grégoire VII fût dirigée en même temps contre tous les rois, ceux de France, d'Angleterre, et les autres souverains moins puissants, semblèrent se retirer à l'écart, pour laisser au

[1] Orderici Vitalis, lib. V, p. 573.

[2] Gregorii Epist., lib. IV, Ep. 16 et 22. Concilior., t. X, p. 162. — Baronii Annal. 1077, p. 506.

[3] Ejusd. Epistola 14, ad Carnot. et 15 ad Archiepisc. Senon., lib. IV, p. 161.

[4] Ejusd., lib. V, Epist. 8 et 9, p. 182.

[5] Gregorii Epist., lib. IV, Ep. 28, p. 173. — Hist. génér. du Languedoc, liv. XIV, ch. 91, p. 238.

seul Henri IV, roi de Germanie, la défense de leurs intérêts. La hauteur de Grégoire avait révolté l'orgueil de Henri, et la lutte avait pris entre eux un caractère de violence qu'on n'avait encore jamais vu dans l'Église. Le pape avait cité le roi de Germanie à se trouver à Rome avant le second dimanche de carême de l'année 1077, pour se justifier des crimes qui lui étaient imputés. Henri, loin de se soumettre, convoqua en 1076 un synode à Worms, où vingt-quatre évêques et un grand nombre de princes déclarèrent l'élection de Grégoire VII irrégulière, et lui adressèrent l'ordre de se démettre de la papauté. Grégoire VII, à cette nouvelle, assembla à Rome un synode plus nombreux, où Henri IV fut frappé d'excommunication, déposé de la royauté, et ses sujets déliés de leur serment de fidélité. Dans ce même synode romain, furent promulguées les fameuses sentences connues sous le nom de *Dictatus papæ*, *les Dictées du pape*, qui contiennent en peu de mots l'exposition de la toute-puissance du pontife de Rome. Il y énumère ses droits de déposer les empereurs, de faire baiser ses pieds par les rois, de condamner même les absents, de faire seul des lois, de porter seul les enseignes de la souveraine puissance, de convoquer et de présider seul les synodes et les conciles, de juger sans appel et de ne pouvoir être jugé, enfin d'être, par son ordination seule, changé en saint [1].

Bientôt Henri IV fut forcé de reconnaître que l'opinion populaire n'accordait à son concile aucune autorité en opposition à celui de Rome. Les Allemands paraissaient frappés de l'excommunication lancée contre lui; les mécontents saisissaient avec empressement cette occasion de réprimer ses usurpations et de punir ses fautes. Les Saxons surtout, qu'il avait constamment sacrifiés aux Français orientaux, ou Franconiens, voulaient le renverser du trône, et la politique s'alliait contre lui avec le fanatisme. L'année qui lui avait été accordée par le pape pour se rendre à Rome était presque écoulée, lorsqu'il s'aperçut des dangers de sa situation, et qu'il se détermina, au milieu d'un des hivers les plus rigoureux, à se rendre en Italie par la Bourgogne et le mont Cenis. A Vevey il rencontra la comtesse Adélaïde de Suze, et son fils Amédée II de Savoie, dont la famille, grandissant sur les ruines du royaume de Bourgogne, était maîtresse du passage des Alpes. Ces princes lui vendirent en quelque sorte un libre transit, en se faisant

[1] Gregorii Epist., lib. II, p. 110. — Baronii Annal. eccl., 1076, p. 471 seq.

céder une province à leur bienséance. Ils demandaient d'abord cinq évêchés en Italie ; Henri trouva plus expédient de leur abandonner une portion du royaume de Bourgogne, probablement le Bugey, qu'il sentait près d'échapper à son autorité [1].

Amédée de Savoie, gagné par cette libéralité, s'attacha dès lors fidèlement au parti de Henri IV. La guerre ne tarda pas à recommencer ; la pénitence cruelle que Grégoire imposa à Henri, au mois de janvier 1077, dans la cour de son château de Canossa, où il le laissa trois jours à jeun, les pieds nus, exposé à la neige, avant de lui donner l'absolution, ne servit qu'à révolter le parti impérial, et à donner plus d'acharnement aux combats. Bientôt les prêtres choisirent pour leur chef Rodolphe, duc de Souabe, qu'ils nommèrent roi de Germanie [2]. Les impériaux sentaient de leur côté la nécessité de donner un autre chef à l'Église. Le 25 juin 1080, un concile de trente évêques attachés à l'aristocratie, et menacés par la rigueur du pontife, qui voyait de la simonie dans le crédit de toute famille puissante, s'assembla à Brixen. Il déposa Grégoire VII, et il élut à sa place Guibert, archevêque de Ravennes, que la cour de Rome avait excommunié depuis trois ans, comme partisan du roi de Germanie. Guibert prit le nom de Clément III. Dès lors deux papes et deux rois, en opposition l'un à l'autre, se partagèrent l'Italie et l'Allemagne ; mais dans l'un et l'autre pays la fortune favorisa Henri. Le 15 octobre 1080 il livra bataille dans la Saxe à son rival Rodolphe, qui fut tué dans le combat, où son armée fut dissipée ; et précisément le même jour, ses généraux défirent, dans le Mantouan, l'armée de la comtesse Mathilde [3].

Quelque danger que courût Grégoire, il n'était pas d'un caractère à se laisser abattre par les revers. Au milieu des révolutions il écrivit, avec sa hauteur accoutumée, aux rois d'Angleterre, de Suède, de Castille, de France, et à d'autres souverains. Parmi ceux-ci, Guillaume était son favori ; pour lui seul on le voyait se départir de sa sévérité hautaine, et fermer les yeux sur l'oppression du clergé britannique. Dans sa lettre du 24 avril 1080, il lui annonçait que, par égard pour sa recommandation, il rendait son siége à l'évêque du Mans, et il accordait l'absolution à l'abbé de Saint-Pierre de la même ville, tous

[1] Lamberti Schafnaburg, p. 67. — Guichenon, Histoire générale de la maison de Savoie, t. I, p. 208.
[2] *Ibid.* — Baronii Ann. eccles., 1077, p. 491.
[3] Muratori, Annali d'Italia, ad ann. 1080, t. IX, p. 125.

deux accusés de simonie. Mais ces grâces n'étaient pas tout à fait gratuites : « Tu n'ignores point, mon excellent fils, lui écrivait-il, » combien je t'ai aimé avant de parvenir aux honneurs pontificaux, » et quelle aide efficace je t'ai donné dans toutes tes affaires; surtout » avec quel zèle j'ai travaillé pour t'élever au faîte royal. J'en ai même » éprouvé quelque blâme de la part de mes frères, car ils murmu- » raient de me voir consacrer trop de soins à favoriser l'accomplisse- » ment de tant d'homicides. Mais Dieu m'est témoin, en ma conscience, » que je le faisais avec un cœur droit; je me confiais dans les vertus » que je voyais en toi, et j'espérais en sa grâce que, plus tu t'élèverais, » et plus tu serais prêt à servir Dieu et la sainte Église...... Je te » montrerai donc en peu de mots ce que désormais il te convient de » faire...... Sa loi divine tonne d'une manière terrible à nos oreilles, » en nous disant : *Maudit soit l'homme qui épargne son glaive et* » *qui l'écarte du sang ;* ce qui veut dire, *qui se refuse à faire périr* » *pour la doctrine ceux qui ne vivent que dans la chair*[1]. Ainsi » donc, mon cher fils, mon fils que j'embrasse dans le Christ, tu vois » quelles sont les tribulations de ta mère la sainte Église; tu vois » quelle nécessité te presse de nous secourir; c'est le moment, pour ton » honneur, pour ton salut, et c'est par charité que je t'en avertis, de » nous montrer une vraie obéissance[2]. » Il semble toutefois que Guillaume ne vit pas cette nécessité, et qu'il ne fit rien pour l'Église romaine.

La lettre de Grégoire VII à Philippe est sur un autre ton; on y sent percer ce mépris que les âmes fières ressentent pour les hommes faibles, lors même qu'ils se soumettent à ce qu'elles désirent, et qu'ils font ce qui leur est commandé. « Les messagers de ton altesse nous ont souvent » annoncé, dit-il, que tu désirais la grâce de saint Pierre et notre » amitié; nous avons accueilli avec plaisir cette déclaration, et si tu » conserves la même disposition, elle nous plaît encore. Tu montreras » en effet ta sollicitude pour le salut de ton âme, si tu recherches la » bienveillance apostolique, comme il convient à un roi chrétien. Tu » pourrais l'acquérir bien plus facilement et plus dignement, cette » bienveillance, si tu te montrais diligent et dévot dans les affaires

[1] Le passage dont Grégoire fait ce terrible usage, est le v. 10, chap. 48 de Jérémie, sur la destruction des Moabites : « Maudit soit celui qui fait l'œuvre du » Seigneur infidèlement; maudit soit celui qui arrête son épée au milieu du car- » nage! »

[2] Concil., t. X, lib. VII, Ep. 23. Gregor., V I, p. 243.

» ecclésiastiques ; et tu dois bien reconnaître toi-même que tu as été à
» cet égard bien moins vigilant, bien plus négligent que tu n'aurais
» dû l'être. Mais nous avons supporté les délits passés de ton ado-
» lescence, dans l'espoir de ta correction, et c'est le devoir de notre
» office de t'avertir d'y veiller désormais avec des mœurs plus châtiées.
» Parmi les vertus qui conviennent à l'excellence royale, et que nous
» te souhaitons, nous voudrions te voir ami de la justice, gardien de
» la miséricorde, défenseur des églises, protecteur des veuves et des
» orphelins ; et surtout, pour la garde de ton cœur, nous te conseillons
» de mépriser les conseils des méchants, et de détester la familiarité
» des excommuniés. Aussi nous ordonnons à ton altesse, au nom de
» saint Pierre, et nous t'en prions en notre nom, de ne plus accorder
» aucune faveur, de retrancher de ton amitié, et de repousser de ta
» présence Manassé, qui se fait appeler archevêque de Reims, mais
» que pour ses iniquités, qui te sont bien connues, nous avons irré-
» vocablement déposé. Nous voulons encore, et nous t'ordonnons, au
» nom de l'apôtre, que tu n'empêches point l'élection pour cette
» église de Reims, que doit faire le clergé et le peuple... [1]. »

Philippe était trop dévot pour favoriser le schisme, ou pour opposer, avec Henri IV, le pouvoir de l'épée à celui de l'encensoir ; mais il était luxurieux et avide d'argent, et lui ôter la disposition des bénéfices de son royaume, c'était lui ôter sa seule fonction publique et la seule source de ses revenus. Les légats du pape envoyés dans son royaume pour réprimer la simonie lui parassaient des usurpateurs de ses droits : il chassa de son siége l'archevêque de Tours pour les avoir favorisés [2]. Il acquiesça à la déposition de Manassé, archevêque de Reims ; mais ce fut pour revendre son siége à Hélinand, alors évêque de Laon [3]. Cependant les succès constants qu'obtenaient les impériaux ne laissaient point à Grégoire le temps de châtier comme il l'aurait voulu la désobéissance du roi de France. Le dévouement de la comtesse Mathilde, le talent et le courage de Robert Guiscard, qui s'était attaché à son parti, n'empêchèrent point Henri IV de pénétrer jusqu'à Rome, de faire accepter, le 22 mars 1084, son antipape Clément III aux Romains, et de recevoir ensuite de lui, le 31 mars, la couronne impériale dans

[1] Gregorii VII, lib. VIII, Ep. 20, p. 266.

[2] Narratio controversiæ inter capitulum Sancti-Martini, etc., t. XII, p. 459. — Chronicon Turonense, p. 453.

[3] Guiberti abbatis de Novigento lib. III, p. 241, t. XII.

la basilique du Vatican. Grégoire VII, qui à son approche s'était enfermé au château Saint-Ange, fut délivré du siége par Robert Guiscard, qui réduisit en cendres plus de la moitié de Rome. Il se retira ensuite à Salerne, où il mourut le 25 mai 1085 [1].

Si la guerre des investitures troublait à peine la France royale, elle causait plus d'agitation dans ce qu'on pouvait nommer la France impériale, qui se composait des trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, dont les couronnes étaient réunies sur la tête de Henri IV. Le royaume de Lorraine était plus anciennement et plus intimement uni à l'empire; c'était là que le jeune roi de Germanie trouvait plusieurs de ses plus chauds et de ses plus fidèles partisans. L'un d'eux, Godefroid le Bossu, duc de Lorraine, mari de la fameuse comtesse Mathilde, s'était séparé d'elle à l'occasion de la guerre des investitures pour défendre l'empereur, qu'elle attaquait de toutes ses forces: il fut assassiné à Anvers en 1076 par des satellites de Robert le Frison. Comme il ne laissait pas d'enfants, son fief de basse Lorraine fut donné en apanage à Conrad, fils de Henri IV; cependant Henri en détacha le marquisat d'Anvers ou de Brabant, qu'il donna à Godefroi de Bouillon, si célèbre depuis dans les croisades. Ce guerrier illustre, qui en 1093 réunit au Brabant le duché de basse Lorraine, était fils d'Eustache II de Boulogne, et d'une sœur de Godefroi le Bossu [2].

L'ancien royaume de Bourgogne transjurane, qui comprenait la Suisse actuelle et la Franche-Comté, fut une des parties de l'empire les plus déchirées par la guerre civile et la guerre religieuse. Plusieurs feudataires s'y étaient déjà élevés à une grande indépendance; mais, d'autre part, les rois germaniques, en le traversant fréquemment, y avaient conservé leur influence et le souvenir de leur dignité. Pendant les hostilités de Henri IV et de Grégoire VII, les comtes, les évêques et les abbés se partageant également entre l'empereur et le pape, il n'y eut presque pas une vallée du Jura et des Alpes qui échappât aux ravages de la guerre [3].

L'autre partie de cette monarchie, qui s'étendait de Genève et Lyon à Marseille, et du Rhône aux Alpes de Piémont, et qu'on nommait proprement le royaume d'Arles, se regardait comme plus séparée, par

[1] Pagi critica, 1084, 1085, t. IV, p. 287.

[2] Lamberti Schafnab. p. 67. — Magnum Chron. Belgicum, in Struvio, t. III, p. 132.

[3] Müller, Geschichte der Schweiz. b. I, cap. 13, p. 316 et suiv.

sa langue même, la provençale, de tous les intérêts de l'Allemagne. Depuis longtemps elle n'avait pas vu ses rois, et elle n'avait point été visitée par les souverains allemands qui avaient recueilli l'héritage de Rodolphe le Fainéant. Aussi, dans ce royaume, les princes regardèrent la guerre entre le pape et le roi de Germanie, comme une occasion de rompre absolument avec le dernier. En secouant le joug de Henri IV, ils ne reconnurent à sa place ni Rodolphe ni Herman de Luxembourg, que le parti des prêtres donna pour successeur à Rodolphe en 1081 ; ils se regardèrent comme devenus entièrement indépendants, et ils s'intitulèrent comtes et marquis, par la grâce de Dieu. Nous avons deux serments de fidélité prêtés volontairement par Bertrand, comte de Provence, à Grégoire VII et à ses successeurs, qui semblent lui avoir été suggérés par un sentiment de dévotion : c'est pour *le remède de son âme* qu'il transmet à l'Église tout l'*honneur* de son fief, telle qu'il l'a hérité de ses pères ; cependant il continue à s'intituler comte par la grâce de Dieu, et il ne renonce à aucun autre droit qu'à celui qu'il avait usurpé sur les églises [1]. Dans le même temps et le même royaume, les comtes de Savoie, de Genevois, de Forcalquier, de Venaissin, d'Orange, les vicomtes de Marseille, et plusieurs autres, se mirent en possession d'une complète indépendance [2]. L'élévation de la famille des comtes d'Albon, dont les descendants devaient plus tard posséder le Dauphiné, date de la même époque. Guigue le Vieux, son fils Guigue le Gras, et son petit-fils Guigue III, étaient contemporains de Henri IV et de Philippe Ier, et n'obéissaient ni à l'un ni à l'autre ; mais leur première origine, et leurs usurpations sur les terres de l'empire ou celles de l'évêché de Grenoble, sont enveloppées de ténèbres plus épaisses encore que celles qui nous dérobent l'histoire des autres grands fiefs de la France [3].

Les provinces à la droite du Rhône ne se détachaient pas moins de la monarchie de Philippe, que les provinces à sa gauche, de celle de Henri IV. Grégoire VII traitait avec tous les seigneurs des unes et des autres, d'abord pour les faire renoncer à ce qu'il nommait la simonie, ou au droit d'investiture des bénéfices ecclésiastiques ; ensuite, et par la même occasion, pour leur faire transférer au saint-siége l'allégeance qu'ils devaient à leurs seigneurs temporels et aux rois de France.

[1] Gregorii VII Epistolæ, lib. IX, nº 12, p. 285.
[2] Pagi critica, ad ann. 1081, cap. 8 et 9, p. 279.
[3] Histoire du Dauphiné, Premier Discours, p. 2. Genève, 2 vol. fol. 1722.

En 1085 le comte Pierre de Melgueil donna à Grégoire VII, et à tous les papes ses successeurs, *en alleu*, comme il *l'avait tenu lui-même, ainsi que ses ancêtres*, le comté de Substancion et l'évêché de Maguelonne, sous condition de les recevoir de nouveau en fief de l'Église romaine, moyennant la redevance d'une once d'or par année. C'est en sollicitant les feudataires français de faire de telles donations, *pour le remède de leur âme*, que les légats du pape ébranlaient les liens sociaux; car si l'autorité royale pouvait être regardée comme anéantie à cette extrémité du Languedoc, le comté de Substancion faisait du moins toujours partie du marquisat de Gothie, et le feudataire ne pouvait aliéner son fief sans l'autorité de son seigneur [1]. Cinq ans après, Bérenger Raymond II, comte de Barcelone, fit à son tour donation de tous ses États au saint-siége, en les conservant ensuite en fief, sous la redevance de vingt-cinq livres d'argent par année.

Dans cette même province où l'histoire n'avait encore pu conserver que des noms et des généalogies, s'élevait à la même époque, vers une grandeur qui surpassait de beaucoup celle du roi de France, son seigneur, un homme qui devait aussi acquérir bientôt une gloire qu'aucun des Capétiens n'avait méritée. C'était Raymond de Saint-Gilles, second fils de Pons, comte de Toulouse. En 1062 il avait partagé avec son frère l'héritage paternel. L'aîné des deux frères, Guillaume IV, succéda à son père dans les comtés de Toulouse, de Quercy et d'Albigeois; il vécut jusqu'en 1093, mais sans avoir de fils. Raymond son cadet n'eut d'abord pour apanage que le petit comté de Saint-Gilles près des bouches du Rhône; mais ayant épousé sa cousine germaine, fille et héritière de Bertrand, comte de Provence, il acquit par elle, à la mort de son beau-père, la souveraineté de la moitié de la Provence [2]. En 1065, il hérita de Berthe, comtesse de Rouergue et marquise de Gothie, en qui finissait une branche cadette de sa famille [3]. Enfin en 1088 il acheta de son frère Guillaume IV, qui se voyait sans héritier mâle, sa succession future au comté de Toulouse [4]. C'est ainsi que Raymond IV, réunissant successivement au comté de Saint-Gilles ceux de Rouergue, de Gévaudan, de Nîmes, d'Agde, de Béziers, de Nar-

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. XV, chap. 27, p. 267; et Preuves, § 297, p. 321.

[2] Hist. du Languedoc, liv. XIV, p. 204; et Notes, p. 559.

[3] Hist. du Languedoc, liv. XIV, chap. 56, p. 210

[4] *Ibid.*, liv. XV, chap 32, p. 272.

bonne, d'Usez, de Cahors, d'Alby, de Toulouse, et le marquisat de Provence, éleva dans le midi de la France une des plus puissantes souverainetés que l'Europe pût compter à cette époque. Les poëtes ont fait de lui le Nestor de la première croisade : cependant, quand il mourut en 1105, il n'avait pas plus de soixante ans. Deux fois il fut excommunié, en 1076 et 1078, par Grégoire VII, à l'occasion de son mariage avec sa cousine, l'héritière de Provence : toutefois comme celle-ci lui apportait des domaines considérables, il ne voulut point s'en séparer. Il paraît qu'elle mourut avant 1080, car à cette époque Raymond épousa Mathilde, fille de Roger, grand comte de Sicile, qu'il alla chercher à Palerme [1].

On désirerait aussi connaître l'histoire des ducs de Bourgogne, qui tenaient à cette époque un rang distingué entre les grands feudataires de la couronne de France ; mais il n'est aucune dynastie qui ait laissé moins de souvenirs. Robert le Vieux, fils du roi Robert, mourut en 1075, après un règne de quarante-trois ans, sans qu'une seule de ses actions ait paru digne d'être transmise à la postérité. Son fils Hugues, qui lui succéda, se signala pendant trois ans par sa libéralité envers les couvents. En 1078 il abandonna le trône et se retira parmi les moines de Clugny, où il vécut encore quinze ans dans la pénitence : son frère Eudes, qui lui succéda, n'a pas laissé plus de souvenirs de son règne, quoique ce règne se soit prolongé vingt-quatre ans, de 1078 à 1102, qu'il mourut à la terre sainte [2].

Mais quoique les Capétiens de Bourgogne languissent dans la même oisiveté et la même mollesse que ceux qui occupaient le trône de France, les Bourguignons participaient à cette activité, à cette avidité d'émotions qui poussait tous les Français à la recherche des aventures brillantes et de la gloire. Une fille du duc Robert le Vieux, Constance, veuve du comte de Challons, épousa en 1078 Alfonse VI, roi de Castille et de Léon, qui s'était divorcé, pour cause de parenté, d'avec une fille du duc d'Aquitaine [3]. Cette alliance engagea les aventuriers bourguignons à diriger leurs entreprises du côté de l'Espagne, malgré la distance des deux États, qui semblaient faits pour rester à jamais étrangers l'un à l'autre. Les premiers chevaliers qui accompagnèrent

[1] Hist. du Languedoc, liv. XV, ch. 15, p. 257. — Gaufredi Malaterræ Hist. cula, lib. III, cap. 22, p. 582 ; t. V, Muratorii Rer. ital.

[2] Plancher, Hist. de Bourgogne, liv. VI, chap. 19, p. 271.

[3] Chronicon Trenorciense, t. XI, p. 112.

Constance dans la Castille en appelèrent d'autres ; ceux-ci furent suivis par d'autres encore : c'était l'époque du plus haut héroïsme des Castillans ; le Cid, don Rodrigue de Bivar, qui naquit probablement en 1026, était alors au faîte de sa gloire. On croit qu'il conquit Valence en 1094, et qu'il mourut en 1099. Sa réputation, qui attira, dit-on, des ambassadeurs de Perse, pour voir en lui un chevalier accompli [1], dut se répandre plus facilement en Bourgogne qu'aux extrémités de l'Orient, et elle détermina un grand nombre de jeunes seigneurs à venir apprendre le métier des armes à l'école d'un si grand maître. De son côté, Alfonse VI, quoique sa conduite à l'égard du Cid n'eût pas toujours été ou juste ou généreuse, passait aussi pour un grand capitaine et un grand prince. Le 25 mai 1085, il se rendit maître de Tolède, et lorsqu'il fit la conquête de cette ville, l'une des plus célèbres dans la domination des Arabes, par sa population, ses richesses et ses savantes écoles, il était secondé par un grand nombre de chevaliers français, et surtout bourguignons. Deux ans plus tard, le 9 décembre 1086 ou 1087, il fut défait à Zélaka, près de Badajos, par le roi de Séville; et à cette occasion le zèle des Français pour le secourir donna lieu à une sorte de croisade [2]. Parmi les chevaliers qui passèrent alors en Castille, les généalogistes ont cru reconnaître Raymond, qu'Alfonse VI fit comte de Galice, et auquel il donna sa fille Urraque en mariage, comme étant le quatrième fils de Guillaume Ier, comte de Bourgogne ou de Franche-Comté ; et Henri, qu'Alfonse VI fit comte de Portugal, en lui donnant en mariage Thérèse, sa fille naturelle, comme étant le quatrième fils de Henri, frère de Hugues et d'Eudes, ducs de Bourgogne. Le premier fut le père d'Alfonse VII, roi de Castille et de Léon, le second fut le fondateur de la maison royale de Portugal [3].

Au milieu de cette fermentation universelle, qui créait de grands princes parmi les feudataires du premier rang, tels que Guillaume le Normand, Robert le Frison, Raymond de Saint-Gilles, et Foulques le Réchin ; qui amenait à la tête du clergé des hommes d'un caractère fort et audacieux, dignes d'entrer dans la lutte que Grégoire VII avait

[1] Romancero del Cid, nº 62. — Littérature du Midi, t. II.

[2] Fragment. Hist. Franciæ, t. XII, p. 2. — Chronicon Sancti-Petri vivi Senon., p. 279. — Chronic. Sancti-Martini, p. 402. — Hugonis Floriacens. Libellus, p. 797.

[3] Fragment. Hist. Franciæ, p. 2. — Alphonsi a Carthagena reg. Hispan., cap. 75. Hispania illustrata, t. I, p. 277. — Jo. Marianæ de Reb. Hispan., lib. IX. cap. 11 à 20, p. 471-485. t. III, Hispan. illust.

excitée; qui réveillait l'esprit de chevalerie chez tous les feudataires du second rang, chez tous les seigneurs et les gentilshommes; qui faisait sortir les villes de leur ancienne obscurité, et les encourageait à s'assurer par les armes les droits de commune, l'indépendance et la liberté, Philippe Ier continuait à dormir. Il ne s'était guère fait remarquer que par sa vénalité dans les affaires de l'Église, par sa faiblesse toutes les fois qu'on lui résistait, et par son goût pour les plaisirs de la table, qu'il transmit avec son énorme embonpoint, à son fils Louis le Gros, quoiqu'il ne transmît pas en même temps son apathie [1].

Ce n'est pas qu'on ne raconte de Philippe un ou deux faits d'armes; mais ils n'ajoutent guère à l'idée que nous avons cherché à donner de sa bravoure ou de ses talents. En 1075, à la mort de Raoul III, comte de Crespy et de Valois, il ravagea cruellement ces comtés, auxquels devait succéder le comte Simon, qui ne tarda pas à s'en venger sur les terres du roi [2]. La même année Philippe prit soin de fortifier le comté de Vexin et le château de Montmélian, pour les défendre contre le comte de Dammartin. Le comté de Vexin, frontière du duché de France et de la Normandie, était un petit fief que le roi tenait à foi et hommage de l'abbaye de Saint-Denis, et le service qu'il devait rendre, pour ce fief, était de venir en personne chercher l'oriflamme, ou drapeau de Saint-Denis, dans l'église de cette abbaye, et de le porter dans ses batailles. L'oriflamme n'était donc pas proprement le drapeau royal de la France, mais celui d'un petit fief, pour lequel le roi était vassal d'une maison religieuse [3]. On rapporte à l'année 1078 une autre expédition de Philippe, qu'il entreprit de concert avec le comte de Nevers, l'évêque d'Auxerre, et un assez grand nombre de seigneurs bourguignons et français, contre Huon, seigneur du petit château du Puiset, qui avait étendu ses ravages dans le pays Chartrain et l'Orléanais. En effet, les seigneurs du duché de France, profitant de l'indolence de Philippe Ier, avaient souvent fait de leurs châteaux des repaires de brigands, d'où ils fondaient sur les marchands et les voyageurs qui se rendaient à Paris, pour les rançonner. Il ne semblait pas que Huon pût espérer de résister aux forces supérieures par lesquelles il était attaqué; cependant il fit une brusque sortie, qui frappa les assiégeants d'une terreur panique:

[1] Henrici Huntindon. Epistola de contemptu mundi, t. XII, p. 761.
[2] Mabillonis acta SS. Bened. sæculi VI, p. 376. — Scr. fr., t. XII, p. 276.
[3] Félibien, Hist. de l'abbaye de Saint-Denys, Preuves, n° 124, p. 93. — Script. franc., t. XII, p. 30.

Philippe s'enfuit jusqu'à Orléans, le comte de Nevers et l'évêque d'Auxerref urentf aits prisonniers, et tous leurs bagages furent perdus. On attribua cette déroute à un miracle de saint Benoît, parce que la troupe royale, encouragée par l'évêque d'Auxerre lui-même, avait enlevé des vivres dans une église, où les paysans les avaient enfermés comme en un lieu de sûreté [1].

Ce fut là, à peu près, le terme de la carrière militaire de Philippe Ier. Après sa déroute au Puiset, il revint aux plaisirs auxquels il consacrait ses journées, à son indolence et à ses festins; arrivé, en 1086, à l'âge de trente-trois ans, il commença aussi à manifester cette inconstance dans les liens du mariage, qui empoisonna le reste de sa vie. Il y avait treize ou quatorze ans qu'il était marié à Berthe, fille du comte Florent de Hollande, et il en avait un fils et une fille [2]. Cependant il se lassa de cette reine, dont nous ne savons ni les qualités ni les défauts; et il chercha un prétexte pour la répudier. Les prohibitions canoniques étendues jusqu'au septième degré fournissaient aux familles des princes, toutes apparentées entre elles, un prétexte toujours prêt pour dissoudre leurs mariages. Philippe n'avait cependant pas encore obtenu, ni peut-être sollicité son divorce, lorsqu'il fit demander à Roger, grand comte de Sicile, et plus jeune frère de Robert Guiscard, Emma sa fille en mariage, sous condition qu'elle lui apportât une dot proportionnée à l'honneur de cette alliance. Roger accepta cette proposition avec empressement; il envoya Emma en Languedoc, auprès de sa sœur, qui avait déjà épousé Raymond, comte de Saint-Gilles. Raymond, sachant que la main de Philippe n'était pas libre, maria sa belle-sœur à Guillaume VI, comte de Clermont d'Auvergne. Il voulut toutefois se réserver une part de la dot destinée au monarque, et qu'il jugeait trop considérable pour la donner à un comte; mais le commandant de la flotte sicilienne ne vit pas plutôt sa princesse honorablement établie,

[1] Miracula sancti Benedicti abbatis, t. XI, p. 487. — Sugerii abbatis vita Ludovici Grossi, cap. 18, t. XII, p. 32. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, p. 163.

[2] Toutes les dates de l'histoire privée de Philippe Ier sont incertaines. Le P. Brial assigne l'année 1071 ou 1073 à son premier mariage, et l'année 1082 à la naissance de Louis le Gros (Préface au tome XVI des historiens de France); mais il donne trop d'importance au témoignage du moine Hariulfe. Les agiographes ne se font jamais scrupule d'altérer une date, pour lier un événement à un miracle de leur saint.

qu'il fit voile pour Palerme, remportant avec lui tous les trésors de son maître [1].

Avec une si grande disproportion entre la faiblesse du roi et la puissance des grands feudataires qui relevaient de lui, entre son ineptie et eurs talents ou leur activité, on aurait pu s'attendre à ce que le lien social fût absolument rompu, et à ce que chacun des grands seigneurs prétendît à une entière indépendance. Mais le système féodal, le serment de fidélité, l'hommage, l'investiture, avaient substitué, dans tous les esprits, l'idée du devoir à celle de la force et de la puissance. Ce devoir faisait la garantie des comtes et des ducs, vis-à-vis des vicomtes ou des comtes ruraux leurs vassaux ; et de ceux-ci, à leur tour, vis-à-vis des simples chevaliers ; chacun s'efforçait de l'affermir, de le régulariser, d'y paraître soumis lui-même, afin d'avoir plus de droit à son tour d'exiger la soumission d'autrui. Les grands vassaux de la couronne, qui avaient si peu de chose à faire pour se rendre indépendants, qui commandaient pour la plupart à des sujets plus belliqueux que ceux du roi, qui n'entrevoyaient pas même la chance d'en être être attaqués dans leurs propres domaines, tenaient à honneur cependant de conserver leurs anciens rapports avec leur souverain ; ils visitaient quelquefois sa cour pour y étaler leur luxe et leur puissance, et même ils ne dédaignaient pas de joindre, aux honneurs du gouvernement, des titres de domesticité dans la maison du roi. Les comtes d'Anjou, si distingués par leur valeur, leur ambition et leur puissance, réclamaient l'office de majordome et de sénéchal de France, comme leur appartenant par droit héréditaire ; et dans des jours de grande cérémonie, on les vit porter eux-mêmes les premiers plats sur la table du lâche Philippe Ier ; puis exiger que ceux qui les remplaçaient dans le service personnel du monarque leur fissent hommage à l'occasion de cette fonction [2].

Malgré sa dignité royale, le duc des Normands, devenu roi d'Angleterre, ne se regardait point comme l'égal du roi de France, et néanmoins il lui était infiniment supérieur et en puissance et en richesses. Guillaume méprisait Philippe ; il n'avait aucun lieu de le craindre, et il était déterminé à ne point lui obéir ; cependant il n'oubliait pas l'hommage qu'il lui avait rendu, et il évita presque jusqu'à la fin de sa vie de soutenir contre lui une guerre déclarée, où il semblait qu'il aurait

[1] Gaufredi Malaterræ Hist. Sicul., lib. IV, cap. 8. Scr. ital., t. V, p. 592. — Histoire générale du Languedoc, liv. XV, ch. 29, p. 270.

[2] Hugo de Cleeriis, t. XII, p. 493 (ann. 1118).

été sûr du succès. Il s'occupait plutôt de ramener à l'obéissance ceux de ses vassaux français qui méconnaissaient leurs devoirs féodaux ; il fit plusieurs années la guerre à Hubert, vicomte du Mans, qui en 1083 s'était enfermé dans le château de Sainte-Suzanne, et qui, par sa bravoure, obtint enfin une paix honorable [1]. Il voulut également forcer Alain Fergent, qui en 1084 avait succédé à son père Hoel, dans le duché de Bretagne, à lui faire hommage de ce grand fief, se fondant sur la première investiture de la mouvance de Bretagne, donnée à Rollon par Charles le Simple. Mais les Bretons n'avaient jamais voulu reconnaître cette concession, faite à leur ennemi, par un roi qui n'avait aucune autorité sur eux. Alain Fergent surprit les quartiers de Guillaume, qui assiégeait Dol en 1085, et il mit son armée en déroute. Après cet avantage, il traita à des conditions plus avantageuses avec le roi d'Angleterre ; il épousa sa fille Constance en 1086, et il accepta l'alliance des Anglais [2].

Cependant les brigandages des habitants de Mantes provoquèrent enfin Guillaume à la guerre contre son seigneur direct. La petite province du Vexin avait tour à tour été possédée par les Normands et par les Français ; ces derniers en étaient maîtres depuis que Henri, qui l'avait donnée au duc Robert, l'avait reprise à son fils dans son enfance ; deux gentilshommes du Vexin, Hugues de Stavelo et Raoul de Mauvoisin avait profité de l'anarchie, alors universelle dans les États de Philippe, pour faire de toute cette province un repaire de brigands. Ils avaient accoutumé aux armes les habitants de Mantes, et, à leur tête ils passaient l'Eure pour étendre leurs ravages dans tout le diocèse d'Évreux. Chaque jour les habitants des frontières portaient plainte à Guillaume pour de nouveaux outrages. Irrité par ces brigandages, il fit demander à Philippe, non-seulement de réprimer les déprédations des habitants de Mantes, mais encore de lui rendre le Vexin, à la moitié duquel tout au moins il prétendait avoir des droits [3]. Philippe ne se borna pas à refuser de le satisfaire, il se permit sur lui des plaisanteries qu'il pouvait être appelé à payer bien cher. Guillaume n'était pas moins gros mangeur que lui, et avait comme lui un énorme embonpoint. Philippe, apprenant qu'une maladie lui faisait garder le lit,

[1] Orderic. Vitalis, lib. VII, p. 648.

[2] Lobineau, Hist. de Bretagne, liv. III, ch. 116, p. 103. — Chron. Raynaldi Andegav., 1086, p. 479. — Order. Vitalis, lib. IV, p. 544.

[3] Orderic. Vitalis, lib. VII, p. 655 editionis Chesnianæ.

s'informa s'il n'était pas en couche. *Qu'il attende les cierges que je présenterai à Sainte-Geneviève pour mes relevailles*, s'écria Guillaume. En effet, dans la dernière semaine de juillet, il entra par surprise dans Mantes, et il livra cette ville au pillage et aux flammes. Mais pour accomplir sa vengeance, il avait bravé la fatigue en jeune homme, et il avait soixante ans; sa santé succomba à l'échauffement. Se sentant malade, il se fit reporter à Rouen, puis au couvent de Saint-Gervais, près de cette ville, où il croyait jouir de plus de tranquillité. Pendant les six semaines qu'il vécut encore, il conserva tout la vigueur de son caractère et la netteté de son esprit. Il témoigna des remords pour le sang qu'il avait versé et la tyrannie qu'il avait exercée sur l'Angleterre; il se refusa même à disposer par testament de sa couronne, pour ne pas aggraver le péché qu'il avait commis en l'usurpant. Toutefois, comme il la destinait à Guillaume le Roux, son second fils, il fit partir ce prince pour Londres en toute hâte, afin qu'il s'assurât des prélats et des grands. Il ne voulut point ôter à Robert, son fils aîné, qui était toujours exilé, la Normandie, qu'il regardait comme son droit héréditaire; il exprima cependant le peu d'estime qu'il faisait de son caractère et de ses talents. Il ne laissa à son troisième fils Henri qu'une somme d'argent pour apanage. Il fit ouvrir les prisons où il retenait ses ennemis, exigeant seulement d'eux qu'ils s'engageassent par serment à ne point troubler la succession de ses fils; mais il se refusa longtemps à remettre aussi en liberté son frère Eudes, évêque de Bayeux, qu'il avait fait arrêter trois ans auparavant, au moment où il intriguait pour succéder à Grégoire VII dans le souverain pontificat [1]. Rien, disait-il, ne pourrait jamais corriger les penchants de cet évêque pour le sang, pour les femmes et pour les complots, et l'avantage de ses sujets exigeait qu'il le retînt en prison. Dans ses derniers moments, il donna enfin l'ordre de le remettre en liberté; puis il mourut, le 9 septembre 1087, au lever du soleil, en se recommandant à la sainte Vierge [2].

On put, dans cet instant, reconnaître quelle est la triste condition d'un pays où tout repose sur la tête d'un seul homme, et où ses sujets restent sans garantie, au moment où la mort lui ravit son pouvoir. Pendant sa maladie, Guillaume avait été entouré d'un grand nombre de seigneurs et de serviteurs, qui attendaient ses moindres ordres dans un profond silence. Il avait gardé une si parfaite présence d'esprit que

[1] Baronii, Annal. eccles., 1084, p. 571.
[2] Orderic. Vitalis, lib. VII, p. 656.

sa mort les frappa d'étonnement, comme s'ils n'avaient pu la prévoir. Cependant, dès qu'ils furent assurés qu'il avait rendu le dernier soupir, les seigneurs, redoutant quelque trouble dans ce moment d'anarchie, montèrent à l'instant à cheval, et se retirèrent, avec leurs femmes et leurs enfants, chacun dans leur château, dont ils firent doubler les gardes. Les domestiques et les gens d'un ordre inférieur, demeurés seuls auprès du corps de leur maître, songèrent à leur tour à se mettre en sûreté par la fuite; mais auparavant ils se payèrent de leurs services par leurs propres mains; le palais fut entièrement pillé; le lit même sur lequel reposait Guillaume tenta leur cupidité; ils déposèrent le cadavre nu sur la terre, pour se partager ses couvertures et ses habits. Ils s'échappèrent ensuite, et la maison où ils l'avaient laissé demeura pendant deux heures complétement déserte. L'alarme avait bientôt gagné les habitants de Rouen. Dans l'attente immédiate d'un pillage, ils s'occupaient à mettre en sûreté leurs effets les plus précieux, et ils les transportaient en toute hâte, ou dans les églises, ou dans les cachettes de leurs maisons.

Les moines, reprenant les premiers leurs sens, se rangèrent enfin en procession, avec des croix et des encensoirs, et se rendirent au couvent de Saint-Gervais, où Guillaume était mort, pour prendre son corps, qui devait être enseveli à Caen, dans la basilique de Saint-Étienne, qu'il y avait fondée : mais lorsqu'ils le trouvèrent complétement dépouillé, ils montrèrent peu d'empressement à suppléer à tout ce qui manquait pour les funérailles. Un pauvre chevalier campagnard fournit à ses frais un bateau pour le transporter par la Seine, et le revêtit des plus simples habits de deuil. A Caen, la pompe funèbre fut préparée avec plus d'ordre; plusieurs prélats et une foule de peuple accompagnèrent le corps; mais un incendie qui éclata dans ce moment même, troubla le convoi, que chacun s'empressa d'abandonner pour courir au feu. Enfin le corps était déjà déposé dans la fosse, et avant qu'on le recouvrît de terre, Gislebert, évêque d'Évreux, prononçait son panégyrique, lorsqu'un Normand, nommé Ascelin, fils d'Arthur, se leva du milieu de la foule, et s'écria à haute voix : « Cet homme dont » vous venez de prononcer l'éloge, vous allez l'enterrer dans une terre » qui est à moi. Ici même était ma maison paternelle, et il l'enleva » à mon père contre toute justice, sans jamais la lui payer, pour y » bâtir cette église. Je vous interdis, au nom de Dieu, de couvrir le » corps du ravisseur avec une terre qui m'appartient. » Cette protes-

tation frappa de componction les seigneurs et les évêques qui l'entendirent; ils firent immédiatement autour du cercueil une collecte qui monta à soixante sous, pour racheter d'Ascelin la place même où son souverain serait enterré; ils lui promirent que plus tard on le compenserait pour la perte de son héritage, et ils lui tinrent parole; car le fait qu'il avait rappelé était de notoriété publique [1].

[1] Orderic. Vitalis, lib. VII, p. 662.

CHAPITRE X.

Fin du onzième siècle ; Troubadours ; excommunication de Philippe Ier ; première croisade. 1088-1100.

Le onzième siècle est en général considéré avec dédain, comme un temps de barbarie et d'oppression ; il n'occupe de place dans notre souvenir que par quelques grands faits historiques, qui doublèrent les calamités de la race humaine, tels que les conquêtes du royaume de Naples et de l'Angleterre par les Normands, la guerre des investitures, et la première croisade. Des prétentions injustes et violentes, d'effrayants massacres, une religion fanatique et sanguinaire, qui troubla les États et sacrifia les générations à un but chimérique, des fautes et des crimes, voilà quels paraissent être les résultats de cent années d'efforts de la race humaine. C'est ainsi qu'en doivent juger surtout ceux qui prennent de la France leur point de vue historique ; car la nullité ou la lâcheté des quatre premiers Capétiens ayant dégoûté leurs contemporains de toute envie de transmettre les souvenirs de leur temps, la monarchie française s'est trouvée sans histoire pendant le onzième siècle. Les chroniqueurs des deux ou trois siècles suivants s'empressent de se débarrasser, en quelques lignes, de Hugues, de Robert, de Henri, et de Philippe, et les modernes auraient cru inconvenant de faire l'histoire de la nation, quand il n'y avait rien à dire, ou rien que de honteux à dire des rois.

Le onzième siècle pourrait cependant, à bon droit, être considéré comme un grand siècle, comme un des siècles les plus importants pour l'histoire française. Ce fut une période de vie et de création ; tout ce qu'il y eut de noble, d'héroïque, de vigoureux dans le moyen âge, commença à cette époque ; la nation acquit et développa son nouveau caractère : elle devint vraiment française, de germanique et de barbare qu'elle était auparavant. Le système féodal, qui à son origine était un

système de liberté, comme plus tard il en fut un d'oppression, lui enseigna la loyauté, le respect pour le serment, et la conscience des devoirs réciproques : ces vertus idéalisées donnèrent naissance à la chevalerie, ou à la consécration des hommes forts à la défense des faibles; l'éducation guerrière des chevaliers brilla dans les tournois; leur éducation domestique créa la courtoisie, et en fit le caractère distinctif de la nation : la langue se trouva alors appartenir à un peuple policé, et au lieu de n'être qu'un patois barbare, elle acquit de la souplesse et de l'élégance. Le commerce lia les provinces entre elles; il fit connaître les Français du Nord aux Français du Midi; il donna à un ordre inférieur de l'indépendance et de la richesse; il inspira aux citoyens des villes l'amour de la liberté, et il leur apprit à la conquérir les armes à la main. Un dernier progrès devait appartenir à cette époque : la poésie commença. Pendant le temps que comprend ce chapitre, le plus ancien des troubadours, dont les œuvres nous aient été conservées, occupait déjà le trône de Poitou; et comme il n'appartient guère aux souverains d'inventer les arts, lorsque Guillaume IX écrivait des chansons il avait sans doute appris les règles de la poésie de troubadours d'un rang plus obscur. Telle fut la France au onzième siècle, vivante dans toutes ses provinces, justement peut-être à cause de l'imbicillité de ses rois, tandis qu'à mesure que leur puissance s'accrut, on vit tout son essor, toute son activité se concentrer dans la capitale, et la nation finit par n'exister plus qu'à la cour.

La poésie, à sa renaissance au onzième siècle, se répandit en Europe du midi au nord, des pays qui confinaient avec les Arabes, à ceux où les Germains n'avaient jamais été troublés dans leur domination. Quelques auteurs ont cependant attribué à ces Germains le mouvement poétique qui semblait tout à coup animer tous les esprits, d'autres l'ont cru emprunté aux Arabes, d'autres n'y ont vu que le langage de la jeunesse des nations, que l'expression de cette chaleur de sentiments, de cette abondance de vie qui devait accompagner la première aurore de la prospérité, après une si longue oppression et tant de souffrances. On ne saurait arriver à une démonstration des faits en faisant l'histoire des sentiments; tant d'éléments divers se conbinent dans l'âme d'une manière imperceptible, que les individus eux-mêmes ne sauraient démêler l'origine de leurs impressions. Combien leur complication n'est-elle pas accrue encore, quand il s'agit d'une nation! Combien n'est-il pas plus difficile d'assigner ce que des contemporains

ont emprunté les uns aux autres, ce qu'ils ont trouvé en eux-mêmes!

La poésie semble être un besoin impérieux de l'âme, lorsque la civilisation commence, lorsque l'homme s'élève pour la première fois au-dessus de ses appétits grossiers, qu'il aperçoit la magnificence de l'univers où il est placé, sans le connaître ou le comprendre encore, qu'il sent en lui-même bouillonner ses sentiments et ses idées, sans avoir appris à les classer. Avant cette époque, vivre est le seul but de la vie, et la lutte contre les besoins suffit à remplir l'existence ; plus tard, la connaissance des choses détruit les prestiges de l'imagination, et le vrai a acquis trop d'importance pour que les fictions conservent tout leur attrait. Au onzième siècle, le nord de l'Espagne, le midi de la France, et le midi de l'Italie, étaient bien en effet dans cette condition sociale où, les premiers besoins des hommes étant satisfaits, ils sentent leur force, ils jouissent de la vie, et ils s'empressent de célébrer leur bonheur par des chants. La guerre ne dévastait plus ces contrées ; on n'y avait plus vu depuis longtemps d'invasions de barbares portant partout le massacre et l'incendie ; on continuait cependant à y livrer des combats, ils étaient assez animés pour développer l'énergie et échauffer l'enthousiasme et l'amour de la gloire, assez peu meurtriers pour qu'ils ne fussent qu'un épisode dans la vie, au lieu de l'occuper tout entière. Les chaînes de l'esclavage avaient été ou brisées ou relâchées, et l'amour de la liberté fermentait dans tous les cœurs : les premières classes de la société avaient appris à connaître cette aisance, à goûter cette élégance qui flatte l'imagination, qui éveille l'amour des beaux-arts, et qui demande des jouissances au plus sublime de tous. Le moment semblait donc venu où la poésie devait naître dans la Galice, la Vieille-Castille, la Catalogne, l'Aquitaine, le Languedoc, la Provence, la Pouille, la Calabre et la Sicile, lors même que ces provinces n'auraient eu aucune communication avec les autres. Elle naquit en effet simultanément dans ces provinces seules, mais il faut bien remarquer aussi que c'étaient les seules où les habitants fussent en communication habituelle avec les Arabes.

Les Allemands avaient eu une poésie nationale longtemps avant les Provençaux, car elle semble avoir brillé de tout son état dans le temps de leurs grandes conquêtes, ou de leur premier établissement chez les peuples du Midi ; tandis qu'à l'époque de Charlemagne, les chants nationaux couraient déjà risque de se perdre lorsque ce monarque les recueillit. Mais la forme de cette antique poésie, l'*allitération*, son but,

de réveiller chez les Germains la fureur guerrière, les mœurs qu'elle peignait, où la galanterie n'avait point de part ; les sentiments qu'elle exprimait, qui préparaient les âmes au paradis d'Odin, semblent la rendre absolument étrangère à la poésie provençale. Lorsque la poésie allemande fleurit pour la seconde fois, au douzième ou treizième siècle, ce furent les Provençaux qui servirent de modèle aux peuples germaniques, et les *minnesinger*, ou chantres d'amour, se formèrent à l'exemple des troubadours.

Les Arabes étaient placés, soit en Sicile, soit en Catalogne et en Castille, dans un rapport avec les chrétiens, qui devait les rendre beaucoup plus propres que les Allemands à devenir leurs maîtres pour les beaux-arts. Malgré la haine religieuse qui séparait les deux peuples, les chrétiens ne pouvaient s'empêcher de reconnaître que les musulmans avaient sur eux l'avantage de la civilisation. Les hommes qui, non-seulement dans ces provinces limitrophes, mais dans tout le midi de la France, se sentaient du talent pour les sciences ou exactes ou naturelles, allaient étudier dans les universités des Arabes, et nous en avons vu un grand exemple dans le pape Sylvestre II. Tous les médecins qui ne voulaient pas se borner aux secrets et aux pratiques des bonnes femmes, fréquentaient les écoles illustrées par Avicenne et par Averrhoès, dont l'un fleurit au onzième siècle [1]. Le seigneurs féodaux meublaient leurs châteaux, les dames se paraient pour les fêtes, les chevaliers s'armaient pour le combat, avec les produits des manufactures d'Espagne, d'Afrique et de Syrie. Le chrétien, malgré son horreur pour l'islamisme, empruntait ses modes aux musulmans. Dans toutes les grandes villes on voyait le palais des Arabes, les marché des Sarrasins [2]. Bien plus, les grands avaient besoin de recevoir des leçons de ces mêmes infidèles, pour apprendre à jouir d'un luxe dont ils étaient les inventeurs ; et les palais des rois de Sicile se remplirent d'eunuques

[1] Avicenne, né près de Schiraz en 980, et mort à Hamadan en 1037, appartient à l'Orient ; mais ses canons ont servi de fondement à toutes les études médicales des Arabes. Ils ont été commentés par Averrhoès, né à Cardoue après 1100, et mort à Maroc en 1198. Les médecins juifs qui, pendant quelque temps, pratiquèrent seuls en Europe, avaient le plus grand respect pour ses écrits, qu'ils avaient traduits dans leur langue. Les canons d'Avicenne furent enseignés pendant près de six siècles dans les écoles de médecine d'Europe, dans le temps même où la métaphysique d'Averrhoès s'emparait de presque toutes les universités.

[2] Hugo Falcandus, Præfatio ad Histor. Siculam, t. VII, Rer. ital., p. 256 et suiv.

mahométans [1], qui, sans renoncer à leur religion, devinrent les arbitres de la cour, les grands chambellans du palais; plus tard même, et sous Frédéric II, les principaux juges dans les Deux-Siciles [2].

De même, en Espagne, les chrétiens pouvaient être estimés plus propres au combat, mais les musulmans étaient toujours chargés de préférence des fonctions qui demandaient du goût, de l'élégance ou de l'intelligence. Les plus braves guerriers s'entouraient de Sarrasins dans l'intérieur de leurs maisons; la plus ancienne chronique du Cid, Ruy Dias de Bivar, fut écrite en arabe, peu de temps après sa mort, par deux de ses pages qui étaient musulmans. Le more Aben Galvon, roi de Molina, était le meilleur ami du Cid; ce héros fut encore l'hôte et l'ami d'Ahmed el Muktadir, roi de Saragosse, et le tuteur de son fils Joseph el Muktamam [3]. Les Français étaient moins intimement liés que les Siciliens ou les Espagnols avec les Arabes; un plus grand espace ou de terre ou de mer les séparait; cependant s'ils avaient eu de plus rares occasions de combattre les uns contre les autres, les Provençaux, et tous ceux qui bordaient la mer Méditerranée, en avaient eu peut-être de plus fréquentes de commercer avec les Sarrasins. C'était par leurs ports de mer que toutes les marchandises du Levant et du Midi, destinées à toute la France, entraient dans le royaume; Marseille, Arles, Avignon, Montpellier, Toulouse, étaient les étapes accoutumées des marchands sarrasins, et les deux peuples n'avaient point conçu l'un pour l'autre l'horreur qu'a inspirée plus tard aux Européens la piraterie universelle des Barbaresques, ou le danger de la peste.

La musique était la passion des Mores; par elle ils avaient un immense avantage sur les chrétiens, quand, admis dans un château, parmi les serviteurs d'un chevalier, ils cherchaient à charmer les loisirs des nobles dames, qui vivaient familièrement avec leurs pages et leurs écuyers. Les Mores, mêlés avec les chrétiens, quelquefois comme serviteurs, ou même comme esclaves; quelquefois comme confidents ou comme hôtes, enseignaient aux pages et aux jeunes chevaliers l'usage de leurs instruments de musique et leurs chants harmonieux. Ils leur traduisaient sans doute aussi leurs chansons, qui étaient bien faites pour plaire dans ces châteaux, changés en écoles de courtoisie, où les

[1] Hugonis Falcandi Hist. Sicula, p. 301, 302, 316.

[2] Diurnali di Matteo Spinelli di Giovenazzo, t. VII. Rer. ital. Muratorii, p. 1067.

[3] Voyez Littérature du Midi, t. II, ch. 23 et 24.

jeunes pages et les jeunes demoiselles, formés sous les yeux du seigneur et de la dame, s'occupaient presque uniquement de galanterie. En effet, l'amour était le sujet de presque tous les chants des Mores; mais un amour ardent, passionné, qui transformait les femmes en divinités, et qui célébrait avec ravissement leur beauté, ou le bonheur qu'elles accordent. Les poëtes mores, selon le génie de la langue arabe, entassaient les métaphores et les figures les plus hardies du langage, et recherchaient un brillant souvent faux par les antithèses et les jeux d'esprit. Ils en plaisaient davantage à nos ancêtres, dont l'imagination était plus ardente que le goût n'était châtié. Ces chansons furent sans doute traduites en castillan, en sicilien, en provençal, pour être chantées sur les mêmes airs, et accompagnées par les mêmes instruments sur lesquels l'habileté des Mores était indisputable. C'est ainsi que la coupe des vers et la rime passa de l'arabe au provençal : on ne saurait trouver des monuments de ces amusements domestiques ailleurs que dans les anciens romans [1]. Cependant un historien contemporain nous parle de matrones chrétiennes et sarrasines, qui chantaient en chœur, en se répondant dans les deux langues, tandis que leurs suivantes les accompagnaient sur le tambourin [2].

La poésie provençale, autant que nous pouvons en juger, fut ce qu'elle devait être d'après une telle origine : on trouve, dans les vers des troubadours, beaucoup d'amour, assez de recherche et de jeux d'esprit, de l'exagération, quelquefois de la sensibilité, mais fort peu d'invention, et presque aucune indication d'une étude, d'une culture d'esprit autre que celle qu'un jeune page pouvait acquérir entre les tournois où il suivait son maître, et la salle du château où il cherchait à entretenir sa maîtresse. Au reste, un malheur obstiné s'attache à ces poésies ; malgré les demandes du monde savant, et les recherches d'un

[1] Le conte d'Aucassin et Nicolette peut servir d'exemple de ce mélange des chevaliers français avec les esclaves sarrasins, et du goût des Français pour la musique maure. Le vicomte de Beaucaire dit à Aucassin : « Nicolette est une captive que » j'amenai d'estrange terre ; si l'acatai de mon avoir à Sarrasins : si l'ai levée et » bautissé, et faite ma fillole, » p. 383. — Et quand Nicolette reconnue pour fille du roi de Carthage, voulut retourner à son Aucassin, plutôt que d'épouser un riche roi païen, « elle quist une viele, s'aprist à vieler, et elle s'embla la nuit, si s'atorna » à guise de joglior ; » et arrivée en terre de Provence ; « si prist sa viele, si alla » viélant par le pays, tant qu'elle vint au castel de Biaucaire, » Page. 414, Méon, Fabliaux, t. I,

[2] Hugonis Falcandi Hist. Sicula, p. 303.

grand nombre d'érudits, on n'en a point d'édition, et on n'est point encore près d'en avoir une. Le poëte célèbre qui s'occupe aujourd'hui de les reproduire, semble avoir cru qu'elles ne pouvaient avoir d'intérêt que comme étude de langue, ou comme objets de goût. Dans deux gros volumes, il nous a donné une savante grammaire provençale, et des fragments curieux des plus anciens monuments de cette langue; mais ensuite il a renoncé à publier dans son entier tout ce qui reste des troubadours, et qui, avec moins de luxe typographique, aurait été compris dans un bien petit nombre de volumes. Il a choisi les vers qu'il a crus les plus élégants, les plus dignes d'être cités; il a tronqué ainsi toutes les pièces qu'il publie, et il en a retranché tout ce qui, par ses défauts mêmes, nous aurait fait mieux connaître, et les mœurs, et les préjugés, et l'histoire politique, et celle des arts dans le moyen âge. La méthode de tronquer les ouvrages, sous prétexte d'en faire un choix, double la peine et la dépense de ceux qui font des recherches réelles, en disséminant dans beaucoup de collections différentes ce qu'ils auraient voulu trouver réuni [1].

Les poëtes qui inventèrent les règles nouvelles de la versification provençale, qui donnèrent de la souplesse et de la grâce au langage, et qui, privés des ressources de l'imprimerie, presque de celles de l'écriture, dans un temps où si peu de gens savaient lire, procurèrent cependant de la publicité à leurs compositions, en les portant eux-mêmes de château en château, et en les chantant dans les joyeuses assemblées des dames et des chevaliers, furent nommés en provençal *trobador*, trouveurs ou inventeurs. Comme leur talent ne demandait que la connaissance de leur langue maternelle, une oreille délicate et exercée, que les Provençaux apportaient en naissant, une imagination et un cœur faits pour sentir ces passions amoureuses ou guerrières qu'ils se plaisaient à exprimer; des hommes qui occupaient les premiers rangs dans la société, des princes souverains, des chevaliers, de grandes dames, prirent rang parmi les troubadours. Le comte de Poitiers, le plus ancien de ceux qui nous sont connus, paraît s'être déjà exercé dans les trois genres de composition auxquels se borna longtemps la muse provençale, les chansons, les tensons, dialogues ou disputes par strophes alternes entre deux interlocuteurs, et les sirventes, qui se rapprochaient un peu de la satire. Ces mêmes chants étaient en-

[1] Raynouard, Choix des poésies des Troubadours.

suite répétés par les jongleurs et les ménestrels, qui voyageaient de château en château, pour divertir ces petites cours par des tours de passe-passe, ou par de la musique instrumentale. Les jongleurs, qui vivaient des chants d'autrui, apprirent bientôt à en faire eux-mêmes; il devint alors difficile de distinguer la noble profession du poëte, d'avec le métier du chanteur parasite, qui allait répéter ses vers ou ceux d'autrui, partout où il pouvait espérer des festins et des présents, et qui s'exposait souvent, pour exciter le rire, aux jeux grossiers et aux plaisanteries offensantes de ceux dont il sollicitait la générosité. Dans plusieurs poëmes des meilleurs troubadours, on voit combien ils étaient offensés eux-mêmes de cette association, et combien leur métier s'était dégradé en devenant vénal. Les jongleurs, qui l'exercèrent comme moyen de fortune, étaient souvent sortis des plus basses classes de la société; mais ce n'était point dans les villes qu'ils se formaient à la poésie. Les bourgeois, malgré leurs richesses toujours croissantes, semblaient encore dédaigner les beaux-arts. Tandis qu'ils cherchaient à s'élever par la patience, le travail, l'industrie, ils étaient disposés à regarder comme des vagabonds ces poëtes qui s'associaient aux bouffons et aux hommes de cour, pour passer leur vie, sans travailler, dans les fêtes et dans les plaisirs.

La naissance de la poésie provençale devait à son tour exercer de l'influence sur le grand événement par lequel se termina le onzième siècle. La galanterie, qui avait été l'âme de cette poésie, n'excluait point la dévotion; et lorsque celle-ci se changea en fanatisme, lorsqu'elle entraîna presque tous les guerriers de l'Occident à la conquête de la terre sainte, les troubadours sonnèrent la trompette guerrière, et contribuèrent, autant que les prédicateurs de la croisade, à rendre l'enthousiasme universel.

A la mort de Guillaume le Conquérant, le 9 septembre 1087, rien n'annonçait cependant encore cette fureur des guerres sacrées, qui devait, huit ans plus tard, saisir l'Europe entière et bouleverser les empires; la plus grande partie de l'Occident demeurait calme; les regards étaient fixés seulement sur la lutte entre l'empereur Henri IV et la cour de Rome, ou sur les intrigues des fils de Guillaume en Angleterre et en Normandie; jusqu'au moment où Philippe Ier sortit de l'oubli dans lequel il était presque toujours enseveli, et rappela l'attention sur lui, par ses désordres et par ses vices.

La tiare de saint Pierre était toujours disputée; l'archevêque de Ra-

venne, que Henri IV avait fait élire sous le nom de Clément III, était maître de Rome. Il est vrai que les églises de cette capitale, transformées en forteresses, étaient tour à tour prises et reprises par les orthodoxes et les schismatiques. Les cardinaux qui avaient suivi Grégoire VII à Salerne, et ceux qui s'étaient formés à son école, n'avaient point voulu, à sa mort, reconnaître son rival; ils avaient, dès la fin de l'année 1085, réuni leurs suffrages sur Didier, abbé du mont Cassin, et auteur de la Chronique de ce couvent; mais celui-ci, qui désirait mettre fin au schisme, se refusa longtemps à être porté sur la chaire de saint Pierre. Après avoir été élu au commencement de l'année 1086, sous le nom de Victor III, il s'échappa pour retourner dans son couvent, et il s'y déroba obstinément à la consécration. Il ne se soumit enfin à cette cérémonie que lorsque sa tête était déjà affaiblie par la maladie à laquelle il succomba le 16 septembre 1087 [1].

Le parti qu'avait formé Grégoire VII, et qui voulait maintenir l'indépendance de l'Église, avait besoin de se donner un chef plus vigoureux, et qui songeât moins à la paix qu'à la victoire. Il accusa ses adversaires d'avoir empoisonné Victor III dans la coupe de l'eucharistie ; et redoublant de ferveur par la croyance à ce crime [2], il réunit ses suffrages sur Eudes ou Odon, évêque d'Ostie, que la comtesse Mathilde recommanda vivement aux cardinaux rassemblés à Terracine. Cet évêque, qui, nommé pape le 8 mars 1088, prit le nom d'Urbain II, était né à Châtillon-sur-Marne, d'une famille de gentilshommes français : il avait été chanoine de Reims et moine de Cluni, et il s'était distingué par ses talents littéraires et son zèle pour la discipline [3].

Mais malgré la fermeté et les talents d'Urbain II, le parti qu'il dirigeait éprouva une suite de revers. Les saxons, qui avaient persisté vingt ans dans leur révolte contre Henri IV, furent obligés de se soumettre et de lui demander la paix. Hermann de Salm, comte de Luxembourg, que les papes avaient fait roi de Germanie, avait abdiqué, et s'était retiré à Metz, où il mourut bientôt après. Berchtold de Zæhringen, que le même parti voulait mettre en possession du duché de Souabe, fut dépouillé de presque tous ses États par Frédéric de Hohenstauffen, fondateur de la maison que de grands monarques illustrèrent durant le siècle suivant. Henri IV, entré en Lombardie au mois de mars 1090,

[1] Muratori, Annali.
[2] Andreæ Danduli Chr., cap. IX, part. 5, p. 251. Sc. ital. Muratorii, t. XII, et alii.
[3] Gesta abbat. Autissiod., p. 306. — Fragm. Hist. Franciæ, p. 3.

eut autant de succès contre les rebelles d'Italie qu'il en avait eu auparavant contre ceux d'Allemagne; il défit les troupes de la comtesse Mathilde, à qui il avait enlevé Mantoue; il rétablit à Rome son antipape, et il parut quelque temps au-dessus des coups de la fortune. Urbain II, et Mathilde, avec les prêtres qui leur étaient dévoués, trouvèrent enfin moyen d'arrêter le cours de ses prospérités, en lui suscitant, dans sa propre famille les ennemis qu'il devait le moins craindre. Sa première femme, Berthe, fille du marquis de Suze, était morte en 1087. Deux ans après il avait épousé Adélaïde, ou Praxède, fille du tzar russe Démétrius, avec laquelle il fut moins heureux encore qu'il ne l'avait été avec la première. Il la fit enfermer, en 1093; alors le parti ecclésiastique, séduisant en même temps Conrad, fils aîné de l'empereur, par l'offre de la couronne, répandit sur cette brouillerie des horreurs que des prêtres seuls peuvent inventer, dans toute la fureur des haines religieuses; de ces horreurs qui indiquent tout à la fois une imagination dépravée et une complète ignorance de tous les sentiments humains. Suivant les écrivains ecclésiastiques, Henri IV aurait abandonné sa femme aux honteuses débauches de ses conseillers, de ses généraux, de ses soldats; bien plus il aurait excité son fils lui-même à l'inceste, et ce serait sur le refus de Conrad de se souiller par ce crime effroyable, que le père et le fils se seraient brouillés, et que Conrad, déjà chargé du commandement de l'armée d'Italie, aurait passé avec ses soldats sous les drapeaux de l'Église, et aurait obtenu du pape la promesse de la couronne impériale [1].

Il suffit d'indiquer de telles calomnies pour les démentir, et l'on n'a pas besoin de les combattre par des faits; d'ailleurs, ces faits, nous ne pouvons les connaître. Quelque absurde et horrible que soit l'accusation intentée contre Henri IV, il semble qu'elle repose sur des déclarations faites par Conrad et Adélaïde elle-même, devant un concile; soit que la haine aveuglât Adélaïde, au point de lui faire inventer des récits aussi honteux pour elle-même que pour celui qu'elle accusait, soit que sa raison fût égarée, et qu'on alléguât comme un témoignage valide les illusions de la folie, soit enfin que cette princesse russe, qui avait eu à peine le temps d'apprendre l'allemand, ne sût point le latin, et ne comprît rien aux déclarations qu'on lui faisait signer [2].

[1] Dodechinus, ad ann. 1093, apud Baronium, Annal., p. 628. — Pagi critica, p. 313.

[2] Concilium Constantiense, ann. 1094. Concilia Gener., t. X, p. 497.

La guerre des investitures avait tellement affaibli l'influence de l'empereur sur la France impériale, qu'on ne saurait dire en quoi les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence participèrent aux vicissitudes qu'éprouvait Henri IV, leur roi. Parmi les lettres d'Urbain II, on n'en trouve aucune adressée aux évêques de ces provinces, où il soit fait mention de la guerre civile. Henri IV avait donné le duché de Lorraine à son fils Conrad; il le lui reprit à l'occasion de sa rébellion, et il en gratifia, en 1093, Godefroi de Bouillon, à qui, dix-sept ans auparavant, il avait déjà donné le marquisat d'Anvers. Godefroi conserva dès lors la Lorraine sous l'obéissance de Henri IV. Le parti contraire dominait dans les deux autres royaumes. En Bourgogne, Berchtold de Zæhringen, le favori de la cour de Rome, avait une grande supériorité sur ses adversaires : toutefois quelques prélats, entre autres l'évêque de Lausanne et l'abbé de Saint-Gall, redoutant l'esprit de réforme du pape Urbain II, servaient l'empereur les armes à la main [1]. Humbert II, de Savoie, se mit en possession de l'héritage de son aïeule Adélaïde, marquise de Suze, que Henri IV aurait pu lui disputer au nom de Berthe, sa première femme, s'il n'avait pas été lui-même si occupé [2]. Enfin, en Provence, il ne semble pas qu'aucun des grands barons embrassât le parti de l'empereur.

Tandis que les provinces orientales de la France devaient subir la révolution de l'empire germanique, dont elles relevaient, les occidentales éprouvaient les vicissitudes de la monarchie britannique. Cependant ces provinces, les seules qui, à cette époque, aient eu des historiens exacts et circonstanciés, ont été négligées par les compilateurs qui sont venus depuis, parce qu'ils les ont toujours regardées comme étrangères. Les Français, bornant leur attention à leur roi, ont détourné les yeux de toute la partie de la France qui ne lui appartenait pas; les Anglais, ne s'occupant, au contraire, que de l'histoire nationale, ont peu songé à des provinces qui appartenaient à leur roi, et non à leur monarchie.

Au reste, au moment de la mort de Guillaume le Conquérant, la Normandie et ses dépendances se trouvèrent de nouveau, pour un peu de temps, séparées de la couronne britannique. Robert Courte Heuse, sur la nouvelle de la mort de son père, était revenu, en 1088, prendre possession de son duché de Normandie; il n'y éprouva, dans le premier

[1] Muller's Geschichte, B. I, ch. 13, p. 326.
[2] Guichenon, Hist. généal. de Savoie, ch. 6, p. 216.

moment, aucune opposition, parce que son frère Guillaume le Roux était, dans le même temps, non moins occupé à s'assurer de l'Angleterre. Durant son exil, Robert avait été célébré par ses amis pour sa générosité ; mais il était plutôt libéral par légèreté que par grandeur d'âme. En effet, dès qu'il se sentit le maître, il voulut récompenser ceux qui lui avaient été fidèles dans son malheur, et se concilier en même temps ses adversaires. Il commença donc à donner aux uns et aux autres de toutes mains, et il eut bientôt épuisé toute la part du trésor de son père qui lui était échue en partage. Il essaya alors d'emprunter de son frère Henri, qui n'avait retiré que de l'argent de l'héritage paternel : celui-ci ne voulut se dessaisir de ses richesses qu'en échange pour une souveraineté. Ils traitèrent donc ensemble, et Henri obtint en fief, de son frère, les diocèses de Coutance et d'Avranches, avec un tiers environ de la Normandie. Il s'y fit remarquer par ses talents. L'autre frère, Guillaume Rufus, devait à l'intrigue ou à son habileté, plutôt qu'à aucune sorte de droit, la possession de la couronne d'Angleterre. On ne croyait pas que Robert pût consentir à cette usurpation, ou que les deux frères demeurassent longtemps d'accord ; aussi les seigneurs normands, feudataires en même temps de l'un et de l'autre, prévoyaient avec inquiétude qu'ils seraient bientôt engagés dans des guerres auxquelles ils n'avaient aucun intérêt, et que ces guerres, quel qu'en fût le résultat, leur feraient toujours perdre l'une ou l'autre partie de leur fortune. Appelés à choisir entre les deux princes, ils auraient préféré voir l'Angleterre réunie à la Normandie, sous la domination de Robert, et ils lui firent offrir de prendre les armes tous à la fois contre son frère, pourvu qu'il se hâtât d'arriver à leurs secours. Le chef des partisans du duc de Normandie en Angleterre, fut son oncle maternel, cet évêque de Bayeux, Odo, que Guillaume avait remis en liberté si à regret, avant de mourir. Robert accepta avec légèreté les offres que lui firent ces gentilshommes ; mais quand l'exécution était déjà commencée, il les abandonna avec plus de légèreté encore. A peine avaient-ils pris les armes, en proclamant pour roi le fils aîné du conquérant, que Guillaume le Roux les attaqua avec vigueur ; les secours promis par Robert n'arrivèrent point ; son argent était dissipé, ses vaisseaux désarmés, ses soldats dispersés ; et les gentilshommes qui s'étaient compromis pour lui donner une couronne s'estimèrent heureux de quitter l'Angleterre avec leurs vies sauves, en abandonnant au roi, qu'ils avaient voulu détrôner, les terres et les châ-

teaux qu'ils avaient reçus de son père, au temps de la conquête [1].

Guillaume le Roux n'eut pas plutôt déjoué les tentatives de son frère sur l'Angleterre, qu'il songea à son tour à lui enlever la Normandie. Mais quoiqu'il mît plus de suite que lui, et plus d'habileté dans l'exécution de ses projets, il n'était guère plus propre à les mener à une heureuse issue. Il était hautain, cruel, avare, débauché; et malgré l'intérêt qu'il semblait avoir à ménager ses sujets anglais, pour les opposer aux Normands, il les opprima plus cruellement encore que n'avait fait son père. Comme il préparait son attaque sur la Normandie, Robert fut averti que son frère Henri, qui avait passé en Angleterre avec Robert de Belesme, y était entré dans quelque conjuration contre lui; il les fit arrêter tous deux à leur retour, ce qui probablement retarda l'attaque qu'il devait craindre. La discorde avait passé de la famille royale dans celle de tous les seigneurs de Normandie; le mécontentement était extrême; la province tout entière semblait abandonnée au brigandage; mais toutes les forces nationales se perdaient en vain dans des combats intestins. Sur ces entrefaites, les Manseaux, qui regrettaient leur indépendance, leurs anciens seigneurs et leurs droits de commune, crurent le moment favorable pour secouer le joug des Normands. Robert, qui, dans toute la vigueur de sa santé, se serait trouvé impuissant pour rétablir l'ordre, tomba gravement malade, justement à cette époque. Pour sauver ce qui lui restait de l'héritage paternel, qu'il ne pouvait défendre lui-même, il recourut à Foulques le Réchin, et demanda son assistance [2].

Foulques le Réchin, qui régnait sur l'Anjou depuis l'année 1060, était un des plus ambitieux et des plus entreprenants parmi les seigneurs qui se partageaient la France. Il avait enlevé la Touraine à son frère, qu'il retenait toujours dans les prisons de Chinon; il s'était aussi emparé des seigneuries d'Amboise et de la Flèche; puis il avait renoncé, en faveur de Philippe, au Gatinois son héritage paternel, afin d'obtenir à ce prix, du roi français, l'investiture de ses conquêtes. Célèbre comme guerrier et comme politique, il ne le fut peut-être pas moins comme l'inventeur d'une mode ridicule, celle des souliers à la poulaine, qui lui servaient à cacher la difformité de ses pieds. Ces souliers, dont le grand bec recourbé était comparé à une queue de scorpion ou à une corne de bélier, ont acquis une importance historique,

[1] Ord. Viialis, lib. VIII, p. 665, apud Duchesne Scr. norm.

[2] Orderic. Vitalis, lib. VIII, p. 672.

par les efforts de l'Église, qui employa en vain pendant plus de deux siècles les excommunications de toutes les foudres spirituelles pour les faire abandonner[1]. Foulques n'était plus jeune en 1089 ; mais ce guerrier habile, cet homme ambitieux et cruel, aimait les femmes avec passion, et il était disposé à faire pour elles des sacrifices qu'il n'aurait point faits pour des raisons d'État. Il avait déjà été marié deux ou même trois fois ; mais un, ou peut-être deux de ses mariages avaient été cassés ensuite pour cause de parenté[2]. « Je te garantirai le comté » du Maine, dit Foulques le Réchin au duc Robert, et je te servirai » en fidèle ami, si tu fais la chose que je désire. J'aime Bertrade, fille » du comte Simon de Montfort, qui est élevée aujourd'hui par le comte » et la comtesse d'Évreux, son oncle et sa tante : fais-la-moi obtenir » pour épouse. » Dans cette Bertrade, à ce qu'assure un contemporain, aucun homme de bien ne pouvait trouver autre chose à louer que la beauté[3]. Toutefois ses parents mirent assez d'obstacles à la négociation de Foulques avec Robert ; ils prétendaient ne pouvoir se résoudre à sacrifier une jeune fille qui avait été confiée à leur piété, aux désirs d'un vieillard dont la réputation était mauvaise, et qui avait déjà deux femmes. Ils demandaient, si on voulait leur faire faire une action déloyale, qu'on la leur payât tout au moins, non comme à de vils roturiers, mais comme à de bons gentilshommes ; et Robert, en effet, pour les faire consentir à ce mariage, fut obligé de leur rendre plusieurs châteaux que son père leur avait enlevés. Foulques le Réchin, ayant épousé Bertrade, employa si efficacement son crédit et ses menaces auprès des Manseaux, qu'il les empêcha pendant une année de prendre les armes[4].

Toutefois l'aversion des habitants du Maine pour le joug des Normands ne se contint que jusqu'à l'année 1090. Ils recoururent de nouveau à Hugues d'Este, fils du marquis Albert Azzo, et de Garisende, fille elle-même d'Héribert Éveille-Chiens. Hugues, dont l'un des frères

[1] Order. Vitalis, lib. VIII, p. 682. — Ducange, voce Poulainiæ in glossario, et in notis ad Alexiad. Annæ Comnenæ, p. 302-304. Édit. du Louvre, p. 57, Byz. Ven.

[2] Orderic Vitalis dit expressément que Foulques avait alors deux femmes vivantes. Cependant le P. Brial, dans une dissertation en tête du XVI[e] volume des Historiens de France, rassemble d'assez fortes raisons pour conclure que l'une était morte, et l'autre légalement divorcée.

[3] Gesta Consul. Andegav. p. 497.

[4] Order. Vitalis, lib. VIII, p. 681.

régnait en Bavière, l'autre en Lombardie, accourut pour la seconde fois dans le Maine. Mais ce prince, à ce qu'avouent les historiens les plus partiaux de sa maison, était indigne de sa race. Les habitants de cette province belliqueuse lui reprochèrent bientôt ses mœurs efféminées et sa lâcheté : la différence de langue, de mœurs, d'opinions, l'empêchait de prendre confiance en personne. Son cousin, Élie de la Flèche, profita de la terreur qu'il avait contribué lui-même à lui inspirer, pour acheter de lui, au prix de dix mille sous du Maine, tous ses droits sur ce comté, et le renvoyer ainsi en Lombardie. Élie de la Flèche, fils d'une sœur cadette de Garisende, se fit à son tour proclamer comte du Maine. Cependant le concurrent italien dont il s'était débarrassé n'était pas le plus redoutable ; et il avait encore bien des combats à livrer pour établir son droit au préjudice du duc Robert, alors demeuré veuf de l'aînée des trois filles du comte Héribert [1].

Le duc Robert de Normandie avait perdu, dans l'habitude des plaisirs, jusqu'aux qualités qui seules avaient distingué sa jeunesse. On ne pouvait plus compter ni sur sa bravoure, ni sur sa franchise, ni sur son humanité ; tandis qu'il était toujours indolent, imprudent, dissipateur, incapable de soumettre ses actions à aucune règle, autant qu'il l'eût été jamais. Le résultat de ses vices et de sa négligence avait été de livrer la Normandie à une guerre civile qui la désolait tout entière en même temps. Il n'y avait pas de ville, il n'y avait pas de château qui ne fût disputé entre les partis, et exposé aux ravages, à l'incendie, ou aux extorsions des soldats : la capitale elle-même n'était pas à l'abri de ces violences. Sous le règne de Guillaume le Conquérant la ville de Rouen avait été enrichie, autant par le pillage de l'Angleterre que par le commerce. Le séjour du duc, des nobles, des prélats, qui s'étaient partagé les trésors, les fiefs et les bénéfices d'un grand royaume, y avait répandu l'opulence. Dès lors Rouen avait commencé à prendre aux affaires de l'État un intérêt qui attestait sa liberté politique. Depuis la mort de ce roi, deux factions opposées partagèrent la bourgeoisie, aussi bien que la noblesse. L'une voulait transférer la souveraineté au roi d'Angleterre, qui, par ses talents, en paraissait plus digne ; l'autre voulait la conserver au duc de Normandie qui, par sa naissance, semblait y avoir plus de droits. Le plus riche des bourgeois de Rouen, Conan, fils de Gislebert Pilate, était à la tête du parti

[1] Gesta Pontific. Cenomann., p. 545. — Order. Vitalis, lib. VIII, p. 683.

royal, et le 3 novembre 1090, il introduisit dans les murs de sa patrie des soldats de Guillaume le Roux. Toutefois la plupart des maisons riches étaient fortifiées, les rues étaient coupées par des barricades, et les royalistes, maîtres des postes, avaient encore beaucoup de combats à livrer avant de pouvoir se dire maîtres de Rouen. Dans ce moment le duc Robert, au lieu de se mettre à la tête de ses partisans, alla chercher un refuge au couvent de Sainte-Marie des Prés, hors de la ville. Henri son frère, au contraire, avec quelques-uns des principaux seigneurs auxquels il s'était tout récemment réconcilié, marcha hardiment contre les soldats de Guillaume, les enfonça, les renversa, les força à ressortir de la ville, et fit prisonnier Conan avec plusieurs des chefs de son parti.

Henri avait montré la bravoure d'un vaillant chevalier ; il ne fallait guère demander d'autres vertus à ceux qui faisaient parade de ce titre; surtout il ne fallait pas attendre d'eux la générosite, la pitié, qui appartiennent à la civilisation, non à la barbarie. Le prince conduisit Conan, son prisonnier, au haut de la tour de la citadelle. « Vois, lui » dit-il, en lui montrant la ville au-dessous de lui, comme elle est » belle cette patrie que tu voulais subjuguer, quel beau port au midi » s'étend sous tes yeux ; vois cette forêt si abondante en gibier, cette » Seine si poissonneuse, qui baigne nos murs, et qui nous apporte » chaque jour des vaisseaux remplis de si riches marchandises ; vois, du » côté opposé, comme la ville est peuplée, comme elle est ornée de » tours, de temples, de palais. » Au sourire féroce qui accompagnait ce langage, Conan comprit tout ce qu'il avait à craindre, et il demanda grâce en pâlissant. Il offrit à Henri, pour se racheter, non-seulement toutes ses richesses, mais toutes celles qu'il obtiendrait encore de sa famille. « Par l'âme de ma mère, s'écria Henri, il n'y a point de rançon » pour un traître, mais rien autre qu'une prompte mort ! » Le traître, cependant, en prenant le parti de l'un des frères contre l'autre, n'avait fait que ce que Henri avait déjà fait, ce qu'il devait bientôt faire encore. « Pour l'amour de Dieu, du moins, s'écria Conan, accor- » dez-moi le temps de me confesser. — Pas un instant, » répondit Henri, et en même temps il le poussa de ses deux mains, par la fenêtre; qui était ouverte jusqu'au bas. Conan se brisa la tête sur le pavé. Les grands seigueurs de Normandie, Robert de Belesme, Guillaume de Breteuil, Guillaume d'Évreux, Gilbert de l'Aigle, se partagèrent les autres bourgeois du parti royaliste ; chacun d'eux en entraîna

quelqu'un dans les prisons de son propre château, et lui arracha une énorme rançon, par la terreur ou les tortures. La cupidité n'agissait pas seule dans cette occasion sur l'âme des nobles ; ils étaient jaloux des bourgeois, qui, enrichis par le commerce, et cessant de trembler devant eux, prétendaient déjà être consultés dans les affaires de l'État. C'était peu de les piller, il leur fallait des supplices plns cruels, pour les punir d'avoir osé penser en hommes ou agir en citoyens [1].

Henri ne tarda pas à éprouver l'ingratitude du frère qu'il avait si bien servi ; le roi d'Angleterre débarqua en Normandie pour attaquer Robert ; mais les deux frères, après avoir mesuré leurs forces, sentirent que la guerre pourrait être longue et fatale à tous les deux ; ils s'accordèrent donc en sacrifiant le troisième auquel ils convinrent de reprendre, pour se les partager, les comtés de Coutance et d'Avranches, qu'il tenait en fief de Robert. Henri ne pouvait résister seul aux deux princes à la fois ; aussi tous ses chevaliers, jugeant d'avance sa cause perdue, l'abandonnèrent, à la réserve de quelques braves soldats bretons, qui s'enfermèrent avec lui au château du mont Saint-Michel, et qui y soutinrent un siége de quinze jours. Toutefois, avant la fin du carême, Henri lui-même reconnut l'impossibilité de tenir plus longtemps, il demanda à sortir la vie sauve ; et s'étant retiré sur les terres du roi de France, il y passa trois ans dans l'exil. Il n'y fut accompagné que par un seul chevalier, un seul prêtre, et trois écuyers [2].

La retraite de Henri et le partage de ses fiefs entre ses deux frères, suspendit, pendant deux ans au moins, les hostilités entre eux : le roi d'Angleterre acquit la propriété d'une partie considérable de la Normandie ; le duc Robert recommença à vivre dans la mollesse, entouré de baladins, de jongleurs, de parasites, qui partageaient ses orgies, et qui célébraient sa générosité. Au milieu d'un peuple aussi turbulent, aussi irritable, et quelquefois aussi féroce que les Normands, un souverain perdu dans l'indolence ne pouvait maintenir la paix publique ; aussi, bientôt des querelles privées donnèrent lieu à autant de brigandages que l'avait fait auparavant la guerre civile. Des insultes faites à une femme, par le frère d'Ascelin de Goel, qu'il prétendit que son seigneur, Guillaume de Breteuil, avait punies avec trop de sevérité, allumèrent une guerre entre ces deux gentilshommes. Une circonstance qui sert à faire connaître les rapports du roi de France avec ses arrière-

1 Orderic. Vitalis, lib. VIII, p. 690.
2 *Ibidem.*, p. 693-697.

vassaux, rendit cette guerre remarquable. On y vit la maison de Philippe Ier ou les jeunes gentilshommes élevés à sa cour, ennuyés de l'oisiveté où il les faisait vivre, prendre parti pour Goel, qui était le plus faible, et qui avait plus besoin d'appeler des soldats mercenaires à sa solde. Richard de Montfort prit le commandement de cette maison du roi qui, secondant vaillamment Ascelin de Goel, défit son adversaire Guillaume de Breteuil, au mois de février 1094, et le fit prisonnier. Il fallait cependant payer cette assistance royale, qui était plus coûteuse que celle du commun des soldats. Goel voulait le faire avec l'argent de son prisonnier, mais il fallait pour cela trouver moyen de lasser sa constance par des tourments, et de lui extorquer des trésors que Breteuil était déterminé à défendre. Respectant cependant encore quelque peu en lui le caractère de son seigneur, et se souvenant de l'hommage qu'il lui avait rendu, il ne voulut pas le livrer aux bourreaux, chargé le plus souvent d'arracher la rançon des prisonniers par la torture. Mais pendant trois mois il le fit exposer en chemise, tous les matins, aux fenêtres du nord de son château de Breherval, après avoir fait verser sur lui des seaux d'eau froide, qui se glaçait tout autour de son corps. De cette manière il extroqua enfin de lui trois mille livres d'argent, des chevaux, des armes, la citadelle d'Ivry, et sa fille, qu'il lui demandait en mariage [1].

D'autres seigneurs normands donnaient, dans le même temps, des preuves d'une férocité plus grande encore; Robert de Geroy faisait souvent couper les mains ou les pieds à ses captifs, ou leur faisait arracher les yeux; et c'était moins encore peur satisfaire sa cupidité, que pour jouir de leur souffrance, et y trouver matière pour d'atroces plaisanteries, avec ses amis ou ses parasites. Plusieurs de ses captifs qui lui avaient offert, pour se racheter, de grosses sommes d'argent, moururent dans les tourments; plusieurs autres lui échappèrent, et le poursuivirent dès lors avec une haine inextinguible [2]. Les femmes mêmes participaient à cette cruauté. Albéréda, comtesse d'Évreux, avait fait bâtir la forteresse d'Ivry; bientôt elle craignit que l'architecte, qui en avait fait un ouvrage admirable, ne se laissât tenter, ou d'en construire une semblable pour quelqu'un de ses rivaux, ou de trahir les secrets de la sienne; et sans qu'il se fût rendu coupable d'aucune offense, elle lui fit trancher la tête. Cet architecte, nommé Lanfred, fut au reste bientôt vengé. Le

[1] Orderic. Vitalis, lib. VIII, p. 704-705.
[2] *Ibid.*, p. 707.

comte Raoul d'Évreux, mari d'Albéréda, songea, avec inquiétude, que sa femme connaissait tous les secrets de son château, et il la traita comme elle avait traité son architecte [1].

Au milieu du mouvement universel des esprits en Europe, des progrès de la population et de la richesse, du développement du caractère national, de la naissance simultanée de l'esprit de liberté et de l'esprit de chevalerie, Philippe languissait ignoré; les années s'écoulaient les unes après les autres, sans qu'on eût jamais aucune occasion de parler de lui ; et les historiens, par une sorte de pudeur, évitaient de prononcer son nom ou celui des pays qui lui étaient immédiatement soumis, en même temps qu'ils semblaient inépuisables dans leurs détails sur des hommes qui montraient, si ce n'est plus de vertus, au moins plus d'énergie.

Mais à cette époque, vers l'an 1092, commença pour Philippe l'aventure scandaleuse qu'on peut regarder comme le plus grand événement de sa vie. Bertrade, sœur du comte Amaury de Montfort, mariée depuis près de quatre ans à Foulques le Réchin, craignait de devoir bientôt éprouver l'inconstance de ce comte d'Anjou, comme les deux femmes qu'il avait épousées avant elle. Aucune des dames de France ne l'égalait en beauté, lorsqu'elle eut occasion de se faire voir à Philippe, dans un voyage que celui-ci fit à Tours. Le roi s'était dégoûté de Berthe, fille du comte Florent de Hollande, dont il avait eu déjà quatre enfants; il l'avait reléguée dans le château de Montreuil, qui lui avait été assigné pour dot, et il l'y retint en prison jusqu'à sa mort. Bertrade inspira à Philippe autant d'amour que son indolence pouvait en ressentir : elle consentit à être à lui s'il voulait l'épouser; et en effet, après que le roi fut parti de Tours, elle échappa d'auprès de son mari, sous la protection d'une escorte que Philippe lui avait laissée, et elle vint le rejoindre à Orléans [2].

Philippe prétendait avoir des raisons légitimes pour se divorcer d'avec Berthe, et faire divorcer Bertrade d'avec Foulques le Réchin; toutefois il eut quelque peine à trouver un prêtre qui bénît un mariage contraire à toutes les lois. Le nouvel évêque de Chartres, Ives, qui cette même année avait été consacré, et qui fut considéré comme un des luminaires

[1] Orderic. Vitalis, lib. VIII p. 706.

[2] *Ibid.*, lib. VIII, , p. 699. — Continuatio Aimonii de Gestis Francor. p. 122. — Chronicon Sancti-Petri vivi Senon. p. 280. — Gesta Consul. Andegav., p. 498.

de l'Église gallicane, se refusa à en faire la célébration, malgré les demandes de Philippe [1]. Les autres évêques de France suivirent son exemple, et le roi fut obligé de recourir à un prélat normand, qu'il séduisit par de grandes récompenses. Ce fut, selon les uns, le frère de Guillaume le Conquérant, Eudes, évêque de Bayeux, sur qui la religion n'avait jamais eu beaucoup d'empire; selon d'autres, ce fut son métropolitain, l'archevêque de Rouen. Le scandale était grand sans doute, et l'exemple dangereux pour les mœurs publiques ; cependant les fautes de cette nature sont encore les moins funestes entre les délits des rois. Aussi la hauteur avec laquelle le clergé demandait une séparation immédiate, ses menaces, et les châtiments qu'il infligea à Philippe et à Bertrade, doivent-ils être considérés plutôt comme des symptômes de ses usurpations ambitieuses, que de son zèle pour le maintien des mœurs publiques et pour le règne de la justice.

Philippe avait violé en même temps les lois de l'Église sur le mariage, celles de l'honneur et de l'hospitalité, en séduisant la femme de son hôte, et celles des fiefs, en faussant la protection qu'un seigneur devait à son vassal. Il se trouva dès lors engagé dans deux guerres de famille, l'une contre Foulques le Réchin, pour garder Bertrade, l'autre contre le comte de Flandre Robert le Frison, pour repousser Berthe. Cependant les hostilités se bornèrent, d'une et d'autre part, à quelques pillages sur les frontières, et aux obstacles apportés aux communications des marchands et des voyageurs. La brouillerie entre le roi et le clergé fut plus durable et plus grave dans ses conséquences. Philippe était chaque jour attaqué par des remontrances, des censures, des menaces d'excommunication; en retour, il menaçait aussi ses prélats; il jeta même Ives de Chartres en prison, puis il le relâcha au bout de peu de mois. En général il ne donnait aucune suite à ses accès de colère; il ne cédait point, il ne se séparait point de Bertrade ; mais d'autre part il ne rompait point avec son clergé, et il ne lui résistait point avec assez de vigueur pour lui imposer silence [2].

Philippe, dont les domaines ne comprenaient plus qu'une fort petite partie de la France, qui n'avait point d'armée, point de forteresse, et qui n'exerçait presque aucune juridiction sur ses vassaux, n'était cepen-

[1] Epistolæ 5, 6, 7, Ivonis Carnotensis, t. XV, p. 73.

[2] Toutes les circonstances de ce mariage sont examinées, et tous les témoignages anciens sont rapportés, dans une dissertation de D. Brial, en tête du XVI[e] volume des Historiens de France.

dant pas si dépourvu de crédit qu'on aurait pu s'y attendre. Sa cour était le lieu de rassemblement des hommes qui espéraient s'élever à la fortune par les plaisirs ou la servilité. Quoique le roi ne disposât plus que d'un bien moindre nombre de faveurs, depuis que toutes les places auxquelles un commandement était attaché étaient devenues héréditaires, il avait encore des revenus considérables, et surtout il pouvait distribuer beaucoup de bénéfices ecclésiastiques. C'était encore à lui à inféoder de nouveau les fiefs qui faisaient échute au domaine royal, et quoique le nombre n'en fût point considérable, cette loterie toujours ouverte flattait les espérances des coureurs de fortune. Ses recommandations enfin avaient de l'efficacité auprès de la plupart des grands vassaux, et il pouvait aisément procurer de l'avancement à un jeune page ou un jeune chevalier, sans que ses faveurs lui coûtassent autre chose que de bonnes paroles. Ces motifs divers attiraient autour de lui ce qu'on nommait la *famille du roi*, et cette *famille* ou *maison*, composée de jeunes gentilshommes qui désiraient se former, dans une cour, aux exercices chevaleresques, lui tenait souvent lieu d'armée. Nous avons vu qu'à la fin de l'année 1093 cette famille seconda Ascelin Goel, seigneur de Breherval, dans sa guerre contre Guillaume de Breteuil, son seigneur. L'année suivante Guillaume, impatient de se venger du traitement qu'il avait reçu de son vassal, gagna Philippe par un présent de sept livres, et engagea le roi de France à venir avec lui assiéger Breherval. Le duc Robert de Normandie, par les mêmes motifs, prit un semblable engagement; en sorte que les deux plus grands princes de France se mirent en même temps aux gages de leur vassal, pour opprimer un de leurs arrière-vassaux. Le château de Breherval fut pris en effet après deux mois de siége, et toute la seigneurie de Goel fut ruinée [1].

La faiblesse du roi, son incapacité ou sa vénalité, qui lui faisait embrasser alternativement le parti de celui de ses vassaux qui le payait à un plus haut prix, n'étaient point les vices que le clergé cherchait à corriger en lui par des réprimandes; il s'attachait uniquement au dérèglement de ses mœurs, et, sous ce rapport, il attaquait Philippe sans ménagement. Berthe, femme légitime du roi, mourut dans le courant de l'année 1094; mais le mariage qu'il avait contracté avec Bertrade n'en fut pas regardé comme plus valide; et c'était moins encore parce

[1] Willelmi Gemeticens. Contin. lib. VII, p. 675. — Orderic. Vitalis, lib. VIII, p. 705.

qu'il l'avait enlevée à son mari, ce qu'à la rigueur les prêtres auraient pu lui pardonner, que parce qu'il y avait entre elle et lui quelque rapport de parenté, qui leur faisait nommer cette union incestueuse. Urbain II fit choix de Hugues, archevêque de Lyon, pour être son légat dans les Gaules, et dissoudre ce mariage ; et Ives de Chartres, en invitant l'archevêque de Lyon à venir en France, car Lyon, appartenant au royaume de Bourgogne, était regardée comme ville de l'empire, lui écrivait : « Quoique dans le royaume d'Italie on ait vu s'élever un » autre Achab, et dans celui des Gaules une autre Jézabel, qui dé» sirent renverser les autels et tuer les prophètes, vous ne devez point » perdre courage, car c'est aux malades qu'on doit envoyer les mé» decins [1]. »

Philippe trouvait, il est vrai, dans ses États, des prélats disposés à user envers lui de plus d'indulgence. Il convoqua, pour le 17 septembre 1094, un concile à Reims, où se réunirent les archevêques de Reims et de Sens, avec les évêques de Paris, de Meaux, de Soissons, de Noyon, de Senlis, d'Arras, et quelques autres. Non-seulement ces prélats s'assemblèrent d'après ses ordres, ils se montrèrent même disposés à poursuivre l'évêque de Chartres, comme ayant manqué à la fidélité qu'il devait au roi. Mais, de son côté, l'archevêque de Lyon convoqua un concile national à Autun, et ce dernier, à son ouverture le 16 octobre, se trouva bien plus nombreux que celui de Reims. Les prélats qui s'y étaient réunis, quoique Français, n'étaient point sujets immédiats du roi de France, aussi se laissèrent-ils implicitement diriger par les instructions que le légat avait reçues de Rome, et après avoir renouvelé les excommunications contre Henri IV et son antipape Guibert, contre les évêques simoniaques et les nicolaïtes, ils en frappèrent également Philippe, avec sa nouvelle épouse Bertrade [2].

Cependant le fanatisme religieux, qui durant un demi-siècle n'avait cessé de faire des progrès, était arrivé à son plus haut degré d'exaltation (1095). La réformation des mœurs de la cour de Rome et des ecclésiastiques, à laquelle l'empereur Henri II avait travaillé avec un zèle si ardent, avait élevé dans l'Église un pouvoir nouveau, prêt à écraser les successeurs de ce monarque. Les anathèmes prononcés

[1] Ivonis Carnotensis, Ep. 15, t. XV, p. 79.

[2] Baronii Annal. eccles., 1094, p. 635. — Script. franc. t. XIV, p. 750. — Clarius Sennonnens. Chronog. t. XII, p. 280 — Hugo Floriacens. t. XIII, p. 623. — Bertholdus Constantiens. t. XIV, p. 680.

contre les prêtres mariés, contre les simoniaques, contre ceux qui consentaient à dépendre du pouvoir civil, contre ceux qui souillaient des mains destinées à la consécration de l'hostie, en les mettant pour rendre foi et hommage, entre celles de princes militaires accoutumés à répandre le sang, avaient échauffé tous les esprits ; on avait assemblé concile après concile. Le premier souverain de la chrétienté était depuis longtemps frappé d'excommunication ; d'autres monarques avaient été à leur tour soumis aux censures des papes ; le roi de France, dont le rang ne se mesurait point sur sa puissance réelle, mais sur l'étendue des pays qui se reconnaissaient pour feudataires de sa couronne, venait à son tour d'être soumis à une pareille sentence, et l'Europe entière semblait avoir reconnu qu'il n'y avait point de pouvoir qui pût se comparer à celui de l'Église, point d'intérêt à mettre à côté de ce qu'on nommait les intérêts du ciel.

Le même zèle avait multiplié les pèlerinages ; à chaque génération ils devenaient plus nombreux, et ils étaient plus souvent accomplis les armes à la main. Les conquêtes des Turcs, qui s'étaient rendus maîtres de Jérusalem, et qui menaçaient Constantinople, et les vexations auxquelles les pèlerins étaient exposés, lorsqu'ils se mettaient au pouvoir de ces barbares, excitèrent enfin le ressentiment d'un peuple qui ne connaissait d'autre gloire que celle des armes, qui par zèle religieux avait déjà combattu, à plusieurs reprises, les infidèles en Espagne, et qui, voyant sa population et ses richesses s'accroître rapidement, cherchait quel essor nouveau il donnerait à sa nouvelle puissance.

Tout près d'un siècle auparavant, Sylvestre II avait, le premier, songé à armer l'Europe pour la délivrance des chrétiens de l'Orient. Plus tard, Grégoire VII avait formé les mêmes projets, ou du moins les avait annoncés dans ses lettres. Cependant le saint-siége portait son ambition sur des objets plus rapprochés de lui ; ce n'était point lui qui avait excité ou entretenu une ardeur militaire née de causes tout à fait indépendantes de l'Église, et qui pouvait lui nuire. Il laissa faire l'esprit du siècle plutôt qu'il ne le poussa, et jusqu'à la fin des guerres sacrées, il songea bien plus souvent à détourner à son profit le courage des croisés, qu'à les exciter à la conquête des saints lieux. Urbain II lui-même ne paraît point, dans ses discours, ou ses lettres, ressentir l'enthousiasme qui, sous son pontificat, ébranla toute la chrétienté. Le mélange de fanatisme et d'esprit militaire qui fit les croisades, était l'ouvrage du siècle ; il ne fallait plus qu'une étincelle pour allumer un

grand incendie. Cette étincelle fut apportée par un homme que l'Orient appelait Coucou Pierre, et l'Occident, Pierre l'ermite [1].

Cet homme, déjà vieux et d'une petite taille, mais qui se faisait remarquer par le feu qui brillait dans ses yeux, et l'éloquence de sa langue, après avoir porté les armes dans les guerres de sa province, s'était retiré dans un ermitage près d'Amiens, sa patrie. Bientôt il l'avait quitté pour accomplir, suivant les usages du temps, un pèlerinage au saint sépulcre. Mais là il avait éprouvé lui-même, il avait vu éprouver aux pèlerins animés du même zèle que lui, toute l'insolence des Turcs. Il conféra avec Siméon, patriarche de Jérusalem, sur ce qu'il y avait à faire. Celui-ci déclara qu'il n'attendait plus rien des Grecs, qui, dans le cours des dernières années, avaient perdu plus de la moitié de leur empire. « Eh bien, dit Pierre, donnez-moi des lettres » pour le pape, et pour les différents princes de l'Occident, dans » lesquelles vous leur exposerez toutes les souffrances de l'Église; et » moi, pour le remède de mon âme, j'irai les leur porter, je les verrai » tous, je les exhorterai tous, et j'en obtiendrai quelque secours. » Pierre passa ensuite la nuit dans l'église du saint sépulcre, et il y eut, dit-on, une vision de Jésus-Christ, qui lui promit son assistance pour l'accomplissement de ce qu'il s'était proposé. Il partit; il arriva en Italie, où il trouva le pape Urbain II auprès de Rome. Il lui remit les lettres du patriarche de Jérusalem; et Urbain, après l'avoir entendu, promit de joindre la demande d'un secours pour les chrétiens d'Orient, aux autres propositions qu'il ferait au concile qu'il avait convoqué à Plaisance pour le 1er de mars 1095 [2].

Pierre ne se reposa pas après avoir obtenu cette promesse du pape. Il parcourut l'Italie en prêchant en tous lieux, sur la misère des chrétiens d'Orient, l'humiliation des pèlerins, et la profanation des saints lieux. Il passa ensuite en France, où il recommença ses prédications avec plus de zèle et plus de succès encore; et faisant pour le pape le rôle de précurseur, il enflamma d'enthousiasme toutes les provinces que celui-ci allait traverser, et il attira tous les regards sur le concile que ce pontife avait convoqué.

Ce concile, qui s'assemblait à Plaisance était destiné à entendre les

[1] Annæ Comnenecæ Alexiados. lib. X, p. 224. Ed, Ven., 284, Ed. Paris.

[2] Willelmus Tyrius, lib. I, cap. 11, 12, 13, p. 637. In Gesta Dei per Francos.— Albertus Aquensis. lib. I, cap. 2, p. 186. — Pagi critica, ad ann. 1095, p. 322, § 12.

tristes et scandaleuses confessions de l'impératrice, à juger Philippe Ier, et les évêques de ses États qui lui avaient montré plus d'indulgence, à fulminer de nouveaux anathèmes contre Henri et son antipape, et à assurer la couronne d'Italie à Conrad. Mais la prédication de Pierre l'ermite avait excité dans les peuples une attente d'une tout autre nature, et l'on vit en effet accourir à Plaisance, d'Italie, de France et d'Allemagne, plus de deux cents évêques, près de quatre mille clercs et de trente mille laïques. Aucune église n'étant assez grande pour recueillir une semblable multitude, elle se réunit dans une vaste plaine, près de la ville, probablement celle de Roncaglia, où, durant ce siècle et le suivant, les états d'Italie furent habituellement assemblés. Les ambassadeurs d'Alexis Comnène y exposèrent, au nom de leur maître, les dangers de la Grèce, et ils demandèrent des secours contre les Turcs; que le pape et les pères du concile s'engagèrent par serment à leur donner [1].

Urbain II convoqua ensuite un second concile, pour le mois de novembre de la même année, à Clermont d'Auvergne, afin d'y terminer les affaires qu'il avait commencées dans celui de Plaisance; et comme l'ermite Pierre avait, dans cet intervalle, parcouru la plupart des régions de l'Occident, adressant de ville en ville ses prédications aux grands et aux petits, avec un zèle qui s'accroissait par le succès, ce concile fut plus nombreux encore que celui de Plaisance. Treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, un nombre presque égal d'abbés mitrés, avec plusieurs milliers de chevaliers, et une foule immense d'hommes et de femmes de toute condition, se rassemblèrent en Auvergne, et malgré la rigueur de la saison, plus âpre qu'ailleurs dans cette région montueuse, ils passèrent sept jours sous la tente, attendant ce que leurs pères spirituels décideraient sur le sort de la chrétienté [2].

L'affaire essentielle pour Urbain II, c'était sa victoire en Europe, et non pas la conquête de la terre sainte : aussi de trente-deux canons qui furent publiés dans le concile de Clermont, un seul se rapportait à la croisade. Les autres avaient pour objet l'interdiction de tout marché relatif aux choses saintes, la séparation absolue des clercs et des prêtres d'avec les femmes, l'exclusion de leurs enfants des ordres ecclésias-

[1] Willelmi Tyrii, lib. I, cap. 14, p. 639. — Baronii Annal. eccl., 1095, p. 640. — Labbei Concilia Gener., t. X, p. 500.

[2] Orderici Vitalis, lib. IX, p. 719. Script. normann.

tiques, le rétablissement de la trêve de Dieu, et, en particulier, de la garantie qu'elle donnait aux prêtres, l'extension du droit d'asile dans les églises et au pied des croix, la fixation des jeûnes divers, et surtout, ce qui importait plus encore au pape, le renouvellement des anathèmes prononcés contre Henri IV et tous ses partisans, contre l'antipape Guibert, auparavant archevêque de Ravenne, contre Philippe, roi de France, et contre Bertrade sa femme. Toutefois, après ces affaires de l'Église, Urbain traita aussi celles de la chrétienté; une passion populaire qui entraînait à la fois tous les ordres de la nation, réclamait une décision en faveur de ceux qui porteraient les armes contre les infidèles; et en effet un canon du concile de Clermont, déclara, « que quiconque par seule dévotion, et non pour acquérir des » honneurs ou de l'argent, se consacrerait à délivrer l'église de Dieu à » Jérusalem, pourrait réputer son pèlerinage en lieu de toute péni» tence [1]. »

Un premier discours du pape Urbain II, adressé à la multitude, qui attendait en quelque sorte le signal de courir aux armes, nous a été conservé parmi les actes du concile, et il n'est point digne de la circonstance. Urbain II rassembla curieusement les passages des Écritures qui se rapportaient à la terre sainte : Dieu, dit-il, aime particulièrement les portes de Sion, Israël est son héritage, la vigne du Seigneur s'appelle Sabaoth en Israël; et c'est parce qu'il est écrit qu'Abraham dut chasser sa servante et son fils dans le désert, que selon lui les chrétiens sont également tenus à repousser dans le désert tous les Ismaélites, ses descendants [2]. Mais Pierre l'ermite parla ensuite aux chevaliers assemblés, avec des sentiments plus vrais, avec des expressions qui partaient d'un cœur plus ardent et plus attendri; il excita le plus vif enthousiasme parmi ses nombreux auditeurs, et Urbain lui-même n'y demeura pas étranger.

« Vous venez d'entendre avec nous, mes chers frères, reprit-il, et » nous ne pouvons en parler sans de profonds sanglots, par combien de » calamités, par combien de souffrances, par combien de cruelles con» tritions, nos frères les chrétiens, membres du Christ comme nous à » Jérusalem, à Antioche, et dans le reste des villes de l'Orient, sont » flagellés, sont opprimés, sont injuriés. Ce sont des frères, sortis du

[1] Baronii Annal. eccles., 1095, p. 646. — Concilia Generalia, t. X, p. 506.
[2] Concilium Claromontonum, p. 511.

» même sein, destinés aux mêmes demeures ; il sont fils comme vous
» du même Christ et du même Dieu, et dans leurs propres maisons
» héréditaires, ils sont faits esclaves par des maîtres étrangers. Les
» uns sont chassés de leurs demeures et viennent mendier chez vous ;
» les autres, plus malheureux encore, sont vendus et accablés d'étri-
» vières sur leur propre patrimoine. C'est du sang chrétien, racheté
» par le sang du Christ qui se verse : c'est de la chair chrétienne, de
» la même nature que la chair elle-même du Christ, qui est livrée
» aux opprobres et aux tourments... [1] »

Ce second discours fut fort long, mais toujours également passionné, toujours il éveilla tour à tour la compassion, l'indignation ou le désir de vengeance. Il fut interrompu à plusieurs reprises par les sanglots du peuple et par ses acclamations : *Dieu le veut*, *Dieu le veut*, s'écria-t-on de toutes parts. A peine Urbain avait-il fini de parler qu'Aymar, évêque du Puy en Velay, se leva, et s'approchant du pape avec un visage rayonnant de joie, il mit un genou en terre, et lui demanda, avec sa bénédiction, son congé pour aller en terre sainte. Non-seulement le pape la lui accorda, mais il le nomma vicaire apostolique dans cette expédition. Bientôt l'exemple d'Aymar fut suivi par les ambassadeurs de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui déclarèrent au pape que leur maître était prêt à partir pour le *grand passage* avec plusieurs milliers de ses sujets [2]. Hugues, frère du roi Philippe, fut parmi les premiers qui s'engagèrent à l'expédition sacrée ; il avait épousé Adèle, héritière du comte de Vermandois, et on lui donnait le surnom de Grand, surnom fréquent dans la maison des Capets, qui indiquait seulement la dignité du chef de leur famille, et qui faisait presque toujours un contraste étrange avec la nullité de celui qui le portait. On remarqua encore en première ligne, parmi ceux qui offrirent leurs services, Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, et ses frères Baudouin et Eustache, fils du comte de Boulogne ; Robert, duc de Normandie, que l'enthousiasme national réveillait de son long assoupissement, et qui se sentait peut-être lui-même plus propre à combattre en soldat qu'à gouverner un État. Un autre Robert, dit le Jeune, comte de Hollande et de Flandre, qui deux ans auparavant avait succédé à son père Robert le Frison ; Étienne, comte de Blois, de Chartres et de

[1] Sermo Urbani papæ, ex scheda Bibliothecæ Vaticanæ, p. 514. Concil. Gen.
[2] Orderici Vitalis, lib. IX, p. 720.

Meaux, frère du comte de Champagne dont ses enfants héritèrent [1]; Baudouin du Bourg, fils du comte de Rethel, et Baudouin, comte de Hainaut; Isoard, comte de Die; Raimbaud, comte d'Orange; Guillaume, comte de Forez; Étienne, comte d'Aumale; Rotrou, comte du Perche; Hugues, comte de Saint-Paul [2]. La foule des seigneurs et des chevaliers moins illustres qui prirent le même engagement était si grande que, pour se distinguer entre les autres, ils se marquèrent d'une croix rouge sur l'épaule droite; et ce signe, qui leur fit donner le nom de croisés, tout comme celui de croisade à leur expédition, contribua bientôt à augmenter leur nombre. Entourés de tant de guerriers qui se consacraient au Christ, et qui entraient dans le chemin de la gloire, ceux qui ne portaient point la croix se regardaient comme confessant leur lâcheté ou leur indifférence; ils étaient signalés aux prédications des prêtres et aux exhortations de leurs frères d'armes, et ils ne résistaient pas longtemps à l'exemple universel.

Quoique l'expédition fût résolue, les croisés avaient besoin de temps pour faire leurs préparatifs; aussi une année entière fut accordée à leurs dispositions domestiques, et au rassemblement de leurs soldats. Pendant cette année le pape Urbain ne quitta point la France; il passa l'hiver à Arles en Provence; il annonça de nouveaux conciles pour l'été suivant, à Arles et à Nîmes, et il promulgua un décret par lequel tous les biens de ceux qui partaient pour la croisade étaient mis, jusqu'à leur retour, sous la garantie de la trêve de Dieu [3]. Pendant le même temps il ne perdait point de vue le procès intenté à Philippe; mais si auparavant, et dans une période de calme, les historiens daignaient à peine faire mention de ce roi, moins encore, au milieu des grands événements qui ébranlaient la chrétienté, s'occupaient-ils de ses vices et de ses lâches amours. On ne nous dit point ni où il était, ni ce qu'il faisait pendant le concile, tandis que toute la France s'armait et se préparait à la guerre. Accablé par le mépris universel, adonné plus encore aux plaisirs de la table qu'à ceux de l'amour, il annonçait, par son énorme corpulence, l'abrutissement de son esprit. Il n'essayait point, comme Henri IV, de résister vigoureusement au pape, qui l'accablait d'ana-

[1] Fragment. Histor. Franciæ, p. 4. — Chron. Anonym., p. 119. Script. franc. t. XII.
[2] Willelmus Tyrius, lib. I, cap. 17, p. 642.
[3] Baronii Annal. eccles., 1095, p. 652.

thèmes, ou de lui faire la guerre ; mais il ne se corrigeait point, et il ne renonçait à aucun de ses mauvais penchants.

Comme l'anathème prononcé contre lui, et dont le texte ne nous a pas été conservé, le privait de sa couronne, Philippe s'était soumis à ne point la porter, à ne point revêtir la pourpre, à ne paraître dans aucune cérémonie en costume royal ; et Urbain, satisfait de cette vaine déférence, qui ne l'aurait pas contenté s'il s'était agi de l'empereur, semblait admettre lui-même que, en ôtant la couronne à un roi, il ne le privait que de l'ornement d'or et de pierreries dont ce roi décorait sa tête. Il traitait avec indulgence Philippe ; même après l'avoir excommunié, il l'appelait encore dans ses lettres *son cher fils*. Et s'il exigeait que dans toute ville où le roi se trouverait, le chant des prêtres et le son des cloches fussent suspendus pendant son séjour, il lui permettait d'autre part de se faire dire des messes basses dans sa chapelle, pour sa dévotion privée. Plusieurs prélats français s'indignaient de cette indulgence d'Urbain, et accusaient la vénalité de la cour de Rome [1] ; tandis que Philippe, lorsqu'il sortait d'une ville, et qu'il entendait aussitôt tous les prêtres entonner des antiennes, et toutes les cloches mises en branle, disait en riant à Bertrade : *Entends-tu, ma belle, comme ces gens nous chassent* [2] *?*

Le concile de Clermont avait fixé la fête de l'Assomption, ou le 15 août 1096, pour le départ des croisés, et l'espace de temps qui devait s'écouler jusqu'alors n'était pas trop long pour achever les préparatifs d'une si prodigieuse entreprise. Ce n'était pas de soldats cependant que manquaient les chefs : pour augmenter le nombre des croisés, il n'était point nécessaire d'échauffer davantage le zèle des Occidentaux ; déjà l'enthousiasme avait gagné jusqu'aux dernières classes de la nation. Il avait saisi les esclaves aussi bien que les hommes libres, les femmes et les enfants, les vieillards et les valétudinaires, aussi bien que les soldats. La plupart ne se proposaient autre chose que d'aller mourir à la terre sainte, se croyant assurés qu'alors ils obtiendraient, non-seulement l'absolution de leurs péchés, mais toute la gloire du paradis, toutes ces récompenses de la vertu dont leur imagination avait été nourrie dès leur enfance. La foi n'avait alors aucune influence sur la réforme des mœurs, mais elle était universelle. Les hommes les plus corrompus, les malfaiteurs, les brigands, ne le cédaient point aux saints

[1] Hugonis Flaviniacens. Chron., p. 625, t. XIII.

[2] Willelmi Malmesbur. de Gestis reg. Anglor., lib. V, p. 14.

en conviction des dogmes de la religion, du pouvoir des prêtres, ou de l'efficace des indulgences.

L'écume de la nation avait donc aussi pris la croix : c'était une populace ignorante, fanatique, et déjà souillée de tous les crimes ; elle fut la première à se mettre en mouvement. Sans comprendre ni quelle distance la séparait de l'Asie, ni quels dangers elle aurait à braver, ni quels ennemis elle devait combattre ; elle voulait partir, elle avait abandonné ses travaux et ses occupations ordinaires, et elle répandait le désordre dans toutes les villes et toutes les campagnes. Les seigneurs étaient impatients de se débarrasser de cette cohue ; les vrais croisés eux-mêmes sentaient qu'ils avaient tout à craindre et rien à espérer d'elle, et les efforts de tous se réunirent pour la presser de se mettre en chemin. Dans toutes les villes où ces fanatiques étaient entrés, ils avaient commencé leur guerre contre les ennemis de la foi par le massacre des juifs. Comme ils les exposaient auparavant à des tourments épouvantables, on vit un grand nombre de ces malheureux se jeter dans des puits, ou se donner la mort de différentes manières, pour échapper aux croissés. Quelques uns seulement furent admis par grâce à recevoir le baptême, et à faire, entre les mains de leurs bourreaux, une abjuration précipitée ; mais lorsque le danger fut passé et qu'ils retournèrent à leur ancienne foi, le clergé se récria sur leur apostasie, et invoqua contre eux le supplice des relaps. La persécution des juifs ne finit point avec le passage de cette populace fanatique ; toutes les bandes des croisés se regardaient comme également appelées à verser le sang de ce peuple ennemi, et à partager ses dépouilles. La haine contre tous les dissidents en religion ne cessa de s'envenimer pendant toute la durée de la guerre sacrée [1].

L'ermite Pierre, le moteur de la croisade, et un chevalier normand connu sous le nom de Gauthier *sans avoir*, se chargèrent de la pénible tâche de conduire à la terre sainte toute la multitude dont les chevaliers redoutaient la société. Gauthier *sans avoir* partit le premier ; il passa le Rhin le 8 mars 1096, avec une armée de plusieurs milliers de fantassins, qui n'avait avec elle que huit chevaux ; il gagna les sources du Danube, et suivant ce fleuve au travers de la Bavière, de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie, il arriva à Constantinople sans avoir éprouvé autant de revers ou de détresse que la composition de son armée aurait

[1] Hirtor. Francor., lib. III, p. 218. In Script. Francor., t. XII. — Guiberti de Novigento, lib. II cap. 5, p. 240.

pu le lui faire craindre. L'ermite Pierre, qui, quelques semaines plus tard, le suivit par la même route, conduisait une troupe désordonnée qu'on a évaluée à soixante mille hommes, femmes ou enfants. Le pays était déjà épuisé par le passage de Gauthier ; l'indiscipline des soldats de celui-ci avait dissipé l'enthousiasme des habitants. L'ermite Pierre crut devoir se charger, en Hongrie et en Bulgarie, de venger les offenses qu'avaient reçues ces premiers croisés, et pour cela de piller des villages et de brûler des villes. La résistance qu'il éprouva en Hongrie et en Grèce fut proportionnée à ces violences. Cependant il avançait toujours avec sa troupe fort réduite ; il arriva jusqu'à Constantinople, et les Grecs se hâtèrent de le transporter au delà du Bosphore [1]. Dans le cours de la même campagne, deux autres troupes, rassemblées par l'Allemand Godescalc, émule de Pierre l'ermite, et que les historiens du temps portent l'une à vingt mille, l'autre à deux cent mille combattants, suivirent encore la vallée du Danube. On n'avait au reste aucun moyen de s'assurer du nombre réel des soldats de ces troupes désordonnées, dans un siècle où les armées régulières elles-mêmes ne passaient point de revue. L'expédition de ces fanatiques fut marquée par d'effroyables calamités. N'ayant aucun moyen de pourvoir à leur subsistance, aucune connaissance de la géographie ou de l'art des marches et des campements, ils suivirent, pour se diriger vers l'Orient, une chèvre et une oie qu'ils croyaient leur avoir été envoyées par le ciel ; ils traitèrent en ennemis tous les pays qu'ils traversèrent ; ils se rendirent aussi odieux par leur cruauté et leur débauche que redoutables par leur misère ; ils forcèrent successivement les Bavarois, les Hongrois, les Bulgares et les Grecs à les combattre. Bien peu d'entre eux arrivèrent jusqu'aux rivages de la Propontide, et finirent par tomber sous le fer des Turcs [1].

Pendant ce temps, le pape d'une part, les grands seigneurs français de l'autre, poursuivaient l'accomplissement de leurs projets et achevaient leurs préparatifs. Le pape parcourait le midi de la France ; il célébra un concile à Tours au commencement de mars, et après avoir visité Angers, Poitiers, Toulouse, Maguelonne, il en célébra un autre à Nîmes. C'est dans ce dernier que le roi Philippe fut reçu en grâce,

[1] Alberti Aquensis Hist. Hierosolym, lib. I, cap. 7, p. 186.—Fulcherii Carnot. Gesta Pereg. Francor., p. 384. — Willelmi Tyrii, lib. I, cap. 18, p. 642. — In Gesta Dei per Francos.

[2] Bernardi Thesaurarii de adquisitione Terræ-Sanctæ, cap. 10, 11 et 12. Apud Muratori Script. Rer. ital. t. VII, p. 671.

après avoir fait déclarer par son ambassadeur qu'il se soumettait au jugement de l'Église, et qu'il avait cessé de traiter Bertrade comme sa femme [1]. Au reste, ces déclarations coûtaient peu à Philippe ; il n'avait pas plutôt reçu l'absolution qu'il recommençait le même train de vie. Il ne se sépara jamais de Bertrade d'une manière définitive, et pendant quinze ans que dura cette liaison, ce ne fut que pour de très-courts intervalles qu'il cessa d'être excommunié.

La grande affaire pour les seigneurs qui s'étaient engagés à la croisade était de rassembler l'argent nécessaire pour cette expédition. Presque tous étaient disposés à vendre leurs titres, leurs droits, leurs seigneuries; mais il ne leur était pas facile de trouver des acheteurs. Ils ne tournaient pas dans cet espoir leurs regards vers le roi ; Philippe n'était ni assez riche, ni assez soucieux de l'avenir, pour payer à prix d'argent des droits dont il faisait peu de cas, ou pour sacrifier à l'augmentation des prérogatives de sa couronne, la bonne chère de son palais ou les fêtes qu'il pouvait donner à Bertrade. Mais les évêques, les abbés, et tous les établissements religieux, avaient amassé des trésors, qu'ils échangèrent avec joie contre des terres, des châteaux et des justices féodales. Ceux parmi les vassaux du second ordre, les vicomtes et les seigneurs, qui ne partaient pas pour la croisade, achetèrent aussi, aux termes les plus avantageux, de leurs suzerains ou de leurs voisins, des extensions de priviléges, des fiefs plus amples, ou de nouvelles seigneuries. Les bourgeois des villes enfin contribuèrent aussi de leur bourse ; et les communes, qui jusqu'alors n'avaient été que des associations armées contre l'ordre , ou plutôt contre le désordre établi , acquirent à prix d'argent une sanction légale, que leurs seigneurs, pressés de pourvoir aux besoins du moment, et indifférents sur l'avenir, ne leur refusèrent point [2].

Les croisés se mirent enfin en mouvement, à peu près à l'époque qui avait été fixée d'avance par le pape et le concile de Clermont. On vit se rassembler dans chaque province, non plus une troupe désordonnée, comme celle de Gauthier *sans avoir*, mais des armées régulières, où tous les nobles combattaient à cheval, revêtus de cuirasses et de cottes de mailles presques impénétrables, et couverts de casques, dont les visières abaissées ne laissaient pas même voir le visage du

[1] Labbei Concilior., t. X, p. 598-610. — Urbani II Epistola ad episcopos Franciæ, t. XIV, p. 729.

[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XV, p. 295.

guerrier. Chaque chevalier avait levé dans sa seigneurie, un certain nombre de sergents d'armes et d'archers à pied, pris parmi ses vassaux les plus vaillants. Après cette infanterie d'élite, venaient les simples fantassins, rassemblés parmi les paysans et les serfs ; ils étaient armés seulement d'un bouclier et d'une épée, et ils semblaient n'être appelés aux armées que pour y grossir la liste des morts. Les calculs sur le nombre de ces croisés doivent nécessairement être fort vagues ; mais l'étonnement des Grecs et l'enthousiasme des Latins nous prouvent également combien il était formidable. On estime à trois cent mille le nombre des guerriers qui, cette année, sortirent de la seule France, et peut-être ce calcul n'est-il point exagéré. Entre tant d'hommes, auparavant inconnus les uns aux autres, et qui n'avaient jamais eu occasion ni de servir ni de combattre ensemble, la confusion était presque inévitable ; mais les croisades donnèrent une première occasion de chercher à la faire cesser. Les surnoms se changèrent en noms de famille ; ces derniers, dont l'usage n'avait commencé que dans le onzième siècle, devinrent bientôt universels ; les titres des seigneuries distinguèrent les races plus nobles, et les généalogies devinrent une étude importante pour les hérauts d'armes qui, dans un parent de leur seigneur, comptaient trouver un défenseur. Les armoiries furent en même temps inventées, pour l'usage auquel nous destinons aujourd'hui les uniformes ; chaque chef fit porter à ses soldats quelque signe particulier auquel il pût les reconnaître ; et la croix, premier symbole des croisés entra dans la plupart de ces armoiries primitives. Les hérauts d'armes durent également apprendre à connaître ces enseignes, pour porter les ordres du chef aux soldats, rassembler les troupes, et entretenir la police des camps.

Godefroi de Bouillon, duc de la basse Lorraine, fut le premier prêt, et vers le 15 août il se mit en route pour la terre sainte (1096). Il avait engagé son château de Bouillon pour sept mille marcs d'argent, à l'évêque de Liége [1], afin de se mettre en état de soutenir le rang qu'on lui avait déféré ; car sa réputation de sagesse, de bravoure et de vertu inspirait une si grande confiance, que tous les croisés des provinces belges et lorraines, qui ne lui devaient aucune obéissance, étaient venus se ranger sous ses étendards. On y voyait entre autres Baudouin son frère, qui fut ensuite comte d'Édesse, puis roi de Jérusalem ; Eustache,

[1] Orderici Vitalis, lib. X, p. 764.

son autre frère, comte de Boulogne ; deux autres Baudouin, l'un comte de Saint-Paul, l'autre fils du comte de Rethel, et un grand nombre de seigneurs indépendants. On estimait que leur armée réunie était forte de cent mille hommes. Il avait été convenu qu'elle suivrait la route de l'Allemagne et de la Hongrie, sur les traces de l'ermite Pierre, tandis que les deux autres grandes armées qui se formaient en même temps, traverseraient, l'une la Dalmatie, l'autre l'Italie. Ce partage était destiné à faire trouver à chacune des vivres en suffisance sur sa route ; et il était le résultat d'une correspondance très-active, entretenue pendant tout l'hiver entre les princes croisés [1]. Godefroi de Bouillon réussit, comme on l'avait attendu de sa prudence, à maintenir une exacte discipline parmi ces guerriers indépendants ; il se fit ainsi respecter dans les régions qu'il traversait : il apaisa le ressentiment des Hongrois et des Bulgares, et il arriva à Philippopolis à temps pour y délivrer d'autres croisés qui s'y trouvaient prisonniers des Grecs [2].

Ceux-ci appartenaient à une seconde armée, partie à la fin de septembre, de l'Ile-de-France et de la Normandie, et qui n'était pas moins nombreuse que la première, Robert Courte Heuse, fils aîné de Guillaume le Conquérant, en était le principal chef : ce prince, après s'être résolu de marcher à la croisade, avait engagé à son frère Guillaume, roi d'Angleterre, son duché de Normandie, pour le terme de cinq ans, et et le prix de dix mille marcs d'argent. Eudes, évêque de Bayeux, son oncle, et plusieurs des guerriers normands, bretons, manseaux, qui avaient illustré leurs noms lors de la conquête de l'Angleterre, se rangèrent sous ses étendards. On y voyait Rotrou, fils du comte de Mortagne, Gaulthier de Saint-Valery, Gérard de Gournay, Raoul de Guader ou Gaël, Hugues de Saint-Paul, Yves et Albéric de Grandménil, avec plusieurs autres seigneurs de haute naissance [3]. A cette même armée, se joignirent Étienne, comte de Blois, beau-frère du duc Robert ; Hugues le Grand, frère du roi Philippe, devenu par sa femme comte de Vermandois ; enfin Robert, comte de Flandre. Ces chefs, égaux en dignité, s'étaient refusés à reconnaître un supérieur. Le brave Robert Courte Heuse avait donné trop de preuves de son imprudence, pour inspirer beaucoup de confiance, et le grand Hugues n'était qu'un fort petit prince, frère d'un roi méprisé, n'ayant lui-même aucune réputa-

[1] Willelmi Tyrii, lib. I, cap. 17, p. 642.
[2] *Idem.*, lib. II, cap. I, *ad* 5, p. 651. — Bernardi Thesaurarii, cap. 13, p, 674.
[3] Orderici Vitalis, lib. IX, p. 725.

tion ou politique ou militaire. L'armée marcha donc ensemble, mais sous des étendards séparés, et si elle n'avait pas cheminé dans un pays ami, elle aurait eu bientôt lieu de se repentir de son insubordination. comme ces croisés traversaient l'Italie dans toute sa longueur, le pape, qui voulait profiter de leur présence, eut soin de leur faciliter les voies. Par leur aide, il dissipa le parti de l'empereur Henri IV. Il les avait joints à Lucques, et il marcha avec eux jusqu'à Rome, où cette armée força l'antipape Guibert à se retirer au château Saint-Ange, tandis qu'elle rendit à Urbain II la possession du reste de la ville. Robert Courte Heuse vint ensuite prendre ses quartiers d'hiver chez les Normands de la Pouille, qu'il regardait comme ses compatriotes. Hugues de Vermandois, au contraire, ne voulut point s'y arrêter ; il passa la mer avec Drogon de Nesle, Guillaume le Charpentier, Clarembaud de Vandeuil, et le petit nombre de chevaliers qui s'étaient attachés à sa personne ; il vint ainsi débarquer à Durazzo. Mais déjà les vexations des croisés avaient enseigné aux Grecs à les traiter en ennemis ; un officier d'Alexis Comnène arrêta le frère du roi de France, et le conduisit à Philippopolis, où il fut retenu prisonnier avec ses chevaliers, jusqu'au moment où Godefroi de Bouillon vint l'y délivrer [1].

Le reste de l'armée de Robert Courte Heuse fut accueilli avec empressement par les Normands de la Pouille. Roger, fils de Robert Guiscard, faisait alors le siége d'Amalfi ; il y fut laissé presque seul par ses barons, qui, s'enflammant ainsi que les soldats de l'enthousiasme qui avait armée l'Europe, revêtirent tous la croix. Boémond, fils aîné de Robert Guiscard, mais dont la légitimité était contesté, et son cousin Tancrède, fils d'une sœur de Guiscard, se mirent à la tête de ces vaillants avanturiers de la Pouille ; ils transportèrent au printemps leurs bataillons à Durazzo, avec ceux du duc de Normandie [2].

La troisième armée des croisés, et la dernière à se mettre en mouvement, fut celle de Raymond IV, ou de Saint-Gilles, comte de Toulouse ; elle ne passa pas le Rhône avant la fin d'octobre 1096. Raymond était entré en possession, seulement en 1094, du comté de Toulouse, à la mort de son frère Guillaume IV, qui ne laissait pas de fils. Une fille de ce dernier cependant, Philippa, mariée d'abord à Sanche, roi d'Aragon, plus tard à Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aqui-

[1] Willelmi Tyrii, lib. II, cap. 5, p. 654. — Guiberti abbat de Novigento, lib. II, p. 487. Gesta Dei.

[2] Orderici Vitalis, lib. IX, p. 724.

taine, continuait à réclamer l'héritage paternel, comme un fief féminin, et ses prétentions allumèrent des guerres qui se prolongèrent pendant plus d'un siècle dans le midi de la France. Raymond, en réunissant l'un après l'autre des comtés indépendants, avait lentement formé l'un des plus puissants États de l'Europe ; il l'abandonna pour le service de la croix, avec la détermination de ne jamais revoir la souveraineté que l'ambition de toute sa vie avait fondée. Il avait juré de demeurer jusqu'à sa mort dans les régions du Levant. Il était le plus âgé entre les princes qui avaient pris la croix ; le plus puissant, le plus distingué, par la loyauté de son caractère, autant que par ses talents, et il aurait pu prétendre au commandement de tous les croisés. Ceux du moins des provinces méridionales de France marchèrent tous sous ses étendards ; on y voyait entre autres Aymar, évêque du Puy en Velay, légat du saint-siége, avec les évêques d'Orange et d'Apt ; Raimbaud, comte d'Orange ; Gaston, vicomte de Béarn ; Girard, comte de Roussillon ; Guillaume, seigneur du Montpellier ; Guillaume, comte de Forez ; Raymond IV, vicomte de Turenne ; et Guillaume Amanieu, sire d'Albret [1].

Cette armée passa de Provence en Italie ; mais après avoir traversé la Lombardie, elle en ressortit par le Frioul, et suivit la mer Adriatique par la Dalmatie et l'Esclavonie. Les croisés, durant cette marche, eurent beaucoup à souffrir dans un pays montueux, pauvre et barbare, qu'ils traversaient au milieu de rigueurs de l'hiver. L'habileté et la prudence de Raymond le fit cependant triompher de tous ces obstacles; et quoiqu'ils fussent plus d'une fois forcés de s'engager dans des hostilités avec les Grecs eux-mêmes, devenus méfiants après tout ce qu'ils avaient souffert par l'insolence et les voleries des autres croisés, Alexis Comnène témoigna à Raymond de Saint-Gilles un respect et une confiance, que jusqu'alors les chefs des Francs n'avaient point réussi à lui inspirer [2].

Toute l'attention des peuples de l'Occident se dirigeait désormais vers les armées des croisés (1097). Les princes les plus actifs et les plus ambitieux avaient quitté leurs États, et cessé de donner de l'inquiétude à leurs voisins ; les autres, épuisés par l'émigration d'un nombre prodigieux de leurs sujets, par les dépenses de l'armement de

[1] Raimondi de Agiles Canonici Podiensis, p. 139, in Gesta Dei per Francos. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XV, chap. 61, p. 296.

[2] *Ibid.*, — Annæ Comnenis Alexiados., lib. X, p. 241.

tant de soldats, par les avances que ceux qui restaient avaient faites, à de gros intérêts, ceux qui partaient, évitaient soigneusement la guerre; d'autant plus que leurs entreprises, en contrariant le fanatisme universel, auraient presque été regardées comme sacriléges. Les prédicateurs continuaient à entretenir les peuples des travaux et des dangers de leurs frères en Orient, et du devoir où ils étaient de les secourir. Les lettres qu'on recevait d'eux étaient lues dans les chaires, et les faits d'armes qu'ils avaient accomplis étaient assez brillants pour occuper tous les esprits. En effet, les Francs étaient arrivés jusque devant Constantinople en combattant toujours; car quoiqu'ils eussent prétendu s'armer pour porter des secours au Grecs, ils avaient forcé ceux-ci, par leur rapacité et leur indiscipline, à tourner leurs armes contre ces prétendus défenseurs. Alexis Comnène avait eu besoin de beaucoup d'habileté et de modération, pour faire respecter son autorité par ces flots de barbares, qui traversaient en tous sens ses États, et pour éviter en même temps d'entrer en guerre avec eux. Il les voyait se préparer à conquérir des provinces tout récemment détachées de l'empire d'Orient, et auxquelles il n'avait point encore renoncé : à ce titre, il leur demanda de lui prêter serment de fidélité, et de lui faire hommage pour les fiefs qu'ils tiendraient de sa couronne; puis, aussitôt qu'il avait obtenu d'eux cette marque de déférence, il les transportait les uns après les autres sur le rivage d'Asie [1].

Nous ne suivrons point les croisés en Asie : leurs exploits et leurs malheurs appartiennent à l'histoire de l'Europe ou de la chrétienté plutôt qu'à celle de la France. Les pèlerins, quoique désignés aussi communément par le nom générique de Francs que par celui de Latins, avaient cessé de s'y regarder comme Français pour n'être plus que les soldats de la croix et les compatriotes de tous les catholiques. Deux mots doivent nous suffire pour indiquer, non pour décrire, les combats où s'ensevelirent leurs bataillons.

Les Turcs Seljoucides s'étaient emparés de l'Asie Mineure, et le siége de leur empire était à Nicée. C'étaient les premiers infidèles que les Latins devaient rencontrer; d'ailleurs tout parut turc à leurs yeux une fois qu'ils eurent passé le Bosphore : ils se signalèrent par les plus horribles cruautés contre les chrétiens qui restaient sur ce rivage, aussi

[1] Annæ Comnenæ Alexias., lib. X, p. 288. — Guiberti abbatis Novigenti, Histor. Hierosolym., lib. II, p. 485. In gesta Dei per Francos. — Fulcherii Carnotens. Gesta Peregrinor. francor., cap. 4, p. 386.

bien que contre les musulmans : en retour ils armèrent toute la population contre eux. Dans ces premiers combats, Gauthier *sans avoir* fut tué, l'ermite Pierre perdit toute son armée, Godescalc vit périr les derniers de ses fanatiques allemands, et toute la multitude qui avait précédé les princes succomba sous le fer des Turcs ou par la misère.

Lorsque Godefroi de Bouillon, Raymond, et les deux Robert débarquèrent à leur tour sur l'autre rive du Bosphore, ils vengèrent ces premiers pèlerins sur Soliman, sultan de Nicée ; ils le vainquirent dans une première bataille, le 14 mai 1097; ils lui prirent sa capitale après un siége de sept semaines. Traversant alors l'Asie Mineure, ils remportèrent une seconde victoire, le 4 juillet, à Doryleum, sur les mêmes ennemis qui avaient cru les surprendre. Ils parvinrent enfin en Syrie, et, le 21 octobre, ils entreprirent le siége d'Antioche, qui les retint jusqu'au 3 juin de l'année suivante [1].

Mais les succès, presque autant que les revers, étaient funestes aux roturiers de l'armée : presque tous les fantassins périrent, ou dans les marches, ou dans les batailles, ou par la famine, ou au siége d'Antioche. Les chevaliers étaient toujours les derniers à éprouver les besoins; aussi échappèrent-ils à la faim, à la soif, aux maladies qu'engendrait une chaleur brûlante, et à la fatigue ; et l'on en vit un grand nombre atteindre le but de leur pèlerinage et revenir ensuite en Europe.

Pendant leur absence, il y eut cependant quelques mouvements militaires sur les frontières, entre les deux rois de France et d'Angleterre. Guillaume le Roux, qui tenait la Normandie en gage pour cinq ans, se flattait que Robert son frère, ne viendrait jamais la lui redemander. Il voulut donc profiter de la faiblesse et de la lâcheté du roi Philippe, pour étendre à ses dépens les frontières de ce duché. Il lui demanda la restitution du Vexin, et particulièrement des villes de Pontoise, Chaumont et Mantes. « Tout le poids d'une guerre sanglante, dit Orderic Vitalis, » tomba alors sur les Français; car leur roi Philippe, par sa paresse » et sa corpulence, n'était pas propre à la milice, et son fils Louis était » encore trop jeune pour pouvoir combattre; le roi d'Angleterre au » contraire était uniquement adonné aux armes, et toujours entouré » d'excellents chevaliers [2]. » La plupart des seigneurs, sur cette fron-

[1] Alberti Aquensis Hist. Hierosol., lib. I, p. 191 seq. — Fulcherii Carnot., cap. 5, p. 387. — Willelmi Tyrii, lib. III, p. 663. — Pagi critica in Baronium, ann. 1097, p. 331.

[2] Orderici Vitalis, lib. X, p. 766.

tière, tenaient en même temps des fiefs de l'un et de l'autre roi. Ils étaient appelés à choisir et à rendre le fief à l'un des deux, en lui retirant leur hommage pour servir l'autre. Ils préférèrent vaincre avec le plus brave plutôt que de succomber avec le plus lâche. Le comte de Mantes, le premier, reçut les Anglais dans ses châteaux et leur ouvrit la frontière. Le seigneur de La Roche-Guyon suivit cet exemple, et au lieu de rendre loyalement à Philippe ce qu'il tenait de lui, il fut tenté par l'argent des Anglais, et il leur livra La Roche-Guyon et Veteuil; d'autres chevaliers encore l'imitèrent; et pour leur donner un point d'appui, le roi d'Angleterre fit fortifier le château de Gisors. Toutefois quelques gentilshommes du Vexin, parmi lesquels on remarquait les seigneurs de Chaumont et de Serranz, n'oublièrent point ce qu'ils devaient à leur patrie. Ces braves gens, abandonnés par leur roi, et ne trouvant aucun appui dans la nation, ne recevant aucune solde, et ne pouvant attendre d'autre bénéfice de la guerre que la rançon de quelques prisonniers anglais ou normands, résistèrent cependant avec vaillance, et ne permirent point à l'ennemi de faire de plus grands progrès dans le royaume [1].

Si Philippe n'avait pas été incapable de tout sentiment élevé, et de tout acte de vigueur, la résistance des chevaliers du Vexin l'aurait tiré de son assoupissement; il se serait opposé aux usurpations du roi d'Angleterre, il aurait également défendu contre lui le comte du Maine, qui se voyait menacé d'une injuste agression. Ce comte était Hélie de La Flèche, fils d'une des trois princesses en qui avait fini l'ancienne maison du Maine; il avait acheté les droits de la seconde femme du marquis d'Este; et l'aînée, épouse de Robert Courte Heuse, était morte sans postérité. Hélie était un homme probe, rangé dans ses mœurs, aimé de ses sujets, et respecté de ses soldats comme un bon capitaine. Il s'était croisé au concile de Clermont, et il était venu à Rouen demander au roi d'Angleterre de garantir son patrimoine, pendant qu'il serait à la terre sainte; mais Guillaume prétendit avoir hérité des droits sur le Maine de la femme de Robert son frère; il déclara qu'il voulait les faire valoir, non devant des juges ou des arbitres, comme le proposait Hélie, mais avec des milliers de lances; et le comte du Maine, tout en gardant la croix et la faisant porter à ses soldats, fut obligé de renoncer à la croisade [2].

[1] Orderici Vitalis, lib. X, p. 766.
[2] *Ibidem.*, p. 769.

Hélie invoqua vainement les secours de l'Église, qui, au concile de Clermont, s'était engagée à protéger les croisés; ceux de Philippe, son suzerain, qui ne voulut pas troubler son repos; ceux de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui, au lieu de l'assister, s'allia à ses ennemis; il fit enfin hommage de son comté à Foulques le Réchin, comte d'Anjou et de Tourraine, pour engager ce prince à le défendre. Il repoussa en effet, au mois de février 1098, l'agression du roi d'Angleterre; mais le 28 avril suivant, il eut le malheur de tomber dans une embuscade de Robert de Bélesme, son voisin et son rival, qui, l'ayant fait prisonnier, le conduisit à Rouen et le présenta au roi Guillaume [1].

Guillaume le Roux, qui traitait ses sujets avec une cruauté extrême, savait quelquefois montrer de la générosité à ses prisonniers. Du moins, pour un homme tel que lui, c'était être généreux que de ne pas arracher à Hélie, par des menaces ou des supplices, les possessions qu'il voulait lui enlever. Foulques le Réchin, qui pendant la captivité d'Hélie avait entrepris la défense du Maine, traita en son nom avec Guillaume. Toute la province, à la réserve de cinq châteaux, fut livrée au roi d'Angleterre pour la rançon de son seigneur; et Hélie, remis en liberté, continua, malgré l'extrême disproportion de ses forces, à faire la guerre au roi d'Angleterre, avec le petit nombre de soldats qui s'étaient attachés à sa fortune [2].

Guillaume était cependant retourné en Angleterre (1099), et il s'y livrait à la chasse, son plaisir favori; lorsqu'un courrier lui apporta la nouvelle qu'Hélie de La Flèche avait surpris la ville du Mans avec l'aide des bourgeois, qui lui avaient toujours été favorables, et qu'il assiégeait les soldats du roi dans la cidadelle, où ceux-ci avaient été forcés de se retirer. Sans perdre un seul instant, Guillaume tourna son cheval vers le plus prochain port de mer, et y arrivant au galop, il se jeta, quoique la mer fût très-rude, dans le premier bateau qu'il trouva prêt à faire voile. Il arriva ainsi à Poucque en Normandie, sans suite et sans équipage; il se fit prêter, par un prêtre, une jument, pour aller jusqu'à Rouen; et continuant d'agir avec la même résolution et la même promptitude, il eut bientôt rassemblé une armée avec laquelle il s'avança jusqu'au Mans. Hélie, averti de son approche, évacua cette ville, qu'il n'avait pas gardée plus de huit jours, et qui durant cet

[1] Orderici Vitalis, lib. X, p 771.
[2] *Ibidem.*, p. 773.

espace de temps était brûlée par les feux lancés de la citadelle. Il se retira au château du Loir, la meilleure de ses forteresses, tandis que Guillaume dévastait son patrimoine, et se vengeait avec usure du dommage qu'il venait de recevoir [1].

Pendant ce temps, l'Occident retentissait des nouvelles de la terre sainte. Antioche avait été prise après un siége de sept mois et demi; et cette grande ville, ancienne capitale de l'Orient, que les Turcs Seljoucides avaient enlevée aux Grecs, seulement en 1084, ou quatorze ans auparavant, était devenue la capitale d'une nouvelle principauté normande, fondée en faveur de Boémond, fils de Robert Guiscard. Les chrétiens assiégés dans la conquête qu'ils avaient à peine achevée, et épuisés par des combats sans cesse renaissants, crurent toucher à leur perte. Étienne, comte de Chartres, et Hugues le Grand, comte de Vermandois, s'étant chargés d'une mission auprès d'Alexis Comnène, abandonnèrent leurs compagnons d'armes, et arrivèrent en Occident comme des fugitifs. Bientôt cependant la nouvelle des succès de l'armée d'où ils avaient déserté, les couvrit de honte. Les chrétiens avaient défait les Turcs qui les assiégeaient dans Antioche [1]. Après quelques mois de repos ils avaient repris l'offensive au mois de mai 1099, et leur armée, réduite à moins de quarante mille hommes, s'était enfin, le 15 juillet, rendue maîtresse de Jérusalem. Le 23 du même mois, Godefroi de Bouillon avait été désigné comme roi de ce nouveau royaume. La plupart des croisés étaient ensuite repartis pour l'Europe. On savait Robert Courte Heuse déjà débarqué en Calabre; on attendait les autres, et on se préparait à recevoir les héros de la croix, dans quelques lieux comme des triomphateurs, dans d'autres, comme des hôtes incommodes, qu'on avait compté ne jamais revoir.

Guillaume le Roux, en particulier, avait appris avec inquiétude l'approche de son frère Robert (1100); il était bien déterminé à ne jamais lui rendre la Normandie, qu'il avait reçue de lui en gage; mais il ne songeait pas sans crainte à la popularité que le prince croisé avait acquise dans son voyage d'outre-mer : il fit préparer sa flotte et son armée, non-seulement pour défendre les provinces qu'il possédait déjà sur le continent, mais pour en acquérir encore de nouvelles. Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, cédant aux instances des religieux et des troubadours, parmi lesquels il commençait lui-

[1] Orderici Vitalis, lib. X, p. 775.
[2] Willelmus Tyrius, lib. VI, p. 712.

même à occuper un rang distingué, voulait se mettre à la tête d'une autre croisade, que l'on préparait pour porter des secours au nouveau royaume de Jérusalem, abandonné dans sa faiblesse par la plupart de ses premiers conquérants. Le comte de Poitiers, qui avait besoin d'argent pour cette expédition, offrait au roi d'Angleterre, qui était fort riche, tous ses États en gage, de la Loire jusqu'à la Garonne, pour une somme considérable sur laquelle les deux princes n'étaient pas encore d'accord[1].

Mais les vastes projets du souverain de l'Angleterre et de la Normandie furent tout à coup renversés par un événement imprévu. Le 2 août, comme il se préparait à chasser dans la nouvelle forêt que son père avait formée près de Southampton, en dévastant plus de soixante paroisses, et en forçant les habitants de cette contrée fertile à céder la place aux animaux sauvages, on lui apporta six flèches nouvelles, dont le fer était très-acéré, et qu'il loua comme les meilleures qu'il eût encore vues. Il en prit quatre pour lui-même, et donna les deux autres à Gaultier Tyrrel, seigneur de Poix et de Pontoise, vaillant soldat, qu'il aimait beaucoup, et qu'il regardait comme un excellent tireur. Le roi partit ensuite avec lui pour la chasse ; un cerf passa entre eux ; Guillaume fit signe à Gaultier de tirer le premier; la flèche de celui-ci rebondit, à ce qu'on assure, sur le dos cerf, et vint frapper le roi, qui chancela, tomba de son cheval, et expira immédiatement. Sans le vouloir, Tyrrel avait délivré l'Angleterre, et une grande partie de la France, d'une tyran exécrable, avec les armes mêmes qu'il venait de recevoir de lui.

Toutefois ceux qui espéraient des temps meilleurs osaient à peine laisser percer leur joie, tandis que les soldats mercenaires, qu'on redoutait également comme ministres des fureurs de Guillaume, et comme brigands, et les femmes de mauvaise vie qui les accompagnaient, et qui formaient la société plus habituelle du roi, faisaient éclater leur douleur. Tyrrel n'osa point braver leur ressentiment ; il s'enfuit vers un port de mer, gagna la France, et s'enferma dans un de ses châteaux, hors de la puissance des Normands et des Anglais ; de là il passa plus tard à la terre sainte, où il mourut ; tandis que Guillaume, abandonné dans l'endroit où il était tombé, par la plupart des grands de sa suite, qui s'enfuyaient à toute hâte vers leurs châteaux, pour les

[1] Orderici Vitalis, p. 771.

mettre en état de défense, fut recueilli par quelques uns de ses plus pauvres serviteurs, placé en travers sur cheval, comme les sangliers qu'il avait tués à la chasse, et transporté Winchester, où il fut enterré, dans la quarante-quatrième année de son âge, après un règne de douze ans dix mois et vingt jours [1].

[1] Orderici Vitalis, lib. X, p. 782. — Willelmi Malmesbury, de Gestis regum Anglor., lib. IV, p. 5. t. XIII. — Henrici Huntindon., lib. VII, p. 32. — Chronic. Anglo-Saxon., p. 57. — Florentii Wigorn. Chron., p. 70.

CHAPITRE XI.

Fin du règne de Philippe Ier dès l'association de son fils Louis à la couronne, 1100-1108.

Pendant tout le onzième siècle nous avons été réduit, pour former l'histoire des Français, à recueillir les traits que les historiens des peuples voisins, ou des peuples rangés sous une autre domination que celle des rois de France, laissaient quelquefois échapper sur le gouvernement de la monarchie. L'histoire de l'Église et celle de l'empire nous ont fourni quelque lumière, l'histoire de la Normandie et celle de l'Angleterre nous en ont offert davantage encore; mais les quatre premiers rois de la race des Capets n'ont eu aucun historien qui leur fût propre, aucun qui se proposât de nous faire connaître ou leur personne, ou leur règne, ou l'état de leurs peuples; aucun qui considérât la France ou ses rois comme le centre des intérêts divers de la race romane; aucun enfin qui envisageât les événements sous le point de vue français. Il en est résulté que les quatre personnages qui occupèrent le trône depuis l'élévation de Hugues Capet en 987 jusqu'à la fin du onzième siècle, nous sont très-imparfaitement connus; mais en revanche ils nous sont présentés sans dissimulation, sans adulation sans aucun effort, de la part des contemporains qui en parlent occasionnellement pour déguiser leur insignifiance.

Avec le commencement du douzième siècle nous entrons dans une période nouvelle, où l'histoire des Français devient plus intimement liée à celle de la monarchie, où les rois ont toujours eu des biographes et des panégyristes occupés de garder la mémoire de leurs actions, d'expliquer leurs sentiments ou leurs motifs secrets, de déguiser ou d'excuser ce qu'il y avait eu en eux de blâmable, et de rapporter tout à eux, comme s'ils étaient le centre ou le principe moteur de toute chose dans leur royaume.

Ce changement ne se fait pas sentir dans les historiens seulement, il s'opérait aussi dans les choses dont les historiens nous ont retracé la mémoire. Après une longue interruption de toute action du roi dans la monarchie française, on vit, au commencement du douzième siècle, l'héritier du trône reprendre quelque part aux affaires publiques. On pourrait regarder les quarante ans qui s'écoulèrent depuis le couronnement de Philippe Ier jusqu'à la fin du siècle, comme la période durant laquelle le pouvoir royal fut le plus complétement anéanti en France. En effet, un homme uniquement occupé de son intempérance et de ses débauches, qui n'avait point de ministres, point de conseil d'État, point de direction des affaires publiques, pouvait tout au plus porter la couronne, et recevoir de certains hommages réservés à son rang; mais on ne saurait le considérer comme un fonctionnaire public, ou comme le chef du gouvernement. Tout allait sans lui, tout se faisait indépendamment de lui, par des princes héréditaires ou des magistrats qu'il n'avait pas nommés; il n'avait point d'affaires, et il ne se présentait pas même d'occasion de consulter sa volonté: sa seule fonction était de jouir de la vie, à peu près comme font les princes du sang, dans les monarchies de nos jours; et lors même que son nom paraissait dans quelque charte, et que son autorité semblait intervenir dans quelque transaction, sa volonté n'y entrait pour rien; car son seul motif pour signer des actes, c'étaient les émoluments que ses officiers recevaient àl eur occasion.

Le douzième siècle fit voir qu'il est dans la nature du pouvoir royal de s'accroître, uniquement parce qu'il demeure solitaire et qu'il survit aux révolutions. Tant que le nom de roi demeure, tant que l'étendard royal existe, tous les yeux se tournent naturellement de ce côté. Un roi féodal n'avait que des prérogatives assez bornées; mais la nature constitutionnelle de son pouvoir n'avait pu être définie par la loi, d'une manière assez précise, pour repousser toutes les idées associées, en d'autres temps et d'autres lieux, au nom de roi. Ceux qui ont occasion d'invoquer la protection du monarque, lui supposent des droits dormants, ou l'invitent à faire valoir ceux qui depuis longtemps sont tombés en désuétude; leur imagination lui prête, avec les vertus des héros, les pouvoirs des despostes; ils en appellent de ce qui est, à ce qui selon eux doit être, et ils opposent aux limites que le prince a reconnues, l'étendue des prérogatives de ses prédécesseurs. Il avait fallu toute la lâcheté et toute l'impéritie des quatre premiers rois de la

troisième race, pour faire descendre le pouvoir de la couronne aussi bas qu'il était tombé dans le cours du onzième siècle. Dès que Louis fils de Philippe, connu plus tard sous le nom de Louis le Gros, se fut mis à la tête des affaires, on lui vit recouvrer son importance, et la progression du pouvoir de la couronne fut dès lors toujours croissante, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle : non que ce jeune prince déployât des talents extraordinaires, ou qu'il recourût à une politique bien habile, mais seulement parce que son caractère ne repoussait pas l'estime, que le peuple est toujours si empressé d'accorder à ses maîtres.

Les antiquaires n'ont point réussi à déterminer avec précision l'époque où Philippe Ier associa son fils à la couronne ; ils hésitent entre les années 1099 et 1101 : la superstition eut probablement une part principale dans la détermination du monarque indolent. Depuis qu'il était excommunié, et que ses confesseurs le menaçaient sans cesse de toutes les vengeances du ciel, il attendait avec tremblement les premières calamités dont il serait frappé : cependant, comme il n'avait point de volonté, il n'éprouvait point de contrariétés ; comme il ne faisait jamais la guerre, il n'était point battu, et comme il ne formait pas de projets, il ne les voyait jamais échouer : sa vie domestique était prospère, et sa santé résistait à sa longue intempérance. Enfin, vers le commencement du douzième siècle, il se plaignit de maux de dents, et de démangeaisons à la peau. Les prêtres s'écrièrent aussitôt que c'était là le châtiment du ciel dont il avait été si longtemps menacé ; qu'il avait méprisé les excommunications et les anathèmes, jusqu'à ce qu'il eût attiré sur lui la verge du grand rémunérateur ; et que s'il ne se hâtait pas de prouver sa soumission et sa pénitence, de plus graves châtiments allaient le frapper. La sentence pontificale avait privé Philippe de la couronne, et le roi avait cru s'y être conformé jusqu'alors, en ne mettant plus cet ornement d'or sur sa tête : ses infirmités le déterminèrent à prendre un parti plus rigoureux. En faisant couronner son fils Louis, alors âgé de dix-huit ou de vingt ans, et que ses vassaux, par opposition avec lui, désignaient sous le nom de Louis *l'Éveillé*, il jugea qu'il exécutait complétement la sentence pontificale, et il abandonna sans regret, à ce jeune homme, des fonctions qu'il n'avait jamais trouvé aucun plaisir à remplir[1].

La partie de la France sur laquelle régnait Philippe Ier, et dont il

[1] Orderici Vitalis, lib. VIII, p. 999 ; apud Duchesnium Script. normann.

transmit alors l'administration à son fils, égalait à peine en étendue la vingtième partie de la France actuelle. Les positions et les proportions géographiques se gravent difficilement dans l'esprit par de simples paroles, et la mémoire refuse de se charger d'une suite de noms qui ne peignent point des objets; cependant on se ferait l'idée la plus fausse de la puissance d'un roi de France, si on ne la rapportait pas à l'étendue des pays sur lesquels il régnait ; on ne comprendrait pas mieux quels étaient ses rivaux, leurs forces et leurs ressources, si l'on n'avait présent à l'esprit la place que leurs États occupaient sur la carte. Peut-être saisira-t-on mieux ces proportions diverses, en comparant les souverainetés d'alors aux divisions actuelles de la France, parce que deux départements sont des quantités beaucoup plus près d'être égales, que ne l'étaient deux des anciennes provinces.

La souveraineté propre du roi de France s'étendait sur l'Ile-de-France et une partie de l'Orléanais, ce qui répond aux cinq départements de la Seine, de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, de l'Oise et du Loiret : encore s'en fallait-il de beaucoup que ce petit pays, qui n'avait guère que trente lieues de l'est à l'ouest, et quarante du nord au sud, fût entièrement soumis à la couronne ; nous verrons au contraire que la grande affaire de Louis le Gros, pendant tout son règne, fut de réduire à l'obéissance les comtes de Chaumont et de Clermont, les seigneurs de Montlhéry, de Montfort l'Amaury, de Coucy, de Montmorency, du Puiset, et un grand nombre d'autres barons, qui, dans l'enceinte du duché de France et du domaine propre des rois, se refusaient à leur rendre aucune obéissance.

Au nord de ce petit État, le comté de Vermandois, en Picardie, qui appartenait au frère de Philippe, ne répondait guère qu'à deux des départements actuels, et le comté de Boulogne qu'à un seul. Mais le comté de Flandre en comprenait quatre ; il égalait en étendue le royaume de Philippe, et le surpassait beaucoup en population et en richesse. La maison de Champagne, divisée entre ses deux branches, de Champagne et de Blois, couvrait seule six départements, et resserrait le roi au midi et au levant : la maison de Bourgogne en occupait trois, le roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, en possédait cinq, le duc de Bretagne cinq autres, le comte d'Anjou près de trois : ainsi les plus proches voisins du roi, parmi les grands seigneurs, étaient ses égaux en puissance. Quant aux pays situés entre la Loire et les Pyrénées, et qui comprennent aujourd'hui trente-trois départements, quoi-

qu'ils reconnussent la souveraineté du roi de France, ils lui étaient réellement aussi étrangers que les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, qui relevaient de l'empereur ; ces derniers répondent aujourd'hui à vingt et un départements.

Louis, fils de Philippe, était âgé de dix-huit ou vingt ans lorsque son père l'associa à la couronne : le premier entre les Capétiens, il avait reçu cette éducation chevaleresque qui donnait à la jeunesse française un noble caractère, mais que son père et ses aïeux avaient regardée comme trop rude pour leur haute dignité. Il savait, à l'égal d'aucun des jeunes damoiseaux élevés à sa cour, dompter un cheval, et manier la lance ou l'épée ; il avait de l'activité, de la loyauté et de la bravoure ; et sans briller par aucun talent distingué, il gagnait les cœurs par sa franchise, son amour de la justice, et sa ferme détermination de protéger les opprimés. Il développa de bonne heure ces vertus, dans la lutte où il s'engagea contre les seigneurs châtelains du duché de France ; son but était de les forcer à renoncer au brigandage, et à laisser ouvertes les communications entre Paris et Orléans ; car durant tout le règne de son père, les principaux barons n'avaient pas cessé de détrousser les marchands et les voyageurs sur les grands chemins, et jusqu'aux portes de la capitale.

Louis avait fait ses premières armes contre Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, lorsque celui-ci tentait de subjuguer le Vexin, et de s'emparer de Mantes et de Pontoise. Il avait alors rarement plus de deux ou trois cents chevaux sous ses ordres, et avec cette petite troupe il devait, par son activité, tenir tête à un voisin bien plus puissant et plus aguerri que lui [1]. Dès que la mort de Guillaume eut mis le Vexin, à l'abri d'une attaque étrangère, Louis songea à ramener à leur devoir des ennemis domestiques qui n'étaient pas moins dangereux. Les comtes ruraux, les vicomtes et les barons, qui relevaient immédiatement du roi, dans le duché de France, avaient profité de la faiblesse de Philippe pour secouer absolument son autorité, dans les châteaux où ils s'étaient fortifiés. Ils en sortaient pour fondre sur les voyageurs et les marchands qui passaient à portée de leur retraite, lorsque ceux-ci ne consentaient pas à se racheter par une grosse rançon : ils abusaient également de leur force contre les couvents et contre tous les seigneurs ecclésiastiques. Tantôt ils venaient loger chez eux avec leurs écuyers, leurs

[1] Sugerii vita Ludovici VI, cap. 1, p. 12. — Hist. de France, t. XII.

soldats, leurs chevaux et leurs chiens, et ils exigeaient que la maison religieuse où ils prenaient de force l'hospitalité, les défrayât pendant des mois entiers ; tantôt ils forçaient les paysans des moines ou des évêques à leur payer des redevances, ou en argent ou en denrées, pour la protection que les hommes de guerre promettaient de leur accorder. Les barons en particulier, qui étaient vassaux de quelque église, semblaient se faire un titre de leur vasselage même pour dépouiller leurs seigneurs ecclésiastiques.

Parmi ceux-ci, les plus désordonnés étaient Burchard seigneur de Montmorenci, vassal de l'abbaye de Saint-Denis ; Mathieu, comte de Beaumont le Roger, et Drogon, seigneur de Mouchy-le-Châtel, ou peut-être de Mouceaux. Louis engagea l'abbé de Saint-Denis à porter des plaintes contre eux, par-devant la cour du roi, son seigneur direct (1101). Montmorenci se rendit en effet à Poissy, pour y entendre le jugement de ses pairs ; mais quand celui-ci fut prononcé, il ne voulut pas s'y conformer, tellement l'autorité royale était déchue, même dans le domaine immédiat de la couronne. Toutefois Louis, n'ayant plus qu'à exécuter une sentence déjà prononcée, et se sentant fort de l'appui que lui donnait, aux yeux des autres barons, l'observation des formes juridiques, se mit à la tête des soldats de l'église de Saint-Denis, qu'il joignit aux siens ; il entra dans les terres du seigneur de Montmorenci ; il brûla ses fermes et ses villages ; il vint ensuite mettre le siége devant son château, et il le força ainsi à se soumettre à la justice. Il attaqua de même Mouchy-le-Châtel, qu'il brûla, à la réserve de la grande tour où le seigneur s'était réfugié ; puis il passa sur les terres du comte de Beaumont : il réussit à s'emparer de Luzarches ; mais il éprouva une déroute sous les murs de Chambly en Beauvaisis, après laquelle il se réconcilia avec ce comte [1].

Louis sentait que chacun des petits barons de la banlieue de Paris l'égalait en forces, et que réunis ils lui étaient infiniment supérieurs ; il se garda donc d'éveiller leur jalousie, en faisant valoir contre eux les prérogatives du roi son père ; il se présenta seulement comme le défenseur des églises. Après avoir protégé celle de Saint-Denis, il fit la guerre pour celle d'Orléans, puis pour celle de Reims. Les abus qu'il réprimait étaient criants et intolérables ; les amis de la paix, tout aussi bien que les amis des moines, applaudissaient à son zèle : on ne le

[1] Sugerii vita Ludovici Grossi, cap. 2, 3, 4, p. 13. — Grandes Chroniques de Saint-Denis, chap. 4, p. 139.

soupçonnait d'aucune vue personnelle; et les faibles et les opprimés dans tout le duché de France, s'accoutumaient de nouveau à recourir à la protection royale [1].

L'estime générale qu'acquérait ainsi le jeune Louis, aigrissait contre lui sa belle-mère. Bertrade avait déjà donné deux fils à Philippe; et toute repoussée qu'elle était par les prêtres, et privée par eux du titre de reine, elle n'était pas sans espérance que ses fils pussent succéder à la couronne, si Louis était écarté. Ce jeune prince ayant passé en Angleterre (1102), pour assister aux fêtes qui avaient suivi le couronnement de Henri Ier, troisième fils de Guillaume le Conquérant, et à ce qu'il semble, pour y être armé chevalier des mains de ce monarque, Bertrade fit parvenir au roi d'Angleterre une lettre qui portait le sceau de son mari, par laquelle il était prié de faire arrêter le jeune prince, et de le retenir dans une prison perpétuelle. Henri ne voulut point se rendre coupable de cet acte de trahison envers son hôte; il avertit Louis du danger dont il était menacé, et il lui conseilla de retourner auprès de son père. Il n'est pas sûr que le faible Philippe eût consenti à ce que sa femme fît écrire cette lettre; du moins il la désavoua lorsque son fils, de retour, lui en demanda raison. La petite cour du roi de France demeura quelque temps divisée entre l'héritier présomptif et la reine, tous deux étaient prêts à se porter aux dernières extrémités. Louis cherchait une occasion pour faire poignarder Bertrade, et celle-ci s'adressa tour à tour à des *clercs* magiciens, et à des empoisonneurs, pour le faire périr d'une mort lente. Louis, dit-on, prit en effet du poison; mais un médecin qui avait étudié chez les Arabes réussit à le guérir, lorsque tous les autres désespéraient de le sauver. Il conserva dès lors cependant sur son visage, tout le reste de sa vie, une pâleur mortelle. Philippe sentit enfin que son repos était troublé par ces attaques mutuelles; il offrit à son fils de lui céder le gouvernement du Vexin, avec les villes de Pontoise et de Mantes, sous condition qu'il se réconciliât avec sa belle-mère. Louis y consentit; et c'est de cette époque, cinq ans avant la mort de son père qu'il commença à prendre sur lui seul tous les soins du gouvernement [2].

La liaison de Philippe avec Bertrade était peut-être déjà assez ancienne pour qu'il y eût eu autant de scandale à la rompre qu'à la continuer (1104). Philippe aimait tendrement cette femme, et les deux

[1] Sugerii, cap. 5 et 6, p. 14.
[2] Orderici Vitalis eccles. Hist., lib. XI, p. 813.

fils qu'il avait eus d'elle, auxquels il avait donné les noms de Philippe et de Florus; mais il avait passé cinquante ans, et sa vie crapuleuse l'avait tellement appesanti qu'on l'aurait cru de bien des années plus avancé en âge. La cour de Rome avait fait de vains efforts pour engager Philippe et Bertrade à se séparer; elle semblait s'être enfin convaincue que Philippe, tout résolu qu'il était à ne jamais se révolter contre le saint-siége, ne triompherait non plus jamais de ses goûts ou de ses habitudes. Yves, évêque de Chartres, le plus savant homme du clergé des Gaules, et celui que le pape avait le plus souvent consulté sur cette affaire, conseillait désormais l'indulgence, comme il avait auparavant recommandé la sévérité [1]. Trois conciles furent successivement tenus dans l'année 1104, à Troyes, à Baugency, et enfin à Paris, pour aviser aux moyens de réconcilier Philippe avec l'Église. Des difficultés qui ne nous sont pas connues empêchèrent que l'absolution ne fût donnée au roi dans les deux premiers, probablement parce que celui-ci insistait toujours pour qu'on lui laissât du moins l'espérance de s'unir légitimement avec Bertrade. Enfin, dans le concile ouvert à Paris le 2 décembre 1104, le roi, qui se présenta les pieds nus, et en costume de pénitent, devant Lambert, évêque d'Arras et légat du pape, jura solennellement qu'il cesserait de considérer Bertrade comme son épouse, qu'il n'aurait plus avec elle aucun commerce, aucune familiarité, telles que celles pour lesquelles il avait fait pénitence; qu'il ne lui adresserait pas même la parole; qu'il ne la verrait pas sans qu'il y eût entre eux des témoins dignes de respect, qui garantissent la décence dans leurs entrevues. A ces conditions le roi fut réconcilié à l'Église; toutes les censures prononcées contre lui furent révoquées, et dès lors il put se parjurer en paix; car Bertrade prit le titre de reine que le clergé ne lui disputa plus : les deux époux vécurent ouvertement ensemble; ils ne se crurent plus obligés à aucune contrainte; et l'Église satisfaite ne leur adressa plus aucune réprimande [2].

Un ancien historien a dit de Bertrade qu'on ne pouvait louer en elle que la beauté; il paraît cependant qu'elle n'était pas moins remarquable par son talent de dominer les esprits, et par son adresse à regagner l'affection de ceux mêmes qu'elle avait le plus offensés. Son premier mari, Foulques le Réchin, comte d'Anjou, avait commencé

[1] Ivonis Carnotensis Epistola 144. — Hist. de France, t. XV, p. 129.

[2] Lamberti Atrebatensis Epistola ad Paschalem II. Labbei Concilia t. X, p. 742. — Hist. de France, t. XV, p. 197.

par ressentir une violente colère contre elle et contre Philippe, qui la lui avait enlevée; mais l'âge calma sa jalousie, l'offense fut oubliée avec les années, et Bertrade mit toute son adresse à se réconcilier avec son premier mari. Cette réconciliation fut annoncée au monde d'une manière presque scandaleuse, par la visite que Philippe et Bertrade firent au comte d'Anjou, le 10 octobre 1106. Ils furent reçus à Angers avec de grands honneurs, par le clergé aussi bien que par les séculiers; Bertrade obtint même de Philippe une charte, pour confirmer toutes les donations que son autre mari avait faites aux églises [1]. On vit alors ces deux époux de Bertrade assis à une même table, couchés dans une même chambre, également empressés à lui plaire, également prévenants l'un pour l'autre, et obéissants, à l'envi, aux moindres signes de cette femme artificieuse, qui faisait ordinairement asseoir le comte d'Anjou sur un escabeau à ses pieds [2].

Le crédit dont elle jouissait auprès de ses deux maris ne se manifestait pas seulement par les hommages extérieurs qu'elle en recevait; elle avait donné des fils à l'un et à l'autre; et dans la maison d'Anjou comme dans celle de France, un fils né d'un précédent mariage avait sur l'héritage de son mari des droits qui laissaient peu de choses à espérer à ses enfants. Foulques, fils de Bertrade, qui, en 1131, fut roi de Jérusalem, ne pouvait succéder au comté d'Anjou qu'à défaut de Geoffroi Martel, fils de Foulques le Réchin et d'Hermengarde de Bourbon; Bertrade entreprit de brouiller avec son père ce prince, dont les anciens historiens font le plus grand éloge; et elle y réussit. Il fut tué au siége de Condé, le 19 mai 1106, par des assassins qu'on dit avoir été apostés par sa marâtre [3]. C'était ainsi qu'elle avait auparavant voulu faire périr le prince Louis, pour ouvrir à son fils Philippe la succession à la couronne de France. Le second fils du comte d'Anjou était à la cour de Philippe, où il remplissait les fonctions de sénéchal, héréditaires dans sa famille, lorsqu'on apprit la nouvelle de la mort de son frère aîné. Guillaume IX, comte de Poitiers, s'y trouvait aussi. Philippe confia le jeune Foulques à Guillaume, en lui recommandant de le reconduire auprès de son père, et de garantir sa sûreté durant le voyage. Le comte de Poitiers promit de remplir loyalement cette mission. Mais dès qu'il fut parvenu sur ses propres terres, il fit enfermer dans

[1] Chartularium Sancti-Nicolai Andegavensis. — Hist. de France, t. XII, p. 486.
[2] Orderici Vitalis, lib. VIII, p. 699.
[3] Chronicon Sancti-Albini Andegav., t. XII, p. 485-486.

une tour le jeune Foulques d'Anjou, et il l'y retint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût obtenu de son père, pour sa rançon, plusieurs châteaux qu'il convoitait. « Le corpulent roi de France, dit Orderic Vitalis, fut » très-attristé à cette nouvelle ; il employa tour à tour les prières et les » menaces pour faire mettre en liberté le fils de sa femme ; mais l'or- » gueilleux Guillaume faisait peu de cas des armées d'un roi si accablé » d'embonpoint. » En effet, Philippe n'essaya jamais de se faire justice par les armes, de l'affront qu'il avait recu [1].

Le fils du roi, qui plus tard hérita de l'embonpoint de son père, et en reçut le surnom de Louis le Gros, était encore désigné par le nom plus honorable de Louis l'Éveillé (1104-1106) : son activité le mettait, pendant ce temps, à même de recouvrer quelques parties de l'héritage, dont les premiers Capétiens s'étaient laissé dépouiller ; mais ce n'était pas avec les grands vassaux de la couronne qu'il essayait de lutter ; tout au plus s'attaquait-il aux petits seigneurs qui avaient obéi à ses ancêtres, avant qu'ils fussent rois de France ; encore il avait toujours soin de les prendre isolément ; souvent même il préférait traiter avec eux, et profiter, pour en obtenir des concessions, des embarras où leurs préparatifs pour les guerres d'outre-mer les avaient jetés.

Les villes de Paris et d'Orléans étaient toutes deux demeurées sous la domination immédiate du roi, et toutes deux étaient déjà assez peuplées et assez riches, pour que la bourgeoisie réussît à s'y faire respecter et à défendre ses droits : mais la communication entre ces deux villes était rarement ouverte ; les petits seigneurs qui possédaient des châteaux, dans l'intervalle qui les séparait, faisaient, selon leur caprice, ou la guerre ou la paix ; et souvent ils coupaient tous les chemins et arrêtaient tous les messagers du roi, aussi bien que les marchands. Guy Truxel, fils de Milon, seigneur de Montlhéry, homme actif et inquiet, possédait, à six lieues au midi de Paris, une tour qui coupait le chemin d'Orléans. Elle lui suffisait pour défier tout le pouvoir du roi de France. « J'ai vieilli de la vexation que m'a donnée cette tour, disait » Philippe à son fils, en présence de l'abbé Suger : les tromperies de » son maître, et sa méchanceté frauduleuse ne m'ont jamais permis » de connaître le repos d'une bonne paix : tantôt il corrompait mes » fidèles, tantôt il rendait mes ennemis plus acharnés. Il rassemblait » tous ceux qui voulaient me nuire, et dans tout le royaume il ne se

[1] Orderici Vitalis, lib, XI, p. 818.

» faisait jamais de mal auquel il n'eût quelque part. Placé à moitié » chemin entre Corbeil et Châteaufort, il bloquait en quelque sorte » Paris de ce côté, et il rendait impossible de passer de Paris à Orléans » sans avoir une armée pour escorte [1]. »

Mais le seigneur de Montlhéry avait partagé l'enthousiasme du siècle, il avait marché à la première croisade, et il en était revenu affaibli par la maladie, le chagrin et la perte de sa réputation ; car, pendant que les chrétiens étaient assiégés dans Antioche, la peur lui avait fait abandonner ses compagnons d'armes ; il s'était fait couler du haut des murs avec des cordes ; il s'était embarqué, et il était revenu en Occident, où bientôt après il avait appris la victoire de ceux dont il avait déserté les drapeaux. Il n'avait qu'une fille, et il craignit qu'après sa mort elle ne fût dépouillée de son héritage. Il consentit donc à la donner en mariage à Philippe, fils du roi et de Bertrade, en lui assurant pour dot le château de Montlhéry. Louis ne voulait point cependant que ce château demeurât séparé de la couronne ; il fit un échange avec son frère, auquel il donna en apanage la ville et le comté de Mantes, à quatorze lieues de Paris, sur la frontière des Normands, tandis qu'il réunit à son domaine le château de Montlhéry, et qu'il eut soin d'y tenir dès lors garnison [2].

Un second mariage, conclu aussi en en l'année 1104, semblait devoir ouvrir entièrement la route de Paris à Orléans. Guy, comte de Rochefort, oncle du seigneur de Montlhéry, était revenu de la croisade avec une brillante réputation de bravoure et de loyauté : le prince Louis rechercha sa fille en mariage. Cette jeune dame, nommée Lucienne, n'était pas encore nubile ; mais son père lui promettait pour dot les deux forteresses de Rochefort et de Châteaufort, qui bloquaient Paris au midi. Le mariage entre elle et l'héritier présomptif de la couronne fut conclu. Cependant la maison royale, commençant bientôt à recouvrer plus de pouvoir, ne trouva plus cette alliance assez relevée, et dès l'an 1107, le concile de Troyes prononça un divorce entre les deux jeunes époux, pour cause de parenté [3].

On voit qur le jeune roi n'étendait son influence et n'exerçait son activité que dans un rayon de peu de lieues autour de Paris : aussi les

[1] Sugerii vita Ludovici Grossi, cap. 8, p. 16.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibidem*, cap. 8. p. 17. — Histor. reg. Francor., lib. III, p. 219, t. XII des Hist. de France.

historiens qui ont regardé la France comme circonscrite par les mêmes limites que l'autorité royale, considèrent-ils son histoire comme presque nulle à cette époque ; il faut convenir que, même en suivant les Français sous les différents maîtres entre lesquels ils étaient partagés, cette histoire est encore pauvre en événements. Celle de Bretagne présente, vers ce temps-là, un assez grand vide pour avoir fait supposer que le duc Alain Fergent marcha à la première croisade, quoiqu'on ne rapporte pas une action qui lui soit attribuée, ou une preuve de sa présence à l'armée [1]. L'histoire de Bourgogne est complétement nulle au commencement du douzième siècle, comme elle l'avait été pendant tout le siècle précédent. Eudes Ier ne nous est connu que par des fondations de couvents ; il n'avait pas pris part à la croisade, mais il profita de la conquête de Jérusalem pour faire, en 1102, un pèlerinage à la terre sainte. Il y mourut, et il fut remplacé par son fils Hugues II, non moins fainéant que lui ; car la branche cadette des Capétiens qui régnait en Bourgogne, semblait encore l'emporter sur la branche aînée, en faiblesse et en incapacité [2].

Toutefois une charte accordée par Hugues II, surnommé le Pacifique, en 1102, première année de son règne, à l'abbaye de Sainte-Bénigne, et au village de Plombière, près de Dijon, mérite quelques moments d'attention. Le duc se proposait de faire cesser les vexations de ses officiers sur les seigneuries de l'Église. Son père avait souvent promis de les réprimer et n'y avait point réussi ; Hugues II, en montant sur le trône, prit le même engagement, et ne fut pas mieux obéi : sa charte nous apprend du moins quels étaient les noms divers sous lesquels les chevaliers enlevaient aux moines et aux hommes liges des couvents, jusqu'à leur dernière subsistance. Comme droit de *parcours de personnes et de bétail*, ils allaient s'établir chez eux et mangeaient leurs denrées sans leur consentement ; comme droit de *maréchaussée*, ils fournissaient les écuries du duc avec les fourrages des moines ou de leurs paysans ; comme droit de *brennerie*, ils enlevaient le son et le rebut des grains des paysans, pour en faire le pain des chiens de chasse du duc ; comme droit de *gîte*, ils exigeaient qu'une demeure convenable fût préparée dans chaque manoir pour le duc, sa suite, ou ses équipages : on n'est point d'accord sur la manière dont se percevaient les droits de *caution*, de *surprise*, de *précaire*, qui ne nous sont connus que de

[1] Hist. de Bretagne, liv. III, p. 106.
[2] Hist. de Bourgogne, du P. Plancher, liv. VI, p. 279.

nom. Mais tous ensemble ruinaient tellement les paysans que ceux-ci s'enfuyaient des terres de l'Église, et qu'ils abandonnaient leurs maisons et leurs familles pour échapper à tant de vexations [1].

(1100-1102). Un troisième des grands vassaux de la couronne, Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, jouait alors un rôle plus important : ses États, qui répondaient à six ou sept départements actuels, étaient de beaucoup plus vastes que ceux du roi de France; de plus, de très-grands seigneurs, comme les comtes d'Angoulême, de Périgord, de la Marche, et d'Auvergne, étaient ses vassaux. Lors du départ de Raimond de Saint Gilles pour la terre sainte, il en avait profité pour s'emparer, au mois de juillet 1098, du comté de Toulouse, qu'il prétendait être le légitime héritage de sa femme Philippa, fille du frère aîné de Raimond [2]. A cette puissance, qui dépassait de beaucoup celle d'aucun autre prince français, il joignait toutes les qualités brillantes d'un chevalier et d'un poëte. On trouvait en lui une bravoure aventureuse, qui lui faisait chercher les dangers pour le plaisir seul d'en triompher, courir de tournois en tournois, et estimer bien plus une victoire obtenue dans un combat singulier que s'il l'avait remportée à la tête d'une armée. Né en 1071, et régnant depuis 1086, il avait obtenu de bonne heure auprès des femmes les succès qu'un rang élevé, la bravoure et la jeunesse rendent plus faciles; il les avait célébrées dans ses vers, les plus anciens parmi ceux des troubadours qui nous aient été conservés, et ceux peut-être aussi qui attestent le plus le déréglement des mœurs du bon vieux temps.

En l'année 1100, le pape Urbain II convoqua un concile à Poitiers, dans la résidence du comte Guillaume. Les secours à porter aux croisés de la terre sainte étaient le but principal de cette convocation. Toutefois l'Église, alors en lutte avec l'empereur, le roi de France, et presque tous les princes, cherchait surtout les diverses manières d'exciter l'enthousiasme des guerriers qui pourraient la défendre. Jamais les prélats ne furent plus fréquemment appelés à quitter leurs diocèses pour se réunir en nombreuses congrégations. Le concile de Poitiers était déjà le troisième de l'année, et cependant on y vit arriver, au mois de novembre, cent quarante prélats ou abbés mitrés, parmi lesquels on comptait quatre-vingts archevêques ou évêques. La plupart des canons qui furent publiés dans cette assemblée se rapportaient à la discipline

[1] Hist. de Bourgogne, liv. VI, p. 281.
[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XV, ch. 68, t. II, p. 305.

de l'Église ; mais, sur la fin du concile, les deux légats du pape, qui le présidaient, voulurent fulminer une excommunication contre Philippe Ier, à l'occasion de sa persistance dans l'adultère. Jusqu'alors ce roi méprisé avait trouvé peu de défenseurs, et c'était justement au sein de la France que sa puissance paraissait moins redoutable et imposait moins de ménagements. Mais Guillaume IX, dont les mœurs étaient bien plus déréglées encore que celles de Philippe, craignit que les prêtres, après avoir attaqué le roi, ne l'attaquassent à son tour; il se fit donc le champion de l'autorité royale, avec une sorte d'audace chevaleresque, et après avoir interdit au concile de passer outre, il ameuta le peuple contre les évêques; la foule les assiégea dans l'église, un clerc y fut tué d'un coup de pierre; la plupart des évêques s'enfuirent; toutefois ceux qui restaient, s'encourageant comme s'ils allaient recueillir la palme des martyrs, prononcèrent l'excommunication qu'ils avaient préparée, et par cet acte de vigueur intimidèrent le peuple, qui se dispersa [1].

Guillaume IX semblait avoir prouvé, dans cette occasion qu'il respectait peu l'autorité de l'Église, et qu'il redoutait peu ses excommunications; cependant il ne demeura point sourd aux invitations des prédicateurs de la croisade, ou étranger au fanatisme du siècle. On annonçait le prochain retour des premiers croisés, qui avaient conquis la terre sainte et fondé le royaume de Jérusalem; mais d'autre part les prêtres et les troubadours, et tous ceux dont le cœur était échauffé par la gloire que les Latins venaient d'acquérir, insistaient avec d'autant plus d'ardeur sur la nécessité de secourir la faible colonie des chevaliers chrétiens, qui allait se trouver délaissée et isolée au milieu des musulmans, qu'elle avait cruellement provoqués. Ceux qui n'avaient point accompli leurs vœux étaient menacés des excommunications; ceux qui s'étaient laissé décourager par les difficultés et les dangers, et qui avaient abandonné l'entreprise avant son terme, étaient poursuivis par le ridicule et le mépris. Étienne, comte de Blois et de Chartres, se sentait tellement accablé par l'animadversion publique, qu'Alix d'Angleterre, sa femme, le pressa elle-même de repartir pour la terre sainte, où il fut tué[2]. Hugues le Grand de Vermandois, frère de Philippe, poursuivi

[1] Hugo Floriacensis, t. XIII, p. 624. — Gaufridus Grossus Vita sancti Bernardi, t. XIV, p. 169. — Labbei Concilia, t. X, p. 720.

[2] Gesta Ambasiens. Dominor., t. XII, p. 505 et 508. — Willelmi Tyrii Hist., lib. X, p. 782.

par le même reproche, se croisa aussi de nouveau pour se dérober à la honte, et il éprouva le même sort. Plus la gloire acquise par les croisés victorieux était grande, et plus la situation de ceux qui les avaient abandonnés devenait insupportable. Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, était un des plus puissants princes de tout l'Occident. Si ses mœurs déréglées, la gaieté de son esprit, et son habitude de s'entourer de troubadours et de bouffons, semblaient le rendre peu propre à une entreprise sacrée, d'autre part, son activité et son habileté à la guerre inspiraient de la confiance. On lui offrit de le mettre à la tête de l'expédition nouvelle qui se préparait dans les Gaules, et Guillaume céda au désir de commander une armée qu'on prétendait devoir être forte de trois cent mille hommes, et où les plus grands princes serviraient sous ses ordres.

Guillaume IX avait pris la croix à Limoges en l'an 1100; l'année suivante ses préparatifs furent achevés, quoiqu'il eût été privé, par la mort du roi d'Angleterre, des secours d'argent qu'il avait attendus de lui. Il ne mit point ses États en gage comme il en avait formé le projet; mais il est probable qu'il se fit donner une somme d'argent par Bertrand, fils du comte Raimond de Saint Gilles, car il lui restitua la souveraineté des comtés de Toulouse et de Rouergue, qu'il avait usurpés sur lui deux ans auparavant [1].

La nouvelle armée qui se préparait à défendre les lieux saints était levée principalement dans les provinces qui avaient le moins contribué à la première croisade. Anselme, archevêque de Milan, avait mis en mouvement la Lombardie; Guelfe IV, duc de Bavière, l'Allemagne méridionale; tandis que Guillaume IX enrôla surtout ses guerriers dans l'Aquitaine et la Gascogne. Hugues, comte de Vermandois, et Étienne, comte de Chartres, qui voulaient réparer le tort de leur première désertion, se joignirent avec leur suite à ses étendards. Herpin, vicomte de Bourges, en fit autant, après avoir vendu sa vicomté au roi Philippe. C'était la première fois que celui-ci se trouvait en état de profiter des besoins de ses vassaux pour agrandir son domaine, et sans doute il devait ce commencement d'ordre dans ses finances, aux conseils de son fils Louis. Gosselin de Courtenay et Milon de Braye vinrent aussi joindre le duc Guillaume; enfin Étienne, comte de Bourgogne ou de Franche-Comté, avec un assez grand nombre de seigneurs bourguignons, se se rangea sous les mêmes drapeaux [2].

[1] Hist. gén. du Languedoc. liv. XV, ch. 87, t. II, p. 328.
[2] Orderici Vitalis, lib. X, p. 789.

Les croisés marchèrent en divers corps d'armée, le long des côtes orientales de l'Adriatique : on assure qu'ils pouvaient compter cent quarante mille combattants, et qu'ils étaient suivis par un nombre au moins égal de femmes, d'enfants, et de pèlerins inutiles. Arrivés à Constantinople, ils se mirent sous la direction du comte Raimond de Saint Gilles, qui, ayant fait vœu de consacrer le reste de sa vie à la défense du saint sépulcre, était demeuré dans le Levant, au moment où la plupart de ses compagnons d'armes étaient retournés en Europe. Mais ce héros de la croix, quoique chef nominal de la nouvelle armée, ne put point réussir à faire suivre aux croisés la route qu'il croyait la plus sûre; leur présomption repoussait tous les conseils, leur fanatisme méprisait toutes les règles de la prudence humaine, leur pauvreté les réduisait à compter uniquement pour vivre sur le pillage des campagnes qu'ils traversaient, et dans leur férocité, ils se plaisaient à répandre le sang de ceux qu'ils avaient dépouillés, sans s'informer s'ils étaient chrétiens ou musulmans. Entre eux ils ne reconnaissaient aucune subordination, chaque chef se défiait de tous les autres; Alexis Commène, leur allié naturel, était toujours à leurs yeux un traître et un ennemi perfide. En repoussant ses conseils et ceux de Raimond de Saint Gilles, ils attirèrent coup sur coup sur eux-mêmes tous les genres de calamités; tous leurs différents corps d'armée tombèrent successivement dans les embûches des Turcs. Ils furent tous détruits avant d'arriver à la terre sainte. Hugues de Vermandois mourut de ses blessures à Tarse en Cilicie; Hugues de Lusignan et Guillaume de Poitiers trouvèrent un refuge dans la même ville; les comtes de Toulouse, de Blois et de Bourgogne, avec plusieurs autres chefs, après s'être sauvés à Sinope, vinrent à Constantinople, le comte Guillaume de Nevers parvint à Antioche presque nu, après avoir perdu à peu près tous ses soldats. On put remarquer pour la seconde fois dans cette fatale expédition, qu'il échappa à peine un homme des rangs inférieurs de l'armée, tandis que les chefs eurent plus de bonheur ou d'adresse, et que presque tous montrèrent beaucoup de soin et de promptitude à se mettre en sûreté [1].

(1102-1105.) Raimond de Saint Gilles, comte de Toulouse, vit repartir, sans vouloir les suivre, les chefs de cette seconde armée de croisés, comme il avait vu repartir ceux de la première, et il résista à

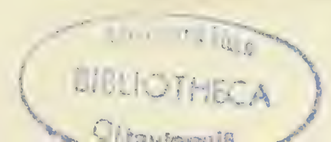
[1] Guillelmi Tyrii, lib. X, cap. 12 et 13, p. 782. — Alberti Aquensis, lib. VIII, cap. 34 et seq., p. 324. — Fulcherii Carnotens., cap. 27, p. 413. — Annæ Comnenæ Alex., lib. XI, p. 331 seq.

toutes leurs sollicitations de retourner en Europe. Moins barbare que tout le reste des Occidentaux, il avait seul mérité l'estime et l'amitié de l'empereur d'Orient, Alexis Comnène. Seul aussi il n'avait point provoqué la haine des Grecs, en leur prodiguant tour à tour l'outrage et la défiance. Il portait dans la terre sainte le titre de comte de Tripoli, et la petite principauté qu'il s'y était formée, était composée de quatre villes ou châteaux, Archos, Giblet, Tortose et Tripoli, avec leur territoire. Il y joignit le Mont-Pèlerin, qu'il fit bâtir à peu de distance de Tripoli, et dont il fit sa résidence. C'est dans ce dernier château qu'il mourut, le 28 février 1105. En partant pour la terre sainte, il avait laissé à son fils aîné, Bertrand, ses États de France. Il avait eu d'Elvire de Castille, sa seconde femme, un autre fils nommé Alphonse Jourdain, né en 1103, auquel il destinait son comté de Tripoli; il le laissa sous la tutelle de Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, son cousin; Raymond de Saint Gilles, quatrième des comtes de Toulouse du nom de Raimond, était parvenu à sa soixante-quatrième année quand il mourut [1].

Pendant ce temps les premiers croisés rentraient dans leurs foyers (1101). Éloignés du lieu où ils avaient perdu leurs compagnons d'armes, oubliant leurs sanglantes querelles, leurs jalousies, leurs malheurs et leurs souffrances, ils ne conservaient plus que les glorieux souvenirs de leurs victoires, et cette douce émotion qui s'attache à l'image de dangers passés, ou d'aventures étranges. Leur imagination les reportait sans cesse auprès des palais de Constantinople et d'Antioche, dans les riches campagnes de l'Asie, ou au milieu des prodiges des lieux saints. Ils avaient besoin de conter leurs exploits, et un avide auditoire les entourait sans cesse pour les entendre : aussi les désastres des guerres sacrées, loin de diminuer l'enthousiasme, ou d'éclairer les peuples par une expérience si chèrement achetée, semblèrent redouter l'ardeur des nouveaux croisés.

Parmi ces héros de la première croisade, dont le retour excitait l'enthousiasme, Robert Courte Heuse, duc de Normandie, tenait un rang distingué. On oubliait sa nonchalance habituelle, son incapacité pour le gouvernement, sa dissipation et ses débauches; et on lui tenait compte de toutes les qualités liées à ces défauts, qu'il avait eu occasion de développer parmi ses compagnons d'armes. On vantait sa bonhomie,

[1] Hist. du Languedoc, liv. XV, p. 339. — Willelmi Tyrii, lib. XI, cap. 2, p. 795,



sa gaieté, sa bravoure, sa libéralité, qui, entre des croisés tous également pauvres, ne s'exerçait plus guère qu'avec sa part du pillage, et ne coûtait plus de larmes à ses sujets. A son retour en Europe, il s'était arrêté chez les Normands de la Pouille, et il y avait épousé Sibylle, fille du comte de Conversano. C'est là qu'il apprit la mort de son frère Guillaume le Roux. Son absence donna occasion à son troisième frère Henri, surnommé Beauclerc, de se saisir de la couronne d'Angleterre, et d'imposer silence à ceux des barons normands qui, avec Guillaume de Breteuil à leur tête, avaient voulu maintenir les droits du frère aîné, et l'ordre de la succession légitime [1].

Ainsi commença en Angleterre le règne de Henri Ier, qui dura trente-cinq ans. Henri déploya dans le gouvernement de cette île autant de vigueur que d'habileté, et il travailla le premier à regagner l'affection des Anglais, si cruellement opprimés par ses deux prédécesseurs. Mais il avait trop d'affaires en Angleterre pour essayer de disputer à son frère la souveraincté de la Normandie. Robert y rentra au mois de septembre 1101, sans éprouver aucun obstacle; il reprit paisiblement possession de sa souveraineté, et il ne tarda pas à donner à connaître que son voyage d'outre-mer ne l'avait corrigé ni de sa mollesse ni de ses vices; en sorte qu'il n'y avait pas en France de souverain moins propre que lui à contenir la turbulence des barons normands [2].

Le retour du duc Robert en Normandie rendit au comté du Maine son indépendance. Hélie de La Flèche n'eut pas plutôt appris la mort de Guillaume le Roux, qu'il se présenta devant les portes du Mans; les citoyens, qui lui avaient toujours été dévoués, les lui ouvrirent avec joie: les Normands se retirèrent précipitamment dans la citadelle, qui était en bon état de défense, et où ils soutinrent un assez long siége. Mais Hélie avait fait hommage de son comté à Foulques le Réchin, et à ce titre il obtint de puissants secours de ce comte d'Anjou, tandis que le duc Robert, qui ne désirait que du repos, et le roi Henri, qui ne songeait qu'à s'affermir en Angleterre, refusèrent l'un et l'autre d'envoyer aucun renfort au commandant du château du Mans. Celui-ci, qui n'avait que deux cents soldats sous ses ordres, remit enfin sa place au comte du Maine, par une capitulation honorable, et la paix fut rétablie dans cette contrée [3].

[1] Orderici Vitalis, lib. X, p. 783.
[2] *Ibid.*, p. 784.
[3] *Ibid.*, p. 784-785.

Les deux princes normands, qui avaient saisi chacun une portion de la succession de leur frère, ne demeurèrent pas longtemps satisfaits de ce partage accidentel : leurs barons, qui avaient en même temps des fiefs en Angleterre et en Normandie, et qui par conséquent couraient risque de voir la moitié de leurs propriétés confisquées, quelque parti qu'ils suivissent dans les guerres qui pouvaient survenir entre leurs deux souverains, désiraient plus vivement encore qu'un seul roi gouvernât à la fois leur ancienne et leur nouvelle patrie. Les uns portaient leur hommage à Henri, d'autres à Robert; mais s'ils étaient divisés sur le choix d'un chef, ils étaient d'accord à n'en vouloir qu'un seul. Les Anglais, de leur côté, se partageaient entre les deux frères : Henri avait réussi à gagner l'affection de quelques-uns, tandis qu'il y en avait beaucoup d'autres qui préféraient le prince qu'ils connaissaient le moins à celui qu'ils avaient déjà éprouvé. Robert, appelé par ces derniers, débarqua à Portsmouth en 1102 avec une armée normande. Il y fut à peine établi qu'il s'aperçut que le zèle de ses partisans se ralentissait. Il fit alors dire à son frère que tandis que leurs courtisans cherchaient à les brouiller, une seule conférence suffirait à les mettre d'accord. En effet les deux frères se réunirent dans une plaine, où leurs deux armées les entouraient ; ils s'embrassèrent avec tendresse, et ils convinrent aisément d'un partage auquel leurs barons avaient jusqu'alors mis obstacle. Robert renonça à ses droits sur l'Angleterre, moyennant une pension de trois mille marcs d'argent, et l'abandon que lui fit Henri de tous ses fiefs en Normandie. Celui-ci ne se réserva sur le continent que la ville de Domfront, parce qu'en en prenant possession il avait juré aux bourgeois de ne jamais la céder à aucun autre maître [1].

L'accord qui avait été conclu entre les deux frères ne fut, il est vrai, pas longtemps observé. Henri, qui voulait affermir son pouvoir sur l'Angleterre (1103), traduisit successivement en jugement Robert Mallet, Ives de Grandménil, Robert de Pontefract, Robert de Bélesme, et les autres barons normands dont il venait d'éprouver l'insubordination : ceux-ci recoururent à la protection du duc de Normandie, qui les avait compris dans sa dernière pacification. Robert, avec l'imprudence et la confiance qui le caractérisaient, passa à l'instant en Angleterre, accompagné par douze chevaliers seulement, pour sommer son frère d'obser-

[1] Orderici Vitalis, lib. X, p. 785-788. — Willelmi Malmesbury, lib. V, p. 11. Hist. de France, t. XIII. — Henrici Huntindon., lib. VII, p. 33.

ver plus religieusement ses promesses. Mais il ne fut pas plutôt arrivé dans cette île, qu'il apprit que ce roi envisageait son voyage comme une violation de leur traité de paix, qu'il se livrait à la plus violente colère, et menaçait de le faire arrêter, pour le retenir dans un cachot jusqu'à la fin de ses jours. Robert, effrayé, recourut à la médiation de la reine, à laquelle il avait précédemment rendu service : il abandonna entre ses mains la pension de trois mille marcs qu'il s'était réservée, et il se tint pour fort heureux d'obtenir la permission de ressortir d'Angleterre, sans même avoir essayé de rien stipuler en faveur de ceux de ses partisans qui avaient imploré sa protection [1].

Henri poursuivait alors avec activité le plan qu'il avait arrêté contre les barons attachés à son frère. Il commença par les citer à sa cour des Pairs, et les y faire condamner; il les attaqua ensuite à main armée, et les força les uns après les autres à renoncer aux fiefs qu'ils possédaient en Angleterre, et à repasser en Normandie [2]. Il ne craignit point de s'engager en même temps, pour les investitures, dans cette même querelle avec la cour de Rome, qui avait été si funeste à l'empereur Henri IV. Jusqu'alors les papes s'étaient abstenus de disputer aux rois d'Angleterre, la nomination aux bénéfices ecclésiastiques de leur royaume ; ils avaient craint de ranger au nombre de leurs ennemis, des princes aussi remarquables par l'énergie de leur caractère que par leurs talents, leur richesse et leur pouvoir. Mais l'empereur Henri IV, affaibli par l'âge et les malheurs domestiques, et fatigué d'une longue lutte avait abandonné l'Italie, et n'exerçait plus sur l'Allemagne qu'une autorité contestée ; et le pape Pascal II, moins distrait par d'autres soins, et n'éprouvant en France aucune résistance, crut le moment venu d'abolir en Angleterre ces prérogatives royales, qu'il avait déjà supprimées dans tout le reste de la chrétienté [3].

Pendant que Henri combattait pour ses droits, contre Pascal II et contre Anselme, archevêque de Cantorbery, il était obligé de ménager son frère ; ce fut probablement à cette seule cause que Robert dut, pendant quelques années encore, la conservation de sa souveraineté en Normandie. Ce duc, enseveli dans la mollesse et les plaisirs, indifférent à tout ce qui se passait, manquant de constance et de courage d'esprit, quoiqu'il eût donné plusieurs preuves de valeur dans les combats, était

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 804. — Chronique de Normandie, t. XIII, p. 248.
[2] *Ibid.*, p. 806.
[3] Baronii Annal. eccles., 1103, t. XII, p. 29. — Pagi Critica, t. IV, p. 350.

tous les jours plus méprisé par ses sujets. Tandis que les monuments nous manquent pour faire connaître l'état du reste de la France, le verbeux historien de la Normandie raconte avec plus de détail que d'ordre, toutes les querelles privées des seigneurs, toutes les guerres des barons, toutes les violences qui faisaient de cette province belliqueuse une scène effroyable d'anarchie et de brigandages. Les mœurs nationales se peignent dans ces détails, mais d'une manière révoltante; la férocité semblait le caractère dominant chez les Normands, et le plus puissant entre leurs barons, Robert de Bélesme, comte d'Alençon, et fils du comte de Montgommery, l'emportait sur les autres en cruauté, comme en talent et en ambition. « Après avoir enlevé le butin, dit » Orderic Vitalis, il dévastait par le feu les campagnes, et il se plaisait » à livrer à des tourments continuels, jusqu'à la mort ou la perte de » leurs membres, les chevaliers ou les paysans qu'il faisait captifs; car » telle était sa cruauté qu'il aimait bien mieux faire torturer devant » lui ses prisonniers, que de s'enrichir en recevant d'eux leur ran- » çon [1]. » Nous ne pouvons guère juger que par conjecture de la condition des autres provinces de la France; et il n'est point sûr que l'anarchie à laquelle elles étaient abandonnées, et les guerres civiles qui les désolèrent, eussent partout des conséquences aussi funestes; mais la seule partie qui soit éclairée d'une vive lumière, présente un spectacle qu'on ne peut contempler sans effroi. L'oppression de l'Anjou et de la Touraine sous Foulques le Réchin, semble n'avoir pas été moins affligeante. Tandis qu'il faisait la guerre à son fils Geoffroi Martel, on l'accuse de s'être associé aux brigands qui détroussaient les passants, et d'avoir partagé leurs profits, en retour de la protection qu'il leur accordait [2].

Henri, commençant à se sentir maître en Angleterre, voulut à son tour visiter la Normandie; il vint débarquer à Domfront en 1104, et il séjourna non seulement dans cette ville, mais dans d'autres lieux forts de Normandie, qui le reconnaissaient pour souverain. Un grand nombre de seigneurs normands, qui faisaient sur le continent leur résidence habituelle, mais qui avaient aussi des fiefs considérables en Angleterre, accoururent auprès de lui pour lui faire leur cour; ils l'assurèrent à l'envi les uns des autres, qu'à son premier signal ils prendraient

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 808.
[2] Chronic. Sancti-Albini Andeg., t. XII, p. 485. — Gesta Consul. Andeg., p. 498.
[3] Order. Vitalis, lib. XI, p. 818.

les armes, pour soumettre la province à sa domination. Robert, effrayé des dispositions que laissaient percer ses barons, se déclara prêt, dans une entrevue qu'il eut avec son frère, à acheter la paix par de nouveaux sacrifices. Il renonça à la souveraineté du comté d'Évreux, et prenant le comte de cette ville par la main, il remit cette main au roi Henri, lui transmettant en même temps, par cette formalité, l'hommage qu'il avait reçu de son vassal. Le comte d'Évreux témoigna à haute voix, et devant tous les courtisans, son regret de devoir choisir entre les deux fils de son seigneur; mais puisqu'il ne pouvait servir deux maîtres qui n'étaient point d'accord entre eux, il protesta que désormais ce serait à Henri seulement qu'il obéirait loyalement, comme à son seigneur [1].

Ce ne fut pas à cette première expédition du roi Henri en Normandie, mais à la suivante, en 1106, qu'un des prélats les plus distingués de la province, Serlo, évêque de Seez, essaya ce que pourrait faire l'autorité du clergé, et sa propre réputation de sainteté, pour opérer dans les mœurs de la cour la réforme à laquelle il attachait le plus de prix. Il ne s'agissait ni d'adoucir la férocité des seigneurs, ni de leur inspirer plus de pitié envers leurs captifs, plus de respect pour la justice, plus de soumission aux lois, plus de tempérance ou de chasteté. Le but que se proposait le saint évêque de Seez était plus accessible aux sens; il ne voulait changer que l'homme extérieur. Il devait célébrer, devant le monarque anglais, les fêtes de Pàques dans l'église de Barfleur; mais auparavant il s'avança vers lui en habits pontificaux, à la tête de son clergé, et lui adresse une exhortation en termes mystiques, dont Henri ne comprit pas bien le sens; cependant le roi répondit, sans hésiter, qu'il était prêt à se lever et à accomplir l'œuvre du Seigneur. L'évêque de Seez reprit : « Vous tous qui devez, sans vous lasser, chercher le » chemin de vie, et vous conformer à la loi céleste, je vous vois porter » des cheveux comme des femmes, ce qui ne saurait convenir à vous, » qui, faits à l'image de Dieu, devez exprimer une fierté virile sur vos » visages. Les longs cheveux, la longue barbe, ont été imposés aux » pénitents, non pas pour leur honneur ou leur plaisir, mais pour que » l'ignominie de l'homme extérieur exprimât la difformité de l'homme » intérieur. O vous dont la barbe prolongée vous fait ressembler à des » boucs, ne leur ressemblez-vous pas aussi par les souillures de l'im-

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 814.

» pudicité?.... Quand vous nourrissez votre chevelure comme des » femmes, ne tombez-vous pas aussi dans une détestable apostasie? car » les pontifes romains et le reste des prêtres vous ont interdit cette » usurpation téméraire; les synodes l'ont condamnée par leur autorité » divine.... et cependant vous évitez de raser votre barbe, de peur que » ses piquants ne blessent vos amies quand vous leur donnez des bai- » sers. Fils obstinés de Bélial, vous peignez vos têtes comme des » femmes, et vous portez à vos pieds des queues de scorpion, annon- » çant ainsi en même temps, et votre mollesse efféminée, et les aiguil- » lons des serpents dont vous êtes armés. » Pour comprendre l'importance que le clergé mettait alors à la coupe des cheveux et de la barbe, et à la forme des souliers *à la poulaine*, il faut se souvenir que, ne se permettant jamais de raisonner, il jugeait les habits comme les croyances, d'après la date de leur introduction, et il regardait une innovation dans le costume avec autant d'horreur qu'une innovation dans la foi. Cependant cette éloquence barbare fit une profonde impression sur l'auditoire; le roi lui-même promit de donner l'exemple à son peuple; et l'évêque de Seez, sans lui laisser le temps de se repentir, tira aussitôt des ciseaux de sa manche, avec lesquels il coupa lui-même la barbe et les cheveux de Henri Ier, puis ceux du comte de Meulan, et ceux enfin de la plupart des autres seigneurs[1].

Un roi qui montrait tant de déférence pour les conseils des prêtres, méritait bien à son tour d'être secondé par eux. Henri s'était engagé, par des traités et par des serments, à respecter la domination de son frère Robert sur la Normandie; il n'avait reçu de lui aucune offense, et il avait besoin de quelque prétexte pour attaquer un souverain légitime, en qui ses sujets respectaient encore un des héros de la croisade. Mais Serlo, évêque de Seez, adressa de nouveau ces paroles à Henri, dans la même solonnité des fêtes de Pâques : « Lève-toi désormais au « nom du Seigneur, et avec le glaive de la justice, recouvre ton héri- » tage paternel, enlève le peuple de Dieu et le domaine de tes ancêtres » aux mains des méchants ; car ce n'est pas ton frère qui possède la » Normandie, il ne gouverne point un peuple qu'il devrait conduire » dans les sentiers de la droiture; il obéit au contraire à Guillaume » de Conversano, à Hugues de Nonanto, commandant de Rouen; à » son neveu Gunher, ou à d'autres hommes également indignes. Il

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 816.

» dissipe les revenus de son vaste duché pour des bagatelles et des va-
» nités ; souvent il leur arrive de jeûner jusqu'à l'heure de nones, faute
» d'un morceau de pain ; souvent demeuré nu, il n'ose sortir de son
» lit et se rendre à l'église, car les courtisanes et les bouffons dont il
» est presque toujours entouré lui ont dérobé de nuit ses hauts-de-
» chausses et son pourpoint ; tandis que l'ivresse le rend incapable de
» rien remarquer. Puis ils se vantent en riant d'avoir enlevé sur leur
» duc des dépouilles opimes [1]. »

Henri n'avait en effet débarqué à Barfleur, avec une armée anglo-normande, que dans la vue de porter à son frère les derniers coups, et de réunir de nouveau sous sa propre domination tout l'héritage du conquérant. Robert, quoiqu'il eût montré souvent du courage personnel, n'avait plus la tête assez forte pour diriger la guerre ou défendre son patrimoine ; toutefois il ne fut point abandonné par tous ses vassaux, peut-être parce que plusieurs, en combattant pour lui, sentaient bien qu'ils combattaient pour leur propre indépendance. La ville de Bayeux opposa à Henri une vigoureuse résistance ; mais elle fut brûlée de fond en comble. Celle de Caen, effrayée de cet exemple de sévérité, se rendit à composition ; Falaise repoussa toutes les attaques du roi d'Angleterre ; Saint-Pierre-sur-Dive fut brûlé [2] ; Tinchebray résista aux Anglais ; et les comtes de Bélesme, de Mortaigne, d'Estouteville et de Ferrières, demeurèrent fidèles à leur duc. Quelques hommes religieux essayèrent de réconcilier les deux frères, et ils ménagèrent entre eux, dans ce but, une entrevue ; mais Henri exigeait que Robert lui abandonnât toutes ses forteresses et toutes les justices de ses domaines, ne gardant de sa souveraineté que les revenus et les plaisirs. Ses conseillers ne lui permirent jamais d'accepter des conditions aussi honteuses, qu'il n'aurait peut-être point refusées, s'il n'avait consulté que ses goûts. Enfin, le 28 septembre 1106, les deux frères se rencontrèrent, avec toutes leurs forces, sous les murs de Tinchebray, Robert l'emportait en infanterie ; mais la cavalerie pesante faisait seule le nerf des armées ; et celle de Henri, composée d'Anglais, de Normands, de Bretons et de Manceaux, était de beaucoup la plus redoutable. En peu de temps la victoire fut décidée, le comte de Bélesme fut mis en fuite, le duc Robert fut fait prisonnier, avec le comte de Mortaigne et la plupart des seigneurs de son parti. Robert se soumit aussitôt à ce revers

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 820.
[2] *Ibidem*, p. 821.

de fortune; il fit ouvrir sans condition les villes de Falaise et de Rouen à son frère, et il se laissa conduire en Angleterre, où il passa dans la captivité le reste de ses jours. Il y mourut en 1134. Il semble que pendant ces vingt-sept années, son frère ne lui refusa point les jouissances qu'il pouvait trouver dans le luxe et la sensualité, et qui lui étaient plus chères que sa couronne ou son honneur. Il avait alors un fils en bas âge nommé Guillaume, que Henri ne voulut point ôter aux mains de son gouverneur [1].

Il y avait précisément quarante ans que la bataille de Hastings avait donné l'Angleterre au duc de Normandie, lorsque la bataille de Tinchebray rendait la Normandie au roi d'Angleterre. Cet événement était sans doute d'une haute importance pour la monarchie française. En affermissant dans l'enceinte des Gaules la domination d'un rival ambitieux, il préparait aux successeurs de Philippe et de Louis des guerres longues et acharnées; mais ces deux princes n'élevaient pas leurs vues assez haut pour redouter de telles conséquences. Ils n'essayèrent de troubler Henri ni dans sa conquête, ni dans les efforts qu'il fit ensuite pour rétablir l'ordre dans ses possessions continentales et leur donner une bonne organisation. Henri tint en effet, en 1107, des États ou des assemblées des seigneurs, en Normandie. Par leur autorité il put, selon ses désirs, supprimer l'anarchie à laquelle ce pays avait été si longtemps en proie, réunir à son domaine tout ce qui avait appartenu à son père Guillaume, annuler les donations faites par son frère, restituer aux églises les propriétés qui leur avaient été ravies, dépouiller les comtes rebelles, dont plusieurs demeurèrent captifs en Angleterre jusqu'à la fin de leur vie, et d'autres furent forcés de s'exiler à la terre sainte, réconcilier enfin le plus puissant de tous, Robert de Bélesme, qui levait encore contre le roi, dans trente-quatre châteaux, l'étendard de la révolte, et que Henri croyait plus avantageux de regagner que de punir [2].

Un autre Normand, né dans l'Italie méridionale, et fils du plus illustre de ces aventuriers, fondateurs du royaume de Naples, attirait alors les regards de la France. Boémond, fils de Robert Guiscard, avait renoncé à son héritage paternel dans la Pouille, pour aller en conquérir un à la terre sainte, et en effet il avait été nommé prince d'Antioche par les croisés. Surpris ensuite par les musulmans, et retenu quelque

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 815.
[2] *Ibid.*, p. 823.

temps dans leurs prisons, il y avait fait, disait-il, le vœu de venir prier au pied du tombeau de saint Léonard, à Limoges ; sous ce prétexte, il parcourait les contrées de l'Occident pour y réveiller l'enthousiasme et y enrôler de nouveaux croisés. Il avait fait demander au roi d'Angleterre la permission de le visiter dans son île ; mais celui-ci, qui craignait de se voir enlever par Boémond ses meilleurs chevaliers au moment où il en avait besoin pour attaquer son frère, lui fit dire de l'attendre en Normandie. Pendant tout le carême, Boémond parcourut les villes de France ; partout il était reçu par le clergé et le peuple avec enthousiasme ; partout il s'adressait à la foule qui s'assemblait autour de lui, et il lui racontait, dans un langage animé, les divers événements de la croisade auxquels il avait eu part. Dans son entrevue avec Philippe, il lui demanda en mariage sa fille Constance, récemment divorcée avec le comte de Troyes, et il l'épousa en effet à Chartres, où la comtesse Adélaïde, ou Alix d'Angleterre, sœur du roi Henri et veuve d'Étienne, comte de Blois, prépara le banquet nuptial. Le roi de France, accompagné d'un grand nombre de chevaliers, y avait conduit sa fille. Boémond, au milieu de ce noble cortége, se rendit à l'église ; il s'avança devant l'autel de la Vierge, et montant sur l'orchestre, il raconta à la foule immense des assistants ses propres aventures, et les exploits des croisés. Il invita tous les hommes en état de porter les armes, à venir tenter leur fortune dans l'empire d'Orient, et à partager avec lui la souveraineté de ces villes et de ces châteaux si riches qui n'attendaient qu'un conquérant. A sa voix une ardeur guerrière s'empara de toute l'assemblée, la plupart prirent la croix, disposèrent de leurs biens entre les parents, et s'engagèrent, dit Orderic Vitalis, dans le pèlerinage de Jérusalem, comme s'ils marchaient à des festins. Un concile assemblé à Poitiers, le 26 juin 1106, auquel présida Bruno, évêque de Signa et légat du pape, donna à Boémond une nouvelle occasion de déployer son éloquence. Il repartit enfin, emmenant de France en Orient une puissante armée, que les écrivains du temps désignent comme formant la troisième expédition d'outre-mer, quoiqu'on la comprenne aujourd'hui parmi les conséquences de la première croisade [1].

Tous les intérêts politiques s'affaiblissaient tellement à côté des grands intérêts des croisades, que la France donnait à peine quelque

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 817. — Sugerii Vita Lud. Grossi, cap. 9, p. 18. — Pagi critica in ann. 1106, cap. 7, p. 360.

attention aux dernières révolutions par lesquelles se terminait, à la même époque, la vie orageuse de Henri IV, quoiqu'un tiers environ de cette contrée, partagé entre les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, le reconnût toujours pour souverain. Dès l'année 1099, le jour de la fête de l'Épiphanie, Henri IV avait associé, à Aix-la-Chapelle, son fils Henri V à la couronne de Germanie, et il avait déshérité en même temps son fils aîné, Conrad, que les prêtres avaient fait révolter contre lui. Le pape avait en effet donné à Conrad la couronne d'Italie, mais il l'avait en même temps dépouillé de toutes les prérogatives royales, au point de lui laisser éprouver les extrémités de la dépendance et de la pauvreté. Urbain II, qui avait poussé ce jeune prince à la révolte, était mort le 29 juin 1099, et avait été remplacé le 14 août par Pascal II, auparavant moine de Clugny, quoique Toscan de naissance. Conrad mourut à son tour au mois de juillet de l'année 1101 [1], et le nouveau pape commença aussitôt à entrer en négociations avec le second fils de l'empereur pour le porter à la révolte, comme son prédécesseur y avait porté le premier. Henri V se sépara de Henri IV à Mayence, aux fêtes de Noël de l'an 1105; et ayant obtenu du pape l'absolution du serment qu'il lui avait prêté, et la bénédiction de ses armes, il déclara bientôt après la guerre à son père et son souverain [2].

Quoique le roi Philippe, resserré entre les châteaux qui entouraient Paris, et inconnu au reste de la France, eût bien peu de moyens de protéger un monarque éloigné, et en butte aux persécutions les plus cruelles, l'empereur Henri IV recourut à lui dans cette occasion; sa lettre au roi des Celtes, comme il appelle Philippe, est un des plus curieux monuments de cette dernière époque d'un grand règne. On doit bien moins la regarder comme destinée à ouvrir une négociation avec la France, que comme un cri de douleur qu'une nouvelle trahison arrachait à l'empereur, et comme un appel qu'il adressait à l'opinion publique. Pascal, écrivait-il à Philippe, avait séduit son second fils, comme Urbain avait séduit le premier; il avait profité de l'ambition de ce jeune homme pour l'encourager dans des tentatives parricides, et il lui avait promis, par le ministère de l'évêque de Constance, son absolution pour tout ce qu'il pourrait entreprendre contre son père, pourvu

[1] Abbas Urspergensis Chronic. apud Pagi, p. 339. — Landulphi junioris Hist. Mediol., cap 1, p. 472. Scr. ital., t. V.

[2] Otto Frising. Hist., lib. VII, cap. 8.

qu'il se conduisît ensuite en vrai protecteur du clergé [1]. Dès lors Henri IV s'était vu attaqué en surprise par ses anciens serviteurs, trompé par de faux serments, emprisonné par un fils rebelle, menacé, exposé même à des souffrances corporelles, par lesquelles on voulait lui arracher son abdication. Il réussit enfin à s'échapper ; il vint chercher un refuge dans le royaume de Lorraine, et à Louvain il fut de nouveau entouré d'un certain nombre de serviteurs fidèles, avec lesquels il crut pouvoir tenir tête à l'orage. C'est de là qu'il écrivait à Philippe, et probablement à tous les rois de l'Europe, cette longue et touchante lettre, dans laquelle il racontait avec détail tous ses malheurs [2]. Bientôt de nouveaux désastres l'atteignirent : vaincu, dépouillé, réduit dans sa vieillesse aux besoins les plus humiliants, il mourut enfin le 7 août 1106, victime mémorable de la haine des prêtres, de la cruauté des saints, et de l'ambition dénaturée des fils des rois [3].

Pendant ce temps Philippe, appesanti par l'intempérance, ne prenait presque plus d'intérêt aux affaires publiques, qu'il avait toujours négligées ; et Louis, son fils, dont l'activité démentait la corpulence déjà croissante, ne pouvait étendre ses vues au delà de ses démêlés avec les petits seigneurs qui relevaient du domaine de la couronne. La conquête de quelques châteaux autour de Paris était le plus haut terme de son ambition. L'arrivée de Pascal II en France, en 1107, fit quelque diversion à ses projets ; mais elle contribua aussi à le brouiller avec un de ces petits barons, dont la rivalité était alors si redoutable pour un roi de France. Henri V avait à peine succédé à son père Henri IV, qu'il avait commencé à réclamer ces prérogatives impériales sur les investitures, qui avaient causé tous les malheurs de son père, et pour l'abolition desquelles il avait lui-même pris les armes contre l'auteur de ses jours. Pascal II avait pu reconnaître, dans le concile de Guastalla, non-seulement que les Allemands, réunis à leur jeune empereur, ne montraient aucune disposition à céder, mais encore que le parti impérial se relevait en Italie, et que si le pape y assemblait un concile, il courait risque d'y voir ses ennemis triompher sous ses yeux. Il préféra donc se rendre en France, pour y attendre les ambassadeurs que Henri V lui envoyait.

[1] Chronicon Saxonicum Ekkehardi Sangallensis, t. XIII, p. 717. Historiens de France.

[2] *Voyez* sa lettre, t. XIV, p. 807. Hist. de France.

[3] Chronicon Saxonicum, p. 717.

La France ne paraissait plus prendre aucune part à la querelle des investitures ; le roi n'avait point essayé de défendre contre le pape les prérogatives de sa couronne ; il ne s'agissait même plus de ses prétentions, quant à la plupart des hautes dignités de l'église gallicane, mais de celle des grands vassaux, qui, chacun dans leur fief, avaient usurpé le droit de nommer aux évêchés. Ces seigneurs ne faisaient pas corps ensemble pour se défendre ; le droit qu'ils s'étaient attribué ne reposait sur aucun titre, et n'était pas même d'accord avec l'ensemble du système féodal : aussi la cour de Rome avait-elle trouvé facile de les désunir et de les soumettre successivement ; de sorte que la querelle des investitures qui troublait en même temps l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, n'excitait plus en France aucun intérêt national.

Pascal II, après avoir visité dévotement les sanctuaires de France, à Clugny, La Charité, Tours, Saint-Denis, Châlons, présida le concile qu'il avait convoqué à Troyes ; les ambassadeurs de Henri V y furent introduits, et ils y exposèrent les prétentions de leur maître. Ils insistèrent sur la distinction fort claire entre l'élection du pasteur qui lui transmettait les dons du Saint-Esprit, et l'investiture qui attribuait au même pasteur les droits royaux attachés à son siége, et qu'il ne pouvait recevoir que de son seigneur féodal. Mais Pascal II, qui se croyait alors le plus fort, ne voulut accorder aucune attention à cette distinction, et il repoussa avec hauteur toute offre de conciliation. Les ambassadeurs de Henri V déclarèrent, en se retirant, que l'épée seule pourrait désormais terminer la querelle du sacerdoce avec l'empire [1].

Dans ce même concile de Troyes, Philippe et Louis se présentèrent au pape avec la plus grande humilité. Le premier n'essuya plus de reproches pour son union avec Bertrade ; le second obtint de Pascal II la dissolution de son mariage avec Lucienne de Rochefort, Guy le Roux, comte de Rochefort et père de Lucienne, avait été choisi par Louis pour accompagner le pape dans son voyage, comme sénéchal de la couronne, et il avait pourvu à ce qu'il fût fait partout au saint-père une réception honorable. Rochefort fut, pour cette raison même, d'autant plus irrité de l'affront fait par le pontife à sa fille ; et il en demanda vengeance à ses vassaux et à ses voisins. Hugues de Pompone, seigneur de Gournai, fut un des premiers à prendre les armes. Le damoiseau de

[1] Sugarii abbatis Vita Ludovici Grossi, cap. 9, p. 20. — Baronii Annal., 1107, t. XII, p. 57. — Pagi critica, t. IV, p. 361. — Abbatis Urspergens. Chron. ad ann. 1107. — Concilia Generalia Labbei, t. X, p. 754.

France, comme Louis est appelé dans les grandes chroniques, vint assiéger Pompone dans son château de Gournai, sur les bords de la Marne. Guy de Rochefort et le comte Thibaud de Champagne essayèrent de faire lever ce siége; mais ils furent défaits et mis en fuite, et Gournai capitula [1].

Depuis cinq ou six ans la vicomté de Bourges était unie à la couronne; Philippe l'avait achetée du vicomte Eudes Herpin, au départ de celui-ci pour la croisade. Cette possession nouvelle lui donnait à démêler des intérêts avec de nouveaux vassaux. L'un de ceux-ci, Humbauld de Saint-Sévère, dont le château était situé entre Bourges et Limoges, refusa de rendre au roi l'obéissance et les services féodaux qu'il avait jusqu'alors rendus au vicomte de Bourges; il comptait sur l'affection des paysans armés qui suivaient sa bannière, sur leur nombre, et sur les coupures qu'il avait faites à son petit territoire pour le défendre. Louis somma Humbauld de comparaître devant ses pairs, pour s'y entendre condamner à faire le service de son fief, ou à y renoncer, suivant la loi Salique; et, sur son refus, il s'avança jusqu'à Saint-Sévère, pour faire valoir son droit par les armes. Si nous devons en croire l'abbé Suger, ce fut la valeur personnelle de Louis qui fit rentrer son vassal dans le devoir : de sa lance il transperça un fantassin; il en renversa un autre qui lui fermait le passage; il franchit le premier les palissades qui entouraient le fief de Saint-Sévère; il conduisit ses soldats jusqu'auprès du château, et il inspira au baron qui le défendait une salutaire terreur, qui le détermina à se soumettre à la justice [2].

Peu après ces événements (1108), Philippe Ier, ayant lutté longtemps contre des infirmités qui avaient affaibli sa tête aussi bien que ses membres, reconnut les approches de la mort. Sa longue intempérance l'avait livré à une vieillesse prématurée; car il n'avait encore que cinquante-sept ans. Il était alors à Melun, où il paraît que, dans les derniers moments de sa vie, il revêtit l'habit de moine bénédictin. Il éprouvait un remords si vif du désordre où il avait vécu, que, par humilité, il ne voulut point se faire enterrer à Saint-Denis, sépulture ordinaire des rois de France. « Je sais bien, dit-il aux grands et à ses

[1] Sugerii abb. Vita Lud., cap. 10, p. 22. — Chroniq. de Saint-Denys, ch. 14, p. 150.

[2] *Ibid.*, cap. 11, p. 23. — Grandes Chreniques de Saint-Denys, ch. 15, p. 162.

» amis qui l'entouraient, que la sépulture des rois français est à » Saint-Denis ; mais je me sens un trop grand pécheur pour oser faire » mettre mon corps auprès de celui d'un si grand martyr. Je crains » bien fort que mes péchés n'exigent que je sois livré au diable, et » qu'il ne m'arrive ce que l'Écriture rapporte qui est arrivé autrefois » à Charles Martel. Cependant je chéris saint Benoît ; je supplie hum- » blement ce père pieux des moines de me protéger, et je désire être » enseveli dans son église sur la Loire ; car il est clément et benin, et » il reçoit favorablement tous les pécheurs qui désirent corriger leur » vie, et qui cherchent à se réconcilier à Dieu, en se soumettant à la » règle de sa discipline [1]. » C'est dans ces sentiments que Philippe Ier mourut, le 29 juillet 1108, après un règne de quarante-huit ans moins sept jours. Son fils était auprès de lui, avec les évêques de Paris, de Senlis, d'Orléans, et l'abbé de Saint-Denis. Ses obsèques eurent lieu, comme il l'avait désiré, dans le couvent de Saint-Benoît-sur-Loire [2].

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 835.

[2] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, cap. 12, p. 24. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, ch. 16, p. 152.

CHAPITRE XII.

Louis VI, surnommé le Gros ; Commencement de son règne. 1108-1115.

Nous sommes si accoutumés à chercher de l'unité dans la marche du gouvernement, et une direction commune dans les efforts des peuples, qu'un temps d'anarchie nous paraît aussi devoir être un temps d'inaction. Lorsque les rois sont méprisés, que leur autorité est méconnue, que la puissance nationale elle-même est anéantie, nous avons peine à nous figurer comment l'espèce humaine fait des progrès. Cependant quelque avantage qu'un peuple puisse trouver à recevoir l'impulsion d'un gouvernement éclairé et vigoureux en même temps, l'impuissance de ses maîtres est presque toujours pour lui un avantage ; car il est bien rare que les forces de leur gouvernement ne soient pas employées à le contenir plutôt qu'à le pousser plus en avant. La cessation de l'autorité souveraine au contraire, jointe à la fermentation de l'anarchie, développent le plus souvent toutes les forces individuelles, et mettent en jeu dans la nation des qualités jusqu'alors inconnues, des passions auparavant ignorées, une capacité qui, dans un autre ordre, n'aurait point trouvé d'emploi ; c'est ainsi qu'elles communiquent au corps politique un esprit de vie et une vigueur dont il ne tarde guère à donner des preuves, dès qu'il se soumet de nouveau à un gouvernement régulier.

Le règne de Philippe Ier n'avait été qu'une longue anarchie. Pendant ces quarante-huit années, le gouvernement royal n'avait pas existé, et aucun autre n'avait efficacement pris sa place. Dans le même temps, à la grande différence des autres monarchies féodales, tout pouvoir législatif était suspendu en France. Il n'y avait point de diètes comme celles des royaumes d'Allemagne et d'Italie, point de parlement comme celui d'Angleterre, point de cortès comme ceux d'Espagne, point de

champ de mars comme ceux des anciens rois francs, point d'assemblées enfin qui liassent par leurs actes les grands vassaux et leurs sujets, et qui pussent les soumettre à des lois communes. Les Français n'avaient point voulu d'une participation à la souveraineté qu'ils ne pouvaient acquérir qu'en sacrifiant une portion de leur indépendance. Aussi deux grands vassaux, ou les sujets de deux grands vassaux ne pouvaient guère se croire compatriotes. S'il y avait quelque chose de commun entre eux, c'était seulement une opinion qui faisait la force du système féodal, que l'opinion, l'ordre et le devoir étaient attachés à la subordination et à la loyauté ; encore ne leur appartenait-elle point comme Français, mais comme vassaux, et se répandait-elle bien lentement par l'exemple des moindres fiefs jusqu'aux plus puissants. D'autre part, l'anarchie qui se trouvait dans le grand État de la monarchie française, parce que tous les rapports entre le roi et le comte étaient relâchés, se retrouvait aussi dans le petit État du comté de Paris ou du duché de France ; car les seigneurs et les barons des domaines de la couronne n'obéissaient pas mieux et ne respectaient pas mieux les prérogatives de leur seigneur, que les grands vassaux celles du suzerain.

L'anarchie était complète, le désordre semblait porté au comble, et jamais le lien social n'avait paru en France plus près d'être brisé : cependant jamais la France n'avait fait des progrès si réels que pendant ces quarante-huit années. Philippe laissa à son fils, en mourant, un peuple tout autre que celui qu'il avait reçu de son père : le monarque le plus actif n'aurait jamais tant fait pour la France, qu'elle fit sans lui, pour elle-même, pendant son sommeil. Les villes étaient plus nombreuses, plus peuplées, plus opulentes, plus industrieuses ; la propriété y avait acquis une garantie inconnue dans les siècles précédents ; la justice y était distribuée entre égaux et par des égaux ; et la liberté des bourgeois, conquise par les armes, y était défendue avec énergie. La chevalerie, dans les châteaux, avait inspiré des vertus nouvelles ; elle avait attaché la gloire à la courtoisie et à la loyauté comme à la bravoure. La langue s'était formée ; elle avait acquis de la souplesse et de l'éloquence, et l'on parlait désormais français ou provençal, non par impuissance de parler latin, mais pour exprimer avec plus de naïveté et de force ce que l'on sentait plus intimement. La poésie était venue ajouter de nouveaux pouvoirs au langage, et l'imagination romantique semblait être née pendant le demi-siècle que Philippe avait perdu dans la mollesse et l'intempérance.

Les progrès de l'esprit se manifestaient en même temps par le zèle qui se réveillait pour les études, et par la gloire et le crédit que la science procurait à ses favoris. Malheureusement la direction donnée à ces études était peu favorable aux progrès de la raison. Le clergé attirait tout à lui ; il enrôlait dans son corps, il comblait de biens, il élevait aux plus hautes dignités ceux qui se distinguaient dans les lettres : aussi toute éducation savante avait-elle pour objet ou la théologie, ou la philosophie scolastique ; et l'on ne peut réfléchir sans regret à la vigueur de talent, à la force de méditation, au labeur patient et obstiné qui furent vainement dissipés à la recherche de ces sciences oiseuses ou fausses.

Un homme vivait alors, qui semblait avoir été formé par la nature pour servir de flambeau à son siècle et aux âges à venir. C'était Pierre Abailard, né à Palais, près de Nantes, en 1079. Dans les dernières années du règne de Philippe I[er], il avait déjà ouvert son école à Melun, il l'avait transférée à Corbeil. Si cet homme, doué des facultés les plus surprenantes, avait pu ignorer les rêveries des casuistes, il aurait trouvé dans son cœur les fondements d'un code sublime de morale ; s'il n'avait pas rétréci son esprit par l'étude du droit impérial ou du droit canon, il aurait indiqué peut-être aux hommes quelles institutions peuvent garantir leurs libertés, et augmenter leur bonheur ; s'il ne s'était pas égaré à la suite des docteurs, dans les subtilités de la théologie scolastique, il aurait mieux conçu la bonté de Dieu et la nature de l'homme, et il aurait mieux indiqué ce qu'on doit attendre du dernier ; s'il avait moins étudié cette science de mots et de souvenirs qu'on appelait alors la grammaire ou la rhétorique, il aurait trouvé dans la chaleur de son cœur et le brillant de son imagination, plus d'éloquence et plus de poésie.

Abailard ne put être que l'homme de son siècle ; il apprit, il enseigna ce que tout le monde voulait savoir : ses facultés étaient proportionnées à sa réputation, la plus grande qu'homme ait jamais obtenue de son vivant ; mais ces facultés durent suivre la direction que l'opinion du monde savant imprimait à tous les travaux individuels. Il surpassait déjà tous les lettrés de Bretagne, par l'étendue de ses connaissances, lorsqu'il vint à Paris pour suivre les leçons de Guillaume de Champeaux, qui professait la théologie à l'école épiscopale, et la rhétorique à celle de Saint-Victor. A son tour Abailard tint école à Melun, à Corbeil et à Paris. Dans chacune de ces villes l'inconcevable force de sa

mémoire, l'admirable facilité avec laquelle il apprenait tout ce que l'on pouvait savoir alors, la supériorité de logique et de raison qu'il portait dans des sciences où tous les autres ne suivaient que de vaines subtilités, le signalèrent au monde comme le plus grand homme de son siècle, comme le maître par excellence. Ses leçons furent souvent suivies par trois mille écoliers à la fois; et comme aucune salle n'était assez grande pour les contenir, il les donnait presque toujours en plein air. Il fonda ainsi la réputation des écoles de Paris, et dans un temps où le savoir scolastique était la route certaine vers les dignités du clergé, le moyen le plus sûr pour les hommes d'une naissance obscure de parvenir au pouvoir, et à la richesse ; on vit se manifester pour les études une ardeur dont les siècles précédents n'avaient point donné d'exemple. La réputation d'Abailard attira une si grande foule d'étudiants aux écoles de Paris, qu'on assure que leur nombre surpassa quelquefois celui des citoyens [1].

Mais ce beau génie, séduit par les fausses sciences, qui seules étaient alors cultivées, usa toute sa puissance sur des systèmes inutiles à l'homme : il ne fit point faire à son siècle des progrès dignes de tant de gloire, et il n'a laissé aux âges à venir aucun monument honoré de leur admiration. Sa mémoire ne se conserve aujourd'hui que comme celle d'un héros de roman, à cause de son amour pour Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, qu'il avait promis d'instruire, et qu'il séduisit; à cause de l'amour bien plus tendre, bien plus touchant et plus passionné d'Héloïse pour lui ; et à cause de la vengeance que le chanoine Fulbert tira de son incontinence, probablement vers l'année 1115 [2]. On peut voir l'histoire de Pierre Abailard dans la première de ses lettres imprimées qu'il adresse à un ami : on y admirera l'élégance de son langage, qui semble appartenir bien plutôt au beau siècle d'Auguste qu'au temps de Louis le Gros. Mais d'autre part, on remarque dans le caractère d'Abailard bien plus de vanité, d'égoïsme et d'insensibilité qu'on ne voudrait en trouver dans l'amant d'Héloïse [3].

Cette étude des élégances de la langue latine, dans laquelle tous n'avaient pas les mêmes succès qu'Abailard, se fait remarquer, et souvent d'une manière très-fatigante, dans les monuments historiques de

[1] Histoire littéraire de France, t. IX, p. 78.

[2] Pagi critica, ad ann. 1115, § 13, p. 379.

[3] Libellus Abælardi de calamitatibus suis, editio Andr. Duchesne, p. 3. — Hist. de France, t. XIV, p. 278.

ce siècle. Nous y manquons toujours d'historiens pour la France, mais nous avons déjà une grande abondance de beaux diseurs, dont la prolixité et le luxe de paroles vides de sens, rend la lecture très-pénible. Dans un âge barbare, il ne faut pas se plaindre de trouver des historiens dont le style et les sentiments soient barbares : on doit être content si, au travers de mots et de tournures que la grammaire ne reconnaît point, ils vous laissent voir avec naïveté les faits qu'ils ont vus, ou les passions qu'ils ont éprouvées : mais le barbare qui veut être éloquent, qui à chaque ligne tourmente son style pour vous présenter tour à tour des images classiques, ou des mots inconnus au vulgaire ; qui veut peindre quand il n'a point vu, échauffer quand il n'a point senti, cause à l'esprit du lecteur, par son obscurité affectée, une fatigue d'autant plus fastidieuse qu'aucun espoir de rencontrer la vérité ne vous encourage dans l'effort auquel il vous oblige pour découvrir le sens de chaque phrase. Plusieurs des écrivains du douzième siècle condamnent le lecteur à cette souffrance : mais aucun, peut-être, n'impatiente par une obscurité plus prétentieuse, aucun ne conjure un plus invincible sommeil que l'abbé Suger, biographe de Louis le Gros.

Ce moine de Saint-Denis, né dans une condition obscure, que son extrême petitesse et sa figure ignoble semblaient écarter encore de la route de l'ambition, fut cependant nommé abbé du riche couvent de Saint-Denis, en 1123, sans recommandation, sans intrigues, pendant son absence, et en raison de son seul mérite. De profondes connaissances théologiques, tout le savoir qu'on acquérait dans les écoles, une mémoire imperturbable, et les talents des courtisans, qu'il n'est pas rare de retrouver sous l'habit d'un moine, lui firent occuper les premiers rangs dans les assemblées du clergé gallican, comme à la cour de Louis le Gros, et de son fils Louis le Jeune : il eut en même temps une assez grande part aux conseils de ces deux rois, dont il entreprit d'écrire l'histoire. La carrière brillante qu'il parcourut confirme ce que nous avons déjà annoncé de l'enthousiasme qu'excitait le savoir dans ce siècle, et de la facilité avec laquelle il portait les roturiers, des rangs les plus obscurs, aux plus hauts emplois [1]. Mais ceux qui ont donné à cet abbé de Saint-Denis le nom de *sage abbé Suger*, et qui le signalent comme le modèle des ministres, n'avaient probablement point lu ses

[1] Vita Sugerii abbatis a Willelmo san Dyonisiano ejus discipulo. Hist. de France, t. XII, p. 102-103.

écrits, dans lesquels l'on a peine à découvrir aucun indice d'un homme d'État, d'un grand homme ou d'un sage.

Ces écoliers, qui se réunissaient par milliers dans les villes, pour y étudier, dans la langue latine, la dialectique des Grecs, la théologie des Hébreux, et les subtilités métaphysiques des Arabes, n'avaient en général aucun rapport avec une autre classe de disciples qui, dans le même temps, étudiaient et professaient la *gaie science* de le poésie romane. On ne saurait décider si les vers amoureux qu'avait écrits Pierre Abailard, et qui se trouvaient, dit-il, dans la bouche de tout le monde, étaient en latin ou en roman; nous savons bien que les autres poésies galantes du siècle, et leur nombre était immense, étaient écrites en roman wallon ou en provençal; mais Héloïse lisait et écrivait le latin aussi purement que son maître, et les hommes nourris dans les écoles avaient commencé à témoigner, pour leur langue maternelle, ce mépris qui en a retardé longtemps la culture.

Malgré ce dédain des pédants, les poésies amoureuses se multipliaient dans les provinces au midi de la Loire. Les troubadours étaient invités à chanter à toutes les cours; ils voyageaient de château en château; ils dirigeaient toutes les pensées vers l'amour ou vers les plaisirs; et ils fixaient parmi les nobles dames et les chevaliers ce culte de la volupté, ce relâchement dans les mœurs, ce sacrifice des devoirs domestiques et de la foi conjugale, que les habitudes plus sévères des villes, l'occupation, l'amour de la liberté, et le sentiment du devoir, auraient sans eux bientôt bannis de toute la France.

Le plus licencieux des poëtes de cette école licencieuse était un souverain, un chevalier jérosolymitain, de retour de la croisade; Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Son extrême gaieté et son esprit avaient, en général, fait pardonner le scandale de ses mœurs, quoique la profanation religieuse s'y trouvât toujours mêlée à la débauche. Il avait fait bâtir à Niort une maison destinée à rassembler ses maîtresses; il la nommait son couvent, et il y avait distribué, aux courtisanes qu'il y logeait, les titres d'abbesse, de prieure, et les autres dignités ecclésiastiques, à proportion de l'impudence de leur conduite. Il avait renvoyé sa femme et enlevé celle du vicomte de Châtellerault, dont le portrait ornait son bouclier. L'évêque de Poitiers, pour lui faire abandonner cette maîtresse, le menaça de l'excommunication, et l'en frappa même en 1115. Guillaume s'en vengea en exilant l'évêque de son diocèse. Le duc d'Aquitaine était cependant religieux et même dévot;

mais les châtiments ecclésiastiques lui paraissaient moins rudes à supporter que le frein d'une conduire régulière [1].

(1108.) Philippe Ier n'avait point cherché à être initié, ou dans les études scolastiques des clercs, ou dans la gaie science des troubadours; la rhétorique et la poésie avaient fait autour de lui de rapides progrès qu'il n'avait pas même aperçus. Son fils Louis demeura également étranger aux progrès de l'esprit durant son siècle; son ignorance fut même, par quelques-uns, attribuée à un entendement obtus, ou à ce qu'on appelait alors sa simplicité. Mais en même temps il était gracieux, bienveillant, d'un naturel toujours gai, et il s'efforçait de pourvoir à la sûreté longtemps négligée des laboureurs et des pauvres [2]. Il était âgé d'environ vingt-huit ans, à la mort de son père, et depuis sept ans au moins il était chargé des principaux soins du gouvernement. Il semblait donc plus à l'abri qu'un autre de toute tentative pour lui disputer la couronne, d'autant plus que les seigneurs qui l'avaient rendue héréditaire, l'avaient en même temps dépouillée de presque toute autorité.

Cependant sa belle-mère Bertrade avait eu la pensée de faire monter sur le trône l'un où l'autre de ses fils adultérins, nommés Philippe et Florus; elle pouvait trouver de l'appui, ou parmi les feudataires du duché de France, qui était habituellement en état de révolte, ou parmi les grands vassaux, qui, bien indépendants encore, ne songeaient guère qu'il y avait un roi qu'à l'époque d'un changement de règne, et pouvaient en profiter pour mettre en avant quelque prétention imprévue. D'après ces considérations, Ives, évêque de Chartres, qui passait pour le plus savant entre les prélats des Gaules, et qui avait toujours montré beaucoup d'attachement à Louis, lui conseilla de ne pas différer un instant à se faire sacrer. L'archevêché de Reims était alors disputé entre deux concurrents, dont l'un avait obtenu l'approbation du pape, et l'autre jouissait de la protection du roi. D'après le conseil de l'évêque de Chartres, Louis ne s'adressa ni à l'un ni à l'autre, et ne se hasarda point dans une ville où son autorité courait risque de n'être pas reconnue; mais il convoqua à Orléans l'archevêque de Sens, avec les évêques de Paris, de Meaux, d'Orléans, de Chartres, de Nevers et d'Auxerre; et le 3 août 1108, cinq jours seulement après la mort de

[1] Guillelmus Malmesbur. de Gestis reg. Angl., lib. V, p. 170. — Chronicon Sancti-Maxentii, p. 405. — Hist. de France, t. XII.

[2] Sugerii de Vitâ Ludovici Grossi, cap. 2, p. 13.

son père, il fut oint de l'huile sacrée, pendant la célébration de la messe. « Il rejeta, dit Suger, l'épée de la milice du siècle, pour ceindre » l'épée ecclésiastique destinée à la destruction des malfaiteurs; il » reçut en même temps le sceptre et la verge, qui représentaient la » défense de l'Église et des pauvres, et il entoura son front du dia- » dème, avec l'approbation du clergé et du peuple [1]. »

La cérémonie était à peine achevée, lorsque les messagers de Raoul le Verd, archevêque élu de Reims, se présentèrent à l'assemblée, protestant contre l'usurpation que le métropolitain de Sens venait de faire des droits de leur Église, et témoignant le regret de n'être pas arrivés à temps pour l'empêcher. Ives de Chartres se chargea de leur répondre, et d'addresser à la cour de Rome, de même qu'à tous les siéges épiscopaux, des lettres encycliques, dans lesquelles il niait la prérogative de l'église Belgique de Reims, sur les églises de la Celtique et de l'Aquitaine, qui étaient également intéressées au sacre des rois de France. Toutefois, il crut plus prudent de négocier en même temps avec l'archevêque élu; Louis abandonna les prétentions de Gervais, qu'il avait d'abord favorisé; il reconnut Raoul le Verd, et celui-ci cessa de se plaindre de ce que l'archevêque de Sens avait usurpé ses fonctions [2].

Ainsi commença en 1108 le règne de Louis VI, qui dura vingt-neuf ans. Ce règne comprend une période importante dans l'histoire des Français, soit par les progrès que fit le peuple dans les communes, dont les droits ne commencèrent guère qu'à cette époque à être sanctionnés par l'autorité légale; soit par les progrès non moins marqués que fit le pouvoir central dans la monarchie; car au lieu de se perdre, comme sous le premier Philippe, entre la Seine et l'Oise, il commença réellement à se faire sentir de la Meuse jusqu'aux Pyrénées; soit enfin par les développements que reçut en même temps le système féodal : ce dernier, profitant des progrès des lumières, et de l'étude des autres systèmes de législation, acquit alors une autorité qu'on n'osa plus lui disputer. Mais malgré l'importance des résultats du règne de Louis le Gros, cette période n'est remplie que par une série de petits faits d'armes, dans lesquels le roi, avec une activité infatigable, combattait chaque année en des lieux divers, suivi seulement par une poignée de chevaliers. Dans cette enchaînement de chétifs événements on ne trouve aucun plan général qu'on puisse saisir, aucun grand but autour duquel

[1] Sugerii Vita Ludovici-Grocsi, cap. 13, p. 25.

[2] Ivonis Carnotensis Epistolæ 186-190. — Hist. de Fr., t. XV, p. 144-146.

viennent se ranger de moindres circonstances. La confusion et la monotonie de ces petites guerres fatiguent l'esprit, et ne laissent point de traces dans la mémoire. On se perd au milieu de cette foule d'intérêts divers, de toutes ces rivalités, de toutes ces haines, car si le nombre des chefs, ou celui des États, n'avaient pas réellement augmenté, un plus grand nombre du moins se trouvait en évidence, parce que chaque province mettait plus de soin à conserver ses documents historiques.

Pour tâcher de remédier à cette confusion universelle, nous diviserons d'abord le règne de Louis le Gros en trois périodes à peu près égales ; puis, dans chaque période, nous chercherons à nous former une idée du gouvernement du roi, et de celui de chacun des grands seigneurs qui se partageaient la France. C'est ainsi que nous trouverons que toutes ces actions séparées se combinaient quelquefois pour amener des résultats généraux.

Pendant la première partie du règne de Louis le Gros (1108-1115), ou pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis son sacre jusqu'à son mariage, il eut constamment les armes à la main, mais il ne dépassa guère les anciennes limites où son activité avait déjà trouvé à s'exercer durant les dernières années du règne de son père ; tantôt il y fit la guerre aux barons qui relevaient du duché de France, savoir à son frère Philippe de Mantes, au seigneur du Puiset, à Thomas de Marne, fils d'Engherrand de Coucy, et à Aymon de Bourbon ; tantôt il s'engagea dans les querelles des communes de Laon et d'Amiens ; tantôt enfin il fut entraîné dans quelques hostilités avec le roi d'Angleterre et avec le comte de Champagne ; mais malgré la puissance de ces deux princes, il n'employa contre eux que des armées presque aussi faibles que celles avec lesquelles il attaquait les seigneurs de château.

Philippe, fils aîné de Bertrade, avait, en 1104, épousé l'héritière de Montlhéry ; et Louis, à qui ce château donnait de l'inquiétude, se l'était fait céder par son frère, en échange contre le comté de Mantes. Les anciens historiens ne nous expliquent point comment, malgré cet échange, Philippe possédait en même temps, en 1109, Mantes et Montlhéry ; il en profitait, comme avait fait son beau-père, pour détrousser les marchands qui se rendaient d'Orléans à Paris, et troubler la paix de tous les entours de la capitale. En même temps il tenait ses deux forteresses à la disposition d'une faction redoutable dans le royaume ; celle que sa mère Bertrade dirigeait par ses intrigues, et

dans laquelle étaient entrés Amaury IV, de Montfort, frère de Bertrade, et Foulques V, comte d'Anjou, fils de cette même princesse. La maison de Montfort, feudataire en même temps des rois d'Angleterre et de France, pouvait introduire les Normands jusqu'aux portes de Paris, et Bertrade se flattait de trouver, au milieu des troubles qu'elle excitait, l'occasion de porter Philippe sur le trône de France et d'en exclure Louis, comme, dans la maison de son autre mari, elle avait assuré la succession d'Anjou à Foulques son fils, au préjudice de son frère aîné.

Le roi somma Philippe de paraître devant la cour de ses pairs, pour répondre aux plaintes portées contre lui, sur le pillage des pauvres, l'oppression des églises, et la ruine de tout le comté de Mantes. Philippe s'y refusa avec orgueil, déclarant qu'il ne reconnaissait d'autres juges que les armes de ses chevaliers. Quand Louis vint cependant mettre le siége devant Mantes, en 1109, Philippe n'osa pas s'enfermer dans cette place. La première enceinte du château fut prise d'assaut par Louis, qui donnait aux combattants l'exemple de l'audace. La tour principale, après avoir soutenu un assez long siége, capitula lorsqu'elle fut réduite à l'extrémité. Louis se préparait à attaquer ensuite Montlhéry : pour le détourner de ce siége, Bertrade lui proposa de donner en dot ce château à une fille d'Amaury de Montfort, qui épousait Hugues de Cressy, fils du comte de Rochefort ; mais Louis ne voulut point consentir à cette nouvelle inféodation : il se rendit maître d'abord du château de Châtres, qui faisait partie du fief de Montlhéry : et bientôt après, d'accord avec les habitants qui redemandaient un chef de la famille de leurs anciens seigneurs, il introduisit dans Montlhéry Milon de Braie, frère de ce Guy Truxel, dont cinq ans auparavant son frère avait épousé la fille [1]. Philippe, dépouillé de ses deux seigneuries, se retira dès lors chez Amaury de Montfort son oncle, qui lui donna le commandement d'Évreux : sa mère Bertrade, quoiqu'elle n'eût encore rien perdu de sa beauté, prit le voile après avoir vu échouer ses projets, au couvent de Fontevrault, où elle ne tarda pas de mourir [2].

Les hostilités entre Louis VI et les autres barons du voisinage de Paris, paraissent avoir eu en partie pour cause la faveur que le roi accordait aux seigneurs de Garlande. Ceux-ci étaient trois frères, pro-

[1] Sugerii Vita Ludovici-Grossi, cap. 17, p. 31-32.

[2] Willelmi Malmesbur., lib. V, p. 14. — Hist. de F., t. XIII.

priétaires du château de Garlande en Brie, bons chevaliers et adroits courtisans : ils obtinrent de Louis toutes les grâces que ce prince pouvait accorder. Le frère aîné, Ansel de Garlande, qui était gendre de Guy le Rouge, comte de Rochefort, et beau-père d'Amaury de Montfort, fut nommé en 1108 sénéchal de France. Cette charge avait été auparavant remplie par le comte de Rochefort. La famille de Montmorenci était intimement unie avec les Rochefort. Elle avait déjà été offensée par le renvoi de Lucienne; elle le fut davantage par la destitution du comte Guy; elle était alliée à tous les seigneurs de fiefs ou de châteaux des environs de Paris, et elle fit bientôt sentir au roi qu'on ne la blessait pas impunément. Les Montmorenci sommèrent tous leurs parents, tous leurs amis, de se réunir à eux pour déclarer la guerre à Louis le Gros. Le comte Eudes de Corbeil s'y refusa seul, quoique sa mère eût épousé en secondes noces le comte de Rochefort. Les Montmorenci, en 1108, le firent arrêter et enfermer à La Ferté-Baudouin. Louis voulut délivrer ce sujet fidèle, persécuté à cause de lui : avec sa petite armée il marcha vers La Ferté-Baudouin. Son sénéchal Ansal de Garlande, qui conduisait l'avant-garde du roi, composée de quarante chevaliers, trouvant la porte de La Ferté ouverte, s'y précipita : il se flattait d'enlever ainsi cette forteresse par un coup de main; mais à peine avait-il franchi les ponts-levis, qu'ils se relevèrent derrière lui : en même temps il fut assailli dans les cours étroites et les passages tortueux du château, par des ennemis placés au-dessus de lui, qu'il ne voyait point, et contre lesquels il ne pouvait se défendre; il fut renversé de son cheval, accablé par le nombre, et porté enfin dans le même cachot où languissait déjà le comte de Corbeil qu'il avait voulu délivrer [1].

Heureusement pour Garlande, ni le comte de Rochefort, ni son fils Hugues de Cressy, n'étaient alors dans le château; car ils auraient immédiatement fait mourir leur prisonnier : le second fit des efforts inouïs pour y rentrer, tantôt à force ouverte, tantôt déguisé en jongleur ou en courtisane : mais Guillaume de Garlande, qui remplaçait son frère à l'armée du roi, ne mit pas moins de vigilance et de bravoure à le repousser; il le reconnut sous tous ses déguisements, et il se trouva toujours sur son chemin pour le combattre. Les stratagèmes et les rencontres de ces deux chevaliers auraient eu

[1] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, cap. 14, p. 25.

toute la gaieté d'un jeu, car leurs ruses et leurs efforts pour se surprendre étaient mêlés de plaisanteries ; mais le but de l'un, s'il pouvait entrer à La Ferté, était de répandre dans les tourments le sang de son ennemi ; le but de l'autre était de sauver son frère. Enfin la constance du roi l'emporta, le château de La Ferté fut pris, et ses défenseurs furent traités par Louis le Gros avec beaucoup de sévérité [1].

A la prise de La Ferté-Baudouin, Eudes de Corbeil fut remis en liberté, aussi bien qu'Ansel de Garlande : le premier avait un neveu dont il était tuteur, et qui plus tard fut son héritier ; on le désignait par le nom de Hugues le Beau, ou le Jeune, seigneur du Puiset. L'époque de sa majorité étant arrivée, le comte de Corbeil lui remit le château du Puiset, situé entre Chartres et Orléans. Le nouveau seigneur partagea, non la modération de son tuteur, mais les ressentiments du reste de sa famille ; en sorte qu'il commença presque aussitôt à exercer le brigandage sur les sujets du roi, sur ceux de la comtesse de Blois, dont il était vassal, et sur les paysans du couvent de Saint-Denis, dont les fermes s'étendaient dans son voisinage.

Alix ou Adélaïde, sœur de Henri, roi d'Angleterre, et veuve d'Étienne, comte de Chartres et de Blois, mort à la terre sainte, était tutrice de son fils Thibaud IV, qui entrait à peine dans l'adolescence : elle recourut au roi, pour se plaindre des brigandages du seigneur du Puiset, qui dévalisait les voyageurs jusqu'aux portes de Chartres. Louis VI assigna les parties à Melun, pour juger entre elles « Beaucoup d'archevêques, » d'évêques, de clercs et de moines, dit Suger, qui était présent lui- » même à la cour que le roi tint à Melun, s'y rassemblèrent avec cla- » meur ; il se jetaient à ses pieds malgré lui ; ils le suppliaient de con- » tenir Hugues, ce brigand rapace, qui dévorait leurs terres comme » un loup ravissant : ils lui disaient d'enlever de la gorge du dragon » ces prébendes que la munificence des rois avait accordées aux servi- » teurs de Dieu dans la Beauce, province fertile en blé ; et de se sou- » venir que les terres des prêtres, même pendant la tyrannie de Pha- » raon, avaient été seules soustraites aux exactions [2]. » Le Seigneur du Puiset ne parut point à Melun pour répondre à ces accusations, et Louis conduisit, en 1111, ses gendarmes à l'attaque du château de ce jeune baron, devant lequel il donna rendez-vous à Thibaud IV, comte

[1] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, cap. 14, p. 26. — Grandes Chroniques de Saint-Denys, chap. 2, p. 154.

[2] *Ibid.*, cap. 18, p. 32-33.

de Chartres et de Blois, qui fit dans cette expédition ses premières armes. Hugues se défendit avec vaillance : toutefois les soldats du roi et ceux du comte forcèrent tout à la fois, et par deux côtés différents, leur entrée dans le château. Le seigneur, qui s'était réfugié dans la tour maîtresse, fut bientôt obligé de se rendre. Louis, en même temps qu'il le fit conduire dans ses prisons de Castel-Landolfe ou Château-Landon, donna l'ordre de raser le château du Puiset, qui lui paraissait ne pouvoir servir que de repaire pour le brigandage. Le comte Thibaud demandait au contraire que ce château lui fût livré pour fortifier sa frontière. Les droits du roi et du comte, sur cet arrière-fief, furent vainement discutés, et lorsqu'ils se séparèrent, leurs prétentions opposées les avaient déjà rendus ennemis l'un de l'autre [1].

Sur ces entrefaites, en 1112, Eudes, comte de Corbeil, mourut sans laisser d'enfants : Louis VI, d'une part ; Thibaud, comte de Blois, de l'autre, réclamèrent son héritage ; mais les barons de l'évêché de Paris, assemblés au château de Moussi, déclarèrent que le comté de Corbeil devait passer à Hugues du Puiset, neveu du dernier comte, et alors prisonnier du roi. Louis VI, en se soumettant à cette sentence, entra aussitôt en traité avec le seigneur du Puiset : il lui rendit sa liberté, avec tous les fiefs qu'il lui avait enlevés dans la guerre ; mais sous condition que Hugues ne relèverait pas les fortifications du Puiset, et qu'il céderait à la couronne tous ses droits sur l'héritage de Corbeil [2].

Hugues du Puiset, pour recouvrer sa liberté, avait promis tout ce que le roi lui avait demandé, mais il ne se crut pas tenu d'observer longtemps des conditions qui lui avaient été imposées par la force. Pendant que Louis le Gros était appelé en Flandre en 1112, pour donner l'investiture de ce comté à Baudouin VII, Hugues contracta une alliance secrète avec le comte Thibaud ; il releva en tout hâte les fortifications du Puiset ; il éloigna par une tromperie l'abbé Suger, moine de Saint-Denis, et principal historien de cette époque, qui avait été chargé, par son couvent, de pourvoir à la sûreté de la maison de Touri ; il surprit les riches paysans du voisinage, qui, se fiant aux franchises royales, s'étaient rendus au marché, et il les mit à rançon ; il attaqua Touri, tandis que le comte Thibaud, de concert avec lui, faisait travailler aux fortifications du Puiset : toutefois la constance des serviteurs du couvent de Saint-Denis, qui défendirent Touri plus longtemps qu'il n'avait

[1] Sugerii abbatis, cap. 19, p. 35. — Chroniq. de Saint-Denys, ch. 6, p. 163.
[2] *Ibid.*, p. 36. — Chroniq. de Saint-Denis, ch. 9, p. 167.

compté, et la diligence de Louis, qui dès le lendemain arriva à leur aide, tandis qu'ils le croyaient encore en Flandre, déjouèrent ses projets. Hugues et Thibaud s'enfermèrent dans les enceintes, à moitié ruinées, du Puiset, et y attendirent l'attaque de Louis[1].

Déjà le roi avait mis en déroute le premier corps qui lui avait été opposé, lorsque le sire de Beaugency, sortant de derrière une église où il avait caché sa troupe, profita du désordre des vainqueurs, pour renverser à son tour leurs escadrons. Cinq cents Normands qui dans ce moment arrivèrent à l'aide du comte de Blois, achevèrent de disperser l'armée royale. Louis, qui s'était cru un moment assuré du succès, fut forcé de s'enfermer dans Touri, tandis que ses soldats s'enfuyaient dans toutes les directions. Milon de Montlhéry, Hugues de Cressi, et son frère Guy, comte de Rochefort, avaient joint l'armée des ennemis du roi, et ils se flattaient déjà de le faire prisonnier ; mais Louis ne perdit point courage ; il rappela à lui ses chevaliers, il les attendit sous l'étendard royal, et bientôt il se trouva en état, avec leur aide, de défendre efficacement Touri, et même de recommencer le siége du Puiset, dont il occupa les avenues par des redoutes. Son cousin Raoul de Vermandois, et Drogon de Mouchy, qui étaient venus à propos à son assistance, secondèrent ses efforts ; il remporta l'avantage dans un seul combat, où le comte Thibaud fut blessé ; alors il donna à celui-ci la permission de se retirer à Chartres, sous condition néanmoins que le Puiset lui serait livré, et qu'il serait détruit de fond en comble[2].

La guerre que, durant la même période, Louis le Gros porta dans les domaines de la maison de Coucy, se lie aux démêlés de cette maison avec les deux communes de Laon et d'Amiens, et elle nous amène à rechercher quelle fut la politique de Louis dans ses premiers rapports avec les communes.

Le domaine de Louis le Gros se bornait en quelque sorte aux cinq ville de Paris, Orléans, Étampes, Melun et Compiègne : c'était de là qu'il tirait toutes ses ressources, et le peu d'argent dont il disposait : tout l'espace intermédiaire entre ces villes était occupé par des barons qui, fortifiés dans leurs châteaux, étaient presque habituellement en état de révolte contre lui. Louis avait donc un vif intérêt à favoriser des cités auxquelles il devait toute sa puissance, et ses seuls moyens de

[1] Sugerii abbatis, cap. 20, p. 38.

[2] *Ibid.*, cap. 20, p. 38-40. — Chroniq. de Saint-Denis, ch. 9, 10 et 11, p. 167-172.

lutter contre une noblesse turbulente. Le commerce et les fabriques faisaient vivre les habitants de ces villes, et Louis protégea ce commerce de tout son pouvoir ; la première origine de ses guerres contre les barons, fut presque toujours la justice qu'il voulait faire rendre aux marchands que les gentilshommes avaient volés sur les grands chemins. Il leur accorda aussi par ses lettres patentes plusieurs priviléges et bonnes coutumes. Étampes obtint dès 1123 des exemptions de taille et des garanties pour ses marchands [1]. Orléans reçut de Louis VII, à son avénement, une charte non moins avantageuse, qui probablement ne faisait que confirmer des priviléges déjà accordés par son père [2]. Les bourgeois de Paris furent favorisés dans la poursuite de leurs débiteurs, par une ordonnance de 1134, qui mettait la justice plus à leur portée [3]. Mais aucune de ces villes n'obtint de Louis le Gros la permission de constituer une commune ; quatre entre les cinq ne parvinrent même jamais à ce dégré de liberté : la seule ville de Compiègne fut érigée en commune, un demi-siècle plus tard, en 1153, lorsque le domaine du roi étant déjà plus étendu, il répugnait moins à en détacher une petite ville [4].

Mais dans les villes qui reconnaissaient un autre seigneur que le roi, et surtout un seigneur ecclésiastique, Louis le Gros commença de bonne heure à favoriser les progrès d'une liberté qui devait lui faire trouver, ou de nouveaux sujets, ou du moins des alliés plus puissants. Selon Orderic Vitalis, « pour réprimer la tyrannie des brigands et des séditieux, » il fut forcé de demander les secours des évêques dans toutes les Gaules; » alors *la commune populaire* fut établie en France par les prélats, » pour que les prêtres accompagnassent le roi, dans les siéges et les » combats, avec leurs drapeaux et tous leurs paroissiens [5]. » En effet, au siége du Puiset il semble, d'après l'abbé Suger, que les vassaux de Saint-Denis, dans la Beauce, combattirent sous les ordres de leurs curés, dont l'un d'eux eut une part principale à la prise de ce château, et qu'on les désignait dans l'armée sous le nom de *communes* [6].

Toutefois, dans les villes épiscopales, où la fermentation de la liberté

[1] Ordonnances des rois de France, t. XI, p. 183.
[2] *Ibid.*, p. 189.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 6.
[4] *Ibid.*, t. XI, p. 240.
[5] Orderici Vitalis Hist. eccles., lib. XI, p. 836.
[6] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, cap. 18, p. 34.

commençait à se faire sentir, Louis le Gros n'avait point encore embrassé un parti d'après des principes généraux, et il ne suivait point une politique uniforme. Les bourgeois s'étaient associés, ils s'étaient promis une protection mutuelle, une administration libérale de la justice, et la répression des brigandages des gentilshommes. Ceux-ci, de leur côté, réunissaient leurs efforts pour anéantir ce qu'ils appelaient les *détestables communes.* Le roi était invoqué alternativement par les deux partis; et Louis, qui prenait peu d'intérêt aux villes lorsqu'elles n'étaient pas de son domaine immédiat, se déterminait le plus souvent entre elles et leurs ennemis d'après l'argent qui lui était offert.

Les deux villes qui avaient été enrichies par la résidence des derniers rois de la seconde race, Laon et Reims, redevenues, au commencement de la troisième, des villes essentiellement épiscopales, furent aussi parmi les premières à prétendre aux droits de commune, et à se mettre en possession de la liberté. La chronique de Reims, dans son extrême brièveté, se contente de faire mention, en une ligne, d'un soulèvement du peuple en 1122, et de l'établissement d'une république par le serment des citoyens en 1140 [1]. Les dissensions de la commune de Laon nous sont au contraire racontées avec la plus fatigante prolixité par l'abbé Guibert, de Nogent. A l'en croire, dans aucune ville les mœurs n'étaient plus corrompues, un brigandage plus révoltant n'était exercé par les bourgeois contre les campagnards, et il n'était plus possible d'obtenir aucune justice dans les causes soit civiles, soit criminelles. « Les vols, les brigandages étaient commis publiquement » par les premiers de la ville ou par leur domestiques; personne ne » pouvait marcher en sûreté dans les rues pendant la nuit; à cette » heure on devait toujours s'attendre à être dépouillé, fait prisonnier » ou tué. Le clergé avec les archidiacres et les seigneurs, ayant considéré ces choses, et cherchant des occasions de tirer de l'argent du » peuple, lui envoyèrent des moyens pour lui offrir de consentir à ce » qu'il formât une commune, s'il voulait donner assez d'argent pour » en obtenir la licence. Or, une commune, nom nouveau et exé-

[1] Chronicon Remense. Hist. de France, t. XII, p. 275.

La ville de Reims prétend avoir été en possession d'une juridiction municipale dès le neuvième siècle; mais elle n'obtint qu'en 1138, de Louis VII, une charte de commune. Préface au tome XI des Ordonnances de France, p. 4. N'oublions point cependant que l'époque des chartes royales n'est point celle des conjurations bourgeoises pour établir les communes.

» crable, consiste en ceci : Que les tributaires ne sont plus obligés à
» payer qu'une fois par année, à leurs maîtres, la dette accoutumée
» de leur servitude ; que s'ils commettent quelque faute, ils en sont
» punis par une amende fixée par les lois, et qu'ils sont rendus com-
» plétement exempts de toutes les autres exactions de tributs qu'on a
» coutume d'infliger aux esclaves. Le peuple, ayant obtenu cette occa-
» sion de se racheter, n'épargna point les monceaux d'argent qu'il avait
» en réserve pour fermer toutes ces bouches dévorantes ; et celles-ci,
» apaisées par une abondante nourriture, s'engagèrent par des ser-
» ments à garder la foi dans cette négociation [1]. »

La garantie de l'évêque et des seigneurs ne paraissait pas encore suffisante aux Laonnais : Louis le Gros avait consenti à confirmer la commune de Noyon, par un acte qui ne s'est pas conservé, et dans des circonstances qui ne nous sont point connues. De son côté, le comte de Vermandois, Raoul Ier, avait accordé aux habitants de Saint-Quentin une charte pour garantir leur commune. Il est probable que ce sont les deux premières villes qui, dans cette partie de la France, aient obtenu pour leur liberté un établissement légal. Les bourgeois de Laon offrirent à Louis VI quatre cents livres d'argent, pour qu'il leur accordât une charte conforme à celle de Noyon et de Saint-Quentin. « Le roi, dit
» l'abbé de Nogent, se trouva violenté par cette largesse plébéienne ;
» il ne put se refuser à confirmer par serment leurs libertés. Bon
» Dieu, qui pourrait dire combien de présents furent reçus de ce
» peuple, combien de serments lui furent donnés en échange, et com-
» bien il fallut ensuite de peine pour ramener à leur première condi-
» tion ces esclaves, à qui on avait une première fois permis de secouer
» le joug [2] ! »

En effet, après s'être partagé l'argent des Laonnais, l'évêque et les grands languissaient de les ramener à leur précédent esclavage ; ils offrirent sept cents livres d'argent à Louis pour l'engager à détruire la commune qu'il venait de sanctionner, et le roi déterminé à ce qu'on assure par ses courtisans, qui profitaient seuls de l'argent qu'il recevait, conduisit le 25 avril 1112, sa gendarmerie à Laon. Une fois admis dans la ville, il déclara qu'il révoquait la charte tout récemment confirmée par ses propres serments, par ceux de l'évêque, de la noblesse et de la

[1] Guiberti abbatis de Novigento, p. 250. Hist. de France, t. XII.
[2] *Ibid.*

bourgeoisie [1]. Le peuple se soumit en frémissant, et les gentilshommes commencèrent aussitôt à extorquer aux bourgeois les sept cents livres d'argent qui devaient être payées au roi pour la destruction de leur liberté. La patience des habitants de Laon ne fut pas plus longue cependant que la présence du roi, et le 29 du même mois la ville entière se souleva au cri de *vive la commune !* Mais au lieu de songer davantage à stipuler pour leur liberté, avec des chefs qui ne tenaient aucun compte de leurs serments, les insurgés n'écoutèrent plus que leur soif de vengeance. L'évêque Galdric fut massacré ; les nobles, qui lui avaient promis de le secourir contre le peuple, furent pour la plupart égorgésavec lui ; un incendie, allumé pendant le combat, consuma plusieurs des plus beaux bâtiments de la cité : quand les bourgeois, effrayés des excès mêmes qu'ils avaient commis, s'enfuirent ou se cachèrent, les paysans entrèrent dans la ville et pillèrent leurs maisons ; enfin, les citoyens les plus zélés pour la commune furent obligés de recourir à la protection de Thomas Marne, fils d'Engherrand de Coucy. Ils connaissaient cependant sa cruauté et ses brigandages ; mais ce baron paraissait seul disposé à les défendre, et ne s'effrayait point d'avoir à combattre à la fois le roi, les nobles et le clergé [2].

Les malheurs des habitants de Laon n'empêchèrent point ceux d'Amiens de suivre de près leur exemple : ils sentaient que les désastres passagers d'une révolution sont loin d'égaler les souffrances journalières d'une oppression constante. Ils demandèrent à se gouverner en commune, et leur évêque, aussi bien que le vicomte de la ville, consentirent à le leur permettre. Le roi fut d'autant plus aisément déterminé à leur en accorder le privilége, que la ville ne lui appartenait pas. Engherrand de Coucy était comte d'Amiens ; il se croyait maître de cette cité au moyen de la grosse et forte tour où il tenait garnison ; mais d'autre part, ses mœurs exécrables et son gouvernement tyrannique l'avaient rendu l'objet d'une aversion universelle, et c'était contre lui que les bourgeois d'Amiens voulaient établir leur liberté. Il essaya de s'y opposer par la force, et les bourgeois invoquèrent l'aide de son fils Thomas de Marne, avec lequel il était brouillé. Bientôt les deux tyrans se réconcilièrent ; toutefois les habitants d'Amiens, demeurés seuls en butte à leurs efforts réunis, ne se déconcertèrent pas ; des dangers effrayants les entouraient, leur commune

[1] Guiberti de Novigento, p. 251.
[2] *Ibid.*, p. 252-258.

ne pouvait être garantie que par de grands sacrifices : ils n'hésitèrent point à s'y résoudre [1].

Peut-être Louis le Gros aurait-il laissé les communes d'Amiens et de Laon vider, chacune de leur côté, leurs querelles avec leurs seigneurs, si Thomas de Marne n'avait pas attiré sur lui-même et sur les provinces l'attention du roi et de la France, par des actes de la plus effroyable cruauté. « Ce seigneur, dit l'abbé de Nogent, fils d'Engher-
» rand de Coucy, avait, dès sa première jeunesse, augmenté inces-
» samment ses richesses par le pillage des voyageurs et des pèlerins,
» et il avait étendu sa domination par des mariages incestueux avec
» de riches héritières ses parentes. Sa cruauté était tellement inouïe,
» que les bouchers, qui cependant passent pour insensibles, épargnent
» plus de douleurs au bétail, en l'égorgeant, qu'il n'en épargnait aux
» hommes ; car il ne se contentait point de les punir par le glaive,
» pour des fautes déterminées, comme on a coutume de faire ; il les
» déchirait par les plus horribles supplices. Lorsqu'il voulait arracher
» une rançon à ses captifs, il les suspendait par quelque partie déli-
» cate de leur corps, ou bien il les couchait par terre ; et les couvrant
» de pierres, il marchait dessus, les frappant en même temps jusqu'à
» ce qu'ils eussent promis tout ce qu'il demandait ou qu'ils fussent
» morts à la peine [2]. »

C'était surtout depuis que Thomas de Marne avait acquis par un mariage, le château presque inexpugnable de Montaigu, qu'il était devenu la terreur de la Picardie. Il fut condamné, par un concile assemblé à Beauvais en 1114, pour les brigandages qu'il avait exercés sur les couvents et les églises ; et Louis, d'après les instances des prêtres, s'engagea à le poursuivre jusqu'à son extermination [3]. En le faisant, il se proposait tout à la fois de défendre la commune d'Amiens, que Thomas de Marne avait attaquée, et de punir les partisans de la commune de Laon, que le même Thomas avait défendue. De mêmes désirs pour les mêmes droits, et des sentiments également nobles, animaient les bourgeois dans l'une et l'autre ville ; mais le monarque et les gentilshommes ne voyaient, selon leur usage, dans cette querelle, que l'argent qu'ils pouvaient y gagner : aussi ne se faisaient-ils aucun scrupule d'embrasser en même temps, dans deux villes différentes deux partis opposés [3].

[1] Guiberti abbatis, p. 260. E.
[2] *Ibid.*, p. 257.
[3] Labbei Concilia Generalia, t. X, p. 798.

Après avoir assisté au concile de Soissons, qui avait rappelé l'évêque d'Amiens à la conduite de son troupeau, Louis VI prit le château de Créci, pendant le carême de l'année 1115 ; celui de Nogent lui fut livré sans combat, ce qui ne l'empêcha point d'envoyer au supplice plusieurs de ceux qu'il y avait fait prisonniers. Il rendit aux moines de Saint-Jean de Laon, les biens qui leur avaient été enlevés ; il reçut ensuite des hérauts d'armes de Thomas, qui, obligé par ses blessures de garder le lit, offrait de se soumettre et de respecter les droits de la commune d'Amiens. Cependant il possédait toujours la tour de cette ville, qu'il ne voulait point évacuer, et les bourgeois, non plus que l'évêque, ne pouvaient se croire à l'abri de ses brigandages, tant que cette tour n'était pas rasée ou livrée à la commune. Louis en entreprit le siége, et ce ne fut qu'après y avoir été blessé, et après deux ans d'attaques infructueuses, qu'il s'en rendit enfin maître en 1117, et qu'il délivra les bourgeois d'Amiens de la tyrannie de la maison de Coucy [1].

La quatrième guerre privée, ou guerre contre un baron d'un rang inférieur, que Louis le Gros eut à soutenir durant cette période, fut moins longue et moins importante dans ses conséquences. La justice du roi fut invoquée en 1115, pour fixer les droits d'un oncle et d'un neveu, à l'héritage de l'ancienne maison de Bourbon. Archambaud V était mort, laissant un fils du même nom que lui, et une veuve qui se remaria avec Alard Guillebaud. Aymon, frère du dernier seigneur de Bourbon, crut l'occasion favorable pour s'emparer de l'héritage de son neveu, durant son bas âge ; mais Alard défendit avec vigueur les intérêts du fils de sa femme ; il craignit enfin de succomber, lorsqu'il recourut au jugement de roi et de sa cour. Depuis que Philippe I[er] avait acquis le Berri, le Bourbonnais était devenu limitrophe des domaines de la couronne : on ne voit pas que les sires de Boubon fussent vassaux d'aucun des grands seigneurs du voisinage ; mais s'ils relevaient immédiatement du roi, ils avaient complétement perdu l'habitude de lui obéir. Louis VI saisit avec empressement une occasion de les ramener à son tribunal, et comme Aymon refusait de reconnaître son autorité, Louis entra avec une armée dans le Bourbonnais en 1115 ; il attaqua

[1] Sugerii Vita Ludovici Grossi, cap. 21, p. 42. — Guiberti abbatis de Novigento, p. 262.

[2] *Ibid.* — Chroniques de Saint-Denis, ch. 12, p. 173. — Guiberti abbatis de Novigento, p. 262-263.

Germigny, principale forteresse d'Aymon, et il força celui-ci à venir se jeter à ses pieds, pour se soumettre sans réserve à son jugement. On ne nous dit point quel fut ce jugement, que Suger assure seulement avoir été équitable. Il paraît cependant que la seigneurie de Bourbon demeura ou revint à Aymon, qui la transmit ensuite à son fils [1].

Durant ces huit premières années du règne de Louis le Gros, son activité ne fut pas tellement limitée à ses démêlés avec de petits barons, qu'il n'eût aussi quelquefois à combattre les grands vassaux, qui partageaient avec lui la souveraineté de la France ; une chronique assure même que, parmi ceux-ci, les principaux, savoir : le roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, le duc de Bourgogne, le comte de Poitiers, et plusieurs autres refusèrent de lui faire hommage, lorsqu'à la mort de son père, il parvint à la couronne [2]. Mais pour diminuer la confusion entre tant de petits événements et tant d'intérêts divers, il vaudra mieux peut-être rappeler les démêlés du roi avec les propriétaires des grands fiefs, seulement en exposant quelle fut l'histoire de ces grands fiefs à la même époque.

Le pays immédiatement soumis à la domination de Louis le Gros était borné, au nord, par les États de Robert le Jérosolymitain; comte de Flandre; au levant, par ceux de Hugues Ier, comte de Champagne, et de Hugues II, duc de Bourgogne ; au midi par ceux de Thibaud, comte de Meaux, de Chartres et de Blois, et par ceux de Foulques V, comte d'Anjou et de Touraine ; au couchant enfin, par ceux de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Le règne de Hugues Ier, comte de Champagne, entièrement rempli par trois expéditions à la terre sainte, ne présente aucun événement qui appartienne à l'histoire de France, jusqu'à l'année 1125, où il vendit sa souveraineté à son neveu Thibaud, comte de Chartres et de Blois, que l'étendue de ses possessions fit dès lors nommer Thibaud le Grand [3]. Le règne de Hugues II, duc de Bourgogne, est plus pauvre encore en événements, d'où vient qu'on a désigné ce prince par le nom de *Pacifique.* Nous avons vu enfin quelle part Thibaud, comte de Blois, avait prise aux guerres de Louis contre le seigneur du Puiset.

[1] Sugerii Vita Ludovici-Grossi, cap. 21, p. 43.

[2] Chronicon Sancti-Petri vivi Senonens., p. 281. Hist. de France, t. XII.

[3] Epistola Ivonis Carnotensis ad Hugonem Trecensium Comitem, nº 140. Hist. de France, t. XV, p. 162. — Epistola S. Bernardi ad Hugonem Campaniæ Comitem, ib., p. 343.

L'histoire des trois autres grands vassaux dont les États confinaient avec ceux de Louis, savoir : le duc de Normandie, le comte de Flandre et le comte d'Anjou, peut être considérée comme ne formant qu'un seul tout, à cause de l'importance même du plus puissant des trois. Henri Ier, roi d'Angleterre, qui tout récemment venait de conquérir la Normandie sur son frère. Ce prince était vassal du roi de France; mais il l'emportait tellement sur lui en puissance, que toute la France occidentale ne pouvait plus avoir d'autre politique que celle de lui obéir, ou de se préparer à lui résister. Au moment de sa victoire sur Robert Courte Heuse, il avait laissé le fils de ce duc, son neveu, le jeune Guillaume, entre les mains d'Élie de Saint-Saens, que Robert avait chargé de son éducation. Mais bientôt Henri se repentit de sa générosité ; car Guillaume, qu'on surnommait Cliton, nom que les Anglais donnaient à leurs princes du sang, était l'héritier légitime de l'Angleterre aussi bien que de la Normandie. Henri pouvait s'attendre à ce que ses rivaux ou ses ennemis tentassent de faire valoir les titres de ce jeune homme, pour troubler son gouvernement. Il envoya donc l'ordre de lui amener son neveu en Angleterre ; toutefois il fut prévenu par Saint-Saens, qui, enlevant l'enfant dans son lit, s'enfuit avec lui de Normandie, et vint se mettre sous la protection du roi de France [1].

Les rois de France et d'Angleterre se regardèrent dès lors avec défiance, et les barons normands, partisans de Robert et de son fils Guillaume, entre autres Robert de Belesme et Élie de Saint-Saens, dont les terres avaient été confisquées, firent ce qu'ils purent pour les brouiller davantage encore. Henri donna en mariage, en 1109, sa fille Mathilde à l'empereur Henri V, avec une dot considérable : il comptait s'assurer de cette manière un allié puissant, contre ceux qui pourraient disputer son titre à la couronne, et contre l'Église en particulier, dont il éprouvait alors l'inimitié [2]. Mais en même temps il détermina ainsi Robert le Jérosolymitain, comte de Flandre, à s'allier au roi de France, parce que depuis son retour de la terre sainte, vers l'an 1100, ce Robert avait toujours été en guerre avec l'empereur [3]. Le comte de Flandre, pendant la durée de ces guerres, avait été assisté par l'argent du roi d'Angleterre; il avait conclu avec lui, en 1101, un traité d'al-

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 837.

[2] *Ibid.*, p. 838. — Willelmi Malmesbur., lib. V, p. 18. — Henrici Huntindon., lib. VII, p. 34.

[3] Oudegherst, Chroniq. de Flandre, chap. 58, fol. 108.

liance, qui signale les progrès du système féodal, puisqu'on l'étendait alors aux choses les moins susceptibles d'être données en fief. Le comte de Flandre se déclarait feudataire du roi d'Angleterre, pour une pension annuelle de quatre cents marcs d'argent; il devait faire le service de ce fief avec cinq cents chevaliers, pendant quinze jours en Angleterre, ou pendant un mois en Normandie, si Henri y était attaqué; tandis qu'il promettait de ne faire qu'avec dix chevaliers le service qu'il devait au roi de France [1]. Cette alliance était destinée à seconder les projets que Henri nourrissait alors contre Louis; elle fut abandonnée par Robert, lorsqu'il vit le roi d'Angleterre s'unir étroitement à l'empereur de Germanie.

Foulques V, qui avait succédé, le 14 avril 1109, à son père Foulques le Réchin, dans les comtés d'Anjou et de Touraine, était également alarmé par l'ambition de Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et il avait aussi embrassé l'alliance du roi de France. Il avait épousé Éremburge, fils unique et héritière d'Élie de La Flèche, qui avait recouvré le comté du Maine sur les Normands, et qui avait dès lors été presque toujours en guerre avec eux. Élie étant mort le 11 juillet 1110, Foulques V avait réuni le comté du Maine à ceux d'Anjou et de Touraine, mais il savait aussi que cette acquisition excitait toujours plus contre lui la malveillance de Henri Ier [2].

Ainsi l'intérêt privé de ces grands feudataires préparait à la France des moyens de résistance, qu'elle n'aurait point pu trouver dans la seule puissance, ou dans l'énergie de son roi. Louis le Gros, dont toutes les ressources suffisaient à peine à dompter le sire du Puiset ou le sire de Coucy, ne semblait pas en état de résister seul au puissant roi d'Angleterre, qui joignait, à toutes les forces de cette île, celles de son duché de Normandie. Cependant, lorsque la guerre s'alluma entre eux, elle fut poursuivie avec moins d'énergie encore que celles entre le roi et quelqu'un de ses moindres barons.

Le château de Gisors en fut l'occasion plutôt que la cause. Ce château, sur la rivière d'Epte, était bâti précisément à la frontière des deux dominations. Il était possédé par un baron nommé Payen, qui avait pris l'engagement de n'y laisser entrer ni des Normands ni des Français ; et les deux rois étaient convenus que, si l'un ou l'autre venait

[1] Rymer Pacta fædera et conventiones, t. I, p. 1-6. — Willelmi Malmesbur., lib. V, p. 13.

[2] Chronic. Turonense, p. 469. — Gesta Consul. Andeg., p. 499.

à en faire l'acquisition, il devrait en raser les fortifications avant le terme de quarante jours. Henri engagea cependant, en 1109, le châtelain de Gisors à lui livrer ce château, et il n'exécuta point ensuite la condition convenue. Louis réclama l'observation des traités, et plusieurs des grands de la France s'étant alors rendus auprès du roi, la contestation fut en quelque sorte déférée à leur jugement. Robert le Jérosolymitain, comte de Flandre, accompagna Louis sur les bords de la rivière Epte, aussi bien que le comte Thibaud de Blois, qui ne s'était pas encore brouillé avec lui, le comte de Nevers, le duc de Bourgogne, et quelques évêques. Suivant la jurisprudence du temps, les Français proposèrent à plusieurs reprises que le différend fût terminé par un combat judiciaire. Louis demandait même un combat singulier entre les deux rois; et quelques chevaliers conseillèrent de choisir, pour leur champ clos, un pont tremblant, qui semblait à toute heure prêt à tomber dans la rivière Epte. Mais Henri repoussa toutes ces propositions par des plaisanteries, déterminé qu'il était à ne pas faire dépendre de l'événement douteux d'un combat, une possession dont il était déjà nanti. Après de vains pourparlers, après beaucoup de menaces faites au travers de la rivière, les deux rois se retirèrent, sans que l'un ou l'autre tentât le passage de l'Epte; mais pendant deux ans les sujets des deux dominations continuèrent réciproquement à ravager et à incendier les campagnes. «Jusqu'à ce que, dit Suger, Guillaume, fils du roi d'Angleterre, » eût fait hommage au roi Louis, et eût, par une grâce particulière, » ajouté à son pécule ce château. » Les écrivains postérieurs ont conclu de ces paroles, que le fils avait fait pour son père l'hommage du duché de Normandie, si souvent réclamé depuis : le reste de la narration semble plutôt indiquer que Louis, pour le bien de la paix, céda Gisors en fief au jeune prince, en s'en réservant la souveraineté, et que c'est pour ce fief que Guillaume lui fit hommage [1].

Si la paix entre les deux rois fut faite la seconde année après la querelle au sujet de Gisors, les hostilités ne tardèrent guère à recommencer, car en 1111 on combattait de nouveau sur la frontière de Normandie. Le jeune Thibaud, comte de Blois, de Chartres et de Meaux, qui prenait encore le titre de comte palatin, et qui plus tard devint comte de Champagne, fut celui qui ralluma la guerre entre les deux rois, Fils d'Alix d'Angleterre, il était neveu du roi Henri; mais sa mère, pendant sa

[1] Sugerii Vita Ludovici, cap. 15, p. 28. — Grandes Chroniques de Saint-Denis, chap. 3, p. 158.

tutelle, s'était toujours montrée zélée pour la couronne de France. Thibaud, au contraire, qui avait fait ses premières armes sous Louis, au siége du Puiset, se brouilla avec le roi, à l'occasion de la conquête de ce château. Il fortifia le château d'Alona, arrière-fief qui dépendait de celui du Puiset ; il conclut avec le roi d'Angleterre, son oncle, une étroite alliance, et dès lors il fut un des plus actifs entre les ennemis de Louis le Gros. L'abbé Suger assure que Louis défit deux fois, dans l'automne de 1111, les troupes de Thibaud, auprès de Meaux et à Pompone, et qu'il dut surtout ces avantages à sa valeur personnelle [1]. Mais, par son style ampoulé et son travail pour chercher des antithèses, cet historien détruit à plaisir notre confiance, Orderic Vitalis assure au contraire que le roi fut mis en fuite à Meaux. Il est du moins certain que son allié et son oncle Robert, comte de Flandre, qui combattait auprès de lui, y fut renversé de son cheval, et tellement foulé sous les pieds de la gendarmerie, qu'il en mourut le 4 décembre, peu de jours après ce combat. La plupart des barons du voisinage, savoir Lancelot, comte de Dammartin ; Payen, sire de Monjay ; Hugues de Beaugency, Milon de Montlhéry, Hugues de Créci, et le seigneur de Châteaufort, saisirent cette occasion pour s'allier au comte Thibaud et au roi d'Angleterre, contre Louis le Gros : ils portèrent le désordre jusqu'au cœur du royaume, et ils rendirent presque impossible toute communication entre Étampes, Paris, Orléans et les autres villes du roi [2].

Pendant ce temps, Louis le Gros passa en Flandre, pour donner l'investiture de ce comté à Baudouin VII, surnommé à la Hache, fils de Baudoin VI. Le nouveau comte était à peine âgé de dix-huit ans, et, ainsi que son père, il demeura fidèle aux intérêts de la France. Mais ce jeune homme ayant été requis par les états d'Ypres, qu'il assembla la première année de son règne, de tenir la main à l'observation de la justice, trop négligée sous ses prédécesseurs, et de punir surtout les voleries que les gentilshommes exerçaient sur le peuple, il ne songea dès lors à se distinguer que par le zèle qu'il croyait sentir pour la justice : ce zèle prenait souvent toutefois le caractère d'une férocité impitoyable envers tous les ennemis de l'ordre, et tous ceux qui troublaient son repos. La hache ou hapkin, instrument de supplice qu'il portait toujours pendu à sa ceinture, qu'il fit peindre dans ses armoi-

[1] Sugerii Vita Ludovici, cap. 18, p. 35.

[2] Orderici Vitalis, lib XI, p. 837. — Sugerii, cap. 18, p. 36. — Chroniques de Saint-Denis, chap. 8, p. 166. — Chron. Sithiense Sancti-Bertini, t. XIII, p. 461.

ries, et duquel il emprunta son surnom, lui servit souvent, à ce qu'on assure, à punir de sa main les criminels [1].

Les hostilités entre Henri et Louis étaient ralenties par les fréquents voyages que faisait le premier en Angleterre; il y réprima les brigandages des Gallois, et il y attira, en 1110, dans le Penbroke shire, une colonie de flamands [2]. Lorsqu'il revint en Normandie en 1112, il trouva cette province mal disposée à lui obéir. Malgré la faiblesse et l'incapacité qu'on avait reprochées au duc Robert, sa longue captivité commençait à inspirer de la pitié. Son fils, dans son exil, après avoir demandé des secours à tous les souverains du voisinage, avait noué de secrètes correspondances avec ceux des barons qui avaient témoigné de l'attachement à leur ancien souverain. Le plus puissant et le plus entreprenant de tous était Robert de Bélesme, comte d'Alençon, de la maison de Montgommery, qui s'était rendu non moins odieux par sa cruauté que redoutable par ses talents militaires. Ce n'était que tard et mal volontiers qu'il avait fait sa paix avec Henri; mais lorsqu'il avait vu ce monarque attaqué par Foulques V, comte d'Anjou, et par Louis le Gros, il s'était de nouveau déclaré contre lui. Le sort des armes le força à se retirer dans son comté de Bélesme, hors des frontières de la Normandie. Louis VI, voulant mettre un terme aux hostilités qui désolaient les deux États, fit choix de Bélesme pour l'envoyer auprès de Henri Ier traiter de la paix. Le roi d'Angleterre ne voulut pas reconnaître dans son vassal les franchises d'un ambassadeur : il le fit arrêter à Bonneville le 4 novembre 1112, l'accusa de trahison devant ses pairs, et le fit condamner à une prison perpétuelle [3].

Il semble que cette violation du droit des gens aurait dû rallumer la guerre avec plus d'acharnement; mais Henri ne s'y était hasardé qu'après s'être assuré d'autres avantages. Il avait déjà séduit plusieurs gentilshommes du comte d'Anjou, son plus redoutable adversaire; par eux, il fit proposer à ce comte une entrevue à Pecra-Peculata, près d'Alençon; il lui offrit la paix à une condition qui devait flatter son ambition, celle de faire épouser à Guillaume, prince héréditaire d'Angleterre, Mathilde, fille du comte d'Anjou. A cette condition, Foulques V

[1] Joh. Iperii Chron. Sithiense, t. XIII, p. 462. — Oudegherst, Chroniq. de Flandre, chap. 60, fol. 110.

[2] Willelmi Malmesbur., lib. V, p. 13, t. XIII.

[3] Willelmi Gemeticensis, lib. VII, cap. 35, p. 582, t. XII. — Orderici Vitalis, lib. X, p. 841.

fit hommage à Henri I[er] pour le comté de Maine et il embrassa son parti contre le roi de France[1].

La situation de Louis était devenue bien plus mauvaise vis-à-vis de Henri qu'elle ne l'avait été au commencement de la guerre. Thibaud, comte de Meaux, de Blois et de Chartres, était entièrement dévoué au roi d'Angleterre; Foulques, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, était entré dans la même alliance; Baudouin VII, comte de Flandre, était trop jeune et trop occupé de la répression des ennemis de l'ordre dans son pays pour porter ses armes au dehors; les grands vassaux des provinces plus éloignées ne prenaient aucune part à cette querelle, et ne donnait aucun secours au roi : la plupart des petits barons de l'Ile-de-France étaient révoltés contre le roi, leur seigneur direct. Louis se vit donc forcé de rechercher la paix; vers la fin de mars 1114, il vint à Gisors pour y rencontrer Henri. Le traité de pacification fut juré de part et d'autre, et fut accueilli par les peuples avec une joie universelle. Il était cependant bien désavantageux à la couronne de France, car Louis abandonna au roi d'Angleterre la suzeraineté du Maine, celle de la Bretagne, qu'Alain Fergent, duc de cette province, avait volontairement soumise à Henri, en faisant épouser une fille naturelle de celui-ci à son fils Conan[2]; enfin le comté de Bélesme, dans le Perche, qui n'appartenait point à la Normandie, quoiqu'il fût depuis longtemps possédé par les Normands. Pour profiter de cet abandon, Henri vint attaquer Bélesme au commencement de mai, avec les comtes de Blois et d'Anjou : la ville était fortifiée avec soin, et les habitants paraissaient déterminés à faire une longue résistance; cependant elle fut prise d'assaut, contre toute espérance, le troisième jour. Les assiégés avaient tenté une sortie, et les Normands, ayant repoussé la garnison, entrèrent par les portes, pêle-mêle avec les fuyards[3].

Depuis sa séparation d'avec Lucienne de Rochefort, Louis vivait dans le célibat. Il était âgé de trente-cinq ans, lorsqu'il se détermina à contracter un second mariage, durant le repos que lui laissait sa pacification avec les Anglais. Avant la fin de juillet 1115, il épousa Adélaïde, fille de Humbert II, et sœur d'Amé III, qui portait alors le titre de comte de Maurienne, et qui reçut peu après de l'empereur Henri V le titre de comte de Savoie. La maison de Savoie, feudataire du royaume

[1] Orderic. Vitalis lib. X, p. 841.
[2] Histoire de Bretagne, liv. IV chap. 47, p. 123.
[3] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 841.

de Provence, et maîtresse des passages des Alpes, avait déjà rendu d'importants services à l'empereur, mais elle n'avait pas encore eu de liaisons avec celle de France. On ne nous apprend point ce qui détermina le choix de Louis le Gros, ni aucun détail sur son mariage [1].

Quoique ce mariage fasse époque dans la vie privée de Louis plutôt que dans son règne, c'est par lui que nous terminons la première période de son administration. Mais afin de comprendre dans notre récit tout ce qui appartient à l'histoire des Français durant ces huit années, nous devons encore arrêter notre attention sur les provinces au midi de la Loire, et sur celles au levant du Rhône, qui n'avaient alors presque aucun intérêt en commun avec la monarchie. Ces pays étaient quelquefois désignés par le nom de pays de langue provençale, ou de Langue d'oc [2], parce qu'ils parlaient tous également une langue parvenue, à cette époque même, à son plus haut degré de culture et son plus grand lustre, et que cette langue formait le seul lien commun entre un nombre infini de petits États, qui méconnaissaient toute autorité supérieure, et tous devoirs féodaux. La Provence proprement dite relevait de l'empereur, aussi bien que la Bourgogne transjurane et la Lorraine, tandis que la Langue d'oc et l'Aquitaine relevaient de la couronne de France : mais l'autorité des rois était si peu sentie, les devoirs des feudataires étaient si peu remplis, que nous avons un acte de Léger, évêque de Viviers, de l'an 1112, qu'il date des années de l'empereur Henri V, non de celles de Louis VI, parce qu'on ne distinguait plus dans ces provinces à quelle monarchie on appartenait, ni si le Vivarais faisait partie du royaume d'Arles ou de celui de France [3].

La guerre des investitures s'étant renouvelée avec plus de vigueur que jamais, entre l'empereur Henri V et Pascal II, l'autorité impériale continua de s'affaiblir dans la partie de la France qui relevait de l'empire. Henri V avait traversé la Savoie, en 1110, lorsqu'il allait prendre la couronne impériale, et il avait alors reçu l'hommage du comte Amé III, de Maurienne, l'un des principaux seigneurs du royaume d'Arles. Pascal II, effrayé de l'approche de l'armée allemande, et des violences qu'elle avait déjà exercées, consentit alors à

[1] Orderici Vitalis, lib. XI, p. 836. — Guichenon, Hist. généal. de la maison de Savoie, t. I, p. 216.

[2] L'on nommait d'abord langue d'oc la langue où la particule *oc* était employée pour l'affirmation, par opposition au mot *oïl*, usité alors dans le nord de la France, et dont nous avons fait *oui*, ou au mot *si* des Italiens.

[3] Charta Leodegarii. Preuves de l'histoire du Languedoc, t. II, p. 380.

trancher la querelle des investitures, en renonçant, au nom de l'Église, à toutes les régales qu'elle possédait dans l'Empire, et il couronna, le 12 février 1111, le jeune monarque. A la nouvelle de cette convention, une clameur universelle s'éleva contre le pape qui trahissait le clergé, et ce fut dans le royaume d'Arles que l'Église se rassembla, sans ordres de son chef, pour défendre les richesses et le pouvoir qu'on allait lui ravir. Les prélats, ne se sentant point assez libres à Saint-Jean-de-Latran, où ils s'étaient réunis au mois de mars 1111, s'ajournèrent à Vienne sur le Rhône, où ils siégèrent en concile au mois de septembre de la même année. La convention que Henri V avait imposée au pape Pascal II y fut cassée; les investitures des laïques furent de nouveau proscrites, et Henri V fut frappé d'excommunication. La lettre par laquelle Guido, archevêque de Vienne, rendit compte au pape des opérations de ce concile qu'il avait dirigé, nous a été conservée [1]. Mais les actes eux-mêmes se sont perdus, et les historiens français paraissent avoir donné peu d'attention aux événements d'une querelle dont tous les esprits commençaient enfin à se fatiguer [2].

Toutefois si l'autorité de l'empereur s'affaiblissait dans le midi de la France, ce n'était point encore au profit de l'autorité royale; les comtes, les vicomtes, et même quelques barons aspiraient ouvertement à l'indépendance; ou s'ils portaient au loin leurs regards, ce n'était pas vers Louis le Gros. Les affaires d'Espagne commençaient à acquérir plus d'importance pour les Français; et durant cette même période, on vit un souverain espagnol fonder dans le midi des Gaules une principauté qui, durant le cours du douzième siècle, devint le centre de tous les intérêts des pays de langue provençale.

Les Almoravides d'Afrique avaient envahi l'Espagne sur la fin du siècle précédent. Iousouf, fils de Teschfin, après avoir conquis Grenade sur les cheiks qui s'étaient partagé les débris de l'empire des Ommiades, avait livré une suite de combats à Alphonse VI, roi de Castille, et à Alphonse Ier le Batailleur, roi d'Aragon. Iousouf était mort en 1107; mais son successeur Ali poursuivait ses conquêtes; il avait battu les Castillans le 29 mars 1108, et don Sanche, fils aîné d'Alphonse VI, avait été tué dans la bataille d'Uclès : Ali semblait menacer d'une nouvelle servitude tous les pays au midi des Pyrénées; aussi les chrétiens d'Espagne, alarmés de ses progrès, eurent recours à l'appui des autres

[1] Epistola Guidonis Viennensis ad Paschalem. Hist. de France, t. XV, p. 51.
[2] Labbei Concilior., t. X, p. 784.

Occidentaux. Raimond Bérenger III, comte de Barcelone, se souvint, à cette occasion, que son fief relevait de la couronne de France, et il envoya l'évêque de sa capitale, avec d'autres députés, à Louis le Gros, qui les reçut à la fin du carnaval de 1109, et qui leur promit que lorsque sa cour s'assemblerait pour les fêtes de la Pentecôte, il s'occuperait de leur donner des secours. Il est probable cependant que l'alarme causée par les Almoravides s'apaisa, sur la nouvelle des derniers succès d'Alphonse VI; la demande de Raimond Bérenger fut oubliée, et aucune troupe française ne passa les Pyrénées [1].

Trois ans après, en 1112, ce même Raimond Bérenger III, comte de Barcelone, épousa Douce, fille aînée et héritière de Gilbert, vicomte de Gévaudan, et de Gerberge de Provence. Par ce mariage le comté de Provence fut réuni au comté de Barcelone et à la vicomté de Gévaudan. Cependant Douce avait une sœur nommée Stéphanie, mariée à Raimond, comte Des Baux, qui prétendit que le droit d'aînesse n'existait point entre les filles, et qui réclama sa part de l'héritage maternel. Les droits de ces deux filles allumèrent de longues guerres civiles en Provence; elles durèrent presque jusqu'au temps où l'un et l'autre comté furent réunis au royaume d'Aragon [2].

Les souverainetés féodales, se réunissant ou se décomposant d'après des mariages ou des successions, étaient toutes enclavées les unes dans les autres. Le nouveau domaine des comtes de Catalogne et de Provence était partagé par plusieurs autres États intermédiaires, dont le plus puissant était celui des comtes de Toulouse. Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, qui régnait alors à Toulouse, suivit l'exemple que lui avait donné son père : il passa en Orient en 1109, déclarant qu'il consacrait le reste de ses jours au service de la croix. Après avoir conquis Tripoli, il y mourut en 1112. Son fils Pons recueillit l'héritage de la principauté de Tripoli, tandis que son frère Alphonse Jourdain revint prendre le gouvernement des comtés de Toulouse et de Saint-Gilles, et du marquisat de Provence. Toute la province cependant continuait à s'épuiser d'hommes et d'argent pour la conquête et la défense de la terre sainte. Bertrand avait fondé l'hôpital, devenu depuis grand

[1] Chron. Sancti Petri vivi Senonens., p. 281. — Hist. de France, t. XII. — Io. Marianæ de rebus Hispaniæ, lib. X, cap. 7, p. 498.

[2] Notæ ad Hist. Comitum Provinciæ, t. XII, p. 363. — Gesta Comit. Barcinonens., p. 376. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XVI, cap. 33, p. 366. — Bouche, Hist. de Provence, liv. IX, Sect. Ire, t. II, p. 89.

prieuré de Saint-Gilles : c'est la plus ancienne des maisons d'Europe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le prieuré de Saint-Gilles était un hospice destiné à recueillir, sur les rives du Rhône, les pèlerins prêts à partir pour la terre sainte, ou ceux qui en revenaient : il fut dès lors enrichi par les princes et les seigneurs du pays, avec une munificence toujours croissante [1].

Le comté de Toulouse, affaibli par les envois d'hommes et d'argent qu'il destinait aux guerres de la terre sainte, et par le bas âge d'Alphonse Jourdain, son nouveau souverain, se trouva bientôt exposé à une nouvelle invasion de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui prétendait avoir des droits sur ces États du chef de sa femme. Alphonse Jourdain se retira, en 1114, dans le marquisat de Provence ; il ne recouvra ses États de Languedoc qu'en 1120 ; mais nous ne savons aucun détail sur les guerres qu'il soutint contre Guillaume de Poitiers, à l'une et à l'autre époque [2].

D'autres seigneurs en grand nombre, avec les titres de comtes, de vicomtes et de barons, régnaient au pied des Pyrénées, et de la mer de Gascogne aux rives du Rhône. On distinguait parmi eux les comtes de Foix et ceux de Cominges, les princes de Béarn, les sires d'Albret, les vicomtes de Carcassonne, ceux de Narbonne, ceux de Rhodez, et les seigneurs de Montpellier, qui sans porter aucun titre n'étaient pas les moins puissants entre ces feudataires. Guillaume V, seigneur de Montpellier, se signala, en 1114, par une expédition entreprise de concert avec les Génois et les Pisans, pour la conquête de Majorque sur les infidèles ; mais cette espèce de croisade, dont les républicains d'Italie conservèrent soigneusement le souvenir, n'a guère laissé en France d'autres traces, que le testament que fit Guillaume avant de partir [3]. En général les pays de langue provençale manquent presque absolument d'historiens pendant tout ce siècle ; et il est assez remarquable qu'à l'époque même où les habitants de ces provinces cultivaient la poésie avec une sorte de fureur, et semblaient le plus avides de gloire, ils ne se soient donné aucune peine pour transmettre à la postérité le souvenir de leurs actions.

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XVI, cap. 30 et 31, p. 361.

[2] *Ibid.*, ch. 43, p. 374, et note 50, p. 636

[3] *Ibid.*, chap. 41, p. 723, et Preuves, p. 390. — Chron. varia Pisana, t. VI, Rer. ital., p. 169.

CHAPITRE XIII.

Progrès de la puissance de Louis le Gros. 1115-1125.

Le tableau que nous avons présenté d'une première partie du règne de Louis le Gros ne répond point sans doute à l'idée que le public s'en est formée, par la lecture de quelques historiens modernes. Les premières chartes de communes furent accordées par ce monarque. Des écrivains superficiels se sont emparés de cette notion, et d'une vague connaissance des troubles de la féodalité, pour faire de Louis le Gros le champion des libertés populaires, et pour le représenter comme agissant d'après un projet régulier, qui tendait à l'abaissement de la noblesse. Ils ont affirmé que Louis VI voulait détruire le pouvoir des seigneurs, et leur susciter partout des ennemis dans leurs propres États, afin de jeter ainsi les fondements de la puissance royale, dans l'alliance nouvelle du trône avec la bourgeoisie.

Ceux qui font jouer un si grand rôle à Louis VI, ont conçu ces projets, plutôt d'après les sentiments et les inétrêts de nos jours, que d'après l'étude des monuments antiques, ils se sont fait une fausse idée, et du caractère de ce monarque, et de la portée de son esprit. Brave, actif, bienveillant, mais borné, Louis le Gros ne voyait point un avenir si éloigné, il ne comprenait point d'avance un temps tout différent du sien, et quoiqu'il eût de l'ambition, il avait aussi trop de loyauté pour chercher à la satisfaire par des voies si détournées. Il fit la guerre aux comtes et aux barons, vassaux de sa couronne, d'après de justes causes; mais il ne chercha point, par une combinaison machiavélique, à jeter dans leurs États des germes de dissensions futures. L'inféodation de toutes les campagnes ne lui avait laissé d'autres sujets immédiats que les bourgeois de quatre ou cinq villes : il protégea ces bourgeois, il garantit leur commerce, sur lequel ses propres revenus étaient assis,

contre les vexations des barons voisins; il défendit ou vengea leurs personnes des brigandages de quelques gentilshommes, mais il n'accorda point à ces villes royales les droits de commune. Il voulait bien que ses bourgeois jouissent de la sécurité que donne une bonne justice, mais il n'avait aucune envie de se dépouiller en leur faveur, ou d'instituer dans leurs murs une république. D'autre part Louis le Gros n'établit point de communes dans les terres de ses vassaux; il n'en avait ni le droit ni le pouvoir; et quoique, dans des temps postérieurs, les légistes aient établi en principe qu'il appartenait à la couronne seule de fonder des communes, les rois étaient bien loin d'élever une telle prétention au commencement du douzième siècle. Des communes étaient instituées en même temps dans toutes les parties de la France, mais c'était par les grands vassaux, et non par Louis le Gros. Le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Toulouse, ou même des seigneurs moins puissants, comme le comte de Vermandois et le comte du Maine, sanctionnaient de leur propre autorité les communes qui s'étaient établies dans leurs États; ils n'auraient jamais permis au roi de se mêler de leur institution.

Ce ne fut que dans les villes où la seigneurie était partagée, et où, par conséquent, le comte ou l'évêque ne pouvaient point donner une suffisante garantie, que les bourgeois songèrent à recourir au roi, comme à l'arbitre commun entre des pouvoirs égaux; alors ils achetèrent de lui une charte de protection, dont la concession ne se présenta, aux yeux de Louis le Gros, que comme lui apportant un simple avantage pécuniaire. Cette transaction fut d'ailleurs loin d'être fréquente: on ne trouve, dans la durée de son règne, de documents certains que sur huit communes établies dans les villes qui furent confirmées par lui [1].

Les huit communes auxquelles Louis le Gros accorda des chartes, dont une indication précise nous a été conservée, savoir: Beauvais, Noyon, Soissons, Laon, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville et Saint-

[1] En général, on ne peut pas conclure qu'une chose n'a pas existé de ce qu'on n'en a trouvé aucun monument; en effet les chartes peuvent s'être perdues, ou les historiens peuvent avoir négligé d'en parler; toutefois dans le cas des chartes de communes, les villes avaient soin en général de faire confirmer les chartes antérieures lorsqu'elles en recevaient de nouvelles. Or, dans le tome XI des Ordonnances du Louvre, on trouve un très-grand nombre de chartes accordées par Louis VII, par Philippe II, et par leurs successeurs, à presque toutes les villes de France; entre celles-là il n'y en a pas plus de huit qui se réfèrent à des chartes antérieures, accordées par Louis le Gros.

Riquier, sont toutes situées à peu de distance les unes des autres, dans les pays que baignent l'Oise et la Somme : aucune ne relevait d'un seigneur assez puissant pour que les bourgeois voulussent se contenter de sa garantie, sans la faire confirmer par le roi. Dans les trois villes de Beauvais, de Noyon et de Laon, l'évêque portait en même temps le titre de comte, et ne relevait que du roi : à ce titre ces trois prélats, un demi-siècle plus tard, prirent rang parmi les six pairs ecclésiastiques. Baudry, élu évêque de Noyon en 1098 et mort en 1113 [1], prélat distingué par ses vertus et son savoir, se trouvant évêque de sa ville natale, qu'il avait vue opprimée et tourmentée par ses voisins, forma le premier, pour sa délivrance, le projet d'y établir une commune. Il en fit jurer le pacte au clergé, aux nobles et aux citoyens, dans une assemblée générale, et il le fit sanctionner ensuite par Louis VI, pour le mettre à l'abri des envahissements de ses propres successeurs. Cependant la charte de Louis s'est perdue ; on n'a conservé qu'une charte de Philippe-Auguste, destinée à la confirmer, en 1181 [2].

L'histoire de la commune de Beauvais, formée sous la protection de de son évêque Ansel, entre les années 1096 et 1099 [3], et confirmée par une charte de Louis VI, également perdue, mais qu'on croit être de l'an 1102 ou 1103, ressemble beaucoup à celle de la commune de Noyon ; seulement les documents nous manquent à son égard. Une lettre d'Ives de Chartres, qui nous révèle l'ancienne existence de cette commune, nous fait comprendre en même temps combien il était important pour les bourgeois de faire confirmer par l'autorité royale, des priviléges qui n'avaient d'autre garantie que celle de l'évêque. « Quant » à l'obligation de l'évêque, dit-il, par laquelle il a promis d'observer » les coutumes de la ville, ou à la conjuration turbulente de la com- » mune qu'ils y ont faite, elle ne saurait préjudicier aux lois ecclésias- » tiques ; car lors même qu'elles seraient confirmées par serment, elles » n'ont aucune valeur contre les lois canoniques et les droits de » l'Église [4]. » En effet, la commune établie par Ansel ne put point

[1] Gallia Christiana, t. IX, p. 998. — Hist. littér. de la France, t. IX, p. 579. — Baluzii Miscellan., t. V, p. 308.

[2] Préface au tome XI des Ordonnances de France, p. 7. — Chartes de Philippe-Auguste, t. XI, p. 224.

[3] Gallia Christiana, t. IX, p. 714. — Préface au tome XI des Ordonnances de France, p. 12.

[4] Ivonis Carnotensis Epistola ad Decanum et Canonicos ecclesiæ Belvacensis. Hist. de France, t. XV, p. 108.

mettre Beauvais à l'abri des désordres et des guerres civiles qu'y occasionna l'élection contestée de son successeur [1].

Nous avons déjà parlé des premiers efforts des habitants de Laon pour établir une commune, et de l'opposition qu'ils trouvèrent dans leur évêque et dans leurs gentilshommes ; nous avons vu aussi que Louis VI prit alors parti avec le prélat et les nobles contre les bourgeois : ce ne fut qu'après seize ans de guerres civiles, de désolation et de ruine, que la commune de Laon fut enfin confirmée, en 1128, par une charte de Louis le Gros [2].

Dans les villes de Soissons et d'Amiens, l'évêque partageait la souveraineté avec un comte particulier, et ni l'un ni l'autre n'était assez puissant pour garantir seul les chartes auxquelles il avait donné son consentement. Nous avons vu que la maison de Coucy, qui possédait le comté d'Amiens, et qui s'était rendue odieuse par beaucoup d'actes de cruauté et de brigandage, ne conservait ses droits qu'à l'aide d'une grosse tour, où elle tenait garnison, dans l'intérieur de la ville. Guibert, abbé de Nogent, ne nous fait pas un portrait plus avantageux des comtes de Soissons, qu'il accuse de protéger l'hérésie, le judaïsme, et tous les crimes [3]. Le conflit de juridiction entre le comte et l'évêque, dans l'une et l'autre ville, avait fait reconnaître aux bourgeois la nécessité de se protéger eux-mêmes, en s'associant en communes. Le même conflit leur fit sentir le besoin de demander au roi la confirmation de priviléges auxquels leurs seigneurs directs ne pouvaient point donner une suffisante garantie. Lous VI se détermina à confirmer la commune dans ces deux villes, sur l'invitation de leurs deux prélats, de Geoffroi, évêque d'Amiens ; de Lisiard, évêque de Soissons ; sa charte en faveur d'Amiens s'est perdue, et elle fut renouvelée, en 1190, par Philippe-Auguste [4]. La charte qu'il accorda à Soissons s'est aussi perdue ; et Philippe-Auguste, en 1181, confirma les priviléges que les habitants de Soissons tenaient de son père et de son aïeul [5].

La petite ville de Saint-Riquier à deux lieues d'Abbeville, appartenait à l'abbaye du même nom : les bourgeois s'étaient enrichis par le

[1] Gallia Christiana, t. IX, p. 715.

[2] Ordonnances de France, t. XI, p. 185.

[3] Guiberti abbatis de Novigento, t. XII. Hist. de France, p. 263-264.

[4] Préface aux Ordonnances de France, t. XI, p. 9. — Charte de Philippe-Auguste, p. 264, *ibid.* — Ivonis Carnotensis Epist. Hist. de France, t. XV, p. 164.

[5] Ordonnances de France, t. XI, p. 224.

commerce, ils avaient augmenté en nombre, et ils obtinrent de leurs souverains ecclésiastiques des priviléges que ceux-ci ne se sentaient pas la force de refuser. Ce fut à cause de la faiblesse des uns et des autres que l'intervention de Louis le Gros fut sollicitée par l'abbé Anscer et par les bourgeois ; après avoir, une première fois, accordé les droits de commune à Saint-Riquier, il fut de nouveau, en 1128, arbitre entre l'abbé et les bourgeois, et cette fois il se déclara contre les derniers, pour limiter leurs priviléges [1].

Nous avons fait mention de Saint-Quentin et d'Abbeville, seulement pour rendre complète l'énumération des communes, dont quelques auteurs attribuent l'institution à Louis VI. Du reste, il y a tout lieu de croire que la commune de Saint-Quentin fut instituée par Raoul I[er]; comte de Vermandois, dès l'an 1102 ; et la commune d'Abbeville, par Guillaume Talevas, comte de Ponthieu, dès l'an 1130, sans que ni l'un ni l'autre recourussent à l'autorité royale. Lorsque Philippe-Auguste confirma la commune de Saint-Quentin en 1195 [2], et celle d'Abbeville en 1184 [3], il sanctionna les chartes de ces deux comtes particuliers; mais il ne fit mention d'aucune concession faite par les rois ses prédécesseurs [4].

Même en supposant que Louis le Gros eût confirmé les chartes accordées aux communes de Saint-Quentin et d'Abbeville, par leurs comtes séculiers, on ne saurait voir dans cet acte, non plus que dans la confirmation des cinq communes accordées par des évêques, et d'une sixième fondée par un abbé, l'exécution d'un plan formé pour rabaisser la noblesse, en lui opposant l'ordre nouveau de la bourgeoisie. Jamais

[1] Ordonnances de France, t. XI, p. 270.

[2] *Ibid.*, p, 184.

[3] *Ibid.*, t. IV, p. 351.

[4] Outre les huit villes mentionnées au texte, on trouve, au tome XI, p. 197, des Ordonnances de France, une confirmation accordée par Louis VII, en 1150, à la commune de Mantes, dans laquelle il indique que cette commune avait déjà obtenu la garantie de son père. Il y a aussi un nombre assez considérable de villages, soit en Picardie, soit en Gâtinais, auxquels Philippe-Auguste confirma des priviléges de commune accordés par son aïeul ; priviléges beaucoup moins étendus , et qui semblent se rapporter à ces curés dont parle Ordéric Vitalis, qui conduisaient au combat tous leurs paroissiens.

On peut voir, sur les communes de Lorris et La Chapelle, en Gâtinais, le vol. XI des Ordonnances de France, p. 200 et 239 ; et sur les communes de Corbie, Vaisly, Condé, Charonnes, Celles, Pargny et Filain, en Picardie, les pages 216 et 237, *ibid.* Les unes comme les autres paraissent relever de l'Église.

Louis le Gros n'essaya d'accorder les droits de commune à une cité située dans l'enceinte d'un grand fief, malgré le propriétaire de ce fief; jamais il ne voulut soustraire les vassaux à l'obéissance de leurs seigneurs. Il laissa faire, il sanctionna ensuite des arrangements arrêtés entre les seigneurs et les bourgeois ; il reconnut des traités de paix dictés par l'intérêt des parties contractantes, et il le fit, presque toujours, moyennant une compensation pécuniaire. Il n'y a point là de motif pour regarder ce roi comme le père des libertés du tiers état, ou comme l'ennemi des priviléges de la noblesse.

D'ailleurs si l'autorité de Louis VI n'intervint, en faveur des communes, que dans un petit nombre de villes, ce n'est pas à dire qu'à la même époque, la fermentation ne fût par universelle parmi la bourgeoisie, et que ce ne soit pas du commencement du douzième siècle qu'il faille dater l'affranchissement de presque toutes les cités ; seulement la cause de la liberté fut débattue entre les vassaux et leurs seigneurs, sans aucun appel à l'autorité royale. A Angers, en 1115, Foulques V ne voulant pas accéder aux demandes des amis de la liberté, une insurrection, sur laquelle nous n'avons aucun détail, fit sentir à ce comte qu'il devait céder à l'esprit du siècle [1]. A Poitiers, Guillaume IX, mort en 1127, avait accordé aux bourgeois de nombreux priviléges et des droits de commune, que Philippe-Auguste confirma en 1204, lorsque cette ville passa sous sa domination [2]. Les villes de Normandie avaient obtenu les droits de commune des premiers de leurs ducs qui devinrent rois d'Angleterre ; les villes du midi et celles du levant les obtinrent de leurs comtes divers ; les cités qui, dans les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, relevaient de l'empereur, n'avaient pas fait des progrès moins rapides vers la liberté.

Dans le duché de Lorraine, tout comme en France, l'affranchissement réel des villes précéda les chartes royales ou ducales qui garantirent leurs droits. Dès l'an 1118, nous apprenons qu'il y eut une guerre entre les bourgeois de Verdun et Renaud, comte de Bar, qu'ils ne voulaient point reconnaître pour seigneur [3]. L'empereur Henri V prit, dans cette occasion, la protection des bourgeois ; il donna l'ad-

[1] Chronicon Sancti-Albini Andegavens., p. 480, t. XII, Hist. de France.

[2] Ordonnances de France, t. XI, p. 290.

[3] Hist. ecclés. et civile de Lorraine, par dom Aug. Calmet; 3 vol. in-fol. Nancy, 1728 ; vol. II, liv. XXI, chap. 123, p. 93.

ministration du comté de Verdun au comte de Grandpré, et il le chargea de défendre les libertés de cette ville. En 1124, les deux comtes se réconcilièrent, et Verdun reconnut la seigneurie du comte de Bar; mais par le traité de pacification, une amnistie entière fut accordée aux bourgeois qui avaient combattu contre lui, et ils furent maintenus dans tous leurs priviléges [1]. Les villes de Toul et de Metz étaient aussi, dès la même époque, en possession des droits de commune; mais les paisibles libertés des citoyens n'attirent l'attention des historiens qu'au moment où quelque voisin puissant veut y porter l'atteinte, et la première guerre de ces villes libres, pour la défense de leurs franchises, ne remonte qu'à l'année 1153 [2].

Au lieu de prêter à Louis le Gros des vues aussi étendues et une influence aussi prolongée, contentons-nous de le voir tel que l'histoire nous le donne. C'était un homme loyal, humain, quoique quelque-uns de ses exploits militaires soient souillés par des cruautés gratuites; actif, malgré l'obstacle que sa corpulence croissante semblait apporter à ses travaux. Il ne ménagea ni sa sûreté ni son repos, toutes les fois que l'honneur de sa couronne lui parut compromis. Il ne manqua point de talents, mais il fut surtout heureusement servi par les circonstances : aussi après avoir passé sa jeunesse à vaincre des seigneurs de petits châteaux, il fut appelé à lutter, dans son âge mûr, pour des objets plus importants, et avec des rivaux plus dignes de lui.

(1116.) Louis VI, l'année avant son mariage, avait été réduit à conclure avec le roi d'Angleterre une paix désavantageuse : au bout de deux ans, de justes provocations lui firent reprendre les armes, et dans cette lutte nouvelle, il ne manifesta ni moins de constance ni moins de valeur. Au nord, cette lutte entre les Français et les Normands; au midi, les rapports des Provençaux avec l'Espagne; au levant, la fin de la guerre des investitures et l'extinction de la maison de Franconie, remplissent l'espace de temps compris dans ce chapitre, ou la seconde période du règne de Louis le Gros.

Thomas de Marne, fils du sire de Coucy, ayant été condamné, en 1114, par le concile de Beauvais, Louis fut secondé, dans ses attaques contre ce seigneur, par quelques vassaux d'un rang plus relevé que ceux qui suivaient ordinairement ses étendards : entre autres Guillaume II,

[1] Hist. eccl. et civile de Lorraine, par dom Augustin Calmet ; vol. II, liv, XXI, chap. 128, p. 94.

[2] *Ibid.*, chap. 104, p. 76.

comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, se fit un devoir de marcher contre cet oppresseur de l'Église. A son retour de cette expédition, en 1116, comme il traversait les terres de Thibaud, comte de Blois, il y fut arrêté, et il fut retenu dans ses prisons pendant plusieurs années. Louis jugea que Thibaud n'avait fait dans cette occasion, que suivre les instructions de son oncle Henri, roi d'Angleterre. Résolu de ne point abandonner un de ses vassaux les plus fidèles, tombé dans le malheur à son service, il demanda à Thibaud et à Henri de le faire remettre en liberté, et ceux-ci s'y étant refusés, la guerre, à cette occasion, recommença entre les deux rois [1].

En même temps Louis se déclara le protecteur de Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie. Ce jeune prince était parvenu à un âge qui le rendait propre à gouverner les États de son père. Son exil, l'acharnement de son oncle à le persécuter, la longue captivité de Robert Courte Heuse, pendant laquelle on avait eu le temps d'oublier ses fautes, pour ne songer qu'à la douceur de son caractère, et à la gloire qu'il avait acquise à la terre sainte; enfin la dureté avec laquelle Henri avait traité plusieurs de ses feudataires, et surtout Robert de Bélesme, avaient inspiré à toute la noblesse de Normandie le regret du temps passé, la compassion pour les princes dépossédés, et le désir du changement. Louis offrit aux seigneurs normands de rétablir Guillaume, comme fils et héritier légitime de leur prince, sur le trône ducal de Normandie. Baudouin à la Hache, comte de Flandre, promit de le seconder, aussi bien que Foulques V, comte d'Anjou. Le mariage négocié entre ce comte et la fille du roi d'Angleterre ne s'était point effectué, et il y avait eu entre eux quelque refroidissement. Toutefois Louis, ayant, en 1117, réuni son armée à celle de Baudouin, et étant entré en Normandie, trouva le roi d'Angleterre si bien sur ses gardes, et ses deux alliés, le comte de Blois et le duc de Bretagne, si prêts à le défendre, qu'il ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise, et qu'après avoir passé une nuit sur le territoire ennemi, il se retira sans combat [2].

Cependant, en ajournant son attaque sur la Normandie, Louis ne

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 859. — Historia episcop. Autissiodor, t. XII, p. 302. Hist. de France — Roberti de Monte Append. ad Sigebertum, t. XIII, p. 284.

[2] Henrici Huntindon. lib. VII, p. 35, t. XIII. Hist. de France. — Chronic. Anglo. Saxon, p. 61. — Roberti de Monte Append. ad Sigeebrt. p. 284.

passa point le reste de cette campagne dans le repos ; ce fut alors seulement qu'il se rendit maître de la tour d'Amiens, qu'Adam, lieutenant des seigneurs de Coucy, avait défendue plus de deux ans contre lui. Ce fut alors aussi qu'il attaqua pour la troisième fois Hugues, seigneur du Puiset, qui avait pris les armes pour le comte de Blois et le roi d'Angleterre. Ansel de Garlande, sénéchal et favori du roi, ayant rencontré Hugues du Puiset dans un chemin étroit, avait été tué de sa main. Louis voulut venger son ami, aussi bien qu'assurer les droits de sa couronne, et il ne donna point de relâche à ce baron, jusqu'à ce qu'il eût pris et rasé son château, et qu'il l'eût réduit à aller combattre à la terre sainte [1].

Louis n'avait différé son attaque sur la Normandie que pour se donner le temps de la mieux combiner avec ses alliés. Il voulait surtout s'assurer la coopération de Foulques V, comte d'Anjou, et celui-ci y mettait une condition qui fait un étrange contraste avec son indépendance et sa puissance (1118). Il tenait à être reconnu comme grand sénéchal de France ; il prétendait que cette charge, dont la fonction principale était de porter les plats sur la table du roi, dans les jours de grande cérémonie, était attachée au comté d'Anjou ; et il chargea de faire valoir ses droits, un de ses barons, nommé Hugues de Cléris, qui nous a laissé une relation de son ambassade. Sa prétention fut admise ; Guillaume de Garlande, qui avait succédé à Ansel son frère, dans l'office de sénéchal ordinaire, fit hommage au comte d'Anjou, comme à son chef ; et le souverain d'une principauté, égale à peu près en étendue à celle que gouvernait le roi, ayant obtenu la grâce d'être compté parmi ses premiers valets, promit en retour d'attaquer la Normandie du côté d'Alençon [2].

La campagne s'ouvrit par quelques surprises réciproques. Henri fut le premier à se rendre maître à l'improviste du fort de Sainte-Claire. De son côté, Louis se présenta aux portes du couvent de Saint-Ouen, avec une poignée de soldats, revêtus comme lui d'habits de moines : il y fut admis sans défiance : alors il montra tout à coup les armes qu'il portait sous le froc : il s'empara de cette maison religieuse, d'où il commandait le gué Saint-Nicaise, et il y laissa une garnison, qui éten-

[1] Sugerii vita Ludovici, cap, 21, p. 41. — Grandes Chroniques de Saint-Denis, p. 172.

[2] Hugonis de Cleriis de majoratu et Senescalcia Franciæ, p. 495.

dit ses déprédations en Normandie [1]. En même temps Enguerrand de Chaumont s'empara d'Andely ; et Amaury de Montfort, qui jusqu'alors avait été l'un des ennemis les plus actifs de Louis, s'adressa à Henri pour obtenir l'héritage du comte d'Évreux, qui venait de mourir. Le roi d'Angleterre ne voulut point reconnaître son droit, et Montfort, s'étant allié au roi de France, s'empara de vive force du comté d'Évreux [2]. Le comte d'Anjou, qui était entré en Normandie du côté d'Alençon, assiégea, prit et rasa le château de La Mothe-Gauthier, que Henri avait fait fortifier [3]. Baudouin à la Hache pénétrait par le nord dans le duché, avec ses Flamands ; et à mesure qu'il avançait, il prenait possession de chaque place au nom du duc Guillaume Cliton, fils unique et légitime successeur de Robert Courte Heuse. Les seigneurs normands, qui jusqu'alors avaient paru plus dévoués à Henri, saisirent ce moment pour se soulever. Hugues de Gournai, Étienne, comte d'Aumale, Henri, comte d'Eu, Eustache de Breteuil, Renaud de Bailleul, Robert de Neubourg, levèrent à la fois l'étendard de Guillaume. Une conspiration, dans la cour même de Henri, parmi ses valets et ses favoris, lui causa plus de terreur encore. Il réussit, il est vrai, à surprendre et à enfermer dans une tour de Rouen les comtes d'Eu et de Gournai ; mais, du château de cette ville, il pouvait voir les flammes allumées dans toute la province par le comte de Flandre ; et il n'osait sortir pour tenir contre lui la campagne, parce qu'il aurait fallu confier ses forteresses à des garnisons normandes, et que tont ce qui n'était pas Anglais ou Breton lui était devenu suspect. Un heureux accident le délivra cependant du plus dangereux de ses adversaires. Les opinions chevaleresques, nourries par la croisade, avaient mis en honneur la bravoure personnelle ; tous les rois, tous les princes étaient soldats, et ce n'était point par d'habiles combinaisons militaires qu'ils cherchaient à se distinguer, mais par la lutte corps à corps avec leurs ennemis. Dans un des combats où Boudouin VII de Flandre avait montré le plus d'audace, il fut blessé par un chevalier nommé Hugues Botterel ; il se fit transporter à Aumale, où, sans égard pour une plaie dangereuse, il se livra à l'intempérance. Une fièvre lente en fut la conséquence, et dès lors il ne fit plus que languir, jusqu'au mois de juin de l'année suivante qu'il mourut [4].

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 842.
[2] *Ibid.*, p. 849.
[3] *Ibid.*, p. 843. — [4] *Ibid.*

Dix-huit des principaux seigneurs de Normandie s'étaient joints au parti du duc Guillaume, et chaque jour le roi Henri était averti de quelque rébellion nouvelle. Les seuls fils d'Alix d'Angleterre, savoir : Thibaud, comte de Blois et son frère Étienne, qui du chef de sa femme était comte de Boulogne, demeuraient fidèles au roi Henri. Celui-ci, pour récompenser leur zèle, donna à Étienne le comté de Mortagne et celui d'Alençon ; mais ce jeune prince se conduisit dans le second, d'une manière si tyrannique, que les bourgeois d'Alençon le chassèrent et livrèrent leur ville au comte d'Anjou. Ce soulèvement eut lieu au mois de décembre, et l'année se termina de la manière la plus menaçante pour le roi d'Angleterre [1].

Au commencement de l'année 1119, le roi Henri se vit encore abandonné par un autre de ses vassaux, sur la fidélité duquel il n'avait pas cru pouvoir concevoir un doute. C'était Eustache de Breteuil, à qui il avait donné en mariage Juliane, sa fille naturelle. Eustache, profitant de l'embarras où il voyait son beau-père, lui avait demandé en don la tour d'Ivry, qui avait appartenu à ses prédécesseurs. Henri ne voulut pas s'en dessaisir ; mais afin de donner au comte de Breteuil une garantie que cette tour ne serait jamais employée à lui nuire, il obligea Harenc (c'était le nom de l'homme qui en avait le commandement) à remettre, comme otage, son fils au comte de Breteuil, tandis qu'il se fit livrer, à lui-même, les deux filles que le comte avait eues de sa fille Juliane. Il semblait ainsi avoir établi entre eux une garantie mutuelle, qui lui aurait répondu de leur fidélité, si la violence des passions, chez ces hommes féroces, avait pu être enchaînée, ou par les liens du sang, ou par le danger de leurs proches. Eustache de Breteuil, qui ne pouvait croire que ses filles courussent aucun danger entre les mains de leur grand-père, somma le gouverneur de la tour d'Ivry de lui ouvrir cette forteresse, s'il ne voulait pas que son fils fût livré sous ses yeux aux plus horribles traitements ; et comme celui-ci se refusait à perdre son château et à violer son serment, Eustache fit à l'instant arracher les yeux du jeune homme, et les envoya au malheureux Raoul de Harenc. Raoul vint se jeter aux pieds de Henri, et lui demander justice de l'outrage qui lui avait été fait sous la foi royale. La pitié pour un brave et fidèle chevalier, le ressentiment contre son gendre, l'emportèrent dans le cœur du roi d'Angleterre sur l'amour de son sang ; il

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 843 p. 847. — Henrici Huntind, lib. VII, Willelmi Malmesbur, p. 35. —lib. V, p. 14.

abandonna à la vengeance de Raoul ses propres petites-filles, qu'il gardait en otage, et auxquelles, par de terribles représailles, Raoul fit arracher les yeux et couper le nez. Le gouverneur d'Ivry annonça ensuite au comte de Breteuil que sa barbarie était retombée sur ses enfants ; qu'ils étaient mutilés comme son fils l'avait été, mais que leur vie lui répondait encore de la vie de son fils, et que la tour ne lui serait point livrée. A la nouvelle de cette effroyable vengeance, le comte de Breteuil arbora les drapeaux de France, et commença à faire la guerre à son beau-père. Toutefois les habitants de Breteuil ne voulurent pas le seconder dans sa rébellion ; ils ouvrirent la ville à Henri. Juliane, qui s'y trouvait alors, n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle : elle y fut assiégée par le roi son père ; les vivres lui manquaient, et elle fut bientôt réduite à offrir de capituler. Son père ne voulut lui accorder que des conditions honteuses : le pont qui unissait la citadelle à la ville avait été coupé ; le roi d'Angleterre ne permit point qu'il fût rétabli pour donner passage à Juliane. Il exigea qu'après avoir relevé ses habits au dessus de la ceinture, exposée au froid du mois de février, à la vue et à la risée de toute l'armée, elle se fit dévaler avec des cordes du haut des murs, jusque dans le fossé plein d'eau, où il la fit reprendre [1].

Ni Louis VI ni Henri Ier ne pouvaient rassembler de nombreuses armées ; aussi ne cherchaient-ils pas à terminer la guerre par de grandes batailles, mais plutôt à s'enlever réciproquement et par surprise leurs meilleurs châteaux. Tandis que Henri attaquait ceux de Rainaud de Bailleul, qui s'étaient révoltés contre lui, Louis profitait de l'offre que lui avait faite un riche habitant d'Andely, nommé Ascelin, d'introduire ses troupes dans cette ville. Un parti de Français fut caché par Ascelin dans une grange ; et au moment où Louis donna l'alarme, en s'approchant avec le reste de ses gendarmes, les premiers se jetèrent dans la forteresse, comme pour la défendre, en répétant le cri de guerre des Anglais, *Dieu nous aide!* mais dès qu'ils se virent maîtres de la porte, ils firent retentir l'air du cri des Français, *Montjoie!* Les combattants parlaient la même langue, ils étaient de même origine, ils portaient les mêmes habits ; car les soldats n'étaient point encore signalés par des uniformes, les armoiries qu'ils y ajoutaient quelquefois, faisaient reconnaître la maison qu'ils servaient, plutôt que le parti qu'ils avaient

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 848-849.

embrassé ; et le drapeau pour le corps d'armée, le cri de guerre pour les hommes isolés distinguaient seuls les combattants [1].

Dans ces petits combats, la nation française développait toujours plus cet esprit de chevalerie, qui semblait former le caractère du douzième siècle : l'état de la société devait être dur et pénible pour ceux qui avaient le malheur d'y vivre ; néanmoins il s'y développait des vertus jusqu'alors inconnues, surtout un grand respect pour la foi donnée, sur lequel tout l'ordre social paraissait reposer. Les chevaliers, les feudataires qui voulaient renoncer à leur hommage, se rendaient d'abord à la cour de leur seigneur ; ils exposaient leur demande, et si le seigneur ne voulait pas les satisfaire, alors seulement ils abjuraient leurs engagements, et le roi ou le seigneur qui se préparaient à les punir par les armes, les laissaient cependant se retirer en paix. « *Tu es venu librement à ma cour, et je ne t'arrêterai point*, disait Henri à Renaud de Bailleul ; *mais bientôt tu auras lieu de te repentir d'avoir forfait contre moi* [2]. » De même Bouchard de Montmorenci, ayant refusé de se soumettre au jugement que Louis le Gros avait prononcé entre lui et l'abbaye de Saint-Denis, *ne fut point arrêté quoique présent ; car ce n'est pas l'usage des Francs ; mais le roi le laissa partir, pour lui faire ensuite la guerre* [3]. A la prise d'Andely, Louis trouva dans ce château Richard, second fils du roi d'Angleterre, avec plusieurs autres chevaliers : mais comme ils avaient cherché un refuge dans la cour de l'église de Sainte-Marie, il les laissa partir en liberté, par respect pour ce saint lieu [4]. Richard de l'Aigle porta plus loin encore ce respect pour les franchises ecclésiastiques ; car, par dévotion pour une croix plantée sur un grand chemin, il laissa en liberté une centaine de ses ennemis qui s'étaient groupés tout autour. Telle était d'autre part la férocité admise par les mœurs du temps, que, sans la protection accidentelle de cette croix, il n'aurait eu aucun scrupule à saisir ces paysans désarmés, de qui il n'avait reçu aucune offense, mais qui appartenaient à son ennemi, et à les mettre à la torture, jusqu'à ce qu'il eût tiré d'eux une grosse rançon [5].

Depuis le renouvellement des hostilités, la fortune avait paru con-

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 849.
[2] *Ibid.*
[3] Sugerii Vita Ludovici Grossi, cap. 2, p. 13.
[4] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 850.
[5] *Ibid.*, p. 857.

stamment contraire au roi d'Angleterre ; presque tous les seigneurs de Normandie, touchés de la jeunesse et du dénûment de Guillaume, fils de Robert, qu'ils regardaient comme leur souverain légitime, avaient pris les armes en sa faveur : ceux qui demeuraient fidèles à Henri lui faisaient payer au plus haut prix leurs services. Les conspirations qu'il avait découvertes dans sa propre maison lui inspiraient tant de défiance, qu'il n'osait jamais coucher deux nuits de suite dans le même lit [1]. Cependant, par son activité et son courage, il réduisit à l'obéissance la plupart des seigneurs normands qui s'étaient déclarés contre lui. La mort de Baudouin, comte de Flandre, le délivra d'un de ses ennemis les plus redoutables ; et presque à la même époque, au mois de juin 1119, les négociations qu'il avait renouées avec Foulques V d'Anjou, furent amenées à une issue qui surprit et déconcerta le roi de France. Guillaume Atheling, fils aîné du roi d'Angleterre, épousa à Luxeuil Mathilde, fille unique du comte d'Anjou. En même temps celui-ci se rendit lui-même à la cour de Henri ; il le reconnut pour duc légitime des Normands ; il lui promit toute son assistance, et il l'engagea à recevoir aussi en grâce Guillaume Talevas, fils de Robert de Bélesme, qu'il avait privé de son patrimoine [2].

Louis le Gros, perdant au milieu de l'été les deux alliés à l'aide desquels il avait commencé la guerre, demeura seul aux prises avec Henri Ier. Il ne se découragea point cependant, et il continua, par son activité et sa bravoure personnelle, à donner de l'inquiétude à son rival. Il n'avait pas de grands talents militaires, mais ce n'était pas non plus par des combinaisons savantes qu'il cherchait le succès. A la tête d'une poignée de chevaliers, faisant lui-même, à l'égal de chacun d'eux, le métier de soldat, il menaçait les châteaux et pillait les campagnes de Normandie ; il brûlait Dangu, tandis que Henri prenait et assiégeait Évreux ; le pays était ruiné, mais la guerre n'approchait pas de sa fin, quand les deux rois se rencontrèrent, le 20 août, sans s'être cherchés, dans la plaine de Brenneville. Henri sortait de Noyon et Louis d'Andely, et ni l'un ni l'autre ne savait que son rival était si près de lui.

Il paraît probable que Henri, qui avait avec lui ses deux fils et trois comtes normands, ne commandait pas à plus de cinq cents chevaliers. Louis, de son côté, était accompagné par Guillaume Cliton, fils de

[1] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, p. 44.
[2] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 851. — Sugerii Vita Ludovici, p. 45.

Robert, duc de Normandie, avec un certain nombre de Normands qui lui étaient demeurés fidèles ; il avait encore avec lui les comtes de Beaumont, de Clermont, de Chaumont, Bouchard de Montmorenci, et Guillaume de Garlande, sénéchal de France : toute sa troupe cependant ne passait pas quatre cents chevaliers [1]. Ce furent les Français qui commencèrent l'attaque, et leur bravoure força d'abord la troupe de Henri à reculer : quatre-vingts chevaliers normands, conduits par Guillaume de Crespigny, se précipitèrent les premiers sur l'armée du roi d'Angleterre ; leurs chevaux furent presque tous tués, et ces chevaliers, qui avaient suivi le fils de leur duc dans son exil, furent renversés et faits prisonniers. Godefroi de Sérans, avec les chevaliers du Vexin, mena la seconde charge, dont le succès ne fut pas plus heureux ; Montmorenci, Chaumont et Albéric de Mareuil y furent faits prisonniers. Louis prit alors conseil de ceux qui l'entouraient, et avec le corps de réserve, il se mit en sûreté par la fuite. « Dans ce combat des deux » rois, poursuit Orderic Vitalis, où près de neuf cents chevaliers furent » engagés, je me suis assuré qu'il n'y en avait eu que trois de tués. » En effet, ils étaient de toutes parts revêtus de fer ; d'ailleurs ils » s'épargnaient mutuellement par la crainte de Dieu, ou à cause des » habitudes qu'ils avaient eues ensemble, et ils cherchaient bien moins » à tuer les fuyards qu'à les faire prisonniers. » Les Anglais firent en effet cent quarante prisonniers, qu'ils conduisirent à Noyon, tandis que Louis, avec ceux qui s'étaient échappés du combat, réussit enfin à se mettre en sûreté à Andely, qui en est à trois lieues. Ses compagnons s'étaient dispersés dans leur fuite, et Louis s'égarait lui-même dans une forêt, lorsqu'il fut ramené au bon chemin par un paysan qui ne le connaissait pas. Henri lui renvoya à Andely son étendard royal, qui était tombé aux mains des vainqueurs. Il remit en liberté une grande partie de ses prisonniers ; il permit à son fils Guillaume Atheling, de renvoyer à son cousin Guillaume Cliton son cheval et ses armes ; enfin il parut ne vouloir se réserver, de la victoire, autre chose que la gloire d'avoir vaincu [2].

En effet ce combat eut peu d'influence sur le sort de la guerre. D'après le conseil d'Amaury de Montfort, qui ne s'était pas trouvé à la bataille, Louis invita les milices des villes à réparer l'échec qu'avait

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 854.

[2] *Ibid.* — Sugerii Vita Ludovici, p. 45. — Willelmi Malmesbur, lib. V, p. 15. — Henrici Huntindon, lib. VII, p. 35.

subi sa chevalerie. Il s'adressa aux archevêques et évêques de Bourges, de Sens, de Clermont, de Paris, d'Orléans, de Beauvais, et il les trouva disposés à le seconder. Les prélats donnèrent commission aux curés des paroisses de faire armer leurs paroissiens, et il paraît que ces ecclésiastiques marchèrent eux-mêmes à la tête de leurs troupeaux. Avec cette troupe Louis rentra en Normandie et s'avança vers Breteuil, pour laver l'affront qu'il avait reçu. Les paysans et les bourgeois qu'il conduisait n'étaient pas fort redoutables comme soldats, mais ils l'étaient comme fourrageurs; et la haine des évêques de Noyon et de Laon contre les Normands, lâchait la bride à toutes leurs passions. Cette troupe, après avoir commis d'assez grands ravages, évacua la Normandie, avant que Henri, qui la cherchait, pût l'atteindre pour la combattre [1].

Pendant ce temps, la présence d'un pape dans les Gaules, qui y assemblait des conciles, fit tourner vers ce supérieur ecclésiastique, comme vers un juge suprême, les yeux des rois de France et d'Angleterre : l'un et l'autre parut empressé de se donner le mérite d'avoir soumis ses droits au chef de la religion.

Pascal II était mort près de Rome le 21 janvier 1118, et Jean Gaetani, qui lui avait été donné pour successeur, sous le nom de Gélase II, s'était bientôt trouvé aux prises avec Henri V. Cet empereur était revenu en toute hâte à Rome, pour l'intimider et le forcer à des concessions semblables à celles qu'il avait obtenues de son prédécesseur. Gélase, qui était déjà d'un âge avancé, fut obligé de céder la place, et de se réfugier dans la Campanie, tandis que Henri V s'efforçait d'élever au trône pontifical, Burdino, archevêque de Brague, dans le royaume à peine naissant de Portugal. Cet antipape, élu le 9 mars 1118, prit le nom de Grégoire VIII. Gélase, après avoir essayé de rentrer à Rome, et avoir promené pendant tout l'été la cour pontificale sur les côtes de la Méditerranée, vint enfin débarquer à Saint-Gilles, au mois d'octobre 1118. Il visita successivement plusieurs des villes de la Gaule méridionale, après quoi il ne tarda pas à mourir, au couvent de Clugny, en Bourgogne, le 29 janvier 1119 [2].

Les six cardinaux qui avaient accompagné Gélase II à Clugny choisirent, le 1er février suivant, pour lui succéder, Guido, archevêque de Vienne, fils de Guillaume *tête hardie*, comte de Bourgogne, et frère

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 856.
[2] Pagi critica, 1118, § 15, p. 405. — Vita Gelasii II, Script. rer. ital. t. III, p. 367; cum commentariis Constantini Caietani

de Gisèle, femme de Humbert II, comte de Maurienne. Le nouveau pape, qui prit le nom de Calixte II, se trouvait ainsi oncle d'Adélaïde de Savoie, femme de Louis le Gros. Calixte II avait à cœur d'affermir l'indépendance de l'Église, et de rallumer, dans la querelle des investitures, le zèle de ses adhérents qui s'éteignait. Henri V dominait alors en Italie, avec son antipape. Tous les princes regrettaient également la prérogative dont l'Église voulait les dépouiller; tous les évêques reprenaient leurs habitudes de déférence pour les souverains séculiers; les peuples étaient las des brigandages qui s'exerçaient sans cesse au nom des deux partis, et de toutes parts on négociait pour la paix, quoiqu'on ne pût point encore s'entendre [1]. Dans un concile que Calixte II célébra à Toulouse, au commencement de juin 1119, les principes de la liberté ecclésiastique, pour lesquels on combattait depuis près d'un siècle, furent proclamés de nouveau [2]. Mais un concile beaucoup plus nombreux et beaucoup plus imposant fut convoqué à Reims pour le mois d'octobre; quinze archevêques, deux cents évêques, et un grand nombre d'abbés s'y trouvèrent réunis. Des négociations avec Henri V avaient donné lieu de croire qu'il s'y rendrait lui-même; et l'empereur et le pape s'étaient approchés, dans l'espoir d'avoir une conférence sur les terres de Thibaud, comte de Blois; mais il fut impossible de les mettre d'accord, et Calixte II, en terminant le concile de Reims, prononça de nouveau, en son propre nom, et au nom des quatre cent vingt-sept évêques, abbés et prêtres qui s'y trouvaient réunis, l'excommunication de Henri, de l'antipape Burdino, et de tous leurs adhérents [3].

Louis le Gros s'était aussi rendu à ce concile, mais c'était moins pour prendre part aux actes de l'Église contre l'empereur, que pour demander lui-même justice de son rival le roi d'Angleterre. Une exposition publique de ses sentiments et de ses griefs, devant le pape et l'assemblée de l'Église, ne lui semblait point dérogatoire à l'indépendance de sa couronne : dans l'état de civilisation où se trouvait l'Europe, c'était le seul appel à l'opinion publique qu'il lui fût possible de faire : d'ailleurs le pouvoir que les prêtres exerçaient sur la conscience des rois, semblait leur donner un commencement de juridiction sur les royaumes.

[1] Vita Calixti II. Concilia Generalia, t. X, p. 825. — Script. Rer. ital. t. III, p. 418.

[2] Concilia Generalia, t. X, p. 858. — [3] *Ibid.*, t, X, p. 872.

« Le roi Louis, dit Orderic Vitalis, entra dans le synode avec les » principaux seigneurs des Français; il monta au consistoire, où le » pape était assis pour présider à l'assemblée; il était d'une taille » élevée mais corpulente, et son visage était pâle : il exposa sa plainte » raisonnablement, car il était éloquent en paroles. — Je suis venu, » dit-il, seigneur pape, avec mes barons, à cette sainte assemblée, » pour demander conseil; et vous, ô mes seigneurs! écoutez-moi, je » vous en prie. Le roi des Anglais, qui auparavant avait été mon con- » fédéré, a fait beaucoup de dommages et d'injures à moi et à mes » sujets : il a envahi violemment la Normandie, qui est de mon » royaume, et il a traité détestablement, contre tout droit et toute » justice, Robert, duc des Normands : c'était mon homme, c'était en » même temps son frère et son seigneur; mais il l'a molesté de mille » manières; enfin il l'a fait prisonnier, et jusqu'à ce jour il le retient » dans une dure captivité. Le fils de ce duc, ce Guillaume qui se » présente à vous avec moi, il l'a chassé de sa patrie, et il l'a complé- » tement privé de son héritage. J'ai fait requérir ce roi par des évêques, » par des comtes et par d'autres personnages, de me remettre le duc, » son frère, qu'il retient captif; mais je n'ai jamais pu l'obtenir. Il a » fait arrêter dans sa propre cour Robert de Bélesme, mon député, » par lequel j'avais fait dire à ce roi ce que je lui demandais; il l'a » chargé de liens, et jusqu'à ce jour il le retient dans un cachot. Thi- » baud, comte de Blois, est aussi mon homme; mais par les sugges- » tions de ce Henri, qui est son oncle, il s'est de même méchamment » levé contre moi : c'est en comptant sur sa richesse et sa puissance » qu'il s'est rebellé, qu'il fausse sa foi pour me faire une guerre cruelle, » et qu'il cause d'extrêmes dommages à mon royaume. Le comte Guil- » laume de Nevers, qui vous est bien connu, était un homme bon et » loyal; mais comme il revenait après avoir assiégé avec moi le château » d'un brigand excommunié, qui en avait fait une caverne de voleurs » et une fosse diabolique, ce comte l'a enlevé, et jusqu'à ce jour il le » retient dans ses prisons. Les évêques détestaient avec justice Thomas » de Marne, brigand séditieux qui ravageait la province; aussi m'a- » vaient-ils donné commission de punir cet ennemi commun des » voyageurs et de tous les faibles; les loyaux barons de France se » réunirent à moi pour comprimer les ennemis des lois, et ils com- » battirent avec toute l'assemblée de l'armée chrétienne. Le comte de » Nevers revenait de cette expédition; il voyageait avec mon congé,

» quand il a été arrêté par le comte Thibaud, et retenu jusqu'à ce jour,
» quoique beaucoup de seigneurs aient supplié Thibaud, de ma part,
» de remettre ce comte en liberté, et que les évêques aient mis à ce
» sujet sa terre sous l'anathème. —Lorsque le roi eut parlé, les prélats,
» français affirmèrent qu'il avait dit la vérité ; mais Godefroi, arche-
» vêque de Rouen, se leva avec les évêques ses suffragants, et com-
» mença à répondre pour le roi d'Angleterre : toutefois ceux qui
» différaient d'avec lui élevèrent leurs voix en tumulte, et le forcèrent
» à se taire en l'interrompant. Les ennemis de Henri l'emportaient en
» nombre dans le concile, et l'apologie d'un prince victorieux leur
» déplaisait [1]. »

D'autres seigneurs implorèrent à leur tour la justice de ce concile : Hildegarde, comtesse de Poitiers, lui adressa ses plaintes contre Guillaume IX, son mari. Éboin, évêque d'Évreux, accusa Amaury de Montfort, comte de la même ville ; l'archevêque de Lyon demanda justice de l'abbé de Clugny. Calixte II promit à tous un jugement équitable, mais il ne se pressa point de décider entre d'aussi puissants rivaux. Au commencement de novembre il vint en Normandie, et il y tint, à Gisors, une conférence avec le roi des Anglais. Il ne négligea point la cause qui avait été remise entre ses mains ; il fit valoir les griefs de Louis, et il demanda la mise en liberté de Robert.

Mais Henri, entouré de ses seuls courtisans, n'avait pas de peine à tourner désormais les faits à son avantage. Il rappela les désordres et la nonchalance de son frère, la dilapidation et l'abus de pouvoir de ses favoris ; il assura que c'était contre eux seuls qu'il avait été forcé de s'armer. « Je ne traite point, dit-il, mon frère comme un captif ; ce
» n'est point un ennemi que j'ai jeté dans les fers, c'est un noble
» étranger, froissé par beaucoup de traverses, que j'ai placé dans une
» citadelle royale ; et là je lui ai fourni en abondance des viandes
» variées, des ameublements somptueux, et toutes sortes de délices. »
Il ne manqua point non plus d'arguments pour excuser sa conduite à l'égard de son neveu, ou à l'égard du roi de France, et il finit en disant :
« Qu'il ne laisserait échapper aucune occasion de regagner la paix et
» le repos, suivant les admonitions paternelles du saint pontife ; que
» son neveu Thibaud, qui était un vrai ami de la justice, se soumet-
» trait de même à tout ce qui serait bien ; que quant à Guillaume,

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 858.

» son autre neveu, il l'avertissait de rechercher la paix, et il lui offrait » encore, par l'entremise du pape, les mêmes conditions qu'il lui avait » déjà offertes [1]. » Ces conditions ne nous sont pas bien connues, mais elles furent acceptées ; la paix fut rétablie, au grand soulagement des peuples ruinés par tant d'attaques réciproques. Les châteaux qui avaient été pris de part et d'autre, soit par force, soit par fraude, furent rendus à leurs seigneurs ; tous les prisonniers enfin furent relâchés, et rentrèrent joyeusement dans leurs foyers. Les vassaux de Henri, qui s'étaient déclarés pour son neveu Guillaume, se soumirent à la nécessité, et abandonnèrent la cause de ce jeune prince. Louis le Gros renonça sans doute lui-même à sa prétention de lui faire restituer son héritage, puisqu'il reçut l'hommage que lui fit l'autre Guillaume, fils de Henri, pour le duché de Normandie [2].

Il valait mieux sans doute sacrifier les prétentions de ce jeune prince, que de prolonger sans espoir une guerre également funeste aux Normands et aux Français ; mais les jouissances que causa cette pacification ne furent pas de longue durée. C'était à la fin de l'année 1119, ou au commencement de l'année 1120, que la paix avait été définitivement conclue, sur les bases arrêtées par le pape, à sa conférence de Gisors, Henri, après avoir réglé les affaires de Normandie, ne songea plus qu'à retourner en Angleterre avec sa famille et sa cour. Le patron d'un navire de Barfleur, fils de celui qui avait conduit Guillaume le Conquérant à son premier passage en Angleterre, prétendit que le droit de transporter son monarque sur son bâtiment était devenu une sorte de fief dans sa famille. Henri avait déjà fait choix d'un autre ; mais il ne voulut pas affliger son zélé serviteur, qui avait fait construire pour cette occasion un vaisseau fort élégant, qu'il avait nommé *la Candide*. Le roi lui confia ses enfants, savoir : son fils légitime, Guillaume, âgé de dix-sept ans, héritier présomptif de la couronne, avec sa jeune épouse, Mathilde d'Anjou ; et ses fils naturels, Richard, et Mathilde, comtesse Du Perche. Ces jeunes gens ayant appelé à eux tous les courtisans de leur âge, *la Candide* fut bientôt montée par tout ce qu'il y avait de plus riche et de plus élégant à la cour. La navigation devait être une partie de plaisir : on mit à la voile au milieu des chants et des cris d'allégresse ; les princes avaient donné à pleines mains de l'argent

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 865.

[2] Willelmi Malmesbur, t. XIII, lib. V, p. 15. — Orderici Vitalis, lib. XII, p. 866.

aux mariniers; ceux-ci l'employèrent à acheter du vin, et bientôt l'équipage et le patron furent également ivres et incapables de faire leur devoir. Ils étaient partis les derniers, après toute la flotte du roi ; ils voulurent arriver les premiers ; et pour prendre la ligne la plus courte, le pilote alla donner contre un écueil que la mer laissait découvert chaque jour au reflux, et qui était connu du dernier matelot. A l'instant le vaisseau entr'ouvert commença à se remplir d'eau ; la barque fut jetée à la mer, et l'on y fit descendre Guillaume Atheling, l'héritier présomptif, que chacun voulait, avant tout, mettre en sûreté. Elle s'éloignait déjà, lorsque ce jenue prince reconnut la voix de sa sœur Mathilde, qui, près de périr, l'appelait du tillac de *la Candide*. Il ordonna qu'on s'en approchât pour la sauver ; mais au même instant un si grand nombre de fuyards se précipita avec elle dans sa petite barque, qu'elle coula à fond, même avant le vaisseau d'où ces malheureux avaient voulu s'échapper. Trois cents gentilshommes, selon quelques-uns ; cent quarante tout au moins, selon d'autres, presque tous héritiers des plus grandes maisons de Normandie, avaient accompagné les princes d'Angleterre, et périrent avec eux. Les habitants des deux rivages furent longtemps occupés à chercher leurs cadavres, pour leur donner la sépulture. Un homme de basse naissance, qui s'était attaché à un mât, fut seul jeté vivant sur le rivage, et par lui on apprit les circonstances de ce triste événement. Personne n'osait annoncer au roi la perte affreuse qu'il avait faite. Le comte Thibaud fit enfin paraître devant Henri un enfant tout en pleurs, qui, interrogé sur le sujet de ses larmes, lui annonça le naufrage de *la Candide*. A cette nouvelle le roi d'Angleterre tomba sans mouvement sur le carreau, comme s'il était privé de vie [1].

Le désastre de Barfleur n'avait pas seulement frappé Henri dans ses plus chères affections, il pouvait aussi ébranler l'obéissance de ses sujets, et augmenter l'audace de ses ennemis. Il ne lui restait point de fils à qui il pût laisser sa couronne, et Guillaume Cliton, son neveu, qu'il n'avait cessé de persécuter, acquérait aux yeux des Normands et

[1] Orderic Vitalis, et Guillaume de Malmesbury, rapportent ce naufrage au 25 novembre 1119 ; ce qui ne laisserait que quelques jours pour les négociations de paix, après la conférence de Gisors ; les autres le renvoient à l'année 1120. Huntindon le regarde comme une punition du ciel : Quia omnes, vel fere omnes, sodomitica labe dicebantur et erant irretiti — Orderici Vitalis, lib. XII, p. 867. — Willelmi Malmesbur, lib. V, p. 18. — Henrici Huntindon, lib. VII, p. 35. — Florenti Wigoriens, p 74. — Simeonis Dunelm, p. 80.

des Anglais, le rang de son héritier présomptif. Foulques V, comte d'Anjou, qui avait tout récemment scellé sa réconciliation avec lui, en mariant sa fille au prince qui venait de périr, pouvait rompre une alliance dont la mer avait englouti les gages. Les nobles, qui dans les deux États s'étaient montrés disposés à la révolte, pouvaient cesser de craindre un monarque que la fortune abandonnait.

Henri, après s'être livré quelque temps à son amère douleur, s'efforça de se relever du coup qui l'accablait. Sa politique mit à profit la calamité même qu'il venait d'éprouver. Les veuves, les filles et les héritières d'un grand nombre de seigneurs qui avaient péri sur *la Candide*, pouvaient porter de riches fiefs à ceux qui les recherchaient en mariage. Henri les fit épouser à ses favoris, ou à ceux de ses gentilshommes dont il était le plus sûr, et il distribua avec elles, à ses plus fidèles serviteurs, les plus riches patrimoines de ses deux États. En même temps, dans l'espérance d'avoir de nouveau un fils, il épousa Adélaïde, fille de Godefroi le Barbu, comte de Louvain, et duc de basse Lorraine; mais elle ne lui donna pas d'enfants [1]. Comme il ne voulait point rendre au comte d'Anjou la dot de sa fille, il ne pouvait manquer de se brouiller à cette occasion avec lui. Les réclamations de Foulques V furent cependant ajournées par un voyage que ce comte entreprit à la terre sainte, pour apaiser la douleur que lui causait le désastre de Barfleur, où il avait perdu sa fille. Il consacra, dans l'église du Mans, son fils Geoffroi à saint Julien, puis il partit pour Jérusalem. Après y avoir entretenu, pendant une année, cent chevaliers qu'il avait voués à la défense du temple, il revint en France, où il chargea le comté d'Anjou d'une rente de trente livres d'argent, payable annuellement au saint sépulcre: ces libéralités le rendirent cher aux chrétiens orientaux, et contribuèrent à lui faire déférer, en 1129, la couronne de Jérusalem [2].

La paix de Normandie, conclue entre les deux rois, dura près de trois ans. Quoiqu'elle ne rendît pas un égal repos à toutes les provinces de France, elle permit cependant à Louis le Gros de mettre un peu plus d'ordre dans ses affaires, et elle laissa entrevoir combien de progrès sa puissance avait déjà faits. Ce n'était plus avec les petits barons du voisinage de Paris qu'il était appelé à combattre; ce n'était plus pour la possession d'une tour ou d'un château qu'il invoquait l'aide de ses vas-

[1] Order. Vitalis, lib. XII, p. 871.

[2] *Ibid.* — Gesta Pontific. Cenomann., p. 551. — Willelm, Tyrius, lib. XIV, cap. 1 et 2, p. 852-853.

saux : cette petite noblesse, il est vrai, n'était pas entièrement rangée à l'obéissance, elle regrettait les jours de brigandage, où elle pouvait s'enrichir aux dépens des marchands et des voyageurs ; mais elle était sans force par elle-même, et elle attendait, pour reprendre les armes, de pouvoir s'allier aux ennemis de l'État. L'activité de Louis, ses petits succès, sa lutte avec un monarque redoutable, l'obéissance à laquelle il avait accoutumé les gens de guerre, avaient, sur ces entrefaites, opéré dans les esprits une révolution insensible, et cependant bien prompte. Douze ans auparavant, Louis, à la tête de quelques centaines de gendarmes, luttait encore péniblement contre le seigneur du Puiset, celui de Monthléry, ou celui de Coucy. Aucune grande victoire, aucune grande conquête, aucune alliance inattendue n'avait changé la proportion de ses forces, et néanmoins il était déjà parvenu à être, ce que n'avait été aucun des Capétiens avant lui, le vrai roi féodal de la France. Louis était devenu le président de cette puissante aristocratie qui disputait souvent son autorité, mais qui lui montrait désormais du respect, qui reconnaissait en lui les mêmes prérogatives que chacun de ses membres voulait exercer sur ses inférieurs, et qui lui permettait quelquefois de parler aux princes français, comme aux étrangers, au nom de toute la France.

On put remarquer, en 1121, cette étendue nouvelle qu'acquérait la juridiction royale, dans la part que prit Louis le Gros aux troubles de l'Auvergne. Les comtes d'Auvergne, dont on connaît la succession dès le temps de Charlemagne, relevaient des comtes d'Aquitaine ; mais l'on a peu de détails sur leur histoire ; il paraît seulement que, depuis l'affaiblissement de la seconde dynastie, ils se conduisirent plutôt comme des souverains indépendants que comme des membres de la monarchie française. Guillaume VI, qui régnait au commencement du douzième siècle, avait marché à la première croisade, et il semble qu'il était resté à la terre sainte plus longtemps qu'aucun des princes chrétiens. A son retour, il se brouilla avec Aimery, évêque de Clermont, qui était en même temps comte de cette ville ; il envahit ses juridictions, et il s'empara de l'église de la Sainte-Vierge, qu'il changea en forteresse. Aimery recourut à Louis, et celui-ci somma le comte d'Auvergne de paraître devant son tribunal. Guillaume VI ne voulut point se soumettre à une juridiction que ses ancêtres n'auraient pas reconnue ; mais Louis le Gros avait eu l'art d'intéresser les grands vassaux à défendre une cour judiciaire dont ils faisaient partie, et à faire exécu-

ter ses arrêts. Foulques, comte d'Anjou, Conan, comte de Bretagne, et Guillaume II, comte de Nevers, vinrent à Bourges se réunir à son armée ; ils assiégèrent ensemble le château de Pont-sur-l'Allier, et ils réduisirent le comte d'Auvergne à faire un traité, qu'il confirma par des serments et des otages ; traité en vertu duquel, suivant Suger, l'église fut rendue à Dieu, les tours au clergé, et la ville à l'évêque [1].

Tout en protégeant avec zèle l'Église contre les seigneurs, Louis le Gros défendait au besoin ses propres prérogatives. Adam, abbé de Saint-Denis, mourut en 1121 : Suger, moine du même couvent, était alors en mission à Rome, pour les intérêts de son ordre. Les religieux de Saint-Denis, voulant lui donner une preuve de leur reconnaissance, lui déférèrent la mitre, sans attendre la présentation royale. Quoique Suger fût déjà connu du roi, et que ses talents et son mérite, le rendissent digne, aux yeux de ce prince, d'une telle promotion, Louis montra beaucoup de colère de ce qu'on avait devancé ses ordres ; il fit arrêter plusieurs des moines qui avaient concouru à l'élection de l'abbé Suger, et il les retint quelque temps prisonniers dans la tour d'Orléans : il se laissa fléchir enfin, et il les remit en liberté vers la fin de l'année 1122 ou 1123 ; Suger fut alors installé dans le gouvernement de cette riche et puissante abbaye [2].

Ainsi les prétentions du roi de France, quant au droit d'investiture des bénéfices ecclésiastiques, étaient précisément les mêmes que celles des empereurs germaniques, et Louis VI, après avoir donné refuge au pape, dans sa guerre contre Henri V, réclamait de lui, à l'occasion de la plus riche abbaye de son royaume, justement les prérogatives que l'empereur réclamait du pontife. Au reste, cette longue guerre approchait de sa conclusion et les droits respectifs du sacerdoce et de la royauté allaient être fixés. Calixte II, qui au commencement de l'année 1120 était à Cluny, rentra au printemps suivant en Italie, et fut, au mois de juin, accueilli avec empressement par les Romains ; l'année suivante il attaqua son antagoniste Burdino, ou Grégoire VIII, qui s'était retiré à Sutri ; il se rendit maître de sa personne le 23 avril 1121, et après l'avoir exposé aux outrages du peuple, il le condamna à finir ses jours en prison [3].

[1] Sugerii Vita Ludovici Grossi, p. 62.

[2] *Ibid.*, p. 48.

[3] Cardinal de Aragon et Pandulphi Pisani. In vita Calixti II. Script. Rer. ital. t. III, p. 418-419.

Henri V était fatigué des révoltes continuelles qu'il éprouvait en Germanie; il recherchait un accommodement, et il accepta les bases d'une pacification qui furent arrêtées dans la diète de Wurtzbourg, au mois de décembre 1121. La paix définitive fut signée à Worms le 8 septembre 1122, par trois légats que le pape avait envoyés dans cette ville, pour le représenter à une diète présidée par l'empereur. Le 23 du même mois, Calixte II ratifia cette paix à Rome. Henri V fut admis de nouveau à la communion, avec tous ses adhérents, et tous les anathèmes prononcés contre eux furent levés. Par le traité de Worms, Henri renonçait au droit auquel il avait prétendu, d'accorder, selon l'ancienne forme, les investitures avec la crosse; il abandonnait aussi les biens ecclésiastiques qu'il avait séquestrés ; de son côté Calixte lui accordait le droit de faire faire en *sa présence* les élections des prélats de son royaume, et de leur donner par *le sceptre* l'investiture des biens temporels attachés à leur Église. Ces conditions, qui devaient nécessairement servir de base aux arrangements successifs du pape avec tous les autres rois, nous font comprendre que l'esprit de fanatisme s'éteignait, et que l'impulsion donnée par Grégoire VII et ses prédécesseurs aux défenseurs des libertés de l'Église, s'était arrêtée; car l'empereur ne cédait au pape que les honneurs de la victoire, et il s'en réservait à lui-même tous les avantages. En effet, dès cette époque, la distribution des bénéfices ecclésiastiques dépendit presque uniquement des souverains séculiers [1].

Tandis que l'enthousiasme religieux s'affaiblissait dans la chrétienté, par le seul épuisement qui succédait à l'accès d'une fièvre ardente, il se rallumait avec plus de force chez les musulmans. L'empire des Almoravides, qui s'était étendu sur l'Afrique et l'Espagne, commençait à chanceler. Ali, qui régnait à Maroc, s'était montré incapable de le défendre. On prétendait que la religion musulmane se corrompait dans ses États : aussi Mahomet Eben Tumart, homme ambitieux et habile, de la même tribu que lui, avait commencé à prêcher la réforme, et à la répandre par les armes. Cette réforme consistait dans un zèle plus ardent pour le dogme de l'unité de Dieu, dans une plus grande horreur de l'idolâtrie, dans une inimitié plus marquée pour la religion des chrétiens, qui distinguaient plusieurs personnes dans la divinité. Les réformateurs adoptèrent le nom d'*almohades*, ou *unitaires*, qui devint bientôt redoutable aux peuples d'Occident ; ils se signalèrent par de

[1] Annal. Baronii, 1122, t. XII, p. 149-150. — Pagi critica, t. IV, p. 429.

violentes persécutions contre les chrétiens, et ils éteignirent dans le sang l'église d'Afrique, qui s'était maintenue jusqu'à cette époque [1]. Mais tandis que les musulmans d'Espagne étaient affaiblis par les guerres civiles que cette réforme allumait chez eux, les chrétiens faisaient sur eux de brillantes conquêtes. Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, invita les plus rapprochés ou les plus zélés, entre les seigneurs français, à le seconder, en 1118, dans le siége de Saragosse. Gaston, comte de Béarn, Rotrou, comte du Perche, et Centulle, comte de Bigorre, passèrent les Pyrénées avec une brillante troupe de chevaliers français; ils contribuèrent vaillamment à la prise de cette grande ville, où le roi d'Aragon transporta, l'année suivante, le siége de sa monarchie [2]. L'exemple de ces barons fut suivi en 1120 par Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui partagea la gloire de la victoire d'Alphonse le Batailleur à Arinzol, sur le roi de Cordoue, et sur six autres de ces émirs auxquels les Occidentaux donnaient le nom de roi [3].

Guillaume IX revint en Aquitaine, enrichi des dépouilles des musulmans d'Espagne. Mais ses sujets en France avaient profité de son absence pour secouer son autorité. Nous avons vu que, peu d'années auparavant, il s'était emparé du comté de Toulouse, au nom de Philippa, sa femme, fille du frère aîné de Raimond de Saint-Gilles, tandis qu'Alphonse Jourdain, second fils de ce même Raimond, s'était retiré dans son marquisat de Provence. Pendant l'expédition de Guillaume en Espagne, les Toulousains se révoltèrent contre le gouverneur qu'il leur avait laissé, et proclamèrent de nouveau Alphonse Jourdain. Les comtes de Foix et de Comminges secondèrent cette révolution, aussi bien que Bernard Atton, vicomte de Nîmes et d'Agde; le comte de Barcelone, d'autre part, s'unit au duc d'Aquitaine. Les États de ces feudataires, à partir de l'année 1121, furent dévastés par la guerre. Bernard Atton y perdit la ville de Carcassonne, qu'il recouvra en 1123; Alphonse Jourdain fut assiégé dans Orange, par le comte de Barcelone, et la cathédrale de cette ville fut entièrement détruite pendant ce siége : mais les Toulousains, qui s'étaient enfin rendus maîtres de la citadelle de leur ville, longtemps défendue contre eux par un lieutenant de Guil-

[1] Pagi critica in Annal. Baronii, 1119, § 18-19, p. 415.

[2] Io. Marianæ de Rebus Hisp. lib. X, cap. 10, p. 503.

[3] *Ibid.*, cap. 12, p. 506. — Chronic. Sancti-Maxentii, p. 407. — Chronic. Richardi Pictavensis, p. 413. — Anonymi Chron., p. 119. — Hist. de France, t. XII.

laume IX, arrivèrent au secours de leur seigneur, le délivrèrent et le ramenèrent en triomphe dans sa capitale [1].

La guerre du midi continua ensuite avec plus de mollesse, jusqu'au 10 février 1127, époque de la mort de Guillaume IX, comte de Poitiers. Quoique ce prince ne fût âgé que de cinquante-cinq ou cinquante-six ans, il éprouvait, dans un corps usé par les débauches, toutes les infirmités d'une vieillesse anticipée. Son fils Guillaume X, âgé de vingt-huit ans quand il lui succéda, étant né de sa première femme Philippa, avait les mêmes prétentions que lui au comté de Toulouse, et les transmit à son tour à ses descendants [2].

Son compétiteur au comté de Toulouse, Alphonse Jourdain, avait été obligé de disputer aussi à Raimond Bérenger III, comte de Barcelone, sa part à la souveraineté de Provence. Leurs prétentions réciproques sur cette province furent cependant réglées à l'amiable, par un traité signé entre eux le 16 septembre 1125. Le pays entre l'Isère et la Durance, sous le titre de marquisat, demeura au comte de Toulouse; celui entre la Durance et la mer, sous le nom de comté, fut assuré au comte de Barcelone; les comtés d'Avignon et de Forcalquier furent garantis à une branche cadette de la maison du dernier [3].

Louis VI n'élevait point encore la prétention d'évoquer à son tribunal la cause pendante entre les comtes de Toulouse et de Poitiers, il sentait que les droits réciproques de vassaux aussi puissants, et aussi éloignés de lui, ne pouvaient être décidés que par les armes. Il n'essayait pas davantage d'intervenir dans les guerres civiles de la Flandre, quoiqu'il eût été en son pouvoir d'exercer sur ce dernier pays beaucoup plus d'influence. Baudouin VII avait, en mourant, désigné pour son successeur le fils que Canut, roi de Danemarck, avait eu de sa sœur Adèle. Ce prince, nommé Charles, et dont l'Église a fait un saint, habitait la Flandre depuis l'an 1086, époque de la mort de son père. Son aïeule, Clémence, mère de Baudouin VII, lui opposait un autre de ses petits-fils, nommé Guillaume de Loo; pendant les cinq ou six années qui suivirent la mort de Baudouin VII, la Flandre, épuisée par les combats de ces deux compétiteurs, ne prit aucune part aux guerres de ses voisins; elle

[1] Hist. général du Languedoc, liv. XVI, chap. 67 et suiv., p. 389.

[2] Chron. S. Maxentii, t. XII, p. 408. — Breve Chron. Sancti-Florentii Salmuriens, p. 490.

[3] Histoire du Languedoc, liv. XVI, chap, 82, p. 396. — Bouche Hist. de Provence, liv. IX, Sect. II, t. II, p. 105.

ne fut non plus point inquiétée par eux [1]. Les troubles nouveaux qui, à la même époque, éclatèrent en Normandie, eurent plus d'influence sur le sort de la monarchie française.

(1123.) Ces troubles semblent n'avoir point été excités par Louis VI, et n'avoir eu d'autre cause que l'attachement des seigneurs normands à Guillaume Cliton, fils de Robert, ou leur mécontement d'un roi déjà vieux, qui n'avait point de fils, et qui devait, par sa mort, exposer leur État à quelque révolution. Ils se plaignaient de voir leurs terres accablées par des impôts nouveaux, et les officiers du fisc étaient devenus l'objet d'une haine universelle. Amaury de Monfort, qui était alors comte d'Évreux, prépara le soulèvement, il le combina avec Galeran, comte de Meulan, qui avait été comblé des bienfaits de Henri; les seigneurs de Rolmare, de Neuchâtel, de Braie, de Gisors, devaient le seconder, aussi bien que Foulques V, comte d'Anjou, récemment revenu de Jérusalem. Celui-ci promit sa fille Sibylle à Guillaume Cliton, fils de Robert Courte Heuse, et il lui donna en même temps en fief son comté du Maine [2].

Le mariage projeté de Guillaume Cliton avec Sibylle, fille du comte d'Anjou, donna une vive inquiétude au roi d'Angleterre; car, malgré la mort de son fils, et l'absence de sa fille, mariée à l'empereur, il avait toujours le même éloignement pour son neveu : il s'adressa donc au pape Calixte II ; il lui demanda d'empêcher des noces qu'il appelait incestueuses, parce que les deux époux étaient parents au onzième degré, selon la manière de compter des jurisconsultes romains, et il réussit en effet à faire rompre ce mariage. Guillaume épousa plus tard une sœur de la reine de France [3]. Cependant Henri fut averti qu'au mois de septembre 1123, tous les mécontents normands s'étaient réunis à la croix de Saint-Leufroi, et que, sous la direction d'Amaury de Montfort, et de Galeran de Meulan, ils avaient pris leurs mesures pour proclamer Guillaume comme duc de Normandie. Il les prévint ; il tenta d'abord d'arrêter Hugues de Montfort, pour se faire livrer par lui son château. Ce seigneur, qui n'était point parent d'Amaury, et qui ne prenait point son nom du même lieu, lui échappa, et Henri ne réduisit sa forteresse qu'après un siége d'un mois. Il lui fallut six semaines pour

[1] Gualteri Teruanensis, Vita Caroli Comitis Bonii Flandrensis, t. XIII, p. 338. — Oudegherst, Chroniques de Flandre, chap. 64, p. 116.

[2] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 876.

[3] *Ibid.* — Pagi critica, 1124, § 6, p. 436.

se rendre aussi maître de Pont-Audemer, qui appartenait au comte de Meulan ; il mit en fuite les mécontents qui s'étaient assemblés à Gisors, et il ne renvoya ses compagnons d'armes dans leurs foyers qu'après avoir changé les commandants des principales forteresses de Normandie [1].

Il est probable que Henri Ier destinait la couronne d'Angleterre et celle de Normandie à sa fille Mathilde (1124), femme de l'empereur Henri V, et que la crainte de voir ces deux pays réunis à l'empire germanique, et gouvernés par des Allemands, contribuait beaucoup au mécontentement des barons normands et anglais, comme à la jalousie du roi de France : ce motif n'est cependant point exprimé par les écrivains contemporains. Seulement ils nous apprennent que le roi d'Angleterre invoqua l'aide de celui pour l'amour duquel il se voyait exposé à ces soulèvements ; il demanda à l'empereur Henri V d'entrer en France avec une puissante armée, et de faire repentir Louis le Gros de l'aide qu'il avait constamment donnée au pape contre lui.

Les historiens anglais se taisent sur l'armement de Henri V; les Allemands disent seulement, qu'après avoir rassemblé une nombreuse armée, il la renvoya dès qu'il sut que Louis VI était sur ses gardes [2] ; mais l'abbé Suger, qui remit lui-même l'oriflamme, ou le drapeau de Saint-Denis, au roi des Français, pour marcher contre les Allemands, parle de cette campagne comme de l'événement le plus important et le plus glorieux du règne de Louis le Gros. On sera curieux, peut-être, de l'entendre lui-même, et de juger à cette occasion de son éloquence ampoulée.

« Lorsque nous nous fûmes rassemblés de toutes parts à Reims, » dit-il, le nombre des troupes à pied et à cheval était si grand, » qu'elles paraissaient dévorer la surface de la terre, à la manière des » sauterelles, non-seulement dans les vallées et le long des eaux, mais » dans les montagnes et les plaines : le roi y ayant attendu l'attaque » des Allemands, pendant une semaine entière, les seigneurs de son » royaume disaient entre eux : Avançons audacieusement sur eux, de » peur qu'ils ne se retirent avec impunité, et qu'ils ne se vantent en» suite d'avoir attaqué la France, dominatrice de l'univers; qu'ils » éprouvent la punition de leur audace, non dans notre pays, mais

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 877-878.
[2] Roberti de Monte Ap. ad Sigebertum, t. XIII, p. 378.

» dans le leur, qui après tout, si souvent vaincu par les Francs, nous
» appartient par le droit royal de la France. Rétorquons à découvert
» sur eux les machinations qu'ils préparaient contre nous à la déro-
» bée. Mais d'autres chefs, avec une sévérité plus habile, voulaient
» attendre plus longtemps, jusqu'à ce qu'ils eussent passé nos fron-
» tières, afin de leur couper la retraite, lorsqu'ils ne pourraient plus
» fuir ; ils proposaient de les vaincre, de les abattre, de les égorger
» sans miséricorde comme des Sarrasins, d'exposer, pour leur éter-
» nelle honte, leurs corps barbares sans sépulture, aux loups et aux
» corbeaux ; la défense de leur terre justifiant tant d'homicides et de
» cruautés.

» Les seigneurs du royaume réunis au palais distribuèrent ensuite,
» devant le roi; les bataillons qui devaient s'assembler. Ils firent une
» première division des habitants de Reims et de Châlons, qui passait
» soixante mille combattants, tant à pied qu'à cheval ; la seconde, qui
» n'était pas moins nombreuse, comprenait ceux de Laon et de Sois-
» sons, la troisième ceux d'Orléans, d'Étampes, de Paris, avec la nom-
» breuse armée dévouée à saint Denis et à la couronne, où le roi vou-
» lut être lui-même... Le comte palatin Thibaud, avec son oncle, le
» comte Hugues de Troyes, qui, d'accord avec le roi d'Angleterre,
» faisait alors la guerre au roi, étant arrivé sur les sommations de la
» France, formait la quatrième : le duc de Bourgogne avec le comte
» de Nevers, la cinquième ; l'excellent comte Raoul de Vermandois,
» illustré par la parenté du roi, entouré d'une brillante chevalerie, et
» de la bourgeoisie de Saint-Quentin, armée de casques et de cui-
» rasses, devait former l'aile droite : ceux de Ponthieu, d'Amiens et
» de Beauvais, étaient destinés à l'aile gauche. Le noble comte de
» Flandre, avec dix mille vaillants chevaliers, aurait triplé l'armée,
» s'il avait pu arriver à temps : le duc d'Aquitaine Guillaume, l'excel-
» lent comte de Bretagne, et le belliqueux Foulques, comte d'Anjou,
» se désolaient que la distance des lieux et la brièveté du temps, ne
» leur permissent pas d'amener aussi leurs forces, pour venger les
» injures faites aux Français. »

D'après la manière de faire la guerre à cette époque, au lieu de quatre ou cinq cent mille combattants que l'abbé Suger fait marcher à l'armée du roi, on peut tout au plus supposer qu'il en rassembla vingt ou vingt-cinq mille. Au reste, quel que fût ce déploiement de forces, il demeura complétement inutile : les deux armées ne se virent jamais

l'une l'autre [1]. Les Allemands n'arrivèrent pas jusqu'aux frontières de France, ni les Français jusqu'à celles d'Allemagne. Pendant ce temps quelques centaines de chevaliers français étaient chargés de défendre le Vexin contre le roi Henri : celui-ci, au lieu de chercher à y pénétrer, attaqua les seigneurs révoltés contre lui. Le comte Galeran de Meulan fut fait prisonnier par un de ses lieutenants ; tous ses châteaux se rendirent les uns après les autres au roi d'Angleterre. Amaury de Montfort demanda enfin la paix, et il paraît qu'elle fut conclue au nom du roi de France, aussi bien que des barons normands [2].

On ne sait point quelles furent les conditions de cette pacification, ni quel arrangement le roi des Français comptait prendre pour éviter que la succession du roi d'Angleterre ne passât à son gendre le roi de Germanie : mais ce danger, également grand pour l'indépendance de la France, et pour la liberté de l'Angleterre, fut détourné par un événement imprévu. En 1124 les préparatifs de guerre de Henri V contre la France avaient été arrêtés, bien moins par la crainte de l'armée dont Suger rend un compte si pompeux, que par la révolte de la ville de Worms contre l'empereur. Comme Henri V se préparait, au printemps de 1125, à attaquer de nouveau cette ville, il fut atteint d'une espèce de chancre que les historiens contemporains nomment *dracunculus*, et dont ils disent qu'il avait apporté le germe dès sa naissance. Il en mourut le 22 ou le 23 mai 1125, sans laisser d'enfants. Avec lui finit la maison de Franconie, qui occupait le trône impérial depuis Conrad le Salique, et en même temps finit aussi la prétention des Allemands au nom de Francs ou de Français [3].

[1] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, p. 50-51. Répété dans les grandes Chroniques de Saint-Denis, chap. 17 et 18, p. 181, et dans la version latine, p. 211.

[2] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 880-881.

[3] Roberti de Monte Append. ad chronog. Sigeberti, t. I. Struvii Scr. Germ., p. 872. Anselmi Gemblacensis, *ibid.*, p. 949.

CHAPITRE XIV.

Fin du règne de Louis le Gros. 1126-1137.

L'empereur Henri V étant mort sans laisser d'enfants, son décès fut immédiatement suivi du retour de sa veuve Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, en Normandie, puis en Angleterre. Henri Ier avait envoyé à Spire, où l'empereur fut enseveli, les plus grands seigneurs de ses États, pour servir de cortége à sa fille, et il commença en même temps à solliciter leurs suffrages, pour qu'ils voulussent bien la reconnaître comme son héritière, et pour lier par des serments les prélats et les comtes à favoriser sa succession [1]. Alors, pour la première fois, à ce qu'il semble, les nobles normands entrevirent qu'une femme pouvait devenir le chef de leur monarchie, et ils arrêtètent, presque sans y avoir réfléchi, que la couronne descendrait chez eux selon cet ordre nouveau d'hérédité.

Non-seulement les Normands n'avaient encore jamais obéi à une femme, et les Anglais n'avaient point encore vu de reine régnante, bien plus, la succession d'une femme à la royauté était demeurée, jusqu'au dixième siècle, un événement dont on avait vu peu d'exemples en Europe. L'empire d'Orient avait permis, il est vrai, à Irène, en 797, et à Théodora, en 1054, de monter sur le trône des Césars; mais cette succession avait paru un scandale monstrueux aux Grecs, qui se disaient encore Romains. Les autres peuples se montraient alors peu disposés à prendre pour modèles ces esclaves efféminés, dont les monarques, toujours cachés dans leurs palais, entourés d'eunuques, et revêtus de robes flottantes, ne leur semblaient pas moins femmes que les femmes elles-mêmes. Toutefois, dans le cours du onzième siècle,

[1] Willelmi Gemeticensis Hist. Normannor., lib. VIII, cap. 25. Duchesne, Script. Normann., p. 304. — Historiens de France, t. XII, p. 577.

un changement remarquable s'était opéré dans les opinions : plusieurs femmes avaient succédé à des fiefs militaires. L'affermissement du système féodal avait donné aux lois de l'hérédité quelque chose de sacré. Comme les rois avaient longtemps cherché à réunir à leur couronne les fiefs des mineurs, des femmes, des familles sans défense, tous les barons avaient regardé comme une partie essentielle de leur liberté, l'assurance que leur famille ne serait, dans aucun cas, dépouillée de son héritage. Le droit des filles avait été presque universellement admis dans les successions, et les seigneurs avaient cessé d'y mettre obstacle, parce que, quand le fief de leur vassal passait à une fille, ils en disposaient néanmoins, en la faisant épouser à quelqu'un de leurs favoris. L'intérêt des sujets n'était point consulté dans l'organisation féodale; celle-ci n'était un pacte bilatéral qu'entre les feudataires, dans leurs rangs divers ; mais l'intérêt du seigneur du fief n'était jamais laissé en souffrance. Si les héritiers étaient mineurs, il reprenait lui-même l'administration du fief, à titre de tutelle ou de garde noble ; et il conservait pour son propre compte les revenus de ce fief, parce qu'ils ne servaient plus à compenser un service que des mineurs ne pouvaient lui rendre. Si l'héritière était une femme, il la mariait à un de ses chevaliers, pour que le mari fût son *homme*, et pût faire le service de son fief.

Il y avait déjà, au commencement du douzième siècle, un nombre considérable de grands fiefs qui avaient passé en héritage à des femmes ; mais comme celle-ci s'étaient mariées immédiatement, le titre de leur fief avait été porté par leur mari, et les peuples ne s'étaient pas encore accoutumés à obéir à une princesse. Richilde , au milieu du onzième siècle, avait porté le comté de Hainaut dans la maison de Flandre. Adélaïde, entre 1082 et 1090, avait porté le comté de Vermandois à une branche cadette des Capétiens. Almodis, en 1091, avait porté le comté de la Marche à la maison de Montgommery. Étiennette, Gerberge et Douce, de 1093 à 1112, avaient successivement hérité de la Provence, qu'elles avaient enfin fait passer à la maison de Barcelone, à laquelle une autre femme, Hermengarde, avait aussi, en 1068, transmis le comté de Carcassonne. On ne peut s'empêcher de remarquer que toutes ces successions de femmes se présentent, pour la première fois, dans la seconde moitié du onzième siècle : l'ambition et l'orgueil, dans les générations précédentes, étaient plus satisfaits par une nombreuse famille, parce qu'elle donnait à son chef plus de vaillants défenseurs ;

mais on commençait, dans le onzième siècle, à s'apercevoir qu'un patrimoine s'épuisait par des divisions répétées, et que les apanages des cadets ruinaient leurs aînés ; les grands seigneurs craignaient dès lors d'avoir un trop grand nombre de fils ; il désiraient ne laisser après eux qu'un seul héritier ; et si cet héritier venait à être enlevé par une mort prématurée, il ne restait que des filles, pour recueillir un patrimoine auquel la vanité d'un grand nom avait été attachée. Dans les neuvième, dixième et onzième siècles, la noblesse s'était constamment multipliée ; dans le douzième, les anciennes maisons commencèrent à s'éteindre, les États divisés à l'infini, commencèrent à se réunir, et, à partir de cette époque, leur nombre n'a pas cessé de diminuer.

Les rois, de qui relevaient les grands vassaux, n'avaient point mis obstacle à la succession des femmes dans les grands fiefs ; ils étaient supposés avoir seuls droit de s'en plaindre ; et comme ils ne l'avaient pas fait, cette succession était censée légale. Les royaumes commençaient à leur tour à être considérés comme de grands fiefs ; mais ces grands fiefs étant sans supérieurs, personne ne fut reconnu comme ayant droit de se plaindre lorsqu'ils tombaient en quenouille. A l'époque où Mathilde était présentée aux barons de son père comme héritière présomptive du royaume d'Angleterre et du duché de Normandie, une autre reine siégeait déjà sur un trône chrétien. Urraca, fille d'Alphonse VI, avait été reconnue, en 1109, comme reine de Léon et de Castille. Il est vrai que son exemple n'était pas encourageant pour les partisans de la succession des femmes. Urraca avait épousé, en 1109, Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre ; mais l'impudence de ses mauvaises mœurs avait forcé ce prince à la faire enfermer, dès l'année suivante, et à faire casser son mariage, en 1114, au concile de Palencia, au risque de perdre ainsi la couronne qu'elle lui avait apportée. Tout le règne d'Urraca, de l'an 1109 à l'an 1126, avait été un tissu d'intrigues scandaleuses avec ses amants, qu'elle achetait par l'espoir d'un trône, et de guerres civiles, soit entre eux, soit avec son mari, soit avec le fils qu'elle avait eu d'un premier époux, et qui lui succéda [1].

Si les barons normands avaient fixé leurs regards sur l'Espagne, qui leur était assez bien connue, à cause du grand nombre d'aventuriers chrétiens que le désir de faire la guerre aux musulmans conduisait au

[1] Io. Marianæ Hist. Hispaniæ, lib. X, cap. 8, p. 499.

delà des Pyrénées, ils y auraient vu d'une manière pratique les conséquences du principe qu'ils allaient sanctionner en faveur de la succession des femmes : s'ils étaient contentés de l'examiner avec leur raison, et d'après l'intérêt public, ils n'auraient pas été moins alarmés de ce que leur roi leur proposait de faire. La nature a établi, entre les deux sexes, une différence de caractère et de vigueur, que toute la galanterie des courtisans des femmes ou des reines n'a point entrepris de nier. Ceux-ci ont beau citer quelques souveraines à grand caractère, ils doivent convenir que si le courage, la connaissance des choses, la force des combinaisons, le génie enfin, peuvent être désirables dans le chef d'un État, c'est parmi les hommes que les peuples doivent les chercher. Lors même que les deux sexes auraient été créés égaux par la nature, l'éducation doit avoir établi entre eux des différences, toutes au désavantage de celui que nos institutions ont rendu le plus faible. La femme qui tiendrait de la nature les qualités d'une grande reine, n'en ignorerait pas moins les lois, les finances, la guerre, tout ce qui tient aux travaux publics, à l'administration ; tout ce qui s'acquiert par la longue expérience des hommes. Les qualités mêmes par lesquelles les femmes l'emportent sur les hommes, les rendent peu propres à l'exercice du pouvoir ; leur imagination devance leur pensée, et s'arrête rarement aux réalités ; leur sensibilité, plus forte que leur raison, les engage à juger presque toujours des choses par les personnes. Les femmes qui ont régné ont souvent affecté de se faire hommes, alors leur courage et leur constance n'ont été qu'ignorance du danger ; leur vigueur de caractère s'est transformée en cruauté, ou en obstination ; leur grandeur et leur faste ont dégénéré en prodigalité et en extravagance. D'autres, restées plus complétement femmes, ont porté dans la politique les ressentiments des salons et des boudoirs ; elles ont changé leurs principes avec leurs favoris ; elles ont traité les négociations publiques d'après les règles de la coquetterie, et elles ont quelquefois renouvelé le scandale qu'Urraca donnait alors à l'Espagne, d'élever aux plus hautes dignités de l'État, de charger de la défense de l'honneur national, ceux qui, par leur conduite avec la reine, avaient attiré sur elle le mépris public.

Dans les monarchies, on a jugé convenable de ne point songer au caractère de l'individu que sa naissance appelle à régner, mais de ne voir que l'inflexibilité de la règle, qui ne laisse aucun doute, aucune hésitation, sur celui qui doit être appelé à son tour. On n'écartera donc

point de la succession un prince, quand même son caractère et ses mœurs le rendraient fort inférieur aux femmes; mais lorsqu'on exclut toutes les femmes de l'hérédité, ce n'est pas un choix qu'on exerce, c'est une règle plus simple et plus sévère qu'on établit, au lieu de celle qui, permettant le concours d'un beaucoup plus grand nombre d'individus, laisse toujours plus de chance à quelque confusion dans leur ordre. La succession des femmes peut sans doute, aussi bien que celle des hommes, être soumise à des règles précises. Cependant l'expérience de l'Europe a prouvé que, dans les fiefs féminins, les guerres et les procès de succession sont beaucoup plus fréquents que dans les fiefs masculins. Le seul motif légitime de l'héridité du pouvoir, celui qui est tiré du droit des gouvernés, non de celui des gouvernants, milite donc contre l'admission des femmes à la royauté.

Tous ces motifs pour l'exclusion perpétuelle des femmes, de la succession au pouvoir souverain doivent encore être considérés comme de peu de poids, à côté du motif fondamental, tiré de l'indépendance des États et de leur balance réciproque. Chaque État a établi, dès sa première constitution, une certaine proportion du tout avec ses parties, un certain rapport du pouvoir, de la richesse du gouvernement avec les besoins des sujets : c'est ce rapport qui le constitue ce qu'il est. La stabilité du pouvoir et la garantie de la liberté reposent à l'intérieur sur cette proportion. Les prérogatives qui conviennent au roi d'une ville, ne sont point celles qui conviennent au roi d'une vaste région ; et si la constitution demeure la même quand les États sont doublés ou décuplés en étendue, elle ne répond plus aux besoins des peuples. De même, dans les rapports des États les uns avec les autres, la paix et la sûreté de tous dépendent du maintien de chacun dans ses limites. Toute grande accession de territoire trouble la sûreté des citoyens; elle trouble également celle des États, qui sont citoyens de l'univers.

Comme la force est la seule régulatrice des droits des nations entre elles, on n'a pu établir un ordre qui rendît impossible cette accession de territoire; des conquêtes peuvent toujours troubler la balance générale. Cependant, quant à la sûreté des autres États, le sentiment de leur préservation leur a de bonne heure fait comprendre qu'ils devaient s'opposer en commun à celui qui cherchait à sortir de ses limites, et l'alliance des faibles les uns avec les autres, a en général suffi à contenir le fort. Quant à la sûreté des citoyens, les peuples qui veulent être conquérants savent ou doivent savoir à quoi ils s'exposent;

et comme se sont eux-mêmes qui changent leur situation, ils peuvent en même temps changer proportionnellement leurs lois et leurs institutions.

Mais lorsqu'un roi hérite d'un nouveau royaume ou d'une nouvelle principauté, il fait tout à la fois, et en un instant, une acquisition supérieure en importance à celle qui aurait pu être le fruit de la plus longue guerre; il la fait souvent d'une manière imprévue, par la mort inattendue de celui dont il accueilli l'héritage, en sorte que, ni ses sujets, ni ses voisins n'ont pu se préparer pour ces nouvelles circonstances; il la fait, non par la force, mais légitimement et selon les règles du droit; en sorte que celui pour lequel elle devient le plus dommageable, semble encore commettre une injustice en s'y opposant.

Cependant les successions d'États ne peuvent avoir lieu que par l'admission des femmes à l'héritage des souverainetés. Qu'on suppose tous les fiefs masculins, ou le principe qui plus tard prit le nom de la loi Salique, adopté dans tous les États, il est évident que chaque souveraineté aura pour prince un chef national, les Français un Français, les Anglais un Anglais, les Espagnols un Espagnol. La souveraineté indivisible passant toujours à l'aîné, le chef de chaque famille ne pourra jamais avoir qu'un État à la fois; les chefs des branches cadettes demeureront concitoyens et sujets. Si à l'extinction de la branche aînée ils viennent à hériter du trône, ils réuniront tout au plus à ce trône leur apanage qui en avait été détaché, et jamais un État indépendant. Si nous voyons aujourd'hui des membres de la même famille siéger en même temps sur plusieurs trônes, c'est que, tandis que l'un suit la loi Salique, tous les autres ont admis des femmes à la succession : aucune circonstance n'aurait pu donner à un Français la couronne ou d'Espagne ou de Naples, si cette couronne n'avait pas été ôtée aux Espagnols et aux Napolitains par une femme. Ce n'est pas la loi Salique de France, mais la loi contraire adoptée à Madrid et à Naples, qui a fait naître le danger européen d'une réunion de trois couronnes, le danger pour l'Espagne ou pour Naples de perdre leur indépendance; le danger pour la France de faire une conquête qui pourra lui coûter sa liberté.

Lorsque les barons normands consentirent à prêter serment à l'impératrice Mathilde, fille de Henri I[er], et à reconnaître ainsi que les deux couronnes d'Angleterre et de Normandie pouvaient passer à des femmes, et être portées par elles à des étrangers, ils exposèrent, pour la durée

des siècles, les lois, la constitution, l'indépendance de leur patrie, à être jouées, comme par un coup de dés, toutes les fois qu'une femme monterait sur le trône. Henri V mourut sans enfants, à l'âge de quarante-quatre ans; mais pouvaient-ils le savoir d'avance au moment où Mathilde l'épousa? Était-ce à cette condition que le mariage avait été conclu? Et si Henri V avait eu comme on devait s'y attendre, un fils qui lui succédât dans l'empire, dans les royaumes de Germanie, de Lorraine, de Bourgogne, de Provence, d'Italie, d'Angleterre, et dans le duché de Normandie, que devenait l'indépendance de l'Angleterre? que devenaient ces lois et cette liberté dont elle a été si fière? que devenait son rang comme nation, rang qu'elle aurait défendu par des torrents de sang, contre ces mêmes Allemands, s'ils en avaient tenté la conquête, tandis qu'elle offrait le sacrifice, sans même y songer, avec la main d'une femme? que devenait la France, serrée en même temps au levant et au couchant par les États d'un rival déjà maître de la moitié de ses provinces? que devenait l'Europe, qui aurait vu cet État colossal s'élever dans son sein?

Non-seulement Mathilde ne transmit point les couronnes d'Angleterre et de Normandie au fils d'un empereur d'Allemagne, elle ne les porta pas elle-même. L'usurpation d'Étienne anéantit l'accord entre son père et ses sujets. Mais cette usurpation même, qui détruisit pour un temps la richesse, la vigueur et la prépondérance de l'Angleterre, doit, avec toutes les guerres civiles qui en furent la suite, être attribuée à l'admission des femmes à l'hérédité. Étienne prétendit que le fils de la fille avait plus de droit à la couronne que la fille du fils, et l'on se battit pour la préférence entre les sexes et les lignes, tandis que la question ne se serait pas même présentée, si les femmes et leur descendance avaient été pour jamais exclues de la couronne d'Angleterre.

Ce ne fut pas la seule conséquence, à cette époque, de l'hérédité des femmes. Pendant la dernière période du règne de Louis le Gros, ou les douze ans que comprend ce chapitre, la même question se présente de toute part : on la retrouve dans la succession de Jérusalem, dans celle de Flandre, dans celle du comté de Bourgogne, dans celle du royaume d'Aragon, dans celle du grand-duché d'Aquitaine. L'équilibre de l'Europe, et surtout celui de la France, fut complétement changé ; le système féodal reçut un coup fatal qui prépara sa ruine; des réunions rapides détruisirent toute proportion entre des feudataires auparavant égaux, et chaque mariage contint le germe d'une nouvelle guerre, qui coûta dans la suite des flots de sang aux Français.

(1125-1127.) Henri Ier, après avoir passé quelque temps en Normandie avec sa fille, la reconduisit en Angleterre, au mois de septembre 1126 ; et aux fêtes de Noël suivantes il assembla à Londres un parlement, auquel il exposa le malheur qu'il avait eu de perdre son fils, et l'héritier naturel de la monarchie ; la douleur avec laquelle il voyait qu'Adélaïde de Louvain, sa seconde femme, ne lui donnerait point d'enfants, le danger de laisser la succession incertaine, et il demanda à ses sujets de s'engager par serment à reconnaître Mathilde pour reine. Les barons mirent pour condition à leur consentement, que le roi ne marierait point sa fille hors du royaume sans leur aveu ; après quoi Guillaume, archevêque de Cantorbery, donna l'exemple aux évêques et aux abbés de prêter serment de fidélité à l'héritière de la couronne, et il fut imité par tous les prélats. David, roi d'Écosse, Robert, comte de Glocester, fils naturel du roi, et Étienne, comte de Boulogne, fils de sa sœur, prêtèrent les premiers, entre les pairs laïques, le même serment qui fut ensuite répété par tous les barons [1].

Les rois croient toujours pouvoir retrancher, des serments de leurs sujets, la condition qui les lie eux-mêmes. Henri avait promis de consulter son parlement pour marier sa fille ; mais il avait une alliance à cœur qu'il voulait faire réussir, et il craignait de la compromettre en en divulguant le secret. C'était celle de la maison d'Anjou, dont il se flattait de réunir les États à son duché de Normandie ; il avait déjà marié à une fille de Foulques V le fils qu'il avait perdu ; il offrait à présent, par l'entremise du comte de Glocester et de l'évêque de Luxeuil, sa fille à Geoffroy, fils du même comte. Ce fils, auquel on donna le surnom de Plantagenet, à cause de son goût pour la chasse, qui le retenait constamment au milieu des genets et des bois, n'était pas âgé de plus de quinze ans ; son biographe assure qu'il était remarquable par sa beauté et la grâce de ses manières ; qu'en même temps il n'était ni moins instruit, ni moins éloquent que les plus grands clercs. Henri l'appela à Rouen aux fêtes de Pentecôte de l'an 1127, et lui donna l'ordre de chevalerie [2]. Cependant son mariage avec Mathilde ne s'accomplit que deux ans plus tard. Cette prineesse était au moins de huit ans plus âgée que l'époux qu'on lui destinait ; elle le regardait comme un enfant, elle regrettait son rang d'impératrice, et elle montrait beaucoup de

[1] Willelmi Malmesbur. Hist. novell. lib. I, p. 20. — Hist. de France, t. XIII.

[2] Johannis Monachi Historia Gaufredi Ducis Norman., lib. I, p. 520.

répugnance à donner un simple comte français pour successeur au premier monarque de la chrétienté [1].

Henri Ier ne se laissa arrêter ni par les objections de sa fille, ni par l'opposition des seigneurs normands. Ceux-ci réclamaient l'observation des promesses du roi ; ils auraient voulu que leur future reine fût mariée à l'un d'entre eux ; ils montraient beaucoup de mécontentement, et l'évêque de Salisbury protesta même que, puisque Mathilde était mariée sans le consentement du royaume, il se croyait dégagé du serment qu'il lui avait fait [2]. En 1129, année où son mariage fut célébré, son mari Geoffroi entra en possession des comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine. Foulques V les lui abandonna pour passer de nouveau à la terre sainte, où il avait déjà donné une haute idée de sa valeur et de sa générosité. Baudouin II, qui régnait alors à Jérusalem, n'avait qu'une fille pour héritière, aussi bien que le roi d'Angleterre ; on la nommait Mélisende : de concert avec ses barons, il choisit le prince auquel elle devait porter sa couronne. Le comte d'Anjou leur parut mériter plus qu'un autre, par ses talents, ses vertus et son dévouement aux intérêts de la croix, l'honneur qu'il dépendait d'eux de conférer ; ils envoyèrent Guilllaume de Bury et Gui Brise Barre à Angers, pour offrir à Foulques V, déjà âgé de soixante ans, la main de Mélisende. Foulques partit aussitôt pour la terre sainte ; il épousa la princesse, et fut mis en possession des villes de Tyr et de Ptolémaïs, avec le titre de comté. Trois ans après, Baudouin II étant mort le 22 août 1131, Foulques V lui succéda sur le trône de Jérusalem, qu'il occupa jusqu'à l'année 1144. La maison d'Anjou acquit ainsi en même temps deux couronnes royales, comme dot de deux femmes épousées à peu de mois de distance par le père et par le fils [3].

(1125-1131). Le mariage de Mathilde avec Geoffroi ne répondit point aux désirs de Henri. Dès la première année de leur union, l'orgueilleuse Mathilde, qui traitait son jeune époux comme un enfant et comme un sujet, eut avec lui des querelles si violentes qu'elle le quitta pour s'établir à Rouen. Henri vint l'y chercher, et la conduisit en Angleterre. Il la présenta, pendant les fêtes de Noël 1132, à un nombreux parlement qu'il avait assemblé a Northampton. Il obtint des prélats et des barons anglais, que, pour la seconde fois, ils lui prêtassent serment

[1] Willelmi Gemeticensis, lib. VIII, cap. 25, p. 304, t. XII, p. 577.
[2] Willelmi Malmesbur. Hist. novell., lib. I, p. 21.
[3] Willelmi Tyrii, lib. XIV, cap. 1 et 2, p. 852-853.

de fidélité, puis il la renvoya au comte d'Anjou, qui la demandait : cette réconciliation fut suivie de la naissance d'un fils qui régna en Angleterre sous le nom de Henri II. Toutefois les brouilleries fréquentes de Mathilde et de Geoffroi troublèrent le reste de la vie du roi d'Angleterre, et l'aliénèrent enfin complétement de son gendre [1].

Le progrès de l'âge et les désastres de sa famille avaient engagé le roi d'Angleterre à régler d'avance sa succession. Quoique le roi de France fût de treize ans moins âgé que lui, ce dernier ressentait de son côté quelque inquiétude sur la prolongation de sa vie ; il était devenu fort gros et fort pesant, et avant qu'il eût cinquante ans, son énorme corpulence menaçait déjà de lui être fatale. Adèle de Savoie lui avait donné huit enfants, dont l'aîné, Philippe, était en 1129, âgé de quatorze ans. Louis jugea convenable de l'associer à la couronne, selon l'usage pratiqué jusqu'alors par tous les Capétiens, et de lui faire prêter serment de fidélité par ses barons, pour prévenir, autant qu'il dépendrait de lui, tout trouble dans son royaume, au moment où s'ouvrirait sa succession. Cette cérémonie se fit le jour de Pâques 14 avril 1129, et le nouveau roi reçut l'onction sacrée des mains de Renaud II, archevêque de Reims [2].

Le successeur que Louis le Gros s'était ainsi désigné, ne devait pas lui survivre : deux ans plus tard, comme ce jeune prince traversait les rues de Paris, un pourceau, s'échappant de chez un boucher, se jeta entre les jambes de son cheval ; l'animal effrayé se cabra, et renversa son cavalier contre une borne. Philippe, horriblement blessé, fut transporté dans la maison la plus voisine, où il expira la nuit suivante, 13 octobre 1131. Non-seulement les courtisans, mais tous les habitants de Paris, tous les Français partagèrent la douleur que cet horrible accident causa au roi et à la reine. La race des Capet n'avait encore produit aucun prince aussi digne que Louis le Gros de l'amour et de l'estime de ses sujets ; et son fils, autant qu'on pouvait le juger à l'âge de seize ans, paraissait devoir marcher sur les traces d'un tel père. » Après les obsèques de Philippe, dit l'abbé Suger, et après que son » malheureux père eût donné cours à ses plaintes et à ses imprécations » contre les tristes restes de sa vie, il consentit à recevoir les conso-

[1] Simeonis Dunelmensis monachi Gesta Regum Angliæ, t. XIII, p. 83. — Henrici Huntindon., lib. VII, p. 37.

[2] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, p. 59. — Orderici Vitalis, lib. XII. p. 889.

» lations que lui offraient les religieux et les sages. Pour nous, qui
» étions de sa familiarité intime, craignant, à cause de la grosseur et
» de la faiblesse de son corps, qu'il ne nous fût enlevé tout à coup,
» nous lui conseillâmes de faire ceindre de la couronne royale son fils
» Louis, qui était alors un très-bel enfant, afin qu'étant oint d'une
» liqueur sacrée, il fût roi avec lui, et qu'il pût repousser les attaques
» de ses ennemis. Le roi, se rendant à nos conseils, vint à Reims avec
» sa femme, son fils et les grands de l'État ; et dans le grand concile
» que le pape Innocent y avait invoqué, Louis le Jeune fut élevé,
» le 25 octobre 1131, à la dignité royale, par l'onction d'une liqueur
» sacrée, et l'imposition de la couronne du royaume [1]. »

Un autre historien contemporain nous apprend que, par déférence pour le pape et le concile, Louis le Gros leur demanda, comme une grâce, un acte qui ne devait dépendre que de la libre volonté des Français. « Ce fut Renaud, archevêque de Reims, qui, au nom du roi, de
» la reine et de toute la noblesse de France, demanda à tout le synode
» de consacrer pour roi le jeune Louis à la place de Philippe son frère.
» Innocent l'effectua le 8 des calendes de novembre ; mais cette con-
» sécration déplut à plusieurs Français de l'un et de l'autre ordre ;
» car quelques laïques comptaient que la mort du prince leur donne-
» rait occasion d'augmenter leurs honneurs, et quelques ecclésias-
» tiques recherchaient pour eux-mêmes le droit d'élire et de consti-
» tuer le chef du royaume. Pour ces causes, plusieurs d'entre eux
» murmuraient de l'ordination de ce jeune homme, et sans aucun
» doute ils l'auraient empêchée s'ils avaient pu. Le roi, voyant que,
» par des efforts inusités, quelques-uns cherchaient à éloigner ses
» enfants des honneurs royaux, conçut le désir de tirer d'eux une ven-
» geance mortelle : les méchants s'élancèrent avec plus de sécurité
» dans le crime ; leur malice coûta la vie à quelques-uns, et causa une
» profonde douleur aux autres... Le doyen Hugues, élu à l'évêché
» d'Orléans, périt sous les coups de quelques téméraires, comme il
» revenait de la cour du roi ; et Thomas, chanoine de Saint-Victor,
» fut tué sous les yeux mêmes d'Étienne, évêque de Paris ; car les
» licteurs ne respectèrent point, dans leur rage, le Créateur de toutes
» choses, ou l'évêque son représentant et son fidèle ministre [2]. »

Il semblerait, d'après les paroles d'Orderic Vitalis, que si Louis ne

[1] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, p. 58-59.
[2] Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 895-896.

fit pas tuer ces deux prêtres, du moins il permit que leurs ennemis privés se défissent d'eux. Nous ne savons rien de la suite de cette affaire, et peut-être que le schisme qui divisait alors l'Église ne permit pas à Innocent II, qui avait besoin de la protection du roi, d'en témoigner son ressentiment. Quatre ans auparavant, Louis avait eu des démêlés très-vifs avec l'évêque de Paris, et l'archevêque de Sens, son métropolitain. Il avait saisi le temporel de leurs Églises ; les évêques, en retour, l'avaient menacé de l'excommunication, et avaient mis, en 1127, ses États sous l'interdit. Louis réussit à obtenir du pape que l'interdit fût levé ; mais saint Bernard, alors âgé de trente-six ans, et qui commençait, dans le couvent de Clervaux, à acquérir la célébrité qui lui donna tant d'influence sur l'église de France, prit devant le pape le parti de l'évêque contre le roi, et reprocha avec quelque sévérité, à Honorius II, de s'être laissé surprendre lorsqu'il avait montré tant d'indulgence [1]. Nous ne savons pas le motif de cette querelle, et ce n'est que par conjecture qu'on peut en lier l'issue avec le meurtre des deux ecclésiastiques, conseillers de l'évêque de Paris.

Malgré l'obstacle que la corpulence du roi des Français devait mettre à ses entreprises militaires, il n'en conservait pas moins cette activité qui, dès sa jeunesse, l'avait distingué entre tous les princes de sa race, et qui lui avait fait donner par quelques-uns le surnom d'*Éveillé*. En 1126 l'évêque de Clermont recourut à lui, parce que le comte d'Auvergne n'observait pas la paix qu'il lui avait imposée cinq ans auparavant ; et Louis convoqua pour le mois de juin les vassaux de la couronne, en leur enjoignant de faire leur service féodal contre celui d'entre eux qui ne s'était pas soumis à leur juridiction. Charles le Bon, comte de Flandre ; Foulques V, comte d'Anjou, Conan III, duc de Bretagne, et même quelques barons normands, au nom de Henri, roi d'Angleterre, se rendirent à l'armée de France, et accompagnèrent Louis en Auvergne, où il demeura jusqu'au mois d'août. Guillaume IX, comte de Poitiers, qui avait d'abord voulu prendre la défense du comte d'Auvergne, son feudataire, fut effrayé d'un si puissant armement ; il s'empressa de montrer lui-même à la couronne cette soumission dont les grands vassaux se dispensaient d'ordinaire, et il s'engagea à faire comparaître en justice son vassal, le comte d'Auvergne. A cette condition, la paix fut rétablie, et une cour royale assemblée à Orléans, régla

[1] Baronius Annal. eccles., 1127, p. 175. — Sancti Bernardi Epistola 46.

les droits réciproques de l'évêque et du comte de Clermont. Tout aurait été glorieux dans cette expédition, si Louis ne l'avait souillée par un acte de cruauté gratuite. Ayant fait prisonnière une partie de la garnison qui avait vaillamment défendu contre lui le château de Clermont-Ferrand, il ne voulut jamais l'admettre à rançon, mais il envoya ces malheureux soldats à leurs compagnons d'armes, après leur avoir fait couper à tous le poing [1].

L'intervention de Guillaume, septième du nom comme comte de Poitiers, et neuvième comme duc d'Aquitaine, dans la guerre d'Auvergne, fut la dernière action de ce feudataire, l'un des plus puissants de la France, et en même temps l'un de ses plus preux chevaliers et de ses plus gracieux poëtes. Il tomba malade peu après, et mourut le 10 février 1027, dans la cinquante-sixième année de sa vie, et la quarantième de son règne. Son fils Guillaume X, qui lui succéda, était alors âgé de vingt-huit ans [2].

Mais ce fut surtout pour la protection de Guillaume Cliton, fils du duc de Normandie, que Louis le Gros, même dans la dernière période de sa vie, déploya son activité, soit qu'il crût devoir cette justice au fils d'un de ses plus puissants vassaux, ou qu'il saisît toutes les occasions de troubler la paix de son rival le roi d'Angleterre. Il avait assemblé, pour les fêtes de Noël de l'an 1126, une cour plénière de ses barons, et ces convocations, qui devenaient beaucoup plus fréquentes sous son règne, et qu'il avait soin de consulter sur les affaires d'État, prenaient peu à peu le caractère d'une représentation nationale, telle que celle qu'on voyait dans les royaumes voisins d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. « Louis, roi des Français, dit Orderic Vitalis, harangua les » seigneurs de son royaume, assemblés à sa cour au commencement » de l'année 1127, et il les pria constamment d'avoir compassion de » Guillaume le Normand, et de le secourir. C'était en effet un adoles- » cent illustre, beau, audacieux et probe, mais qui dès son enfance » avait été poursuivi par l'infortune. Tandis qu'il était encore en bas » âge, sa mère, l'Apulienne Sibylle, avait été tuée par le poison. Son » père Robert, duc des Normands, avait été fait prisonnier à Tinche- » bray, par Henri, roi d'Angleterre, son frère, qui lui avait ôté le duché » de Normandie. Il fut alors confié, par les ordres mêmes du roi son

[1] Sugerii Vita Ludovici Grossi, p. 53, 54.

[2] Chronicon Sancti-Maxentii, p. 408. — Chronic. Sancti-Florentii Salmuriens., p. 490. — Hist. de France, t. XII.

» oncle, à Élie de Saint-Saens, son beau-frère, pour être élevé par lui.
» Élie, qui voulait le dérober au roi et à ses partisans, l'avait conduit
» en France, et c'est là qu'il l'avait éduqué, parmi des étrangers, dans
» la pauvreté et la crainte : beaucoup d'ennemis avaient souvent, et de
» plusieurs manières, dressé des embûches à ce prince pour le faire
» périr : beaucoup de chevaliers normands, au contraire, étaient venus
» le chercher pour lui rendre les honneurs de ses pères [1].

Les instances de Louis firent impression sur les princes rassemblés à sa cour. Baudouin IV, comte de Hainaut ; Charles, comte de Flandre ; Amaury de Montfort, comte d'Évreux ; Étienne, comte d'Aumale ; Henri d'Eu, Galeran, comte de Meulan ; Hugues de Neuchâtel, Hugues de Montfort, Hugues de Gournay, et un grand nombre d'autres seigneurs normands, bretons, angevins et manceaux, se déclarèrent prêts à seconder de toutes leurs forces le jeune Guillaume. Louis, qui lui avait fait épouser Jeanne de Montferrat, sœur de mère de sa femme, lui avait donné en même temps en fief les villes de Chaumont, Pontoise et Mantes avec tout le Vexin ; et avant le commencement du carême, Guillaume s'était présenté à Gisors, sur la frontière de Normandie, pour en réclamer la possession [2].

Mais tandis que les barons français, flamands et normands, se préparaient à cette guerre, une catastrophe inattendue détourna leur attention. Charles le Bon, comte de Flandre, fut tué le 2 mars, par une troupe de conjurés, dans l'église de Bruges où il était en prières. Ce prince avait été surnommé le Bon et le Saint par les prêtres, et peut-être par la populace. Cependant, en lisant les anciennes chroniques, on conçoit que les vertus pour lesquelles on le célébrait pouvaient ne pas plaire à tout le monde. « Il avait, dit Oudegherst, continuellement
» en sa compagnie trois notables religieux, docteurs en théologie,
» lesquels journellement, après souper, lui lisaient et expliquaient
» un chapitre ou deux de la Bible. Il fit défense à chacun, sous peine
» de perdre un membre, de jurer par le nom de Dieu, ni par chose
» qui touchât à Dieu ou à ses saints ; et quand aucun de sa maison
» était trouvé en cette faute, il le faisait, outre ce, jeûner quarante
» jours au pain et à l'eau. Il était merveilleusement sévère et rigou-
» reux contre les sorcières, enchanteurs, nécromanciens et autres, qui
» s'aidaient de semblables et indus arts... Il chassit et bannit de

[1] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 884.
[2] *Ibid.*

» Flandre tous juifs et usuriers ; lesquels avaient auparavant illec vécu
» sans tribut, disant qu'il ne les voulait souffrir, jusqu'à ce qu'ils
» eussent satisfait et amendé le meurtre par eux commis du fils de
» leur seigneur… Pour à la famine obvier, et afin que les vivres
» fussent de tant meilleur prix, il fit par tout le pays de Flandre
» défendre les cervoises, et tuer les chiens et les veaux, ordonnant
» que tous les greniers des marchands de blé fussent ouverts, et que
» lesdits blés fussent vendus et distribués à prix raisonnable [1]. » Ces distributions arbitraires furent cause de sa mort : il avait fait ouvrir de force les magasins de Bertholf Van der Strate, prévôt de Saint-Donat, chancelier de Flandre, et chef d'une des plus puissantes maisons du pays ; puis il avait fait distribuer à bas prix, aux habitants de Bruges, les blés qu'ils contenaient. Comme les Van der Strate en avaient montré du ressentiment, leurs maisons avaient été abattues ou brûlées. Quand ils avaient voulu comparaître en justice, on avait refusé de les admettre au combat judiciaire, en témoignant le doute insultant qu'ils fussent issus de condition servile. C'était pour venger ces outrages que les Van der Strate, après avoir rassemblé plus de cinq cents de leurs partisans, tuèrent leur comte au pied de l'autel, et se mirent ensuite en défense dans le château de Bruges [2].

Charles de Flandre n'avait point laissé d'enfants, et sa succession était réclamée par plusieurs parents éloignés, descendus par les femmes de quelqu'un de ses prédécesseurs. Guillaume d'Ypres, de la maison de Loo ; Henri, roi d'Angleterre ; Thierry d'Alsace ; Arnould, neveu de Charles, et Guillaume Cliton de Normandie, avaient tous des droits à faire valoir, et des villes qui se déclaraient pour eux. Louis le Gros entra en Normandie avec une armée, embrassant la défense du dernier, qu'il fit reconnaître par les états de Flandre, quoique son titre, comme petit-fils de Mathilde de Flandre, femme de Guillaume le Conquérant, fût inférieur à celui de la plupart de ses rivaux. Louis et Guillaume poursuivirent aussi de concert les Van der Strate et leurs adhérents, meurtriers de Charles le Bon. Aucun de ceux qu'ils purent atteindre ne fut épargné, quel que fût ou son rang, ou son âge, ou son repentir ; cent onze d'entre eux furent condamnés, précipités du haut des tours, ou punis par d'autre morts plus douloureuses, dont les affreux détails sont rapportés avec éloge par l'abbé Suger. Tant de

[1] Oudegherst, Annales et Chroniques de Flandre, ch. 64-65, p. 116.
[2] *Ibid.*, ch. 66, fol. 119, 120.

cruauté fit succéder la compassion à l'horreur du crime. Les Flamands, s'éloignant de Guillaume Cliton, appelèrent à leur aide Thierry d'Alsace, fils d'une fille de Robert le Frison. Le roi d'Angleterre renonça à ses propres prétentions pour contracter alliance avec Thierry ; et Guillaume Cliton, au lieu de pouvoir attaquer la Normandie, eut peine à se défendre en Flandre [1].

Guillaume, agissant comme comte de Flandre, donna le comté de Montreuil à Élie de Saint-Saens, son beau-frère, qui l'avait élevé, et qui avait sacrifié pour lui tout son patrimoine. Il attaqua ensuite Étienne, comte de Boulogne, neveu du roi d'Angleterre, qui gardait en quelque sorte, pour ce roi, les avant-postes de la Normandie; mais au milieu de cette expédition, il fut rappelé dans ses États par les insurrections qui éclataient en tous lieux au nom de Thierry d'Alsace. La ville d'Alost avait levé ses étendards; Guillaume vint l'assiéger; il fut blessé à la main devant ses murs par le fer de la lance d'un piéton; des douleurs excessives qui le forçaient à répandre des larmes, furent bientôt suivies de la gangrène, et il en mourut le 28 juillet 1128. Ses chevaliers n'abandonnèrent point cependant le siége d'Alost, et les clefs de cette ville furent déposées sur son tombeau; mais ils n'essayèrent pas ensuite d'empêcher que Thierry d'Alsace ne fût reconnu par toute la Flandre, et Louis le Gros lui-même fut obligé de donner les mains à une élection si contraire à ses intérêts [2].

La mort de Guillaume Cliton faisait cesser toute opposition aux droits de Henri Ier sur la Normandie; elle déconcertait également les projets de Louis le Gros et ceux des sujets mécontents du roi d'Angleterre. Les deux rois évitaient en général de s'attaquer ouvertement; ils demeurèrent dans une disposition hostile l'un à l'égard de l'autre, sans se faire précisément la guerre : chacun d'eux se contentant de favoriser tous les ennemis de son rival. Henri, en particulier, donna des secours, en l'année 1128, à la famille de Garlande, alors brouillée avec le roi qui avait fait sa grandeur. Les deux frères aînés avaient été tués à son service, en remplissant les fonctions de sénéchal; le troisième, Étienne, qui était prêtre, archidiacre de Paris et chancelier du royaume, exerça à son tour, pendant sept ans, les mêmes fonctions; forcé à les déposer ensuite, comme incompatibles avec l'état ecclésiastique, il les transmit, sans le consentement du roi, à Amaury de Montfort, comte d'Évreux,

[1] Sugerii abbatis vita Ludovici Grossi, p. 54, 55. — Ord. Vitalis, lib. XII, p. 884.
[2] Orderici Vitalis, lib. XII, p. 885.

qui avait épousé la fille de son frère. Louis ne voulut pas consentir à ce qu'une place de sa maison fût regardée comme un patrimoine dont on pouvait disposer sans le consulter. Il attaqua le château de Livry; il fut blessé à la jambe à ce siége, et son cousin Raoul, comte de Vermandois, y perdit un œil. Louis ne se rebuta point cependant, il prit et rasa Livry; après quoi il consentit, vers l'année 1129, à recevoir en grâce Étienne de Garlande et Amaury de Montfort [1].

Si la maison de Garlande avait été longtemps dévouée à Louis le Gros, celle de Coucy s'était montrée de tout temps son ennemie. Thomas de Marne continuait à exercer ses brigandages sur les voyageurs, les marchands et les églises. De nouvelles plaintes déterminèrent Louis à l'attaquer, en 1130, dans sa forteresse de Coucy, malgré tous les rapports qu'on lui faisait sur la force de ce château. Le siége aurait pu lui coûter cher, car l'art d'attaquer les places avait fait bien moins de progrès que celui de les défendre; mais Thomas de Marne fut blessé mortellement par Raoul de Vermandois, et fait prisonnier dans une sortie. Le roi voulut l'engager à remettre en liberté, dans ses derniers moments, les marchands qu'il avait enlevés sur les grands chemins; il les retenait dans ses cachots, pour les forcer à lui payer une rançon, ou il les faisait torturer pour son divertissement; mais même dans les agonies de la mort, Coucy se refusait à toute miséricorde, et il semblait regretter sa domination sur ses captifs, bien plus que sa propre vie, Lorsqu'il eut expiré, sa veuve et ses fils, pour engager le roi à lever le siége, remirent en liberté les marchands qu'ils tenaient en prison, et payèrent une somme considérable [2]. Cependant Enguerrand de Coucy, l'aîné des fils, recommença bientôt les brigandages par lesquels son père et son aïeul s'étaient signalés. Louis, après l'avoir vainement assiégé à La Fère, en 1132, prit le parti de se réconcilier à lui, en lui faisant épouser la fille de son cousin Raoul, comte de Vermandois [3].

Mais celui des vassaux de Louis qui lui avait montré l'inimitié la plus constante, était Thibaud, comte de Chartres et de Blois, et neveu du roi d'Angleterre, d'après les instructions duquel il dirigeait toutes les intrigues qui troublaient la France. En 1125, Thibaud avait acheté de Hugues, son oncle paternel, le comté de Troyes, que celui-ci ne voulait pas laisser à un fils que lui avait donné sa femme, et dont il

[1] Sugerii abbatis, p. 56, 57.
[2] *Ibid.*, p. 56.
[3] Roberti de Monte Append. ad Sigebertum, t. XIII, p. 329.

soupçonnait la légitimité. Dès cette époque, Thibaut IV avait pris le titre de comte de Champagne, et il était dès lors compté parmi les plus puissants feudataires de France. On a peu de détails sur la guerre qu'il fit presque incessamment à Louis, et qui se bornait de part et d'autre à des siéges de châteaux. En 1130, il força ce roi à lever le siége de Cône, et il fit prisonnier, pour la seconde fois, l'allié de Louis, Guillaume II, comte de Nevers [1]. L'année suivante, en revanche, Louis prit et brûla le bourg de Bonneval, ne laissant sur pied que les cellules des moines, et il rasa Château-Renard [2].

La mort de l'empereur Henri V, et l'extinction de la maison de Franconie, qui avaient déterminé des événements importants dans la partie de la France soumise aux Anglais, ou dans la France occidentale, devaient à plus forte raison produire des changements dans la France orientale, qui faisait partie de l'empire germanique. Adalbert, archevêque de Mayence, après avoir assisté aux obsèques de Henri V à Spire, avait convoqué, pour la fête de Saint-Barthélemy de l'an 1125, la diète d'élection à Mayence. Après un siècle de succession héréditaire à l'empire, les princes allemands rentraient, par l'extinction de la famille de Franconie, dans la totalité de leurs droits d'élection. Quatre prétendants se présentaient : Frédéric de Hohenstauffen, duc de Souabe ; Léopold, marquis d'Autriche ; Lothaire, duc de Saxe, et Charles le Bon, comte de Flandre, qui relevait de l'Empire pour une partie de ses États [3]. Le premier semblait réunir le plus de suffrages ; mais il était neveu du dernier empereur : il avait eu beaucoup de part à ses conseils ; aussi la haine de l'archevêque de Mayence et du clergé pour la maison de Franconie s'étendit à celle de Hohenstauffen, et l'emporta sur la bonne volonté des séculiers. Lothaire de Saxe fut élu ; il fut couronné à Aix-la-Chapelle, le 13 septembre 1125, avec un consentement presque universel, sous le nom de Lothaire II. Suger, abbé de Saint-Denis, assista à cette élection ; mais on n'a aucune preuve qu'il y fût envoyé par le roi de France, moins encore qu'il y exerçât quelque influence [4]. La France cependant aurait pu avoir des motifs

[1] Historia Gaufredi Ducis, p. 522. — Historia Episcop. Autissiod., p. 301.

[2] Sugerii abbatis, p. 60.

[3] Ottonis Frisingensis Chron., lib. VII, cap. 17.

[4] Mascovii Commentarii de rebus Imperii sub Lothario II, p. 1 et 2.

Lothaire II pour les Germains, fut Lothaire III pour les Italiens ; et son rival, Conrad III, pour les Germains, fut Conrad II pour les Italiens.

pour écarter du trône impérial Frédéric de Hohenstauffen, qui, au duché de Souabe, joignait celui d'Alsace, et qui par conséquent était en même temps le plus prochain et le plus dangereux des deux rivaux à l'Empire. Leur réconciliation n'avait été que momentanée. Lothaire, qui vint célébrer à Strasbourg les fêtes de Noël, y proclama Frédéric ennemi de l'Empire, et au printemps de 1126, il vint l'attaquer en Alsace. Ainsi commença, sur le sol de la France actuelle, la rivalité des deux maisons de Souabe et de Saxe. Les fauteurs de l'une, se ralliant au parti déjà existant de l'autorité civile, et proclamant son indépendance de l'Église, prirent, vers le même temps, le nom de parti Gibelin, du nom d'un château d'où la maison de Franconie était sortie, ceux de l'autre prirent le nom de parti de Guelfe, du nom de plusieurs des chefs de la maison de Saxe. Ces noms acquirent ensuite en Allemagne, et plus encore en Italie, une fatale célébrité [1].

Tandis que la guerre civile commençait dans la province d'Alsace, qui faisait partie du royaume de Lorraine, le royaume de Bourgogne, qui relevait aussi de l'Empire, quoique l'autorité impériale y fût moins sentie, éprouvait de son côté des révolutions. Guillaume IV, surnommé l'Enfant, comte de Bourgogne, fut tué à Payerne, le 9 février 1126, par ses parents conjurés contre lui [2]. On ne connaît point leur motif, et on ne sait rien de l'histoire de son règne, qui avait déjà duré dix-neuf ans; on ne connaît point davantage celui de son père Guillaume III, auquel il avait succédé, et sur lequel il ne reste que la tradition qu'il fut enlevé par le diable en 1107. Selon la coutume de Bourgogne, l'héritage de ce comté devait passer à Renaud, oncle paternel de Guillaume IV, qui s'en mit en effet en possession, sans demander la confirmation de l'empereur. Avec l'extinction de la maison de Franconie, les Bourguignons prétendaient avoir recouvré leur indépendance de l'Empire, puisque leur couronne avait été transmise aux empereurs de cette maison, à titre d'héritage, et ne devait point dépendre des suffrages de la diète électorale de Mayence. Lothaire II, au contraire, prétendait faire valoir tous les droits de ses prédécesseurs. Il ne voulut pas reconnaître le nouveau comte de Bourgogne, parce que celui-ci lui avait refusé l'hommage, et n'avait pas voulu prendre de lui l'investiture; et à Renaud III, oncle paternel de Guillaume, il opposa Conrad, duc de Zæringhen, son oncle maternel; il investit celui-ci du comté de Bour-

[1] Otto Frisingensis de Gestis Frederici I, lib. II, cap. 2. Rer. ital., t. VI, p. 699.
[2] Mascovii Comment., lib. I, cap. 7, p. 10.

gogne, dans la diète qu'il tint à Spire, au milieu de l'été de 1126, tandis qu'il mit l'autre au ban de l'Empire. Tout le royaume de Bourgogne, depuis les bords de l'Isère jusqu'à Bâle, fut dévasté par la guerre entre ces deux compétiteurs, guerre qui fut aussi longue qu'acharnée, car elle ne se termina qu'en 1148. Le duc de Zæringhen s'affermit surtout dans la Suisse, Renaud dans la Franche-Comté ; et si leurs combats causèrent d'abord la désolation de la contrée qui en fut le théâtre, ils contribuèrent d'autre part à y entretenir des sentiments d'indépendance, et ils préparèrent ainsi la liberté helvétique [1].

Le troisième des royaumes français relevant de l'Empire, celui de Provence, devenait, pendant ce temps, toujours plus étranger aux empereurs. Nous avons vu qu'en 1125, un traité entre le comte de Barcelone et le comte de Toulouse, avait partagé la Provence, sans que l'un ou l'autre de ces princes demandât aucune autorisation au chef de l'empire.

Au mois de juillet 1131, Raimond Bérenger III, comte de Barcelone, auquel la Provence maritime était demeurée, mourut, après avoir fait, par son testament du 19 août 1130, un nouveau partage entre ses deux fils. A l'aîné, Raimond Bérenger IV, il laissa la Catalogne, avec les comtés de Viq, Besalù, Manresca, Girone, Cerdagne, Carcassonne, Rhodez, et leurs évêchés ; au cadet Bérenger Raimond, il laissa le comté de Provence avec tous les fiefs qui en relevaient, le Gévaudan, la vicomté de Carlad en Auvergne, et celle de Milhaud en Rouergue [2].

C'est ainsi que les héritages des femmes et la réunion des moindres fiefs aux plus grands partageaient la France entre trois dominations étrangères ; il y avait au couchant une France anglaise, au levant une France allemande ; dès lors il commença aussi à y avoir au midi une France espagnole. Les deux fils du comte de Barcelone, sans tenir presque aucun compte des droits de l'empereur sur une partie de leurs États, de ceux des rois de France sur l'autre, s'affermissaient par des alliances dans tout le Midi. Le cadet épousa l'héritière du comté de Melgueil, et se ligua étroitement avec Guillaume, seigneur de Montpellier [3]. L'aîné, qui conservait probablement toujours la suzeraineté

[1] Otto Frisingensis de Gestis Frederici I, lib. II, cap. 20, Scr. Rer. ital., t. VI, p. 733, 734. — Mascovii Comment., lib. I, cap. 7, p. 10. — Müller, Geschichte der Schweiz, B. I, cap. 14, t. I, p. 360.

[2] Bouche, Hist. de Provence, liv. IX, Sect. II, t. II, p. 108. — Histoire gén. du Languedoc, liv. XVII, ch. 16, p. 407.

[3] Hist. du Languedoc, liv. XVII, chap. 25, p. 411.

sur les États de son frère, tourna surtout son ambition vers l'Espagne, dans l'espoir d'élever une monarchie qui s'étendît des Alpes de Savoie jusqu'à l'Èbre, et jusqu'au centre de la péninsule.

Alphonse Ier, ou le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre, qui porta aussi quelque temps la couronne de Castille, avait été regardé pendant son règne, qui dura trente ans, comme le champion de la chrétienté contre les Mores d'Espagne : aussi tous les comtes français situés au pied des Pyrénées avaient absolument renoncé à leur allégeance envers le roi de France, et qui ne conservaient aucun rapport avec Louis le Gros, fréquentaient seulement la cour du grand monarque espagnol. Après avoir pris part à ses succès, ils partagèrent aussi ses revers. Alphonse faisait le siége de Fraga avec un nombre considérable de chevaliers français, lorsqu'il y fut attaqué le 17 juillet 1134, entre l'Èbre et la Sègre, et battu par les musulmans. Centulle, comte de Bigore; Gaston, vicomte de Béarn, et Aimery, vicomte de Narbonne, furent tués dans cette surprise. Alphonse s'était dérobé aux ennemis par la fuite; mais il fut tué dans un second combat, ou, selon d'autres, il mourut de douleur le 7 septembre suivant [1]. Comme il n'avait point d'enfants, il avait appelé par son testament les chevaliers du temple et les hospitaliers de Saint-Jean à recueillir son héritage; mais les états d'Aragon ne voulurent jamais reconnaître ce testament. Ils déférèrent leur couronne à un frère d'Alphonse, nommé Ramire, qui depuis quarante-deux ans était moine au couvent de Tomières, dans le diocèse de Narbonne. Don Ramire, par obéissance au vœu de ses compatriotes, sortit du couvent, épousa Agnès, fille de Guillaume IX d'Aquitaine, et en eut une fille nommée Pétronille; mais cette fille n'avait encore que deux ans lorsqu'il la fiança à Raimond Bérenger, comte de Barcelone, lui céda la couronne, et retourna s'enfermer dans un couvent [2].

(1130-1137.) Don Ramire s'était peut-être fatigué d'antant plus tôt de régner, qu'il avait trouvé plus d'obstacles à vaincre dans son gouvernement. Si les ordres militaires auxquels son frère avait légué sa couronne lui opposèrent peu de résistance, d'autre part les Navarrais ne voulurent pas se soumettre à lui, et se donnèrent pour roi Garcie-Ramirez, tandis qu'Alphonse VIII de Castille, qui avait pris arrogamment le titre d'empereur des Espagnes, voulut forcer Ramire à lui faire hom-

[1] Io. Marianæ de Rebus Hispan., lib. X, cap. XV, p. 510. Hispan. illust., t. II. — Zurita Indices Rerum ab Aragon. reg. gestar., lib. I, p. 43. *Ibid.*, t. III.

[2] Hieronymi Blancæ Aragon. Rer. Commentarii, t. III, p. 643-648.

mage pour l'Aragon. Les seigneurs français de l'Aquitaine, qui mettaient un grand intérêt à ce que la frontière d'Espagne fût bien défendue contre les musulmans, entreprirent de réconcilier ces princes. Raymond Bérenger IV, comte de Barcelone; Roger, comte de Foix; Alphonse Jourdain, comte de Toulouse; Ermengaud, comte d'Urgel; Miron, comte de Pailhes, et plusieurs autres seigeurs, se rendirent à Saragosse, dont le roi de Castille s'était emparé, et l'engagèrent à se contenter de l'hommage du roi d'Aragon, en lui laissant ses États. Les Espagnols ont prétendu qu'à cette occasion, presque tous ces seigneurs de l'Aquitaine et du Languedoc firent hommage à l'empereur des Espagnes. Les diplômes qui sont restés d'eux prouvent au contraire que, quoiqu'ils n'obéissent nullement au roi de France, ils continuèrent, même à Barcelone, à le nommer leur seul suzerain, et à dater leurs actes des années de son règne [1].

Les passions religieuses excitées par la querelle des investitures s'étaient calmées; l'Église jouissait de sa liberté, et les élections des prélats, quoique souvent influencées par les souverains, semblaient faites par les chapitres. On croyait les grandes querelles du sacerdoce et de l'Empire terminées, lorsque, à la mort du pape Honorius II, survenue le 14 février 1130, les factions de la ville même de Rome exposèrent la chrétienté à un nouveau schisme. Pierre, cardinal de Sainte-Marie, petit-fils de Léon, juif converti, s'était, par ses immenses richesses, acquis un grand crédit dans le sacré collége, et parmi le clergé et le peuple de Rome; d'autre part, Léon Frangipani, chef d'une des plus illustres maisons romaines, ressentait une extrême jalousie contre ce parvenu, auquel il reprochait sans cesse son origine juive. Au moment où la mort d'Honorius II fut connue par les cardinaux amis de Frangipani, et avant qu'elle fût annoncée au public, ceux-ci se rassemblèrent en secret au nombre de seize, et réunirent leurs suffrages sur Grégoire, cardinal de Saint-Ange, citoyen romain, qui prit le nom d'Innocent II. Quelques heures plus tard, le reste des cardinaux, au nombre de trente, s'assembla dans l'église de Saint-Marc, qui avait été désignée pour le conclave, et, d'une voix unanime, porta sur le saint-siége le cardinal Pierre-Léon, qui prit le nom d'Anaclet II. Si l'on compare, soit le nombre des cardinaux, soit l'observation régulière des formes dans l'une et l'autre élection, l'on ne peut s'empêcher

[1] Sandoval Chronic. del emperador Alonzo VII, cap. 27. Edit. 1600. Cité par l'Hist. gén. du Languedoc, liv. XVII, p. 416.

de donner la préférence à la seconde; mais en général les contemporains n'en jugèrent point ainsi. La famille juive d'Anaclet II leur inspirait de l'horreur; plusieurs accusaient ses mœurs ou sa probité ; et s'ils convenaient que ses électeurs étaient les plus nombreux, ils prétendaient que ceux de l'autre parti étaient bien plus illustres, ou par leur naissance, ou par leur doctrine [1].

Dans Rome cependant, tout le peuple embrassa le parti d'Anaclet II. Le normand Roger, comte de Sicile, qui avait succédé au duché de Pouille, s'y rangea aussi. Innocent II, ne se sentant point en sûreté en Italie, s'embarqua presque aussitôt après son élection, sur des galères qui le transportèrent au port de Saint-Gilles, sur le Rhône, d'où il se rendit à Arles, et ensuite à Avignon. Louis VI, instruit de son arrivée en France, convoqua un concile à Étampes pour examiner les droits des deux prétendants. Anaclet était élève de la maison de Clugny ; il était déjà connu en France, et il devait y espérer quelque faveur : cependant le clergé se décida pour Innocent II, qui, en venant se jeter entre ses bras, semblait lui témoigner sa confiance. Louis VI ne chercha point à influer sur la décision de l'Église, et la plupart des seigneurs et des prélats des Gaules s'en tinrent au prononcé du concile d'Étampes. Le seul Guillaume X, comte de Poitiers, à la persuasion de Gérard, évêque d'Angoulême, embrassa le parti d'Anaclet. Henri, roi d'Angleterre, après une courte hésitation, se déclara pour Innocent II; les princes des Bretons en firent autant, puis les rois de l'Espagne, et enfin l'empereur Lothaire. Alors le pape, voyant que toute la chrétienté se rangeait sous ses ordres, quitta la Provence, et s'avança par la Bourgogne vers la France septentrionale. Louis vint avec son fils et sa cour, au mois d'octobre, lui rendre hommage à Saint-Benoît de Fleury, près d'Orléans, sur la Loire, et il envoya les évêques de France aux deux conciles qu'Innocent II convoqua, d'abord à Clermont, puis à Reims [2].

Le zèle que saint Bernard, abbé de Clervaux, déployait en faveur d'Innocent II, multipliait chaque jour le nombre des partisans de ce pape ; l'activité, l'éloquence, l'enthousiasme de saint Bernard, dont le savoir étonnait son siècle, pesaient déjà plus haut dans la balance de l'opinion publique, que toutes les irrégularités de l'élection d'Innocent II, faite avec précipitation, hors du lieu fixé par l'Église, et par le

[1] Baronii Annal. eccles., 1130, p. 183-189.
[2] *Ibid.*, p. 205 seq. — Pagi critica, p. 461 seq.

moindre nombre des cardinaux [1]. Saint Bernard insistait surtout sur ce qu'Innocent II avait tenu une conduite plus pure ; il accusait Anaclet de déréglement dans ses mœurs, accusation constamment répétée par les orthodoxes contre tous les antipapes, tous les hérétiques, et tous les schismatiques. Il prétendait que cet usurpateur avait manifesté toute son ambition, en accordant une couronne royale au seul prince son partisan, Roger, comte de Sicile et duc de Pouille, qu'il éleva au rang de roi des Deux-Siciles. Ses exhortations déterminèrent Henri, roi d'Angleterre, à s'avancer jusqu'à Chartres, sur les terres de son neveu Thibaud, comte de Champagne, pour rendre hommage, en 1131, à Innocent II [2]. De son côté l'empereur Lothaire avait, pendant le carême de la même année, assemblé une diète à Liége pour l'y accueillir. Il lui promit de le reconduire l'année suivante sur son siége, avec une armée allemande. Il songeait, il est vrai, à lui faire payer chèrement ce secours ; car il redemanda les mêmes droits sur les investitures des prélats, auxquels son prédécesseur Henri V avait renoncé par la paix de Worms. Le pape aurait probablement été forcé d'y consentir, si les évêques d'Allemagne n'avaient pas rompu la négociation, en déclarant qu'ils ne s'y soumettraient pas [3].

Au printemps de l'année 1132, Lothaire n'en conduisit pas moins, comme il l'avait promis, le pape Innocent II en Italie. Le départ du pontife fut, pour l'église de France, un grand soulagement, car toute la cour de Rome, privée pendant son exil de tous ses revenus en Italie, avait dû vivre uniquement des charités du clergé français. C'était la plus rude des épreuves dont le zèle de saint Bernard avait eu à triompher, et il n'est pas probable que la constance de l'église de France eût pu se soutenir longtemps encore, malgré d'aussi pesantes contributions : mais quoique les forces que Lothaire avait rassemblées ne se trouvassent pas suffisantes pour son entreprise, et qu'Anaclet se maintînt longtemps encore maître de Rome, Innocent II, établi à Pise, commença dès lors à vivre aux dépens des Italiens, et non plus des Français [4].

En 1133, Henri, roi d'Angleterre, était parvenu à sa soixante-sixième

[1] Sugerii Vita Ludovici Grossi; cum notis, p. 57. — Bernardi Clarevall. abbatis Epistolæ n° 124, et seq., t. XV des Hist. de France, p. 551. — Gesta Innocentii II papæ. *Ibid.*, p. 344.

[2] *Ibid.*, p. 58.

[3] Mascovii Comment., lib. I. cap. 20, p. 31.

[4] Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 895.

année, et Louis le Gros tout au moins à sa cinquante-troisième; en sorte que l'âge avait refroidi leur ardeur, et qu'ils cherchaient le repos plutôt que l'occasion de s'offenser mutuellement. Aussi l'histoire de la partie de la France qui était soumise à leur domination ne présente-t-elle plus désormais que peu d'événements. Louis continuait cependant à attaquer avec vigueur les châteaux de ceux de ses petits vassaux qui se refusaient à obéir à ses cours de justice, qui ne faisaient pas le service auquel ils étaient tenus en raison de leurs fiefs, ou qui ne voulaient pas renoncer à cette vie de brigandage, qui avait changé en repaires de voleurs la plupart des châteaux de la petite noblesse. Ni son extrême corpulence, qui devenait tous les jours plus inquiétante, ni les fatigues de ces petites guerres, où le chef se conduisait en soldat, ne pouvaient le détourner d'y marcher en personne. C'est ainsi qu'il prit et brûla cette année le château de Saint-Briçon, sur la Loire, n'épargnant qu'une seule tour, où il mit garnison, et qu'il conduisit dans ses prisons le seigneur de ce château, qui avait fait sa seule affaire de dévaliser les passants. Mais la fatigue du siége de Saint-Briçon fit recommencer une diarrhée dont le roi avait souvent été affligé, et qu'on regardait comme singulièrement dangereuse d'après son embonpoint. Il se fit alors transporter à Saint-Denis ; il annonça son désir de revêtir l'habit de saint Benoît; il répandit ses largesses parmi les gens d'Église, et il recueillit des marques du vif intérêt que prenaient à lui, non-seulement les prêtres, mais les paysans et les habitants des villes, dont il s'était souvent montré le défenseur [1].

Cependant il ne mourut point de cette attaque, mais elle le laissa dans un état de grande faiblesse, durant laquelle il se préparait, par de bonnes œuvres, à sa fin, qu'il croyait prochaine. Il s'était réconcilié avec Thibaud le Grand, comte de Blois et de Champagne, qui avait été si longtemps le plus actif entre ses ennemis; il voulut réconcilier ce même Thibaud avec Raoul, comte de Vermandois, son cousin, et il y parvint au mois d'octobre 1135. Il ne doutait point alors que le roi d'Angleterre ne fût destiné à lui survivre longtemps encore : celui-ci était revenu en Normandie au mois d'août 1133, et l'on prétendait que lorsqu'il avait traversé le canal, son passage avait été accompagné de présages effrayants [2]. Dès lors les attaques des Gallois lui avaient, à plusieurs reprises, fait désirer de retourner en Angleterre; mais trois

[1] Sugerii abbatis Vita Ludovici Grossi, p. 61.
[2] Willelmi Malmesbur. Hist. novellæ, p. 22.

fois de suite les vents contraires l'empêchèrent de s'embarquer. D'ailleurs la conduite de son gendre Geoffroi Plantagenet lui donnait de l'inquiétude. Tantôt ce comte d'Anjou lui demandait des sommes d'argent; tantôt des châteaux de Normandie, qu'il assurait que son beau-père lui avait promis comme dot de Mathilde. Le jeune homme, prévoyant la mort prochaine de Henri, voulait se faire donner d'avance des sûretés pour recueillir plus facilement sa succession : le vieillard, au contraire, jaloux d'un pouvoir qui allait lui échapper, se tenait en garde contre son gendre, plus que contre ses ennemis. Geoffroi Plantagenet était brave et actif, mais arrogant et inquiet. Au mépris des recommandations de son beau-père, il avait brûlé le château de Beaumont, qui appartenait au vicomte Rosselin, époux de l'une des filles naturelles du roi; il avait noué des intrigues avec les principaux chefs de la noblesse en Normandie; il semblait vouloir enlever par la force ce que Henri se refusait à lui accorder de plein gré; il préparait une guerre civile, et il avait enfin donné tant d'impatience à son beau-père, que celui-ci songeait à lui enlever sa fille, à la reconduire en Angleterre, et à la faire reconnaître pour seule héritière du trône, à l'exclusion de son mari [1].

Geoffroi n'osait par s'aventurer en Normandie, et il retenait sa femme avec lui dans l'Anjou. Il n'avait pu obtenir aucune des garanties qu'il demandait; les commandants des forteresses n'étaient jamais choisis parmi ses partisans, et les immenses trésors de Henri amassés pendant trente-cinq ans d'une administration avare, étaient déposés partie à Rouen, partie à Londres, entre les mains de gens qui n'avaient obtenu la confiance du roi qu'à cause de leur inimitié pour son gendre. Tout à coup Henri au retour d'une partie de chasse, ayant mangé immodérément des lamproies, tomba dangereusement malade, et le septième jour depuis cet accident, ou le premier décembre 1135, il mourut au château de Lihons, près de Reims. Il avait alors auprès de lui son fils naturel, Robert, comte de Glocester, avec quatre autres comtes, l'archevêque de Rouen, et l'évêque d'Évreux : il leur recommanda l'impératrice Mathilde, qu'il désigna comme son unique héritière, sans faire aucune mention de son gendre, et il chargea Robert de distribuer à ses serviteurs et à ses soldats, soixante mille livres d'argent qui se trouvaient dans son trésor à Falaise [2].

[1] Orderici Vitalis Hist. eccles., lib. XIII, p. 900.

[2] *Ibid.*, p. 901. — Willelmi Malmesbur. Hist. novellæ, lib. I, p. 22. — Henrici Huntind., lib. VII, p. 37.

Les parents et les amis de Henri témoignèrent pour lui, à ses obsèques, des égards que l'on observait rarement pour les rois. Ils restèrent auprès de son corps à Rouen, où ils l'avaient rapporté, et ils s'occupèrent à préparer ses funérailles attendant que le vent leur permît de le transporter au couvent de Reading en Angleterre, où il avait demandé à être enterré. Geoffroi Plantagenet et Mathilde, incertains de la réception qui leur était préparée, ne se pressèrent point de se présenter à Rouen. En effet, les Normands demandaient un prince, et ils répugnaient à obéir ou à une femme ou à un étranger : plusieurs allèrent jusqu'à Neuchâtel, au devant de Thibaud, comte de Blois et de Champagne, pour lui offrir la couronne de son oncle ; mais pendant ce temps son frère Étienne, comte de Boulogne, petit-fils de Guillaume le Bâtard, par Adèle, sœur de Henri, profita de la situation de son fief, ou bord de la mer, pour passer en Angleterre quand on s'y attendait le moins : il y fut reçu par son troisième frère Henri, évêque de Winchester, et il engagea bientôt dans son parti l'archevêque de Cantorbery, et l'évêque de Salisbury. Étienne, alors âgé de trente et un ans, possédait lui-même de grands fiefs de la couronne britannique, et comme il était un des premiers barons du royaume, il avait à trois reprises prêté le serment de garantir à Mathilde la succession de son père. Mais Étienne avait les évêques dans son parti ; il ne pouvait donc être lié par des serments, car le clergé savait alors se mettre au-dessus de la religion qu'il prêchait ; il s'en servait, et ne lui obéissait pas. Les trois prélats avaient prêté le même serment qu'Étienne ; ils le déclarèrent nul, et en délièrent le peuple ; en sorte qu'Étienne, en possession des trésors de son oncle, fut reconnu par les bourgeois de Londres, par les prélats et par les grands, comme roi d'Angleterre, sans avoir presque aucun titre à faire valoir pour le devenir [1].

Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 902. — Willelmi Malmesbur., lib. I, p. 23. — Henrici Huntindon., p. 38. — Chron. Anglo-Saxon., p. 65. — Florentii Vigorniens. Chron., p. 75. — Joannis Hagustaldens. Chron., p. 83. — Guillelmi Neubrigens. de reb. Angl., lib. I, p. 95. — Gervasii Dorobern. Chron. de rebus Anglicis, p. 121.

On peut voir un exemple de la manière dont le clergé use de la religion qu'il prêche, dans le portrait que le moine Guillaume de Malmesbury fait de Henri Ier. Ce monarque avait eu douze enfants naturels, ce qui n'empêcha point le religieux de le louer sur sa continence.

« *Omnium tota vita omnino obscœnitatum cupidinearum expers ; quoniam, ut a* » *consciis accepimus, non effrenâ voluptate, sed gignendæ prolis amore, mulierum* » *gremio infunderetur, nec dignaretur advenæ delectationi præbere assensum, nisi*

L'usurpation d'Étienne affaiblit la puissante monarchie que les Anglais élevaient en France, au moment où elle pouvait devenir le plus dangereuse pour Louis le Gros. En Angleterre, Étienne devait s'attendre à des révoltes fréquentes ; en France le comte Thibaud, son propre frère, était jaloux de son élévation rapide, et Geoffroi Plantagenet, ou Mathilde, n'étaient pas disposés à renoncer à des droits que la nation avait reconnus. Les barons normands commencèrent, il est vrai, par promettre d'obéir au roi que l'Angleterre avait couronné, pour que leurs fiefs et leurs propriétés dans les deux pays ne relevassent pas de deux maîtres différents : cependant ils n'avaient point intention de se soumettre à tous les malheurs d'une guerre dont leur patrie serait le théâtre, pour maintenir une élection à laquelle ils avaient été étrangers.

Louis le Gros, qui sentait quels avantages la couronne de France recueillerait de l'affaiblissement de l'Angleterre, avait écrit à Innocent II pour lui recommander Étienne, et ce pape en effet avait promis sa protection au roi d'Angleterre, parce que, disait-il, ce prince avait mis un terme à l'anarchie, à l'oppression des églises, aux crimes de tout genre, qui avaient désolé le royaume pendant le long interrègne qui avait suivi la mort de Henri Ier : cet interrègne n'avait cependant pas duré un mois [1]. D'autre part, David, roi d'Écosse, embrassa le parti de Mathilde, et envahit les provinces septentrionales de l'Angleterre, tandis que Mathilde entrait en Normandie, et était admise dans Argenton, Domfront et quelques autres châteaux [2]. Étienne réussit, par ses intrigues, à retenir Geoffroi Plantagenet dans l'Anjou. L'argent du roi d'Angleterre y avait poussé plusieurs seigneurs à la révolte : les exploits de Geoffroi contre Robert de Sableuil sont racontés longuement par son biographe [3]. Cependant, tandis qu'il lui prenait de petits châteaux, il perdait un trône ; car il n'entra point en Normandie avant le milieu de septembre 1136, et pendant les neuf premiers mois de l'année, la province abandonnée à la fois par ses deux souverains, éprouva la plus cruelle anarchie. Les nobles avaient choisi ce moment pour venger toutes leurs

» *ubi regium semen procedere posset in effectum, effudens naturam ut dominus, non* » *obtemperans libidini ut famulus.* »

De Gestis Regum Anglor., lib. V, p. 17.

[1] Epistola Innocenti II ad Stephanum. Hist. de France, t. XIII, p. 84. Henri était mort le 1er décembre ; Étienne fut couronné le 26 du même mois.

[2] Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 903.

[3] Historia Gaufredi Ducis, p. 525.

anciennes offenses par des guerres privées ; les villes, de leur côté, armaient leurs milices, s'attaquaient les unes les autres ; presque toujours les paysans, dans chaque paroisse, étaient conduits aux champs du carnage par leur curé. Enfin on vit commencer aussi à cette époque le brigandage de ces archers, de ces proscrits habitants des bois, si célébrés dans les anciennes ballades des Normands et des Anglais, et on vit les paysans et les bourgeois s'intéresser à leur bravoure, malgré tout ce qu'ils avaient à souffrir de leurs excès [1].

Geoffroi Plantagenet passa enfin la Sarthe, le 20 septembre 1136, à la tête d'une armée nombreuse, et s'avança en Normandie, Guillaume X, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, Geoffroi de Vendôme, Guillaume, fils du comte de Nevers, et Guillaume de Ponthieu, avaient joint leurs armes aux siennes. Quelques jours plus tard, sa femme Mathilde, qu'on nommait toujours l'impératrice, lui amena un renfort de plusieurs milliers de guerriers. Étienne n'était point venu en Normandie, et n'avait point pourvu à la défense de ce duché : on aurait donc pu s'attendre à ce que Geoffroi Plantagenet en achevât en peu de jours la conquête, s'il ne s'était créé à lui-même des ennemis par la barbarie de ses ravages. Au lieu de ménager le pays qu'il envahissait, comme un héritage qu'il voulait garder, il y mit tout à feu et à sang ; il força les paysans à défendre contre lui leur vie et leurs propriétés, et il ne fut plus maître que du peu d'espace qu'occupait son armée. Le treizième jour il fut blessé au pied, et il se vit forcé d'évacuer la Normandie : on le transporta à Angers sur une litière ; il y fut accompagné par la haine et les exécrations des peuples sur lesquels il avait voulu régner [2].

Les meurtres et les pillages de la guerre ne causaient pas de longs remords à des guerriers, mais leur conscience était souvent tourmentée par le souvenir des sacriléges commis dans les églises, des lieux saints dépouillés de leurs trésors, des personnes ecclésiastiques maltraitées, et quelquefois privées de la vie par leurs soldats. L'expédition de Geoffroi d'Anjou avait été signalée par toutes ces violences, et s'il ne se les reprochait pas à lui-même, son allié dans cette guerre, Guillaume X, comte de Poitiers, ne put plus dès lors jouir d'aucun repos. Dans cette même année, Guillaume avait abandonné Anaclet II pour se réconcilier à Innocent II : cependant les orthodoxes lui reprochaient toujours d'a-

[1] Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 904.
[2] *Ibid.*, p. 905, 906.

voir persisté jusqu'alors dans le schisme. Sa seconde femme, Emma, venait de lui être enlevée par Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême; et il vit dans ce malheur ou cet affront domestique, un premier châtiment du ciel : les sacriléges commis par ses soldats semblaient en appeler un second, et il soupirait après une expiation éclatante qui détournât les vengeances de l'Église [1].

Un gentilhomme de Languedoc, Pons de Laraze, venait de donner, l'année précédente, un exemple de cette ferveur de dévotion qui saisissait quelquefois les guerriers : il avait longtemps dévasté, par ses brigandages, la province de Lodève ; et le château de Laraze, dont il portait le nom, était assez fort pour le mettre à l'abri de toutes les attaques, et recéler tout le butin qu'il enlevait aux marchands et aux voyageurs. Cependant Pons, touché d'un repentir subit, avait abandonné en un jour ce train de vie. Il avait une femme et une fille ; il les enferma au couvent de Drinant ; un fils, il le fit religieux au couvent de Saint-Sauveur ; puis il vendit tous ses biens, et avec six chevaliers qui avaient partagé ses brigandages, et qui partageaient à présent ses remords, il se fit conduire en chemise, nu-pieds, attaché par le cou d'un méchant lien, et fustigé tout le long de la route, par-devant l'évêque de Lodève, qui l'attendait le dimanche des Rameaux, avec toute la foule rassemblée pour le service divin : il fit lire à haute voix sa confession universelle, tandis qu'on continuait à le fustiger ; après quoi il entreprit avec ses compagnons, dont le nombre commença bientôt à se grossir, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, en mendiant son pain sur la route. Après ce sanctuaire il en visita plusieurs autres ; il prit conseil des supérieurs de divers monastères, et il fonda enfin le couvent de Salvanez, au diocèse de Vabres, dont il fut le premier abbé [2].

Guillaume X, comte de Poitiers, ne porta pas tout à fait si loin l'austérité de sa pénitence, mais il voulut également visiter en pèlerin Saint-Jacques de Compostelle ; et quoiqu'il ne fût âgé que de trente-sept ou trente-huit ans, il sembla prévoir qu'il ne supporterait pas les fatigues de ce voyage. Avant de partir il voulut régler sa maison et l'héritage de ses États. Sa première femme, Éléonore de Châtellerault, ne lui avait laissé que deux filles ; la seconde, fille du vicomte de Li-

[1] Chronicon Gaufredi Vosiensis, p. 425-435.

[2] Baluzii Miscellan., t. III, p. 205 et seq. — Hist. gén. du Languedoc, lib. XVII, p. 422.

moges, ne lui avait point donné d'enfants. Guillaume destina sa succession à sa fille aînée, Éléonore d'Aquitaine, et en même temps il l'offrit en mariage au fils aîné du roi de France, auquel elle portait pour dot des États qui surpassaient de beaucoup ceux de la couronne en étendue [1].

C'était, aux yeux de Louis le Gros, et à ceux de toute sa cour, un miracle, que ce roi vécût encore, tellement la maladie, qui semblait à la fois la conséquence de sa passion pour la table, et de son affaiblissement, l'avait lentement miné. Après avoir si longtemps fait la guerre pour soumettre de petits châteaux et dompter de petits barons, lorsqu'il ne pouvait déjà plus remuer, on lui offrait, sur son lit de mort, une souveraineté qui s'étendait, avec peu d'interruption, des bords de l'Adour à ceux de la Loire, et de laquelle relevaient, par différentes tenures féodales, un nombre de comtés, de vicomtés et de baronnies, suffisant pour rendre le duc d'Aquitaine égal en puissance au roi des Français.

(1137.) Louis le Gros donna aussitôt des ordres pour que son fils, accompagné de la cour la plus brillante, se rendît à Bordeaux, afin d'y chercher l'épouse qui lui était destinée. Thibaud, comte de Champagne, et Raoul, comte de Vermandois, considérèrent comme un honneur d'entrer avec Suger, abbé de Saint-Denis, dans le cortége du jeune prince : égaux en puissance à des rois, ils avaient appris du système féodal à respecter celui qu'ils n'avaient aucun lieu de craindre. L'idée de suzeraineté et la distinction des titres semblaient, avec chaque génération acquérir plus d'importance ; et Guillaume de Poitiers lui-même avait cédé à cette illusion, en voulant faire de sa fille une reine, au lieu de se contenter pour elle de la couronne ducale qu'il tenait de ses pères. Louis le Gros fit pourvoir amplement, de son trésor, aux dépenses auxquelles le cortége de son fils serait appelé pendant son voyage, et il recommanda avec instance aux barons et aux chevaliers qui l'accompagnaient, d'éviter tout pillage, toute violence, toute extorsion, pour ne pas aliéner les sujets nouveaux qui se donnaient volontairement à lui [2].

Tandis que Louis le Jeune s'acheminait vers la Gaule méridionale, Étienne, débarqué à La Hogue au milieu de mars, avait pris possession de la Normandie ; il avait eu, au mois de mai, une conférence avec

[1] Sugerii Vite Ludovici Grossi, p. 62.
[2] *Ibid.*

Louis le Gros ; il lui avait fait hommage pour ce duché, et il avait signé avec lui une nouvelle alliance [1] ; il avait en même temps conclu un arrangement avec son frère aîné Thibaud, comte de Champagne, auquel il promit de payer annuellement trois mille marcs d'argent, en compensation du droit que celui-ci pouvait prétendre sur la couronne d'Angleterre [2].

Tous les grands vassaux de la couronne semblaient donc reconnaître en même temps la suprématie de la maison de France, qu'ils avaient si longtemps disputée ; et la conquête que Louis le Gros faisait pacifiquement, à la fin de son règne, surpassait infiniment en importance toutes celles que la maison des Capet avait faites successivement, pendant cent cinquante ans de combats. Mais le jeune Louis, qu'on nommait aussi Louis Florus, semblait marcher à l'autel nuptial au milieu des torches funéraires. Son futur beau-père ne l'avait pas attendu dans ses États. Il était parti pour son pèlerinage, et, arrivé à Saint-Jacques de Compostelle, il y était mort dans l'église, le 9 avril, pendant qu'on lisait l'évangile. Louis, qui le 30 juin avait fait son entrée à Limoges, fut reçu, sur les bords de la Garonne, en face de Bordeaux, par tous les seigneurs de Guienne, de Poitou et de Saintonge. Son mariage avec Éléonore fut célébré un dimanche du mois de juillet, et il fut en même temps couronné avec elle. Les deux époux se remirent ensuite en route pour Paris ; et lorsqu'ils arrivèrent à Poitiers, ils y apprirent que Louis le Gros avait succombé, le 1er août, à la maladie qui le minait depuis longtemps, et que les chaleurs de l'été avaient envenimée [3].

[1] Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 909.

[2] *Ibid.*, lib. XI, p. 811.

[3] Sugerii Vita Ludovici Grossi, p. 62, 63. — Chronicon Mauriniacense, lib. III, p. 83. — Chronicon Turonense, p. 471. — Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 911.

CHAPITRE X.

Première partie du règne de Louis le Jeune, jusqu'à la prédication de la seconde Croisade. 1137-1144.

Louis VII, qu'on avait commencé à appeler Louis le Jeune, depuis que son père, de même nom que lui, l'avait fait couronner, et lui faisait porter le titre de roi, était en effet fort jeune encore, quand il commença à régner seul. Probablement, en 1137, il n'avait pas plus de dix-huit ans [1]. Mais dans un âge de chevalerie, les souverains, aussi bien que le reste des citoyens, acquéraient plus tôt qu'aujourd'hui la seule espèce de maturité à laquelle ils pussent parvenir. Ils avaient plus tôt parcouru le cercle bien resserré des études qui leur étaient accessibles. L'éducation lettrée était plus que jamais abandonnée aux clercs ; on la regardait presque comme indigne d'un chevalier ; et Louis le Jeune savait probablement à dix-huit ans tout ce que ses maîtres auraient jamais tenté de lui apprendre, lors même qu'ils l'auraient retenu beaucoup plus longtemps sous leur férule. Si Louis savait lire et écrire, du moins il faisait sans doute bien rarement usage de cette faculté, et s'il avait une connaissance quelconque de l'histoire des temps passés, il la devait uniquement aux récits par lesquels les trouvères, dans les longues soirées de l'hiver, charmaient les loisirs des grands seigneurs. Les sciences qui devraient plus particulièrement être étudiées par les rois, comme seules propres à les initier dans la théorie du gouvernement, n'avaient pas même de nom, et leurs premiers principes n'avaient pas été découverts. Il n'y avait point d'économie politique, point de droit constitutif ou international, point de principes de législation,

[1] D'après une Chronique de Saint-Denis, Louis VII était né en 1120. Historiens de France, t. XII, p. 215. Odon de Deuil le fait naître en 1121, puisqu'il lui donna vingt-cinq ans en 1146. Odonis de Diogilo, lib. I, p. 92. et l'auteur anonyme de la Vie de Louis VII le fait naître en 1122. *Ibid.*, p. 125.

point de finances, point de morale générale qui servît de fondement au droit des gens, point de religion même, si l'on considère celle-ci comme un développement de l'intelligence ; car la religion, telle qu'elle était enseignée aux laïques, devait consister uniquement pour eux, dans une soumission absolue de l'entendement aux enseignements de l'Église, et dans une soumission égale de la conduite aux directions du clergé.

Une seule science publique cependant se formait, se transmettait à tous ceux qui devaient avoir quelque part au gouvernement des peuples, se développait par de nouvelles applications, et en se présentant de toute part, se gravait dans toutes les mémoires, et remplaçait toute autre notion sur les droits et les devoirs des membres du corps social ; c'était la science du système féodal devenu le droit public de l'Europe. Cette science ne se trouvait point dans les livres, elle ne reposait point sur des documents écrits, et c'était justement pour cela qu'elle devenait plus régulière, et que son application s'étendait plus rapidement, même aux propriétés ou aux seigneuries qui n'étaient point originairement des fiefs.

Dans tous les pays qui avaient fait partie de l'empire de Charlemagne, chaque baron, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, était tour à tour seigneur et vassal ; le roi de France lui-même seigneur des plus grands seigneurs, était vassal de l'abbé de Saint-Denis, dont il tenait en fief le Vexin ; et le roi d'Angleterre, seigneur d'une grande partie de la France, était vassal du roi de France. Chacun, dans ce double rapport, avait appris ses devoirs ; chacun connaissait la valeur de la foi et de l'hommage qu'il avait tour à tour reçus et rendus, la nature des services qu'on pouvait exiger de tout fief, et l'importance de cette loyauté qu'on regardait comme la vertu fondamentale du système. Moins l'on avait étudié l'antiquité, moins les droits reposaient sur des documents écrits, et plus on était disposé à raisonner par analogie. Au commencement de la troisième race, tous les seigneurs qui ne relevaient pas du comté de Paris ou du duché de France, étaient devenus tellement étrangers aux Capet, que non-seulement ils leur refusaient toute obéissance, mais que toute communication entre eux était presque interrompus. A partir de cette époque, cent cinquante ans s'étaient écoulés jusqu'à l'avénement de Louis le Jeune, pendant lesquels ces comtes et ces ducs indépendants avaient continué à dater leurs chartes des années du règne des divers rois français ; ils avaient ainsi reconnu qu'ils

étaient leurs vassaux ; ils en conclurent qu'ils avaient envers eux les mêmes devoirs à remplir qu'ils exigeaient à leur tour de leurs subordonnés. Les rois de France étaient à cet égard nourris dans la même persuasion que leurs grands vassaux ; leur idée de leur relation réciproque était la même ; l'office que l'un exigeait, l'autre était prêt à le rendre ; et c'est ainsi que les Capétiens grandirent sans victoires et sans révolutions éclatantes, par le progrès seul de l'opinion, par l'ignorance du passé, et par la généralisation des rapports où chacun s'était trouvé avec son voisin.

Soit le roi, soit ses vassaux, rattachaient bien l'idée de leurs devoirs réciproques à quelque souvenir indistinct des prérogatives de la couronne dans les temps passés ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'ils eussent assez de critique pour distinguer le vrai d'avec le faux, dans les récits historiques qu'on leur présentait. Ils attachaient seulement leurs regards aux règnes éclatants. Ils connaissaient surtout le nom de Charlemagne ; son règne était à leurs yeux l'époque la plus brillante de la chevalerie, et ils croyaient trouver dans son administration l'origine de tout ce qu'il y avait de plus louable dans ce droit féodal auquel ils voulaient demeurer soumis. La Curne de Saint-Palaye a conjecturé que les grandes chroniques de Saint-Denis furent recueillies ou compilées par l'ordre de l'abbé Suger, qui destina sa *Vie de Louis le Gros* à en être la continuation. Il est sûr du moins que c'est de l'époque où nous sommes parvenu que commence leur célébrité [1]. C'est alors, sans doute, qu'on inséra dans ces chroniques la relation du voyage fabuleux de Charlemagne à Constantinople, et la relation plus fabuleuse encore, attribuée à l'archevêque Turpin, des guerres d'Espagne du même Charlemagne. Cette fiction, qui a servi de texte aux nombreuses amplifications des romanciers de chevalerie, était donc, au temps de Louis le Jeune, confondue avec l'histoire authentique, et n'avaient pas moins d'autorité qu'elle.

Dans le roman de l'archevêque Turpin, et dans les grandes chroniques, il est, pour la première fois peut-être, fait mention des douze pairs de Charlemagne [2] ; et en effet, probablement à l'époque où nous sommes parvenu, la notion que ce monarque était entouré de douze

[1] *Voyez* Préface aux grandes Chroniques de Saint-Denis, t. III des Historiens de France.

[2] « Guanelons li traitres qui vendi les XII pers au roi Marcilion. » Liv. IV, ch. 4, p. 209, grandes Chroniques de Saint-Denys. Hist. de France, t. V.

paladins, tous distingués par leur valeur, tous égaux par leurs droits et leurs priviléges, passa des fables des trouvères, dans la croyance nationale, et même dans celle des hommes d'État : dès lors chacun commença à chercher autour de soi où étaient les représentants des douze pairs de Charlemagne ; s'ils ne furent pas immédiatement appelés à des fonctions publiques, les esprits se préparèrent du moins à ce qu'on leur rendit l'existence, comme on le fit un demi-siècle plus tard.

Mais si les douze pairs de Charlemagne étaient fabuleux, si les six pairs laïques de qui l'on prétendait que Hugues Capet avait reçu la couronne ne l'étaient pas moins, il était vrai cependant qu'un esprit d'égalité ou de pairie, avait subsisté entre les grands vassaux, au commencement de la troisième race, et que cet esprit tendait rapidement à se détruire. La vanité des rangs avait fait des progrès notables, et les titres, employés d'abord avec une sorte d'indifférence, étaient devenus un des grands objets d'ambition pour les seigneurs. Les réunions d'États avaient porté des coups plus funestes encore à cette égalité primitive. La France, dans le siècle précédent, était une république de nobles ; elle devint bientôt une arène, où trois ou quatre rois, ceux de France, d'Angleterre, de Germanie et d'Aragon, se disputèrent le pouvoir suprême, et entraînèrent tous les seigneurs plus faibles dans leurs rivalités. Le pouvoir monarchique s'établit en France, beaucoup moins par le résultat de la lutte du roi contre ses barons, que par le bonheur qui l'accompagna dans sa rivalité avec les autres monarques qui se partageaient la contrée. Pendant tout le règne de Louis le Jeune, qui se prolongea quarante-trois ans, le roi d'Angleterre parut avoir sur celui de France de tels avantages, qu'on devait s'attendre à lui voir dépouiller enfin les descendants de Hugues Capet. L'imprudence du roi Jean d'Angleterre lui fit perdre toutes les belles provinces dont la conquête illustra le règne de Philippe-Auguste. La croisade contre les Albigeois ruina le pouvoir des rois d'Aragon dans le midi : la lutte contre la ligue lombarde et contre l'Église épuisa les deux Frédéric, et anéantit leur domination sur la Flandre orientale. Quand la couronne n'eut plus à redouter ces puissants rivaux, elle intimida aisément les autres ; après la chute des premiers, les abus féodaux se conservèrent encore plusieurs siècles ; mais le système qui reposait sur l'équilibre entre des chefs presque égaux, fut détruit.

Le domaine propre de la couronne, que Louis le Jeune héritait de son père avait déjà reçu des accroissements considérables. La valeur et

l'activité de Louis le Gros avaient enfin déterminé tous les petits seigneurs du comté de Paris, qui lui avaient longtemps fait la guerre, à reconnaître son autorité. Sous les premiers Capétiens, le roi était de tous les seigneurs de France le plus mal obéi dans ses domaines. Sous Louis le Gros, le comté de Paris parvint à une consistance aussi compacte, à une subordination aussi régulière qu'aucun autres des grands comtés ; et dès que le monarque fut sorti de la honteuse dépendance où son père et son aïeul étaient restés à l'égard des moindres seigneurs de châteaux, les grands vassaux de France commencèrent à tourner leurs yeux vers lui : ceux mêmes qui l'emportaient de beaucoup en force sur lui n'hésitèrent plus à le reconnaître pour leur supérieur.

Ni Louis le Gros, ni Louis le Jeune, n'étaient des hommes d'un mérite très-éminent ; ce n'étaient ni leurs grands talents, ni leur haute politique, ni leur gloire, qui les relevaient aux yeux de leurs compatriotes ; mais ils avaient participé à l'esprit et à l'éducation chevaleresque de leur siècle, auxquels Philippe Ier, ainsi que son père et son aïeul, étaient demeurés étrangers. Tous deux étaient de bons et braves chevaliers, et ils avaient mérité à ce titre l'estime de leurs sujets. L'art de la guerre n'était point alors une science ; il ne supposait presque aucune combinaison dans les marches et les évolutions ; il n'exigeait presque aucune connaissance des hommes pour choisir d'habiles officiers, puisque tous les soldats combattaient sous leurs chefs héréditaires, et que le sénéchal lui-même, qui commandait les armées du roi, prétendait en avoir le droit, comme une conséquence nécessaire de sa fonction héréditaire de porter les plats sur la table royale. Mais le monarque, comme le comte, comme le simple baron, devait donner l'exemple de la valeur personnelle. Il avait besoin pour cela d'une éducation physique bien plus que morale ; il fallait qu'il pût supporter les privations et les fatigues, et qu'il pût combattre corps à corps avec les plus vaillants. Ces qualités ne manquèrent point aux deux Louis : d'ailleurs la finesse des armes, et la supériorité des chevaux donnaient aux puissants et aux riches un immense avantage dans la mêlée ; les batailles étaient peu meurtrières pour les chevaliers et les hommes de haut rang ; en sorte que, même dans le plus fort du combat, le roi le plus brave ne s'exposait pas beaucoup : aussi une proportion assez commune de loyauté, d'intelligence et de bonne volonté, suffisait, avec de la vigueur de corps et quelque courage, pour faire d'un homme ordinaire un monarque très-distingué.

Quoique nous ayons fait remarquer déjà quelques symptômes de la concentration du pouvoir, qui, au commencement du onzième siècle, s'étendait à peine au delà des bornes de chaque ville, et qui, dans le douzième, était reconnu dans d'assez grandes provinces, cependant l'histoire de France continuait à n'avoir point d'unité; le territoire de la nation, partagé entre un grand nombre de princes, et soumis à des influences étrangères, n'avait plus d'intérêts communs. Pour savoir quel fut le sort des Français durant le règne de Louis le Jeune, et plus particulièrement durant la première période de ce règne, qui s'écoula entre son couronnement et son départ pour la croisade, il faut suivre l'histoire particulière de chacun des gouvernements qui influaient sur leur destinée. En effet, nous passerons en revue, dans ce chapitre, l'administration du roi pendant ces huit années, les révolutions des provinces de France dépendantes de l'Angleterre, de celles qui relevaient de l'Empire, de celles dont les intérêts se rattachaient à ceux du royaume d'Aragon, enfin les affaires des communes et celles de l'Église.

(1137.) Au milieu des fêtes que l'Aquitaine donnait au jeune Louis, à l'occasion de son mariage, il reçut à Poitiers la nouvelle de la mort de son père, survenue le 1er août. Ses conseillers jugèrent que son absence dans ce moment critique, pouvait n'être pas sans danger, et ils le déterminèrent à partir immédiatement pour Paris, sans même y mener sa jeune épouse, jusqu'à ce qu'il se fût assuré que la tranquillité y était rétablie : il la laissa donc sous la charge de Geoffroi, évèque de Chartres [1], et revint en grande diligence. Il ne paraît pas cependant que ses frères ou les seigneurs du royaume aient songé à troubler l'ordre de la succession, ni que la ville de Paris se soit soulevée ; mais la ville d'Orléans voulut profiter du changement de règne pour obtenir les libertés qui faisaient fleurir d'autres cités. Les bourgeois s'étaient assemblés ; ils avaient pris l'engagement, par serment, d'accourir au son de la grosse cloche, pour se défendre les uns les autres contre les extorsions et les violences des seigneurs, ou, selon l'expression alors usitée, ils avaient juré la *commune*. Louis VI, qui avait sanctionné l'établissement de quelques communes dans les villes de l'Église, s'était toujours opposé à ce que leur exemple fût imité par les villes de la couronne. Louis VII suivit la même politique : à son passage à Orléans il

[1] Chronicon Mauriniacense, lib. III, p. 84.

réprima des efforts qu'il regardait comme séditieux [1], « là apaisa » l'orgueil et la forsennerie d'aucuns musards de la cité, qui, pour » raison de la commune, faisoient semblant de soi rebeller, et dresser » contre la couronne : mais moult y en eut de ceux qui cher le com- » parèrent (achetèrent) ; car il en fit plusieurs mourir et détruire de » male mort, selon le fait qu'ils avoient desservi [2]. » Après avoir commencé son règne par ces exécutions sanglantes, qu'il savait bien devoir être agréables à la noblesse et au clergé, Louis VII convoqua une cour plénière à Bourges, pour les fêtes de Noël, afin de s'y faire couronner une seconde fois, aussi bien que sa femme Éléonore. Il avait choisi une ville au centre de la France, pour en rendre l'accès plus facile aux habitants du midi comme du nord. En effet, le nombre des métropolitains, des évêques, des comtes et des autres seigneurs qui s'y rassemblèrent, fut immense. C'étaient proprement les états du royaume, quoiqu'ils ne fussent convoqués que pour une fête, et qu'on ne voie pas, dans cette occasion, qu'aucun objet politique fût soumis à leur délibération [3].

On sait fort peu de choses sur les premières années de l'administration de Louis VII : on peut attribuer cette stérilité, en partie à la grande jeunesse du roi, plus occupé de ses plaisirs et des exercices de son âge que des affaires publiques ; en partie au manque d'un historien contemporain, qui ait pris à tâche de conserver la mémoire des affaires de la monarchie. Louis le Jeune éprouvait encore quelquefois la résistance de ces petits seigneurs, contre lesquels son père avait si longtemps combattu. Il paraît que, dès la première année de son règne, Gaucher, sire de Montjay, d'une branche cadette de la maison de Montmorency, crut pouvoir secouer le respect que lui avait inspiré Louis le Gros, et piller les sujets du roi dans le voisinage de son château Louis VII se hâta cependant de rassembler quelques troupes, avec lesquelles il vint, en 1138, mettre le siége devant Montjay : il prit ce château, il en renversa les fortifications, à la réserve d'une seule tour, où il mit garnison, et il conduisit Gaucher dans les prisons de Paris [4].

(1137-1141.) Dans le Poitou et l'Aquitaine l'autorité était demeurée

[1] Historia Ludovici VII, p. 124.

[2] Grandes chroniques de Saint-Denis. Hist. de France, t. XII, p. 196.

[3] Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 915.

[4] Historia gloriosi regis Ludovici VII, t. XII. Hist. de France, p. 125. — Chron. de Saint-Denys, p. 199. — Chr. reg. Francor., p. 213.

à sa femme Éléonore, et aux conseillers de Guillaume X, père de celle-ci : ces provinces paraissaient cependant se ressentir aussi de la jeunesse des souverains, et secouer un joug qu'elles avaient docilement porté pendant la vie de Guillaume IX. Le pays d'Aunis, en particulier, était dévasté par la petite guerre d'Ébles de Mauléon, et de Godefroi de Rochefort, qui se disputaient le château Julien et la ville de La Rochelle. A cette occasion, Louis VII parut de bonne heure vouloir profiter de son mariage, pour faire valoir sur les États de sa femme, non l'autorité d'Éléonore d'Aquitaine, mais celle du roi, de qui ces fiefs relevaient. Il évoqua à lui le jugement des contestations entre Mauléon et Rochefort, et il les força à faire la paix [1]. Peu après, des différends s'élevèrent entre l'évêque et le comte d'Angoulême, à l'occasion de quelques biens d'Église. Ce comte était Guillaume Taillefer, qui avait succédé, le 16 novembre 1140, à son père Wulgrin Taillefer II : il était encore fort jeune, et son inexpérience encourageait les prétentions de ses gentilshommes, de ses frères, de l'évêque et du roi de France, à gouverner son fief. Ce dernier lui écrivit comme à *son fidèle*, lui rappelant que l'église d'Angoulême avait été enrichie par les rois ses prédécesseurs, et qu'elle ne pouvait être appauvrie sans offense pour la dignité royale ; il lui enjoignait en conséquence d'honorer et d'aimer cette église, et de lui restituer ses biens, promettant de régler ensuite lui-même, quand il viendrait dans le pays, les différends qui pourraient subsister encore entre le comte et l'évêque [2].

Louis VII visitait en effet, et voulait visiter en roi, les provinces méridionales de la France, qui pendant si longtemps avaient été étrangères à la couronne. Après un intervalle de cent quatre-vingts ans, durant lequel on ne trouve aucun acte de l'autorité royale en Languedoc, Louis le Gros avait déjà, en 1134, accordé une charte à l'évêque du Puy en Velay, qui était venu lui-même la solliciter à Orléans, afin de régulariser l'autorité qu'il s'attribuait sur cette ville, pendant l'absence de son seigneur, le comte de Tripoli, en Syrie. Louis le Gros, parlant comme s'il n'avait cessé d'être souverain dans cette province, accorda à l'évêque Humbert la seigneurie de la ville du Puy, la justice et tous les droits d'un comte particulier [3]. Ces concessions n'étaient

[1] Galliæ christianæ, t. II, p. 462.
[2] Historia pontific. et comitum Engolismensium. Hist. de France, t. XII, p. 399.
[3] Hist. gén. du Languedoc, liv. XVII, p. 425, et Preuves, p. 473.

cependant encore que des formes de chancellerie, qui n'avaient pas beaucoup de valeur réelle. Louis VII, en 1138, vint en pèlerinage à la même église du Puy en Velay ; et c'était la première fois qu'un roi de la troisième race passait les frontières de la Septimanie, enseignant ainsi aux peuples que leurs seigneurs avaient eux-mêmes un seigneur, auquel ils pouvaient recourir [1].

Louis le Jeune ne tarda pas longtemps à se montrer à ces mêmes provinces, non plus en pèlerin, mais en chef d'armée. Les comtes de Poitiers n'avaient jamais voulu reconnaître la cession du comté de Toulouse, faite par Guillaume IV à son frère Raymond de Saint-Gilles. Ils prétendaient que le comté de Toulouse était un fief féminin, qui aurait dû passer à Philippa, fille de Guillaume IV de Toulouse, et femme de de Guillaume IX de Poitiers : celui-ci, ainsi que son fils Guillaume X, avaient fait valoir par les armes leurs prétentions. Éléonore avait hérité de leurs droits, et les avait transmis au roi son mari. Toutefois si Louis VII avait réuni à la couronne le puissant comté de Toulouse, il aurait entièrement renversé l'équilibre entre le roi et les seigneurs, que le système féodal avait maintenu jusqu'alors. Rempli de ce projet, il convoqua les vassaux de la couronne, pour faire leur service à l'armée qui devait s'assembler aux fêtes de la Saint-Jean 1141, et entrer en Languedoc. Il paraît que les grands vassaux montrèrent peu d'empressement à seconder le roi dans une entreprise qui leur serait devenue si fatale; qu'en particulier Thibaud, comte de Champagne, refusa de servir, et que Louis VII en témoigna beaucoup de ressentiment [2]. Malgré l'abandon de ses vassaux, ce monarque, avec le peu de forces qu'il put réunir, entreprit le siége de Toulouse; mais il fut bientôt obligé de le lever. Nous n'avons cependant aucun détail sur ces événements; notre guide dans la partie précédente de l'histoire, le moine Orderic Vitalis, nous manque tout à coup à cette époque, et nous laisse, au moment où il pose la plume, dans une grande obscurité. Malgré tous les défauts de sa narration, son extrême prolixité, son désordre, ses continuels retours en arrière, et son goût pour le merveilleux le plus absurde, nous ne nous séparons pas sans regrets d'un écrivain qui nous initiait dans tous les préjugés et toutes les passions populaires de

[1] Petri Venerabilis, lib. I, Epist. 29, t. XV. Hist. de France, p. 634. Galliæ christianæ, t. IV, p. 575 seq. Hist. gén. du Languedoc, liv. XVII, p. 425.

[2] Roberti de Monte Append. ad Sigebertum, t. XIII, p. 331. — Guillelmi Neubrigensis de Rebus Anglicis, lib. II, p. 108, *Ibid.*

son époque, et qui, à propos de ce que nous ne désirions point savoir, nous apprenait souvent ce que nous aurions cherché partout ailleurs en vain [1].

Si Louis VII échoua dans son entreprise sur Toulouse, son expédition de l'an 1141 n'en contribua pas moins à étendre son autorité au midi ; les droits des vicomtes Guy et Adémar de Limoges leur étaient contestés, probablement par l'évêque de la même ville. Le roi les fit comparaître à son tribunal ; et après les avoir contraints à payer deux cents marcs d'argent, il les maintint dans leur possession. Ces vicomtes étaient au nombre des vassaux des comtes de Poitou, et peut-être n'auraient-ils point reconnu l'autorité royale, si, à ses propres droits, Louis VII n'avait pas joint ceux de sa femme Éléonore [2].

La clientèle de la couronne sur les bénéfices de l'Église devait s'étendre avec l'accroissement de son autorité. Cependant les provinces nouvellement réunies cherchaient à maintenir les libertés ecclésiastiques et le droit d'élection des chapitres, qui tout récemment avaient causé une si violente inimitié entre les pouvoirs temporels et spirituels.

L'évêque de Poitiers étant mort au mois d'octobre 1140, le chapitre de son diocèse lui donna pour successeur un abbé Grimoard, qui fut approuvé par le peuple, et consacré par l'archevêque de Bordeaux, son métropolitain, sans attendre la sanction royale. Ce n'était pas ainsi que se faisaient les élections d'évêques dans les anciens domaines de la couronne ; et Josselin, évêque de Soissons, qui paraît avoir été le conseiller de Louis pour les affaires ecclésiastiques, l'engageait à punir l'archevêque de Bordeaux, tandis que saint Bernard, abbé de Clervaux, prenait sa défense et celle des libertés ecclésiastiques [3]. L'affaire était

[1] Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 923. L'auteur déclare ici que, parvenu à l'âge de soixante-sept ans, et fatigué par la vieillesse et par les infirmités, il désire finir une histoire qui ne lui présente plus d'attrait, au milieu des calamités dont l'Europe est affligée. De longs extraits d'Orderic Vitalis ont été imprimés dans le tome XII des *Historiens de France*, et dans les précédents ; mais ils ont été morcelés, d'après le malheureux système adopté pour cette collection, de manière à rendre impossible de comprendre le plan de cet auteur, de le lire avec intérêt, ou de juger de la croyance qu'il mérite. Il est bien fâcheux que les savants laborieux qui ont formé ce recueil national, mettent si souvent celui qui veut juger par soi-même, dans la nécessité de recourir aux originaux qu'ils devaient reproduire, et qu'ils n'ont fait qu'extraire.

[2] Chronicon Gaufredi Vosiensis, p. 435, t. XII.

[3] Sancti Bernardi Epistola ad Josselinum, Suessionnens. episcopum, t. XV. Hist. de France, p. 581. — Chronicon Malleacense, t. XII, p. 408.

encore en suspens, lorsqu'un autre siége bien plus important vint à vaquer dans la France méridionale, celui d'Albéric, archevêque de Bourges ; et tandis que Louis présentait au chapitre le clerc qu'il destinait à le remplacer, le chancelier de l'Église romaine engagea le pape Innocent II à disposer de ce siége, en faveur de son neveu Pierre de La Châtre.

Louis VII éprouva une violente colère en apprenant cette usurpation de la cour de Rome ; il jura qu'il ne permettrait jamais à La Châtre de prendre possession de l'archevêché qu'il lui avait en quelque sorte dérobé, et il le força à chercher un refuge chez Thibaud, comte de Champagne [1]. Dans cette occasion il ne s'agissait plus des libertés de l'Église, mais plutôt des usurpations de la cour de Rome ; aussi les plus zélés défenseurs des premières, saint Bernard, abbé de Clervaux, et Pierre le Vénérable, abbé de Clugny, commencèrent à intercéder pour le roi [2]. Mais moins les saints étaient scandalisés, plus la cour de Rome s'irritait. Innocent II fulmina enfin une bulle contre le roi de France, par laquelle il soumit à l'interdit tous les lieux où il viendrait à résider. Malgré le dévouement de la maison des Capet à l'Église, ou peut-être justement à cause de ce dévouement, aucune ne fut plus souvent frappée des censures ecclésiastiques. Hugues, Robert, Philippe, Louis le Gros, Louis le Jeune, en sentirent tout le poids : pendant trois ans en effet celui-ci ne put entrer dans aucune ville, aucun château, ou aucune bourgade, sans que le service divin y fût aussitôt suspendu [3].

Le puissant comte de Champagne et de Blois, Thibaud IV, avait offensé Louis VII, en refusant de se trouver à l'armée qui attaquait Toulouse, et en ouvrant dans ses États un asile à Pierre de La Châtre. Bientôt un nouveau sujet de brouillerie vint s'ajouter aux précédents : la reine Éléonore avait une sœur nommée Pétronille, qui avait reçu pour sa part de l'héritage paternel, quelques fiefs situés en Bourgogne. Louis, craignant qu'elle ne formât ensuite des prétentions sur la portion de sa sœur, désirait la marier à un de ses vassaux les plus fidèles. Il fit enfin choix de son parent Raoul, comte de Vermandois, qu'on a

[1] Chronicon Mauriniacense, p. 87. — Historia Francor. anonyma, p. 116. — Chronicon Gaufredi Vosiensis, p. 435. — Chronicon Turonense, p. 472.

[2] Sancti Bernardi Epistola ad episcopos curiæ, t. XV, p. 585. — Petri venerabilis Epistola ad Innocentium II, p. 637.

[3] Chronicon Mauriniaéense, p. 87.

surnommé le Vaillant et le Borgne, et qui était âgé au moins de cinquante ans. Mais Raoul, à qui Louis VII accordait la plus grande confiance, était marié depuis bien des années à une sœur du comte de Champagne. Il est vrai que les grands seigneurs qui désiraient un divorce, pouvaient toujours trouver dans leur généalogie quelque lien de parenté avec leurs femmes, et quelque prétexte pour faire casser leur mariage. Une législation de scandales et de parjures encourageait tour à tour des révélations honteuses et des déclarations mensongères, dont la cour de Rome se constituait juge ; et selon que les princes jouissaient ou non de sa faveur, tantôt elle déclarait nuls les mariages les plus légitimes, tantôt elle refusait obstinément les divorces les plus nécessaires. Raoul de Vermandois, qui ne voulait point laisser échapper l'occasion qui lui était offerte, n'attendit pas le jugement de Rome. Il s'adressa aux trois évêques de Noyon, de Laon et de Senlis, dont l'un était son frère et les autres ses créatures, et il obtint d'eux une déclaration par serment, portant que son mariage avec la princesse champenoise était nul ; après quoi il se hâta d'épouser Pétronille de Guienne. Mais il n'avait pas songé qu'en offensant le comte de Champagne, il offensait aussi son ami saint Bernard, et le pape Innocent II, qui avait en saint Bernard la plus grande confiance. Bientôt les trois évêques, convaincus de parjure, furent suspendus ; Raoul de Vermandois fut frappé d'anathème, et son mariage ne fut enfin reconnu pour valide qu'après la mort de sa première femme [1].

(1141-1144.) Ni Louis VII, ni son cousin Raoul de Vermandois, ne se laissèrent intimider par les anathèmes de l'Église. Le premier, après la réunion de l'Aquitaine à son domaine, l'emportait en puissance sur tous les rois qui depuis trois siècles l'avaient précédé sur le trône de France; le second s'était fait une brillante réputation par son courage et son activité. Thibaud, au contraire, qui régnait depuis quarante ans, était déjà vieux, et dans les campagnes de 1141 et 1142 il éprouva de constants revers. Ce fut en 1142, ou peut-être même en 1143, que Louis VII attaqua le château de Vitry en Champagne, l'un des meilleurs de ceux du comte Thibaud. S'en étant rendu maître, il y fit mettre le feu, et les flammes, s'avançant bien plus rapidement qu'il ne s'y était attendu, gagnèrent la principale église, où la plus grande

[1] Herimanni Tornacensis Historia, p. 408. — Roberti de Monte, p. 331, t. XIII. Hist. de France. — Sancti Bernardi Epistolarum, t. XV, p. 583.

partie de la population s'était réfugiée. Aucune issue n'était plus ouverte à ces malheureux, et treize cents hommes, femmes ou enfants, périrent d'une manière effroyable dans cet incendie. Louis VII, dont le cœur n'était point endurci, entendit leurs cris lorsque le mal était peut-être déjà sans remède. Bientôt après il vit leurs corps à moitié dévorés par les flammes, et cette scène d'horreur, qu'il pouvait regarder comme son ouvrage, le glaça d'épouvante et de remords; elle contribua bien plus que n'aurait pu faire une défaite, à lui faire rechercher la paix avec l'Église, et solliciter l'intercession de saint Bernard et de Pierre le Vénérable auprès de la cour de Rome. Louis VII était disposé à admettre Pierre de La Châtre à l'archevêché de Bourges, pourvu que le pape le relevât du serment qu'il avait fait de ne l'y jamais recevoir; il offrait d'accorder à Thibaud des conditions avantageuses, mais en même temps il demandait à être réconcilié à l'Église, et que la sentence d'excommunication prononcée contre Raoul de Vermandois fût révoquée [1].

Cette dernière sentence avait été prononcée par le cardinal-légat Ives, qui depuis était mort à Trèves : comme elle avait été rendue sur les instances de Thibaud, ce comte s'engagea par serment à la faire révoquer, et à cette condition il obtint du roi la restitution de ce qu'il avait perdu. Thibaud pouvait compter en effet sur son influence à la cour de Rome, et nous avons la lettre que, sur sa demande, saint Bernard écrivit à Innocent II, en exécution de ce traité. Après des réflexions générales sur le malheur des gens de bien et la décadence de la piété, il ajoute : « Pour que la terre ne fût pas entièrement désolée, » pour qu'un royaume divisé ne fût pas ruiné, votre fils le plus dévot, » cet ami, ce défenseur des libertés ecclésiastiques a été forcé à pro- » mettre sous serment qu'il ferait retirer la sentence d'excommunica- » tion prononcée par maître Ives, votre légat de bonne mémoire, » contre la terre et la personne du tyran adultère, qui a été le chef et » l'auteur de tous ses maux et de toutes ses douleurs, et contre la » compagne de son adultère. Ce prince s'y est déterminé à la prière » et d'après le conseil de quelques hommes fidèles et sages; car ils » disaient qu'il serait facile d'obtenir cette grâce de vous, sans aucune

[1] Les PP. Bénédictins rapportent l'incendie de Vitry au mois de janvier 1143. Anonymi Hist. Francor., t. XII, p. 116. — Abrégé de l'Hist. de France, p. 225. — t. XIII, auctarium Gemblacense, p. 272. — Roberti de Monte, p. 289. — Aliud Append. ad eundem, p. 331.

» lésion de l'Église, puisqu'il dépendrait toujours de vous de prononcer
» de nouveau la même sentence qui avait été rendue avec justice, et
» de la déclarer alors irrévocable : que la paix s'obtienne donc ainsi,
» et que la ruse soit jouée par la ruse ; que celui qui se glorifie dans sa
» malice et qui est puissant dans son iniquité, sente qu'il n'y peut
» rien gagner [1]. »

Saint Bernard aurait dû cependant prévoir le ressentiment qu'une pareille tromperie inspirerait au roi. Dès la première annonce de l'intention du pape, de fulminer de nouveau l'excommunication contre le comte Raoul, Louis VII déclara qu'il la regarderait comme une hostilité nouvelle, et qu'elle anéantirait le traité précédent [2]. Quand l'excommunication fut en effet prononcée, et que Louis VII se trouva joué, il s'en prit à l'Église ; il empêcha l'élection d'un nouvel évêque de Paris ; il refusa la possession du temporel à l'évêque de Châlons qui avait été nommé ; il saisit le temporel de l'archevêque de Reims ; il témoigna surtout sa défiance d'une alliance que le comte Thibaud cherchait à contracter avec le comte de Flandre et le comte de Soissons, en les attachant à lui par des mariages. Dans ces mesures vigoureuses, Louis VII était secondé par l'abbé Suger, et Josselin, évêque de Soissons : d'autre part, saint Bernard s'employait avec zèle pour le comte Thibaud, et il était assisté par Hugues, évêque d'Auxerre. Il ne nous est resté, de toute cette négociation, que les lettres de saint Bernard, en sorte que nous ne pouvons entendre que l'une des deux parties. Ces lettres donnent une haute idée de l'habileté du saint, de sa vigueur de raisonnement, quelquefois même de sa modération, lorsqu'il aurait pu se croire personnellement offensé, et qu'il se disculpait au lieu de montrer de la colère ; mais elles laissent peser sur lui, dans toute sa force, l'accusation de duplicité, si souvent répétée contre les gens de son ordre.

Nous avons vu quels conseils saint Bernard avait donnés à Innocent II, sur l'excommunication du comte Raoul ; cependant il écrit lui-même à Louis : » Comment le comte Thibaud a-t-il pu pécher contre vous,
» de manière à encourir de nouveau votre colère, lui qui, comme vous
» le savez bien, a obtenu par ses propres efforts, avec tant de travaux
» et de difficultés, cette absolution du comte Raoul, qu'il regardait
» pourtant comme injuste ; lui qui n'a point cherché, qui ne cherche

[1] Sancti Bernardi Epistola 217, col. 200. — Hist. de France, t. XV, p. 584.
[2] *Ibid.* 220, p. 203. — Hist. de France, t. XV, p. 586.

» point, qui même, par crainte de vous déplaire, a détourné de tout
» son pouvoir cette nouvelle excommunication, quelque juste qu'elle
» fût[1] ? » Dans une lettre à Josselin, « il proteste qu'il n'est point
» animé par un esprit de blâme, qu'il n'a médit de personne, qu'il ne
» veut médire de personne, moins encore du prince de son peuple ;
» qu'il demande grâce pour tout ce qu'il a pu dire inconsidérément
» de contraire à la dignité de l'évêque de Soissons, de l'abbé de Saint-
» Denis, ou du roi ; mais surtout il proteste n'avoir jamais ni dit, ni
» écrit, ni même cru qu'ils fussent *des schismatiques ou un foyer de*
» *scandale*. Je le dis sans crainte, ajoute-t-il, et je ne redoute point
» que mon écrit me démente ; examinez-le bien, je vous prie ; et si
» vous y trouvez ces choses, alors je m'avouerai coupable d'un grand
» sacrilége, et je conviendrai qu'en l'écrivant j'étais agité, comme vous
» le dites, d'un esprit de blâme ou de blasphème [2]. »

Mais en même temps saint Bernard rendait compte à la cour de Rome de ces différends, pour la confirmer dans son opposition au roi ; nous avons sa lettre au cardinal Étienne, évêque de Préneste : « Vous
» savez, lui dit-il, comment je me suis présenté devant mon seigneur
» (le pape), lui parlant pour le roi.....; je disais alors du bien de lui,
» car il semblait promettre le bien ; mais à présent il rend le mal pour
» le bien, et je suis forcé de me contredire : j'ai honte de mon erreur
» et des fausses espérances que j'avais conçues, et je rends grâce à
» Dieu de n'avoir point été exaucé, quand, avec simplicité de cœur,
» je priais pour lui. Je croyais montrer de la déférence à un roi paci-
» fique, et voilà que je me trouve avoir approuvé le plus dangereux
» ennemi de l'Église. Toutes les choses sacrées sont foulées aux pieds
» chez nous ; l'Église est rédutie à un honteux esclavage ; on ne per-
» met point de procéder aux élections des évêques, et lorsque les
» prêtres ont pris sur eux de les accomplir, on ne permet point à l'élu
» d'occuper son siége [2]. »

Ce n'était pas au moyen de pareilles recommandations qu'il devait être facile à Louis VII de faire sa paix avec le pape Innocent II ; mais

[1] Epistola 220, col. 203, sancti Bernardi. Histoire de France, p. 587.

[2] *Ibid.*, 223, col. 207, *Ibid*, p. 590.

Josselin avait employé le mot *blasphemia*, qui dans les écrivains de ce siècle est habituellement employé comme *blâme ;* les biographes de saint Bernard y ont vu avec horreur une accusation de blasphème.

[3] *Idid.* 224, col. 208. *Ibid.*, p. 591.

celui-ci étant mort le 24 septembre 1143, Célestin II, qui lui fut donné pour successeur, consentit à réconcilier le roi de France à l'Église : on ne sait point quelle condition il lui imposa. La chronique de Morigni se contente de rapporter, « que le roi envoya des députés à Célestin » pour traiter avec lui, et qu'ils obtinrent tant de sa douceur, qu'en » leur présence, et devant tous ces nobles qui fréquentent Rome, il » leva la main avec bonté, et étant debout, il fit le signe de bénédic- » tion du côté de la France, et lui donna l'absolution de l'interdit pro- » noncé contre elle [1]. »

Saint Bernard, voyant Louis réconcilié à l'Église, se hâta de pacifier aussi le comte Thibaud avec lui. Il écrivit à Célestin II, non plus pour accuser le roi, mais pour demander la paix avec les plus vives instances ; il sollicita aussi le concours de Josselin, évêque de Soissons, et celui de l'abbé Suger ; la paix fut enfin conclue dans une assemblée solennelle tenue à Saint-Denis en 1144, où les grands du royaume étaient convoqués pour la fête de Saint-Mathias : on ne sait point quelles en furent les conditions ; mais Thibaud, qui était désormais avancé en âge, ne songea jamais à les violer [2].

(1137-1144.) Pendant cette période de huit années, où Louis le Jeune, à peine entré dans l'adolescence, éprouvait d'assez grandes oppositions dans son administration intérieure, par l'inimitié d'un de ses vassaux les plus puissants et les plus proches, que soutenaient les gens d'Église, ses embarras ne furent nullement compliqués par la politique des princes étrangers qui possédaient une partie de la France, et en particulier par celle des Anglais. L'usurpation d'Étienne et les guerres civiles qui l'avaient suivie, avaient complétement anéanti la force extérieure de la monarchie britannique. Il est important de se former une idée de ses révolutions, puisqu'elles se faisaient ressentir à la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le comté de Boulogne, qui formaient une partie considérable de la France. Mais pendant la première période du règne de Louis VII, ces révolutions n'ont aucune liaison avec l'histoire du reste de la monarchie.

Étienne avait séjourné en Angleterre pendant les deux premières années de son règne, abandonnant la Normandie aux gentilshommes qui la défendaient par pure animosité contre la maison d'Anjou. Il avait

[1] Chron. Mauriniacens., p. 87.

[2] S. Bernardi Ep. 225 et 358, t. XV, p. 593. — Chr. Turon., t. II, p. 473. — Roberti de Monte Ap., t. XIII, p. 331.

fondé ses prétentions au trône sur ce que, d'après la préférence accordée au sexe masculin, le fils d'une fille de roi devait l'emporter sur la fille même du roi ; mais cette règle, qu'il invoquait, ne suffisait pas pour établir son droit ; car en l'admettant, son frère aîné, le comte de Champagne, aurait dû passer avant lui. Il l'abandonna donc pour ne plus faire valoir que le droit qu'il tenait de l'élection populaire ; en effet, il avait obtenu les suffrages du clergé et des grands, mais il avait été obligé de les acheter par des concessions de tout genre ; il avait relâché tous les liens de l'autorité royale ; et en permettant à tous les nobles de se fortifier dans leurs châteaux, il avait perdu cette domination sur l'Angleterre, dont ses prédécesseurs avaient été en pleine jouissance. Les trésors de Henri I[er], livrés entre ses mains par son frère l'évêque de Winchester, lui avaient ouvert le chemin du trône ; c'était encore par eux qu'il comptait s'y affermir, et ne pouvant accorder sa confiance à aucune milice féodale, il attira à son service tous les aventuriers qui, sans patrie et sans sentiments politiques, étaient disposés à vendre au plus offrant le service de leurs bras. La plupart de ceux-ci étaient des Brabançons, qui arrivaient successivement dans son comté de Boulogne, pour passer de là en Angleterre. Étienne les plaça sous le commandement de Guillaume d'Ypres, son plus dévoué serviteur. De là vint que les troupes mercenaires furent, pendant tout ce siècle, désignées, en France et Angleterre, par le nom de Brabançons. Leur établissement porta une atteinte dangereuse au système féodal, en transportant le pouvoir du glaive, de ceux qui disposaient de plus de terres, à ceux qui disposaient de plus d'argent [1].

Étienne, se croyant affermi sur le trône d'Angleterre, avait passé en Normandie en 1137, tandis que Louis le Gros vivait encore; après avoir rendu hommage à ce monarque pour les fiefs qu'il tenait de lui en France, il avait marché à la rencontre de Geoffroi, comte d'Anjou, qui, avec quatre cents chevaliers, avait fait une irruption dans son duché. Mais les deux armées semblaient avoir peu de désir d'en venir aux mains : les gentilshommes qui les formaient montraient beaucoup d'empressement à enlever du butin dans les villages désarmés et les couvents, très-peu à s'exposer aux blessures ou à la mort. Chaque général était obligé de faire la cour à ses soldats, et de leur promettre des récom-

[1] Gesta Stephani regis, in Duchesne Script. Normann., p. 929. — Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 916.

penses d'autant plus grandes, qu'il pouvait moins se faire obéir d'eux. Étienne, en particulier, prodiguait son argent à ses vassaux immédiats de Boulogne, et à ses mercenaires brabançons. Ces faveurs excitèrent la jalousie des Normands. Une sédition éclata dans son armée; les deux peuples en vinrent aux mains, et après le combat, tous les Normands abandonnèrent leur roi. Geoffroi d'Anjou ne trouvait guère plus d'obéissance parmi ses soldats; en sorte qu'au mois de juillet les deux princes, se voyant hors d'état de combattre, convinrent d'une trêve de deux ans, sans rien décider sur leurs droits respectifs aux couronnes d'Angleterre et de Normandie [1].

Le roi Étienne semblait déterminé à livrer la Normandie à elle-même. Il ne prit aucune mesure pour y rétablir l'ordre ; et il parut croire que l'anarchie universelle, en exaltant tous les intérêts locaux et toutes les haines de voisinage, défendrait mieux cette province contre le comte d'Anjou, qu'il ne pourrait faire lui-même. Après avoir nommé Guillaume de Rolmare, et le vicomte Roger, pour y rendre la justice, il repassa en Angleterre dans l'hiver de 1137 à 1138, emmenant avec lui tous ceux des nobles normands qu'il put déterminer à le suivre [2]. Une invasion de David, roi d'Écosse, qui, pour témoigner sa fidélité à l'impératrice Mathilde, mettait à feu et à sang les comtés septentrionaux de l'île, et un soulèvement des barons anglais, qui accusaient Étienne de n'avoir exécuté aucune de ses promesses, contribuèrent à hâter son retour. Mais Étienne fut forcé de laisser derrière lui, en Normandie, Robert, le puissant comte de Glocester, de Bayeux et de Caen, fils naturel de Henri Ier, qui avait tour à tour prêté serment à Mathilde, puis à l'usurpateur, et qui, retiré dans ses forteresses, et refusant de paraître à la cour, attendait le moment où il pourrait replacer sa sœur sur le trône. Au mois de juin 1138, ce Robert appela Geoffroi Plantagenet en Normandie; mais il lui conseilla d'en ressortir dès le mois suivant, à l'approche de Guillaume d'Ypres et de ses Brabançons. Tous les partis semblaient redouter également le combat, et les chefs, s'enfermant dans leurs forteresses, abandonnaient le plat pays aux ravages de tous les gens de guerre indifféremment [3].

Cependant la guerre civile ne tarda pas à être transportée de Nor-

[1] Orderici Vitalis, lib. XIII, p. 909, 910.
[2] *Ibid.*, p. 911.
[3] Willelmi Malmesbur. Hist. novellæ, lib. I, p. 24. — Order. Vitalis, lib. XIII, p. 916

mandie en Angleterre. L'impératrice Mathilde passa dans cette île, sous la protection de son frère le comte Robert : une grande partie du clergé, qui prétendait que ses priviléges avaient été mal observés par Étienne, se déclara pour elle; le frère lui-même du roi, l'évêque de Winchester, embrassa pour quelque temps son parti, qu'il abandonna ensuite; et l'importance des combats qui se livraient dans le royaume rendit au duché de Normandie une tranquillité comparative; les seigneurs de ce pays préférant attendre ce que le sort des armes déciderait d'eux, sans attirer la guerre dans leur patrie.

Étienne était un homme de cœur et de tête ; il avait montré dans la guerre civile les talents d'un général, et la victoire avait à plusieurs reprises couronné ses armes, surtout dans ses combats contre le roi d'Écosse; mais, se défiant du titre par lequel il régnait, il était obligé de faire la cour à ses vassaux. Au lieu de les maintenir dans l'obéissance, il cherchait à les gagner par d'amples promesses qu'il n'était pas toujours en état de tenir, et il rassemblait souvent par toute sorte de moyens l'argent nécessaire à ses mercenaires, seuls défenseurs sur lesquels il pût compter. Aussi les prélats lui reprochaient-ils son manque de foi, eux qui n'avaient jamais gardé la leur. D'autre part, Mathilde, qu'on nommait toujours l'impératrice, semblait douée d'une fermeté indomptable, d'une activité, d'un courage qu'aucun revers ne pouvait abattre; mais son orgueil et son mépris pour les droits de ses sujets éloignaient d'elle ceux mêmes qui avaient couru le plus de dangers pour la servir. Geoffroi, comte d'Anjou, son mari, avec lequel elle vivait rarement d'accord, et dont elle cherchait à être toujours séparée par des mers et des montagnes, était de son côté réputé un vaillant guerrier; mais sa dureté, son avarice, et plus encore sa prédilection pour ses sujets angevins, avaient inspiré une telle aversion aux Normands, que ceux-ci, en défendant contre lui l'usurpation d'Étienne, croyaient défendre leur propre indépendance. Robert, comte de Caen et de Glocester, frère naturel de Mathilde, la servait avec une fidélité égale à ses talents et à son courage. Henri, évêque de Winchester, frère d'Étienne, et légat du pape en Angleterre, montrait une habileté dans les intrigues, et une hardiesse dans l'exécution, dignes de son ambition. Cependant tous ces grands personnages, employant constamment les uns contre les autres les talents du premier ordre dont ils étaient doués, les rendirent tous également funestes à leur patrie; ils anéantirent la puissance de l'Angleterre, qu'ils auraient pu servir, et ils détruisirent tout ce que les

deux Guillaume et Henri avaient fait, pendant plus d'un demi-siècle, pour sa gloire.

Dans le cours de l'année 1141, l'Angleterre vit d'abord Étienne, prisonnier de Mathilde, condamné aux fers, traité avec la même rigueur que le dernier des malfaiteurs, et sollicitant vainement sa liberté au prix de sa couronne, à laquelle il était prêt à renoncer; elle vit ensuite Mathilde, abandonnée par l'évêque de Winchester, délaissée par presque tous ses partisans, poursuivie de châteaux en châteaux, et obligée enfin d'échanger le roi Étienne son prisonnier contre son frère Robert, comte de Glocester, qui, en la défendant, était tombé aux mains de ses ennemis. Mais ces grandes révolutions semblaient n'inspirer aux Français qu'un intérêt de curiosité, et dans la Normandie même, les barons, demeurés en quelque sorte leurs propres maîtres, prenaient conseil de ces événements, pour traiter à des conditions plus ou moins avantageuses avec Geoffroi, comte d'Anjou, sans faire aucun effort vigoureux pour l'un des partis plutôt que pour l'autre [1].

A dater de l'échange qui avait remis Étienne en liberté, le parti de Mathilde déclina sans cesse en Angleterre, principalement à cause du zèle que les citoyens de Londres, offensés par elle, témoignèrent dans la cause d'Etienne. Ce fut peut-être parce que Louis VII vit Étienne s'affermir sur le trône d'Angleterre, qu'il abandonna son parti, après l'avoir favorisé jusqu'alors. Il encouragea Geoffroi, comte d'Anjou, à faire une tentative plus vigoureuse pour se rendre enfin maître de la Normandie. Celui-ci passa la Seine auprès de Vernon, le 14 janvier 1144, à la tête d'une nombreuse armée : il se présenta le lendemain devant Rouen, où il fut reçu, le 20 janvier, par les bourgeois, et il commença immédiatement le siége de la citadelle, qui ne se rendit que lorsque les vivres manquèrent à ses défenseurs. Thierry d'Alsace, comte de Flandre, était venu joindre le comte d'Anjou son beau-frère, avec quatorze cents chevaux. Louis VII entra aussi en Normandie à la tête de sa chevalerie; et après avoir signé un traité avec Geoffroi Plan-

[1] Orderici Vitalis lib. XIII, usque ad finem, p. 915 à 924. — Gesta Stephani regis. Script. Normann., p. 963 seq. — Chronica Normanniæ, ibid., p. 979. — Willelmi Malmesbury Hist. novellæ lib. II. — Henrici Huntind. lib. VIII. Rapin Thoyras, Histoire d'Angleterre, liv. VI. p. 123 seq.

Le roi Étienne avait été fait prisonnier à Lincoln, le jour de la Purification de la Vierge, 2 février, et le comte Robert devant la tour de Winchester, le jour de l'Exaltation de la croix, 14 septembre.

La Chronique normande rapporte l'un et l'autre événement à l'an 1140.

tagenet, par lequel celui-ci lui abandonnait le château de Gisors, le roi reçut son hommage pour le duché de Normandie, le seconda au siége de Driencourt, et ne se retira que lorsque toute la Normandie, à la réserve du château d'Arques, se fut soumise au nouveau duc [1]. La monarchie anglaise se trouva ainsi partagée entre les deux maisons rivales qui l'avaient ensanglantée par leurs guerres civiles. Le royaume d'Angleterre demeura à Étienne, avec le seul comté de Boulogne sur le continent. Le duché de Normandie, réuni au Maine, à l'Anjou et à la Tourraine, reconnut pour maître Geoffroi Plantagenet, que sa femme Mathilde et son fils Henri ne tardèrent pas à rejoindre [2].

Louis le Jeune avait quelque intérêt aux guerres civiles des Anglais et des Français sujets de l'Angleterre ; il les avait regardés comme consolidant sa propre autorité, et il avait secondé alternativement chaque parti, selon qu'il l'avait vu le plus faible. La Germanie, durant la même période, fut de son côté exposée à des guerres civiles ; mais le monarque français ne parut leur acorder aucune attention, et la partie de la France qui relevait de l'Empire n'en éprouva d'autre résultat que de s'affermir toujours plus dans son indépendance.

L'empereur Lothaire II était mort peu de mois après Louis le Gros, le 3 décembre 1137, à son retour de son expédition en Italie. Il ne laissait pas de fils, mais son gendre Henri le Superbe, duc de Saxe, prétendait à la couronne impériale. Cependant un rival dans sa propre famille, le marquis Albert de la maison d'Ascanie, qui lui disputait l'héritage de la Saxe, réussit à tromper ses espérances. Conrad, duc de Souabe, le même qui avait recherché la couronne en même temps que Lothaire, fut élu le 22 février 1138, par une diète convoquée à Coblentz ; il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 6 mars suivant. Avec lui les partisans de la maison Salique, désignés par le nom nouveau de Gibelin, recouvrèrent le pouvoir. Henri le Superbe, qui avait été forcé de reconnaître le nouveau roi de Germanie et de lui remettre les joyaux de l'Empire demeurés sous sa garde, se détermina à reprendre les armes, quand il vit que la Saxe elle-même allait lui être enlevée par son cousin, avec l'appui du nouvel empereur. Guelfe VI, duc de Bavière,

[1] Roberti de Monte, t. XIII, p. 290.

[2] Chronicæ Normanniæ, p. 981. — Mathilde fut déterminée à abandonner l'Angleterre par la mort de ses deux plus zélés partisans : Milon, comte de Hereford, en 1143, et Robert, comte de Glocester, son frère naturel, en 1147. Simeonis Dunelm. Hist., p. 90.

embrassa le même parti ; en sorte que les Guelfes et les Gibelins se trouvèrent à peu près balancés en Allemagne. Leurs noms, adoptés comme cri de guerre à la bataille de Winsberg, dans l'automne de 1140, passèrent en Italie, lorsque Conrad, vers l'année 1145, y envoya des ambassadeurs, pour annoncer une expédition qu'il n'exécuta pas [1].

Mais quoique le quart de la France à peu près continuât à reconnaître la souveraineté des empereurs, et à mettre le nom de Conrad III en tête de tous les actes publics, ces provinces ne prirent aucune part à la discorde nouvelle des Guelfes et des Gibelins, et n'eurent presque rien à démêler avec le gouvernement de Conrad. Seulement, dans les états tenus à Liége, en 1139, le roi de Germanie régla le sort de la basse Lorraine, disputée depuis le commencement du siècle entre les comtes de Louvain et ceux de Limbourg. Conrad déposa Valéran, comte de Limbourg, qui avait été attaché à son prédécesseur, et il donna le duché de la basse Lorraine, qui dès lors fut plus connu sous le nom de duché de Brabant, à Godefroi VII, comte de Louvain ; plus tard, en 1151, le comté de Limbourg fut érigé en duché, et Valéran en conserva dès lors le titre [2]. Les affaires du royaume de Bourgogne étaient également portées aux diètes germaniques, car la diète de Strasbourg, dans l'été de 1144, décida un ancien procès pendant entre l'abbaye de Einsiedlen et le pays de Schwitz, qui fut mis au ban de l'Empire [3] ; et celle d'Aix-la-Chapelle, en 1146, confirma les droits de l'archevêque Humbert, de Vienne sur la souveraineté de sa ville métropolitaine, qui lui était peut-être déjà disputée par Guigue-Dauphin, comte d'Albon, avec lequel on voit, vers cette époque, sortir de l'obscurité l'ancienne maison des dauphins de Viennois. [4]. L'archevêque d'Embrun obtint, en 1151, du même empereur, les mêmes immunités [5]. L'archevêque de Besançon se rendit aux diètes de Strasbourg, et celui d'Arles reçut de Conrad l'investiture par le sceptre [6]. Ce sont à peu près là les seuls actes exercés par l'empereur élu, Conrad III, dans

[1] Otto Frising. Chron., VII, cap. 22 seq. — Mascovii Commentar., lib. III, p. 114-182.

[2] Mascovii Comment., lib. III, p. 129. — Magnum Chronicon Belgicum, p. 182, 183 ; apud Struvium Script. germ. III.

[3] *Ibid.*, p. 163.

[4] *Ibid.*, p. 169. — Histoire de Dauphiné, Disc. I, p. 3.

[5] Histoire de Dauphiné, Disc. IV, p. 88.

[6] Mascovius, lib. III, p. 170.

les trois royaumes français, de Lorraine, de Bourgogne et de Provence.

Pendant la même période, la partie de la France qu'on peut considérer comme étant sous l'influence espagnole, était aussi en proie à des guerres civiles. Le moine don Ramire, après avoir donné aux Aragonais la mesure de son incapacité et de sa lâcheté [1], avait renoncé à la couronne le 11 août 1137, et s'était retiré dans le couvent d'Osca. En même temps il avait confié sa fille Pétronille à Raimond Bérenger IV, comte de Barcelone, qui devait épouser cette héritière du royaume, dès qu'elle serait arrivée à l'âge de puberté. Raimond Bérenger se trouva dès lors un des personnages les plus influents de la France méridionale : il était le protecteur et le conseiller de son plus jeune frère, Bérenger Raimond, comte de Provence ; et celui-ci, ayant passé tout son règne à combattre les seigneurs Des Baux, ses cousins, qui prétendaient devoir partager avec lui l'héritage de la Provence, Raimond Bérenger mit beaucoup de zèle à le défendre, puis à le venger, lorsqu'il fut tué en 1144. Le comte de Barcelone et le seigneur Hugues Des Baux étaient fils de deux sœurs, Douce et Étiennette, comtesses de Provence. Le premier prétendait que les fiefs ne se divisaient pas ; le second, que toutes les sœurs devaient hériter également ; et comme le seigneur Des Baux trouva de nombreux partisans en Provence, il est probable qu'il les dut à l'aversion des habitants pour le joug espagnol [2]. Le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, s'allia étroitement aux seigneurs Des Baux, et lui fournit constamment des secours, sans doute d'après la jalousie que lui causait la maison de Barcelone, déjà trop puissante en Languedoc, où elle possédait les comtés de Carcassonne, de Rhodez, le Gévaudan, le vicomté de Carlad, et le comté de Melgueil [3]. Les efforts cependant que faisaient les seigneurs Des Baux et les comtes de Toulouse pour repousser la domination des Catalans et des Aragonais, ne servirent qu'à l'affermir ; et lorsque Bérenger Raimond fut tué, en 1144, dans le port de Melgueil,

[1] Il avait fait périr tous à la fois la plupart des chefs des grandes familles d'Aragon. En même temps, il était si incapable qu'on racontait de lui que, tenant son bouclier d'une main et sa lance de l'autre, il avait pris la bride de son cheval entre ses dents, croyant que c'était ainsi qu'un guerrier devait le conduire. Zurita indices rerum ab Aragon. Regibus gestarum. Hisp. illust., t. III, p. 45.

[2] Bouche, Hist. de Provence, liv, II, Sect. IX, p. 113. — Io. Marianæ, lib. X, cap. 16, p. 514.

[3] Histoire générale du Languedoc, liv. XVII, chap. 57-62, p. 532-537.

par un albalétrier génois, son fils en bas âge tomba sous la tutelle de Raimond Bérenger IV, qui dès lors prit lui-même le titre de marquis de Provence [1]

Raimond Bérenger IV, cependant, avait trop d'affaires et trop d'ennemis en même temps, pour que son ambition pût de sitôt devenir redoutable à la France. Comme époux de Pétronille, reine d'Aragon, il devait défendre ce royaume contre les Mores, qui l'attaquaient sans cesse, et contre les grands maîtres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple, qui avaient été appelés à le posséder par le testament d'Alphonse le Batailleur. Il avait encore à maintenir son indépendance contre Alphonse VII de Castille, qui prenait le titre d'empereur des Espagnes, et qui exigeait que tous les rois le reconnussent pour leur supérieur; enfin il était engagé dans une guerre avec don Garcias Ramirez, roi de Navarre, qui avait pour alliés les comtes français des Pyrénées occidentales, et qui reçut probablement aussi quelques secours de Louis VII, comme duc d'Aquitaine [2].

Tel était l'état de la France, pendant la première période du règne de Louis le Jeune; l'influence du pouvoir royal s'y était considérablement accrue, tandis que les grands feudataires disparaissaient, ou que leurs fiefs, tombant en quenouille, passaient à des monarques étrangers. Les provinces qui relevaient immédiatement du roi louaient sa vigueur et sa sagesse; celles, au contraire, qui avaient passé au roi d'Angleterre ou au roi d'Aragon, étaient désolées par des guerres civiles. La population, l'industrie et la richesse continuaient à s'accroître. Louis VII, qui, à son avénement au trône, avait réprimé les efforts des habitants d'Orléans pour établir une commune, accorda cependant à cette ville, aussi bien qu'à celle d'Étampes, des coutumes et des priviléges qui les mettaient à l'abri des abus de pouvoir les plus odieux, et surtout de l'altération de la monnaie [3]. En 1144 il confirma aussi la charte de commune qui avait été accordée par son père à la ville de Beauvais [4].

Au reste, ce n'étaient pas seulement les villes royales qui jouissaient de la liberté; dans les fiefs sur lesquels s'étendait à peine l'autorité de la couronne, les cités avaient obtenu plus de priviléges encore. La ville de Montpellier relevait d'un seigneur qui, sans porter les titres de comte

[1] Caffaro Ann. Genuens., p. 261, t. VI. Rer. ital.
[2] Io. Marianæ, lib. X, cap. 16 et 18, p. 514-516.
[3] Ordonnances des rois de France, t. XI, p. 188-189.
[4] *Ibid.*, p. 193.

ou de vicomte, était en possession d'une indépendance presque absolue; mais ce seigneur avait dû se conformer à l'esprit de liberté qui animait tout le Midi, et permettre que les citoyens de Montpellier élussent des consuls annuels, à l'exemple de ceux de Gênes, et leur confiassent, comme dans cette république, l'administration municipale, et celle de la justice. Guillaume VI, seigneur de Montpellier, ayant de quelque manière excédé, en 1141, ses prérogatives, la famille des Aimoin, la plus puissante entre celles de ses sujets, dirigea contre lui une attaque de tout le peuple; Guillaume VI fut chassé de la ville; il fut retenu deux ans en exil, et, malgré l'appui que lui donna le clergé, il ne fut rappelé qu'après avoir promis d'observer mieux à l'avenir les priviléges de la cité [1]. Les habitants de Nîmes jouissaient également du consulat et d'un gouvernement à peu près républicain. Dès l'an 1124 ils avaient acheté de leur vicomte Bernard Atton IV, l'exemption de certains droits onéreux, connus sous le nom de questes et de toltes, et leur corporation avait payé quatre mille sous melgoriens pour s'en affranchir [2]. L'année 1130 ils refusèrent de reconnaître son fils et son successeur Bernard Atton V, peut-être parce qu'il n'avait pas encore promis de respecter leurs priviléges; mais ces difficultés étaient aplanies depuis longtemps, lorsqu'en 1144 le même Bernard Atton V traita avec les consuls de Nîmes, et leur accorda, pour une nouvelle somme d'argent, de nouvelles libertés [3]. La ville de Toulouse avait obtenu du comte son seigneur des priviléges non moins importants; elle était devenue un corps politique, avec lequel le pape correspondait [4]. On manque de détails sur l'histoire intérieure des villes, mais tous les documents historiques qui nous restent sur elles, s'accordent pour établir que leur condition, dans le midi de la France, était absolument la même que celle des cités lombardes qui se préparaient alors à se constituer en républiques.

A la même époque, une autre ville de France, mais une ville relevant de l'empereur, perdit les priviléges de commune dont elle avait aupa-

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. XVII, chap. 54, p. 431. — Epistola Innocentii II ad Guillelmum Arelatensem episcopum, t. XV. Hist. de France, p. 407.

[2] Preuves de l'Histoire de la ville de Nismes, t. I, XVII, p. 31.

[3] Histoire de la ville de Nismes, liv. II, p. 204, 205, et Preuves, XVIII, XIX, p. 31.

[4] Epistola Innocentii II ad Clerum et Populum Tolosanum, trelatensem. etc. Histoire de France, t. XV. p. 406, 407.

ravant conquis la jouissance. Nous ne savons point quand les citoyens de Cambrai avaient formé entre eux, pour la première fois, une commune; mais il paraît qu'en 1138, ils étaient depuis longtemps en jouissance de leur liberté, car un moine historien de cette ville les accuse d'avoir alors bien dégénéré de la droiture, de la simplicité et de la modestie qu'avaient montrées les premiers fondateurs de leur association. On a cependant peine à distinguer, dans les déclamations sacerdotales de cet écrivain, sur quoi ces reproches peuvent être fondés. Ils avaient voulu, nous apprend-il, mettre un terme aux exactions de leur évêque, dont ils n'avaient point respecté les censures ; ils avaient aussi voulu arrêter les brigandages des gentilshommes, qui, retirés dans leurs châteaux, pillaient les bourgeois et les voyageurs. Dans ce but, ils entreprirent le siége de Crèvecœur, celui de ces châteaux qui nuisait le plus à leur commerce ; mais leur camp fut surpris par les gentilshommes, secondés par l'évêque et le comte de Flandre ; quatre-vingt-dix citoyens furent tués, plus de trois cents furent faits prisonniers, le nombre des blessés fut plus grand encore. L'évêque, s'approchant de la ville à la tête des gentilshommes, au moment où elle était plongée dans la consternation, y fut reçu sans difficulté; mais il ne fut pas plutôt maître des portes, qu'il prononça la dissolution de la commune, et la suppression de tous les priviléges qu'il avait été auparavant forcé d'accorder aux habitants de Cambrai [1].

Si l'histoire politique de la France ne présente que peu d'événements, à l'époque que nous venons de parcourir, l'histoire littéraire acquérait de l'importance; de fortes études avaient recommencé, et des esprits du premier ordre avaient développé la puissance de leur génie : malheureusement la carrière qui presque seule leur était ouverte, était celle de la théologie et des sciences qui s'y rapportent ; or, dans ces sciences, l'esprit de l'homme ne saurait faire aucun progrès, tandis qu'elles aigrissent le caractère, parce qu'elles font considérer toute opposition comme une résistance aux volontés de la Divinité elle-même. On vit alors briller saint Bernard, abbé de Clervaux, qui, par la vivacité de sa foi, l'énergie de son caractère. son activité et le zèle ardent dont il était animé, a mérité d'être rangé parmi les pères de l'Église, quoiqu'il soit venu plusieurs siècles seulement après tous les autres saints auxquels

[1] Lamberti Waterlosii Chronicon Cameracense. Histoire de France, t. XIII, p. 499, 500.

on donne le même nom. On remarque encore Pierre le Vénérable, abbé de Clugny, de la famille de Montboissier en Auvergne, que l'on regardait comme le digne émule de saint Bernard; Pierre Abailard, le savant le plus universel et le plus profond penseur que l'Europe eût produit depuis des siècles ; Héloïse, abbesse du Paraclet, autrefois son écolière, sa maîtresse ou sa femme, qui égalait presque son maître en science, et qui le surpassait de beaucoup en imagination et en sensibilité. La vie de tous ces grands personnages, et de beaucoup d'autres encore, était bien plus complétement consacrée aux études, que celle d'aucun des auteurs les plus celèbres de notre siècle. Leur tête travaillait peut-être avec plus d'activité, leur gloire était plus grande, et cependant la totalité de leurs travaux est demeurée sans résultat ; ils n'ont fait faire aucun progrès à l'humanité : leurs passions et leurs combats nous étonnent sans nous intéresser ; et quand nous entrevoyons toute leur turbulence, elle n'excite en nous que le regret qu'ils aient si mal employé leurs efforts.

Dans l'année 1140, une controverse longtemps agitée entre saint Bernard et Pierre Abailard fut amenée à sa conclusion. Un concile fut assemblé à Sens pour prononcer entre eux, et le jeune Louis VII y assista parmi les évêques. La France attendait avec impatience l'issue de cette espèce de tournoi spirituel, où les deux plus célèbres antagonistes en théologie allaient combattre en champ clos. Si Pierre Abailard était considéré comme le plus savant homme et le plus habile dialecticien de l'Europe, Bernard de Clervaux, aux yeux des évêques, était déjà un saint dont les opinions ne pouvaient plus être soumises à la discussion. Bernard accusait Abailard d'avoir entretenu sur la Trinité des opinions qu'il qualifiait d'hérétiques; Abailard les niait, et la différence entre eux consistait dans des mots auxquels, depuis que la colère des deux rivaux est assoupie, il nous est impossible d'attacher aucun sens. On s'attendait à leur voir déployer toutes les ressources de la dialectique : l'habitude des disputes d'école n'était pas moins familière aux clercs que celle des armes aux chevaliers. « Outre les évêques » et les abbés, un grand nombre d'hommes religieux, les maîtres des » écoles des villes, et tous les clercs lettrés s'étaient rassemblés en pré- » sence du roi, dit saint Bernard lui-même, dans sa lettre au pape » Innocent II [1]. Goliath, avec le corps élevé, recouvert de sa noble cui-

[1] Sancti Bernardi Epistola 189, col. 182, ad Innocentium II. Hist. de France, t. XV, p. 578, 579.

» rasse, et précédé de son écuyer Arnaud de Brescia, s'avance entre les » deux armées; il élève la voix contre les phalanges d'Israël ; il adresse » ses reproches aux bataillons des saints, et il le fait avec d'autant plus » d'audace, qu'il sait bien que David n'est point parmi eux. »

Mais l'attente du grand nombre de curieux qui s'étaient rassemblés à Sens fut trompée, car les deux antagonistes se refusèrent également au combat. Saint Bernard déclara ne pas vouloir exposer des questions de foi aux subtilités d'un dialecticien, ni faire dépendre du sort d'une dispute une doctrine qui était déjà ferme et immuable ; il se contenta donc de produire quelques chapitres extraits des ouvrages de son adversaire. Abailard, de son côté, frappé d'une sorte de terreur devant l'assemblée, ou peut-être s'apercevant, à cette manière d'entamer son procès, de la partialité de ses juges, demeura muet, et au lieu de répondre, il interjeta appel par-devant le pape. Comme il se rendait à Rome afin de poursuivre cet appel, Pierre le Vénérable le retint à Clugny, l'engagea à se soumettre aux décisions de l'Église, qui l'avait déjà condamné à Sens, et entreprit de le réconcilier avec saint Bernard. Il paraît que cette réconciliation fut sincère. Abailard se sentait déjà accablé par l'âge et par les infirmités ; il savait tout ce qu'il pouvait craindre de l'intolérance de ses adversaires ; il s'enferma à Clugny, y revêtit l'habit de saint Benoît, et il y mourut moins de deux ans après le concile de Sens [1].

Parmi les opinions erronées que saint Bernard reprochait à Abailard, il n'y en avait aucune qui sortît du champ de la théologie [2]. Mais le plus habile des disciples d'Abailard, l'Italien Arnaud de Brescia, avait élevé ses idées, d'un mysticisme qu'il est difficile à notre siècle de comprendre, jusqu'à la réforme de l'Église et du gouvernement. Il regardait le pouvoir et la richesse du clergé comme ayant corrompu ses mœurs et sa discipline, et il voulait éloigner ce corps du gouvernement et des affaires ; il cherchait dans les communes l'image des antiques républiques de la Grèce et de l'Italie, et il désirait, par une législation plus sage et plus libérale, relever dans leurs citoyens la dignité de l'homme. Pendant le cours de ses études sous Pierre Abailard, il avait sans doute vécu à Paris, et nous voyons que saint Bernard le regardait, au concile de Sens, comme le premier des champions de

[1] Baronii Annal. eccless., ann. 1140, p. 283 seq. — Pagi critica, p. 525 seq.
[2] In sancti Bernardi Epist., 326, col. 301. Histoire de France, t. XV, p. 577.

son maître : cependant, nous ne connaissons aucune de ses actions pendant son séjour en France. Ce fut en Italie et en Allemagne qu'il prêcha ses doctrines nouvelles sur la liberté, d'après lesquelles on donna à sa secte le nom d'hérésie politique. Brescia, sa patrie, fut la première commune qui, éclairée par ses enseignements, ne se contenta plus d'une confédération de bourgeois pour défendre ses propriétés, et fonda sa constitution sur des bases rationnelles et républicaines [1]. De là Arnaud passa à Rome, où sa doctrine lui gagna d'autant plus de partisans, que les anciens souvenirs de la gloire romaine avaient déjà préparé les esprits de ses auditeurs à le comprendre. Ses principes y furent condamnés en 1139 par le second concile de Latran. Il quitta alors l'Italie, et, traversant les Alpes, il s'arrêta à Zurich, ville déjà enrichie par un vaste commerce entre l'Italie et l'Allemagne, et où les marchands, que leur industrie avait rendus indépendants des gentils-hommes, commençaient à sentir la dignité de leur état. Quelque opposition s'y était manifestée entre la magistrature communale et le clergé ; et les bourgeois de Zurich, ceux même de toute la Souabe, accoururent avec empressement pour profiter des leçons d'un homme qui leur enseignait à être libres. Saint Bernard écrivit en vain à l'évêque de Constance, pour l'engager à chasser le novateur, si même il ne jugeait pas plus prudent de le faire périr. Arnaud de Brescia ne quitta Zurich que volontairement, lorsqu'il se rendit à Rome, où il fut appelé, en 1145, par ses partisans, pour donner une nouvelle constitution à la république romaine. Ainsi s'annonçait, même dans l'Église, l'ère nouvelle de la liberté du genre humain [2].

[1] Otto Frising. de gestis Freder. I, lib. II, cap. 21, p. 719. — Guntherus in Ligurino, lib. III, v. 270, p. 41; apud Pithæum Script. Germ.

[2] Mascovii Comm., lib. III, d. 133. — Müller, Geschichte der Schweiz, B. I, cap. 14, p. 406, 411. — Sancti Bernardi Epistolæ, Ep. 195, col. 187, t. XV, p. 575.

CHAPITRE VII.

Seconde croisade conduite par Louis le Jeune. 1145-1149.

L'occident commençait à jouir de quelque repos; l'autorité royale s'affermissait dans une grande partie de la France; les guerres civiles qui avaient désolé l'Angleterre et l'Allemagne semblaient s'assoupir; la liberté jetait de profondes racines dans les villes, le commerce et les manufactures y florissaient, et la population s'accroissait avec les richesses; lorsque l'Europe fut alarmée par la nouvelle que la ville d'Édesse, que les Orientaux nommaient *Rohas*, avait été ouverte aux musulmans dans la nuit de Noël de l'an 1144; que la plupart des habitants avaient été massacrés, et que le vainqueur, encouragé par ce succès, comptait achever en peu de mois la conquête de la terre sainte, si les chrétiens d'Occident ne se hâtaient de venir au secours du royaume de Jérusalem, qu'ils y avaient fondé [1].

La couronne de ce royaume était alors sur la tête d'un enfant, Baudouin III, qui, à l'âge de douze ans, avait succédé, le 10 novembre 1152, à Foulques d'Anjou, son père. Foulques, dans une vieillesse avancée, s'était tué à la chasse par une chute de cheval. Sa veuve Mélisende, qui lui avait apporté la couronne, était une femme habile et courageuse, que les états du royaume de Jérusalem chargèrent avec empressement de la tutelle, et qui forma son fils à la pratique des vertus nécessaires à la défense de son trône chancelant [2]. Le gouvernement de la terre sainte était singulièrement difficile. Parmi les barons latins entre lesquels elle était partagée, il n'y en avait qu'un petit nombre qui eût conservé intacte la valeur des premiers conquérants, leurs

[1] Pagi critica in Annales Baronii, ad ann. 1144, p. 543, § 14.
[2] Willelmi Tyrii Historia, lib. XVI, § 1, 2, 3, p. 890.

pères ; encore ils y joignirent un orgueil, un esprit d'indépendance, et une indiscipline qui maintenaient le pays dans une constante anarchie. Ils servaient mal leur roi, et ils étaient mal servis par leurs sujets ; car, méprisant la race des Syriens et des Grecs, détestant les hérésies des jacobites, des Nestoriens et des maronites, ils opprimaient les habitants du pays conquis presque autant que les Turcs auraient pu le faire, et ils ne leur permettaient point l'usage des armes [1]. Les Latins s'étaient seuls réservé le droit et l'office de défendre leur nouvelle patrie. Cependant on commençait à voir se multiplier parmi eux une race dégénérée, qu'on reconnaissait à son goût pour les bains, pour les parfums, pour les vêtements flottants ; ces hommes, nés du mélange des Latins et des Syriens à la terre sainte, et auxquels on donnait le nom de *poulains*, ne vivaient que pour les plaisirs de la mollesse ; on les disait plus timides que des femmes, et plus perfides que des esclaves [2]. Chacun de ces barons de la terre sainte nourrissait quelque inimitié contre quelqu'un de ses voisins, et les trois princes d'Antioche, de Tripoli et d'Édesse, les plus grands vassaux du royaume de Jérusalem, étaient plus ouvertement encore brouillés les uns avec les autres.

Josselin de Courtenai, qui gouvernait Édesse avec le titre de comte, n'avait point pourvu à la défense de cette grande ville. Édesse, capitale de l'Osrhoène, était située à une journée au nord de l'Euphrate ; elle était rarement visitée par les Latins, et presque uniquement habitée par des Chaldéens et des Arméniens adonnés au commerce. Le jeune Josselin avait lui-même abandonné le séjour d'Édesse, pour s'établir dans un lieu de délices, près de l'Euphrate, nommé *Turbessel*, et sa brouillerie ouverte avec Raimond, prince d'Antioche, rendait sa position plus dangereuse encore, lorsque Émadeddin-Zengui, sultan d'Alep, que les Latins nommaient *Sanguin*, entreprit, avec une très-nombreuse armée, le siége de sa capitale [3]. Peut-être, toutefois, ce sultan n'aurait-il point réussi à s'en rendre maître, si un Arménien, habitant d'Édesse, dont la maison attenait à une des principales tours, ne l'avait ouverte aux musulmans pour se venger de l'outrage fait par Josselin de Courtenai à la pudeur de sa fille [4]. La vengeance fut épouvantable, car tout

[1] Jacobi de Vitriaco Historia Hierosolym., cap. 74 seq. p. 1089.
[2] *Ibid.*, cap. 72. p. 1088.
[3] Willelmus Tyrius, lib. XVI cap. 4, p. 891.
[4] Willelmi Neubrigensis de rebus Angliæ, lib. I, cap. 18.
M. Michaud, qui au reste ne fait pas mention de cette circonstance, a donné

ce qui professait une des sectes chrétiennes dans cette grande ville, sans respect pour l'âge ou pour le sexe, fut livré au glaive, ou entraîné en capitivité. Peu de mois après cette conquête, Zangui fut assassiné au siége d'un château de l'Osrhoène, et son fils Noraddin monta sur le trône d'Alep.

(1145.) Lorsque la nouvelle de la prise d'Edesse et du massacre de tout un peuple chrétien fut apportée en France, elle y répandit l'horreur et la consternation. Tout dans ce moment semblait disposé pour favoriser une nouvelle croisade; aucun danger ne menaçait la nation au dehors; les troubles de l'Angleterre avaient presque fait oublier la rivalité entre les deux couronnes; la population s'était accrue, la richesse s'était augmentée, et une brillante jeunesse soupirait après la guerre et les jouissances de ce grand jeu de hasard. La France commençait à être regardée comme le centre de la chrétienté, les Français comme les champions de l'Église, comme les chevaliers et les défenseurs de tous les opprimés. Les papes avaient contribué à nourrir cette opinion, en venant constamment chercher un refuge en France, toutes les fois que leurs querelles avec les empereurs, avec les Normands des Deux-Siciles, ou avec leurs propres sujets, troublaient leur sûreté à Rome : d'autre part, le crédit prodigieux que saint Bernard s'était acquis dans tout le monde latin, celui de Pierre le Vénérable, abbé de Clugny, et de plusieurs autres saints personnages qui décoraient alors l'église de France, avaient contribué à soumettre toute la chrétienté aux impulsions d'un même zèle, et à la faire agir comme un même corps.

Le roi Louis VII, alors âgé de vingt-six ou vingt-sept ans, partageait les sentiments chevaleresques de sa nation et de son siècle; il était aimé et considéré de ses sujets ; il n'avait eu que des succès dans ses premières entreprises, et il avait inspiré une opinion de ses talents, fort supérieure à son mérite ; il se croyait appelé à se couvrir de gloire en conduisant en Asie la puissante armée des chrétiens. Plusieurs scrupules agisaient en même temps sur sa conscience, et lui faisaient considérer une croisade comme l'expiation nécessaire de ses fautes. Son frère Philippe, durant le petit nombre d'années qu'il avait été asso-

sur la prise d'Édesse des détails empruntés aux historiens et aux poëtes arméniens, que M. Cerbied lui a communiqués.

[1] Histoire des Croisades, liv. V, t. II, p. 100 et suiv.

cié au trône de Louis le Gros, avait fait vœu de se consacrer à la défense de la terre sainte; un accident l'avait fait périr dans sa jeunesse, et Louis VII se croyait obligé d'accomplir le vœu de son frère aîné, dont il avait recueilli le trône [1]. Pendant sa brouillerie avec l'Église, il était demeuré trois ans sous le poids des censures et de l'interdit; il croyait avoir besoin, non-seulement d'effacer cette tâche, mais encore de soulager sa conscience de tous les sacriléges qui avaient pu être commis par ses soldats à cette occasion. L'incendie de la grande église de Vitry, et la mort cruelle de tous ceux qui s'y étaient réfugiés, laissaient peser sur sa conscience un remords plus légitime. Enfin, il avait juré de ne jamais permettre à Pierre de La Châtre de prendre possession de l'archevêché de Bourges, auquel ce prélat avait été nommé par le pape. Le pontife, pour le réconcilier à l'Église, avait exigé qu'il renonçât à ce serment dont il l'avait délié. Cependant Louis sentait un double scrupule, d'abord d'avoir prêté un serment contraire aux ordres de l'Église, ensuite de ne l'avoir pas observé. A tous ces motifs venaient se joindre les nouvelles qu'on apportait du Levant, les détails des massacres d'Édesse, l'image des dangers que couraient Jérusalem, Tripoli, Antioche; les lettres qu'on recevait journellement de plusieurs milliers de chevaliers français établis dans la terre sainte, comme aux avant-postes de la chrétienté. En racontant leurs combats, ils exposaient la disproportion de leurs forces, et ils annonçaient que s'ils n'étaient promptement secourus, bientôt les Latins apprendraient le massacre de tous les chrétiens du Levant, et de tous ceux qui, pendant un demi-siècle, leur avaient témoigné quelque faveur.

Échauffé par toutes ces nouvelles, et par sa propre ferveur religieuse, Louis VII convoqua à Bourges, où il allait passer les fêtes de Noël, une cour plénière, plus nombreuse que de coutume; c'est là qu'il annonça pour la première fois, précisément un an après la prise d'Édesse, son intention de revêtir la croix pour la défense des chrétiens de Jérusalem, et qu'il invita les grands de ses États à le suivre. L'évêque de Langres prit ensuite la parole, et il communiqua à l'assemblée l'émotion la plus vive, par le récit des atrocités que les Turcs venaient de commettre. Cependant les seigneurs qui se trouvaient alors auprès du roi, reconnurent qu'ils n'étaient point assez nombreux pour décider sur

[1] Otto Frising. de Rebus gestis Freder. I, lib. I, cap 34. p. 668. Script. ital., t. VI.

une aussi grande entreprise ; ils convinrent donc de se réunir de nouveau à Vézelay, dans le comté de Nevers, pour la fête de Pâques prochaine. Tous les princes des Gaules furent invités à se trouver à cette grande réunion, qui fut désignée sous le nom de *parlement*, synonyme de celui de conférence ; car c'était plutôt des hommes indépendants que des sujets d'une même roi, qui devaient y venir *parlementer* ensemble [1].

L'assemblée de Vézelay fut plus nombreuse encore que le roi ou les prédicateurs de la croisade n'avaient pu s'y attendre. L'enthousiasme public était déjà excité, et chacun s'y rendait avec un ardent désir de s'engager soi-même dans l'expédition sacrée, et d'y engager les autres. La bourgade de Vézelay appartenait à l'abbaye de même nom, et le pape avait pris beaucoup de peine pour la mettre à l'abri des usurpations du comte de Nevers ; il est probable que le roi avait fait choix de ce lieu pour y tenir son parlement, afin de terminer en même temps cette controverse qui avait été soumise à sa décision [2]. Mais ni la grande église, ni la place publique, ni la bourgade bâtie sur le penchant d'une montagne, ne pouvaient contenir la foule qui s'y était rendue. Elle couvrait tout le pied de la montagne, et s'y trouvait rangée en amphithéâtre de manière que tout innombrable qu'elle était, l'œil l'embrassait tout entière. Le pape Eugène III avait été invité par Louis VII à se trouver à cette assemblée ; mais le soulèvement des Romains, qui, à cette époque même, constituaient leur république, l'avait retenu en Italie. Il avait cependant adressé, dès le 1er décembre, une lettre encyclique au roi, aux princes, et à l'universalité des fidèles dans les Gaules, qui fut lue dès l'ouverture de la délibération. Il exhortait les Français à donner l'exemple du zèle pour la défense de la terre sainte, et pour la vengeance des forfaits commis à Édesse, en même temps qu'il renouvelait en leurs faveurs tous les priviléges et toutes les indulgences qu'Urbain II avait accordés un demi-siècle auparavant aux guerriers de la première croisade [3].

Eugène III avait député, pour le représenter dans cette occasion solenelle, saint Bernard, abbé de Clervaux. Celui-ci, dont le corps affaibli

[1] Odonis de Diogilo de Ludovici Septimi itinere, lib. I, p. 92. — Chronic. Mauriniacense, p. 88.

[2] Eugenii III papæ Epistolæ 9, 14. Hist. de France, t. XV, p. 431 seq.

[3] *Ibid.*, Epist. 8, p. 429, et apud Labbum, t. X, p. 2046. — Odonis de Diogilo, lib. I, p. 12.

semblait déjà pencher vers le tombeau, se sentit animé au milieu du peuple chrétien d'une force qu'il croyait surnaturelle. Il monta avec le roi dans une sorte de chaire qu'on avait élevée pour eux, et d'où il adressa la parole au peuple. Bientôt il fut interrompu par le cri : *La croix, la croix!* qui s'éleva de toutes parts. Il commença aussitôt, de même que le roi, à distribuer aux assitants les croix qu'ils avaient préparées; mais quoiqu'ils en eussent fait apporter plusieurs fardeaux, leur provision fut bientôt épuisée, et ils déchirèrent leurs habits pour en faire de nouvelles[1].

Si l'on en croit Odon de Deuil, de nombreux miracles secondèrent cette prédication; mais celui qu'il met au premier rang, c'est l'enthousiasme avec lequel les plus grands personnages contractaient ce redoutable engagement. Les deux premiers à prendre la croix, furent le roi Louis VII et la reine Éléonore ; ils furent imités par les évêques de Noyon, de Langres, de Lisieux, d'Arras, les abbés de Saint-Pierre le Vif et de Sainte-Colombe, les comtes Alphonse de Saint-Gilles, Thierry de Flandre, Henri de Meaux, Henri, fils de Thibaud de Blois; Guillaume de Nevers, Rainaud de Tournus, son frère; Robert de Dreux, frère du roi ; Ives de Soissons, Guy de Ponthieu et Guillaume de Varenne ; les seigneurs de Bourbon, de Coucy, de Rançon, de Lusignan, de Courtenay, de Montargis, de Thocy, de Montjay, de Breteuil, de Mouchy, de Bullis, de Frenel, de Bouthelier et de Trie. Un très-grand nombre de chevaliers et une multitude de piétons suivirent leur exemp le[2].

Les croisés s'engagèent les uns envers les autres à être prêts, dans une année, à se mettre en marche. Dans l'intervalle, de nouvelles assemblées furent convoquées à Laon, à Chartres, et dans plusieurs autres villes de France, pour y continuer la prédication de la croisade. Saint Bernard se rendit en personne aux plus importantes de ses assemblées ; il écrivit aux autres, et son activité se fit sentir à toutes, comme son enthousiasme se communiquait dans tous les lieux. L'assemblée de Chartres voulut lui déférer le commandement de l'expédition sacrée.

[1] Chronicon Mauriniacense, p. 88. — Odonis de Diagilo, lib. I, p. 12. — Anonymi Chron., p. 120. — Historia Ludovici VII, p. 126. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 199. Chron. Reg. Francor., p. 213. Bernardi Guinonis Hist. Reg. Francor., p. 231. — Chron. Senonense Sanctæ-Colombæ, p. 288. — Hist. Vezeliacens. Monast., p. 319. — Chron. Turon., p. 473.

[2] Historia Ludovici VII, p. 126.

« Je ne sais par quel jugement, écrivait-il à Eugène III, ils m'ont élu
» dans cette assemblée pour chef et prince de la milice ; mais soyez
» assuré que ce n'était ni de mon conseil, ni de ma volonté, ni même
» dans les bornes de ce qui m'est possible. Autant que je puis es-
» timer mes forces, je ne saurais parvenir jusqu'à ces régions loin-
» taines : d'ailleurs que suis-je pour disposer des camps, ou pour
» paraître en face des armées ? Que peut-il y avoir de plus éloigné de
» ma profession, lors même que mes forces pourraient y suffire, ou
» que l'habileté ne me manquerait pas [1] ? »

Ce refus que fit saint Bernard de prendre le commandement de l'armée, et cette sorte d'incapacité qu'il confesse modestement, sont d'autant plus remarquables qu'ils contrastent avec le reste de son caractère, avec l'enthousiasme qui l'animait alors, et avec sa ferme croyance qu'il avait le pouvoir de faire des miracles. Un tel pouvoir, cependant, aurait été plus utile à un général d'armée, que toutes les connaissances de la tactique. Lorsqu'il voyageait pour son couvent, le moine Gaufrid, son compagnon, avait soin d'écrire régulièrement à la communauté de Clervaux, pour lui rendre compte de tous les prodiges qu'opérait son maître [2]. Mais pendant sa prédication, ce même moine se plaignait que sa plume ne pouvait plus suffire à tant de miracles ; que les aveugles de naissance étaient doués de la vue, que les boiteux marchaient, que les sourds recouvraient l'ouïe, et les muets la parole ; qu'enfin chaque jour lui voyait donner plus de vingt preuves semblables de sa mission divine [3]. Saint Bernard permettait que toutes ces choses fussent écrites de lui sous ses yeux ; il s'applaudissait lui-même d'avoir été tellement secondé par l'Esprit saint, qu'il avait vidé les villes et les châteaux, et que pour sept femmes, on y trouvait à peine un homme [4]. Cependant une raison plus forte et des études plus approfondies ne lui permettaient pas sans doute d'être entièrement la dupe du fanatisme qu'il excitait.

Saint Bernard s'éleva d'une manière honorable contre un des effets de ce fanatisme, dans une lettre encyclique qu'il adressa aux chrétiens

[1] Sancti Bernardi Epistola 256, apud Baronium, t. XII, p. 321.

[2] Epistola Gaufredi notarii sancti Bernardi ad Clarevallenses. Hist. de France, t. XV, p. 598.

[3] Vita Sancti Bernardi, lib. III, cap. 4, ad calcem Oper. Sancti Bernardi, t. II. — Et apud Baronium, t. XII, p. 321.

[4] *Ibid.*, Ep. 246.

de la France orientale, aux Allemands et aux Bavarois. Après leur avoir présenté tous les motifs qui devaient les engager à prendre les armes pour la défense des saints lieux, et imiter les Français, il les exhorte à ne point suivre l'exemple de leurs ancêtres, au temps de la première croisade, à ne point massacrer tous les Juifs, à ne pas même les dépouiller et les mettre en fuite, mais à se contenter de les avertir que les usures de l'argent qu'ils avaient prêté ne couraient point contre ceux qui s'étaient engagés au service de la terre sainte [1]. L'autre luminaire de l'Église de France, Pierre le Vénérable, abbé de Clugny, était bien moins charitable. Il écrivit à Louis VII pour applaudir à son expédition; mais aussitôt il ajoute : « Que servirait cependant de » pourchasser et de persécuter les ennemis de la foi chrétienne, dans » des pays étrangers et éloignés de nous, si ces infâmes blasphéma- » teurs, les juifs, bien pires que les Sarrasins, peuvent continuer » près de nous, au milieu de nous, à blasphémer, à fouler aux pieds, » à couvrir de honte le Christ et les sacrements des chrétiens? Quoi! » le zèle de Dieu devorerait les enfants de Dieu, et ses plus cruels enne- » mis, les juifs, seraient laissés intacts!...... Je n'exhorte point ce- » pendant à les tuer, mais plutôt à les punir d'une manière conforme à » leur malice; et quelle manière plus juste que de leur enlever tous » les biens qu'ils doivent à la fraude... [2]. »

L'exhortation de Pierre le Vénérable ne pouvait frapper des oreilles plus disposées à l'entendre : et lorsqu'il conseillait de voler les juifs sans les tuer, il pouvait prévoir lui-même comment un tel conseil serait exécuté. Il était temps que saint Bernard les prît sous la protection de la religion; déjà un autre prédicateur de la croisade, un père Rodolphe, parcourait l'Allemagne en exhortant les chrétiens, non-seulement à voler au secours des lieux saints, mais encore à se montrer vrais soldats du Christ, et à se vouer au service de Jérusalem, par le massacre de tous les juifs qu'ils pourraient atteindre. Le peuple avait reçu avec joie de tels enseignements; il avait cru servir Dieu en se baignant dans le sang, et en partageant les trésors des plus riches banquiers de tout l'Occident; et lorsque saint Bernard passa en Allemagne pour engager l'empereur Conrad et les princes de la Germanie à prendre la croix comme les Français, peu s'en fallut qu'une sédition ne fût excitée contre lui à

[1] Bernardi Epist. 363. col. 326. — Hist. de France, t. XV, p. 605.
[2] Petri Venerab., lib. IV, Ep. 36. — Hist. de France, t. XV, p. 642.

Francfort, parce qu'il avait voulu dérober quelques juifs à la fureur du peuple [1].

Saint Bernard, qui avait écrit aux Germains, aux Lombards, aux Anglais, pour les engager à prendre la croix, continuait en même temps ses voyages et ses prédications. Après avoir parcouru la France, il consacra l'automne et l'hiver à visiter aussi l'Allemagne. Il désirait surtout entraîner l'empereur Conrad à la guerre sacrée ; il alla le joindre à Francfort au milieu d'une diète germanique ; il fut repoussé, mais il ne se rebuta point ; il revint à la charge à Constance, tout aussi inutilement ; et après avoir visité Zurich, Bâle, Strasbourg, il reparut encore à Spire, devant l'empereur, et prêcha avec tant de ferveur, le jour des Innocents, 28 décembre, sur cette occasion unique présentée aux hommes de racheter leurs péchés, et sur les heureux succès promis aux croisés, succès qu'il assurait lui être révélés par le ciel ; que Conrad, saisi d'enthousiasme, se leva tout à coup, prononça à haute voix son vœu devant l'autel, et reçut en même temps de l'orateur la croix et le drapeau sacré : son neveu Frédéric et un grand nombre des princes suivirent aussitôt cet exemple [2].

L'éloquence de saint Bernard, qui touchait ainsi le cœur des rois, et leur faisait prendre si subitement des déterminations si importantes, a été caractérisée par un Allemand contemporain, l'abbé Vibald, qui assistait à cette diète même de Spire : ses paroles sont plus propres encore à signaler le progrès des bonnes études, qu'aucun jugement que nous essayerions de former aujourd'hui sur les œuvres de saint Bernard. « A la tête des prédicateurs, dit-il, doit être placé, à mon jugement, » un homme vraiment illustre de notre temps, Bernard, abbé de Clervaux. L'orateur a été défini *un homme de bien qui possède l'art de* » *la parole*. Celui-ci, sans doute, est un homme de bien ; car, épuisé » par les privations du désert et par les jeûnes, pâle, et n'étant plus » animé que par un souffle, il persuade déjà par la vue avant qu'on l'ait » entendu. Il a reçu de Dieu un excellent naturel ; son érudition est

[1] Otto Frisingensis de Rebus gestis Freder. I, lib. I, cap. 37, 38, 39, t. VI. Rer. ital., p. 671.

[2] Gaufredi Vita Sancti Bernardi, lib. VI, cap. 4. Par une suite de l'étrange système adopté par les bénédictins, dans le morcellement des historiens de France, ils ont supprimé de l'histoire de saint Bernard tout ce qui a rapport à la prédication de la croisade ; c'est justement la partie la plus importante de sa vie politique. t. XIV, p. 361, 379. Les morceaux relatifs à l'Allemagne sont rapportés dans Mascovius, lib. IV, p. 189.

» vaste, son industrie incomparable, sa pratique infinie ; sa prononciation très-claire, ses gestes appropriés à tout ce qu'il dit ; doit-on s'étonner, si, puissant par tant de vertus, il entraîne ceux qui dorment, ceux mêmes qui sont en quelque sorte morts au Seigneur, et s'il les attache en captifs au joug de la Divinité [1] ! »

On pourrait cependant s'en étonner, puisque saint Bernard, une fois sorti de France, devait être arrêté par la difficulté de la langue. On suppose qu'il prêchait en latin ; cependant les peuples teutoniques lui répondaient dans leur langue, à chaque pause, et surtout au récit de chaque miracle, par ces exclamations : *Que le Christ nous fasse grâce ! que tous les saints nous aident ! Christ uns gnade ! die Heiligen alle helfen uns !* et Gaufrid, le compagnon et le biographe de saint Bernard, se plaint qu'en quittant les provinces germaniques, il n'était plus animé par ses interruptions, parce que les peuples de la langue romane n'avaient point de cantique propre à rendre ainsi grâce à Dieu, au récit de chaque miracle [2].

Pendant que saint Bernard multipliait, par son activité, le nombre des croisés, les Français, qui avaient un intérêt plus national à la croisade, puisque les quatre princes entre lesquels se partageait la terre sainte, étaient tous Français de naissance, prenaient des mesures pour assurer le succès de leur expédition. Louis VII écrivit au roi Roger, de Sicile, pour lui demander des vivres et des vaisseaux ; il écrivit de même à l'empereur Conrad et au roi Geisa, pour obtenir d'eux un libre transit et des vivres, au travers de la Germanie et de la Hongrie. Il se concerta encore avec Manuel Comnène, empereur de Constantinople, et il commença à agir comme le chef de tous les croisés des Gaules [3].

L'abbé Velly s'est plu à mettre en opposition la rare prudence de l'abbé Suger avec la ferveur et l'enthousiasme de saint Bernard ; il représente le premier comme un homme d'État consommé, comme le ministre et le conseil le plus assuré de Louis le Jeune, et il lui fait surtout honneur de s'être opposé de tout son pouvoir à la croisade [4]. Les écrits de l'abbé Suger, qui nous restent en assez grand nombre, ne donnent point une si haute idée de lui. On n'y trouve guère que l'am-

[1] Vibaldi abbatis Epist. 147, ad Manigoldum magistrum Scholæ-Amplissima collectio. t. II, p. 339. — Et apud Mascovium, lib. IV. p. 189.

[2] Gaufridus Clarevallens. Vita sancti Bernardi, lib. VI, cap. 8, et 10.

[3] Odonis de Diogilo, lib. I. p. 13.

[4] Histoire de France, édit. in-4°, t. II, p. 46.

plification d'un rhéteur, et les vues étroites d'un moine. Son livre *des Choses qu'il a faites durant son administration*, ne contient presque autre chose que l'énumération de ses travaux pour l'ornement de l'église de Saint-Denis [1]. Son zèle pour entreprendre une troisième croisade, après avoir vu le mauvais succès de la seconde, ne s'accorde pas non plus avec la haute prudence qui lui aurait fait prévoir l'issue de celle-ci [2]. Cependant ce n'est pas tout à fait sans fondement qu'on a fait à Suger un mérite d'avoir voulu dissuader Louis VII de cette expédition. Le moine Guillaume, de Saint-Denis, chargé à sa mort de faire son panégyrique, a le premier voulu rendre son héros étranger à une guerre qui avait plongé la France dans le deuil. « Que personne, dit- » il, ne se figure cependant que c'est par sa volonté ou son conseil que » le roi entreprit son pèlerinage. Il s'y était engagé par un pieux désir » et par zèle pour la gloire de Dieu, quoique le résultat ait été tout » autre qu'on ne l'avait espéré. Mais Suger, prévoyant en quelque » sorte les événements, ne le proposa point au prince ; et l'ayant ap- » pris, ne l'approuva point. Toutefois, après avoir vainement essayé » de s'y opposer dans les commencements, lorsqu'il vit qu'il ne pouvait » contenir l'impétuosité royale, il ne voulut ni faire tort à la dévotion de » Louis, ni se rendre responsable des événements, et il céda au temps [3]. »

La grande affaire du roi, de ses ministres, et de tous les croisés, devait être de se procurer de l'argent pour leur passage à la terre sainte. Les seigneurs qui possédaient presque toutes les richesses territoriales, n'avaient jamais de ressources pécuniaires, parce qu'avec l'imprudence, l'amour du plaisir et la vanité dont les grands se font presque des vertus, ils dépensaient toujours par anticipation la totalité de leurs revenus. Trois seules classes d'hommes avaient de l'argent, les juifs, les bourgeois des villes, et les prêtres ; mais les juifs, en butte à d'autant plus d'extorsions que l'enthousiasme religieux était plus ardent, se cachaient et dérobaient leurs richesses à toutes les recherches ; les bourgeois et les prêtres avaient, pour garantie de leurs propriétés, des immunités ; il est vrai qu'on ne les respectait guère. Le roi s'adressa à tous les couvents pour obtenir d'eux une subvention pécuniaire. Celui de Fleury passait pour fort riche ; Louis VII lui demanda mille marcs

[1] Sugerii abbatis de Rebus in administratione sua gestis, t. XII. Hist. de France, p. 96.

[2] Vita Sugerii abbatis, cap. 8, p. 110.

[3] *Ibid.*, a Willelma son Dionysiano, lib. III, p. 108.

d'argent ; et comme l'abbé Marchaire protestait qu'il n'avait point une si grosse somme, le roi se réduisit à cinq cents, puis à trois cents marcs; quand les moines consentirent à ce dernier payement, ils préférèrent lui donner leurs candélabres et leur encensoir, sans doute pour ne pas faire supposer qu'ils avaient un trésor caché, tandis qu'ils avancèrent avec joie et à un gros intérêt, beaucoup d'argent aux vassaux de leur église, qui voulaient aussi marcher à la croisade, et qui leur laissèrent en gage pour cinq ans les fiefs qu'ils tenaient du couvent[1] .

Quant aux bourgeois, on avait deux moyens de les rançonner, celui de leur vendre des priviléges, et celui de les leur reprendre ensuite. Il paraît qu'on les employa tous les deux avec les bourgeois de Sens ; que Louis VII, moyennant une forte somme, leur accorda en 1146 les droits de commune ; qu'ensuite le même roi annula le privilége qu'il avait accordé, sur les représentations d'Herbert, abbé de Saint-Pierre le Vif, qui s'était aussi croisé, et qui, pour faire les frais de son expédition, avait besoin de lever des *tailles et toltes* sur ses vassaux. Les bourgeois, iudignés de cette tromperie, se soulevèrent le 1er mai 1147, et tuèrent l'abbé Herbert. Le roi accourut aussitôt à Sens pour le venger ; il fit saisir le plus grand nombre des bourgeois qui avaint montré du zèle pour leurs libertés ; il fit précipiter les uns du haut d'une tour, en présence de tous leurs concitoyens ; il fit conduire les autres à Paris, et leur fit trancher la tête[2].

(1147.) Un mouvement général avait enfin été imprimé à l'Europe, et la guerre sacrée allait commencer. La prédication de saint Bernard avait réussi en Allemagne aussi bien qu'en France ; les deux plus grands monarques de la chrétienté avaient pris la croix, et une foule de princes du second ordre venaient se ranger sous leurs étendards, Le pape Eugène III se rendait en France pour animer encore le zèle universel, et assister aux derniers conseils des croisés. Roger, roi de Sicile, promettait une puissante assistance, et Manuel Commène un accueil hospitalier dans l'empire grec. Les nations situées aux extrémités de la chrétienté ne voulaient point rester étrangères à ce mouvement universel ; mais comme tout peuple qui n'était pas chrétien leur paraissait également ennemi de Dieu, elles ne concoururent pas au but particulier de l'en-

[1] Chronicon Floriacense, t. XII, p. 95.

[2] Historia gloriosi regis Ludovici VIII, p. 126. — Grandes Chroniques de Saint-Denis, p. 200. — Chronicæ Regum Francor., p. 215. — Chron. Sancti-Petri vivi Senonens., p. 284.

treprise, et elles dirigèrent leurs efforts d'un autre côté. Les croisés d'Angleterre, de la Frise, et des pays maritimes du Nord, qui n'étaient conduits par aucun chef d'un rang très-distingué, s'étant réunis à bord de deux cents vaisseaux, sur les côtes d'Angleterre, quittèrent le port de Darmouth au milieu d'avril, et vinrent prendre terre devant Lisbonne au commencement de juin ; ils étaient attendus par Alphonse, premier roi de Portugal, qui profitait de ce que les Mores étaient occupés, dans le reste de l'Espagne, par le roi de Castille, pour entreprendre le siége de cette ville populeuse, et enrichie par un vaste commerce. Le siége de Lisbonne, conduit en commun par les croisés et les Portugais, dura plus de quatre mois ; la ville se rendit enfin à eux le 23 octobre 1147, et elle devint la capitale du Portugal, qui avait pris le nom de royaume seulement en 1139 [1].

Dans le même temps, les Saxons et les Danois, ayant réuni leurs forces, attaquèrent les Slaves païens des bords de la Baltique ; mais la division qui éclata entre leurs chefs les força bientôt à renoncer à leurs projets d'invasion, et à demander eux-mêmes la paix aux ennemis qu'ils avaient provoqués : ce fut cependant à cette occasion que le christianisme commença à s'introduire dans la Poméranie de la Prusse [2].

Cependant saint Bernard était rentré en France au commencement de l'année 1147, et Louis VII était venu au-devant de lui jusqu'à Châlons sur Marne. Il s'était formé dans cette ville une assemblée des principaux seigneurs de Germanie et de France, en présence des ambassadeurs de Conrad, roi des Romains, et de Guelfe, duc de Bavière, pour délibérer sur la route qu'il conviendrit de suivre [3]. La décision fut ajournée à une assemblée beaucoup plus nombreuse, qui fut convoquée à Étampes, et dont le roi fit l'ouverture le 16 février.

Saint Bernard, se présentant à l'assemblée d'Étampes, lui rendit compte de son apostolat en Allemagne, et des succès qu'il y avait obtenus dans la prédication de la croix ; il lut ensuite les lettres qu'il avait reçues de ceux qui s'étaient engagés à conduire de puissants renforts ; les ambassadeurs furent invités à parler à leur tour, et la journée

[1] Bernardi Guidonis. Hist. de France, t. XII, p. 231. — Chronicon Turonense, p. 473. — Henrici Huntindon. Hist. Angl., t. XIII, p. 43. — Helmoldus, lib. I, p 61. — Dodechinus, ad ann. 1147. — Mascovii Comment., lib. IV, p. 335. — Marianæ de Reb. Hispan., lib. X, cap. 19, p. 518.

[2] Otto Frisingensis, lib. I, cap. 44, p. 676.

[3] Gaufridus Clarevallens. Hist. sancti Bernardi, lib. VI, cap. 13.

entière fut employée à faire connaître l'état des affaires de la chrétienté aux évêques et aux seigneurs, entre les mains desquels la décision en avait été remise. Le lendemain ils se rassemblèrent de nouveau; la joie et la confiance rayonnaient sur leurs visages; il s'agissait de choisir entre la route de mer et celle de terre pour aller en Palestine. Les ambassadeurs de Roger, roi de Sicile, insistaient sur les avantages d'une navigation qui, après un court repos sur les côtes de leur patrie, porterait les croisés en peu de semaines dans les ports de la Syrie. Ils rappelaient la mauvaise volonté des Grecs, les trahisons qu'on devait craindre d'eux, et la longueur du chemin par terre. Ceux qui connaissaient le mieux cette dernière route insistaient de leur côté sur la difficulté des convois au travers du continent oriental de l'Europe, et sur les dangers infinis qui précéderaient l'ouverture de la campagne. Les ambassadeurs de Conrad, roi de Romains, de Geisa, roi de Hongrie, et de Manuel Comnène, n'avaient garde de désirer que les immenses armées des croisés traversassent les États de leurs maîtres : aussi ils parlaient dans le même sens. Mais Louis VII, dans son ignorance présomptueuse, était accoutumé à ne rien craindre, et à ne douter de rien; et tous les chevaliers dont il fallait réunir les suffrages ne pouvaient se résigner aux ennuis et aux privations d'une longue navigation, tandis que tant qu'ils gardaient leurs armes et leurs chevaux, ils se figuraient être supérieurs à tous les dangers. D'ailleurs, la plupart des croisés s'engageaient dans cette expédition avec fort peu d'argent, et ils répugnaient à en consacrer la plus grande partie au nolis des vaisseaux de transports. Enfin, si l'on s'était déterminé à se rendre par mer en Syrie, on n'aurait embarqué que ceux qui pouvaient combattre; mais entre plusieurs centaines de milliers de croisés qui étaient résolus à passer dans le Levant, la plupart étaient des pèlerins plutôt que des soldats, qui se rendaient à la terre sainte pour y prier et y faire leur salut, non pour y faire la guerre. Leurs passions eurent plus d'influence sur l'assemblée d'Étampes que les conseils des sages, et les deux rois résolurent de suivre la voie de terre, de descendre la vallée du Danube, et de se rendre à Constantinople [1].

Le troisième jour, l'assemblée s'occupa des seuls intérêts de la France, et de l'administration du royaume pendant l'absence du roi. « Après que saint Bernard, nous dit Odon de Deuil, eut fait un

[1] Odonis de Diogilo de Ludovici VII Itinere, lib. I, p. 14.

» nouveau discours pour invoquer les lumières du Saint-Esprit, le roi,
» mettant, suivant sa coutume, des bornes à sa puissance par la
» crainte de Dieu, abandonna le choix des gardiens du royaume aux
» prélats et aux grands. Ceux-ci, s'étant retirés pour se consulter, ren-
» trèrent après quelque délai, et le saint abbé, les précédant, dit :
» *Voilà les deux épées que nous avons choisies, et elles suffisent.* En
» même temps il montrait l'abbé Suger et le comte de Nevers : ce
» choix aurait plu à tout le monde s'il avait pu plaire au comte lui-
» même. Mais celui-ci protesta qu'il avait fait vœu de se retirer parmi
» les chartreux, comme il l'exécuta bientôt après, et les prières du
» roi ne purent point l'en détourner [1]. » Suger pour lors demeura seul chargé de la régence ; quelque temps après, on lui adjoignit l'archevêque de Reims, et le comte Raoul de Vermandois, cousin et beau-frère du roi, quoique celui-ci fût encore sous le poids d'une excommunication.

La régence ne pouvait guère être confiée qu'à un ecclésiastique : il y aurait eu trop de danger à laisser un des grands vassaux exploiter à son profit les prérogatives du trône. D'ailleurs, comme on en peut juger par la correspondance même de Suger, le courant des affaires se bornait aux rapports de la couronne avec les évêques et les abbés ; parce que le commandement de chaque province, de chaque ville et de chaque château, étant confié à des seigneurs hérétitaires, n'avait aucun besoin de l'action du roi. Les trois régents ne se réunirent point en un même lieu, pour y établir le siége du gouvernement ; mais l'abbé Suger demeura à Saint-Denis, l'archevêque de Reims dans son archevêché, le comte Raoul à Péronne, et on voit seulement, par leurs lettres qui nous ont été conservées, qu'ils s'invitaient quelquefois à des conférences, pour traiter des affaires de l'État [2].

Le départ de l'armée croisée des Français avait été fixé aux fêtes de la Pentecôte : auparavant Louis VII reçut la visite du pape Eugène III, au-devant duquel il paraît qu'il s'avança jusqu'à Dijon, et avec qui il célébra à Paris les fêtes de Pâques. Le roi remplit l'intervalle entre ces deux solennités par des exercices de dévotion, par le soin des pauvres dans les hôpitaux, et celui des lépreux. Au jour fixé il vint prendre sur l'autel de Saint-Denis l'oriflamme, qui, de drapeau du comté de

[1] Odonis de Diogilo de Ludovici VII Henere lib. I., p. 15.
[2] Epistolæ Sugerii abbattis, nos 16 et 31, p. 490, 494. Hist. de France, t. XV.

Vexin, fief de l'abbaye de Saint-Denis, commençait à devenir le drapeau royal de la France. Louis demanda en même temps à l'abbé, son seigneur pour ce petit fief, congé de partir : il reçut du pape sa pannetière de pèlerin ; et après qu'Eugène III lui eut donné sa bénédiction, Louis se retira auprès des moines, avec lesquels il passa le reste de la journée, mangeant au réfectoire et couchant au dortoir. Le lendemain il partit pour Metz, où était le rendez-vous des croisés [1].

Comme les deux immenses armées des Allemands et des Français devaient suivre la même route, les deux rois étaient convenus de mettre entre leur départ assez de distance, pour qu'il y eût moyen de préparer des vivres pour la seconde, après le passage de la première. Conrad était parti de Ratisbonne le jour de Pâques, tandis que Louis ne partait de Saint-Denis que le jour de Pentecôte. Les Français furent reçus à Verdun et à Metz, où ils entraient sur le territoire de l'Empire, avec une hospitalité bienveillante. Le pays qu'ils eurent à traverser jusqu'à Ratisbonne n'avait point été épuisé par le passage des Germains. Depuis Ratisbonne, des vaisseaux qui descendaient le Danube leur fournissaient des vivres, et des radeaux transportaient une partie des soldats et de leurs équipages. Avec ces précautions, deux armées, dont chacune passait cent mille hommes, purent parcourir une étendue de plus de cinq cents lieues, sans être affamées sur leur chemin [2].

Cependant, Geisa, roi de Hongrie, voyait entrer dans ses États les armées des croisés avec d'autant plus de défiance, qu'un prétendant à son trône, Boritius, avait envoyé des ambassadeurs au roi français à Étampes, pour lui exposer ses droits, et implorer l'assistance que le monarque croisé pourrait lui donner à son passage ; et que ce même Boritius s'était ensuite rendu au camp de Conrad pour lui faire la même demande ; il lui avait même, à ce qu'on croyait, fait accepter des sommes considérables. Geisa, en conséquence, se tenait en armes à quelque distance de l'armée des croisés ; et quoiqu'il leur fournît des vivres, il se montrait toujours prêt à combattre s'il le fallait [3]. Manuel Comnène, qui voyait ces armées innombrables disposées à demeurer bien plus longtemps dans ses États, et à y prendre leurs quartiers d'hiver, contemplait leur approche avec plus d'inquiétude encore.

[1] Odonis de Diogilo, lib. I, p. 16.
[2] Otto Frisingensis de Rebus Frederici I, lib. I, cap. 44, p. 678.
[3] Odonis de Diogilo, lib. II, p. 23.

Il leur avait promis des vivres et un libre passage, mais il ne voulait les recevoir ni dans ses forteresses, ni dans sa capitale ; et l'indiscipline des croisés, leur rapacité, leur misère, allumaient tous les jours de nouvelles querelles entre eux et ses sujets. En traversant l'Allemagne, les Français avaient encore l'argent avec lequel ils étaient partis de chez eux ; ils payaient généreusement, et ils étaient partout reçus comme des frères : aussi Louis, en arrivant sur les frontières de Hongrie, écrivit-il à l'abbé Suger pour se féliciter d'une marche aussi prospère, et de l'accueil qu'on lui avait fait en tout lieu. Seulement il s'apercevait que son argent s'écoulait beaucoup plus tôt qu'il n'avait compté, et il sollicitait Suger d'en rassembler de nouveau, et de le lui envoyer [1]. Mais après avoir mis quinze jours, dans le mois de juillet, à traverser la Hongrie, et près de deux mois à traverser la Grèce, Louis VII, arrivé à Constantinople le 4 octobre, écrivit de nouveau à Suger, avec le sentiment de souffrances plus vives, et le regret des pertes qu'il avait déjà faites. « Poursuivant avec le secours divin, lui disait-il, le voyage » laborieux de notre saint pèlerinage, nous avons passé par des travaux » à peine tolérables, avec des dangers infinis, et nous sommes enfin » parvenus sains et joyeux à Constantinople... Mais nous vous demandons de nous rassembler de l'argent ; votre prudence sait assez » combien il nous est nécessaire pour nos usages journaliers : aussi » vous en requerrons-nous avec toute l'instance de nos plus ardentes » prières, et vous supplions-nous par votre foi, par l'affection que » vous avez pour nous, d'en amasser par tous les moyens qui vous » seront possibles, et de nous l'envoyer aussitôt avec la plus grande » diligence [2]. »

Les historiens latins accusent Manuel Comnène de trahisons continuelles envers les croisés, et même envers Conrad, roi des Romains, dont il avait épousé la belle-sœur et la fille adoptive [3]. L'historien grec Nicétas, peu favorable à cet empereur, donne de son côté à entendre qu'il manqua souvent de loyauté envers les Latins. Cinnamus, au contraire, rejette sur ces derniers la violation de toutes les conventions et

[1] Epistolæ Sugerii, apud Duchesne Hist. Francor., t. IV, nº 6, p. 494. — Hist. de France, t. XV, p. 487.

[2] *Ibid.*, 22, p. 499. Hist. de France, p. 488.

[3] Berthe, que les Grecs nommèrent Irène, sœur de l'impératrice Gertrude, et fille du comte de Sultzbach. Otto Frisingens. de gestis Freder. I, lib. I, cap. 24, p. 658.

de tous les traités. Mais c'est moins encore dans leurs récits que dans la position réciproque des deux peuples qu'on doit chercher l'explication de leur brouillerie. Les Grecs avaient promis des approvisionnements pour de l'argent ; mais effrayés de la fureur teutonique, ils se tenaient à distance, ils s'enfermaient dans les murs de leurs villes, et du haut de ces murs ils descendaient, dans des corbeilles et avec des cordes, les vivres qu'ils vendaient aux Allemands. Dans ces échanges faits avec défiance, entre des gens qui n'entendaient point la langue les uns des autres, souvent on s'accusait réciproquement de mauvaise foi ; souvent les Allemands, après avoir reçu les vivres, s'étaient écartés sans payer, souvent les Grecs, ayant les premiers reçu l'argent, ne voulurent pas donner les vivres : on reprocha aussi aux derniers d'avoir quelquefois mêlé de la chaux avec la farine qu'ils vendaient, et aux premiers d'avoir payé leurs marchands en fausse monnaie. D'ailleurs la moitié des soldats, et le plus grand nombre des pèlerins, des femmes et des enfants qui les accompagnaient, n'avaient déjà plus d'argent, et ils se répandaient dans les campagnes pour recueillir des vivres par le pillage. Manuel donna commission à ses soldats de tomber sur ces pillards et d'en faire main basse ; il en prévint toutefois Conrad, et les deux empereurs reconnurent que c'était le seul moyen de conserver dans l'armée quelque discipline. Ce fut surtout après avoir passé le mont Hæmus que l'armée germanique se trouva engagée dans une suite d'escarmouches, parce qu'à mesure qu'elle avançait, les plaintes des provinces qu'elle avait traversées augmentaient la défiance et l'animosité de celles où elle entrait. Elle y perdit beaucoup de soldats, et un nombre bien plus grand de ces pauvres et faibles voyageurs qui la suivaient par dévotion, et qui ne pouvaient vivre que d'aumône ou de pillage. Une inondation subite de la rivière Mélas enleva la moitié du camp de Conrad pendant la nuit, noya des bataillons entiers, et détruisit la plus grande partie des équipages. Lorsque les Allemands furent enfin arrivés à Constantinople, des disputes d'étiquette entre les deux empereurs vinrent encore aigrir les offenses nationales, et Conrad, avec le reste de ses troupes, traversa le Bosphore, pour entrer en Asie, sans avoir vu Manuel [1].

[1] Johannis Cinnami Historia, lib. II, cap. 12 à 16. Bysant. Venet., t. XI, p. 29 36. — Nicetas Choniates Annal., lib. I, cap. 4, t. XIV, p. 32. Odo de Diogilo, lib. III, p. 30, 31. — Otto Frisingensis, lib. I, cap. 45. p. 677. — Mascovii Comment., lib. IV, cap. 11, p. 202. — Marteni et Durandi Observationes de sacra expe-

Les échecs éprouvés par les Germains servirent de leçon aux Français, et Louis VII traversa la Grèce en observant une meilleure discipline, et en y éprouvant aussi moins de dommages. Les évêques de Toul et de Metz, les comtes de Mouzon et de Vaudemont, qui relevaient du royaume de Lorraine, avaient quitté Conrad pour s'attacher à l'armée de Louis. Amédée III, comte de Savoie, Guillaume de Montferrat, son frère utérin, avec beaucoup de seigneurs des royaumes d'Arles et de Bourgogne, s'étaient aussi rangés sous les mêmes étendards [1]. Tous ces comtes et ces barons, qui en France s'occupaient sans cesse à se tenir en garde contre l'autorité royale, mettaient au contraire, au milieu des étrangers, leur orgueil à faire briller la puissance du roi auquel ils obéissaient. Ils prétendaient que son rang était pleinement égal à celui de l'empereur; ils exagéraient l'étendue de ses domaines, le nombre de ses sujets et leur soumission à son autorité; il en donnaient eux-mêmes des preuves, en lui obéissant en même temps comme à un roi et comme à un chef d'armée; en sorte que ce pèlerinage contribua plus que de longs combats domestiques à relever la dignité de la couronne de France. Après une conférence amicale avec Manuel Comnène, Louis VII passa à son tour le Bosphore, et traça son camp, d'abord à Nicomédie, puis à Nicée [2].

Il y avait peu de jours que Louis le Jeune y était établi, et il attendait avec impatience des nouvelles de l'empereur Conrad, qui était parti avant lui, lorsque le bruit commença à se répandre dans le camp français que l'empereur avait éprouvé l'échec le plus terrible, et qu'avec les faibles restes de sa brillante armée, il se repliait sur Nicomédie. Bientôt Frédéric Barberousse, duc de Souabe, neveu de Conrad auquel il succéda quatre ans plus tard, vint lui-même confirmer cette nou-

ditione à Ludovici VII, etc. In Præfatione ad t. II. Collectionis veterum Scriptor.

[1] Otto Frising. de gestis Fred. I, lib. I, cap. 44, p. 676. — Guichenon, Histoire généalogique de Savoie, t. I, p. 227, donne la liste des seigneurs savoyards qui suivirent leur comte à cette croisade.

[2] Odo de Diogilo, p. 48. Willelmus Tyrius, lib. XVI, cap. 23, p. 904.

Il s'en fallut d'assez peu que les Français, à leur passage à Constantinople, se souillassent par une honteuse trahison. L'évêque de Langres proposa à Louis VII, et au conseil des princes croisés, de s'emparer par surprise de la capitale de l'empire grec. Il se fondait, et sur les trahisons prétendues que les croisés ne cessaient de reprocher aux Comnène et à leurs sujets, et sur le schisme ou l'hérésie de l'église d'Orient, qui autorisait à tourner contre elle des armes consacrées au service du Christ. L'impatience des croisés d'arriver aux lieux saints, pour accomplir leur pèlerinage, leur fit seule rejeter cette proposition. Odo de Diogilo, *ibid.*

velle, et rendre compte au roi de France du désastre des Allemands.

Deux chemins principaux pouvaient conduire de Nicomédie aux possessions des Francs dans la terre sainte, et d'abord à Antioche, qui en était la clef; l'un direct, en traversant l'Asie Mineure par son centre, avait environ six cents milles romains, ou deux cents lieues tout au moins de longueur; l'autre, en suivant les côtes de ce même continent, était regardé comme deux fois plus long. Conrad s'était déterminé pour le premier; il devait, en partant de la Bithynie, traverser la Phrygie, la Lycaonie et la Cilicie; franchir toutes les hautes montagnes où les rivières de l'Asie Mineure prennent leur source, et au centre de ce pays pauvre et âpre, triompher de la résistance du sultan turc d'Iconium. On comptait pour l'armée douze jours de marche, de Nicomédie jusqu'à Iconium, et en cinq jours de plus, les chrétiens croyaient pouvoir arriver à Antioche.

Mais ce calcul paraît avoir été fait d'après la marche ordinaire des voyageurs, et non d'après la perte de temps qu'éprouvaient dans leurs mouvements des masses aussi considérables; du moins les Allemands reconnurent-ils bientôt qu'ils avançaient beaucoup plus lentement qu'ils n'avaient compté; que leurs vivres diminuaient, et qu'ils n'en trouvaient point dans le pays. Ils étaient presque au bout de leurs provisions, lorsque Conrad fit venir dans son conseil de guerre les guides grecs qui l'avaient conduit jusque-là, et leur demanda raison de ce qu'il n'était point encore arrivé à Iconium. Les guides protestèrent, en tremblant, qu'il n'y avait plus que trois jours de marche; les Allemands promirent trois jours de patience, qui seraient suivis d'une vengeance terrible, si, au bout de ce temps, ils n'arrivaient pas au lieu désiré. Les guides ne voulurent point en courir la chance; pendant la nuit ils disparurent tous; et le matin suivant, 26 octobre 1147, comme les Allemands hésitaient sur le parti qu'il avaient à prendre, ils furent tout à coup attaqués par les Turcs. Alors ils sentirent cruellement combien la multitude de pèlerins qu'ils avaient admis dans leurs rangs, de vieillards, de femmes, d'enfants qui avaient voulu se rendre au saint sépulcre sous leur protection, leur était à charge. Ils consommaient inutilement les vivres, et ne pouvant se défendre, ils tombaient toujours les premiers sous les coups de l'ennemi [1]. Bien plus, les chevaliers eux-mêmes, qui faisaient le nerf des armées, et qui, avec leurs

[1] Odonis de Diogilo, p. 51.

suivants d'armes, formaient cette pesante gendarmerie que quelques calculs estimaient dans l'armée de l'empereur à soixante et dix mille combattants, n'avaient plus que des chevaux exténués par la faim, la fatigue et le poids de l'armure de leurs cavaliers. Ils ne pouvaient tenir tête à la cavalerie légère des Turcs ; ils périssaient sous leurs flèches et leurs javelots, avant d'avoir eu la consolation de s'approcher assez pour les combattre [1].

Les croisés allemands, trouvant tous les passages fermés, et succombant sous la faim, la fatigue et les flèches de l'ennemi, prirent enfin le parti de la retraite ; et ce jour de désastre fut encore marqué par une éclipse de soleil, qui contribua à leur faire perdre courage. Ils devaient traverser, sans magasins, sans vivres, un pays pauvre, presque désert, et qu'ils avaient déjà affamé à leur premier passage. Les Turcs, tout en les harcelant, n'avaient pas encore osé les joindre et soutenir leur charge ; mais lorsqu'ils s'aperçurent que les chevaux des Allemands n'avaient plus d'ardeur pour le combat, ou de vigueur pour la poursuite, au lieu de tomber seulement sur les traîneurs, ils attaquèrent tour à tour toutes les parties de l'armée ; ils semèrent dans toutes l'épouvante et la mort, et ils réduisirent cette fière gendarmerie à fuir comme un troupeau timide, devant les archers qu'elle avait toujours méprisés. Malgré la rapidité de cette fatale retraite, il fallut plusieurs jours à Conrad par regagner Nicée : ses princes et ses chevaliers les mieux montés, en devançant les autres, trouvèrent seuls quelques fourrages et quelques vivres, et purent se mettre en sûreté avec lui ; mais tous les fantassins et presque tous les simples cuirassiers y périrent, soit par le fer ennemi, soit par la fatigue et la misère. L'armée allemande était détruite : à peine la dixième partie de cette troupe sortie de Nicée dans la confiance de la victoire, y rentrait-elle, au bout de peu de semaines. A son retour, elle communiqua aux Français son effroi et son découragement [2].

En effet, un grand nombre de croisés, soit qu'ils crussent que le ciel s'était prononcé contre eux, soit qu'ils ne se sentissent plus la force de braver de nouveau de semblables souffrances et de semblables dangers, quittèrent l'armée, et, au mépris de leurs vœux, reprirent par Con-

[1] Willelmus Tyrius, lib. XVI, cap 21, p. 903.

[2] Willelmus Tyrius, lib. XVI, cap. 21, p. 903. — Odo de Diogilo, lib. IV, p. 50. — Epistola Conradi regis ad Vibaldum abbatem, n° 80. Epistolæ Vibaldi abbatis stabulensis in collectione PP. Marteni et Durandi, t. II

stantinople la route de leur patrie. Conrad, Frédéric son neveu, et un petit nombre de braves ne se laissèrent point rebuter par les désastres passés, et résolurent d'accomplir leur pèlerinage. Louis VII et les seigneurs français les avaient accueillis avec l'hospitalité la plus généreuse, et avaient partagé avec eux tout ce qu'ils possédaient [1]. Ils convinrent de ne plus se séparer, et de marcher ensemble à la terre sainte, par la route la plus longue, que Conrad avait d'abord méprisée, mais que son frère Othon, évêque de Freysingen, avait suivie avec un petit nombre de chevaliers allemands [2]. Pour que l'armée de l'empereur ne fut pas trop indigne du titre qu'il portait, Louis VII engagea les seigneurs de Lorraine et du royaume d'Arles, qui avaient jusqu'alors marché sous ses étendards, à les quitter, pour suivre ceux de leur monarque [3]. Vers le même temps, Ladislas, duc de Bohême, et Boleslas, duc de Pologne, arrivèrent à Nicée avec les armes de leurs compatriotes, et ce puissant renfort releva le courage des chrétiens [4]

Les deux armées combinées s'acheminèrent ensuite par les provinces maritimes de l'Asie Mineure, qui appartenaient encore aux Grecs. Après s'être reposées à Lopadium, sur le lac de même nom, elles se rendirent à Pergame, puis à Smyrne, et enfin à Éphèse. Mais dans cette marche de plus de trois cents milles, la bonne harmonie entre les deux souverains et les deux nations commença à s'altérer. Des sarcasmes sur l'imprudente impétuosité allemande avaient succédé à la compassion des Français, et deux mots français qui nous ont été conservés par un historien grec, *pousse Allemand !* donnèrent lieu à quelques combats et à beaucoup de querelles [5]. Enfin, Conrad, qui n'était point encore guéri de deux blessures qu'il avait reçues dans sa précédente retraite, fut invité, de la manière la plus pressante, par l'empereur Manuel, à retourner à Constantinople. Les deux empereurs étaient beaux-frères; ils avaient épousé les deux filles de Bérenger le Vieux, comte de Sultzbach ; et Irène, l'impératrice grecque, n'avait cessé de travailler à conserver ou à rétablir l'harmonie entre son mari et son bienfaiteur. Conrad annonça qu'au printemps suivant il reviendrait par mer à la terre sainte;

[1] Willelmus Tyrius lib. XVI, cap. 23, p. 904. — Odonis de Diogilo, lib. IV, p. 52, 54. — Epistola Conradi in Wibaldi, Ep. 80.

[2] Odo de Diogilo, p. 32.

[3] *Ibid.*, p. 55.

[4] Cinnamus, lib. II, cap. 18, p. 37.

[5] πούτζη Ἀλαμάνε. Joannis Cinnami, lib. II, cap. 18, p. 37.

il s'embarqua à Éphèse pour Constantinople, et il y fut reçu d'une manière affectueuse par le monarque grec [1].

(1148.) Dans l'heureux climat de l'Asie Mineure, et près des côtes, l'hiver ne semblait guère moins favorable que l'été à la marche d'une armée. Louis VII s'était reposé à Éphèse seulement pour les fêtes de Noël : bientôt après il se remit en marche avec l'armée française, qui n'avait point encore éprouvé d'échec, et qui ne se sentait que plus forte et plus alerte, pour avoir perdu une grande partie des pèlerins dont elle était auparavant encombrée. Le chemin le long de la mer ne l'aurait exposée ni à des combats, ni à des privations ; mais il aurait fallu un temps très-long et des fatigues infinies, pour suivre les côtes échancrées de l'Ionie, de la Carie et de la Lycie ; pour passer tous les torrents près de leur embouchure, tous les embranchements des chaînes de montagnes, comme elles formaient autant de promontoires dans la mer. Les Français sentaient d'ailleurs une sorte de honte d'éviter à si grands frais les ennemis et les dangers ; ils résolurent donc de rentrer dans l'intérieur du pays, de forcer leur passage en dépit des Turcs qui l'occupaient, et de se rendre par une route plus directe au golfe d'Aattalée, ou de Satalie, vis-à-vis, à peu près, de l'île de Chypre.

Pour atteindre ce terme, les croisés devaient se rapprocher des lieux d'où ils venaient, remonter le Méandre, se reposer à Laodicée, qui n'était pas à plus de 150 milles de Nicée, leur point de départ, et gagner ensuite la Pisidie et la Pamphilie, pour atteindre Satalie par une marche d'environ 180 milles. Il semble que s'ils avaient pris plus tôt ce parti, ils auraient pu s'épargner des détours considérables ; mais outre que nous connaissons mal quels obstacles les Turcs pouvaient leur opposer dans la Phrygie, il n'est point étrange que les Latins se trompassent sur la géographie de l'Asie Mineure, et nous devons bien plus nous étonner de leurs connaissances que de leurs erreurs.

Après avoir suivi quelque temps les rives du Méandre, les croisés commencèrent à rencontrer les Turcs sur ses bords ; et comme ils n'avaient cessé de se défier des Grecs, avec lesquels ils avaient eu, pour leurs vivres et leurs logements, de fréquents démêlés, ils ne doutèrent point que ce ne fussent ces Grecs qui les avaient appelés, et avertis de leur marche. On ne sait point si Louis VII était déjà entré sur le territoire du sultan d'Iconium ; mais comme la cavalerie légère des mu-

[1] Odo de Diogilo, lib. VI, p. 58. — Conradus Epistola ad Vibaldum, 80 et 187.

sulmans était accoutumée à parcourir tout le pays ouvert, on ne peut douter qu'elle ne surveillât la marche des croisés, tandis qu'ils faisaient si lentement le tour de l'Asie Mineure. Deux corps d'armée musulmans menaçaient en même temps les chrétiens ; l'un, sur la même rive du Méandre qu'eux, suivait les montagnes, et inquiétait l'arrière-garde ; l'autre occupait la rive opposée, et semblait vouloir défendre le passage du fleuve. Les vivres diminuaient, la vallée se resserrait, et les croisés sentaient la nécessité de passer d'une rive à l'autre. Lorsqu'ils eurent découvert un gué, et qu'ils firent leurs dispositions pour entrer dans la rivière, ils virent les musulmans se ranger en bataille sur le rivage opposé, tandis que leur autre armée descendait des montagnes pour les serrer par derrière. La position des Français devenait dangereuse ; cependant toutes les fois que les Européens ont pu joindre les Asiatiques, avant l'invention de l'artillerie comme après, au temps de l'indépendance féodale comme à celui de notre discipline moderne, ils ont prouvé la supériorité de leur valeur par des succès. Les Français traversèrent la rivière en présence de l'ennemi ; et sortant de l'eau, ils les attaquèrent l'épée à la main, et se firent bientôt céder assez de place pour former leurs escadrons sur le rivage : ils étaient alors assaillis par une grêle de traits ; mais dès qu'ils furent réunis, et qu'ils purent charger, avec leur impétuosité ordinaire, les musulmans, qui occupaient cependant sur la rive les positions les plus avantageuses, ceux-ci, en les voyant à portée de l'arme blanche, se dispersèrent par une prompte fuite [1].

Après cette victoire de Méandre, que les Français attribuèrent à un miracle, tant ils l'avaient facilement obtenue, ils arrivèrent à Laodicée, sans rencontrer sur leur route de nouveaux obstacles. Mais dans cette ville, où ils ne se reposèrent que peu de jours, ils ne purent point se procurer assez de vivres pour le reste de leur voyage ; ils en repartirent cependant, en se dirigeant vers le sud. Bientôt ils se virent entourés de nouveau par la cavalerie légère des musulmans, et il fallut recommencer à rassembler des vivres à la pointe de l'épée, à marcher en gros corps d'armée, et voir tous les traîneurs enlevés ou sabrés par les ennemis. Dès le premier ou le second jour de cette marche difficile, une imprudence de Geoffroi de Raucon, seigneur poitevin qui commandait l'avant-garde, et du comte de Maurienne, qui lui était associé,

[1] Odonis de Diogilo, lib. VI, p. 60. — Willelmus Tyrius, lib. XV, cap. 24, p. 905. — Gesta Ludovici VII regis, cap. 11, p. 398. In Duchesne, Script., t. IV.

fut cause de la perte de la moitié de l'armée. Ces deux seigneurs avaient été chargés d'occuper le premier passage des montagnes, et d'y prendre leurs quartiers; mais comme en y arrivant ils trouvèrent qu'ils avaient encore plusieurs heures de jour, et qu'ils voyaient au loin devant eux une riche plaine, où ils espéraient recueillir plus de vivres et de fourrages, ils continuèrent leur marche, et s'établirent dans cette plaine pour la nuit. Les musulmans profitèrent de leur faute, et s'emparant aussitôt des défilés des montagnes, ils séparèrent l'avant-garde de l'arrière-garde ; puis ils tombèrent sur celle-ci dès qu'elle se fut engagée dans ces passages étroits, où elle ne soupçonnait point d'ennemis. Les Français, dans ces gorges escarpées, ne pouvaient se défendre contre des hommes qui les attaquaient d'en haut, en choisissant à leur gré leurs victimes. Tout ce corps d'armée fut dissipé ou détruit ; tous ses bagages tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le roi lui-même, forcé à chercher un refuge, tantôt sur un arbre, tantôt sur un rocher, et s'y défendant avec une rare valeur, n'échappa à la mort ou à la captivité, que parce qu'il ne fut point reconnu. Quarante des principaux seigneurs de son armée périrent autour de lui, parmi lesquels on nomme le comte de Varennes, Gaucher de Montjay, Évrard de Breteuil, et Itier de Magnac. Tout ce qui marchait à l'arrière-garde aurait été tué ou pris, si l'avant-garde, avertie de l'attaque des musulmans, n'était revenue sur ses pas, et n'avait recueilli pendant la nuit le roi et une partie des fuyards [1].

Non-seulement cette fatale déroute diminua de moitié les forces des chrétiens, elle priva encore ceux qui marchaient à l'avant-garde d'une partie de leurs chevaux, de leurs équipages et de leurs vivres. Cependant elle détermina ceux qui restaient à embrasser la seule mesure de prudence qui pût les sauver, celle d'abolir momentanément la subordination féodale d'après laquelle l'armée avait été conduite jusqu'alors, pour choisir comme chef suprême l'homme en qui on s'accordait à reconnaître le plus de talent. Personne dans toute l'armée n'avait encore pénétré dans cette province ; on ne pouvait juger du chemin à suivre autrement que par conjecture; aucun secours ne pouvait être obtenu des habitants, qui s'enfuyaient à l'approche des Latins ; en sorte que les villages demeuraient absolument déserts, et que depuis le

[1] Odo de Diogilo, lib. VI, p. 63, et seq. — Gesta Ludovici VII, cap. 12 et 13, p. 398, 399, apud Duchesne, t. IV. — Willelmus Tyrius, lib. XVI, cap. 25, p. 705. — Ludovici Epistola ad Sugerium Duchesne, 59, p. 504, et Hist. de France, t. XV, p. 459.

départ de Laodicée, on ne put plus rien acheter de personne. Mais dans les grandes circonstances, les grands hommes remontent d'eux-mêmes à leur place naturelle, comme les eaux retrouvent leur niveau. Un chevalier nommé Gilbert, dont le rang et la patrie ne nous sont pas même indiqués, devint le supérieur incontestable du roi et des princes. Il avait la prudence et l'habileté requises pour sauver l'armée, dans une marche de douze jours qu'elle avait encore à faire, et tout le monde s'empressa de lui obéir. Il justifia ce choix par une conduite si habile, que non-seulement il passa deux rivières en présence des ennemis, mais qu'il les enferma eux-mêmes entre ces deux rivières, les y chargea, en fit un grand massacre, et amena enfin son armée jusqu'à Satalie, sans avoir besoin de livrer de nouveaux combats [1].

La domination des Turcs s'étendait jusqu'aux portes de Satalie; leurs extorsions avaient chassé les paysans de toutes ces riches campagnes qui demeuraient désertes, et ce n'était que dans l'enceinte même des murs que les Grecs cultivaient la terre; cependant les vivres apportés par mer s'y trouvaient en abondance, et les Latins commencèrent à s'y remettre de leurs fatigues. Mais on comptait encore quarante jours pour arriver par terre de Satalie à Antioche, première des principautés occupées par les Francs dans la Syrie; et durant ces quarante jours qu'il fallait employer à faire le tour du golfe de Chypre, on devait traverser les défilés de la Cilicie trachéenne, qui avait reçu son nom de ses dangereuses et étroites vallées. La plupart des chevaliers avaient perdu leurs chevaux; ils étaient épuisés d'argent, rendus de fatigue et découragés par les souffrances excessives qu'ils avaient déjà éprouvées. On leur disait qu'avec un bon vent ils arriveraient aisément en trois jours de Satalie à Antioche; toutes les habitudes féodales tendaient à faire considérer les chefs comme étant tout, le peuple comme n'étant rien. Les chevaliers insistèrent pour abandonner l'armée à Satalie; ils pressèrent Louis de s'embarquer avec eux, et il est probable que lors même que le roi aurait persisté à ne pas se séparer de son peuple, il n'aurait pu engager ses nobles à courir de nouveau les dangers de la route de terre. Louis sentait bien que son devoir l'attachait à tant de milliers d'hommes qui, s'étant confiés à lui, étaient partis de France sous ses étendards. Mais il n'y avait dans le port de Satalie point de vaisseaux pour les transporter; ceux mêmes qu'on avait

[1] Odonis de Diogilo, lib. VI, p. 64, 69. — Gesta Ludovici VII, cap. 14, p. 400. — Willelmi Tyrii, lib. XVI, cap. 26, p 906.

promis aux chefs n'arrivaient pas, et il fallut les attendre cinq semaines. Louis engagea Archambaud de Bourbon et Thierry d'Alsace, comte de Flandre, à prendre le commandement de l'armée qu'il avait conduite jusque-là ; il acheta des chevaux pour ceux des gentilshommes qui, ne trouvant point de place sur les vaisseaux, étaient obligés de rester avec l'infanterie ; et comme leur nombre était infiniment trop peu considérable pour éclairer et protéger la marche de l'armée, il paya cinq cents marcs à une troupe de cavaliers grecs, qui promirent de l'escorter jusqu'à Tarse en Cilicie. Après avoir pris ces précautions, il s'embarqua avec sa seule noblesse, et vint prendre terre aux bouches de l'Oronte, le 19 mars, à cinq lieues au-dessous d'Antioche [1].

L'infanterie abandonnée à Satalie se mit en marche vers la Cilicie; mais dès sa première rencontre avec les Turcs, elle fut abandonnée par la cavalerie grecque, qui ne voulait courir les chances d'aucun combat. Elle continua à se défendre avec vaillance ; toutefois elle reconnut bientôt l'impossibilité d'avancer entre les escadrons ennemis. Elle revint donc à Satalie, où Archambaud de Bourbon, Thierry d'Alsace, et le reste des gentilshommes, ayant trouvé un nouveau vaisseau, s'embarquèrent en l'abandonnant. Les fantassins restèrent campés au pied des remparts de la ville, où l'on ne voulait pas les laisser entrer, parce qu'on ne doutait pas que ces hommes, demeurés sans argent, sans vivres, sans supérieurs auxquels ils obéissent, ne livrassent Satalie au pillage. Bientôt ils furent exposés aux attaques journalières des Turcs. Dans leur situation désespérée ils se remirent encore une fois en route; mais enveloppés par les Turcs, percés de leurs flèches, sans avoir la consolation de pouvoir à leur tour les atteindre avec leurs épées, ils périrent tous par le fer ennemi, la misère et le désespoir, à la réserve de trois mille, qui, pour échapper à tant de calamités, consentirent à se faire musulmans [2].

[1] Odonis de Diogilo, lib. VII, p. 71. — Gesta Ludovici VII, cap. 15, p. 401. — Willelmus Tyrius,, lib. XVI, cap. 26, p. 907. — Epistola Ludovici VII, t. XV, p. 496.

[2] Odonis de Diogilo, lib. VII, p. 71, 76. Odon de Deuil, moine de Saint-Denis, qui avait accompagné Louis VII, et qui à son retour de la croisade succéda à l'abbé Suger dans l'abbaye de Saint-Denis, termine ici son intéressante relation. Elle ne se trouve ni dans les Gesta Dei per Francos, ni dans Duchesne Script. Francor ; et d'après le bizarre système adopté par les auteurs du Recueil des Historiens de France, il en ont extrait seulement ce qui se rapporte aux événéments passés en France. L'ouvrage ne se trouve donc que dans un livre assez rare, intitulé Sancti-

Raimond de Poitiers, qui était alors prince d'Antioche, comme époux, depuis l'an 1137, de Constance, petite-fille du premier Boémond, était fils puîné de Guillaume IX, et oncle par conséquent de la reine Éléonore. C'était un prince vaillant, ambitieux, habile, qui, déjà âgé de cinquante ans, était encore regardé comme un des plus beaux hommes de la noblesse française. Il avait fondé les plus hautes espérances sur l'arrivée et les secours de son neveu le roi de France; et quoique celui-ci eût débarqué au port de Saint-Siméon, l'ancienne Séleucie, avec les officiers seulement de l'armée qu'il avait laissé périr sur les côtes de l'Asie Mineure, leur troupe était encore redoutable, et elle inspirait un effroi extrême aux Turcs de Syrie, bien moins aguerris que ceux d'Iconium. Raimond ne doutait point de réussir, avec l'aide de ces guerriers, dans la conquête, ou de Césarée ou d'Alep. Il alla au-devant de Louis VII avec tous les barons de sa principauté; il l'introduisit en pompe dans Antioche; il distribua les plus riches présents à tous les croisés auxquels il supposait quelque crédit sur l'esprit de leur roi, et il lui demanda en même temps de combattre avec lui les infidèles qui entouraient Antioche, puisque c'était à peu de distance de cette ville, à Alep, que Noraddin, le plus dangereux des ennemis de la terre sainte, avait le siége de sa puissance. Les notions ordinaires de la politique et de l'art de la guerre semblaient d'accord avec les suggestions du prince Raymond; et Éléonore sa nièce, touchée ou de son grand sens, ou de sa bonne mine, le secondait de tout son pouvoir. Mais Louis avait souffert; il était abattu, il était effrayé de tant de désastres; et revêtant les sentiments non plus d'un chevalier, mais d'un pénitent ou d'un moine, il ne soupirait plus qu'après l'accomplissement de son vœu à Jérusalem. Il refusa d'entreprendre aucune affaire ou de tirer l'épée jusqu'à ce qu'il fût parvenu au saint sépulcre; et comme à cette occasion des paroles assez vives avaient été échangées entre lui et Raymond, il se déroba pendant la nuit d'Antioche, avec ses chevaliers, et continua sa route sans avoir pris congé de son hôte [1].

Sa brouillerie avec Éléonore, qui commença à la même époque, eut des conséquences plus sérieuses encore pour la France. Cette reine, âgée d'environ vingt-huit ans, était douée d'un esprit actif et d'un ca-

Bernardi Clarevallens. geuns illustre assertum a Chiffletio; in-4°, 1660, et dans la seconde édition du Spicilegium Acherii.

[1] Gesta Ludovici regis, cap. 15, p. 401. — Willelmi Tyrii, lib. XVI, cap. 27, p. 907.

ractère altier; elle méprisait les superstitions étroites et monacales de son mari, et elle aurait voulu le voir se conduire en roi plutôt qu'en pèlerin. Les insinuations de son oncle Raimond, qui avait sur elle une grande influence, l'aliénèrent davantage encore de Louis; les deux époux en vinrent au point que la reine, dit l'auteur des *Gestes*, voulut abandonner le roi par une sorte de divorce, et se séparer de lui, au moins pour un temps [1]. Guillaume de Tyr ajoute qu'elle était imprudente, légère, négligeant l'autorité royale et celle de son époux, et qu'elle oubliait jusqu'à la foi due au lit conjugal [2]. Vincent de Beauvais va plus loin encore : selon lui, le roi découvrit qu'elle avait reçu des présents de Saladin ; ce fut pour son incontinence qu'il la répudia, et elle se conduisait moins en reine qu'en courtisane [3].

Sans prétendre nous faire garants de la vertu de cette reine, nous remarquerons que l'accusation la plus grave est intentée par un homme assez ignorant pour confondre Noraddin avec Saladin, qui régna trente ans plus tard, et que les historiens, jaloux d'une reine dont le divorce avait coûté à la monarchie plus que n'aurait pu faire une suite de défaites, se sont montrés disposés à noircir sa réputation. Quoi qu'il en soit, Louis ne permit point que sa femme restât après lui à Antioche; il l'entraîna à Jérusalem, en traversant les États du comte de Tripoli, Raimond, arrière-petit-fils de Raimond de Saint-Gilles, auquel il refusa son assistance, comme il l'avait refusée au prince d'Antioche. Il se hâta d'accomplir, dans l'église du saint sépulcre, les prières et les actes de dévotion qui étaient le premier objet de son pèlerinage, puis il se rendit à Saint-Jean d'Acre, pour se trouver à une assemblée, ou *parlement* des princes latins, qui devaient décider des opérations futures des croisés [4].

Cette assemblée de Saint-Jean d'Acre avait toute la pompe que de grands noms et le souvenir d'une grande puissance pouvaient donner à un congrès de princes. On y voyait l'empereur Conrad, arrivé peu de jours auparavant sur des galères grecques, et par une navigation prospère, de Constantinople, où il avait passé l'hiver ; avec lui se trouvaient les évêques de Freysingen, de Metz et de Toul ; les ducs d'Au-

[1] Gesta Ludovici, cap. 15, p. 401.

[2] Willelmi Tyrius, lib. XVI, cap. 27, p. 907.

[3] Speculum historiale, t. III, cap. 128. In Duchesne Script., t. IV, p. 440.

[4] Willelmus Tyrius, lib. XVI, cap. 29, p. 908. — Gesta Ludovici VII, cap. 17, p. 402.

triche, de Souabe, de Bavière; les marquis de Monferrat et de Vérone. A la suite du roi Louis, on remarquait les évêques de Langres et de Lisieux, les comtes de Dreux, de Champagne et de Flandre : avec Baudouin, roi de Jérusalem, et sa mère Mélisende ; on comptait le patriache de Jérusalem, les archevêques de Césarée et de Nazareth, les évêques d'Acre, de Sidon, de Béryte et de Panéade, les grands maîtres de l'Hôpital et du Temple et enfin deux légats du pape. Tous ces seigneurs étaient accompagnés d'un cortége nombreux de noblesse; mais de très-peu de soldats. Pour terminer avec quelque éclat une expédition jusqu'alors si désastreuse, ils convinrent d'entreprendre le siége de Damas, et, le 25 mai 1148, il se mirent en marche vers cette ville. Cependant la rivalité des monarques, assoupie par leurs malheurs, commençait à se réveiller ; d'ailleurs les croisés, toujours défiants envers les étrangers, soupçonnaient les princes de la terre sainte de les trahir, comme ils avaient auparavant soupçonné les Grecs : à leur première attaque du côté du nord et du couchant, ils voulurent se rendre maîtres des jardins qui s'étendaient à quatre ou cinq milles de la ville, et qui, enfermés de murs de terre et de bitume, et semés de tours et de kiosques où leurs propriétaires venaient prendre le frais, ne laissaient, au travers de leur labyrinthe, que des passages étroits et difficiles. L'attaque de ces jardins coûta aux croisés beaucoup de monde; mais quand ils commencèrent à s'y loger, ils en furent dédommagés par les eaux abondantes, par l'ombrage et par les fruits qu'ils trouvaient sous leur main. Bientôt ils se fatiguèrent des combats journaliers qu'ils étaient forcés d'y livrer ; alors ils abandonnèrent cette attaque pour transporter l'armée dans une grande plaine, au midi et au levant de Damas, où les murs de la ville se montraient à découvert. Mais l'excessive chaleur, le manque d'eau et le manque de vivres leur firent regretter leur première position : ils accusèrent les Syriens de les avoir trahis; et ne pouvant rentrer dans les jardins où les Turcs s'étaient fortifiés, ils se résolurent à lever le siége [1].

L'enthousiasme des croisés était complétement éteint. Après avoir d'abord compté sur des miracles, ils étaient désormais persuadés que le ciel s'était déclaré contre eux. Ils avaient conçu, pour les enfants des Latins nés en Syrie, et qu'ils désignaient par le nom injurieux de poulains, un mépris et une haine qu'ils ne pouvaient contenir. Ils ne

[1] Willelmus Tyrius, lib. XVII, cap, 1 à 6, p. 910-913. — Gesta Ludovici cap. 20-25, p. 405-408. Otto Lrisingens., lib. I, cap. 58, p. 691.

cessaient de leur répéter à eux-mêmes, « que les Français seraient bien » insensés de consacrer leurs travaux et leurs dépenses à acquérir des » villes pour les Syriens, tandis que les Turcs étaient plus fidèles » qu'eux, qui ne gardaient la foi ni à Dieu ni à leurs proches [1]. » Cependant les princes croisés avaient honte de quitter la terre sainte, sans avoir signalé un si prodigieux armement par une seule conquête. Ils convinrent d'assiéger Ascalon, place frontière du soudan d'Égypte ; mais Conrad, s'étant le premier rendu devant cette place, et y ayant attendu vainement, pendant huit jours, ses confédérés, s'en retourna à Saint-Jean d'Acre, et s'y embarqua pour rentrer dans sa patrie par Pola en Istrie. Louis VII resta encore tout près d'une année dans la terre sainte ; mais comme il n'avait plus de soldats, il consacra uniquement ce temps à des exercices de dévotion dans les temples, et aucun historien n'a conservé la mémoire d'une seule de ses actions, depuis le départ de Conrad, jusqu'au commencement de juillet 1149, où il s'embarqua à Saint-Jean d'Acre. Il vint d'abord relâcher en Calabre le 29 juillet, et il y attendit trois semaines, soit l'arrivée de la reine, qui avait relâché à Palerme, soit le rétablissement de l'évêque de Langres, qui était tombé malade. Après avoir encore touché à l'embouchure du Tibre, où il vit le pape Eugène III, il vint enfin débarquer au port de Saint-Gilles sur le Rhône, dans le mois d'octubre 1149 [2].

[1] Gesta Ludovici regis, cap. 25, p. 408.

[2] Otto Frisingensis, lib. I, cap. 59, p. 692. — Gesta Ludovici regis, cap. 27, p. 410. — Willelmus Tyrius, lib. XVII, cap. 8, p. 914. — Il y a plusieurs lettres de Louis VII à Suger pendant cet espace de temps. (Hist. de France, t. XV, p. 500 et seq.) Mais la plupart sont des espèces de lettres de change, pour le charger de payer en France l'argent qu'il avait emprunté aux templiers, aux hospitaliers et à d'autres.

Cinnamus donne à entendre que Louis VII, à son retour, fut pris par les Grecs et délivré par les Siciliens en guerre avec eux, liv. II, chap. 19, p. 39 ; et cette anecdote, appuyée sur les autorités plus nombreuses qu'imposantes (voyez les notes de Ducange, p. 146), a été admise comme vraie par Muratori Annali d'Italia, ad ann. 1149, et par Gibbon, Decline and fall, chap. 56, t. X, p. 316. Elle paraît cependant absolument démentie par la lettre même de Louis VII à Suger, à son arrivée en Calabre. (Hist. de France, t. XV, p. 514.)

CHAPITRE XVII.

Déclin du pouvoir de Louis VII ; grandeur croissante de Henri II. — 1149-1159.

Il y avait déjà douze ans que Louis VII avait succédé à son père, lorsqu'il aborda sur les côtes de France à son retour de la Palestine. Il avait commencé à régner dans la fleur de la jeunesse ; il était alors parvenu à toute la vigueur de l'âge, et les cœurs de ses sujets, gagnés par la loyauté et la bonté de Louis le Gros, avaient continué à s'attacher à son successeur, et à porter sur Louis le Jeune un intérêt que les Français n'avaient point encore ressenti pour leurs rois. Son administration intérieure avait jusqu'alors été prospère ; les causes indépendantes de lui qui développaient l'industrie des villes et les progrès des esprits, avaient continué à opérer. La nation comptait plus de citoyens; et ceux-ci étaient plus heureux que sous ses prédécesseurs. L'ordre était passablement maintenu dans le royaume, et Louis VII, par quelques actes de vigueur, avait contribué à le faire respecter. La succession d'Aquitaine avait donné une immense prépondérance à l'autorité royale ; les plus grands vassaux s'étaient empressés à reconnaître les droits de la couronne, et les peuples avaient, en général, profité de l'extension donnée à ces droits, qui les protégeaient contre une oppression partielle. La comparaison avec l'état d'anarchie des provinces de France qui appartenaient au roi d'Angleterre, et de celles qui relevaient, au moins nominalement, de l'Empire, était également favorable à Louis VII.

Mais ce prince semblait sentir lui-même combien sa position avait changé aux yeux de son peuple, durant sa fatale expédition de la terre sainte. Il était parti de Metz, à la tête, suivant l'opinion commune, de soixante et dix mille cavaliers, armés de lances et de cuirasses; lors même qu'il y aurait eu une grande exagération dans ce calcul, il suffisait qu'il fût universellement cru vrai, pour avoir excité l'attente publique :

le nombre des fantassins, le nombre des pèlerins désarmés, des femmes, des vieillards qui avaient suivi le roi, était bien plus considérable ; et il y a tout lieu de croire que lorsqu'il descendait la vallée du Danube, dans l'été de 1147, il conduisait cent cinquante à deux cent mille âmes sous les étendards de la croix. Au mois de novembre 1149, il rentrait comme un fugitif dans ses États, sur des galères siciliennes qu'on lui avait prêtées, avec une suite qui ne passait pas deux ou trois cents personnes. La manière dont il avait perdu une si grande partie de ses sujets ajoutait encore à son humiliation. Par imprudence, pour s'être engagé sans vivres, sans guides dans des lieux qu'il ne connaissait pas, il avait vu mourir de misère tous les plus faibles au milieu des déserts ; il avait exposé la moitié de ses soldats à être massacrés sous ses yeux par des ennemis qu'il méprisait ; il avait abandonné les autres à leur malheureux sort, et les avait laissé tous périr dans les défilés de la Cilicie. Arrivé avec sa seule noblesse à la terre sainte, il y avait éprouvé de nouveaux revers, et il avait enfin quitté la Syrie , sans pouvoir en rapporter un seul laurier. Au moment où il agissait, il avait cru avoir des motifs suffisants pour chacune de ses résolutions ; mais en considérant le passé à distance, les illusions se dissipent, la nécessité qui vous contraignait perd son inflexibilité, et la conscience n'a de mémoire que pour vos fautes et pour vos revers [1].

Louis n'avait pas seulement perdu son armée, ses équipages, ses richesses, il revenait encore accablé de dettes. Dès son arrivée à Antioche, il avait commencé à emprunter, par l'entremise du grand maître du Temple [3], et dès lors il n'avait plus écrit en France que pour annoncer à Suger les nouveaux emprunts qu'il faisait chaque jour, et pour lui demander de les rembourser [3]. Il est probable que, dans ces emprunts mêmes, Louis VII consultait la générosité de son cœur et les besoins de

[1] L'animadversion publique était en effet assez violente pour s'attacher, non pas à un roi seulement, mais à un saint. On reprochait à saint Bernard d'avoir séduit la fleur de la nation par des miracles et de fausses prophéties, et de l'avoir poussée à la boucherie. Saint Bernard, pour se justifier, accusa les croisés d'avoir, par leurs péchés, frustré les desseins de la Providence, qui les avait d'abord choisis pour la victoire. Après deux ans, saint Bernard fut réduit à écrire une apologie ; elle nous est demeurée et elle paraît loin de suffire à le disculper.

[2] Baronii Annal. eccles., 1149, p. 360 seq.

[3] Historiens de France, t. XV, Epistolæ, nº 37, p. 496.

[4] Epistolæ dans les Historiens de France, t. XV ; 41, p. 497 ; 45, p. 499 ; 48, p. 500 ; 49 et 52, p. 501 ; 67 et 68, p. 508.

son armée; qu'il avait surtout occasion d'argent pour rendre à ses chevaliers, dans leurs pressantes nécessités, des armes, des chevaux, des vivres; mais ceux qu'il avait ainsi secourus avaient presque tous péri, et leur reconnaissance était morte avec eux : leurs familles accusaient le roi de leur perte, au lieu de songer aux bons offices qu'ils avaient reçus de lui de leur vivant.

(1149) Le chagrin et l'humiliation de rentrer ainsi dans son royaume, après avoir écrit à l'abbé Suger : « Sachez du moins ceci » avec certitude, que nous ne reviendrons jamais, ou que nous revien» drons avec gloire, pour la cause de Dieu, et le royaume des Fran» çais [1], » retenaient Louis dans la Palestine, quoiqu'il ne pût plus y rien faire d'utile. Il avait annoncé qu'il reviendrait au *passage* de Pâques, et à ce passage, ou départ de la flotte de pèlerins, il avait laissé partir Robert de Dreux son frère, avec tous les nobles, tous les chevaliers qui jusqu'alors étaient restés auprès de lui ; mais il n'avait pas pu se déterminer à revenir lui-même. L'abbé Suger lui avait écrit avec les plus vives instances, avec l'expression d'une extrême tendresse, pour pour l'engager à ne pas rester plus longtemps hors de son royaume; il lui avait donné à entendre que cette absence n'était pas sans danger, que des intrigants pourraient en profiter pour conspirer contre son autorité elle-même [2]. Il semble que ce motif fut le seul qui put enfin triompher de sa répugnance.

En effet, le retour de Robert de Dreux avait été suivi de près par des intrigues, qui ne tendaient à rien moins qu'à profiter du mécontentement excité par le mauvais succès de la croisade, pour faire déférer à ce prince la couronne de son frère. Quelques-uns ont prétendu qu'il était l'aîné de Louis VII, et que leur père l'avait écarté de la succession, comme le jugeant d'un esprit trop borné pour porter la couronne [3]. Cette incapacité supposée ne l'avait point empêché cependant d'épouser la veuve de Rotrou, comte Du Perche, et de joindre le douaire de cette veuve à son apanage; de suivre Louis VII à la croisade, et de se signaler soit alors, soit depuis, comme un brave chevalier. Mais avant son départ de la terre sainte, il avait refusé de se rendre à une conférence que le roi lui demandait à Nazareth, et il excita dès lors les soupçons de

[1] Epist. 56, p. 496.
[2] Epistola Sugerii ad Ludovicum, 69, p. 509.
[3] Io. Iperii Chron. sancti Bertini, t. XIII, p. 469. — Abrégé de l'histoire de France, t. XII, p, 229.

Thierri, comte de Flandre, qui eut soin d'en prévenir l'abbé Suger, et qui lui offrit ses forces pour la défense du roi [1]. Le fils de la femme de Robert, Rotrou, comte Du Perche; la comtesse Alix de Bourbon, le prêtre Cahors, chancelier du roi [2], et quelques grands dignitaires de l'Église, dont les anciens historiens ont cru devoir taire les noms, étaient engagés dans cette conspiration, qui ne devait point éclater jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus maîtres de quelques forteresses. Suger s'était adressé au pape Eugène III, et avait obtenu de lui, dès le 8 juillet 1149, la promesse qu'il frapperait d'excommunication ceux qui entreprendraient quelque chose contre l'autorité du roi des Français [3]. Cependant toutes ces menées ne produisirent aucun éclat, et lorsque, vers le mois de novembre, Louis VII rentra enfin dans sa capitale, l'abbé Suger lui rendit ses châteaux, ses places fortes, et son autorité tout entière, telle qu'il l'avait reçue de lui à son départ [4].

Le pouvoir royal n'avait pas souffert de diminution entre les mains de Suger; rien de bien notable ne paraît être survenu en France durant son administration; les dettes mêmes contractées par le monarque semblent avoir été assez régulièrement payées par le ministre; mais Louis VII n'était plus le même, ou du moins il avait cessé de paraître le même, et à son propre jugement, et à celui de ses sujets. Sa bravoure ne fut point entachée; mais le courage d'esprit qu'on avait cru remarquer en lui, et qui n'était peut-être que la présomption de la jeunesse, avait fait place à la timidité, à l'incertitude, à la défiance : on le vit dès lors s'irriter avec humeur des obstacles qu'il rencontrait, mais se décourager en même temps de tout effort pour les surmonter, prendre subitement des résolutions importantes, et les abandonner presque aussitôt; déclarer toutes les années une nouvelle guerre, et au bout de peu de semaines la faire suivre par une paix qui ne devait pas avoir plus de durée. Aussi, dans les guerres qu'il commençait toujours avant d'être préparé, était-il victime de sa précipitation; et dans les négociations sans suite, sans projets arrêtés qui les terminaient, était-il toujours dupe de l'habileté supérieure de ses adversaires. Son règne se prolongea trente-deux ans encore, depuis son retour de la terre sainte; mais dans ce long espace de temps, on ne vit plus en lui que

[1] Theodorici Flandr. Epist. 77, p. 512.
[2] Cadurci ad Rotrocum Epistola 78, p. 512.
[3] Epistola Eugenii III papæ, 57, p. 453.
[4] Vita Sugerii abbatis, lib. III, cap. 6, p. 106.

la dévotion étroite et monacale à laquelle il s'abandonnait toujours plus : son caractère cessa de fixer les regards, et son administration n'eut plus rien de brillant. Aucun historien français ne chercha, de son temps, à inspirer de l'intérêt pour les révolutions de la patrie : aussi nous serons de nouveau obligés d'avoir recours aux étrangers, aux Anglais surtout, pour retrouver la suite des événements. C'est donc avec quelque raison qu'un roi qui régna quarante-trois ans, et qui avait soixante ans lorsqu'il mourut, est habituellement désigné par le nom de Louis le *Jeune;* car ce ne fut que dans sa jeunesse qu'il se montra digne de l'affection ou de la confiance de ses peuples.

Le changement dans le caractère de Louis VII qui suivit son retour de la croisade, ne fut peut-être pas uniquement dû aux désastres de cette grande entreprise, ni aux souffrances dont il fut témoin ou qu'il partagea. La mort des principaux personnages qui avaient brillé dans la période précédente contribua sans doute aussi à laisser moins de vigueur à son gouvernement, et moins d'intérêt à cette partie de l'histoire. Or Geoffroi, comte d'Anjou; Thibaud IV, comte de Champagne; Raoul, comte de Vermandois; l'abbé Suger, et saint Bernard disparurent tous de la scène du monde dans les quatre années qui suivirent le retour de Louis VII.

(1149-1153.) Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, qui mourut au château du Loir, le 7 septembre 1151, laissa à Henri, son fils aîné, la possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, et ses prétentions sur la Normandie et sur l'Angleterre. Ce prince ne tenait, par ses talents du moins, qu'un rang inférieur entre les grands personnages qui gouvernaient la France. On louait sa bravoure et ses connaissances militaires; toutefois il n'avait presque jamais éprouvé à la guerre que des revers; son mariage avec l'impératrice Mathilde, héritière de Henri Ier, l'appelait à monter sur le trône d'Angleterre; mais il perdit par sa faute tous ses avantages. Il excita la défiance de son beau-père; il se brouilla avec sa femme; il révolta les Normands et les Anglais par son aveugle partialité pour les Angevins; il souleva tous les pays où il portait ses armes par une férocité gratuite; et malgré sa réputation de bon chevalier et de meilleur chasseur, loin d'étendre sa domination, il ne réussit jamais, pendant un règne de vingt-trois ans, à se mettre en possession de ce qui lui appartenait par droit héréditaire [1].

[1] Roberti de Monte, t. XIII, p. 293. — Historia Gaufredi ducis, p. 530.

Thibaud IV, qu'on nommait *le Grand*, comte de Blois, de Chartres et de Champagne, mourut le 8 janvier 1152 ; il avait mieux que Geoffroi mérité la considération de ses contemporains ; durant un règne de cinquante ans, il avait fondé la puissance de sa maison, moins par des conquêtes il est vrai, qu'en réunissant, en consolidant les diverses petites principautés qui lui étaient échues en partage, et en les faisant prospérer par la sagesse de son gouvernement. Il avait gagné l'amitié de saint Bernard : et s'il causa souvent des troubles dans l'État, il fut toujours considéré comme le champion fidèle et dévoué de l'Église : il partagea ses fiefs entre ses trois fils. L'aîné, Henri, qui avait marché à la croisade, et s'y était fort distingué, fut comte de Champagne ; les deux autres durent tenir de Henri, sous foi et hommage, le second, Thibaud V, les comtés de Chartres et de Blois, et le troisième, Étienne, le comté de Sancerre [1].

Raoul le Borgne, ou le brave, comte de Vermandois, qui mourut vers la fin de mars 1152, était cousin et beau-frère du roi ; il s'était montré l'un des compagnons d'armes les plus actifs de Louis le Gros ; il n'avait pas servi Louis le Jeune avec moins de zèle : aussi avait-il été choisi comme régent du royaume, conjointement avec Suger, dans le temps même où il languissait sous le poids d'une excommunication. Il ne laissait qu'un fils en bas âge, qui fut peu après atteint de la lèpre, et avec lequel s'éteignit, en 1168, la maison de Vermandois [2].

L'abbé Suger, qui mourut le 13 janvier 1152, et qui s'était élevé par son seul mérite littéraire à la riche abbaye de Saint-Denis, et à la confidence intime de Louis VI et de Louis VII, est plus universellement connu que les trois seigneurs qui moururent vers la même époque ; il est même beaucoup plus célèbre que ses talents ou le rôle politique qu'il joua n'auraient dû le faire attendre. Les modernes ont cru voir en lui le premier ministre d'un grand roi, l'homme sur lequel reposait le poids de l'administration d'un grand empire, et *le sage abbé Suger* est souvent comparé à Sully. Mais ce n'est point l'idée que ses contemporains ou ses anciens panégyristes ont cherché à nous donner de lui. Lorsque les moines de Saint-Denis écrivirent les lettres encycliques à tous les fidèles, pour annoncer sa mort et faire son éloge, ils dirent, il est vrai, « qu'on put juger de sa vertu et de sa réputation dans tout le

[1] Chronologia Roberti Altissiodor., t. XII, p. 294. — Roberti de Monte, t. XIII, p. 293.

[2] Chronicon Turonense, p. 474. Chronic. — S. Dionysii, p. 216.

» royaume par ce seul fait; qu'au départ du roi Louis pour Jérusalem, » il confia à sa foi et à son habileté, d'après le conseil des prélats et des » grands, son royaume à gouverner, et que Suger l'administra si bien » pendant près de deux ans, qu'il put, au retour des princes, le lui » restituer sans aucun dommage. » Mais les moines ajoutent : « Que » toutes les fois que, malgré lui et par force, il assistait aux conseils des » rois et des princes, il ne le faisait pas sans une extrême fatigue d'es- » prit : il s'y rendait cependant pour porter des secours aux pupilles, » aux veuves, aux pauvres, à tous ceux qui souffraient quelque injure, » mais surtout à l'église qui lui était commise, et aux autres églises » du royaume qu'il défendait auprès du prince [1]. »

Suger, à qui l'on fait un mérite de s'être opposé à la seconde croisade, voulut, si nous pouvons en croire son biographe, réparer les fautes des guerriers, après la fatale issue de cette expédition. A l'âge de soixante et dix ans, avec une santé qui avait toujours été faible et délicate, il se mit en tête de conduire lui-même en Palestine une nouvelle croisade. Il sollicita, à trois reprises différentes, les prélats de France de se joindre à lui pour cette grande entreprise; et n'ayant pu les y engager, il fit passer aux chevaliers du Temple la plus grande partie des trésors qu'il avait amassés; puis il alla prier au tombeau de saint Martin à Tours, pour se préparer au grand pèlerinage : ce fut peu après son retour qu'il fut saisi d'une petite fièvre, qui en peu de jours le mit au tombeau [2].

Saint Bernard mourut le dernier entre ces grands personnages dont la France fut privée presque en même temps, il expira seulement le 20 août 1153, il était alors âgé de soixante-trois ans. Sa réputation, répandue dans tous les pays où l'on étudiait la langue latine, et sa sainteté reconnue par tout le monde chrétien, lui donnaient un pouvoir politique qui n'a plus été exercé après lui par aucun des grands hommes de l'Église. Ennemi de toute discussion, de tout examen, de toute liberté, il voulait maintenir la soumission aveugle des sujets à leurs princes, et des princes à leurs prêtres. S'il avait vécu, ses principes et son crédit auraient eu une influence funeste dans la lutte prête à s'engager entre Frédéric Barberousse et les villes libres d'Italie. Il y aurait porté l'esprit qu'il manifesta dans la persécution d'Arnaud de Brescia, et dans celle des novateurs en France, car ce même homme

[1] Litteræ Encyclicæ conventus S. Dionysii, de morte Sugerii abbatis, p. 112.
[2] Vita Sugerii abbatis a Willelmo san Dionysiano, t. XII, p. 110, 111.

qui contribua à la fondation de cent soixante couvents, avait surtout affermi hors des cloîtres l'autorité de l'église romaine, il avait combattu avec ardeur l'esprit de réforme qui commençait à se manifester, et qui était dû à cette même fermentation des esprits dans laquelle il avait lui-même puisé sa force [1].

En effet, on pouvait remarquer, en France surtout, le progrès constant des opinions religieuses vers une plus grande lumière, et une doctrine plus saine et plus pure. Pendant les ténèbres des dixième et onzième siècles, l'activité de la pensée avait été en quelque sorte suspendue, et les enseignements de l'Église avaient été transmis des pères aux enfants, sans examen et sans exciter un doute. Mais dès que les études commencèrent à renaître en Occident, surtout dès que l'on essaya d'exercer le raisonnement aussi bien que la mémoire, des opinions nouvelles, que leurs adversaires cherchèrent à flétrir du nom d'hérésies, commencèrent aussi à être enseignées, malgré tous les dangers attachés aux efforts des novateurs; et ces opinions, développées simultanément, à Toulouse par les henriciens, à Milan par les catharins, dans d'autres parties de la France et de l'Italie, par les bonshommes, les patérins, les pauvres de Lyon, les vaudois et les Albigeois, n'étaient autre chose que celles sur lesquelles les protestants ont ensuite fondé la réformation [2]. Le grand antogoniste de toute innovation, le cardinal Baronius, en rend lui-même témoignage dans les Annales de l'Église, et la grossièreté de ses invectives ne saurait dénaturer le fait qui les excite. « Que le lecteur remarque, dit-il, qu'on peint » ces hérésies et cet exécrable hérésiarque des mêmes couleurs que les » écrivains orthodoxes de notre temps ont réservées aux hérésiarques » de notre siècle, les plus impurs de tous. En effet, c'est du même » cloaque qu'ils ont retiré les ordures hérétiques qu'ils nous repro- » duisent [3]. »

Pierre de Bruys, qui paraît avoir le premier attaqué, à cette époque, les enseignements de l'Église, niait la présence réelle dans le sacrement de l'eucharistie; il s'opposait au baptême des petits enfants, aux prières pour les morts, à l'adoration de la croix, au culte des reliques, à la croyance du purgatoire. Comme il prêchait à Saint-Gilles sur le

[1] Baronii Annal., eccles., 1153, p. 378. — Pagi critica, p. 574. — Gaufredi in Vita Sancti Bernardi, lib. V, cap. 1 et 2.

[2] Pagi critica, ann. 1146, § 17, p. 550.

[3] Baronii. Annal. eccles., 1147, p. 333.

Rhône, avant 1146, le peuple ameuté par des moines le saisit et le brûla à petit feu ; les chefs de l'Église applaudirent avec une joie féroce à cette exécution populaire. « Le zèle des fidèles, s'écrie Pierre le » Vénérable, a vengé, auprès de Saint-Gilles, les flammes de la croix » du Seigneur que ce Pierre avait brûlée, en le brûlant lui-même ; ce » zèle a fait passer cet impie du feu dans le feu ; mais d'un feu péris- » sable à un feu qui ne s'éteindra point [1]. » Cependant un de ses disciples, nommé Henri, qui paraissait doué d'un talent et d'un courage supérieurs aux autres, prit la conduite du troupeau dispersé : il gagna la confiance du peuple par la sévérité de sa vie et par ses vertus ; il répandit sa doctrine dans le diocèse de Toulouse et dans tout le Midi de la France, où ses disciples quittèrent le nom de Pierre de Bruys, pour prendre celui de henriciens. Saint Bernard fut chargé de les combattre : selon l'usage, il affirma, que sous une apparence austère, sous la pratique hyprocrite de toutes les vertus, les nouveaux sectaires cachaient les mœurs les plus dissolues [2]. Il entreprit un voyage dans le midi, probablement dans l'année qui précéda la croisade ; il répondit, à ce qu'assure son biographe, aux raisonnements de l'hérésiarque par des miracles [3]. Mais malgré le zèle avec lequel il poursuivait Henri, et il cherchait à intéresser à sa persécution tous les souverains du midi des Gaules, il n'eut point la consolation de faire périr dans les flammes, comme il l'aurait désiré, tous ceux qui s'étaient écartés de la foi de leurs pères ; dans plusieurs villes on refusa de l'entendre ; et l'hérésiarque Henri lui-même en fut quitte pour une prison perpétuelle [4].

Un concile assemblé à Reims en 1148, et présidé par Eugène III, s'efforça de rétablir la paix de l'Église, en condamnant les erreurs de tous ces réformateurs, de ceux en particulier qui se faisaient nommer *apostoliques*, parce qu'ils voulaient ramener la discipline à ce qu'elle était du temps des apôtres. Il condamna aussi les enseignements beaucoup plus subtils de Gilbert de Porrée, évêque de Poitiers, qu'on aurait pu laisser mourir dans les écoles d'où ils ne seraient jamais sorti, et

[1] Petri Venerabilis Epist., t. XV, p. 640. — Les bénédictins rapportent cette lettre à l'an 1142 ou 1143. Pierre de Bruys paraît avoir enseigné, pendant vingt ans, sa réforme ; et l'on en trouve une première indication dans le 3e Canon du concile de Toulouse en 1119. On ne connaît cependant pas l'année de sa mort.

[2] Sancti Bernardi Epist. 241, col. 237. Hist. de France, t. XV, p. 597.

[3] Gesta sancti Bernardi in regione Tolosana, t. XV, p. 598. — Vita sancti Bernardi, t. XIV, p. 373.

[4] Histoire gén. du Languedoc, liv. XVII, p. 444 et suiv.

ceux d'un fanatique nommé Éon de L'Étoile, chevalier breton, qui croyait être désigné par son nom dans les saintes Écritures, comme celui qui devait venir juger la terre et l'épurer par le feu. Il prétendait partager avec la Divinité le gouvernement du monde. Sa folie avait été contagieuse, et le concile eut la barbarie de faire brûler plusieurs de ceux qui la partageaient. Tandis qu'on les conduisait au supplice, ils essayèrent de commander aux éléments, car Éon leur avait persuadé qu'ils en avaient le pouvoir; et ils ne purent contenir leur surprise de ce que les éléments ne leur obéissaient pas [1].

Les extravagances de quelques fanatiques ne doivent point nous faire mal juger du progrès général des esprits : dans les moments de fermentation religieuse, les sectaires remettent en question des principes longtemps arrêtés : ils ébranlent tout le monde moral, ils fixent constamment les imaginations les plus ardentes sur la classe de pensées qui, par leur grandeur et leur obscurité, troublent le plus l'entendement humain. A ces époques, il est impossible que beaucoup de têtes ne s'exaltent pas, que beaucoup d'idées fanatiques n'acquièrent pas du crédit, et qu'une sorte de folie contagieuse ne semble pas envahir la société. Ce ne sont cependant que des exceptions qui attirent ainsi les regards; ce sont des individus qui s'égarent pendant que la masse chemine. Il parut encore à plusieurs reprises, parmi les réformateurs, des hommes en qui l'enthousiasme et le danger affreux qu'ils couraient avaient perverti la raison, et qui cependant semblaient faire secte; mais après un peu de temps, leur folie était abandonnée; tandis que l'habitude de la discussion s'affermissait, que le droit des chrétiens d'examiner leur croyance acquérait des défenseurs, que la lumière se répandait, que la population tout entière acquérait des idées plus saines et une morale plus pure; et la réformation se serait enfin accomplie dans tous les pays de la langue romane, si l'Église n'avait, au bout d'un demi-siècle, recouru aux moyens extrêmes, pour arrêter ses progrès.

Le roi Louis VII ne prenait point une part bien active à cette lutte entre l'ancienne église et les novateurs : il était trop dévot, trop soumis aux prêtres pour révoquer en doute aucune partie de leurs ensei-

[1] Baronii Annal., 1148, p. 338. — Jean, évêque de Saint-Malo, qui travailla avec un zèle persévérant à faire brûler tous les disciples de cet Éon de L'Étoile gentilhomme du pays de Loudéac, qui se trouvaient dans son diocèse, en obtint le surnom, qu'il regardait comme flatteur, de Jean de La Grille. — Hist. de Bretagne des Bénédictins, liv. V, p. 150.

gnements, et pour leur refuser l'appui du glaive séculier toutes les fois qu'il en était requis ; mais il était doux par caractère; il ne prenait point de plaisir aux persécutions, et il ne faisait point de la suppression de l'hérésie l'affaire principale de son règne. Occupé de sa dévotion, de ses intérêts domestiques, de la naissance d'une seconde fille qu'Éléonore lui avait donnée depuis son retour de la terre sainte [1], il semblait éviter plutôt que rechercher les regards de ses sujets. Pendant ce temps, cependant, le rival qui devait lui disputer désormais la principale autorité en France, grandissait et attirait sur lui tous les yeux. Henri Plantagenet, fils de Geoffroi et de l'impératrice Mathilde, était âgé de quinze ans, lorsqu'il reçut à Carlisle, le jour de la Pentecôte 1148, l'ordre de chevalerie des mains de son grand oncle, David, roi d'Écosse [2]. Dans ce premier voyage qu'il fit en Angleterre, Henri, surveillé de près par Étienne et son fils Eustache, qui s'étaient avancés jusqu'à York, ne trouva point ses partisans prêts à recommencer la guerre civile : l'autorité d'Étienne était presque anéantie; mais son nom était seul invoqué. La Normandie, d'autre part, reconnaissait nominalement Geoffroi et Mathilde, tandis que les nobles y exerçaient seuls la toute-puissance. En 1150, le comte et la comtesse d'Anjou transmirent à leur fils Henri tous leurs droits sur ce duché; et pour engager Louis VII à le reconnaître et à recevoir son hommage lige, ils abandonnèrent au roi de France, par un traité conclu la même année, tout le Vexin normand situé entre les deux rivières d'Epte et d'Endelle [3]. Geoffroi accompagna ensuite son fils à Paris, pour lui faire faire l'hommage de la Normandie entre les mains de son souverain. Il présida, dans l'été de 1151, l'assemblée des nobles normands qu'il avait convoquée à Lisieux, pour délibérer sur l'invasion de l'Angleterre qu'il méditait, et c'est là qu'il fut atteint d'une petite fièvre qui en peu de jours le mit au tombeau. Par son testament, Geoffroi laissa à son fils aîné la souveraineté de ses pères, l'Anjou, le Maine et la Touraine, mais sous condition que s'il parvenait à la couronne d'Angleterre, il abandonnerait cet héritage paternel à son plus jeune frère nommé aussi Geoffroi [4].

Henri Plantagenet se préparait en effet à tenter de nouveau sa fortune en Angleterre, lorsque l'inconstance ou l'imprudence de Louis VII,

[1] Historia Ludovici VII, p. 127.
[2] De Origine Comitum Andegav., t. XII, p. 537.
[3] Historia Ludovici VII, p. 127.— Epitome Histor. reg Francor., lib III, p. 220.
[4] Guillelmi Neubrigensis de Rebus Anglicis lib. II, p. 103, t. XIII.

son suzerain, lui offrit une occasion plus facile et plus prompte d'étendre sa domination.

Louis VII avait été, pendant quelques années, très-amoureux d'Éléonore de Guienne, sa femme; mais leur union, quoique couronnée par la naissance de deux filles, avait été troublée dès l'époque du voyage d'outre-mer; toutefois la querelle entre les deux époux, qui avait éclaté à Antioche, indiquait peut-être seulement l'irritabilité de deux grands enfants accoutumés tous deux à être maîtres, et qui ne veulent supporter aucune contradiction. On a dit que Louis avait montré de la jalousie, ou de l'oncle maternel de sa femme, Raimond d'Antioche, ou d'un bel esclave sarrasin : l'accusation est cependant si vague, et accompagnée de si peu de détails, qu'elle ne semble pas mériter de confiance; d'autant plus qu'on doit principalement l'attribuer au ressentiment que les Français avaient conçu contre la princesse qui leur avait enlevé de si belles provinces, et à leur désir d'humilier le monarque rival, qui avait été assez peu délicat pour en faire sa femme [1]. Dès l'an 1143, saint Bernard avait accusé Louis VII auprès de la cour de Rome, d'avoir épousé sa parente. C'était le moment où il cherchait à aigrir contre lui le pape, à l'occasion du comte Thibaud de Champagne [2]. L'accusation fut abandonnée lorsque Louis se réconcilia à l'Église. Mais après que le prince d'Antioche eut vainement demandé, aux croisés qui arrivaient dans ses États, de le secourir contre Noraddin, Éléonore, n'ayant pu obtenir pour son oncle ce qu'il désirait, protesta qu'elle ne sortirait point d'Antioche, parce qu'elle ne pouvait suivre son mari, ni demeurer la femme d'un homme dont elle était parente dans les degrés prohibés [3]. Louis communiqua ses chagrins domestiques à l'abbé Suger, et nous avons une lettre de celui-ci au roi, où il l'exhorte à contenir son mécontentement, tout au moins jusqu'après son retour dans le royaume [4].

Toutefois, Éléonore, ayant commencé à juger la faiblesse de caractère de son mari, ne put dès lors plus concevoir pour lui de respect. Elle disait souvent qu'elle avait été mariée à un moine plutôt qu'à un roi; elle insistait sur une séparation à laquelle il paraît que le roi se refusa longtemps [5]. Rien ne semblait décidé entre eux, lorsque au com-

[1] Chronicon Alberici Trium-Fontium., t. XIII, p. 703.
[2] Sancti Bernardi Epist. 224, col. 208. — t. XV, p. 592.
[3] Guillelmi Nangii Chron., t. XIII, p. 737. — [4] Sugerii Epistola 69, p. 510.
[5] Guillelmi Neubrigensis de Rebus Anglicis, lib. I, p. 101.

mencement de l'année 1152, Louis partit avec Éléonore pour visiter les vastes États qu'elle lui avait apportés en dot. Ils avaient célébré ensemble les fêtes de Noël à Limoges [1], et ils avaient ensuite continué leur tournée plus au midi. C'est seulement alors, à ce qu'il semble, que Louis, cédant au dépit qu'avait excité en lui quelque circonstance survenue pendant le voyage, prit tout à coup le partit de retirer toutes les garnisons qu'il avait placées dans les châteaux de sa femme, et de les ramener avec lui. A son retour à Beaugency, un concile de l'église gallicane, qui y était convoqué, reçut une dénonciation de quelques parents d'Éléonore, qui déclarèrent, par serment, qu'elle et son mari étaient parents dans un degré prohibé par l'Église. Louis ne chercha ni à détruire cette allégation, qu'il est toutefois difficile de concilier avec la généalogie de l'un ou de l'autre époux [2] : il se contenta de déclarer qu'il se soumettrait au jugement de l'Église, et qu'il ferait ce que les Pères assemblés à Beaugency jugeraient convenable. Ceux-ci, qui probablement agissaient d'après le désir secret des deux parties, prononcèrent le divorce le 18 mars 1152, et sacrifièrent ainsi les intérêts de plusieurs millions d'individus à une de ces petites tracasseries de ménage, qui seraient ignorées partout ailleurs, mais qui peuvent faire la destinée d'une monarchie [3].

Il s'en fallait de beaucoup que la conduite de la reine fût assez décriée pour que personne ne recherchât sa main. Elle s'était mise en route immédiatement après le concile, pour retourner dans ses États ; mais à peine était-elle sortie du domaine propre du roi de France, que Thibaud V, comte de Blois, le premier des seigneurs dont elle traversait les terres, lui demanda de l'épouser ; et comme elle rejetait ses offres, il se préparait à lui faire violence, en sorte qu'Éléonore fut obligée de s'échapper de nuit de sa résidence, et de s'enfuir à Tours. Un danger tout semblable l'y attendait : Geoffroi Plantagenet, frère puîné de Henri II, duc de Normandie, y commandait, et il ne montra

[1] Chronicon Gaufredi Vosiensis, p. 437.

[2] La parenté entre les deux époux consistait, dit-on, en ce que la femme de Hugues Capet était sœur de Guillaume Fier à Bras, aïeul d'Éléonore. Suivant la loi civile, ils auraient été éloignés de douze degrés, ou de six, suivant les canonistes. *Anecdotes des reines et régentes de France*, t. II, p. 325. — Hist. de France, t. XII, p. 117.

[3] Chronic. Turonense, t. XII, p. 474. — Baronii Annal. eccles., 1151, p. 367. — Pagi critica, 1151, p. 566. — Historia Lud. VII, t. XII, p. 127. — Grandes Chroniques de Saint-Denis, p. 202.

pas moins d'empressement à obtenir sa main. Comme elle le refusait aussi, il lui dressa des embûches au port de Piles, avec l'intention de l'y enlever. Des amis secrets d'Éléonore l'en avertirent, et elle évita ce danger en prenant une autre route. Elle arriva enfin dans ses propres États; mais elle y fut suivie de près par Henri Plantagenet, duc de Normandie, qui, s'il faut en croire les rapports des ennemis d'Éléonore, avait déjà gagné précédemment son cœur, et l'avait poussée à demander son divorce. La négociation ne fut pas longue ; et dès les fêtes de Pentecôte, Henri Plantagenet était devenu l'époux d'Éléonore d'Aquitaine [1].

Henri, duc de Normandie, n'était pas encore roi d'Angleterre, mais l'on ne pouvait douter qu'il ne portât bientôt cette couronne. Le comte Rainaud de Cornouailles, fils naturel de Henri Ier, et oncle de Henri II, était venu l'assurer de la bonne disposition des Anglais en sa faveur, et de leur détermination de ne point se battre pour la défense d'Étienne [2]. D'ailleurs, même sans compter l'Angleterre, la réunion de l'Aquitaine à l'Anjou et à la Normandie, élevait la puissance du second mari d'Éléonore beaucoup au-dessus de celle du premier. Henri possédait au moins quinze départements de la France moderne, tandis que Louis n'en possédait pas huit. Ce dernier en conçut une jalousie ridicule. Après avoir répudié sa femme, lui avoir rendu une liberté entière, lui avoir restitué ses États, que l'attachement des Aquitains et leurs liens féodaux avec la maison de Poitiers ne lui auraient, au reste, pas permis de retenir, il s'étonna qu'Éléonore disposât de sa main ; il s'indigna de ce que la moitié de sa monarchie, à laquelle il avait volontairement renoncé, passât sous le sceptre de son rival. Il chercha de toutes parts à susciter des ennemis à Henri, et la jalousie et le dépit suppléant à son activité, il forma, en effet, une ligne redoutable, avant que Henri II eût pu s'affermir en Aquitaine, ou en eût tiré aucun subside. Étienne, qui savait déjà que Henri préparait contre lui une flotte à Barfleur, pour tenter une descente en Angleterre, envoya son fils Eustache pour l'attaquer sur le continent, Geoffroi Plantagenet, qui ne pouvait point obtenir de son frère la part de l'héritage paternel que le vieux comte d'Anjou lui avait laissée par testament, s'allia également au roi de France, aussi bien que Henri, comte de Champagne, et Robert de Dreux, comte Du Perche, et frère du roi, tous deux voisins et tous deux jaloux de la grandeur naissante des Plantagenet. On assure que

[1] Chronicon Turonense, p. 474. — Anonymi Chronicon, p. 121.
[2] Roberti de Monte, t. XIII, p. 293.

ces cinq princes avaient déjà arrêté entre eux le partage de tous les États de Henri II. Ils l'attaquèrent dès le mois de juillet 1152, peu de semaines après son mariage. Le duc de Normandie ne put sauver Neumarché, qui fut livré en trahison au roi de France ; mais il arrêta ce monarque au passage de l'Andelle ; il ravagea le Vexin normand, qu'il lui avait précédemment cédé ; il attaqua vivement ensuite son frère Geoffroi ; et lui ayant pris plusieurs châteaux, il le força à se détacher de la ligue de ses ennemis. Enfin, il amena Louis à conclure avec lui une trêve séparée, dont il comptait profiter pour attaquer Étienne en Angleterre [1].

Celui-ci assiégeait le château de Wallingford, qui avait déjà arboré les drapeaux de Henri II. Le prince angevin languissait de marcher à sa délivrance ; et au plus fort de l'hiver de 1152 à 1153, il passa en Angleterre, où un grand nombre de seigneurs se déclarèrent aussitôt pour lui. Cependant les Anglais, fatigués de la guerre civile, se refusaient à décider par une bataille le droit des deux compétiteurs : ils les pressaient de traiter ensemble ; et Étienne ne pouvait se méprendre sur les conditions du traité qu'on voulait lui imposer. On consentait qu'il portât la couronne pendant le reste de sa vie ; mais on voulait qu'il l'assurât, à sa mort, à Henri, que tout le monde reconnaissait pour l'héritier légitime de l'Angleterre [2].

Mais Étienne avait deux fils, dont l'aîné Eustache, auquel il destinait la couronne d'Angleterre, avait épousé Constance, sœur du roi de France. Eustache ne pouvait se prêter à un traité qui, du rang royal, le ferait redescendre à celui de comte de Boulogne, et Louis était engagé à le soutenir, autant par politique que par affection pour sa sœur. La trêve qu'il avait conclue avec Henri II n'était pas de longue durée ; à son expiration, à la fin de juillet, il entra en Normandie avec le comte de Flandre, et mit le siége devant Vernon. Après quinze jours de combat, il ne put s'en rendre maître, et il s'estima heureux de lever le siége, sous condition que le commandant arborerait son drapeau à l'une des tours. Au mois de septembre il rentra en Normandie ; il avait alors beaucoup moins de monde, et après avoir mis le feu au bourg de Verneuil, il se retira [3].

Ces faibles attaques ne suffirent point pour détourner Henri de plus

[1] Roberti de Monte, t. XIII, p. 293.
[2] Chronica Norman., p. 988, apud Duchesne Scr. norm.
[3] *Ibid.*

vastes projets. Il comptait sur la constance des garnisons qu'il avait laissées dans ses places de Normandie; et pendant qu'elles se défendaient, il poursuivait ses entreprises en Angleterre : la fortune en même temps se déclarait pour lui; tandis qu'au mois d'août Éléonore d'Aquitaine lui donnait un fils, qu'il nomma Guillaume, le fils aîné et l'héritier de son rival, Eustache, vint à mourir. Quoiqu'il restât à Étienne un second fils, probablement beaucoup plus jeune, le principal obstacle à la pacification de l'Angleterre était écarté; les barons de ce royaume ne permirent pas qu'on fît verser plus longtemps leur sang pour une querelle de rois : ils forcèrent les deux concurrents à s'accorder au mois de novembre 1153; Henri promit de ne plus troubler Étienne pendant le reste de sa vie; et celui-ci reconnut Henri pour son successeur [1].

(1154.) Henri II, né le 5 mars 1133, n'avait pas vingt et un ans quand il se vit paisible possesseur de la Normandie, et assuré de la succession de l'Angleterre; mais il était doué d'un caractère fort, d'un esprit actif et étendu : aussi ne fut-il pas plutôt sorti des guerres civiles qui avaient troublé le règne de son père et celui d'Étienne, qu'il s'occupa de rétablir l'ordre dans ses États, et de rendre de la vigueur à son gouvernement. Soit en Normandie, où il était revenu pour les fêtes de Pâques 1154, soit en Angleterre, chaque baron avait cherché, pendant les longues guerres civiles, à se rendre indépendant de la couronne, à se fortifier dans son château, et à briser entre lui et son supérieur tous les liens du système féodal. Cette indépendance des barons avait été funeste aux peuples; tous les châteaux fortifiés étaient devenus des asiles de brigands, toutes les frontières des baronnies avaient été garnies de maltôtiers, qui pressuraient les voyageurs et les marchands, au passage des rivières, ou aux portes des villes; toutes les guerres privées avaient été signalées par l'incendie et le pillage des campagnes : aussi tous ceux qui n'avaient point la force de se protéger eux-mêmes voyaient-ils avec plaisir, d'une part le roi d'Angleterre, de l'autre le duc de Normandie, ressaisir une autorité qu'ils comptaient bien que ces princes emploieraient à rétablir l'ordre. Henri II et Étienne étaient convenus, par leur traité de paix, que les châteaux qui, au nombre de

[1] Roberti de Monte, t. XIII, p. 296. — Henrici Huntindon. Hist., lib. VIII, p. 44. — Guillelmi Neubrigens. de Rebus Anglicis, lib. I, p. 99. — Gervasii Dorobernens. de Regib. Angliæ, p. 125. — Radulphi de Diceto imagines Hist. p. 184.

de cent vingt-six, avaient été fortifiés en Angleterre depuis la mort de Henri Ier, seraient rasés.

Le duc de Normandie tint de son côté rigoureusement la main à l'exécution de cette promesse : Étienne au contraire mit obstacle à la démolition de plusieurs des châteaux de ses partisans. Ce fut le motif de la conférence que les deux souverains eurent à Dunstable. Henri s'y présenta comme le fils adoptif d'Étienne, et quoiqu'il sollicitât l'exécution d'un traité, il le fit sans s'écarter de la déférence filiale. Lorsqu'il repassa en Normandie, quoiqu'il n'eût pas obtenu tout ce qu'il demandait, il avait su éviter de se brouiller avec le roi [1].

Dans son duché de Normandie, Henri réunit de nouveau à son domaine la plupart des fiefs que son père en avait détachés, et qu'il avait concédés pour un temps à divers seigneurs. Dans celui de sa femme, en Aquitaine, il réprima la rébellion de divers barons [2]. Louis VII, jugeant désormais qu'il était trop tard pour s'opposer à l'élévation de l'heureux Plantagenet, fit avec lui la paix au mois d'août 1154, lui rendit les deux châteaux de Vernon et de Neumarché, auxquels se bornaient ses conquêtes, moyennant le remboursement de deux mille marcs d'argent pour les dépenses qu'il y avait faites, et recourut même à son entremise pour faire rentrer dans le devoir Gosselin Crespin, baron du Vexin, qui ne voulait pas lui obéir [3]. Telles étaient les occupations de Henri, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort d'Étienne, roi d'Angleterre, survenue le 24 septembre 1154. Quoique des vents contraires retinssent encore plusieurs jours Henri II sur les côtes de Normandie, les barons anglais, déterminés à ne pas se précipiter de nouveau dans une guerre civile, attendirent son débarquement, furent fidèles au serment qu'ils lui avaient prêté, et placèrent sur sa tête, le 20 décembre, la couronne d'Angleterre à Westminster [4].

(1155.) Henri II fit aussitôt sentir à l'Angleterre la même main vigoureuse avec laquelle il avait ressaisi le sceptre de la Normandie ; il força Guillaume d'Ypres, qui avait été l'ami, le principal agent et le commandant des soldats mercenaires du roi Étienne, à sortir de cette île ; il renvoya avec lui tous les *Brabançons*, qu'on avait regardés comme le principal appui du trône de son prédécesseur. On désignait

[1] Henrici Huntindon., lib. VIII, p. 46.
[2] Roberti de Monte, p. 296.
[3] Chronica Normanniæ, p. 990.
[4] Roberti de Monte, p. 297. — Gervasii Dorobern. Ch., p. 126.

alors en Angleterre, et bientôt après en France, sous le nom de *Brabançons*, non-seulement les soldats de cette province, mais tous les soldats aventuriers, étrangers au pays pour lequel ils combattaient, et qui se mettaient au service de quiconque voulait les payer. Leur introduction dans les armées, fertile en conséquences désastreuses, fut cependant un coup porté à la puissance féodale; des hommes qui faisaient de la guerre un métier, ne pouvaient manquer de l'emporter en valeur, comme en discipline, sur les milices qu'un seigneur levait parmi ses vassaux; et les Brabançons, qui obéissaient, non à la puissance territoriale, mais à celle de l'argent, devaient devenir les soldats des villes de commerce, si celles-ci étaient jamais appelées à combattre la noblesse [1]. Henri II reprit en même temps, et réunit au domaine de la couronne, un grand nombre de fiefs qui avaient été aliénés par Étienne; il courba l'orgueil des nobles les plus indépendants, et les réduisit à l'obéissance; enfin il rasa, dans le cours de la première année de son règne, cent quarante châteaux qui avaient été fortifiés par des particuliers, et qui étaient destinés à les soustraire au pouvoir de la couronne [2].

Dès lors la France vit en opposition deux princes français; car l'angevin Henri II se regardait comme aussi Français que Louis VII; tous deux portant la couronne royale, tous deux exerçant des droits sur un grand nombre de vassaux qui leur étaient subordonnés, et dont la plupart relevaient, pour des fiefs différents, de l'un et de l'autre. Dans l'enceinte de la France, et sans compter la riche et belliqueuse Angleterre, Henri était de beaucoup le plus puissant. Il n'avait que vingt-deux ans, Louis VII en avait trente-cinq : la fortune du premier avait toujours été ascendante; Louis, dans la vigueur de l'âge, avait déjà connu assez de revers pour être découragé, incertain, défiant de lui-même et des autres. Henri avait déjà des fils qui assuraient la succession dans sa famille. Louis, après la dissolution d'un mariage qui l'avait humilié, restait, avec deux filles seulement, dans un royaume où jusqu'alors on n'avait jamais vu succéder de femmes, quoiqu'on puisse douter que la loi fondamentale de leur exclusion fût déjà considérée comme en pleine vigueur, et que le roi eût peut-être la pensée de s'en écarter en faveur de ses propres enfants.

[1] Gervasii Dorobernens., t. XIII, p. 126. — Roberti de Monte, p. 297.
[2] Chronicon sancti Albini Andegav., t. XII, p. 482. — Rogerii de Hoveden, t. XIII, p. 205.

Il n'y avait pas seulement une grande disproportion de forces et de confiance dans l'avenir entre les deux souverains ; leur caractère et leurs talents différaient davantage encore. Henri II était aussi habile qu'il était fort ; il embrassait l'avenir dans ses projets ; il voulait attaquer successivement les provinces sur lesquelles il croyait avoir des droits ; mais il cachait avec soin les prétentions qu'il n'avait pas dessein de faire valoir encore ; il caressait les voisins qu'il voulait dépouiller ; il évitait toute démarche prématurée qui pourrait les alarmer, et il réussissait à n'avoir jamais qu'une affaire à la fois sur les bras. Louis VII, au contraire, n'avait dans sa politique aucun projet fixe, aucune alliance stable, aucune défiance du rival qu'il devait le plus craindre. Il était personnellement loyal et brave ; mais la bravoure d'un soldat ne peut point tenir lieu dans un roi de l'habileté d'un général, et la loyauté de celui qui a été longtemps dupe, résiste rarement à la tentation de s'en dédommager, si l'occasion se présente de tromper à son tour ceux qui l'ont souvent trompé.

Un grand nombre de droits litigieux allaient se trouver en discussion entre les deux rivaux ; et ces princes eussent-ils été beaucoup plus modérés que ne le sont d'ordinaire les rois, ne pouvaient presque éviter la guerre. Ceux qui les voyaient prêts à s'attaquer devaient naturellement croire que le moins puissant et le moins habile succomberait ; que Henri, après avoir remporté sur Louis une suite de victoires, profiterait enfin de sa faiblesse et de son découragement, pour faire avec lui un traité à peu près semblable à celui qu'il avait fait avec Étienne : qu'il lui laisserait sa couronne pendant sa vie, sous condition que son héritage lui serait dévolu après sa mort. Si cet avenir fut entrevu par les Français, on peut assurer qu'il ne leur causa aucun effroi ; ils n'avaient, contre le prince angevin, qu'ils regardaient comme leur compatriote, ni antipathie, ni jalousie nationale. La famille des Capet n'avait point mérité une affection bien enthousiaste, et n'avait point eu le temps de s'étayer de la puissance de tous les vieux souvenirs ; aucun orgueil national n'était en jeu ; aucune différence de langue, de mœurs, d'opinions ne les éloignait de Henri II, que plusieurs d'entre eux reconnaissaient déjà comme leur seigneur, pour une partie de leurs fiefs ; et si leurs conceptions s'étaient élevées assez haut pour prévoir les conséquences de l'union de l'Angleterre avec la France, ils pouvaient être assurés que, de quelque manière qu'elle fût effectuée, ce serait toujours la France qui commanderait, la France qui demeurerait le siége du gouvernement.

Mais ce furent ni les calculs ni la prudence humaine qui sauvèrent l'indépendance des deux nations; ce furent les préjugés, ceux mêmes du parti qui avait l'avantage; ce fut l'empire qu'exerçait sur l'esprit de Henri le système féodal; son respect pour le roi son seigneur, et pour l'hommage qu'il lui avait rendu; cette habitude de subordination qu'il tenait de ses ancêtres, et qui lui faisait considérer comme un honneur, à lui qui était monté sur l'un des plus puissants trônes d'Europe, d'être, comme comte d'Anjou, le sénéchal du roi de France. Henri trouvait peut être sa propre sûreté dans la subordination féodale; il donnait l'exemple du respect pour son seigneur, afin que ses vassaux le respectassent à leur tour. Cependant il y avait dans son empressement à traiter avec Louis, dès qu'il s'en présentait quelque ouverture, dans sa crainte de porter directement les armes contre lui, dans sa soumission à une juridiction étrangère et ennemie, quelque chose de plus qu'un calcul de prudence; il y avait un sentiment que tout tendait dans ce siècle à fortifier, et ce sentiment rétablit l'équilibre entre les deux rivaux.

Pendant que Henri II s'affermissait sur le trône d'Angleterre, Louis VII cherchait à remplacer Éléonore. Il demanda en mariage Constance, fille d'Alphonse VII, roi de Léon et de Castille, qui se faisait nommer empereur des Espagnes, et qui reçut avec beaucoup de pompe son gendre, lorsque celui-ci vint, peu de mois après, en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Mais Constance, épousée par Louis en 1154, ne lui apporta point d'États pour remplacer ceux qu'il avait perdus avec Éléonore; elle ne lui donna qu'une fille et point de fils, et elle mourut en 1160 [1]. Vers le même temps, Louis VII maria sa sœur Constance, veuve d'Eustache d'Angleterre, à Raimond V, comte de Toulouse, avec lequel il contracta une étroite alliance [2]. L'année d'après il força Gérard, comte de Mâcon, dont il avait eu lieu de se plaindre, à rentrer dans l'obéissance [3].

Les questions litigieuses entre Henri II et Louis VII commencèrent cependant à se présenter successivement. Quoique l'un et l'autre souverain dût prévoir d'avance leur enchaînement, elles ne furent jamais

[1] Roberti de Monte, t. XIII, p. 297. — Roderici Toletani. lib. VII, cap. 7 et 9, t. XII, p. 383. — Pagi critica ad ann. 1155, p. 583.

[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XVIII, p. 474; Note 53, p. 642, et Preuves, p. 551.

[3] Guillelmi Armorici Hist., t. XII, p. 561.

considérées dans leur ensemble, ou soumises à une seule négociation : chacune, à son tour, faisait éclater des hostilités, puis était suivie d'un traité de paix qui, ne réglant point les droits respectifs, devait plutôt être considéré comme une courte suspension d'armes.

Le premier sujet de contestation entre les deux couronnes fut fourni par Geoffroi Plantagenet, frère de Henri II, qui recourut à Louis VII, comme à son seigneur suzerain, pour obtenir que justice lui fût faite par son frère, et que le testament de leur père fût exécuté entre eux. Par ce testament, le vieux Geoffroi avait ordonné que sitôt que son fils aîné entrerait en possession de la Normandie et de l'Angleterre, son héritage maternel, il abandonnerait au second l'Anjou, la Touraine et le Maine qui formaient son héritage paternel. Geoffroi, en mourant, avait confié ses dernières volontés aux nobles de ses États, et leur avait demandé leur garantie ; et ceux-ci avaient refusé de permettre que le corps de leur comte fût porté en terre, jusqu'à ce que son fils aîné se fût engagé par serment à se conformer au testament qui allait lui être lu. Cependant Henri II avait successivement obtenu la possession de la Normandie, puis de l'Angleterre ; et au lieu de songer à accomplir ses promesses, il s'était adressé au pape, pour obtenir d'en être dégagé ; de son côté, le souverain pontife exerçant ce monopole du parjure, auquel Rome a dû une partie considérable de ses revenus, venait tout récemment de délier Henri II de son serment envers son frère [1].

(1156.) Mais il ne suffisait point à Henri d'être autorisé par l'Église à frustrer le jeune Geoffroi de sa portion dans l'héritage de leur père, il lui importait de gagner Louis VII, qui, comme seigneur reconnu du fief d'Anjou, avait le droit incontestable d'intervenir pour le maintien de la justice, en faveur de l'un ou l'autre de ses vassaux et qui avait en même temps un intérêt évident à empêcher celui des deux dont il pouvait le plus craindre la rivalité, de réunir en France de si vastes États. Dans ce but, Henri II, s'étant embarqué à Douvres pour la Normandie, vint célébrer à Rouen, le 2 février 1156, la fête de la Purification de la Vierge, et le dimanche suivant il eut une conférence avec le roi de France [2]. Il y déploya pour la première fois cette adresse à laquelle il dut toujours l'avantage dans toutes ses négociations avec lui ; cet art de le flatter par une extrême déférence, de rappeler sans cesse qu'il se présentait comme un vassal devant son seigneur, et de

[1] Guillelmi Neubrigens., lib. II, p. 103.
[2] Roberti de Monte, p. 298.

paraître vouloir resserrer toujours plus entre eux le lien féodal. Dans ce but, il offrit de faire hommage en personne pour tous les fiefs qu'il tenait de la couronne de France, savoir : la Normandie, l'Aquitaine, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine et toutes leurs dépendances. Louis VII accepta avec empressement; il parut flatté de voir un si grand souverain à genoux devant lui, avec les mains dans les siennes, lui jurer d'être son homme ; et il ne songea plus qu'en recevant l'hommage de Henri pour l'Anjou, il sacrifiait les droits qu'il aurait dû réserver à Geoffroi sur cette province [1].

Thierri d'Alsace, comte de Flandre, qui était oncle des deux princes, s'employa avec plus de zèle pour faire exécuter le testament du comte d'Anjou, dont il avait épousé la sœur. Il vint à Rouen avec son neveu Geoffroi, et il fit de vains efforts pour concilier les intérêts des deux frères. Il ne put empêcher cependant qu'ils ne se séparassent, prêts à se faire la guerre ; les prédications de Samson, archevêque de Reims, l'ayant bientôt après engagé à prendre la croix, et à passer pour la troisième fois en Orient, avec Sybille sa femme, il ne put point donner à sa médiation autant de suite qu'il aurait voulu [2].

Geoffroi Plantagenet, se trouvant ainsi abandonné par tous ses protecteurs naturels, ne put opposer à son frère une longue résistance. Son père, en attendant qu'il obtînt les comtés qu'il lui avait destinés, l'avait mis en possession des trois châteaux de Chinon, Loudun et Mirebel. C'était là que Geoffroi s'était fortifié, et que Henri vint l'attaquer. Il l'assiégea donc le château de Chinon, et l'ayant forcé à capituler, il désarma ce château aussi bien que ceux de Londun et de Mirebel, et il ne laissa à son frère que des campagnes tout ouvertes ; mais au lieu de ces honneurs et de ces pouvoirs militaires, il lui assigna deux pensions, l'une de mille livres sterling sur les revenus de l'Angleterre, l'autre de deux mille livres angevines, sur les revenus de l'Anjou. L'accord fut conclu entre eux au mois de juillet 1156 [3].

Après avoir terminé la guerre avec son frère, Henri II visita l'Aquitaine; il célébra à Limoges la fête de Saint-Martin : il y fit raser les fortifications de Saint-Martial, qui avaient servi à protéger les brigandages de quelques gentilshommes contre les bourgeois de cette ville.

[1] Rogerii de Hoveden Annal., p, 205.

[2] Roberti de Monte, p. 298. — Lamberti Waterlosii Chron. Cameracense, p. 514. — Rodulfi de Diceto imagines Histor., p. 185.

[3] Guillelmi Neubrigensis, lib. II, p. 103. — Roberti de Monte, p. 299.

De là il passa à Bordeaux, où il se trouvait pendant les fêtes de Noël, et où il obligea les barons de Gascogne, et tous les seigneurs du pied des Pyrénées, à jurer la paix entre eux. Après avoir ainsi parcouru en souverain la plus grande partie des provinces de France, il s'embarqua pour retourner en Angleterre. La reine Éléonore, qui chaque année lui donnait un nouvel enfant, ne semble s'être réservé aucune part dans le gouvernement des vastes domaines qu'elle lui avait apportés en dot [1].

Après avoir convaincu son frère qu'il n'avait aucun secours à attendre des étrangers, et aucun moyen de lui résister par ses seules forces, Henri II désirait cependant contenter l'ambition du jeune Geoffroi, surtout s'il pouvait ainsi faire de lui un nouvel appui de sa propre puissance. L'occasion s'en présenta en Bretagne, et il la saisit avec empressement, quoiqu'elle pût amener une nouvelle brouillerie entre lui et la couronne de France.

L'histoire de Bretagne n'avait eu, depuis longtemps, presque aucune connexion avec celle des deux pays voisins auxquels cette province tenait par les liens de la féodalité. On n'avait eu, pendant bien des années, pas plus d'occasion d'établir que de contester que ce pays fût mouvant du duché de Normandie, et arrière-fief de la couronne de France; car ni Louis le Gros et son fils, ni Étienne et son rival Geoffroi n'avaient essayé d'y exercer aucune juridiction. Uniquement occupés de leurs affaires intérieures, les Bretons n'avaient cependant pas vécu en paix. Les deux villes de Rennes et de Nantes, considérablement accrues en industrie, en richesse et en population, se regardaient comme rivales, et leur jalousie divisait toute la Bretagne. Le duc Conan III étant mort le 17 septembre 1148, en déclarant que le fils, nommé Hoël, que lui avait donné sa femme, n'était pas vraiment à lui, les Nantais n'en reconnurent pas moins Hoël pour leur duc, tandis que les Rennois appelèrent au trône ducal Eudon, vicomte de Porrhoet, qui avait épousé une sœur d'Hoël, déjà veuve d'Alain le Noir, comte de Richemont, de la maison de Penthièvre en 1154 cependant, cet Eudon fut obligé de céder la place à Conan IV, fils de sa femme et d'Alain le Noir. Conan IV, qu'on surnomma le Petit, fut bientôt reconnu pour duc par presque toute la Bretagne. Les Nantais seuls ne voulurent pas se soumettre à lui; et comme ils s'étaient aperçus que

[1] Chronicon Richardi Pictaviensis, t. XII, p. 417.

leur duc Hoël manquait absolument de talent pour les défendre, ils offrirent le duché de Bretagne à Geoffroi Plantagenet, qui, du consentement de son frère, l'accepta avec empressement, et qui se rendit à Nantes, où il fut mis en possession de l'autorité, au commencement de l'année 1157 [1].

(1157-1158.) Geoffroi ne jouit pas longtemps, il est vrai, de la principauté qui lui avait été accordée si gratuitement, et qui ne s'étendit jamais au delà du comté de Nantes; il mourut le 26 juillet 1158; et Conan le Petit, qui était reconnu comme duc par tout le reste de la Bretagne, prit aussitôt possession de Nantes, dont les bourgeois lui prêtèrent serment de fidélité. L'élection que les Nantais avaient précédemment faite de Geoffroi, était purement personnelle, et ne donnait aucun droit à son frère. Cependant Henri II réclama auprès de Conan IV la restitution du comté de Nantes, disant qu'il était l'héritier légitime de son frère Geoffroi. Il menaça de faire valoir par la force ses droits sur une province qui était de tous les côtés entourée par ses États. En même temps il prétendit évoquer à son tribunal, comme duc de Normandie, le jugement de sa propre cause, en raison de la mouvance de la Bretagne. Et de peur que Conan ne recourût à la protection du roi de France, dont il tenait la Bretagne en arrière-fief, Henri prit la qualité de sénéchal de France, se fondant sur ce que la sénéchaussée de France était attachée par droit héréditaire au comté d'Anjou, et il déclara qu'en cette qualité il représentait tous les droits du roi de France sur la Bretagne [2].

Louis n'aurait pu admettre cette prétention du roi son rival, à le représenter, à commander ses armées par droit héréditaire, et à juger pour lui dans les causes où leurs intérêts étaient en opposition, sans renoncer en quelque sorte à la royauté. Déjà il semblait oublié par ses sujets comme par les historiens, et il tombait dans cette nullité où l'on avait vu descendre les rois de la première race, sous l'empire des maires du palais : il ne laissait guère d'autre monument de son règne que les chartes qu'il accordait aux églises et aux couvents, et les immunités ecclésiastiques qu'il renouvelait. A son retour de son pèlerinage de Galice, il avait distribué beaucoup de ces diplômes dans le Languedoc, où l'on

[1] Hist. de Bretagne du P. Lobineau, liv. V, p. 149-152. — Guillelmi Neubrigensis, p. 104. — Roberti de Monte, p. 298.

[2] Roberti de Monte, t. XIII, p. 300. — Guillel. Neubrigensis, lib. II, p. 104. — Histoire de Bretagne, liv. V, p. 153.

n'avait vu aucun acte des rois, depuis le temps de Charles le Chauve [1]. Il avait, en 1156, renoncé aux droits de la couronne sur les revenus de l'archevêché de Sens, pendant la vacance de ce siége [2]. Il avait, en 1157, donné à l'évêque Pierre de Lodève, les droits régaliens sur tout son diocèse ; droits dont lui-même n'était point en jouissance, et qu'il n'avait aucun moyen de garantir à son donataire [3] ; tandis que dans les limites de son duché de France, il était obligé de recourir aux armes pour faire exécuter les jugements qu'il rendait, même lorsqu'ils étaient conformes à la loi des fiefs : c'est ce qui lui arriva, en 1157, après qu'il eut prononcé entre le seigneur de Gien, et son fils Hervey [4].

Louis VII ne ressemblait point cependant aux rois fainéants ; il avait de l'activité, de l'honneur, de la bravoure ; mais il n'avait ni assez d'habileté pour conduire lui-même ses affaires, dans un moment difficile, ni assez de confiance dans un conseiller habile, pour s'en remettre pleinement à lui. Le pouvoir de son rival, Henri II, croissait chaque jour. Thierri d'Alsace, comte de Flandre, partant pour la terre sainte, avec quatre cents chevaliers, venait de confier an roi d'Angleterre la garde du comté de Flandre, et la protection de son fils Philippe, destiné à être son successeur [5]. Une attaque des Gallois qui n'avaient point encore appris à respecter ou à craindre leurs voisins, avait engagé Henri II à porter ses armes victorieuses jusqu'au centre de leur principauté. Il avait forcé Guillaume, comte de Boulogne, et second fils du roi Étienne, à lui remettre tous les châteaux qui lui appartenaient encore en Angleterre et en Normandie, et dans ces deux provinces il ne restait aucun de ces barons, autrefois si fiers, qui osât résister à son pouvoir [6]. Il annonçait des prétentions sur le comté de Toulouse, comme héritage de Philippe, l'aïeule de sa femme ; il s'efforçait de rattacher aux intérêts de l'Angleterre les comtes de Champagne, de Blois et de Sancerre, fils de Thibaud le Grand, qui avait été si longtemps l'allié de Henri Ier. Ces intrigues n'avaient pas échappé au de roi France ; Louis avait même, au commencement de l'année 1158, envoyé des ambassadeurs à Frédéric

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XVIII, p. 474.
[2] Chron. Sancti Petri vivi Senon., t. XII, p. 284. — Chronol. Roberti Altissiod., p. 295. — Chronicon Turonense, p. 475.
[3] Hist. gén. du Languedoc. liv. XVIII, p, 481.
[4] Hist. Ludovici VII, p. 128. — Chronique de Saint-Denis, ch. 24, p. 203.
[5] Roberti de Monte, p. 300.
[6] Rogerii de Hoveden pars posterior., p. 205.

Barberousse, pour lui proposer une étroite alliance contre Henri II [1]; mais il fallait une grande résolution pour entreprendre une semblable lutte. Louis VII reculait devant une détermination qui pouvait avoir de funestes conséquences : quelquefois il montrait du ressentiment; mais bientôt il se laissait endormir de nouveau par des démonstrations de respect et des paroles pacifiques, et il croyait avoir tout fait pour son royaume, lorsqu'il avait maintenu la paix.

Avant de rien tenter contre la Bretagne, ou de manifester plus ouvertement ses vues sur le comté de Toulouse, Henri II voulut avoir une conférence avec le roi de France ; il repassa d'Angleterre en Normandie, le 14 août 1158, et il vint rencontrer Louis VII, le dernier jour du même mois, entre Gisors et Neumarché. Bientôt il réussit à captiver ce monarque par la déférence qu'il lui montra; il ne cessa de le traiter comme son seigneur. En même temps, pour écarter toute occasion future de discorde, il lui proposa d'unir leurs deux familles par un mariage. Louis VII n'avait que des filles, dont les deux aînées, issues d'un mariage déclaré nul par le concile de Beaugency, couraient grand risque d'être considérées comme bâtardes, et inhabiles à toute succession. Aucuns grands exemples n'avaient encore établi l'exclusion des femmes de la succession à la couronne de France; lors même que la loi, qu'on a depuis nommée *salique* par excellence, aurait été mieux reconnne, on pouvait s'attendre qu'un père cherchât à l'éluder en faveur de ses enfants, et au préjudice d'un frère qu'il n'aimait pas. Rien ne fut stipulé cependant sur ces droits éventuels; un mariage seulement fut convenu entre Henri Plantagenet, fils aîné, âgé de trois ans, de Henri II, et Marguerite, fille de la seconde femme de Louis, âgée d'environ six mois. Henri promit de donner à son fils, en Angleterre, la ville de Lincoln, avec trois cents fiefs de chevaliers; en Normandie, celle d'Avranches, et deux cents fiefs de chevaliers, plus une pension de deux mille livres d'argent. Louis VII, de son côté, promit à sa fille, pour dot, le Vexin normand, que Henri lui avait cédé huit ans auparavant : il en confia la garde aux templiers, en attendant que les deux époux enfants, pour lesquels il obtint une dispense du pape, fussent d'âge à se marier [2].

Pour donner plus de solennité encore à cette réconciliation, et en même temps pour témoigner à Louis une plus entière confiance,

[1] Radevici Frisingensis, lib. II, cap. 22. Script. ital., t. VI, p. 804.

[2] Roberti de Monte, p. 300. — Guillelmi Neubrigensis, lib. II, p. 111. — Rogerii de Hoveden pars II, p. 206. — Lamberti Waterlosii Chron. Camerac., p. 516.

Henri II vint à Paris, au mois de septembre 1158, avec une suite peu nombreuse. On s'empressa de lui rendre des honneurs infinis, le palais même du roi lui fut assigné comme habitation, tandis que Louis et Constance sa femme allèrent chercher un logement chez les chanoines de la cathédrale. Dès le lendemain la jeune Marguerite, qui devait épouser Henri, fut remise à la garde du roi d'Angleterre; et Louis, pour lui faire plus d'honneur, l'accompagna jusqu'à Mantes [1]. Peu après, et comme pour rendre au roi d'Angleterre sa visite, Louis fit un pèlerinage au mont Saint-Michel en Normandie, et il fut traité sur sa route avec une pompe égale à celle qu'il avait, peu de semaines auparavant, prodiguée à son hôte [2]. Mais le pèlerinage de Louis VII n'avait pour but que le plaisir ou la dévotion; la visite de Henri II à Paris avait eu des conséquences politiques plus sérieuses. Son droit, comme sénéchal de France, avait été reconnu; il pouvait désormais entrer en Bretagne avec toute l'autorité du roi de France unie à la sienne [3]. Conan IV fut alors convaincu qu'il n'avait aucun moyen de lutter contre un si puissant adversaire; il lui rendit la ville de Nantes avec tout son comté, et le roi d'Angleterre en prit possession à main armée [4]. D'autre part Henri II se réconcilia avec les comtes de Champagne, de Blois et de Sancerre, fils de Thibaud le Grand; il se fit restituer par eux quelques châteaux qu'il les accusait d'avoir usurpés; mais il leur en donna d'autres en fief, sous condition qu'ils lui feraient hommage; et il paraît même que ce fut Louis VII qui, avec sa bonhomie ordinaire, se fit le médiateur de cette réconciliation [5].

Henri avait réussi, quant à deux des objets qui pouvaient exciter la jalousie du roi de France, la possession du comté de Nantes, et l'alliance des comtes de Champagne; il n'avait point renoncé au troisième, ses prétentions sur le comté de Toulouse; il n'avait pris aucun engagement à cet égard, il s'était contenté seulement de n'en point parler pendant sa visite à Paris. Ces prétentions étaient cependant d'autant moins ignorées de Louis VII, qu'il les avait lui-même fait valoir lorsque c'était lui qui était le mari d'Éléonore d'Aquitaine. Elles étaient fondées sur les droits de Philippa, épouse de Guillaume IX de

[1] Roberti de Monte, p. 300.
[2] *Ibid.*, p. 301. — Radulfi de Diceto, p. 185.
[3] Gervasii Dorobern., p. 126.
[4] Hist. de Bretagne, liv. V, p. 154.
[5] Roberti de Monte, p. 301.

Poitiers, et aïeule de cette Éléonore. Son père Guillaume IV, considérant sans doute le comté de Toulouse comme un fief masculin, et ayant perdu ses deux fils, engagea ou vendit ce comté, en 1088, à son frère Raimond de Saint-Gilles. La longue possession de celui-ci, de son fils et de son petit-fils, semblait établir une prescription en leur faveur. L'intérêt des peuples comme celui de la France demandait que ce puissant fief ne fût pas réuni à la couronne d'Angleterre ; le droit qui ouvrait aux femmes la succession de tous les grands fiefs était douteux, ou tout au moins moderne. D'autre part, cependant, la maison de Poitiers n'avait pas cessé de réclamer, et Louis VII, qui avait fait valoir ses droits, était mal placé pour les nier.

Raimond V, qui en 1148 avait succédé à Alphonse Jourdain, son père, dans le comté de Toulouse, n'était pas disposé à se laisser dépouiller sans résistance ; il était alors âgé de vingt-quatre ans, doué de résolution, et de talents pour le gouvernement comme de bravoure à la tête des armées. A peu près tout le Languedoc et une moitié de la Provence ou lui appartenaient directement ou relevaient de lui, et ses sujets, dont il avait gagné l'affection, étaient riches et nombreux. Cependant il avait pour ennemis quelques-uns de ses vassaux, excités surtout par Raimond Bérenger IV, comte de Barcelone, régent d'Aragon, comte de Provence, conjointement avec son neveu, et l'un des plus grands seigneurs du Midi. Raimond Bérenger, dont plusieurs seigneuries étaient entremêlées avec celles du comte de Toulouse, lui aurait donné de sérieuses inquiétudes, s'il n'avait été le plus souvent retenu en Espagne, soit par les conquêtes des fanatiques almohades, soit par ses guerres avec le roi de Navarre et les autres princes espagnols [1]. Toutefois, ayant engagé, en 1158, Hermengarde, vicomtesse de Narbonne, à le reconnaître pour son seigneur, il entra en Languedoc à la fin de cette année, et il y contracta alliance avec le seigneur de Montpellier, et Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, d'Agde, d'Albi, de Carcassonne et de Rasez, l'un des plus actifs et des plus intrigants parmi les seigneurs du midi de la France. Il eut ensuite une conférence à Blaye avec le roi d'Angleterre Henri II, et il convint avec lui qu'ils attaqueraient de concert le comté de Toulouse de tous les côtés à la fois [2].

Au commencement du carême de l'année 1159, Henri II tint à Poitiers une cour nombreuse de ses barons de Normandie et d'Aquitaine,

[1] Io. Marianæ Hist., lib. XI, cap. 4 et 5, p. 524.
[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XVIII, p. 482.

avec lesquels il délibéra sur les moyens de recouvrer le comté de Toulouse. Il fit sommer Raimond V de lui rendre ce comté, et Raimond invoqua l'assistance de son beau-frère Louis VII, qui en effet s'avança jusqu'à Tours, pour avoir une conférence avec Henri II. Les deux rois, qui, si récemment, avaient contracté une étroite alliance, traitèrent ensemble avec toute l'apparence de la plus grande cordialité; mais quoique Henri continuât à montrer à son seigneur suzerain toute la déférence qu'il croyait plus propre à le flatter, il était déterminé à ne se relâcher d'aucune de ses prétentions, et la conférence se termina sans que les deux rois pussent demeurer d'accord sur aucun point [1].

Henri II, qui déclarait, en négociant, combien il serait empressé de complaire aux désirs de Louis, prenait en même temps des mesures pour profiter avec vigueur de ses hésitations. Il avait convoqué à Poitiers, pour le jour de Saint Jean-Baptiste, ses barons d'Angleterre, de Normandie, d'Aquitaine et d'Anjou, les avertissant de se tenir prêts à faire dans son armée le service de leurs fiefs. En même temps, par une innovation qui devait avoir la plus grande influence sur la politique, il leur avait offert de les dispenser du service militaire, moyennant le payement de soixante sous d'Anjou, pour chaque fief de haubert. De cette manière, il avait levé une somme d'argent très-considérable, avec laquelle il avait pu prendre à sa solde une troupe de Brabançons, ou soldats aventuriers, dont il était bien plus sûr qu'il n'aurait pu l'être des soldats féodaux [2]. Il avait demandé l'assistance de son allié, le jeune roi Malcolm d'Écosse, qui arriva en effet le 15 juin en Normandie, avec quarante-cinq vaisseaux, et qui fut armé chevalier par Henri II dans cette expédition. Pendant que ces troupes marchaient de toutes parts, Henri II eut une nouvelle conférence avec Louis à Heldincourt, dans laquelle il montra plus d'empressement que jamais à s'arranger avec lui; mais quoiqu'elle durât pendant trois jours, les 6, 7 et 8 de juin, elle n'amena et ne pouvait amener aucun résultat. Aussitôt cependant que ses troupes étaient rassemblées à Poitiers, il se mit à leur tête le 24 juin, et commença à marcher sur Toulouse. Louis VII, ne voyant aucun autre moyen d'arrêter le conquérant, se jeta dans cette ville,

[1] Roberti de Monte, p. 302, 303.

[2] On prétendit que ce *scutage*, comme on l'appela, avait rapporté à Henri, pour l'Angleterre seulement, 180, 000 livres d'argent. Gervasii Dorobernens., t. XIII, p. 127.

déjà très-forte par elle-même. Henri, qui ne se sentait peut-être pas en état d'en faire le siége, qui d'ailleurs ne voulait point renoncer encore au système de ménagement et de déception qu'il avait toujours suivi avec Louis, lui fit dire que par respect pour l'autorité royale, il n'attaquerait point la ville où son seigneur résidait. Mais en même temps il profita d'une intelligence qu'il avait dans celle de Cahors pour se la faire livrer : il prit Montréal, il assiégea et prit successivement les meilleurs châteaux du Toulousain, et il répandit dans la province une grande désolation [1].

Les scrupules de Henri II ne l'empêchaient de faire que ce qu'il croyait inutile à ses intérêts. Il prétendait n'être pas encore en guerre avec la France, mais il ne s'abstint point pour cela d'exciter Thibaud V, comte de Blois et de Chartres, celui même que Louis avait réconcilié avec lui peu de mois auparavant, à envahir les domaines immédiats de la couronne. Cependant les frères de Louis, Robert, comte de Dreux, et Henri, évêque de Beauvais, lui opposèrent une ferme résistance, et à leur tour ils franchirent les frontières de Normandie, pour porter au delà le fer et le feu. L'expédition de Henri II, limitée sans doute par la durée du service des troupes féodales, ne se prolongea pas au delà de trois mois ; il quitta le Languedoc au commencement d'octobre, laissant à Cahors son chancelier Thomas Becket, qui était venu le joindre avec sept cents chevaliers armés à ses frais et portant sa livrée. Il lui donna le commandement de toutes les places qu'il avait conquises, et il le chargea de continuer de concert avec ses alliés Raimond Bérenger, comte de Barcelone; Raimond Trencavel, vicomte de Nîmes, et Guillaume, seigneur de Montpellier, la guerre qu'ils avaient commencée ensemble. A son retour en Normandie, il attaqua et brûla le château de Gerberoi , dans le diocèse de Beauvais, il détermina en même temps Simon de Montfort, comte d'Évreux, à lui livrer tous les châteaux qu'il tenait du roi de France, dans le voisinage de Paris ; savoir, Rochefort, Montfort, Épernon, et d'autres encore ; d'où les gendarmes normands, se répandant sur toutes les routes, interrompirent presque absolument la communication entre Paris, Orléans et Étampes [2].

[1] Roberti de Monte, p. 302, 303. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XVIII, p. 484. — Lamberti Waterlosii, t. XIII, p. 516.

[2] *Ibid.*, p. 304. — Guillelmi Neubrigens., lib. II, p. 105. — Radulphi de Diceto, p. 185.

Peu de gens s'occupaient en France de l'honneur national, ou du danger que la puissance croissante d'un voisin tel que le roi d'Angleterre faisait courir à la couronne : on s'apercevait seulement de la ruine des campagnes, de l'interruption du commerce, du sang qui paraissait versé inutilement, et de toutes parts on demandait la paix. Quoique Louis VII eût été joué par son rival, et pris en quelque sorte au dépourvu, il était sorti avec honneur de cette première campagne, parce que, dans l'état où était alors l'art de la guerre, la défense était plus facile que l'attaque, et que les moindres fortifications résistaient aux plus nombreuses armées : aussi les deux princes, dont le plus faible ne se sentait point humilié, dont le plus fort n'avait pas réussi autant qu'il l'avait espéré, semblaient disposés à une réconciliation. Tous les ecclésiastiques dans l'un et dans l'autre État réunirent leurs sollicitations pour les y déterminer. Ils réussirent d'abord au mois de décembre à faire signer une trêve qui devait durer jusqu'à l'octave de la Pentecôte suivante, et avant que cette trêve fût expirée, au mois de mai 1160, elle fut remplacée par un traité de paix. Il paraît que les deux rois se contentèrent de renouveler toutes les conditions qui, un an auparavant, avaient été accordées entre eux, et qu'ils ne réglèrent rien quant au comté de Toulouse qui avait donné lieu aux hostilités. Ils ajournèrent seulement la décision de ce différend, en stipulant une trêve entre Raimond V et Henri II, qui devait donner le temps d'étudier mieux le droit de l'un et de l'autre [1].

[1] Roberti de Monte, p. 304, 305. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XVIII, p. 485, 498.

CHAPITRE XVIII.

Louis VII regagne l'ascendant sur le roi d'Angleterre, par l'appui de l'Église et de Thomas Becket. 1160-1170.

Les princes de la race de Hugues Capet qui se succédèrent sur le trône de France dans le onzième et le douzième siècle, prolongèrent leur règne fort au delà du terme moyen qu'on a observé dans les autres États. Les sept premiers rois de la race capétienne occupent entre eux un espace de deux cent trente-six ans; et comme aucun d'eux ne mérita à un haut degré l'amour ou l'admiration de son siècle par des qualités très-brillantes, la longueur de tous ces règnes, dont la moyenne atteindrait près de trente-sept ans, donne une sorte de monotonie et de langueur au tableau national. Louis VII, en particulier, demeura sur le trône encore trente-deux ans depuis son retour de la croisade. Dès le commencement d'une si longue période, il avait perdu cette énergie, cette ardeur chevaleresque, cette vivacité de sentiments, qui auraient pu fixer sur lui les regards : on ne trouvait dans son esprit, dans son caractère, dans ses talents, dans ses projets, qu'une fatigante médiocrité. Engagé pendant trente ans dans une lutte avec le roi d'Angleterre qui devait décider du sort de ces deux royaumes, il ne se signala ni dans les batailles ni dans les négociations; la petitesse et l'uniformité des événements font perdre de vue l'importance du résultat; et l'ennui que causent des incidents si mesquins fait oublier qu'ils décideront dans l'avenir du sort d'une portion importante de l'espèce humaine.

Il est désirable cependant, pour se former une idée de la marche de la politique durant ce long règne, de le diviser en périodes de longueur à peu près égale, et de chercher dans chacune le caractère qui lui fut propre. Lorsqu'on avait vu les deux rivaux, Louis VII et Henri II, entrer ensemble dans l'arène, et qu'on avait remarqué que le roi d'Angleterre avait sur celui de France tous les genres d'avantages, ceux de

puissance, de richesse, de talents, d'énergie, et même ceux de force corporelle et de beauté; qu'il avait à son service beaucoup plus d'hommes distingués, et qu'aucune forte passion nationale ne paraissait contre-balancer ces avantages, on avait eu lieu de s'attendre qu'après un temps bien moins long que celui qui fut consommé dans leurs combats, le plus faible des deux rivaux succomberait, et que le monarque anglais ajouterait aux vastes provinces de France qu'il possédait, le domaine déjà bien réduit de son suzerain. En effet, pendant les dix premières années de la lutte, Henri parut faire en France des pas de géant. Il joignit à la Normandie la couronne d'Angleterre; les provinces de Poitou et d'Aquitaine, que lui apporta Éléonore; celles d'Anjou, du Maine et de Touraine, qui devaient échoir en partage à son frère; le comté de Nantes, qu'il se fit céder en Bretagne; le Quercy, qu'il conquit sur le comte de Toulouse; la Gascogne, qu'il força à l'obéissance; la Flandre, dont il acquit la protection; la Champagne, dont il obtint l'alliance.

Dans les dix années suivantes la scène change. Louis VII, qui semblait n'avoir presque plus de moyens de défense, trouve tout à coup des alliés nouveaux dans les prêtres des États de son rival, et dans le fanatisme de ses propres sujets; l'ami et la créature de Henri II s'arme contre son bienfaiteur; Thomas Becket offre à la France, contre l'Angleterre, un allié qui, pour être persécuté, pour être exilé, pour être enfin frappé de mort, n'en est pas moins redoutable : c'est l'espace de temps que comprendra ce chapitre. Le suivant embrassera les dix dernières années du règne de Louis VII, dont le caractère est encore différent. Ce n'est plus la religion qui s'arme pour Louis VII; ce sont l'arrogance et l'ambition de la femme et des enfants de son rival; des révoltes dans le sein de la famille de Henri II anéantissent sa puissance, et le monarque français, depuis que l'âge a glacé son courage, paraît plus redoutable à l'Anglais qu'il ne l'avait été dans toute la vigueur de sa jeunesse.

Avant de passer cependant à la seconde de ces périodes, nous devons donner quelque attention aux parties de la France qui, n'appartenant ni à Louis VII ni à Henri II, était demeurées étrangères à leur querelle. Nous avons dit qu'il s'était formé au midi une France espagnole, et que dès le temps de Charles le Chauve il y avait eu au levant une France impériale : dans l'une et l'autre il s'était passsé quelques événements dignes d'être remarqués.

La mémoire de ceux de la France espagnole ne s'est conservée, il est vrai, que d'une manière très-confuse. Raimond Bérenger IV, qui se contentait toujours du titre de comte de Barcelone, quoique au nom de sa femme Pétronille il fût roi d'Aragon, reconnaissait dans son comté même de Catalogne la suzeraineté nominale du roi de France; cependant il obtenait successivement, tantôt de la faiblesse, tantôt de la politique de tous les princes du pied des Pyrénées, qu'ils se rangeassent sous sa protection. Les seigneurs du Béarn allèrent le trouver, en 1154, pour mettre leur jeune comte Gaston V sous sa tutelle, et lui faire hommage. Géraud III, comte d'Armagnac et de Fezensac, fut également son vassal. Centule III, comte de Bigorre, reçut de lui en fief le quartier de Notre-Dame du Pilar, dans Saragosse. Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, lui fit hommage pour le Carcassez, le Rasez et le Lauraguais, quoique ces fiefs relevassent du comte de Toulouse. Roger Bernard, comte de Foix, lui fit hommage de ce comté en 1151, également au préjudice des comtes de Toulouse. Hermengarde, vicomtesse de Narbonne, se donna à lui avec ses fiefs en 1157; et si nous avions plus de détails sur les comtes de Comminges, les sires d'Albret, les seigneurs de Montpellier, et d'autres princes de ces contrées, nous les verrions probablement tous dans une dépendance plus ou moins grande du régent d'Aragon. Ces seigneurs combattirent dans les guerres de Raimond Bérenger en Navarre; mais leurs succès ou leurs revers sont mal connus, et ne se lient point avec l'histoire nationale [1]. D'autre part, Raimond Bérenger, comme tuteur du comte de Melgueil et de Provence, son neveu de même nom que lui, fut engagé dans une guerre de vingt ans contre les seigneurs Des Baux, qui lui disputaient la souveraineté de la Provence. Elle se termina vers l'an 1161, par la prise de Trinquetaille, principale forteresse de Raimond et de Hugues Des Beaux, que Raimond Bérenger fit raser, aussi bien que le château Des Baux, et trente autres lieux forts appartenant à ces seigneurs [2].

Raimond Bérenger IV mourut le 6 août 1162, à Saint-Dalmace, près de Gênes, comme il se rendait à Turin pour faire hommage de la Provence à Frédéric Barberousse. Alphonse II, son fils, lui succéda dans le royaume d'Aragon, le comté de Barcelone et la suzeraineté sur les seigneurs français qui avaient fait hommage à son père; il n'était ce-

[1] Art de vérifier les dates, p. 731 et 750. — Mariana de Reb. Hisp., lib. XI, cap. 3, 4, 5, p. 523.

[2] Bouche, Hist. de Provence, t. II, liv. IX, Sect. 2, p. 125 et suiv.

pendant alors âgé que de dix ou onze ans, et Raimond Bérenger le jeune, comte de Provence, son cousin, qui jusqu'alors avait vécu sous la tutelle du régent d'Aragon, prit à son tour la protection du fils de son tuteur. Il ne la conserva pas longtemps il est vrai : comme il était entré en guerre avec le comte de Forcalquier, qui lui refusait l'hommage de ses fiefs, et qu'il assiégeait sur lui la ville de Nice, il y fut tué d'un coup de flèche dans l'été de 1166. Il ne laissait qu'une fille nommée Douce, déjà promise, malgré son bas âge, au fils aîné de Raimond V, comte de Toulouse; mais les Provençaux, qui depuis de longues années étaient unis aux Catalans, ne voulurent pas s'en séparer pour passer sous la domination des Languedociens; ils méprisèrent les droits de Douce, et ils se donnèrent à Alphonse II, roi d'Aragon, qui, dans l'année 1169, réunit la Provence à ses autres États [1].

La Provence faisait partie de cette France orientale qui ne relevait pas du roi, mais de l'empereur. La couronne des trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence était alors sur la tête de Frédéric Barberousse, neveu de Conrad, roi des Romains. Conrad était mort le 15 mars 1152; et quoiqu'il laissât un fils en bas âge, il avait lui-même recommandé aux suffrages des électeurs son neveu, alors duc de Souabe, qui avait été son compagnon à la croisade [2]. Il était entendu que la diète des prélats et des princes de l'Allemagne, après avoir fait un choix pour le royaume de Germanie, assurait encore à son candidat la couronne de Lombardie, celle de l'Empire, et celle de ces trois royaumes français. Les princes lorrains assistaient souvent aux diètes germaniques; et dans l'élection d'un roi des Romains, leurs droits étaient égaux à ceux des Allemands. Il n'en était pas de même des deux royaumes de Bourgogne et de Provence, souvent réunis sous la dénomination commune de royaume d'Arles; ils étaient en même temps privés de presque tous les droits, et déliés de tous les devoirs des autres membres de l'Empire.

Le grand homme que les suffrages des princes convoqués à Francfort mirent sur le trône de tous ces royaumes, avait plusieurs titres pour fixer leurs vœux en sa faveur; son père était l'héritier de la maison gibeline; sa mère était du sang des Guelfe : il semblait donc destiné à réconcilier deux familles et deux factions qui avaient déjà troublé long-

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, t. III, p. 13 et 14. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 131 et suiv. — Io. Marianæ, lib. XI, cap. 9, p. 529.

[2] Otto Frising. Frid. I, lib. II, cap. 2, p. 699.

temps l'Empire. De plus, Frédéric Barberousse s'était signalé dans toutes les guerres, soit de l'Allemagne, soit de l'Orient où son oncle Conrad avait conduit les armées de l'empire. Il avait donné des preuves de cette noblesse de caractère, de cette constance, de cette loyauté, qui illustrèrent en effet son long règne; et si ces qualités étaient mêlées d'un orgueil indomptable et d'une férocité qu'il prenait pour de la justice, lorsqu'il était appelé à revendiquer ce qu'il croyait être ses droits, ses compatriotes n'étaient point assez avancés dans la civilisation pour lui en faire un reproche. Des barons italiens assistèrent à Francfort à la diète d'élection; et des barons de la *Gaule occidentale*, ce qui doit apparement s'entendre seulement des Bourguignons ou des Lorrains, que les Allemands regardaient comme des peuples occidentaux, se rendirent à son couronnement à Aix-la-Chapelle [1].

Frédéric, qui s'occupait avec activité de ramener à l'obéissance toutes les parties de son vaste empire, ne négligea point les provinces de France qui relevaient de sa couronne, quoiqu'elles eussent à peine reconnu l'autorité de ses prédécesseurs. Dans le temps même où il travaillait à courber les Italiens sous le joug, il songeait aussi à la France orientale; et à son retour de sa première expédition d'Italie, où il fut couronné à Rome par Adrien IV, le 18 juin 1155, il régla le gouvernement du royaume de Bourgogne. Depuis l'an 1127 ce royaume était dévasté par la guerre civile; la haute Bourgogne, qui répondait à la Franche-Comté, était restée aux mains de Reynold, héritier des anciens comtes de cette province, malgré la sentence de Lothaire II, qui l'avait mis au ban de l'Empire; tout le pays au levant du Jura, répondant à peu près à la Suisse, reconnaissait pour souverain le duc Conrad de Zæhringen. Cependant les seigneurs et les villes se partageaient entre ces deux rivaux, et la guerre était allumée partout à la fois. A peu près dans le temps où Frédéric Barberousse succédait à Conrad II, Berchtold IV avait succédé à Conrad de Zæhringen, et Reynold avait laissé son héritage à sa fille Béatrix. L'empereur demanda la main de cette Béatrix, qu'il épousa à Wurtzbourg, au printemps de 1156; il réunit ainsi la souveraineté immédiate de la Franche-Comté à ses droits de suzeraineté sur tout le royaume. Au lieu d'adopter cependant l'animosité des ancêtres de sa femme contre leurs anciens rivaux, il se hâta de ce réconcilier avec la maison de Zæhringen; il reconnut le duc

[1] Otto Frisingensis, lib. II, cap. 1, 2, 3, p. 699-701.

Berchtold pour vicaire de l'Empire en Bourgogne, et il fixa le nombre de chevaliers, de cuirassiers et d'arbalétriers, avec lequel ce seigneur devait le servir dans toutes ses guerres, soit dans le royaume d'Arles, soit en Italie [1].

Après s'être assuré par ce traité de paix l'obéissance du prince dont il pouvait le plus craindre la rivalité, Frédéric Barberousse crut devoir affermir son autorité sur le royaume de Bourgogne, en le visitant lui-même ; ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait fait depuis longtemps. Au mois d'octobre 1157, il vint tenir une diète de ce royaume à Besançon : les archevêques de Vienne et de Lyon, les évêques de Valence et d'Avignon s'y rendirent en personne, pour lui faire leur cour ; l'archevêque d'Arles et un grand nombre d'autres prélats et de princes s'excusèrent sur ce que l'empereur ne leur avait pas donné assez de temps pour se rendre auprès de lui, et ils le pressèrent, mais en vain, de venir prendre à Arles la couronne de cet ancien royaume [2]. Le dauphin Guigues VII, comte d'Albon, se trouva à la cour de l'empereur, de la main duquel il fut armé chevalier [3], et Humbert III, comte de Savoie, rival de ce même comte dauphin, assista cette année à la diète de Besançon, comme vassal de la couronne de Bourgogne, de même qu'il assista l'année suivante à la diète de Roncaglia, comme vassal du royaume d'Italie, pour ses fiefs de Piémont [4].

Frédéric Barberousse ne s'en serait probablement pas tenu à ces premières entreprises sur la France orientale. Ses droits, que personne ne contestait, sur le quart à peu près des Gaules, soutenus par son immense puissance, par sa gloire, son activité et ses talents, lui auraient bientôt assuré l'avantage dans la lutte qu'il était près d'engager avec Louis VII ; et celui-ci, qui s'était d'abord avancé jusqu'à Dijon, pour avoir une conférence avec lui, s'était ensuite retiré précipitamment, et

[1] Otto Frising., lib. II, cap. 30, p. 733. — Müller, Geschichte der Schweiz, b. I, cap. 14, p. 363.

[2] Radevicus Frising., lib. I, cap. 71, p. 749.

Aux comices de Besançon Frédéric donna une bulle en faveur de l'archevêque de Lyon, par laquelle il lui conférait le titre d'*exarque de sa cour du royaume de Bourgogne*, avec toutes les régales de la ville en deçà de la Saône. Cette rivière servait de limite, au milieu même de la ville, entre la France royale et impériale. Quant au titre d'exarque, inusité dans l'empire d'Occident, il est probable que Frédéric ne savait pas trop lui-même quel sens il devait y attacher. Histoire consulaire de la ville de Lyon, liv. IV, p. 273.

[3] Histoire du Dauphiné. Premier Discours, p. 3.

[4] Guichenon, Hist. généal., t. I, p. 235.

s'était préparé à la guerre [1]. Mais le puissant Frédéric Barberousse, qui était obéi des rives du Doubs ou du Rhône jusqu'aux confins de la Hongrie, et des frontières du Danemarck à celles du royaume des Deux-Siciles, ne pouvait concevoir, dans son orgueil, que des bourgeois, des artisans, dans les villes de Lombardie, se hasardassent à disputer son autorité, et à opposer ce qu'ils osaient nommer leurs libertés ou leurs priviléges, à la prérogative impériale : il considéra les défenseurs de leurs droits comme des rebelles ; il voulut les soumettre ; il força les cités qu'il désirait punir, à former pour leur défense l'illustre ligue lombarde : pendant vingt-deux ans, il la combattit ; il appela d'Allemagne en Italie sept armées formidables, formant ensemble un demi-million d'hommes. Il lui en aurait fallu bien moins pour conquérir la France, jusqu'à l'Océan occidental ; mais il échoua contre l'héroïsme de la liberté ; et le patriotisme des bourgeois arrêta celui que la valeur de la chevalerie n'avait pu vaincre [2].

Parmi les réflexions que fait naître ce glorieux spectacle, il en est une qui appartient plus particulièrement à notre sujet. Un même esprit de liberté se manifestait en même temps dans les villes de France et dans celles d'Italie. Dans l'un des pays les bourgeois se trouvaient aux prises avec le plus puissant monarque de la chrétienté, avec un homme en qui la force de caractère et le talent répondaient aux amples moyens dont il pouvait disposer, et ce grand homme succomba ; dans l'autre, les communes s'étaient formées, quelquefois sous la protection et la garantie de la couronne, quelquefois avec son assentiment tacite ; et lorsqu'il leur arrivait ensuite d'avoir à défendre leur existence contre Louis VII, elles ne trouvaient dans cet adversaire, ni un puissant monarque, ni un grand homme ; cependant elles ne furent point de force à lui résister.

Ce contraste est rendu plus frappant encore par la simultanéité des événements. Ce fut à la diète de Roncaglia, au mois de novembre 1154, que Frédéric Barberousse reçut l'accusation de l'évêque d'Asti contre la commune de sa ville épiscopale, et au mois de février, 1155, cet empereur brûla la ville d'Asti, et mit le siége devant Tortone. Dans la même année 1155, et seulement quelques mois plus tard, Louis VII, étant à Corbie, reçut la visite de Pons de Montboissier, abbé de Vezelay, qui venait implorer son secours contre la commune de la même

[1] Radev. Frising., lib. I, cap. 11, p. 750.
[2] Hist. des Rép. ital. du moyen âge, chap. 8 à 11.

ville, formée avec l'assentiment de Guillaume III, comte de Nevers. L'abbé exposa au monarque, que depuis *la conjuration de cette exécrable commune*, ses moines étaient réduits à se nourrir de viandes salées; que souvent leur sommeil était interrompu pendant la nuit; que les bourgeois avaient même poussé l'audace jusqu'à lancer des flèches contre le couvent, et que loin d'être ramenés à leur devoir par la saisie de leurs biens, et souvent par la mutilation de leurs membres, ils n'en montraient que plus de ressentiment, Louis VII rassembla aussitôt une puissante armée; il força le comte de Nevers à abandonner la protection des bourgeois; il contraignit ceux-ci à se rendre à sa cour à Auxerre; il déclara leur commune dissoute, et il les condamna à payer à leur abbé une amende de quarante mille sous, en punition de leur rébellion [1].

Mais la généreuse résistance de Tortone fut le signal de la résistance que toutes les communes d'Italie opposèrent dès lors à l'oppression; l'accueil que les Milanais firent à ces malheureux, chassés de leurs foyers pour la cause de la liberté, l'aide qu'ils leur donnèrent pour rebâtir leur ville, annoncèrent cette espèce d'association des républicains italiens qui devait bientôt faire la force de la ligue lombarde. L'oppression de la commune de Vezelay, au contraire, fut un événement ignoré du reste de la France, et sans conséquence dans l'avenir : il ne donna point l'alarme aux autres communes, il ne leur suggéra aucune mesure pour leur défense mutuelle. Quand les bourgeois de Vezelay furent contraints d'abandonner leurs foyers, ils n'eurent pour asile que les bois, pour moyens de vivre que le brigandage; quand ils rentrèrent dans leur ville, ce fut en se soumettant aux dures conditions que leurs ennemis se plurent à leur imposer [2].

Un premier coup d'œil ne fait voir que les rapports de situation, une observation plus attentive découvre bientôt les différences : un même esprit de liberté fermentait dans les villes en Lombardie et en France; mais en Lombardie les villes étaient très-rapprochées, populeuses, riches, et elles ne voyaient entre elles et le trône aucun de ces ducs ou de ces grands marquis, autrefois maîtres de la contrée; les fiefs de ceux-ci s'étaient partagés, ou leurs familles s'étaient éteintes dans le cours des deux siècles précédents. En France, au contraire, la distance entre les villes était triple ou quadruple, la milice qu'elles pou-

[1] Historia Ludovici VII, p. 132. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 207. — Historia Vezeliacensis Monast., t. XII, lib. III, p. 323-327.

[2] Historia Vezeliacens. Monast., lib. III, p. 326, E.

vaient mettre sur pied était infiniment moins nombreuse, et comme les bourgeois n'avaient point de cavalerie, il leur était impossible d'agir de concert avec des villes dont ils étaient séparés par une ou deux journées de marche. D'ailleurs, presque chaque commune avait quelque comte, quelque seigneur, contre lequel elle devait avant tout se défendre. Comme leur ennemi n'était point le même, leurs intérêts n'étaient point unis. C'était la nature, la pauvreté du sol, le manque de routes et de rivières navigables, qui, en retardant les progrès de la population en France, avaient laissé chaque ville isolée aux prises avec un seigneur plus puissant qu'elle ; ni l'amour de la liberté, ni l'esprit d'association ne manquèrent aux bourgeois français ; mais ils ne purent être que des bourgeois, parce qu'ils étaient faibles : leurs heureux voisins, plus nombreux et plus rapprochés, arrivèrent, au moyen de la ligue lombarde, à l'honneur d'être des citoyens.

D'ailleurs en Italie l'Église seconda la défense des villes : en France elle ne fut jamais favorable à la liberté. Adrien IV était mort le I[er] septembre 1159, et les cardinaux appelés à lui donner un successeur, se partagèrent entre Roland, qui réunit quatorze suffrages, et prit le nom d'Alexandre III, et Octavien, pour qui neuf cardinaux seulement se déclarèrent, et qui prit le nom de Victor III. Celui-ci accusait les premiers de s'être liés par un serment contraire aux lois de l'Église, et qui annulait leurs opérations ; tous deux, selon l'usage du clergé, se prodiguèrent mutuellement les accusations les plus scandaleuses. Comme ce sont toujours les mêmes qui ont été répétées à chaque schisme, il semble plus équitable de ne leur accorder aucune croyance, que de supposer les princes de l'Église constants dans l'usage de n'honorer de leurs suffrages que les plus méprisables de leurs collègues. Mais ce qui distingue essentiellement les deux papes, c'est que Victor III, que l'Église a réprouvé comme antipape, recourut à la protection de Frédéric Barberousse, et se fit en retour le champion de la prérogative royale, tandis qu'Alexandre III fut forcé de rechercher l'alliance des villes, qu'il fut en quelque sorte le fondateur de la ligue lombarde, et que le schisme qui compromit son autorité fut l'heureuse époque de la liberté italienne [1].

Quoique Frédéric Barberousse eût une part secrète à l'élection de Victor III, et qu'il fût résolu à s'opposer de toute sa puissance à l'élec-

[1] Baronii Annal. eccles., 1159, p. 420-437. — Pagi critica, p. 590.

tion d'Alexandre, il voulait cependant paraître impartial entre eux, et il convoqua, au commencement de l'année 1160, un concile à Pavie, pour examiner les droits des deux prétendants ; mais comme il avait eu soin de le composer des prélats qui lui étaient le plus dévoués, cette assemblée se déclara en faveur de Victor III, et excommunia Alexandre. La France et l'Angleterre ne s'en tinrent point à cette décision. Au mois de juillet les évêques des deux dominations furent convoqués : ceux qui dépendaient de Henri, à Neumarché en Normandie, et ceux qui obéissaient à Louis, à Beauvais ; et les uns comme les autres approuvèrent l'élection d'Alexandre III, et anathématisèrent Victor. Arnolphe, évêque de Lisieux, qui passait alors pour le plus savant des évêques français, paraît avoir eu la principale part à la décision du clergé des deux royaumes [1].

Au reste, les malédictions dont se chargeaient réciproquement les deux papes et les deux clergés, les anecdotes scandaleuses qu'ils révélaient imprudemment les uns sur les autres, et qui rendaient tous les prêtres également odieux, contribuaient aux progrès des sectaires. Ceux-ci, sous les noms divers d'apostoliques, de publicains, de patérins, tendaient tous également à la réforme de l'Église. On ne peut guère signaler leurs progrès qu'aux bûchers allumés pour les détruire ; c'est par leurs supplices seulement qu'on apprend leur existence simultanée dans toutes les provinces de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie et de la Germanie ; de même les punitions qui leur furent infligées cette année par le concile d'Oxford nous annoncent leur passage de Gascogne en Angleterre. Les prélats anglais ordonnèrent que les novateurs, après avoir été battus de verges fussent marqués au front avec un fer rouge ; en même temps ils interdirent à tous les chrétiens de les recevoir dans leurs maisons, ou de leur fournir aucun aliment, aucun remède, aucun habit. Les prêtres réussirent à rendre ce supplice plus cruel encore que le bûcher. Les novateurs, abandonnés sur les grands chemins, au milieu des plus grands froids de l'hiver, avec leurs épaules sanglantes et leurs fronts cautérisés, y périrent presque tous de faim, de froid et de misère, répétant jusqu'à la fin des passages de l'Écriture, dans lesquels sont bénis ceux qui encourent la haine des hommes, ou qui s'exposent aux persécutions pour l'amour de Dieu [2].

Pendant que la férocité épiscopale s'exerçait sur les patérins, elle se

[1] Baronii Annal., 1159, p. 433 ; 1160, p. 437.

[2] Guillelmi Neubrigensis de Rebus Anglicis, lib. II, p. 108.

radoucissait à l'égard des juifs; mais ce ne fut point par humanité, ce fut à prix d'argent qu'une effroyable coutume fut abolie cette année. « A Béziers, le jour des Rameaux, disent les PP. bénédictins, auteurs » de l'Histoire de Languedoc, l'évêque montait en chaire et faisait un » discours au peuple, pour l'exhorter à tirer vengeance des juifs, qui » avaient crucifié Jésus-Christ; il donnait ensuite la bénédiction à ses » auditeurs, avec la permission d'attaquer ces peuples, et d'abattre » leurs maisons à coups de pierres; ce que les habitants, animés par les » discours du prélat, exécutaient toujours avec tant d'animosité et de » fureur, qu'il ne manquait jamais d'y avoir du sang répandu. L'at- » taque, dans laquelle il n'était permis d'employer que des pierres, » commençait à la première heure du samedi avant les Rameaux, et » continuait jusqu'à la dernière heure du samedi d'après Pâques. » Un acte authentique, en date du 2 mai 1160, mit fin à cette exécrable coutume; les juifs, pour s'en racheter, payèrent deux cents sous mel- goriens à l'évêque; ils promirent de donner chaque année, le jour des Rameaux, quatre livres pour les ornements de la cathédrale, et ils obtinrent la sanction de Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, par une grose somme d'argent [1].

L'attention de la France, comme celle de toute la chrétienté se di- rigeait alors sur les affaires de l'Église, les progrès seuls de l'hérésie semblaient pouvoir faire diversion à l'intérêt qu'excitait le schisme; la guerre de liberté que soutenaient les Milanais ne paraissait à tous ceux qui n'étaient point Lombards, qu'un incident dans la défense de la vraie église; et les rois de France et d'Angleterre semblaient ne vouloir ri- valiser que dans leur dévouement au saint siége. Ils avaient signé un nouveau traité de paix au mois de mai 1160 : cependant avant la fin de la même année, quelques événements avaient troublé l'harmonie si récemment rétablie entre eux.

La reine Constance, seconde femme de Louis VII, et fille d'Al- phonse VII de Castille, mourut en couches, le 4 octobre 1160, en mettant au monde une fille nommée Alix, qui fut mariée ensuite au comte de Ponthieu. Louis VII, après vingt-quatre ans de mariage, avec deux femmes différentes, n'avaient encore que quatre filles et point de fils. Peut-être languissait-il d'assurer mieux sa succession, et c'est appa- remment dans ce but qu'il se remaria, au mépris de la décence com-

[1] Hist. du Languedoc des PP. Vic et Vaissette, t. II, liv. XVIII, p. 485. Ils citent Gaufredi Vosiensis, p. 306, seq. — Catel, Mémoires, p. 532, seq.

mune, moins de quinze jours après la mort de Constance, avec laquelle il avait cependant fort bien vécu. Il épousa en troisièmes noces Alix, fille de Thibaud le Grand, et sœur des comtes de Blois, de Champagne et de Sancerre [1].

Dans le court intervalle entre la mort de Constance et les noces d'Alix, Louis VII avait eu une conférence avec Henri II, dans laquelle leur traité précédent avait été renouvelé; et Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, qui était âgé seulement de sept ans, avait fait hommage au roi de France pour le duché de Normandie. Sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre apprit le mariage de Louis; il le regarda comme destiné à détacher de son alliance la maison de Champagne, pour l'engager dans le parti français : il en conçut beaucoup d'ombrage, et en prit occasion de s'écarter du traité qu'il venait de renouveler. Au lieu d'attendre que son fils et la fille du roi fussent nubiles, il fit marier ces deux enfants à Neubourg le 2 novembre, quoique Marguerite de France n'eût pas plus de trois ans; et il se fit livrer par les templiers la dot de cette princesse, qui leur avait été donnée en dépôt, savoir : le Vexin normand, avec les trois châteaux de Gisors, Néaufle et Neuchâtel [2].

Un mariage entre deux maisons rivales a souvent été considéré comme un moyen de réconciliation : celui-ci fut presque pris pour une déclaration de guerre; le comte Thibaud de Blois mit garnison dans le château d'Amboise, d'où il pouvait infester la Touraine, qui appartenait à Henri, Aussitôt le roi d'Angleterre vint assiéger Chaumont, et s'en empara; sur toutes les frontières on se prépara au combat, et les rigueurs seules de l'hiver empêchèrent le commencement des hostilités [3].

Les deux rois paraissaient fort irrités l'un contre l'autre (1161). Louis reprochait à Henri d'avoir abusé de ce que la garde de sa fille lui avait été confiée, pour la faire épouser à son fils, à un âge où ce mariage n'était qu'une dérision : il accusait les templiers d'avoir trahi sa confiance, en livrant des châteaux qu'ils devaient tenir en dépôt jusqu'à ce que sa fille fût nubile, et par ce motif il les expulsa de son royaume, tandis que Henri les reçut avec honneur dans le sien [4]. Ce dernier té-

[1] Radulfi de Diceto, p. 186. — Gervasii Dorobern., p. 127. — Roberti de Monte, p. 505 — Lamberti Waterlosii, p. 517.

[2] Roberti de Monte, p. 305.

[3] *Ibib.*

[4] Guilielmi Neubrigens., lib. II, p. 111. — Radulfi de Diceto, p. 186. — Rogerii de Hoveden, p. 206.

moignait moins de ressentiment, mais il prenait mieux ses mesures. Il profita de ce que Guillaume, second fils du roi Étienne, était mort au mois d'octobre 1159, pour s'approprier tous ses fiefs en Normandie et en Angleterre, et pour gratifier du comté de Boulogne, dont il n'aurait pu s'emparer, son allié Matthieu, fils du comte de Flandre. Dans ce but il lui fit épouser Marie, fille du roi Étienne, qu'il retira du couvent, quoiqu'elle y eût déjà fait des vœux [1]. Il fit valoir le droit qu'avait le suzerain, de mettre garnison dans les châteaux de son vassal, pour occuper Mantes et toutes les places fortes du Vexin français; il répara en même temps les places frontières de Normandie, d'Aquitaine et d'Anjou; il y rassembla des troupes, et il parut en peu de temps si bien préparé pour la guerre, que Louis VII comprit qu'il serait dangereux de l'attaquer. Des médiateurs se présentèrent pour réconcilier les deux rois; et ceux-ci, après avoir fait parade de leurs forces, d'abord dans le Vexin, ensuite dans le Dunois, convinrent aux fêtes de la Saint-Jean d'une trêve ou d'une paix qui laissait chaque chose dans l'état où elle se trouvait [2].

Henri II profita de cette trêve pour visiter l'Aquitaine. Quoique les Gascons relevassent des anciens ducs de cette province, ils leur avaient jusqu'alors très-mal obéi : le roi d'Angleterre leur fit sentir combien sa puissance l'emportait sur celle d'un comte de Poitiers. Après sept jours de siége il prie Castillon en Agénois, et il réduisit les barons de cette province à lui jurer une soumission plus entière. Comme il se trouvait sur les frontières du comté de Toulouse, on aurait pu s'attendre à ce qu'il fît valoir sur cet État les prétentions de sa femme, auxquelles il n'avait point renoncé; au contraire, il accepta l'invitation de Raimond V, d'assister à Toulouse au concile général qui y avait été convoqué pour retirer la chrétienté du schisme, et décider entre Alexandre et Victor. Louis VII s'y rendit aussi, et avec eux des ambassadeurs de l'Empereur et des rois d'Espagne. Cent prélats, qui appartenaient presque tous à la France ou à l'Angleterre, formaient cette assemblée; trois cardinaux d'Alexandre et deux de Victor soutinrent devant elle les droits de leurs pontifes. Après un examen assez long de leurs titres opposés, les Pères de Toulouse se déterminèrent pour Alexandre, et ils excommunièrent

[1] Roberti de Monte, p. 305. — Auctarium Affligemense, p. 277. — Chron. Alberici, p. 705.

[2] *Ibid*, p. 306.

Victor; car dans les questions de schisme, l'Église ne se réserve aucun terme moyen entre adorer et maudire [1].

La plus grande partie de la chrétienté s'était soumise à Alexandre III, et ceux mêmes qui reconnaissaient encore Victor semblaient se défier de la justice de ses prétentions; mais Frédéric avait trouvé dans Victor un pape complaisant et dévoué à l'autorité impériale, et Frédéric, alors victorieux, conquérait des fidèles à son pape dans chacun des combats qu'il livrait. Le 1er mars 1162, la ville de Milan avait été réduite à lui ouvrir ses portes; et le 25 du même mois, il avait commencé à la faire raser, en punition de ce qu'il appelait sa rébellion. Le même jour, le pape Alexandre III, jugeant qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui en Italie, quitta Gênes, où il s'était retiré depuis le commencement de janvier, et s'embarqua pour la France; il ne prit terre à Maguelonne que le 11 avril, et de là il passa à Montpellier [2]. Les prélats de la France, tant ceux qui dépendaient de Louis que ceux qui obéissaient à Henri II, se rendirent en foule auprès de lui; les peuples lui témoignèrent un vif intérêt et une haute vénération. Cependant les rois recommencèrent à délibérer sur la convenance de terminer le schisme, et sur l'avantage de reconnaître un pape plus favorable à l'autorité royale, que celui auquel ils s'étaient attachés. Le sénéchal du pape Victor III écrivit à Louis VII une lettre qui nous a été conservée, pour le remercier des avances qu'il avait reçues de lui, et lui faire les plus magnifiques promesses au nom de son patron [3]; et bientôt après Henri, comte de Troyes, beau-frère du roi, convint avec Frédéric Barberousse que les deux monarques auraient une conférence ensemble à Saint-Jean de Losne; que chacun d'eux emmènerait avec lui son pape; qu'ils feraient examiner les deux élections par un petit nombre d'arbitres, moitié clercs et moitié chevaliers, et qu'ils accepteraient immédiatement la décision de ces arbitres. Les souverains promettaient de plus, que si l'un des papes manquait au rendez-vous, ils se soumettraient immédiatement à l'autre; et le comte de Troyes, qui avait stipulé pour le roi de France, auquel il avait donné sa sœur en mariage, et dont il avait

[1] Concilia generalia Labbei, t. X, p. 1406. — Baronii Annal., 1161, p. 461. — Pagi critica, § 9, p. 598.

[2] Vita Alexandri III a Card. Aragonio, Script. ital., t. III, p. 451. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XVIII, p. 490.

[3] In Epistolis regis Ludov. VII, apud Duchesne, t. IV, p. 94. — t. XVI, Hist. de France, p. 29.

épousé la fille, s'était en même temps engagé, en garantie, à faire hommage de la Champagne et de toutes ses places fortes à l'Empereur, si le roi n'exécutait pas le traité conclu en son nom [1].

L'exécution de cette convention aurait en effet terminé bientôt le schisme, mais elle n'en blessa que plus vivement les orthodoxes, puisqu'elle remettait en question ce qu'ils regardaient comme déjà décidé. Alexandre III vint trouver le roi à Souvigny, pour protester contre ce nouveau jugement et déclarer qu'il ne pourrait jamais le suivre à Saint-Jean de Losne. Louis se plaignit que le comte de Champagne avait dépassé ses instructions ; celui-ci se justifia, en rappelant qu'Alexandre avait mécontenté le roi, par la manière dont il avait reçu ses ambassadeurs à Montpellier ; et le pape, à son tour, s'efforça de faire oublier cette offense, qu'il avait donnée fort imprudemment, tandis qu'il était dans la dépendance. Cependant Louis VII était déterminé à exécuter l'engagement pris en son nom envers Frédéric Barberousse : heureusement pour lui, en arrivant au lieu du rendez-vous, sur le pont de la Saône, frontière des deux États à Saint-Jean de Losne, il y trouva, au lieu de l'empereur, Renaud, archevêque de Cologne et chancelier de l'Empire, qui lui fit quelque demande hors de saison : il en profita pour protester que Frédéric, qui était à Dôle avec Victor III, et qui allait arriver, manquait lui-même au rendez-vous et à sa promesse ; et piquant son cheval, il repartit au galop, sans vouloir attendre un moment ce monarque [1].

Louis VII, se félicitant de s'être ainsi retiré d'un engagement imprudent, se hâta de rejoindre Alexandre III à Toucy-sur-Loire ; il y trouva aussi Henri II, et les deux rois mirent une sorte d'émulation à rendre à leur pape les hommages les plus respectueux ; l'un à droite, l'autre à gauche, ils prirent la bride de sa mule, et ils l'introduisirent ainsi dans la ville : c'était ce qu'on nommait *officium stratoris*, l'office de palefrenier, que les papes exigeaient des empereurs. Dans cette conférence, les deux rois convinrent avec le pape d'assembler un nouveau concile général à Tours, l'année suivante ; ils se séparèrent ensuite en bonne harmonie, et Henri comptait retourner, pour les fêtes de Noël, en Angleterre ; mais il fut retenu en Normandie par les vents contraires, jusqu'au commencement de l'année suivante [3].

[1] Historia Vezeliacensis monast., t. XII, p. 329,330.
[2] *Ibid.*, p. 330.
[3] Roberti de Monte, p. 307.

Le roi Henri était alors au faîte de sa puissance; les Gallois et les Écossais avaient été obligés de lui demander la paix; la noblesse, si indisciplinée pendant le règne de son prédécesseur, lui avait remis tous ses châteaux forts; les Anglais, les Normands, les Angevins, les Aquitains rivalisaient d'affection pour lui. Les seigneurs du reste de la France, qui le considéraient comme un prince français, étaient sans cesse en négociation avec lui. Le moment paraissait approcher où il ferait reconnaître d'abord les droits de sa femme au comté de Toulouse, puis les droits de la femme de son fils à la couronne de France. Louis VII, qui avait consenti à remettre entre ses mains l'aînée de ses filles légitimes, semblait ainsi avoir annoncé qu'il n'aurait ni la volonté ni l'énergie de soutenir, contre ses propres enfants, les prétentions de son frère, ou de faire valoir, pour exclure sa fille, une loi peu connue, et jusqu'alors peu respectée. Henri II avait mis le pape dans ses intérêts, en lui montrant une grande déférence, et lui promettant une aide efficace; il pouvait donc espérer que celui à qui il appartenait alors de sanctionner la violation des lois, et de délier de l'observation des serments, ne lui manquerait pas au besoin. Il redoutait toutefois encore quelque opposition dans son propre clergé, moins par des vues politiques que par avarice, et pour la défense de ses revenus; Henri se proposait de mettre la main sur ces richesses, les plus considérables de son royaume; et pour ne pas rencontrer autant de résistance, il jugea convenable de placer à la tête du clergé son ami, sa créature, et son chancelier Thomas Becket. Henri avait distingué ce jeune homme, fils d'un bourgeois de Londres et d'une mère syrienne, lorsqu'il n'était qu'avocat, et il l'avait fait archidiacre de Cantorbery. Les talents de Becket l'avaient rendu cher au prince dont il paraissait adopter toutes les vues. En 1157, il l'avait fait grand chancelier d'Angleterre. Lorsque Henri, à la nouvelle de la mort de l'archevêque Thibaud, survenue le lundi après Pâques de l'an 1162, voulut faire son favori primat de son royaume, le chapitre de Cantorbery s'opposa quelque peu à cette élection : les chanoines redoutaient l'homme qu'ils avaient vu si hautain avec ses inférieurs, si souple à la cour, si occupé de ses intérêts mondains, si fastueux dans son cortége. Ils finirent cependant par l'élire à l'unanimité; et Becket, dont la fortune était immense, laissa voir aussitôt que l'ambition qui le dévorait tendait à le faire, non le premier ministre, mais le rival de son maître : il lui renvoya, dès l'instant de sa nomination, les sceaux de chancelier, pour

bien marquer qu'il ne voulait plus dépendre de lui ; il renonça en même temps à son faste, à son brillant cortége, à toute sa pompe mondaine ; il se revêtit de bure, il affecta toutes les mortifications monastiques, et il adopta dans son langage cette arrogante humilité des dévots, bien plus offensante que l'orgueil ; car celui qui feint de se rabaisser ainsi, en profite pour tenir bien au-dessous de lui tous les autres hommes dans la fange [1].

Les efforts de Becket pour gagner, par une apparente sainteté, la faveur populaire, furent bientôt suivis d'hostilités contre la cour et le gouvernement royal. Les prêtres prétendaient à une indépendance complète des tribunaux laïques : même pour les crimes les plus atroces, ils n'étaient, disaient-ils justiciables que de l'évêque ; et celui-ci ne leur infligeait que des peines ecclésiastiques, dont la plus grave était la dégradation. Depuis l'accession de Henri au trône, on comptait déjà plus de cent meurtres commis par des prêtres anglais, qui avaient échappé à toute punition. Un forfait nouveau d'un prêtre du Worcestershire, qui avait séduit la fille d'un gentilhomme, et tué ensuite le père, fit éclater la querelle entre Thomas Becket et le roi ; le premier se déclarant le champion des immunités ecclésiastiques, le second demandant que le meurtrier fût livré aux tribunaux civils, si ce n'est en première instance, tout au moins après sa dégradation. Même dans une cause aussi odieuse, Becket était déterminé à ne se relâcher d'aucune des prétentions du clergé ; Henri voulait au contraire profiter de l'horreur qu'avait excitée cet assassinat, pour mettre des limites aux franchises ecclésiastiques. Le roi et le prélat étaient déjà complétement brouillés, lorsqu'ils se rendirent tous deux à Tours, pour assister au concile convoqué pour l'octave de la Pentecôte de l'an 1161 [2].

(1163.) Louis VII, de son côté, se rendit au concile avec le pape Alexandre III, qui auparavant avait été pendant quelques mois son hôte à Paris [3]. Dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent quatorze abbés formaient cette assemblée imposante, qui reconnut solennellement l'autorité d'Alexandre, et qui fulmina de nouvelles

[1] Gervasii Dorobern. Chron. de regib. Angl., p. 127. — Rogerii de Hoveden, p. 206. — Baronii Annal., 1162, p. 473. — Rapin Thoyras, Hist. d'Angl., liv. VI, p. 194. — Hume's History of England, chap. 8, t. II, p. 71.

[2] Baronii Annal. eccl., 1163, p, 483. — Historia Quadripartita sancti Thomæ Cantuariens. Bruxelles, in-4°, 1682. — Surius Acta sanctor., t. VI, die 29 Xbris.

[3] Cardinalis de Aragonia Vita Alexandri III, Script. ital., t. III, p. 454.

excommunications contre son rival. Les représentants de l'Église profitèrent de l'occasion qui les réunissait pour promulguer quelques canons sur la discipline. Parmi ceux-ci, il en est deux qui méritent d'être remarqués : l'un recommande la persécution contre les hérétiques albigeois, déjà fort multipliés dans les districts de Toulouse et de Gascogne ; l'autre interdit aux religieux les études du siècle. Le concile de Tours prononça l'excommunication contre tout moine qui professerait ou la loi ou la médecine. On a souvent fait honneur aux ordres monastiques d'avoir contribué à la conservation ou au renouvellement des sciences, mais il ne faut point oublier que ce qu'ils ont fait de louable dans ce genre était considéré par l'Église comme un abus qu'elle condamnait [1].

Les deux rois avaient paru au concile de Tours en amis et en parents qui désiraient conserver entre eux la bonne intelligence ; ils avaient traité de concert avec le pape, et ils avaient évité toute discussion sur les points où leurs intérêts étaient en opposition : cependant leurs négociations dans le midi de la France les mettaient sans cesse aux prises. Henri II n'avait point renoncé à ses prétentions sur le comté de Toulouse ; mais en attendant qu'il jugeât le temps opportun pour les faire valoir par les armes, il excitait contre le comte Raimond V, ses voisins ou ses vassaux. Louis VII, au contraire, embrassait la protection de son beau-frère le comte de Toulouse ; il le réconcilia, le 1er juin 1163, avec Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, et avec les principaux seigneurs du midi ; il profita de l'inquiétude que causait à ces seigneurs la puissance croissante de Henri d'Angleterre, et de la minorité d'Alphonse II, roi d'Aragon, pour reprendre avec eux le rôle de protecteur et d'arbitre, que les rois de France n'avaient point exercé depuis des siècles en Languedoc [2] ; et il approuva le mariage d'Albéric Taillefer, fils de Raimond V, avec Béatrix, fille unique héritière de Guigues V, comte dauphin d'Albon et de Viennois, qui était mort l'année précédente [3]. Il semblait croire alors qu'en joignant le riche héritage de cette princesse au comté de Toulouse, il donnerait plus de moyens à Raimond V de résister à la puissance prépondérante du roi d'Angleterre.

[1] Labbei Concilia generalia, t. X, p. 1419-1421.

[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XVIII, p. 498 et suiv. — Epistolarum regis Ludovici VII. Hist. de France, t. XVI, p. 56-69, etc.

[3] Epist. regis Ludov., nº 220, p. 70.

(1164.) Ce roi poursuivait en effet ses projets sur la France ; il avait chargé l'archevêque de Bordeaux de recommencer en son nom la guerre contre le comte de Toulouse ; mais l'expédition du prélat n'eut pour résultat que des pillages et des incendies sur les frontières des deux États [1]. Il avait aussi chargé ses lieutenants de donner des secours à Conan IV, duc de Bretagne, dans la guerre civile où ce prince était depuis longtemps engagé ; et après s'être emparé de Dol et de Combours, il était déjà bien plus maître en Bretagne que le duc lui-même [2]. Cependant Henri II avait cessé d'être vraiment redoutable ; il était engagé dans une lutte avec l'Église, et le plus puissant monarque ne pouvait, dans ce siècle, espérer de sortir d'une telle lutte avec honneur. Il sentait déjà combien était à craindre le corps qu'il avait provoqué, et toutefois il ne savait pas se mettre en garde contre son propre emportement, qu'il aurait dû plus craindre encore ; il perdit, pour avoir trop écouté son ressentiment, l'avantage momentané qu'il avait eu entre les mains.

L'impunité des prêtres, après les crimes atroces dont ils s'étaient récemment souillés, avait quelque chose de si scandaleux, que Henri II avait d'abord trouvé tous les barons du royaume disposés à mettre des bornes aux franchises ecclésiastiques : seize articles fondamentaux, dressés par les conseillers du roi, pour garantir la juridiction civile contre les usurpations du clergé, avaient bientôt obtenu l'assentiment de l'opinion publique; tous les dignitaires de l'Église en Angleterre s'étaiant vus forcés par cette opinion à les souscrire. L'orgueilleux Thomas Becket avait lui-même cédé le dernier, et cette charte des libertés anglicanes, en opposition aux prétentions du clergé, avait enfin été convertie en loi le 25 janvier 1164, par un parlement assemblé à Clarendon, d'où vient qu'elle est elle-même connue dans l'histoire sous le nom de *Constitution de Clarendon* [3]. Mais tandis que le pape condamna ces constitutions, dès qu'il en eut connaissance, et que Becket fit orgueilleusement pénitence de la faute qu'il avait commise en les souscrivant, Henri, comptant sur la servilité des tribunaux civils, prit à tâche de ruiner l'archevêque ; il lui demanda coup sur coup des sommes énormes, comme reliquat de son administration de chancelier ;

[1] Hist. gén. du Languedoc. liv. XVIII, p. 505, 506.
[2] Hist. de Bretagne, liv. V, p. 154.
[3] Baronii Annal. eccles., 1163, p. 483. — Conciliabul. Clarendonense, in Labbei Conciliis, t. X, p. 1425.

il lui refusa tout délai, ou pour régler ses comptes, ou pour rassembler de l'argent ; il ne voulut pas même attendre qu'il fût guéri d'une grave maladie ; il le traduisit enfin devant le tribunal de ses pairs, pour cause de rébellion, et il ne lui laissa d'autres moyens de salut que la fuite. Becket s'échappa en effet, et, après avoir débarqué en Flandre, il passa en France sur l'invitation de Louis VII [1].

Cependant les rois de France et d'Angleterre étaient alors en paix ; aussi, lorsque Henri II apprit que Thomas Becket avait été reçu avec toute sa suite sur les terres de Louis, il écrivit à celui-ci pour l'avertir que cet homme avait été condamné par le plein conseil des barons de son royaume ; qu'il s'était ensuite enfui au mépris des lois, emportant avec lui le nom de traître, et que, d'après les conventions subsistantes entre les deux rois, l'un ne devait point recevoir dans ses États l'ennemi public de l'autre [2]. Comme les messagers de Henri II lisaient à Louis les lettres à lui adressées dont ils étaient porteurs, il les arrêta à ces mots employés par Henri : *Thomas Becket, ci-devant archevêque de Cantorbery.* « Comment ! s'écria-t-il, qui donc l'a déposé ? Pour » moi je suis roi comme mon frère d'Angleterre ; mais je sais bien que » je n'ai pas le droit de déposer le moindre clerc dans toute l'étendue » de mon domaine. » Il refusa ensuite d'interdire le séjour de la France à cet illustre exilé ; et lorsque Becket fut arrivé à Soissons, il alla l'y chercher, pour avoir avec lui une conférence [3].

Pendant ce temps, peu de choses dignes de remarque se passèrent dans les provinces de la domination de Louis VII. Henri, comte de Champagne, qui avait épousé quelques années auparavant la fille aînée du roi, s'était brouillé avec elle ; il la rappela à lui cette année. Son frère Thibaud V, comte de Blois, épousa en même temps la seconde des filles de Louis et d'Éléonore. A cette occasion Louis le nomma sénéchal de France, quoique cette charge, inféodée à la maison d'Anjou, eût été tout récemment confirmée au roi d'Angleterre [4]. Les évêques de Clermont en Auvergne, et du Puy en Vélay, ayant invoqué la protection de Louis VII contre les comtes de ces deux villes et le vicomte de Polignac, Louis VII, au commencement de l'année 1165, entra en

[1] Epist. regis Ludov. VII, n° 331, p. 106, seq. — Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet., liv. VII, p. 196 et suiv., t. II. — Hume's Histor. of Engl., ch. 8, p. 79 et suiv.

[2] *Ibid.*, n° 333, p. 107.

[3] Gervasii Dorobern. Chr., p. 128.

[4] Roberti de Monte, p. 308.

Auvergne avec une armée, et fit prisonniers les trois princes que les prélats accusaient d'exercer des brigandages dans la province : cependant tous trois étaient vassaux du duché d'Aquitaine, et ils réclamèrent la protection de Henri II. Peut-être ce conflit de juridiction aurait-il amené la guerre dans d'autres circonstances [1] ; mais Henri II, quoiqu'il eût contre Louis VII plusieurs motifs de ressentiment, redoutait de se donner un ennemi nouveau, au moment où toute son attention était concentrée sur les menées de Thomas Becket parmi les ecclésiastiques. Il cherchait, au contraire, en ménageant Louis, à lui faire concevoir que leurs intérêts étaient communs, et que tous les souverains de l'Europe devaient s'opposer ensemble aux entreprises de l'Église sur la prérogative royale.

L'antipape Victor III était mort à Lucques le 20 avril 1164 ; mais il avait été presque immédiatement remplacé par le cardinal Guy de Crême, qui prit le nom de Pascal III, et qui fut reconnu par l'empereur Frédéric Ier, aussi bien que par une partie de l'Europe. Rainaud, archevêque de Cologne, le plus zélé parmi les prélats schismatiques, fut envoyé auprès des rois de France et l'Angleterre, pour les engager à renoncer à l'obédience de cet Alexandre III, qui appesantissait si fort sur eux le joug de l'Église. Plusieurs des grands vassaux de France paraissaient disposés à reconnaître le pontife de l'empereur. Henri II, qui avait déjà éprouvé tout l'arrogance d'Alexandre, offrit à Louis de venir conférer avec lui à Paris sur les affaires de l'Église. Louis était ébranlé : mais l'évêque de Beauvais, zélé orthodoxe, lui persuada d'inviter Alexandre III à cette conférence : c'en fut assez pour déterminer Henri II à y renoncer [2].

Au moment où les princes temporels négociaient avec les schismatiques, ils redoublaient le zèle contre l'hérésie, comme s'ils avaient voulu empêcher ainsi les peuples de concevoir aucun doute sur leur foi. Au mois de mai 1165, un concile provincial fut asssmblé à Lombers, dans le diocèse d'Albi, pour condamner les sectaires qui, dans ce diocèse, prêchaient, sous le nom de *bons hommes*, la réforme religieuse et celle des mœurs. On les accusait de manichéisme, parce qu'il semble que des manichéens, chassés de l'Orient par les empereurs grecs, avaient donné la première impulsion à la réforme, en arrivant, les uns par la

[1] Hist. gén. du Languedoc, t. III, liv. XIX, p. 5.

[2] Chronograp. Saxo., apud Leibnitz Access. Hist., t. I, p. 308. — Script. franc., t. XIII, p. 741. — Historia Vezeliacensis monasterii, t. XII, p. 334.

vallée du Danube, au pays des Bulgares et à la Bohême ; les autres, par l'empire des Arabes, à la Gaule méridionale. Mais il suffisait qu'ils eussent recouvré l'indépendance de leur esprit, qu'ils eussent revendiqué pour leur propre défense le droit d'examiner leur croyance, pour aiguiser leur entendement, et leur faire modifier la doctrine de leurs premiers maîtres. Ils étaient peu d'accord entre eux ; et quelques-uns. égarés par leur enthousiasme, se croyaient doués de dons surnaturels ; mais tous tendaient également à réformer l'Église, et à la délivrer des abus scandaleux qui corrompaient sa discipline. Ils furent condamnés, comme ils devaient s'y attendre, puisqu'ils étaient jugés par leurs adversaires eux-mêmes [1].

Deux événements domestiques, dans la famille de Louis VII, marquèrent cette année d'une manière importante : d'une part, la naissance de son fils, depuis connu sous le nom de Philippe-Auguste, le 22 août 1165 : c'était son premier enfant mâle, après vingt-huit ans de mariage avec trois femmes différentes [2]. D'autre part, le renvoi de Constance, femme de Raimond V, comte de Toulouse, qui, se plaignant d'être maltraitée par son mari et négligée pour des maîtresses, vint chercher un refuge à la cour de son frère le roi de France, où elle demanda son divorce [3].

Sur ces entrefaites, Alexandre III, qui avait passé près de deux ans à Sens, se détermina à repartir pour l'Italie, où il pouvait se mettre sous la protection de Guillaume, roi de Sicile, et des républiques naissantes. A la fin du printemps il s'était acheminé vers la France méridionale, et après un assez long séjour à Montpellier, il s'embarqua au mois d'août pour Messine. Il eut quelque peine à échapper aux galères de Pise, qui veillaient son passage près de l'embouchure du Rhône, tandis que celles de Gênes le protégeaient. Ces deux peuples se livrèrent après son départ, quelques combats sur la côte de Provence. En même temps Raimond V, comte de Toulouse ; Raimond Bérenger, comte de Provence, et Raimond Trencavel, vicomte de Nîmes, profitèrent de son éloignement pour transférer leur obédience à Pascal III, et s'allier à l'empereur Frédéric [4].

[1] Concilium Lumbariense, t. X, p. 1470. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, p. 1.

[2] Roberti de Monte, p. 309.

[3] Hist. gén. du Languedoc, liv. III, p. 7.

[4] Caffari Annal. Genuens., t. VI, p. 305-308. — Hist. du Languedoc, liv. XsX, p. 11 et 12.

(1166.) Henri II avait séjourné quelque temps en Angleterre, parce qu'il s'apercevait que Becket y gagnait des partisans, en raison même de la persécution qu'il éprouvait. Le roi dénonçait des peines sévères contre ceux qui apporteraient dans ce royaume, sans sa permission, des bulles de la cour de Rome : il se sentait sans cesse menacé de l'excommunication ou de l'interdit; mais il savait profiter de la crainte qu'il inspirait encore au pape, ou de la faveur de ses légats qu'il avait gagnés, pour suspendre des procédures qu'il redoutait. Au printemps de l'an 1166, il revint en Normandie; il entra en Auvergne avec une armée; deux princes, oncle et neveu, portant tous deux le nom de Guillaume, s'en disputaient la souveraineté : il les força l'un et l'autre à lui faire hommage, en sa qualité de duc d'Aquitaine, et il laissa la province partagée entre eux : l'aîné continua la famille des comtes de Clermont, et le plus jeune commença celle des dauphins d'Auvergne [1].

Une entreprise plus importante avait attiré Henri II sur le continent. La Bretagne était depuis longtemps un champ ouvert à ses intrigues. Le duc de cette province, Conan IV, ou le Petit, s'était brouillé avec ses nobles et son peuple, et il ne se soutenait sur le trône que par l'appui du monarque anglais. Raoul de Fougères était le chef des mécontents : Henri II l'assiégea au mois de juin dans son château de Fougères, et le fit prisonnier, après une défense obstinée. En récompense il força Conan IV à marier sa fille Constance, âgée seulement de quatre ans, à Geoffroi, le troisième de ses fils. Il profita d'un moment de faveur à la cour de Rome pour obtenir une dispense du pape, qui permît ce mariage; il détermina Conan le Petit, fatigué de ses longues traverses, à céder la Bretagne à sa fille et à son gendre; et Henri II reçut lui-même, au nom de ces deux enfants, l'hommage de presque tous les seigneurs bretons. Ainsi fut accomplie l'entreprise que Henri II avait poursuivie pendant dix ans, avec autant d'habileté que de patience, pour réunir le duché de Bretagne à la couronne d'Angleterre [2].

Quelques seigneurs bretons paraissaient toutefois vouloir défendre encore l'indépendance de leur pays. Henri II, qui avait passé l'hiver, partie à Rouen, partie à Poitiers, contraignit, au printemps de 1167, les vicomtes de Léon et de Porrhoet à lui donner des otages; il étendit aussi sa protection sur le plus jeune des deux comtes d'Auvergne, le

[1] Chronicon sancti Albini Andegavens., t. XII, p. 483.

[2] Roberti de Monte, p. 310. — Guillelmi Neubrigens., lib. II, p. 111.—Radulfi de Diceto, p. 187. — Histoire de Bretagne, liv. V, p. 155.

dauphin Guillaume, opprimé par son oncle; surtout il se préparait à faire valoir de nouveau ses prétentions sur le comté de Toulouse, et à profiter de ce que Raimond V, en se divorçant d'avec Constance de France, avait renoncé à l'alliance de Louis VII. Avant d'attaquer lui-même Raimond, avec lequel il avait eu une conférence au couvent de Grandmont, dans le Limousin [1], il suscita contre lui une ligue des principaux seigneurs du midi. Alphonse II, roi d'Aragon, l'attaqua en Provence, aussi bien que les seigneurs Des Baux. Humbert III de Savoie, en Dauphiné; Raimond Trencavel, vicomte de Carcassonne; Hugues II, comte de Rhodez; Guillaume VII, seigneur de Montpellier, l'attaquèrent en Languedoc. Tous ces seigneurs cependant, comme Henri II n'avait point encore joint ses armes aux leurs, n'eurent que peu de succès contre le comte de Toulouse, et leurs entreprises furent tout à coup arrêtées, le 14 octobre 1166, par l'assassinat de Raimond Trencavel, tué à Béziers, dans l'église de la Madeleine, par quelques bourgeois auxquels il n'avait pas rendu justice [2].

(1167.) En poursuivant ses projets d'agrandissement, Henri II évitait toujours soigneusement de se brouiller avec le roi de France; il semblait ressentir pour lui toute la déférence d'un vassal devant son seigneur; il flattait Louis par les égards qu'il lui témoignait en toute occasion; peut-être aussi était-il bien aise de montrer ainsi à ses vassaux quelle devait être, à leur tour, leur soumission envers leur seigneur. Avant de porter les armes dans le comté de Toulouse, il eut avec Louis, le jour de l'octave de la Pentecôte, une conférence dans le Vexin. Le roi de France s'y serait probablement laissé endormir de nouveau, par les protestations d'attachement et de respect de son puissant vassal, mais les principaux seigneurs de sa cour voyaient avec jalousie la grandeur toujours croissante du roi d'Angleterre; ils regardaient Thomas Becket comme un martyr, et en portant les armes contre son persécuteur, ils se croyaient assurés de la bénédiction du ciel.

Alexandre III, après avoir accordé quelque temps aux négociations, s'était prononcé pour Becket, de manière à ne laisser pas un doute dans l'âme des fidèles dévoués au siége de Rome. Tout exilé qu'était cet archevêque de Cantorbery, il l'avait nommé son légat en Angleterre; et Becket avait profité de cette dignité pour excommunier nominativement la plupart des ministres de Henri II, et pour tenir l'excommu-

[1] Roberti de Monte, p. 310.
[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, p. 15 et 16.

nication suspendue sur la tête du roi lui-même. Henri II, qui avait aboli les appels en cour de Rome, par les constitutions de Clarendon, et qui les avait punis comme un attentat à son autorité, se trouva alors tellement abandonné par l'opinion publique, que, pour éviter l'anathème et y dérober son conseil, il fut obligé d'interjeter lui-même appel au pape, et de tenter, à force d'argent, de corrompre ses cardinaux [1].

La persécution qu'on accusait Henri d'exercer contre l'Église, dans la personne de Thomas Becket, était bien le motif de l'animosité des seigneurs français contre lui, mais elle n'était pas le prétexte de la guerre. Une collecte en faveur du royaume de Jérusalem, dont la détresse avait était été représentée sous les plus vives couleurs, par les ambassadeurs du roi et du patriarche, avait été prêchée, soit en France, soit en Angleterre. Louis VII avait accordé un denier pour livre du revenu de ses sujets; Henri II, comme s'il avait voulu enchérir sur lui, avait accordé pour les siens deux deniers pour livre la première année, et un pour chacune des années suivantes, pendant cinq ans [2]. Les produits de cette collecte étaient conservés dans les troncs des églises. Louis VII insista pour que ceux de Tours fussent mis sous sa garde, parce que l'église de cette ville lui appartenait, quoique le comté de Tours fût à Henri: ce fut cette prétention à un objet de bien peu d'importance qui causa la rupture. La protection que le roi de France voulait accorder à ses arrière-vassaux de Bretagne et d'Auvergne, était un autre sujet de difficultés. Les deux rois se séparèrent en ennemis, et les hostilités suivirent de près la rupture de la conférence ; cependant elles se bornèrent à l'incendie de quelques petits châteaux, et de beaucoup de fermes et de métairies, que Louis VII fit détruire dans le Vexin, tandis que Henri II prit sa revanche dans le voisinage de Chaumont. Ni l'un ni l'autre n'essaya de réduire une forteresse, ni l'un ni l'autre ne rechercha un combat qui pût décider leur querelle ; et après quarante jours, qui semblèrent destinés au brigandage plutôt qu'à la guerre, ils signèrent au mois d'août une trêve qui devait durer jusqu'à Pâques. Durant ces courtes hostilités, le comte de Flandre, Philippe, et son frère Matthieu, comte de Boulogne, embrassèrent le parti de Louis VII contre Henri II [3].

[1] Baronii Annal. eccles., 1167, p. 536-558. — Pagi critica, p. 627. seq.

[2] Gervasii Dorobern., p. 128. — Radulfi de Diceto, p, 187. — Roberti de Monte, p. 309.

[3] Roberti de Monte, p. 310, 311. — Gervasii Dorobern., p. 130. — Radulfi de

La trêve entre les deux rois aurait probablement été bientôt suivie d'une paix définitive, si une circonstance inattendue n'avait pas présenté au roi de France des chances nouvelles de succès ; la plus grande partie de l'Aquitaine se révolta, au commencement de l'année 1168, contre Henri II, sous prétexte qu'il n'avait pas observé quelques-unes des franchises du pays ; mais en effet, parce que les invectives de Thomas Becket, et les prédications des moines et des prêtres avaient rendu le roi odieux à la plupart de ses sujets [1]. Adelbert IV, comte de La Marche ; Guillaume Taillefer IV, comte d'Angoulême ; Émery de Lusignan, Robert et Hugues de Silly, renoncèrent à l'hommage qu'ils avaient fait à Henri, comme duc d'Aquitaine, pour se mettre sous la protection immédiate du roi de France. Ils convinrent avec celui-ci qu'ils ne feraient point les uns sans les autres leur paix avec le roi d'Angleterre, et ils lui livrèrent des otages en garantie de cet engagement. Henri accourut pour réprimer cette rébellion il assiégea et prit le fort château de Lusignan, où il mit garnison; il livra au pillage et à l'incendie les villages ouverts et les campagnes des révoltés, et il les réduisit à désirer ardemment la paix. Ces seigneurs aquitains ne pouvaient cependant la conclure sans avoir auparavant retiré leurs otages des mains du roi de France. Henri, qui ne désirait pas moins vivement étouffer cette rébellion, se chargea lui-même d'en faire la demande, dans la conférence qu'il devait avoir avec Louis, à l'octave de Pâques. Il partit donc pour le Vexin, après avoir confié le gouvernement de l'Aquitaine à la reine Éléonore, et au comte de Salisbury [2].

Chaque armistice entre les deux rois devait toujours se terminer par une conférence, pour aviser à sa prolongation ou à la conclusion de la paix définitive. Lorsque Louis et Henri se rencontrèrent entre Pacy et Mantes, comme ils en étaient convenus l'année précédente, Henri insista pour que des otages donnés par ses vassaux, comme un moyen de s'engager à persister dans leur rébellion, et que Louis avait reçus, au mépris de toutes les lois féodales, lui fussent rendus : il ne put l'obtenir, et cependant il désirait si fort la paix, qu'il ajourna la négociation jusqu'à une nouvelle conférence à La Ferté-Bernard, où les

Diceto, p. 187. — Auctarium Aquicinctinum, p. 278. — Lamberti Waterlosii, p. 521.

[1] Gervasii Dorobern., p. 131.

[2] Roberti de Monte, p. 311.

deux rois promirent de se trouver le jour de l'octave de la fête de Saint-Jean Baptiste : la trêve en même temps fut prolongée jusqu'à cette époque.

Cette prolongation d'armistice fut signalée par de nouvelles révoltes des barons français sujets du roi d'Angleterre. Le comte de Salisbury, son lieutenant en Aquitaine, fut tué par des insurgés dans la ville même de Poitiers. En Bretagne, Eudon, comte de Vannes et de Cornouailles, ayant appris que sa fille, qu'il avait donnée en otage au roi d'Angleterre, avait été violée par ce monarque luxurieux, appela ses compatriotes à la vengeance. Le vicomte de Thouars, Olivier et Roland de Dinan, Geoffroi de Montfort, et plusieurs autres seigneurs bretons, épousèrent son ressentiment et envoyèrent des otages au roi de France, comme avaient fait les Aquitains, pour obtenir des secours, en retour de leur engagement de persister dans la rébellion. Mais le succès ne répondit point à leur désir de vengeance ; dans les mois de mai et de juin, Henri dévasta les terres des Bretons révoltés ; il conquit plus de la moitié du Cornouailles, et il aurait achevé de détruire ses ennemis, s'il n'avait été rappelé par son rendez-vous avec le roi de France, pour l'octave de la Saint-Jean [1].

Cette conférence, tenue à La Ferté-Bernard, n'eut pas une meilleure issue que la précédente. Des députés bretons trouvèrent moyen de s'y rendre par le Maine, malgré les efforts qu'avait faits Henri II pour leur fermer tous les passages. Ils reprochèrent au roi d'Angleterre sa tyrannie, et Eudon révéla à toute l'assemblée l'outrage qu'il en avait reçu, au mépris de l'hospitalité et du droit des gens. Les princes et leurs partisans se séparèrent plus irrités que jamais : les hostilités recommencèrent ; mais quoiqu'elles se prolongeassent tout l'été, jusqu'au moment où les fêtes de l'Avent rappelèrent les armées dans leurs foyers, elles ne produisirent de part et d'autre que des pillages et des incendies, et ne furent marquées par aucun exploit [2].

Cependant Pascal III, le second des antipapes nommés par le parti de l'empereur, était mort à Rome le 20 septembre, et Calixte III lui avait été donné pour successeur par les schismatiques. Frédéric avait envoyé à Henri II des ambassadeurs du plus haut rang ; le duc Henri de Saxe, son gendre, les archevêques de Mayence et de Cologne, et l'évêque de Liége, pour lui annoncer cette élection, et lui promettre le

[1] Hist. de Bretagne, liv. V, p. 155.
[2] Roberti de Monte, p. 312.

secours d'une puissante armée allemande, s'il voulait se ranger sous l'obédience de Calixte [1]. Henri, en butte aux attaques des prêtres et des moines, aux insultes arrogantes de Becket, et aux dénis de justice d'Alexandre, avait des raisons suffisantes pour se détacher de lui, s'il n'avait agi que par politique; mais, de même que dans les égards qu'il témoignait au roi de France, on retrouvait toujours le souvenir de la foi et de l'hommage qu'il lui avait rendus, dans ses contestations avec l'Église on ne lui vit jamais oublier le parti qu'en conscience il reconnaissait pour orthodoxe. Peut-être regardait-il comme un jugement du ciel les échecs tout récemment éprouvés par Frédéric, qui, pendant l'été de 1167, avait vu sa belle armée détruite à Rome par les maladies et qui, au printemps de 1168, avait été réduit à se dérober par la fuite aux armes de la ligue lombarde. Henri repoussa donc toutes les suggestions de son gendre, le duc de Saxe, et des prélats d'Allemagne; et au lieu d'accepter les secours qui lui étaient offerts contre Louis VII, il demanda à celui-ci de lui accorder à Montmirail une nouvelle conférence [2].

(1169.) Les deux monarques se rencontrèrent en effet à Montmirail le jour de l'Épiphanie. La guerre entre eux, pendant la campagne précédente, s'était bornée à des incendies et des pillages réciproques, qui ne pouvaient donner lieu à aucune restitution. Malgré la jalousie que ressentait Louis des nouvelles acquisitions faites par son rival en Bretagne et en Auvergne, comme elles lui paraissaient légales, il n'essaya point de l'y faire renoncer; il n'essaya pas non plus de régler ses prétentions sur le comté de Toulouse, qui demeurèrent en litige. Il se contenta des marques de respect et de déférence dont Henri était toujours prodigue à son égard; il lui demanda de pardonner aux Aquitains et aux Bretons qui s'étaient révoltés, et de respecter leurs priviléges; et après avoir obtenu sa promesse; il remit leurs otages en liberté [3].

Un historien anglais contemporain rapporte de la manière suivante la conclusion de cette conférence. Lorsque les conditions de la paix étaient déjà arrêtées, Henri dit à Louis : « Dans ce jour, mon seigneur » et mon roi, où trois rois présentèrent leurs présents au Roi des » rois, je me recommande, avec mes fils et ma terre, à votre garde. »

[1] Gervasii Dorobern., p. 130.
[2] Roberti de Monte, p. 313.
[3] *Ibid.*, p. 312.

Louis VII lui répondit : « Puisque ce Roi qui reçut les présents des » trois rois vous a inspiré ainsi, que vos fils se présentent à moi pour » tenir désormais de ma mansuétude les terres qu'ils possèdent. » En effet, le fils aîné du monarque anglais, Henri, surnommé au *Court Mantel*, qui déjà précédemment avait fait hommage au roi de France pour la Normandie, lui fit encore hommage pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne, après quoi il reçut à son tour l'hommage de son troisième frère, Geoffroi, auquel il remettait le duché de Bretagne en arrière fief. Richard, second fils de Henri, fit hommage à Louis pour le duché d'Aquitaine, dont le titre lui était conféré à l'occasion du mariage stipulé entre lui et Adèle ou Alix, fille du roi de France et de sa troisième femme. La dignité de sénéchal de France fut accordée à Henri au Court Mantel, comme comte d'Anjou, et ce jeune prince, ayant suivi son beau-père à Paris, en fit les fonctions le jour de la Purification de la Vierge, en portant en cérémonie les plats sur la table du roi. Enfin les nobles d'Aquitaine et de Bretagne qui avaient porté les armes contre le roi d'Angleterre, furent reçus par lui en grâce [1].

Les amis de la paix avaient sollicité Thomas Becket de profiter de la conférence de Montmirail, entre les deux monarques et tous les grands des deux royaumes, pour s'humilier devant son roi, et mettre un terme à leurs longs différends. Becket parut céder, en entrant dans l'assemblée avec une suite nombreuse, il se jeta aux pieds de Henri II, en disant qu'il implorait sa pitié pour l'église d'Angleterre, qui n'éprouvait qu'à cause du pasteur indigne auquel elle avait été commise, tant de troubles et d'afflictions. Henri, vivement ému, crut toucher à la réconciliation qu'il avait si ardemment désirée, et s'empressa de relever l'archevêque avec bonté. Celui-ci continua : « C'est à toi seul, ô » mon seigneur ! et j'en prends à témoin le roi de France, les pontifes » les grands, c'est à toi seul que je remets le jugement de tous les dif- » férends qui se sont élevés entre nous, *sauf seulement l'honneur de* » *Dieu.* » Henri, à l'ouïe de ces derniers mots, qui annulaient tout le reste, entra tout à coup dans la plus violente colère ; il reprocha à l'archevêque de chercher seulement à tromper l'audience par de vaines paroles. « Tout ce qui déplaira à cet homme, dit-il à Louis, il l'appel- » lera contraire à l'honneur de Dieu. Mais pour faire voir que je ne » demande rien de contraire à cet honneur, qu'il me rende seulement

[1] Gervasii Dorobernens., p. 132. — Epistola Johannis Saresburiens., t. XVI, p. 595.

» le même degré d'obéissance que le plus grand et le plus saint de ses » prédécesseurs a rendu au plus indigne des miens, et je suis content. » Becket savait bien qu'en souscrivant à ces termes, il se condamnerait lui-même ; il s'y refusa donc absolument, malgré les instances du roi de France, des prélats et des grands. Choqués de son obstination, ceux-ci déclarèrent que l'homme qui résistait à la volonté de deux rois, devait être privé de l'appui de l'un et de l'autre, et que la France ne devait plus recevoir celui qui avait été exclu de l'Angleterre. Louis s'éloigna avec colère et défendit qu'on portât plus longtemps à Becket les plats de sa table, comme on avait coutume de le faire. Mais la superstition et la déférence à l'autorité sacerdotale avaient trop de prise sur lui pour qu'il pût persister dans cet éloignement ; au bout de quelques jours il fit rappeler l'archevêque : « Mon père, lui dit il en soupirant, » toi seul tu as vu clair, et nous tous sommes des aveugles, puisque » nous avons pu te conseiller de taire le nom de Dieu, et de le faire » dépendre de la volonté d'un homme. Pardonne à mon repentir, ab- » sous-moi de ma faute, et dispose désormais de moi et de mon » royaume. » Henri II ayant ensuite fait demander à Louis de renvoyer Thomas Becket, comme il l'avait promis, celui-ci répondit aux ambassadeurs : « Dites à votre maître que s'il ne veut pas renoncer aux » usages de ses ancêtres, je ne renoncerai pas non plus à celui des » miens, les rois de France, qui toujours ont ouvert dans leurs États » un asile à tous les exilés, surtout aux ecclésiastiques [1]. »

Henri II, qui désirait ardemment faire sa paix avec l'Église, rechercha une nouvelle conférence avec le roi de France, en qui il espérait trouver un médiateur. Dans ce but, il vint en pèlerinage à Montmartre, où il fut reçu par Louis. Des ambassadeurs du roi et du patriarche de Jérusalem avaient été adressés aux deux monarques, pour leur représenter la détresse de la terre sainte, et le danger imminent de la voir tomber aux mains des musulmans. Henri avait même donné à entendre que s'il pouvait se réconcilier avec son clergé, il en profiterait pour entreprendre une nouvelle croisade [2]. Il annonça à Louis VII qu'il était prêt à recevoir Becket en Angleterre, sur le pied où y avaient été tous ses prédécesseurs, sans engagements nouveaux de part ou d'autre ; mais Becket insista sur la restitution des fruits de son archevêché, perçus pendant son absence, et sur le baiser de paix qu'il

[1] Gervasii Dorobernens. Chron., p. 132, 133.
[2] Lamberti Waterlosii Chron., p. 529.

voulait recevoir de la bouche même du roi. Henri refusa de le donner, déclarant qu'il s'était engagé par serment à s'en abstenir ; et Louis VII, qui l'avait reconduit à Mantes, le quitta alors, pour solliciter le pape de ne pas différer plus longtemps à le frapper de l'excommunication qu'il retenait suspendue sur sa tête [1].

Tout le reste de la politique du royaume semblait subordonné à cette querelle ; à peine les autres événements sont-ils rapportés en peu de mots par les écrivains contemporains. Louis VII porta la guerre dans le Velay, pour forcer le vicomte de Polignac à respecter les priviléges de l'évêque du Puy [2]. Henri II, de son côté, soumit les châteaux de plusieurs seigneurs de Gascogne, et força les comtes de La Marche et d'Angoulême à lui donner de nouveaux gages de leur obéissance [3]. En même temps une catastrophe sanglante effrayait le Midi. Roger, fils de Raimond Trencavel, languissait de venger, sur les habitants de Béziers, le meurtre de son père. Il les avait assiégés l'année précédente, et n'ayant pu les réduire, il les avait reçus à composition, s'engageant par serment à pardonner leurs offenses. Après les avoir ainsi rassurés, il fit entrer dans leur ville, par petites bandes, sous prétexte de se mettre en défense contre le comte de Toulouse, des soldats aragonais que le roi Alphonse II lui avait prêtés ; puis, à un signal donné, l'un des derniers jours de l'année 1169, il fit main basse sur tous les habitants. Tous les mâles, à l'exception des juifs, furent égorgés ou pendus ; les femmes et les filles furent livrés aux soldats aragonais pour repeupler la ville [4].

Au commencement de l'année 1170, Henri II visita toutes les baronies et toutes les places fortes de la Bretagne ; il reçut l'hommage des seigneurs qui lui avaient été le plus contraires, et il s'assura de leur obéissance envers son fils Geoffroi. Vers le même temps, il acheta du seigneur de Gien la terre de Montmirail, sur laquelle Thibaud, comte de Chartres, avait des prétentions. Tout paraissait tranquille dans ses provinces de France, où il avait déjà séjourné quatre années consécutives, et il crut pouvoir s'en éloigner sans danger [5]. Au commencement

[1] Gervasii Dorobern., p. 134.

[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, p. 21.

[3] Roberti de Monte, p. 313.

[4] *Ibidem* — Guill. Neubrig., lib. II, p. 107, 108. — Chron. Gaufredi Vosiensis, t. XII, p. 441. — Histoire générale du Languedoc, liv. XIX, p. 24.

[5] Benedicti Petroburgens. abbatis Vita et gesta Henrici II. Hist. de France, t. XIII, p. 142. Hist. de Bretagne, liv. V, p. 157.

de mars, il passa en Angleterre, pour mettre aussi l'ordre dans les affaires de ce royaume, et y faire couronner son fils aîné, Henri au Court Mantel. Il croyait ainsi s'affermir lui-même sur le trône, et s'il était frappé de cette excommunication dont le pape et son légat Becket le menaçaient depuis si longtemps, il acquérait une garantie que le pouvoir ne serait du moins pas enlevé à son fils. La cérémonie fut faite le 24 juin à Westminster : ce fut l'archevêque d'York qui officia, non sans donner par là une nouvelle offense à l'archevêque de Cantorbery, primat du royaume. Henri avait auparavant armé son fils chevalier : il lui confia l'administration de l'Angleterre, puis il repartit immédiatement pour la Normandie [1].

Pendant son absence Louis VII avait attaqué cette province, par ressentiment, disait-il, de ce que sa fille, Marguerite de France, n'avait pas été couronnée en même temps que son époux, le jeune Henri. Il semble cependant que si Marguerite ne fut pas couronnée, ce fut uniquement à cause que les vents contraires l'avaient retenue sur les côtes de France jusqu'après la cérémonie. Mais Louis ressentait une jalousie habituelle de son puissant vassal ; il l'attaquait par humeur, et n'avait pas ensuite assez d'énergie pour soutenir sa querelle. Thibaud, comte de Blois, vint lui demander une entrevue de la part de Henri II ; elle eut lieu à Vendôme le 22 juillet 1170, et le roi de France, qui pouvait à peine expliquer pourquoi il avait recommencé la guerre, s'y obligea de nouveau à la paix [2].

De retour en Normandie, Henri II y fut atteint d'une maladie si grave que ni lui-même, ni aucun de ceux qui l'approchaient, ne conservèrent d'espérance pour sa vie. La pensée de la mort, dont il s'était cru si proche, réveilla ses sentiments religieux ; il se rendit d'abord en pèlerinage à Roccamadour, dans le Quercy, avec une suite militaire assez nombreuse pour n'avoir rien à craindre du comte de Toulouse, souverain du pays, et cependant avec des dispositions si pacifiques, que la marche de cette petite armée ne fut marquée que par des aumônes. Ensuite il songea sérieusement à se réconcilier avec Thomas Becket. Celui-ci avait engagé l'archevêque de Sens à se rendre à Rome, pour solliciter d'Alexandre III une sentence d'excommunication contre son roi. Louis VII avait écrit au pape dans le même but ; et Alexandre, qui malgré tout son orgueil, avait jusqu'alors cru devoir user de ména-

[1] Bened. Petroburgens., p. 143. — Gervasii Dorobern., p. 134.
[2] *Ibid.* — Roberti de Monte, p. 314.

gements envers un roi si puissant, et qui avait été jusqu'à suspendre pour un temps l'autorité de Thomas sur l'Angleterre, venait de nommer de nouveaux légats, chargés d'employer les exhortations, puis les menaces, pour faire rétablir l'archevêque sur son siége [1].

Il restait peu de temps à Henri avant l'expiration des derniers délais qui lui étaient accordés par les lettres *comminatoires* de la cour de Rome. Il se rendit donc à Amboise le 12 octobre, pour y rencontrer Thomas Becket, qui lui était amené par Thibaud, comte de Blois, et par Guillaume, archevêque de Sens, et qui lui était vivement recommandé par Louis VII. Aucun arrangement n'avait été possible avec l'orgueilleux archevêque, aucune des conditions que Henri II avait voulu lui imposer n'avait été acceptée; et le roi, se résignant à céder sur tous les points, le fit encore avec grâce. Il accueillit Becket comme un ami et un supérieur ecclésiastique; il lui prodigua les marques d'affection et de respect, en présence des prélats et des nobles de France et d'Angleterre, « Il n'osa pas même dire un mot, écrit Becket » au pape, de ces coutumes d'Angleterre qu'il avait jusqu'alors voulu » maintenir avec tant d'obstination ; il n'exigea aucun serment ni de » nous, ni d'aucun des nôtres ; il nous rendit toutes les possessions » qu'il avait enlevées à notre église, à l'occasion de ces dissensions, » selon la note que j'en avais préparée ; il rendit la paix et la sûreté à » tous les nôtres, il se déclara même prêt à nous donner le baiser de » paix, si nous voulions le presser jusque-là, et exiger qu'il parût » vaincu sur tous les points ; cependant il confessait qu'il redoutait de » paraître parjure aux yeux de ceux qui lui avaient entendu faire ser» ment qu'il ne nous le donnerait pas [2]. »

Après cette réconciliation si entière, Thomas Becket partit pour l'Angleterre, muni des lettres que Henri II adressait à son fils, pour lui ordonner de rétablir l'archevêque sur son siége, et de lui rendre la possession de tous ses biens [3]. Le roi d'Angleterre, se croyant débarrassé désormais du plus grand souci qu'il eût éprouvé depuis de longues années, songea à faire repentir le roi de France des secours qu'il avait constamment donnés à ses ennemis. Il réclama la possession du Berri, comme mouvance de son duché d'Aquitaine, et le 23 novembre il arriva

1 Baronii Annal. eccl., 1169, p. 599, ann. 1170, p. 614. — Pagi critica, p. 635. — Epistolæ sancti Thomæ. — Hist. de Fr., t. XVI, p. 409 et suiv.

2 Sancti Thomæ Epistolæ, lib. V, Ep. 55. — Hist. de France, t. XVI, p. 438.

3 Baronii Annales, 1170, p. 617.

avec son armée jusqu'à Montluçon. L'archevêque de Bourges, qui mourut justement à cette époque, somma, sur son lit de mort, les assistants de se souvenir que le Berri faisait en effet partie du duché d'Aquitaine. Les habitants de Bourges paraissaient disposés à ouvrir leurs portes au roi d'Angleterre. Louis VII le prévint cependant ; il introduisit dans la ville une forte garnison, et Henri, voyant qu'il ne pouvait s'en rendre maître, conclut avec Louis un armistice qui devait durer jusqu'au 13 janvier, fête de saint Hilaire ; après quoi il ramena son armée en Normandie [1].

Déjà Henri II avait pu apprendre que sa soumission sans réserve à Thomas Becket n'avait point suffi pour acheter la paix. L'orgueilleux prélat, qui, durant son exil, avait à plusieurs reprises lancé des excommunications contre les membres les plus distingués du clergé d'Angleterre, et qui avait tancé le pape avec hauteur pour les avoir ou révoquées ou suspendues, ne fut pas plutôt arrivé dans son diocèse, qu'il voulut mettre à exécution ces sentences ecclésiastiques, et punir ainsi tous ceux qui avaient montré quelque déférence au roi. L'archevêque d'York, les évêques de Londres et de Salisbury furent déclarés excommuniés ; tout le clergé de Cantorbery le fut également, toute l'Angleterre fut frappée d'un interdit. Chaque jour Becket semblait prendre à tâche de provoquer le roi par quelque nouvelle insulte. A la fête de Noël, enfin, il monta en chaire pour excommunier Nigel de Sackville, et Robert Brookes, qui tous deux, étant vassaux immédiats de la couronne, ne pouvaient point être atteints par les tribunaux ecclésiastiques sans le consentement du roi. Henri II était à Bures près de Bayeux avec sa cour, lorsqu'il reçut cette nouvelle ; il ne put plus contenir son indignation. « Ne se trouvera-t-il donc personne, s'écria-t-il, » entre tant de serviteurs que j'ai comblés de mes bienfaits, qui me » délivre de ce prêtre ! » Ces mots ne furent pas prononcés en vain : quatre gentilshommes de sa suite, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard le Breton, et Réginald Fitz-Urse, se lièrent par serment, dans la nuit même qui suivit la fête de Noël, à venger leur roi. Peu d'heures avaient suffi pour porter à la cour la nouvelle de l'offense, peu d'heures suffirent pour reporter en Angleterre ses vengeurs. Le 29 décembre, ou le cinquième jour depuis que Becket avait prononcé la dernière excommunication, ces quatre gentilshommes trouvèrent

[1] Bened. Petroburg, p. 145.

l'archevêque dans l'église de Cantorbery; ils le provoquèrent de manière à s'attirer les paroles insultantes qu'il était toujours aisé de lui faire prononcer, et s'élançant alors sur lui, comme dans un mouvement subit de colère, ils l'assommèrent au pied de l'autel [1].

[1] Vita sancti Thomæ quadripartita, præfixa Epistolis. Bruxelles, 1682, in-4°. — Baronii Annales, 1170, p. 625.

CHAPITRE XIX.

Louis VII excite les fils de Henri II contre leur père ; fin de son règne. 1171-1180.

Le meurtre de Thomas Becket, par les quatre gentilshommes normands qui s'empressèrent d'exécuter le vœu de leur roi, était un événement bien plus étrange dans le douzième siècle qu'il ne le pourrait être aujourd'hui. Nous n'avons plus une vénération si religieuse pour le clergé, ni une foi si entière dans le pouvoir de ses excommunications : nous jugeons Becket comme un homme, et non comme un Dieu; nous partageons le ressentiment que devait éprouver Henri II, pour des provocations si souvent répétées, et nous ne sommes pas très-loin de nous réjouir, quand l'arrogant prélat porte la peine de son insolence. Peut-être Tracy et Fitz-Urse, Morville et Le Breton ressentirent-ils aussi contre Becket une juste colère. Cependant l'enfer était à leurs yeux la conséquence immédiate, inévitable de l'excès qu'ils allaient commettre; le meurtre d'un prélat, d'un saint, dans l'église, devant l'autel, ne pouvait se confondre à leurs yeux avec aucun autre crime, avec aucune autre violence; c'était un sacrilége que l'Église poursuivrait à jamais sur eux : les prêtres, dont l'office le plus habituel consistait à délivrer le coupable de ses remords, prendraient à tâche, au contraire, d'aggraver sans cesse les leurs; après les coups qu'ils allaient porter, ils ne trouveraient de repos ni dans leur conscience ni dans l'étendue de la chrétienté : le poids de l'excommunication qui les accablerait, leur causait de plus grandes terreurs que les plus effrayants des châtiments temporels.

Pour braver de pareils dangers, il fallait un motif surhumain, en quelque sorte, un motif supérieur à tous les petits calculs d'intérêt ou de faveur, un motif qui pût contre-balancer la religion elle-même, et et qui permît à celui qui se dévouait, de se glorifier de son sacrifice.

Ce motif existait en effet ; il était nouveau dans l'organisation sociale, mais il commençait dejà à opérer dans toute son énergie ; et lors même que ses premiers effets étaient coupables, nous ne devons point lui refuser notre part d'estime. Tous les sentiments dévoués ont droit à notre sympathie : celui qui sacrifie son bien-être, sa sûreté, sa vie, à un intérêt qui n'est pas le sien, à un but tout à fait en dehors de lui, mérite d'être nommé généreux, même lorsqu'il s'égare dans l'objet de son culte : l'égoïsme a un tel empire sur notre race, que nous ne nous exposons point trop en accordant toujours notre intérêt ou notre admiration, à l'oubli de soi-même.

L'antiquité avait mis en honneur le dévouement, le sacrifice de soi, à quelque chose de plus grand que soi, à quoi le citoyen se devait tout entier ; quelque chose qui l'emportait aux yeux de tous sur le repos, sur la fortune, sur la vie de chacun, sur ses affections les plus tendres, sur ses autres devoirs les plus sacrés. Ce quelque chose était la patrie, et du sentiment de patrie, l'antiquité avait fait jaillir les plus hautes vertus ; mais au moyen âge, excepté dans quelques républiques qui venaient à peine de naître, le mot de patrie n'était qu'un débris d'une langue morte, et il n'avait point de sens dans l'ordre des choses présentes.

Au douzième siècle un nouvel objet fut présenté à l'enthousiasme des caractères dévoués, un nouveau culte exigea et consacra les anciens sacrifices. Le seigneur, le prince, le roi, prirent la place de la patrie ; l'honneur enseigna au chevalier qu'il se devait sans réserve au supérieur à qui il avait donné sa foi ; le repos, la fortune, la vie, durent être joyeusement consacrés au plus grand bien de cet être qu'on élevait au-dessus des objets terrestres ; tous les liens du sang, toutes les affections les plus tendres, devaient être brisés pour son avantage, la conscience elle-même cessait de se faire entendre quand le roi avait parlé ; on nomma *fidélité*, ou dans le langage des chevaliers *féauté*, cette vertu nouvelle qui remplaça l'ancien patriotisme.

Avant l'établissement du système féodal, lorsque l'ordre social reposait sur l'esclavage, aucune notion de *féauté*, ne s'unissait aux rapports des inférieurs avec les supérieurs ; entre le maître et le serf on trouvait le mépris d'une part, la crainte de l'autre, la haine chez tous deux. Même après que l'esclavage eut fait place à un système moins avilissant pour l'homme, *féauté* ne fut point le résultat des premiers contrats féodaux : ceux qui s'unissaient, et qui consentaient à se subordonner

les uns aux autres pour leur défense mutuelle, se regardèrent d'abord avec quelque défiance, et songèrent plus à leurs propres intérêts qu'à ceux des chefs qu'ils s'engageaient à seconder. Il fallut que le temps eût couvert leurs liens de sa rouille vénérable, pour que les vassaux vissent dans la tenure féodale un culte à rendre plutôt qu'un marché à exécuter.

Ce n'est peut être point avant le douzième siècle que l'on commença à considérer l'amour de ses supéreiurs comme un devoir, et le dévouement à tous leurs intérêts comme une vertu; mais quoiqu'il n'arrive pas souvent que les puissants réunissent les qualités les plus faites pour inspirer de l'amour, on put bientôt s'apercevoir que ce qu'on nommait *féauté* était dans la classe des sentiments naturels : les seigneurs ont besoin de peu de séduction pour gagner les cœurs ; celui qui peut faire beaucoup de mal semble bienveillant quand il ne nuit pas ; celui qui fait toujours trembler, confère déjà une faveur quand il sourit, et le maître qui n'inspire pas d'affection à ses valets, le prince qui n'est pas aimé de ses courtisans, doivent être d'un naturel bien odieux.

Lorsque l'affection, le dévouement, le culte pour la royauté, entrèrent dans le système féodal, les mœurs éprouvèrent une révolution qui, sur le tout, doit être considérée comme avantageuse ; les sentiments prirent la place des intérêts, et les vertus purent décider les actions publiques, de préférence au calcul. La féauté est alliée de près au patriotisme, tous deux se recommandent à notre admiration par une même générosité, tous deux peuvent inspirer un dévouement également sublime, tous deux donnent de l'héroïsme à la bravoure, tandis que celle-ci n'est qu'une qualité brutale, quand elle n'a que la défense de soi-même, le plaisir dans l'usage de ses forces, ou la vengeance pour objet. La féauté cependant dévie plus facilement que le patriotisme de la ligne de la morale. La patrie, comme être abstrait, n'a guère que des intérêts généraux, son bien est le bien de tous; son utilité, c'est l'utilité commune, sur laquelle les lois elles-mêmes reposent, et le crime doit lui être dommageable, par la raison même qu'il est fatal à la société humaine ; mais la féauté transporta à un individu ce dévouement que l'antiquité exigeait envers une nation. Le chevalier dut sacrifier son bonheur, sa vie, sa famille, sa conscience aux intérêts de cet individu, peut être à ses passions, et souvent en effet ce qu'il regardait comme une vertu exaltée l'appela au crime. Les chevaliers normands qui massacrèrent Thomas Becket montrèrent où la fidélité pouvait con-

duire, et dès lors les exemples fameux d'actions également généreuses et criminelles en même temps, n'ont pas manqué dans les monarchies, jusqu'à notre siècle, où une nouvelle philosophie s'est fait entendre, et s'est efforcée de flétrir le sacrifice de la morale à ce prétendu devoir d'un loyal sujet.

Quelque jugement qu'on porte sur les effets moraux de cette vertu du moyen âge, il est essentiel de ne jamais confondre le calcul et le dévouement. Avec leurs immenses moyens de séduction, les puissants ne manquent pas au besoin d'instruments pour le crime. Si Henri II avait cherché des sicaires pour se défaire de Thomas Becket, il en aurait trouvé, et aucun motif généreux ne se serait allié au salaire de leur forfait. On dirait que les rois ne veulent point, d'autre part, dégrader l'excès du dévouement en y joignant une récompense. L'héroïsme du crime est plus rare encore que tout autre héroïsme, et l'on ne verra guère la féauté triompher de tous les sentiments moraux, si les courtisans sont bien persuadés que lorsqu'ils auront sacrifié leur conscience pour servir un roi, ce roi les sacrifiera à leur tour. Or aucune leçon n'est plus fréquemment et plus fortement inculquée par l'histoire. La générosité royale ne va jamais jusqu'à compromettre le chef pour l'avantage du sujet ; on a vu quelquefois un roi se refuser à profiter d'un crime qui lui était utile ; mais s'il l'accepte, on ne l'a jamais vu, on ne le verra jamais ne pas en désavouer l'auteur. Henai II était un monarque généreux et puissant ; mais ni l'élévation de son caractère, ni l'affection qu'il ressentait pour les quatre chevaliers normands qui l'avaient vengé, l'engagèrent à s'écarter de la conduite qui a toujours été suivie par tous les rois.

(1171.) Il est vrai que Henri II sentait vivement que les chevaliers qui, en secondant sa passion, avaient cru le servir, l'avaient, au contraire, précipité au milieu des dangers qu'il cherchait à éviter. Il avait trop de prudence, il connaissait trop et son siècle et les prêtres ses adversaires, pour ne pas sentir que Thomas Becket, honoré comme un martyr, serait après sa mort bien plus redoutable pour lui qu'il ne l'avait été de son vivant. Au moment où il s'aperçut du départ des quatre gentilshommes qui avaient entendu son imprécation, il donna des ordres pour courir après eux et les lui ramener. Lorsqu'il apprit, au contraire, qu'il avait été trop bien et trop rapidement servi par eux, il se livra au plus violent désespoir, et peut être il prit soin de donner tout l'éclat possible à sa manifestation ; il refusa pendant trois jours de

prendre aucune nourriture ; l'appartement où il s'était enfermé retentit de ses cris et de ses sanglots, et ses courtisans furent enfin obligés d'y pénétrer de force pour sauver sa vie.

La nouvelle du meurtre de l'archevêque de Cantorbery, lorsqu'elle fut apportée en France, souleva tous les esprits contre le roi d'Angleterre. Louis VII moins encore par politique que par sentiment, se hâta de témoigner son indignation ; il écrivit au pape pour solliciter sa vengeance : « Qu'une justice plus sévère s'éveille, lui dit-il ; que le glaive de » saint Pierre sorte du fourreau, pour venger le martyr de Cantorbery ; » car son sang crie devant l'Église tout entière, et c'est à l'Église tout » entière qu'il demande satisfaction [1]. » L'archevêque de Sens écrivit en même temps au pape, pour accuser expressément du meurtre ce Henri, « non point roi d'Angleterre, mais bien plutôt ennemi des Anglais, » comme de tout le corps de la chrétienté [2]. » Thibaud, comte de Blois, qui se regardait comme garant de l'archevêque, qu'il avait réconcilié au roi, écrivit, avec plus de ressentiment encore, au pape, en qui tous les souverains voyaient leur juge. « Cet agneau innocent, dit-il (désignant » Becket par l'épithète qui semblait la moins faite pour lui), cet agneau a » donc souffert le martyre le lendemain du jour des Innocents ; le sang » du juste a été répandu sur cet autel où l'on a coutume de répandre le » sang du Christ, pour nous servir de viatique. Les chiens de la cour et » les familiers, les domestiques du roi d'Angleterre, ont levé leurs » mains coupables contre celui qui n'avait point commis de faute [3]. »

Pour se défendre contre ces imputations, Henri écrivit de son côté au pape, et sa lettre, eu égard à une situation si difficile, ne manque ni de franchise ni de dignité. « J'en prends Dieu à témoin, dit-il ; » c'était par respect pour l'église romaine, et par amour pour vous, » que selon votre demande j'avais accordé à Thomas, archevêque de » Cantorbery, la paix et la pleine possession de ses biens, et que je » lui avais permis de retourner en Angleterre avec un cortége honorable ; mais à son entrée, au lieu des joies de la paix, il a porté avec » lui le glaive et l'incendie ; il a compromis mon royaume et ma couronne ; il a excommunié sans cause mes serviteurs. L'audace de cet » homme a lassé cependant ceux qu'il avait frappés, et d'autres encore

[1] Ludovici Francorregis. ad Alexandr. Epistola.—Hist. de France, t. XVI, p. 46

[2] Willelmi Senonens. archiep. ad Alexandr. Epistola. Hist. de France, t. XVI, p. 467.

[3] *Ibid.*, p. 468.

» en Angleterre ; ils se sont jetés sur lui, et ce que je ne puis dire sans » douleur, ils l'ont tué. Je crains que la colère que j'avais tout récem» ment conçue contre lui n'ait été la cause de ce forfait : aussi j'atteste » Dieu que je me sens gravement troublé ; mais je suis plus inquiet » pour ma renommée, que je ne redoute ma conscience. Dans cette » perplexité je demande à votre sérénité de m'assister par un conseil » salutaire [1]. »

Tandis que Guillaume, archevêque de Sens, frappait d'interdit tous les pays de la domination du roi d'Angleterre en France, malgré les protestations et l'opposition de l'archevêque de Rouen [2], les évêques de Normandie écrivirent au pape, pour rendre témoignage de l'innocence de leur roi, et de sa douleur [3]. Il fallut un grand art dans Henri, un grand mélange de fermeté et de souplesse, pour désarmer l'indignation du pape, et éviter la sentence d'excommunication qui fut longtemps suspendue sur sa tête. Il obtint enfin que deux légats lui fussent envoyés, pour examiner la cause sur les lieux, et recevoir son serment. En même temps il prit un soin particulier pour empêcher que ses ennemis, et surtout des prêtres ou des moines, ne vinssent dans ses États d'Angleterre ou de Normandie, soulever ses sujets contre lui, et publier des anathèmes. Au commencement d'août, il passa en Angleterre, pour s'y mettre mieux à l'abri des tentatives de la cour de Rome [4].

Auparavant toutefois, et quel que fût le danger de sa situation, Henri II avait continué à poursuivre ses projets d'agrandissement. Conan IV ou le Petit, duc de Bretagne, était mort vers le milieu de février ; Henri II en profita pour prendre possession de tout son héritage, au nom de Geoffroi, son fils, qui avait épousé la fille du duc ; à cette occasion il força Eudon de Porrhoet, qui lui disputait encore la souveraineté de cette province, à se réfugier auprès du roi de France, et le vicomte de Léon, Guiomark, à lui donner des gages de sa soumission [5]. Après son retour en Angleterre, Henri II ne déploya pas moins

[1] Henrici Angliæ regis ad Alex. papam Epistola. — Hist. de France, t. XVI, p. 470.

[2] *Ibid.*, p. 475-477.

[3] Arnulphi Lexoviflens. episcopi ad Alex. pap. Epistola. — Hist. de France, t. XVI, p. 469.

[4] Bened. Petroburg. Vita Henr. II, p. 145. 146. — Gervasii Dorob., p. 135.

[5] Chron. Britanic. t. XII, p. 560. — Roberti de Monte, p. 314. — Hist. de Bretagne, liv. V, p. 157, 158.

d'activité. Ce fut le moment qu'il choisit pour tenter la conquête de l'Irlande. Il débarqua dans cette île le 1er novembre, et il la soumit avec une rapidité qui étonne d'autant plus, que dès lors les Irlandais ont fait preuve, pendant six siècles et demi, d'autant de bravoure que d'obstination, dans des combats toujours infructueux, pour recouvrer leur indépendance [1].

(1172.) Les légats envoyés à Henri par la cour de Rome mettaient beaucoup de prix à conserver sous l'obédience d'Alexandre III un prince aussi puissant et aussi habile que le roi d'Angleterre; cependant ce ne fut qu'aux plus dures condition qu'ils consentirent à le réconcilier à l'Église. Ils demandèrent de lui l'abolition des constitutions de Clarendon, et de toutes ces libertés de l'église anglicane, pour lesquelles Henri II avait si longtemps combattu; ils exigèrent le serment qu'il n'avait point ordonné le meurtre de Becket, et qu'il en éprouvait une profonde douleur; l'assurance qu'il refuserait tout asile à ses meurtriers, dans tous ses États; la promesse, enfin, qu'il maintiendrait un certain nombre de chevaliers au service de la terre sainte, et qu'après avoir rétabli l'ordre en Angleterre, il se rendrait lui-même en Syrie pour combattre les infidèles. Henri avait déjà éprouvé combien le plus grand prince était faible lorsqu'il devait lutter contre le clergé; il sentait quel avantage le meurtre de Becket pourrait donner aux moines fanatiques qui auraient commission d'exciter contre lui ses peuples à la révolte; il prit donc le parti de se soumettre, et il fut réconcilié à l'Église, le jour de la fête de l'Ascension : la cérémonie en fut ensuite répétée à Avranches, au mois de septembre, dans un concile provincial [2].

Les légats d'Alexandre III avaient eu la commission de terminer les différends de Henri II avec Louis VII, dans le cas seulement où le premier se soumettrait à l'Église. Louis VII, qui se sentait supérieur à Henri II en dignité, mais inférieur en talent, en réputation et en puissance, éprouvait contre lui une jalousie extrême, et ne savait cependant comment motiver son ressentiment. Il avait considéré le meurtre de Becket comme un horrible sacrilége, et il avait cherché à attirer la vengeance de l'Église sur la tête de Henri : toutefois, dès que cette

[1] Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet., liv. VII, p. 218. — Hume's Hist. chap. 9, p. 108.

[2] Baronii Annal., 1172, p. 638-640. — Pagi critica, p. 638. — Concilia gen. Labbei, t. X, p. 1475. Concilium Abrincatense.

église jugeait à propos d'absoudre le roi d'Angleterre, il ne pouvait s'obstiner à le condamner. Lorsque les légats lui demandèrent ses griefs, il n'en eut donc point d'autres à alléguer que le retard du couronnement de sa fille, femme de Henri au Court Mantel. Le roi d'Angleterre, qui avait fait faire cette cérémonie d'une manière précipitée, pour la dérober à la connaissance de Becket et de ceux qui auraient pu y mettre obstacle, n'avait eu d'autre raison, pour ne pas faire couronner en même temps Marguerite de France, que son absence, et le danger qu'il y aurait eu à l'attendre. Comme il voulait donner satisfaction à Louis, il consentit donc volontairement à faire couronner de nouveau les deux époux, à Winchester, par l'archevêque de Rouen, le 27 août 1172 [1].

Henri II, quoique forcé de renoncer au projet qu'il avait formé depuis si longtemps de secouer le joug que les prêtres voulaient lui faire porter, voyait cependant sous d'autres rapports la réussite de son ambition. Il avait fait chercher tous les titres des possessions de son aïeul Henri Ier, et il avait recouvré toutes les terres, tous les fiefs, tous les droits régaliens dont les barons de Normandie s'étaient emparés depuis cette époque, déclarant qu'ils avaient été injustement usurpés sur sa couronne. Il avait ainsi doublé ses revenus, et sa puissance était si affermie que, parmi cette fière noblesse, personne n'avait osé résister à une mesure qui la dépouillait [2]. Il avait inspiré assez de crainte à Raimond V, comte de Toulouse, pour engager ce puissant seigneur, le seul qui pût lui disputer la souveraineté du midi de la France, à lui faire hommage pour le comté de Toulouse, et à terminer ainsi les différends relatifs à la succession de Philippa, aïeule d'Éléonore [3]. D'autre part, il avait contracté une plus étroite alliance avec le roi Alphose II, d'Aragon, qui, dans cette même année, venait d'hériter du comté de Roussillon, et qui le joignait au comté de Barcelone, à la suzeraineté de la plupart des comtés de Septimanie, et au comté de Provence; de sorte que toutes les côtes de la mer Méditerranée lui appartenaient [4]. Henri II, pour étendre également son influence dans la France impériale, rechercha l'alliance de Humbert III, comte de Savoie, de Maurienne et de Piémont, qui n'avait point alors de fils; car Thomas, qui lui suc-

[1] Gervasii Dorobern., p. 155. — Bened. Petroburg., p. 146. — Roberti de Monte, p. 315.

[2] Roberti de Monte, p. 315.

[3] Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, chap. 48, p. 32.

[4] *Ibid.*, chap. 46, p. 30.

céda, ne naquit qu'en 1177, Alix ou Agnès, sa fille aînée, qui devait être selon toute apparence son héritière, fut promise en mariage à Jean, le quatrième des fils de Henri. Tous les États de Savoie, de Maurienne et de Piémont devait lui être assignés en dot, dans le cas ou Humbert III n'aurait pas de fils. Dans le cas au contraire où il lui en naîtrait un, Alix de Savoie n'en porterait pas moins à son mari la seigneurie de Chambéry, de Turin et des meilleures places de l'une et de l'autre province. Comme cette princesse n'avait pas plus de dix ans, le mariage fut ajourné jusqu'à son adolescence, et dans l'intervalle elle mourut en 1174. Si les États de Savoie avaient encore été ajoutés à ceux que possédait la maison d'Angleterre en France, Louis VII, réduit aux domaines de sa couronne, se serait trouvé enfermé par son puissant rival, presque de tous les côtés [1].

Cependant un mécontentement sourd régnait dans tous les États de Henri II : la noblesse ne pouvait lui pardonner la diminution de ses priviléges, et la perte de son indépendance. Le peuple, à qui l'on avait persuadé que Thomas Becket était un saint et un martyr, et que des miracles journaliers opérés sur sa tombe attestaient son pouvoir dans le ciel, regardait toujours Henri II comme son meurtrier, Éléonore d'Aquitaine, sa femme, loin de justifier la réputation de galanterie que lui avait faite son divorce avec Louis VII, lui avait été constamment, mais vainement fidèle. Henri II avait de nombreuses maîtresses dont Éléonore était désespérément jalouse; elle avait récemment fait enlever la plus célèbre de toutes, la belle Rosamonde, et l'avait fait périr. Dès lors elle n'attendait plus de pardon de son mari, et elle ne respirait que vengeance contre lui. Les fils qu'elle lui avait donnés, tous également orgueilleux et impatients de jouir du pouvoir, demandaient avec arrogance la domination des provinces dont ils portaient déjà les titres. Les rois, pour se mettre à l'abri des intrigues de leurs rivaux, et assurer leur succession, s'empressèrent souvent de décorer leurs enfants des marques de leur propre dignité; mais cette politique était toujours dangereuse; car les jeunes princes n'étaient pas plutôt sortis de l'enfance, que les flatteurs qui les assiégeaient prenaient à tâche de leur persuader qu'ils éprouvaient une injustice, dès que leur père retenait les revenus, les forteresses, les pouvoirs dont il leur avait abandonné les titres. Henri au *Court Mantel*, fils aîné du roi d'An-

[1] Bened. Petroburg., p. 148. — Guichenon, Hist. Gén. de Savoie, t. I, p. 240

gleterre, était né le 28 février 1155 : il n'était donc pas encore âgé de dix-huit ans ; mais depuis qu'il avait été couronné et consacré, il se croyait seul en droit de gouverner le royaume. Comme roi, fils de roi, il se disait avec orgueil, supérieur à son père, qui n'était qu'un roi fils de comte. Richard, son frère, prétendait de même régner sur l'Aquitaine, dont son père l'avait nommé duc ; Geoffroi, le troisième, n'avait pas moins de prétentions sur la Bretagne, et peut-être étaient-elles mieux fondées, puisque cette province ne faisait point partie de l'héritage paternel, et qu'elle appartenait à la femme qui lui était promise. Toutefois il montrait une étrange arrogance lorsqu'il voulait secouer l'autorité paternelle, à l'âge de moins de quatorze ans. Tous ces projets ambitieux fermentaient dans les cœurs des princes anglais, à l'insu de Henri II, lorsque Louis VII lui demanda de permettre à son fils aîné de lui amener à Paris sa fille Marguerite, qu'il désirait revoir. La grâce fut accordée ; les deux jeunes époux vinrent partager les fêtes de la cour de France ; mais Louis fit un indigne usage de l'indulgence de Henri ; il séduisit son fils ; il lui conseilla, au mépris du droit des pères et de l'intérêt des rois, de demander la souveraineté ou de l'Angleterre ou de la Normandie, et il lui offrit un asile en France, et l'appui de ses armes, pour faire valoir d'aussi injustes réclamations [1].

(1173). A son retour de Paris, où il n'avait séjourné que fort peu de temps, Henri au Court Mantel adressa à son père la demande dont il était convenu avec le roi de France. Le monarque refusa avec fermeté de se dépouiller, et son fils dissimula. Il l'accompagna à Montferrand d'Auvergne, où Henri eut une conférence, au mois de janvier, avec Humbert III de Savoie, relativement au mariage projeté pour le quatrième des princes anglais [2]. Il le suivit encore à Limoges, où Henri II réconcilia le comte de Toulouse avec Alphonse II d'Aragon, et reçut le 12 février l'hommage du premier. Ce fut à l'occasion de cet hommage que Henri II reçut enfin quelque avis du danger qui le menaçait dans sa famille. Le vassal faisait serment entre les mains de son seigneur, de lui révéler tout complot formé contre lui qui viendrait à sa connaissance. Raimond V, qu'Éléonore et ses enfants avaient fait

[1] Gervasii Dorobern. Chr., p. 136. — Bened. Petroburg., p. 148. — Roberti de Monte, p. 316.

[2] Bened. Pétrob., p. 148. — Radulphi de Diceto, p. 190. — Roberti de Monte, p. 314.

solliciter pour entrer dans leur conspiration, déclara, lorsque Henri II lui fit répéter ce serment, qu'il connaissait en effet un complot, et il invita le roi d'Angleterre à s'assurer des garnisons de ses principales places en Aquitaine [1]. Cet avertissement fut suivi de près par l'explosion. Humbert de Savoie avait demandé un apanage pour son gendre futur, et le roi d'Angleterre avait désigné les trois châteaux de Chinon, Loudun et Mirebel, comme devant appartenir au prince Jean. Henri au Court Mantel refusa opiniâtrément de souscrire à cette donation, et comme il reprenait avec son père le chemin de la Normandie, il le quitta brusquement à Chinon, le 8 mars, et vint chercher un asile auprès du roi de France [2].

Tandis que Henri II, alarmé de cette fuite, se hâtait de mettre en état de défense le places frontières de Normandie, et surtout Gisors, Éléonore, qu'il avait laissée en Guienne, faisait partir ses deux autres fils, Richard et Geoffroi, pour Paris, où ils devaient se joindre à leur frère, et le seconder dans sa rébellion. Elle se préparait à les suivre, lorsqu'elle fut arrêtée sous un habit d'homme, et retenue dans une étroite captivité [3].

Louis VII reçut gracieusement les fils de son voisin qui se révoltaient contre leur père ; il reconnut leurs prétentions, quoiqu'elles ne pussent être fondées sur aucun droit. Il admit comme un principe, en opposition, avec la pratique de sa famille et la sienne propre, qu'un père qui faisait couronner son fils abdiquait la royauté, et n'avait plus droit à régner. Il interrompit des ambassadeurs que Henri II lui avait envoyés, en leur déclarant qu'il ne reconnaissait point d'autre roi d'Angleterre que celui qui était auprès de lui ; et que puisque l'ancien avait résigné le royaume à son fils, il devait désormais être considéré comme mort [4]. Il présenta les fils de Henri aux grands de la France, en leur demandant de les défendre ; et il jura en même temps qu'il ne les abandonnerait point, et ne ferait point la paix sans les y comprendre. Les grands vassaux limitrophes de l'une et de l'autre domination, que Louis VII avait engagés à promettre leurs secours aux

[1] Gaufredi Vosiensis, t. XII, p. 445. L'hommage du comte de Toulouse au roi d'Angleterre offensa vivement le roi de France. (Voyez la Collection des Lettres, t. XVI, p. 159 et suiv.)

[2] Bened. Petroburg., p. 150.

[3] Gervasii Dorobern., p. 157. — Radulfi. Coggeshale Chron. Anglican., p. 219.

[4] Guillelmi Neubrigens., lib. II, p. 113.

princes anglais, traitèrent ensuite séparément avec Henri au Court Mantel, pour le prix qu'ils demandaient en retour de leur assistance; chacun prétendait à de vastes fiefs, ou à des sommes considérables. Le comté de Kent fut promis par le jeune roi à Philippe, comte de Flandre; celui de Mortain, en Normandie, à son frère Matthieu, comte de Boulogne; le château d'Amboise à Thibaud, comte de Blois, et chacun des moindres chefs obtint à son tour la promesse d'une récompense proportionnée à son pouvoir [1].

Parmi les causes qui exposent les monarchies à des guerres civiles plus fréquentes qu'elles ne le sont dans les autres formes de gouvernement, il faut compter l'espèce de sauvegarde qu'un prince du sang donne à un parti en marchant à sa tête. Les rois se déterminent rarement à punir comme des traîtres ceux qui ont porté les armes pour la défense de leurs frères ou de leurs fils. Il importe fort peu, en général, au citoyen, que l'apanage de tel prince soit augmenté, que sa participation au pouvoir soit plus ou moins considérable; mais sous ce prétexte, que l'opinion dans les monarchies admet comme légitime, tous les nobles mécontents, tous ceux dont l'ambition n'est pas satisfaite se précipitent avec joie dans les guerres civiles, espérant que le désordre leur offrira quelque chance d'avancement. Quelque révoltante que fût la prétention des princes d'Angleterre de se partager l'héritage d'un monarque vivant, ils trouvèrent des partisans dans presque toutes celles des provinces de France qui faisaient alors partie de la monarchie anglaise. La liste des gentilshommes qui se déclarèrent pour les fils du roi comprend les noms les plus illustres de la noblesse française. Chacun d'eux fortifia son château, chercha à l'approvisionner, et traita en ennemi tout le pays voisin; en sorte que toutes les provinces furent à la fois en proie au pillage et à l'incendie. D'autre part, les ennemis que les jeunes princes avaient appelés contre leur patrie, entraient de tous côtés dans le domaine du vieux Henri. Guillaume, roi d'Écosse, avec son frère David, envahissait l'Angleterre septentrionale; les comtes de Flandre et de Boulogne pénétraient en Normandie, où le second cependant fut tué au siége de Driencourt, et Louis VII vint au mois de juin mettre le siége devant Verneuil [2].

[1] Gervasii Dorobern., p. 137.

[2] Guillelmi Neubrigens. de rebus Anglicis, lib. II, p. 114. — Gervasii Dorobern., p. 137. — Benedicti Petroburgens., p. 151. — Radulfi de Diceto, p. 191. — Roberti de Monte, p. 316.

Henri était à Rouen lorsqu'il reçut à la fois toutes ces nouvelles désastreuses; et quoique abandonné par des hommes qu'il avait comblés de bienfaits, il ne se plaignit point, il n'accusa personne, et il chercha seulement à rassurer par son air riant ceux qui lui étaient demeurés fidèles. Tandis qu'il se voyait trahi par ceux qui avaient ouvertement levé l'étendard de la révolte, il n'avait guère moins à se plaindre de plusieurs seigneurs qui n'avaient soutenu un siége de quelques jours dans leurs châteaux, que pour se donner le droit de transiger avec ses ennemis, après cette défense simulée. Il sentait qu'il ne pouvait plus se fier à aucun de ceux qui l'approchaient; il résolut donc d'employer ses trésors, qui étaient encore intacts, à solder de ces soldats aventuriers qui tout récemment s'étaient multipliés en France et en Angleterre. Ceux-ci faisaient la guerre par métier, non par devoir, et ils commençaient à changer tout le système militaire, aussi bien que la politique des princes. Ils avaient surtout trouvé de l'emploi durant les guerres civiles du roi Étienne, qui avait accordé toute sa confiance à Guillaume d'Ypres, l'un de leurs principaux chefs. On les nommait *Brabançons*, d'après le pays qui en avait fourni le plus grand nombre; *routiers*, *ruptuarii*, parce qu'on les trouvait *rompus* ou débandés quand on les engageait; *cotterets*, d'après les couteaux dont ils étaient armés. On les détestait, on les méprisait; mais dans les combats on était forcé de reconnaître leur supériorité sur les milices féodales. Henri II, en ayant pris environ dix mille à sa solde, s'avança du côté de Verneuil, que Louis VII assiégeait depuis un mois [1].

Cette ville, pressée par les attaques du roi des Français, avait déjà capitulé; elle s'était engagée à ouvrir ses portes le troisième jour, si elle n'était pas secourue auparavant. Le 9 août était fixé pour sa reddition; mais Henri approchait avec des forces supérieures, et Louis se voyait sur le point de perdre le fruit de ses longs travaux. Il fit alors ce qu'on a vu faire plus d'une fois à des personnages célébrés pour leur loyauté. Se reprochant d'avoir été jusqu'alors dupe de sa probité même, il passa tout à coup à un manque de foi dont des hommes auparavant moins probes auraient rougi. Louis VII arrêta l'armée qui venait au secours de Verneuil, par de feintes négociations : ayant ainsi atteint le terme fatal, il força les habitants, dont il tenait entre ses mains les otages, à lui livrer leur ville. Alors, sans respecter la capitulation qu'il

[1] Bened. Petroburg., p. 153.

avait jurée, il fit mettre le feu aux maisons, et il entraîna hors des murs les bourgeois chargés de liens. Il se flattait d'avoir le temps de s'échapper avec son armée, tandis que Henri II, auquel il avait demandé une conférence, l'attendait dans le champ choisi pour leur entretien. Des tourbillons de flamme et de fumée que le monarque anglais vit s'élever de Verneuil, lui apprirent cependant qu'il avait été joué [1].

Mais la trahison à laquelle Louis VII était descendu lui fut presque aussi fatale qu'aux bourgeois de Verneuil. Il faisait retirer ses troupes avec précipitation; leur marche accélérée, qui semblait une fuite, leur fit concevoir l'idée la plus redoutable des ennemis qu'ils évitaient ainsi. Henri II, ayant aussitôt commencé à les poursuivre, les atteignit avant la fin de cette même journée du 5 août, lorsque la rapidité de leur retraite les avait déjà jetés dans un extrême désordre. Les Anglais étaient animés par la soif de la vengeance; les Français sentaient le poids de la honte qu'ils avaient encourue par leur tromperie; au lieu de se défendre ils ne surent que fuir, et leur déroute fut désastreuse [2].

A dater de la déroute des Français à Verneuil, Henri II eut des succès presque constants contre tous ses ennemis; après avoir battu en Bretagne le comte de Chester et Raoul de Fougères, il les fit prisonniers dans la tour de Dol, où ils s'étaient réfugiés. Son oncle, le comte de Cornouailles, chargé par lui de réduire la ville de Leicester, qui s'était révoltée, s'en rendit maître en même temps. Toujours empressé à faire la paix, Henri eut, le 24 septembre, une conférence à Gisors avec Louis VII; mais il ne put lui faire accepter les offres brillantes qu'il faisait à ses fils; il consentait à donner à chacun d'eux des châteaux forts pour sa sûreté, et à les faire jouir de la moitié des revenus du royaume ou des duchés dont ils portaient le titre. Louis n'avait demandé cette conférence que pour distraire Henri II des préparatifs que Henri au Court Mantel faisait en Flandre, d'accord avec le comte Philippe. Le jeune prince, qui comptait sur de nombreux partisans en Angleterre, avait rassemblé une armée de dix mille hommes, avec laquelle il voulait faire une descente dans ce royaume. Le comte Robert de Leicester débarqua avec cette armée près d'un château nommé *Fremingham* : toute la contrée semblait frappée de terreur; mais Réginald, comte de Cornouailles, oncle du roi, accourut à la rencontre des ennemis : il les défit, et le ressentiment des Anglais contre les Flamands qui avaient

[1] Bened. Petroburg., p. 154.
[2] *Ibid.*, p. 153.

suivi Leicester était si grand, qu'ils ne firent de quartier à pas un d'entre eux : le comte lui-même demeura prisonnier [1].

(1174.) Dans toutes ses précédentes guerres contre l'Angleterre, Louis VII s'était laissé décourager par ses premières défaites, ou même par le peu d'importance de ses succès ; mais son alliance avec les fils de Henri lui inspira bien plus d'obstination : peut-être en effet, pour le salut de sa petite monarchie, resserrée de tous les côtés entre les vastes États de son puissant vassal, ne devait-il pas laisser échapper l'occasion où les forces de ce vassal se retournaient contre lui-même. Il demanda, il est vrai, une trêve au commencement de l'année 1174, depuis le 13 janvier jusqu'au jour de Pâques; mais ce n'était qu'une suspension d'armes religieuse, destinée de part et d'autre aux actes de dévotion du carême [2]. Pendant sa durée, chaque prince faisait de son côté de nouveaux préparatifs de guerre. Louis VII, et Philippe, comte de Flandre, envoyaient des troupes en Angleterre pour y seconder le roi d'Écosse, tandis que Henri II épuisait ses trésors pour recruter l'armée de mercenaires dans laquelle il avait mis toute sa confiance [3].

Henri II avait passé l'hiver à Caen, et au printemps il en partit avec son armée pour faire rentrer dans le devoir les provinces de l'Anjou et de l'Aquitaine. Il prit de vive force les villes de Saintes et d'Ancenis, avec un grand nombre de moindres châteaux et de forteresses, et il punit les habitants du Poitou et de l'Anjou, en dévastant cruellement leurs campagnes. Mais comme de là il revenait vers la Normandie, menacée par Louis VII, il apprit que Henri au Court Mantel se préparait à s'embarquer à Gravelines avec Philippe de Flandre, et une armée considérable que lui avait fournie le roi français. L'Angleterre, quoique moins étendue et moins puissante que les provinces qu'il possédait en France, était cependant en quelque sorte sa forteresse et son lieu de refuge; il résolut de s'y trouver plus tôt encore que ses ennemis. Il se rendit en hâte à Barfleur, et s'y embarqua avec ses Brabançons, conduisant avec lui ses prisonniers, qu'il n'osait pas perdre de vue ; savoir, les comtes de Leicester et de Chester, et les deux reines, sa femme et sa belle-fille. Il prit terre à Southampton, le lendemain 8 juillet ; et

[1] Bened. Petroburg., p. 157. — Gervasii Dorobern., p. 137. — Guillelmi Neubrig., lib. II, p. 115.

[2] Gervasii Dorobern., p. 138.

[3] Guillelmi Neubrig., lib. II. p. 116. — Gervasii Dorobern., p. 138. — Bened. Petroburg., p. 158.

après avoir mis ses prisonniers sous une sûre garde, il résolut de se concilier l'affection populaire et celle du clergé, en se soumettant à une pénitence qui plus qu'aucune autre devait humilier sa fierté.

Tandis que la noblesse avait en tous lieux pris les armes contre lui, presque tous les évêques d'Angleterre et de Normandie lui étaient demeurés fidèles ; mais il savait que le bas clergé, les moines et le peuple, le regardaient toujours comme l'assassin de Thomas Becket, et qu'il lui fallait reconquérir l'opinion publique avant de gagner des batailles. Il se rendit donc à Cantorbery pour se concilier, par un acte solennel, l'affection du clergé et des dévots. « Le vendredi 10 juillet, dit Ger-
» vais, moine de Cantorbery, contemporain et présent à la scène qu'il
» raconte, Henri, revêtu seulement d'une robe de laine, et les pieds
» nus, partit de l'église de Saint-Dunstan, qui est bâtie assez loin de
» la ville. Arrivé au pied de la tombe de saint Thomas, il s'y prosterna
» longtemps dévotement, et il y fut, de sa propre volonté, battu de
» verges par tous les évêques, abbés et moines de l'église du Christ
» qui étaient présents. Il persévéra dans ses oraisons auprès du saint
» martyr pendant tout ce jour et toute la nuit suivante ; il ne prit
» point de nourriture, il ne sortit point de l'église pour aucuns be-
» soins de la nature ; mais tel qu'il était venu, tel il resta, sans per-
» mettre qu'on mît sous ses genoux aucun tapis, ou aucune chose de
» ce genre. Après matines, il fit le tour des autels de l'église supé-
» rieure et des corps saints qui y sont enterrés ; puis il revint au ca-
» veau de saint Thomas. Lorsque enfin le soleil du samedi commença
» à luire, il demanda et entendit la messe ; puis ayant bu de l'eau
» bénite du martyr et en ayant rempli son flacon, il partit joyeusement
» de Cantorbery, et arriva à Londres le dimanche suivant [1]. »

Peut-être ce qu'il y avait de plus humiliant dans cette cérémonie, était-il allégé dans le cœur de Henri par un sentiment réel de componction et de piété ; peut-être croyait-il seulement qu'un roi ne fait que son devoir en se soumettant à l'opinion publique par laquelle il règne, et dont il doit être l'organe ; toujours éprouva-t-il bientôt que cette opinion, alors toute superstitieuse, et qui exigeait une réparation solennelle envers l'Église, lui sut gré d'un abaissement qu'aujourd'hui elle regarderait comme une ignominie. L'Angleterre se réconcilia à son roi, dès qu'elle crut que Becket lui avait pardonné : elle jugea même

[1] Gervasii Dorobernensis, p. 138.

que celui-ci avait donné une preuve éclatante de ce qu'il recevait en grâce son ancien protecteur, lorsqu'elle apprit que le jour où Henri se prosternait devant la tombe de l'archevêque, le roi Guillaume d'Écosse, qui envahissait l'Angleterre avec une armée nombreuse, mais indisciplinée, avait été fait prisonnier. Henri ne perdit point de temps pour mettre à profit un si grand événement ; il s'avança vers le nord avec son armée, recevant en chemin la soumission de ses principaux ennemis, et mettant des garnisons dans leurs châteaux. Les soldats français et flamands, abandonnés de ceux qui les avaient appelés à leur secours, furent trop heureux de capituler sous condition qu'ils seraient transportés sur le continent [1].

Lorsque Louis VII avait appris le départ de Henri II pour l'Angleterre, il avait rappelé de Gravelines Henri au Court Mantel, qu'il jugeait bien ne pouvoir plus avoir de succès dans son débarquement ; et avec toute l'armée qui avait d'abord été destinée à passer dans cette île, il avait entrepris le siége de Rouen. Quoique cette armée, composée d'Anglais, de Français et de Flamands, fût une des plus nombreuses qu'on eût vues depuis longtemps en Europe, elle ne se trouva point suffisante pour attaquer de tous les côtés à la fois cette grande ville ; elle ne put couvrir qu'un tiers de son enceinte, et elle laissa libre la navigation de la rivière, le pont, et la communication avec la campagne. Louis VII crut pouvoir profiter d'une autre manière de la supériorité en nombre de ses soldats, en dirigeant son attaque sur un seul point ; mais en la faisant renouveler sans cesse par des troupes fraîches, jusqu'à ce que les assiégés tombassent d'épuisement. Les trois divisions de l'armée devaient donner l'assaut chacune à son tour pendant huit heures ; et le combat devait se prolonger plusieurs jours sans rémission. Mais les habitants de Rouen, ayant éventé le stratagème de leurs ennemis, se partagèrent de même en trois corps, pour la défense de leur ville, et toutes les huit heures ils opposèrent des troupes fraîches aux assaillants.

Sur ces entrefaites arriva le 10 août, jour de Saint-Laurent ; et Louis VII, qui avait pour ce saint une dévotion particulière, fit publier une suspension d'armes, que les habitants de Rouen acceptèrent avec joie. Mais le comte de Flandre, ayant remarqué que pendant ce jour

[1] Guillelmi Neubrigensis, lib. II, p. 116. — Gervasii Dorobern., p. 138. — Bened. Petroburg., p. 159. — Radulfi de Diceto p. 195. — Roberti de Monte, p. 318.

de repos on entendait des chants et des danses dans l'intérieur de la ville, tandis qu'une partie de la jeunesse s'exerçait hors des murs et le long du fleuve, à une espèce de tournoi, proposa de surprendre les assiégés, au mépris de la parole donnée. Louis se refusa d'abord à cette perfidie; mais il se laissa entraîner par les instances des seigneurs de sa cour; des ordres furent donnés à tous les chevaliers de s'armer dans leur tente, et de se préparer à l'assaut. Pendant ce temps un prêtre de Rouen était monté par désœuvrement au haut d'un clocher, et contemplait de là l'armée ennemie, il remarqua le mouvement nouveau dont elle était agitée; il comprit que tout se préparait pour une attaque, et il sonna lui-même le beffroi. L'alarme fut donnée à temps pour rappeler les guerriers de leur tournoi, les murailles se garnirent de défenseurs au moment même où les assaillants s'en approchèrent, et les Français, repoussés après une attaque furieuse, n'en remportèrent que la honte de leur mauvaise foi [1].

De son côté, Henri II, ayant en moins d'un mois rétabli ses affaires en Angleterre, s'était embarqué à Portsmouth avec ses Brabançons, et un millier de Gallois qu'il avait pris à son service. Il prit terre à Barfleur le 8 août; il enferma à Falaise ses prisonniers, le roi d'Écosse, et les comtes de Leicester et de Chester, dont il n'osait se séparer; et le 11 août, lendemain de la fête de Saint-Laurent, il fit son entrée à Rouen. Aussitôt, pour annoncer qu'il ne voulait plus se tenir sur la défensive, il fit ouvrir les portes et combler les fossés, et il donna ordre à ses troupes de se préparer à une attaque sur le camp français. Le lendemain Louis VII lui envoya l'archevêque de Sens et le comte Thibaud de Blois pour lui demander une suspension d'armes; et pendant qu'on négociait, il retira son armée, avec une grande précipitation hors des frontières de Normandie; en même temps il donna à Henri II rendez-vous à Gisors, pour y conclure une paix définitive.

Les deux monarques ne purent point s'accorder à Gisors, mais ils convinrent d'un autre rendez-vous, pour le 29 septembre, à Montlouis, entre Tours et Amboise, et Louis s'engagea à ne point donner jusqu'alors de secours à Richard, duc d'Aquitaine, que son père se proposait d'attaquer. En abandonnant ainsi un des membres de la ligue, le roi de France en entraînait la dissolution. En effet Richard se soumit à son père le 23 septembre, et toute l'Aquitaine rentra dans le devoir.

[1] Guillelmi Neubrigensis de rebus Angliæ, lib. II. p. 117. — Gervasii Dorobern., p. 158. — Bened. Petroburg., p. 139, 160.

Six jours après, aux conférences de Montlouis, le jeune roi Henri au Court Mantel, et Geoffroi, duc de Bretagne, se soumirent également à leur père, qui, en leur considération, consentit à pardonner à tous les rebelles, et qui accorda à chacun de ses fils deux châteaux pour leur sûreté, et un revenu assez considérable. Louis VII dans cette guerre n'avait été que l'auxiliaire des princes anglais ; il n'avait point de griefs personnels à faire valoir, et dans la pacification, il paraît qu'il ne demanda point d'avantages pour lui-même [1].

(1175.) Après une guerre civile aussi acharnée, et qui avait désolé une aussi grande partie de la France, car la moitié de la France reconnaissait alors l'autorité du monarque anglais ; il fallut un temps assez long pour rétablir l'ordre dans les provinces. Henri II exigeait que tous les châteaux fussent remis dans l'état où ils se trouvaient, quinze jours avant que la guerre eût éclaté. Pendant qu'il faisait désarmer sous ses yeux ceux de la Normandie et de l'Anjou, il chargeait son fils Richard de faire exécuter la même opération en Aquitaine, et Geoffroi en Bretagne. Quant à Henri au Court Mantel, qu'il avait laissé à Rouen, il avait lieu de soupçonner que ce jeune prince était toujours livré aux intrigues secrètes du roi de France. Henri II avait eu à Gisors, le 24 février, une entrevue toute pacifique avec Louis VII ; mais ce monarque, qui avait renoncé à la guerre, ne pouvait contenir la jalousie que lui inspirait son redoutable vassal. Il avait persuadé au jeune Henri que son père ne voulait le conduire en Angleterre que pour le jeter dans une prison : aussi lorsque, au milieu du carême, celui-ci fit au jeune homme la proposition de l'accompagner, le prince s'y refusa avec beaucoup d'effroi. Ce qui ajoutait à ses soupçons, c'est que Henri, qui avait reçu l'hommage de ses deux plus jeunes frères, avait refusé le sien, sous prétexte qu'étant roi lui-même il ne devait pas humilier la dignité royale. Aucun dessein semblable n'était cependant entré dans le cœur de Henri ; il s'efforça de regagner la confiance de son fils, en lui montrant beaucoup d'affection ; il consentit, pour le tranquilliser, à recevoir son hommage lige, parce que, dans cette cérémonie, tandis que le vassal jurait fidélité, le seigneur jurait protection ; il lui permit ensuite d'aller faire une courte visite au roi de France, destinée à dire adieu à son beau-père ; puis il s'embarqua avec lui le 10 mai pour

[1] Guillelmi Neubrigensis, lib. II, p. 117, 118. — Gervasii Dorobern., p. 138. — Bened. Petroburg. vita Henrici II, p. 160, 161. — Radulfi de Diceto, p. 196, 197. — Roberti de Monte, p. 318.

l'Angleterre [1]. Il n'avait pas pardonné de même à Éléonore, la mère des jeunes princes, il la retenait toujours captive, et l'on croyait même qu'il songeait à se divorcer d'avec elle [2].

Vers cette époque, Louis VII, à mesure qu'il avançait en âge, tenait une place toujours moins importante sur la scène du monde. Son frère Henri, archevêque de Reims, étant mort en 1176, il pourvut de cet archevêché Guillaume, frère de sa femme et des comtes de Blois et de Champagne, qui auparavant était archevêque de Sens, et qui dès lors eut la plus grande part au gouvernement du royaume [3]. Vers le même temps, Louis VII donna le consentement royal à l'institution d'une commune à Auxerre. Cette ville relevait en partie du comte, en partie de l'évêque, et le comte avait accordé à prix d'argent les priviléges que lui avaient demandés les bourgeois, et que le roi avait confirmés. Mais l'évêque réclama contre l'établissement de cette commune, comme contraire aux droits de son église. Louis VII commençait à considérer les communes dans les seigneuries de ses barons, comme les villes impériales étaient considérées dans l'Empire; c'étaient des corps nouveaux qui se plaçaient immédiatement sous sa protection, qui correspondaient avec lui, et qui lui payaient des redevances. « Il » réputait siennes, dit un ancien auteur, toutes les villes où il y avait » une commune, et il se plaignit que l'évêque voulût ôter à lui et à ses » successeurs la ville d'Auxerre. » Cependant il consentit à examiner les titres de ce prélat, et quand il les trouva appuyés d'une grosse somme d'argent, quand il écouta surtout ses conseillers, également gagnés par des présents, non-seulement il révoqua le privilége qu'il avait accordé aux bourgeois, mais il en accorda un tout contraire à l'évêque, par lequel il s'engageait à ne jamais laisser établir de commune à Auxerre, sans le consentement de l'Église [4].

La partie de la France qui appartenait au roi d'Angleterre éprouvait plus de troubles; Henri au Court Mantel était auprès de son père en Angleterre; mais la cour du vieux roi lui semblait une prison, et il sollicitait sans cesse la permission de repasser sur le continent. Il prétendait avoir fait le vœu d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice,

[1] Bened. Petroburg., p. 162. — Radulfi de Diceto, p. 198. — Roberti de Monte, p. 319.

[2] Gervasii Dorobern., p. 139.

[3] Bened. Petroburg., p. 166. — Gervasii Dorobern., p. 139.

[4] Historia episcop. Autissiodor., t. XII, p. 304.

et il assurait que sa conscience était engagée à l'accomplir. Il recevait la nouvelle du soulèvement des barons de l'Aquitaine et de la Gascogne contre son frère Richard, et il languissait de se rendre là où il trouverait des combats. Les fils de Henri II n'avaient appris ni à respecter les lois de l'État, ni à obéir à leur père ; mais ils réunissaient toutes les qualités brillantes qui constituaient alors le parfait chevalier. Leur bravoure personnelle, leur adresse dans tous les exercices du corps, les mettaient au-dessus de tous les jeunes gens de leur âge ; et Henri l'emportait encore sur ses frères en élégance de manières et en libéralité. Il avait été élevé par Bertrand de Born, sire de Hautefort, le meilleur chevalier de l'Aquitaine, et en même temps l'un des plus brillants troubadours de la langue provençale. Dante rencontra, nous dit-il, ce seigneur dans l'enfer, portant sa tête à la main, et puni pour avoir armé le fils contre le père [1]. En effet, le sire de Hautefort semblait n'avoir d'autre plaisir que d'exciter les jeunes princes à la guerre, et les sirventes qui nous sont restés de lui respirent une ardeur belliqueuse qu'aucun autre poëte n'a égalée [2].

Henri au Court Mantel obtint enfin la permission de quitter l'Angleterre, qu'il sollicitait sous divers prétextes, et il en profita d'abord pour aller voir le roi de France, son beau-père, qui prenait constamment à tâche de l'écarter de ses devoirs. De là il revint à Poitiers, où il fut bientôt entouré de tous les mêmes factieux qui l'avaient secondé dans sa précédente révolte, et qui désiraient l'amener à recommencer les hostilités. Un secrétaire, cependant, qui lui avait été donné par son père, le surveillait, et rendait compte au vieux roi de ses menées. Quelqu'une des lettres de ce secrétaire fut interceptée. Il semble que Henri au Court Mantel reconnut dès lors qu'il devait renoncer à ses projets ; mais il en ressentit d'autant plus de rage contre son serviteur qui l'avait

[1] Io vidi certo, ed ancor par ch' io 'l veggia,
Un busto senza capa andar si come
Andavan gli altri della trista greggia ;
E 'l capo tronco tenea per le chiome
Pesol con mano a guisa di lanterna,
. . . .
Sappi che' i' son Bertram dal Bornio, quelli
Che diedi al Re Giovane i ma' conforti.

DANTE, *Inferno*. XXVIII, v. 118-142.

Benvenuti Imoliensis Comment. in Dantis comediam ; Antiq. ital. t. I, p. 1123.

[2] Littérature du midi, t. 1.

trahi. Il voulait le faire pendre, ou le faire écorcher vivant, pour le punir de ce qu'il appelait un crime de haute trahison. L'évêque de Poitiers ne réussit à sauver sa vie qu'en représentant qu'il était clerc, et que les juges séculiers ne pouvaient prononcer sur sa tête. Henri consentit enfin à le renvoyer à son père; mais il voulut que de Poitiers jusqu'à Barfleur il fût conduit les mains liées derrière le dos, et les épaules nues, et que ses gardiens lui donnassent le fouet dans toutes les villes qu'il traverserait [1].

Richard Cœur de Lion, second fils de Henri II, auquel il avait donné le gouvernement de l'Aquitaine, n'était ni moins prodigue ni moins brave que son aîné; mais il était plus emporté, plus arrogant, et son joug en devenait insupportable. Tous les seigneurs de l'Aquitaine avaient éprouvé à leur tour ses injustices, ses caprices et ses vexations : leur patience se lassa, et ils se soulevèrent enfin de toutes parts en 1176. Wulgrin, fils de Guillaume IV, comte d'Angoulême, se mit à leur tête : il prit à sa solde un grand nombre de Brabançons, qui avaient servi dans les dernières guerres civiles, et qui, débandés à la paix, offraient leurs bras à quiconque voudrait les employer. De son côté, Richard, après avoir fait au printemps un voyage en Angleterre, pour demander des secours à son père, rassembla une armée mercenaire assez considérable, avec laquelle il marcha à la rencontre des rebelles; il les atteignit peu de jours après la Pentecôte, entre Butteville et Saint-Mégrin, les battit et détruisit presque leurs Brabançons. Il attaqua ensuite dans leurs forteresses chacun de ses seigneurs. Il fit prisonnier Aymar, vicomte de Limoges, dans sa capitale; puis il entreprit le siége d'Angoulême. Le comte de cette ville, Guillaume IV et son fils Wulgrin s'y étaient enfermés, ils furent obligés de se rendre à discrétion; les vicomtes de Ventadour et de Chabannais eurent un peu plus tard le même sort. Richard envoya tous ces seigneurs, avec un grand nombre d'autres prisonniers, à son père, en Angleterre. Henri II les fit amener en suppliants au pied de son trône, à Winchester, le 21 septembre; et après avoir écouté leur apologie, il leur accorda à tous leur grâce [2].

Pendant le même temps, Henri II continuait à presser, tant en Angleterre qu'en Normandie et en Bretagne, la démolition de tous les châteaux qui avaient été fortifiés pendant les guerres civiles. Il n'épar-

[1] Bened. Petroburg., p. 165, 166.

[2] Bened. Petrob., p. 165. — Radulfi de Diceto, p. 200.

gnait pas même ceux qui appartenaient à ses plus zélés partisans, et il raffermissait ainsi son autorité si récemment ébranlée. Dans la même année, il maria une de ses filles à Guillaume le Jeune, roi de Sicile, et il assura à Jean, son quatrième fils, l'héritage de son cousin le comte de Glocester, dont il lui fit épouser la fille. La négociation par laquelle il avait compté procurer à celui-ci l'héritage de Savoie, était demeurée sans résultat, parceque Agnès, ou Alix de Savoie, fille de Humbert III, qui lui avait été promise, était morte avant de parvenir à l'âge de se marier [1].

(1177.) La guerre qui avait longtemps désolé l'Italie était parvenu à son terme. Frédéric Barberousse, après des efforts prodigieux pour faire rentrer dans l'obéissance les villes de la ligue lombarde, avait été obligé de reconnaître leur liberté et leurs droits. Le traité qui fut signé à Venise le 6 juillet 1177 n'était encore qu'une trêve qui prépara la paix conclue six ans plus tard à Constance. Cette trêve, cependant, conservait aux villes les gouvernements républicains sous lesquels elles avaient illustré leur résistance ; elle limitait les prétentions des empereurs, et les réduisait presque à des droits purement honorifiques; elle mettait un terme au schisme, car par elle Frédéric reconnaissait Alexandre III ; il recevait de lui l'absolution, et il abjurait l'antipape dont il avait jusqu'alors soutenu la légitimité. La cessation de cette querelle devait avoir pour effet de relever le courage des communes et des villes libres dans tout le reste de l'Europe ; d'augmenter l'orgueil d'Alexandre III, dont le trône dominait désormais toute la chrétienté; de laisser enfin à Frédéric Ier l'entier usage de ses forces, qui jusqu'alors avaient été neutralisées par la résistance de la Lombardie.

Cette paix de l'Église était cependant troublée par les progrès de la réforme des Albigeois. Des prêtres, des évêques et des princes laïques commençaient à en adopter les principes ; et nous trouvons dans cette même année une lettre du comte de Toulouse au chapitre de Citeaux, dans laquelle il annonce que, ne pouvant arrêter le développement de l'hérésie par le glaive spirituel, il va recourir au roi de France, pour lui faire employer contre elle le glaive temporel. Néanmoins il se passa quelque temps encore avant que ces efforts, pour supprimer la réforme de l'Église, allumassent la guerre dans le Midi [2].

[1] Guichenon, Hist. gén. de la maison de Savoie, t. I, p. 242. — Bened. Petroburg., p. 166.

[2] Gervasii Dorobern. Chron., p. 140.

Pendant ce temps les deux rois de France et d'Angleterre cherchaient à concilier par des mariages leurs prétentions respectives, plutôt qu'à les faire valoir par les armes. Louis VII, dont le fils nommé Philippe était alors âgé seulement de douze ans, songeait à le marier à l'aînée des filles de ce Mathieu, comte de Boulogne, tué au siége de Driencourt, en 1173, dans la guerre des fils de Henri II contre leur père ; et comme ces princesses n'avaient pas de frère, pour être plus sûr que leur héritage ne lui échappât pas, il voulait que la seconde fût mariée à un fils de son beau-frère, le comte de Blois : mais le comte de Boulogne, quoique vassal du roi de France, avait fait hommage au roi d'Angleterre ; et son frère Philippe, comte de Flandre, chargé de la tutelle des deux comtesses ses nièces, ne voulut point disposer de leur main sans l'agrément de Henri II [1].

D'autre part, il avait été convenu depuis longtemps entre les deux rois, que Richard Cœur de Lion, duc d'Aquitaine, épouserait Alix, fille de Louis VII, qui avait dès lors été mise sous la garde de Henri II, Le bruit courait que ce monarque, dont les mœurs étaient très-dissolues, avait séduit cette jeune fille destinée à son fils. Louis, pour faire cesser ce scandale, insistait sur la célébration des noces, sans plus de délai. Henri II demandait qu'auparavant les conditions du traité fussent exécutées par la France, savoir : que le Vexin français lui fût remis comme dot de Marguerite, qu'avait épousée son fils aîné; et le Berri, comme dot d'Alix, que devait épouser le second. Louis VII recourut au pape Alexandre III, qui envoya à Rouen un cardinal légat, avec ordre de mettre sous l'interdit toutes les possessions du roi d'Angleterre, tant en deçà qu'au delà des mers. Henri II fut effrayé ; il demanda du temps pour s'expliquer ; il arriva en Normandie au mois d'août ; il voulut avoir avec Louis VII une conférence. Les deux rois se rencontrèrent en effet au château d'Ivry, le 21 septembre ; là il ne fut point question des soupçons qui seuls auraient pu justifier l'intervention du pape ; des arbitres furent nommés pour régler les différends qui subsistaient encore entre les deux rois, et rectifier les frontières ; et le mariage d'Alix fut différé sans qu'on assignât de raison pour ce retard [2].

Mais tandis que dans toutes ces conférences Henri semblait ne re-

[1] Bened. Petroburg., p. 167.

[2] Bened. Petroburg., p. 171. — Gervasii Dorobern., p. 140. — Roberti de Monte, p. 320.

chercher que la paix, ne demander que son droit, et ne vouloir obtenir que ce que les arbitres les plus équitables lui assigneraient, il avait toujours soin de s'assurer d'avance par les armes la possession de l'objet disputé, pour attendre ensuite, les mains garnies, la décision qu'il invoquait. Dès le commencement du printemps, Richard avait porté ses armes en Gascogne ; il avait assiégé et pris la ville de Dax, défendue contre lui par le vicomte de Dax et le comte de Bigorre ; il avait pris ensuite Bayonne, et il était arrivé jusqu'aux frontières de l'Espagne, obligeant ces peuples demi-sauvages à respecter des lois que jusqu'alors ils avaient à peine connues [1]. D'autre part, Henri au Court Mantel était entré en Berri, d'après les ordres de son père ; il s'était fait rendre l'héritage de Raoul de Dol, le plus riche des Barons de cette province, et la garde-noble de sa fille, enfant de trois ans, qu'on avait voulu soustraire. Il s'était de même fait livrer les châteaux d'Issoudun et de Tournon ; et lorsque Henri II était arrivé sur le continent, ce vieux roi était à son tour entré en Berri, pour achever de soumettre cette province [2]. Il s'était rendu maître de La Châtre ; puis il avait passé dans le Limousin, où il avait fait sentir son courroux à tous les barons qui, dans la guerre précédente, avaient pris le parti de ses enfants contre lui. Il s'était plus tard avancé dans l'Auvergne, où il avait reçu l'hommage de tous les comtes et les barons du pays, à la réserve d'un seul, l'évêque de Clermont, qu'il avait reconnu relever du roi de France. Il avait profité de ce que Audebert, comte de La Marche, n'avait point d'enfants, et désirait finir ses jours à la terre sainte, pour acheter de lui, au prix de quinze mille livres d'Anjou, la souveraineté de ce comté, qui relevait du duché d'Aquitaine. Et lorsque, après toutes ces choses, il eut, au mois de novembre, une nouvelle conférence avec le roi de France, pour nommer les douze arbitres, six évêques et six barons, qui devaient tracer en Auvergne les limites entre leurs deux souverainetés, il était à peu près sûr que ceux-ci prononceraient en faveur de celui des deux rois qui s'était montré, par son activité, le mieux en état de récompenser ou de punir leur partialité [3].

(1178.) Cependant les deux rois avançaient en âge, et tous deux, désireux de repos, semblaient avoir renoncé à la rivalité qui si long-

[1] Bened. Petroburg., p. 167.
[2] *Ibidem.* — Radulfi de Diceto, p. 200. — Roberti de Monte, p. 320.
[3] *Ibid.*, p. 173.

temps avait troublé leurs deux règnes. Pendant le séjour de Henri II sur le continent, ils eurent de fréquentes conférences, soit en raison des nombreux liens de famille qui les unissaient, soit pour régler leurs intérêts, entremêlés de mille manières. La dévotion, qui s'accroissait en eux avec l'âge, les rapprochait aussi. Ils formaient vaguement le projet de marcher eux mêmes au secours de la terre sainte, ou tout au moins d'y envoyer des secours plus puissants ; et c'était un des sujets sur lesquels ils revenaient le plus fréquemment dans leurs conférences. Ils mirent aussi en délibération s'ils ne se rendraient point tous deux dans le comté de Toulouse, pour y travailler en commun à l'extirpation des hérétiques henriciens, bons hommes ou Albigeois, dont on leur annonçait les progrès. Cependant ils jugèrent, après quelque délibération, qu'il valait mieux encore abandonner cette besogne à un cardinal de la Gaule romaine, qui se rendait dans l'église méridionale pour cet objet, en conduisant avec lui plusieurs évêques et plusieurs barons. Henri II demanda alors, et obtint de Louis VII, des lettres par lesquelles ce roi prenait sous sa garantie toutes les possessions de l'Anglais en deçà des mers, et s'engageait à les défendre comme les siennes propres ; puis il repassa en Angleterre vers le milieu de juillet [1]. Il n'y fut pas plutôt débarqué, qu'il alla visiter le tombeau de saint Thomas Becket, pour lequel il ressentait ou il affectait une dévotion toujours croissante [2].

Louis, de son côté, s'occupa de protéger la commune de Laon contre son évêque ; cette commune comme toutes les autres cités récemment affranchies, avait cherché à intéresser le roi en sa faveur par de riches présents, et à obtenir de lui une charte qui garantît ses immunités ; elle avait, de plus, contracté alliance avec la commune de Soissons, et avec les hommes de quelques villages voisins. Cependant les prélats trouvaient toujours les gentilshommes disposés à attaquer les bourgeois, tandis que le roi ne songeait à les défendre qu'aussi longtemps qu'il pouvait obtenir d'eux de l'argent en retour, et même alors il se laissait très-vite décourager. Les Laonnais, comptant sur ses promesses, osèrent attendre leurs ennemis en rase campagne ; mais l'infanterie des bourgeois, très-propre à défendre les murailles, ne savait point résister au choc de la gendarmerie à cheval. Les communes de Crespy, de Velly, de Senlis, envoyèrent leurs milices aux Laonnais, qui prirent position,

[1] Bened, Petroburg., p. 173, et Note.
[2] Radulphi de Diceto, p. 201.

le lundi de la seconde semaine du carême, près du moulin de Saint-Martin de Comporte ; ils y furent attaqués par Jacques d'Avesnes, Hugues de Pierrepont et Raynaud de Rosoy, parents de l'évêque de Laon, et mis dans une complète déroute. Louis VII, pour venger son autorité méprisée, fit ravager les terres de ces gentilshommes : ceux-ci invoquèrent à leur tour les secours du comte de Hainaut, qui relevait de l'Empire, non du roi de France. Quelques combats furent livrés sur cette frontière ; puis la paix se fit, sans que les historiens du temps aient pris la peine de nous apprendre si les droits de la commune de Laon furent réservés·[1].

Ce n'était pas sans raison que la réforme de l'Église dans le midi de la Gaule, ou, comme on l'appelait, l'hérésie des bons hommes et des henriciens, avait attiré l'attention des deux rois ; elle faisait en effet des progrès alarmants pour les prêtres. On comptait que, dans la populeuse ville de Toulouse; plus de la moitié des habitants avait embrassé la nouvelle doctrine ; elle ne trouvait pas seulement des partisans parmi les plus basses classes du peuple ; des hommes riches, des barons, des chevaliers donnaient l'exemple du zèle, et l'on reconnaissait leur conversion à la réforme de leurs mœurs. Roger, vicomte de Béziers, fils de ce Raimond Trencavel qui avait si longtemps dirigé toutes les ligues des ennemis du comte de Toulouse, paraissait avoir adopté lui-même la croyance des henriciens ; tout au moins il favorisait ceux qui la professaient. Toutefois, comme le pouvoir temporel secondait toujours puissamment celui de l'Église, comme les dissidents en religion devaient toujours être jugés par ceux dont ils se séparaient, comme ils ne pouvaient en appeler à aucune autorité impartiale et supérieure à celle de leurs adversaires, ils évitaient une controverse dont l'issue ne pouvait être que fatale pour eux ; ils ne se distinguaient par aucun signe extérieur des catholiques ; ils n'abandonnaient point leurs églises, et ils cherchaient, lorsqu'ils étaient interrogés, à dissimuler leur foi par des réponses évasives.

Le légat qu'Alexandre III avait envoyé en Languedoc, était Pierre, cardinal du titre de saint Chrysogone, qui était accompagné par l'archevêque de Bourges, les évêques de Bath et de Poitiers, et l'abbé de Clervaux, et qui fut bientôt après suivi par l'archevêque d'Auch, et les évêques de Cahors et de Toulouse. Quand ces prélats arrivèrent à Tou-

[1] Gisleberti Montensis Hanonniæ Chronicon, p. 378. — Chronicon Anonymi canonici Laudunensis, p. 680.

louse, en 1178, leurs premières prédications furent accueillies par des murmures ; on les appelait apostats, hypocrites, hérétiques : cependant personne ne s'avançait pour soutenir une doctrine différente de la leur ; personne n'osait reconnaître qu'il n'appartenait pas à l'Église. Les prélats demandèrent alors à l'évêque de Toulouse, et à ceux d'entre les ecclésiastiques, les consuls de la ville et les citoyens dont ils se croyaient les plus sûrs, de leur désigner quels étaient les hérétiques. C'est sur leur requête qu'on leur dénonça d'abord Pierre de Mauran, chevalier, qui possédait deux tours fortifiées, l'une dans la ville, l'autre à la campagne, et qui l'emportait tellement par son éloquence aussi bien que par ses richesses, sur tous les autres henriciens, qu'on le regardait comme le chef de la secte, et qu'on l'avait surnommé *saint Jean l'Évangéliste*. Mauran, toutefois, assura qu'il était orthodoxe, et déclara ne point vouloir se séparer de l'Église. On lui présenta la confession de foi des prélats ; il se dit prêt à la souscrire ; mais, quand on le requit d'affirmer par serment que c'était la sienne, il demanda, comme chevalier, à être dispensé du serment, soit parce que toute la secte répugnait en général à cette invocation de la Divinité, soit parce qu'elle se refusait surtout à rendre un culte aux reliques sur lesquelles on voulait faire jurer le prévenu. Pressé dans ses derniers retranchements, Pierre de Mauran produisit alors un papier en langue vulgaire, que les autres sectaires déclarèrent comme lui contenir les bases de leur croyance. « Comme nous trouvâmes dans cet écrit, dit le cardinal légat dans » une lettre encyclique adressée à tous les fidèles, quelques mots qui » pouvaient être suspects, et qui, à moins d'être mieux expliqués, » pouvaient recéler une hérésie, nous leur demandâmes de nous ré» pondre en latin, pour justifier leur foi ; soit parce que nous n'en» tendions pas suffisamment leur langue, soit parce que les évangiles » et les épîtres sur lesquels ils prétendent que leur foi repose, ont été, » comme chacun sait, écrits en latin. Ils n'osèrent toutefois pas le faire, » car ils ignoraient absolument la langue latine, et nous fûmes con» traints, à cause de leur ignorance, à condescendre à disputer avec » eux sur les sacrements de l'Église, dans la langue vulgaire, quelque » absurde que cela doive paraître [1]. »

Le cardinal de Saint-Chrysogone était le maître à Toulouse, et il n'aurait point permis aux hérétiques de trouver à leur tour absurde

[1] Epistola Encyclica Petri cardinalis. Hist. de France, t. XIII, p. 177, col. 1, dans la Note.

que les évangiles eussent été écrits en latin. Il usa cependant d'indulgence envers Pierre de Mauran ; il voulut bien le tenir pour converti ; et en raison de sa prompte pénitence, il se contenta de le condamner à la confiscation de tous ses biens, à un exil de trois ans à la terre sainte, et à recevoir tous les jours la discipline sur ses épaules nues, dans l'église de Saint-Saturnin, pendant les quarante jours qui précéderaient son départ. L'évêque de Toulouse et l'abbé de Saint-Saturnin voulurent bien se charger de lui administrer cette correction, l'un à droite, l'autre à gauche, avec un zèle qui tira des larmes des assistants. Le légat prononça ensuite l'excommunication et l'anathème contre tous les sectaires ; il confirma la sentence qui les bannissait du pays ; et en quittant Toulouse, il crut avoir délivré cette capitale de la tache d'hérésie. Il trouva plus de résistance à Castres, à Béziers, et dans le haut Languedoc. Les sectaires se retirèrent dans les montagnes les plus inaccessibles ; le vicomte Roger II lui-même crut devoir se mettre en sûreté, et les prélats, n'ayant pu l'atteindre, prononcèrent contre lui l'anathème, et lui envoyèrent en même temps un défi, au nom de Jésus-Christ, du pape et des deux rois de France et d'Angleterre [1].

La même année, cette partie considérable de la Gaule orientale, qui sous le nom de royaume d'Arles et de Bourgogne relevait, non du roi de France, mais des empereurs, fut visitée par son monarque. Frédéric Barberousse craignait que la nouvelle du traité de Venise ne nuisît à l'idée qu'on se formait de son pouvoir, et qu'on cessât de redouter celui qui avait capitulé avec des sujets rebelles ; il crut donc regagner de la considération en déployant sa puissance dans des États qui, depuis la chute du royaume de Bourgogne, n'avaient obéi que de nom à ses prédécesseurs. Comme époux de Béatrix, héritière du comté de Bourgogne, et comme protecteur du duc de Zæhringhen, il était assuré de la fidélité des deux partis qui s'étaient autrefois disputé cette contrée. D'ailleurs il n'avait point l'intention de restreindre les priviléges de ses grands vassaux. Il vint donc sans crainte à Arles, où il se fit couronner roi de Provence, le 30 juillet, et il signala cette cérémonie par la concession de nouveaux priviléges à Raimond V, comte de Toulouse, qui portait le titre de marquis de Provence, tandis qu'Alphonse II, roi d'Aragon, était comte de la même province ; à Albéric de Toulouse, comte dauphin, au nom de sa femme Béatrix ; à Bertrand Des Baux, prince

[1] Rogerii de Hoveden Annal., p. 327 et seq., rapporté en note, ad Bened. Petroburg., p. 174 et seq. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, p. 46.

d'Orange, et au comte de Valence [1]. Il passa de là à Vienne sur le Rhône, où il fut de nouveau couronné ; puis à Besançon, où il tint un grand parlement du royaume de Bourgogne. Cependant c'était en se dépouillant en faveur de ses grands vassaux que l'empereur les attirait à sa cour ; et ce voyage en Provence et en Bourgogne, d'un des plus grands hommes qui aient porté la couronne impériale, acheva d'anéantir son autorité sur la France [2].

(1179.) Le fils unique de Louis VII, Philippe, qu'on avait appelé *Dieu-Donné*, parce qu'il était né lorsqne son père n'espérait plus avoir d'enfants, et qu'on nomma plus tard Philippe-Auguste, parce qu'il était né dans le mois d'ooût, touchait enfin à l'adolescence. Lorsqu'en 1179 il entra dans sa quatorzième année, Louis VII, qui approchait de soixante ans, et qui en avait déjà régné quarante-deux, résolut de le faire couronner, pour assurer sa succession. Il ne se laissa point effrayer par le funeste exemple des révoltes, qu'il avait lui-même excitées, de Henri au Court Mantel, son gendre, contre Henri II. Pour donner plus de solennité à ce couronnement, « il fit citer, par un édit » public [3], tous les archevêques et évêques, comtes et barons du » royaume des Français, afin que, selon qu'ils chérissaient lui et son » honneur, ils fussent rassemblés sans nul empêchement, dans la ville » de Reims, le jour même de l'Assomption de la Sainte-Vierge (15 août), » pour couronner et consacrer comme roi son fils Philippe. » On voit que cet édit ne fait point une mention expresse des douze pairs de France, quoiqu'il soit probable que c'est à peu près dès cette époque qu'ils commencèrent à tenir un rang particulier dans la monarchie. Tous les princes voulurent assister aux fêtes brillantes du couronnement, et pour régler leur rang et leurs fonctions, ils eurent recours aux récits des trouvères, et aux romans de chevalerie qui charmaient leurs loisirs, et qui avaient à leurs yeux bien plus de crédit que des titres qu'ils ne savaient pas lire .[4] Trois fils du roi d'Angleterre se rendirent des premiers à la cour de Louis VII pour faire honneur à leur beau-frère. L'aîné, Henri au Court Mantel, avait été comme lui couronné

[1] Hist. gén, du Languedoc, liv. XIX, p. 45 — Bouche, Hist. de Provence, liv. IX, § II, p. 164.

[2] Radulfi de Diceto, p. 201. — Chronicon sancti Pantaleonis, p. 723. — Pagi critica, p. 654.

[3] Bened. Petroburg., p. 179.

[4] Le poëte laureat de Philippe-Auguste, Guillelmus Armoricus, fait allusion à

du vivant de son père, « mais il avait passé trois ans hors de son » royaume, à courir les tournois de la Gaule, avec des dépenses » inouïes : il avait laissé de côté la majesté royale, et s'était changé » tout entier de roi en chevalier, maniant son cheval avec adresse, et » recueillant les applaudissements du peuple, par ses succès dans ces » combats simulés [1]. » Ce prince réclama dans la cérémonie l'office de sénéchal, ou *dapifer*, « se fondant sur les droits du roi Kaius, qui » avait fondé la ville de Caen, et sur ceux de Beduenus, comte d'An» jou, qui avait été échanson de Charlemagne [2]. »

Cependant le couronnement de Philippe ne put point avoir lieu à l'époque qui avait été fixée. Comme le jour en approchait, ce prince s'égara à la chasse, avec les jeunes seigneurs rassemblés pour la cérémonie : séparé de tous ses compagnons, il s'enfonça toujours plus dans les bois, et y passa une partie de la nuit ; enfin il fut trouvé par un bûcheron, qui le ramena à son cortége. La fatigue, le froid, l'humidité, et plus que tout, la peur, à l'apparition du bûcheron, qu'il crut surnaturelle, lui causèrent une maladie violente, qui donna tant d'inquiétude à son père que, pour obtenir du ciel son rétablissement, Louis résolut de se rendre immédiatement en pèlerinage au tombeau de saint Thomas Becket, à Cantorbery [3].

Ce saint, disait-il, lui avait apparu pendant trois nuits consécutives, pour lui demander cet acte de dévotion. Henri II, prévenu de son arrivée, vint le recevoir avec respect sur le rivage à Douvres, l'accompagna jusqu'au tombeau, le défraya de sa route, et lui offrit, ainsi qu'à sa suite, des présents magnifiques, qui ne furent point acceptés. Louis VII fit des oblations splendides sur le tombeau de son ancien ami, et repartit en toute hâte. En effet, il accomplit son pèlerinage avec tant de diligence, qu'il ne passa que cinq jours sur le territoire anglais, du 22 au 26 août. A son retour, en débarquant à Witsand, en Flandre, il apprit que son fils était en pleine convalescence ; mais avant d'arriver à Paris il fut frappé lui-même d'une attaque de paralysie, qui le priva

toutes les fables des paladins de Charlemagne, et en particulier à celle de ses douze pairs :

Quâ Dux Rollandus post inclyta bella, ducesque
Bisseni, quorum florebat Francia laude.

Philippidos, lib. III, v. 389, p. 153.

[1] Radulfi de Diceto, p. 201.

[2] Chronicon Anonymi canonici Laudunensis, p. 683.

[3] Rigordus de gestis Philippe Augusti, t. XVII. Hist. de France, p. 5.

de l'usage de son côté droit, et qui le laissa languissant pendant l'année qu'il vécut encore [1].

Cette maladie même donnait une nouvelle importance au couronnement de son fils; un édit de Louis VII convoqua, pour le 1er novembre, jour de la Toussaint, tous les grands de son royaume à Reims. Presque tous les évêques de la France royale s'y trouvèrent : Guillaume, archevêque de Reims et frère de la reine, mit la couronne sur la tête du jeune prince, assisté par les archevêques de Tours, de Bourges et de Sens. Pendant la procession qui avait précédé, Henri au Court Mantel, roi d'Angleterre, avait porté cette couronne, et Philippe, comte de Flandre, marchait devant avec l'épée nue : les autres grands seigneurs avaient tous réclamé quelque fonction dans cette cérémonie, à la réserve de ceux du Languedoc, retenus chez eux par une guerre qui venait d'éclater dans leur province entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon [2]. Rien enfin ne manqua à la splendeur de cette inauguration que la présence du vieux roi [3].

Le règne de celui-ci finit avec le couronnement de son fils, quoique sa vie se prolongeât encore jusqu'au 18 septembre de l'année suivante. Dans sa jeunesse, Louis VII avait montré de la bravoure personnelle, de l'activité, du zèle pour ce qu'il croyait droit et honorable, et de la déférence pour les conseils de quelques hommes sages, qui lui avaient fait acquérir, au commencement de son règne, plus d'autorité sur le reste de la France que n'en avait exercé aucun de ses prédécesseurs de la race de Capet. Mais Louis n'avait rien de brillant dans l'esprit ou de vigoureux dans le caractère; il ne s'était distingué que par ces qualités aimables qui plaisent dans la première jeunesse, et qui passent avec elle. Dès l'âge de quarante ans, son déclin avait été visible, car la maturité des hommes médiocres est bien inférieure à leur adolescence; il n'aimait plus la fatigue ni de corps ni d'esprit; il n'était plus propre à la guerre, qu'il n'avait faite que comme soldat, non comme général, et dont il n'entendait point les combinaisons. Il ne connaissait ni l'administration ni les finances, mais heureusement pour lui que fort peu de savoir dans ce genre était exigé des rois, aussi sa plus grande habileté consistait-elle à laisser faire. Sa politique n'admettait aucune longue

[1] Bened. Petroburg., p. 180. — Gervasii Dorobern., p. 141. — Radulfi de Diceto, p. 202. — Roberti de Monte, p. 322,

[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, p. 52.

[3] Bened. Petroburg., p. 181.

combinaisan, aucun projet, aucun calcul de l'avenir, et elle ne reposait sur aucune connaissance historique; mais sa jalousie était momentanément réveillée par la grandeur de son plus redoutable voisin; puis elle s'endormait de nouveau à la première cajolerie, à la première offre que lui faisait Henri II, non point de retourner en arrière, mais de n'aller pas plus avant. Enfin, la dévotion était son caractère principal, dévotion toute monastique, tout attachée à de petites pratiques superstitieuses, et qui lui faisait rechercher son salut dans l'obéissance la plus scrupuleuse au pape et aux prêtres. Cette dévotion, se trouvant heureusement unie à un caractère doux et humain, ne l'entraîna presque jamais à des actes dénaturés : il ne répandit que rarement, par déférence pour les prêtres, le sang des hérétiques, des infidèles et des juifs, et ce fut sans paraître y prendre plaisir. Dautre part cette dévotion servit habituellement à diriger sa conduite politique; elle décida presque toujours de ses guerres ou de ses alliances; et en lui faisant fermer les yeux sur ses goûts et sur ses intérêts les plus immédiats, elle le servit mieux que n'aurait fait la prudence la plus consommée. Louis VII n'aimait point la liberté, ni dans les communes, ni dans les seigneurs; il était jaloux des progrès et de l'indépendance des villes, et il aurait voulu que Frédéric Barberousse réduisît les Lombards à l'obéissance; toutefois la dévotion pour Alexandre III lui fit accueillir ce pontife fugitif; à cause de lui et par lui des secours furent envoyés aux Italiens qui défendaient leur indépendance. et le triomphe de la liberté fut dû en partie à cet asile que Louis VII ouvrit à propos au pape, qui, par intérêt, s'en était fait le champion. De nouveau, dans la querelle entre Thomas Becket et le roi d'Angleterre, le dernier soutenait la cause de tous les rois, ou plutôt celle de l'ordre, de la justice et de la société humaine elle-même, contre les arrogantes prétentions du clergé. Mais la dévotion fit embrasser à Louis la cause de l'Église contre la prérogative royale, et l'Église arrêta seule la puissance menaçante du roi d'Angleterre, comme elle était prête à envahir le reste de la France.

La paralysie de Louis VII et l'affaiblissement de sa tête ne lui permirent point de s'apercevoir que son fils se conduisait avec lui comme il avait autorisé le fils de Henri II à se conduire avec leur père; qu'il chassait tous ses anciens serviteurs; qu'il se brouillait avec la reine sa mère; qu'il lui faisait enlever les sceaux à lui-même, de peur qu'il n'exerçât encore quelque acte de la souveraine puissance [1]; tandis que

[1] Bened. Petroburg., p. 181, 182.

Henri II, par un exemple contraire: se réconciliait avec la reine Éléonore, et lui rendait la liberté [1]. Louis VII mourut enfin le 18 septembre 1180, méritant l'éloge qui lui est donné par un de ses contemporains, « d'avoir été un homme d'une dévotion fervente envers Dieu, et d'une » extrême douceur pour ses sujets, plein de vénération pour les ordres » sacrés, mais plus simple qu'il n'aurait convenu à un prince; car se » fiant plus qu'il n'aurait dû aux conseils des grands seigneurs, qui » ne se souciaient point de ce qui est honnête ou équitable, ili mprima » plus d'une tache grave à son caractère louable [2]. »

[1] Annales Waverleienses, p. 749, t. XII. Hist. de France. — Th. Gale, t. II, Rer. Anglicar., p. 161.

[2] Guillelmi Neubrigens., lib. III, p. 119.

CHAPITRE XX.

Première période du règne de Philippe-Auguste, depuis son couronnement jusqu'à la troisième croisade. 1179-1189.

Nous avons considéré comme une des grandes périodes dans lesquelles doit se diviser l'histoire des Français, celle pendant laquelle la France cessa de reconnaître l'autorité royale. Il s'écoula deux cent quarante ans, au milieu du moyen âge, durant lesquels on ne peut, sans abuser du langage, nommer monarchie l'assemblage de princes et d'États qui s'étaient partagé les provinces : le nom même confédération ne s'applique à eux qu'imparfaitement : car quoiqu'ils fussent tous régis par un même système, qu'ils reconnussent les mêmes principes généraux, les mêmes lois, les mêmes formes, qu'ils se regardassent comme appartenant à un même corps, avec une certaine subordination réglée par les devoirs féodaux, ils n'obéissaient presque jamais à une volonté commune. Cette époque ayant généralement été envisagée sous un autre aspect, ce n'est peut-être qu'après nous avoir suivi dans les détails de l'histoire, que nos lecteurs auront compris ce que nous entendions par *la France confédérée sous le régime féodal*. Dans la période qu'embrasse cette troisième partie, la féodalité fut souveraine, plus tard elle fut sujette. Déjà nous avons vu comment elle exerça la souveraineté ; nous allons voir comme elle la perdit.

Sous ce point de vue, les deux cent quarante ans qui s'écoulèrent depuis l'usurpation du titre de roi par le premier Capet, jusqu'au couronnement du plus illustre de ses descendants en ligne directe, nous ont paru devoir se partager, quant à l'histoire du système féodal lui-même, en trois divisions. Dans la première, qui s'étend jusqu'à la fin du onzième siècle, la confédération féodale était composée de membres presque égaux, jaloux de leur indépendance, obéissant rarement à une volonté commune, et conservant à peine quelques égards extérieurs

pour celui de leurs collègues à qui ils avaient permis de prendre le titre de roi. Dans la seconde division, de 1100 à 1180, on vit la dignité royale s'élever rapidement dans la considération publique, tandis que, par une marche inverse, le pouvoir royal, comparé à celui du plus grand des vassaux de la couronne, ne cessait de diminuer. En effet, durant ces quatre-vingts ans, un des princes français, le duc de Normandie, réunit l'un après l'autre la plupart des grands fiefs de la France à la souveraineté de l'Angleterre, et sans renoncer à la subordination féodale, quoiqu'il portât lui-même le titre de roi, il dépassa tellement son seigneur en puissance, qu'on devait s'attendre à lui voir bientôt occuper sa place. Mais dans la troisième division de cette même période, de 1180 à 1226, la lutte s'engagea entre le suzerain et son grand vassal; les vices et les folies de l'homme firent perdre au prince tous les avantages de sa position; le roi de France reconquit sur le roi d'Angleterre tout ce que celui-ci avait conquis sur la féodalité, et l'autorité royale finit par profiter seule de la réunion successive de tant d'États indépendants au duché de Normandie.

Si l'on compare la puissance du roi de France à celle du roi d'Angleterre, au moment où Philippe-Auguste prit des mains de son père les rênes du gouvernement, on est étonné de l'extrême disproportiou entre les deux couronnes. L'Angleterre était à elle seule, pour Henri II, une pépinière de bons soldats, la source d'abondants revenus, et une retraite assurée où il était très-difficile de le poursuivre : mais l'Angleterre n'était pas un fief de la couronne de France, et c'était par ses possessions françaises, et comme prince français que Henri se trouvait infiniment supérieur à son suzerain. Le Boulonais, la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Bretagne formaient, au nord de la Loire, une souveraineté compacte et fort supérieure en étendue à celle du roi de France, qui ne comprenait que l'Ile-de-France et une partie de la Picardie et de l'Orléanais; cependant si Henri partageait avec son suzerain la souveraineté des provinces du nord de la Loire, il était demeuré presque seul en possession des provinces qui sont au midi, ou qui s'étendent entre le Rhône, la Loire, les Pyrénées et l'Océan occidental. La Touraine, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, la Guienne, la Gascogne, le Berri, la Marche, le Limousin et la plus grande partie de l'Auvergne étaient à lui. Le comte de Toulouse lui avait fait hommage pour ce puissant comté, dont il avait longtemps défendu l'indépendance; et les possessions du roi d'Aragon, le long de la Méditerranée, de Perpignan

jusqu'aux bouches du Rhône, étaient placées, par des traités d'alliance, dans une sorte de dépendance vis-à-vis de lui. La puissance immédiate, ou l'influence de l'Angleterre s'étendait ainsi sur quarante-sept des départements actuels ; il y en avait dix-neuf ou ving qui relevaient de l'Empire, non de la couronne de France ; le domaine de la couronne dont hérita Philippe-Auguste, réuni à celui du reste de ses grands vassaux, répondait à peine à vingt départements.

Louis VII, il est vrai, avait toujours été reconnu comme seigneur suzerain des provinces que possédait le roi d'Angleterre ; mais cette suzeraineté n'ajoutait point à sa puissance réelle ; quelles que fussent les obligations féodales, vraies ou supposées, des vassaux de la couronne, le roi d'Angleterre n'avait presque jamais fourni au roi de France un seul chevalier pour faire le service de ses fiefs. Si une ou deux fois il lui avait envoyé quelques guerriers marchant sous sa bannière, c'était par une sorte de point d'honneur, pour maintenir son rang dans une cérémonie publique ou une fête. Le roi ne pouvait compter sur ce service tout volontaire ; surtout il ne pouvait l'attendre lorsque c'était justement contre le roi d'Angleterre qu'il devait tourner ses armes. D'ailleurs le roi n'était point seul souverain de la partie de la France qui n'était comprise ni dans les domaines de l'Angleterre ni dans ceux de l'Empire, et qui répondait tout au plus à vingt des départements actuels [1]. Il partageait ces provinces avec le petit nombre de grands vassaux que le roi d'Angleterre n'avait pas subjugués, et dont les principaux étaient les trois comtes de Champagne, de Blois et de Sancerre, ses oncles, le comte de Flandre, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. Ces grands vassaux, effrayés de l'ascendant qu'avait pris le roi d'Angleterre, se réunirent quelquefois franchement au roi contre lui ; quelquefois aussi l'on vit les uns ou les autres passer au parti contraire. Lors même qu'ils auraient été toujours unis à la couronne, on n'aurait pu prévoir l'issue qu'eut la lutte dont nous allons entreprendre l'histoire, si l'on n'avait considéré que les forces des vainqueurs, non la discorde, l'imprudence et les fautes sans nombre des vaincus.

La première sous-division de la grande période de la confédération féodale, ou celle de l'indépendance presque absolue de tous les grands vassaux, n'avait point eu d'historiens, soit que le désordre et la bar-

[1] La frontière des départements ne répondant point aux anciennes frontières des grands fiefs, il est impossible d'apporter de la précision à ces évaluations.

barie ne laissent dans les esprits presque aucune pensée de l'avenir, soit que les États fussent trop petits, les événements trop multipliés et trop confus, et les sentiments nationaux trop faibles pour que ceux mêmes qui tournaient leurs regards vers la postérité, crussent possible de l'intéresser aux révolutions de leur temps. La seconde sous-division fut au contraire féconde en historiens, tels du moins qu'un siècle barbare peut les produire; la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, les guerres de ses fils, les progrès constants de sa maison vers une grandeur toujours plus menaçante, furent retracés avec intérêt, avec beaucoup de détails, et un sentiment national très-vif, par plusieurs écrivains normands et anglais. D'autre part, les croisades trouvèrent aussi de dignes historiens, et l'enthousiasme qui avait entraîné les peuples et les rois à ces grandes expéditions, brûlait encore dans leurs récits. Cependant la monarchie française, les rois Louis VI et Louis VII, et les provinces qui relevaient d'eux immédiatement, demeuraient toujours dans l'ombre. Toutes les fois qu'il s'était présenté des événements dignes de mémoire, ou des hommes faits pour exciter quelque intérêt, il s'était trouvé aussi des écrivains propres à en conserver le souvenir; si personne n'avait pris la plume pour célébrer les Capétiens, c'est qu'il n'y avait eu réellement rien de grand ou de glorieux à dire d'eux.

Ce silence finit avec l'avénement de Philippe-Auguste au trône : sans être précisément un grand homme, Philippe fit de grandes choses; il forma de vastes projets, et les conduisit avec constance jusqu'à leur accomplissement. Il eut un but que l'on put connaître ou deviner, tandis que ses prédécesseurs semblaient marcher à l'aventure. Ses panégyristes purent célébrer comme politique et avantageux ce but, lors même qu'il n'était pas toujours juste. Le peuple en jugea comme les écrivains; il commença, à leur exemple, à s'associer à son roi, à croire à la justice de sa cause, à lui souhaiter des succès, à confondre les intérêts de la nation avec ceux du monarque : du moment où les Français eurent des historiens, l'opinion se forma sur les affaires publiques; et l'amour-propre national prit la place d'une apathique impartialité.

Philippe II était né le 22 août 1165. Il paraît qu'on lui donna le nom d'*Auguste*, seulement par allusion au mois dans lequel il était venu au monde. Son panégyriste Rigord prétend que le nom d'Auguste vient d'*augmenter*, et que le roi qui augmenta le plus les richesses et

l'étendue de l'État, tira son surnom de cette étymologie; ou plutôt il semble le lui avoir donné le premier, et avoir été ensuite imité par tous les autres [1]. Philippe était âgé seulement de quatorze ans et deux mois aux fêtes de la Toussaint de l'an 1179, quand il fut couronné, et que la paralysie de son père rejeta sur lui tout le poids du gouvernement. A peine sorti des mains des prêtres qui l'avaient élevé, sa ferveur religieuse était encore entière : aussi il voulut que le premier acte de son gouvernement attestât son zèle, et cette ardeur pour venger Dieu sur ses ennemis, qu'on lui avait représentée comme étant l'essence du christianisme.

(1179-1182.) En un même jour, comme les juifs de tous ses domaines étaient rassemblés dans leurs synagogues pour célébrer le sabbat, il les fit entourer par ses soldats, entraîner dans ses prisons, et dépouiller de tout l'or et l'argent qu'on trouva sur leurs personnes [2]. Il publia en même temps un édit par lequel il accordait une entière abolition de leurs dettes, à tous les débiteurs des juifs qui payeraient à son trésor le cinquième de ce qu'ils devaient à leurs créanciers. Pendant sa maladie, Louis VII avait épuisé son épargne par les offrandes qu'il avait envoyées à toutes les églises; son fils trouva moyen de la remplir de nouveau par un expédient qui n'était sans doute ni utile ni honorable, mais qui lui attira cependant les bénédictions des prêtres, bien plus que n'aurait pu faire l'action la plus généreuse [3].

Les juifs qui avaient été arrêtés et jetés dans des cachots par l'ordre de Philippe, se flattaient encore que ce n'était là qu'un de ces orages passagers, tel que ceux qu'ils avaient déjà éprouvés à plusieurs reprises; et que le jeune roi s'apercevant bientôt qu'il ne pourrait atteindre qu'une très-petite partie de leur fortune, les rétablirait dans leurs priviléges, pour partager ensuite les profits de leur commerce; cependant les mesures de persécution se succédaient rapidement contre eux; toutes leurs synagogues furent saisies, pour être changées en églises; puis, au mois d'avril 1181, un nouvel édit confisqua tous leurs immeubles au profit du roi, et leur enjoignit de vendre tous leurs meubles avant la fête de la Saint-Jean suivante; après quoi ils devaient

[1] Rigordus de gestis Philippi-Augusti in Proœmio, p. 3. Hist. de France, t. XVII.

[2] *Ibid.*, p. 6. — Gislebertus Montensis in Hannoniæ Chronico, t. XVIII, p. 364.

[3] Guillelmi Britonis Armorici Philippidos, lib. I, v. 370, p. 126.

sortir pour jamais du royaume. Dans leur désolation ils s'adressèrent aux comtes et barons, aux évêques et abbés auxquels ils croyaient du crédit, et ils les engagèrent, par de grosses sommes d'argent, à intercéder en leur faveur ; mais le roi ne voulut se relâcher sur aucun point. Forcés de vendre tous ensemble toutes leurs marchandises, tandis qu'il ne se présentait point d'acheteurs, ils éprouvèrent des pertes immenses, sans cesse aggravées par les vexations de tous les hommes en pouvoir, et par la malveillance des peuples ; ils sortirent ensuite de toutes les terres de la couronne, au mois de juillet 1182, avec leurs femmes et leurs enfants [1]. Les grands vassaux ne s'empressèrent pas cependant d'adopter ou de répéter l'ordonnance du roi, et les juifs de Toulouse y demeurèrent en possession de leurs priviléges [2].

(1180.) La persécution des juifs ne fut pas le seul acte d'intolérance par lequel Philippe-Auguste crut devoir débuter dans son administration. Il publia un édit contre les jurements, et aussitôt des espions se répandirent dans les cabarets et les maisons de jeu, pour surprendre ceux qui, dans un moment de colère ou d'ivresse, attesteraient légèrement ou blasphémeraient le nom de Jésus : les riches furent condamnés à une amende de vingt sols, et les pauvres à être jetés dans la rivière ; « car il avait en horreur et abomination, disent les Chroniques de » Saint-Denis, ces horribles sacrements que ces gloutons joueurs de » dés font souvent en ces cours et ces tavernes [3]. » Un autre édit renouvela la persécution contre les patérins, qui, portant l'esprit de réforme sur la morale aussi bien que sur le dogme, étaient reconnus surtout à l'extrême austérité de leur vie : plusieurs ne voulaient jamais manger de viandes ; plusieurs même regardaient les plaisirs du mariage comme criminels. Philippe-Auguste, avant d'avoir atteint l'âge de quinze ans, se crut autorisé à prononcer sur les questions qui avaient occupé ces hommes pieux pendant toute leur vie : la mort lui parut la juste punition de tous ceux qui s'écartaient de sa croyance. « Il les » fit arracher de leurs cachettes ; et, selon l'expression de son poëte, » il les fit passer par de courtes flammes matérielles, pour les envoyer » aux flammes éternelles qui les attendaient. Dans tout son royaume, » il ne permit pas de vivre à une seule personne qui contredît les lois

[1] Rigordi de gestis, p. 9. — Chron. de Saint-Denis, p. 523.
[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, p. 55.
[3] Chroniques de Saint-Denis, p. 350.

» de l'Église, qui s'écartât d'un seul des points de la foi catholique,
» ou qui niât les sacrements [1]. »

Philippe, non content d'avoir servi les haines sacerdotales par ses tribunaux et ses ordonnances, tourna aussi ses premières armes contre les barons qui avaient vexé quelques églises, ou par des brigandages, ou par l'exercice trop rigoureux de leurs droits. Ébo de Charenton, dans le Berri, Guillaume, comte de Châlons, et Humbert, sire de Beaujeu, furent forcés de restituer aux ecclésiastiques tout ce que ceux-ci prétendirent que ces seigneurs leur avaient enlevé [2].

Mais après avoir prouvé par ces actes divers toute l'intolérance de son zèle religieux, Philippe se crut d'autant plus en liberté de satisfaire ses passions, et surtout l'orgueil, qui paraît avoir fait la base de son caractère. Il était roi, et il n'avait que quinze ans; aucune limite légale n'était opposée à ses volontés; il n'y avait dans l'État aucun grand corps constitué, de concert avec lequel il dût gouverner : les libertés de la France, si elles existaient encore, reposaient sur la force d'inertie, sur l'impossibilité de faire obéir ces vassaux, dont les uns égalaient, surpassaient même le monarque en puissance, dont les autres, malgré leur petitesse, conservaient dans leurs villes et leurs châteaux forts, presque tous les attributs du souverain pouvoir : aucun de ces vassaux n'aurait souffert dans ses fiefs d'officier qui dépendît immédiatement du roi, et qui exerçât sur lui-même quelque surveillance. Tous ces nobles, négligeant les assemblées nationales, les laissant tomber en désuétude, ou se changer en pompes royales, dans lesquelles on ne faisait aucune affaire, avaient cru pouvoir se soucier peu de ce que le roi ordonnerait, pourvu qu'ils se dispensassent de lui obéir. Mais Philippe se regardait comme le représentant et le successeur des grands rois carlovingiens qui avaient illustré le nom français, et il les connaissait par les romans et les contes populaires, bien plus que par l'histoire. Il croyait que tout lui était permis, que tout lui était possible, et partout où il rencontrait de l'opposition, il la qualifiait de rébellion.

Louis VII, en s'affaiblissant, avait abandonné toujours plus le pouvoir royal et les soins de son gouvernement à sa femme Alix, fille de Thibaud le Grand, et aux quatre frères de sa femme, les comtes de Blois, de Champagne, de Sancerre, et l'archevêque de Reims. Louis VII

[1] Philippidos, lib. I, v. 390-436, p. 126, 127. — Chron. de Saint-Denis, p. 350.
[2] *Ibid.*, v. 453-480. — Hist. reg. Franc., lib. III, p. 424.

vivait encore, et ces cinq personnages croyaient toujours avoir des droits à conserver le pouvoir, et à régler la conduite d'un roi enfant. Philippe prit à tâche de les mortifier, et de leur faire sentir tout le poids de sa nouvelle puissance. Il paraît qu'il y fut surtout excité par un homme nommé Robert Clément, qui avait la charge de maréchal du palais, ou la direction de ses écuries; fonction importante dans un temps où le prince devait moins apprendre à lire qu'à monter à cheval. Clément chercha de l'appui auprès de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, parrain du roi, auquel on assure que Philippe avait été recommandé par son père. Le comte de Flandre, vassal en même temps du roi de France et de l'empereur, et presque aussi puissant que l'un et que l'autre, semble avoir eu quelque droit féodal, comme premier comte du royaume, à la garde d'un roi mineur. Il saisit l'occasion qui lui était offerte d'étendre son pouvoir sur la France : toutefois le premier conseil qu'il donna au jeune monarque montra qu'il s'intéressait réellement à sa grandeur.

Le comte de Flandre, qui avait épousé l'héritière de Vermandois, n'avait point d'enfants; sa sœur Marguerite, comtesse de Hainaut, devait être son héritière. Il offrit en mariage au jeune roi, Isabelle, fille de cette Marguerite, et il semble qu'il lui fit espérer comme dot l'héritage du Vermandois et d'une partie de la Flandre. Le mariage fut conclu sans le consentement de la reine mère et de ses quatre frères, et sans que le vieux roi, qui vivait toujours, eût assez de présence d'esprit pour qu'il fût possible de le consulter. Il fut célébré au Tronc en Artois, et les fêtes se continuèrent à Bapaume, où le jeune roi vint tenir sa cour. Les grands du royaume furent convoqués, pour le jour de la Pentecôte, à Sens, où ils devaient assister à un second couronnement du roi et de sa jeune épouse; mais le comte de Flandre, remarquant une grande fermentation dans la cour et la noblesse, craignit qu'on n'empêchât cette cérémonie, regardée comme une sanction presque nécessaire du pouvoir royal. D'après son conseil, Philippe-Auguste n'attendit point les grands qu'il avait convoqués; et le 29 mai, jour de l'Ascension, il se fit couronner presque à la dérobée avec sa femme, par l'archevêque de Sens, dans la basilique de Saint-Denis [1].

Ce mariage, quoiqu'il fût avantageux pour le jeune roi, et qu'il ait

[1] Bened. Petroburg. Vita Henrici II, t. XVII, p. 439. — Radulfi de Diceto imagines Historiar., t. XVII, p. 617. — Gervasii Dorobern., p. 661. — Gisleberti Mont. Hannoniæ Chr., t. XVIII, p. 364.

même été célébré depuis comme alliant par les femmes la maison de Capet avec celle de Charlemagne, excita alors un mécontentement universel. La reine, offensée de n'être pas consultée par son fils dans une occasion si importante, voulut se retirer dans ses châteaux; et elle apprit, avec un redoublement d'indignation, que le jeune roi ne lui laissait la disposition d'aucune place de son douaire, ni même d'aucune partie de son revenu. Son frère, l'archevêque de Reims, porta ses plaintes au pape de ce que l'archevêque de Sens, empiétant sur ses droits, avait officié à ce nouveau couronnement. Les trois autres frères étaient blessés du peu d'égards qu'on leur témoignait, et du crédit accordé à la maison rivale de Flandre. Les grands, convoqués à Sens, et qu'on n'avait ensuite pas attendus pour le couronnement, ressentaient cette précipitation comme une injure, et dans leur dépit, ils prétendaient qu'Isabelle de Hainaut n'était pas d'un rang à porter la couronne de France. La reine mère, Thibaud V, comte de Blois, et un grand nombre de seigneurs, passèrent en Normandie pour demander l'intervention des deux rois d'Angleterre; ils leur représentèrent, comme un objet de scandale, ce jeune fils qui, écoutant d'indignes favoris dépouillait sa mère de son autorité légitime et de ses biens [1].

Il se présentait alors à Henri II une occasion bien favorable pour se faire l'arbitre des différends de la maison royale de France, et se venger avec usure des mauvais offices qu'il en avait reçus dans une occasion semblable; mais le monarque anglais en usa avec plus de générosité que n'avait fait son rival. Il passa en Normandie avec son fils Henri au Court Mantel; il eut une entrevue avec Philippe-Auguste sur la frontière des deux États, entre Gisors et Trie : il lui représenta quelle tache ineffaçable il imprimerait à son nom, dès son entrée dans l'adolescence, s'il profitait de la faiblesse de son père, qui respirait encore sur son lit de mort, pour dépouiller sa mère. Il engagea Philippe à promettre à la reine une pension de sept livres par jour, monnaie de Paris, aussi longtemps que Louis VII vivrait, et la restitution de son douaire après la mort de son époux. Il engagea d'autre part Alix à laisser entre les mains du roi son fils, les châteaux et les lieux forts de son domaine. Il gagna le comte de Flandre, qui, ainsi que Robert Clément, s'opposait de toutes ses forces, à cette pacification, en renouvelant avec le premier une convention faite en 1163, pour prendre à la solde de

[1] Bened. Petroburg., p. 436. — Silvestri Giraldi Cambrensis de instructione principis. Dist. III, cap. 2, t. XVIII, p. 141.

l'Angleterre un certain nombre de soldats flamands; après quoi il signa avec Philippe, le 28 juin, un traité par lequel Henri II et le roi de France soumettaient à des arbitres les différends qui pouvaient subsister encore entre eux, et promettaient de s'assister l'un l'autre de tout leur pouvoir contre tout ennemi. Quoique Henri II fût à cette époque infiniment plus puissant que Philippe-Auguste, et que le respect inspiré par l'âge dût ajouter encore à celui qu'exige le pouvoir, la subordination de la féodalité était si bien établie dans tous les esprits, qu'ils ne traitèrent point sur un pied d'égalité. « Si quelque personne, disent-ils, » a l'audace de vouloir faire quelque mal à l'un ou à l'autre d'entre » nous, moi Henri, j'aiderai selon mon pouvoir, Philippe, roi de France, » mon seigneur, contre tous les hommes; et moi Philippe, j'aiderai » de tout mon pouvoir Henri, roi d'Angleterre, mon homme et mon » fidèle, contre tous les hommes; sauf la foi que nous devons à nos » hommes, autant qu'ils nous la conservent eux-mêmes [1]. »

La paix était rétablie dans les deux monarchies, lorsque Louis VII, sentant approcher sa fin, se fit apporter tout l'or et l'argent qu'il possédait, toutes ses pierres précieuses, et tous ses ornements royaux, et les distribua aux pauvres, avec l'assistance de l'évêque de Paris, et des deux abbés de Saint-Germain et de Sainte-Geneviève. Il mourut ensuite le 18 septembre, et fut enseveli dans l'abbaye de Barbeau, qu'il avait fondée à deux lieues de Melun. Quoiqu'il ne fût âgé que de soixante ans, l'affaiblissement de sa tête et celui de son corps l'avaient fait passer pour plus vieux, et presque tous les auteurs contemporains lui donnent soixante et dix ans, tellement alors les dates et les faits anciens laissaient peu de traces dans la mémoire des hommes [2].

(1181). Après la mort de son père, Philippe-Auguste ne se rapprocha point de ses oncles ou de sa mère, mais il s'éloigna de la famille de sa femme. Il semble qu'à peine sorti de l'enfance, une jalousie extrême de son autorité le mettait en garde contre tous ceux qui auraient pu prétendre à quelque crédit sur lui. L'aîné de ses oncles, Henri I[er], comte de Troyes ou de Champagne, mourut le 17 mars 1181, et fut remplacé par son fils Henri II [3], sous la tutelle de la com-

[1] Bened. Petroburg., p. 440. — Rymers Fædera, t. I. p. 53.

[2] Rigordi de gestis Philippi-Augusti, p. 7. — Grandes Chroniq. de Saint-Denis, p. 351. Benedicti Petroburg., p. 442. — Radulfi de Diceto, p. 618. — Roberti de Monte, p. 324, t. XIII.

[3] Roberti de Monte, t. XIII, p. 524.

tesse de Champagne, Marie, fille aînée de Louis VII et d'Éléonore, et demi-sœur de Philippe-Auguste. Les comtes de Blois et de Sancerre, et l'archevêque de Reims, ne renoncèrent pas pour cela à leurs tentatives pour faire repentir le jeune roi du peu d'égards qu'il montrait à ses plus proches parents. Pour s'assurer l'alliance du comte de Flandre, qui de son côté était mécontent du roi, Étienne, comte de Sancerre, se déclara son vassal ; il lui fit hommage du château de Saint-Briçon dans le Berri, qu'il possédait auparavant en franc-alleu ; et, par cette oblation de fief, les deux princes se trouvèrent réciproquement obligés à se défendre [1]. La comtesse de Champagne entra dans la même alliance, aussi bien que Hugues III, duc de Bourgogne ; *prince*, selon l'expression de Joinville, *plus chevalereux de sa main*, *que sage ne à Dieu ne aux hommes ;* mais qui sortait cependant un peu de la profonde obscurité où ses prédécesseurs avaient été plongés, et de qui les faiseurs de chroniques ont eu quelque chose de plus à rappeler que des fondations de couvents, ou des pèlerinages.

L'alliance de presque tous les grands vassaux serait devenue fort dangereuse pour le jeune roi, s'il n'avait trouvé de l'appui dans les princes d'Angleterre, jaloux autant que lui de la dignité royale, et plus déterminés dans leur politique par l'orgueil de leur rang que par l'intérêt. Philippe, qui avait formé le siége de Châtillon-sur-Cher, fut forcé à le lever par l'approche du comte de Blois et de l'archevêque de Reims : de son côté le comte de Flandre, avec une armée considérable ravagea les terres de Noyon et de Senlis, mais quand Henri au Court Mantel eut amené à Philippe-Auguste un renfort de Brabançons, les deux rois, à la tête de ces soldats aventuriers, prirent leur revanche, et les terres du comte de Sancerre dans le Berri, puis la Champagne et la Bourgogne, furent dévastées par eux [2].

(1182). La guerre n'avait cependant éclaté qu'au commencement de novembre, et la mauvaise saison suspendit bientôt les hostilités. Henri II voyait cette guerre avec inquiétude ; il ne voulait point la ruine des grands feudataires de France ; il ne partageait point les notions chevaleresques de ses fils, et il cherchait à les rappeler de leurs expéditions impolitiques. Mais, quoiqu'il fût impatient de passer sur le continent,

[1] Radulfi de Diceto imag. Hist., p. 618. — Chronologia Roberti Altissiodor., t. XVIII, p. 250.

[2] Bened. Petroburg., p. 448. — Philippidos, lib. I, v. 510, p. 128. — Radulfi de Diceto, p. 618. — Gervasii Dorobern., p. 661.

des vents contraires ne lui permirent pas, pendant la plus grande partie de l'hiver, de quitter les côtes d'Angleterre ; enfin, au commencement du carême, il vint débarquer à Barfleur. Il se hâta d'avoir à Gerberoi une conférence avec le comte de Flandre ; puis il convint d'assembler un congrès à Senlis, où le roi de France, les grands vassaux qui avaient pris les armes contre lui, et les princes anglais, promirent de se trouver. Le premier objet qu'il importait d'y régler, c'étaient les droits litigieux de Philippe-Auguste et du comte de Flandre. Élisabeth de Vermandois, femme du dernier, était morte le 26 mars sans laisser d'enfants ; Philippe réclamait son héritage, soit comme dot constituée à sa femme, soit comme plus proche héritier des comtes de Vermandois, descendus de Henri Ier de France, soit peut-être parce que les grands fiefs, à l'extinction de la ligne du feudataire, devaient faire échute à la couronne. Le comte de Flandre, au contraire, prétendait garder le Vermandois, d'après une donation que lui en avait faite sa femme. Henri II, qui paraît avoir voulu ménager le comte de Flandre, tout en conservant son crédit sur Philippe, les amena à des concessions mutuelles. Le comte de Flandre céda au roi Amiens et son territoire, et il se réserva le reste de l'héritage de sa femme, non point comme une propriété, mais comme un gage que le roi pourrait retirer, en lui remboursant la somme de soixante mille livres : il confirma la promesse qu'il lui avait faite de lui laisser à sa mort, et pour dot de sa nièce, une partie du comté de Flandre jusqu'à la Lys ; il releva deux de ses vassaux, le comte de Clermont et le sire de Coucy, qui s'étaient déclarés pour le roi de France, de l'obligation que leur imposait leur hommage ; et, de son côté, Philippe renonça aux prétentions ultérieures qu'il aurait pu élever sur les comtés de Vermandois, de Valois et d'Artois. Il reçut aussi en grâce le duc de Bourgogne, la comtesse de Champagne et le comte de Sancerre [1].

L'un des motifs qu'avait eus Henri II pour presser la pacification de la France, c'était l'inquiétude que ses fils ne cessaient de lui causer. Il les aimait tendrement ; il avait pris à tâche de les former à tout ce qu'on nommait les vertus chevaleresques, et il se glorifiait de leurs succès. Entre tous les chevaliers, personne, en effet, n'égalait la force de corps, la bravoure, l'adresse dans les armes, et la bonne mine de

[1] Gisleberti Montensis Hannoniæ Chronic., t. XVIII, p. 370. — La lettre de Henri II à Glanville, grand juge d'Angleterre, est rapportée par Sylvestre Giraldus, de Instructione Principis. Dist. II, p. 153.

Henri au Court Mantel, de Richard Cœur de Lion, et de Geoffroi de Bretagne. Le quatrième, Jean, qu'on commençait à nommer *Sans Terre*, parce qu'il n'avait point encore d'apanage, avait bien aussi la même élégance dans la figure et la même adresse sous les armes; mais on se défiait et de sa bravoure, et de son jugement, et de sa loyauté. Les trois premiers avaient prouvé que quelques vertus étaient attachées à leurs qualités brillantes : ils étaient généreux, confiants, quelquefois compatissants; mais leur orgueil était sans bornes, et leurs fureurs, leurs emportements, n'étaient arrêtés par aucun respect divin ou humain. Ils languissaient de régner, non pour mettre en pratique des projets de bien public, pour réformer l'administration, ou corriger les abus; non pour suivre au dehors une politique différente de leur père, ou s'illustrer par des conquêtes; mais pour parvenir enfin à l'indépendance la plus absolue, et n'être plus tenus de mettre des bornes à leur prodigalité. Ils demandèrent tour à tour à leur père la souveraineté de la Normandie, de l'Aquitaine ou de la Bretagne, pour être bien sûrs que dans le château où ils établiraient leur cour, ils échapperaient à tout contrôle. Henri II, qui se sentait encore dans toute la force de l'âge, car il n'avait pas cinquante ans, et qui regardait la royauté sous un point de vue bien plus relevé, était disposé à leur donner de l'argent; mais il leur refusait le pouvoir. Henri au Court Mantel, qui était lieutenant pour son père en Normandie, s'était pris d'affection pour Philippe-Auguste, et le favorisait fort au delà des projets du vieux monarque : c'était un des motifs qui avaient engagé Henri II à presser la pacification de Senlis. Tout à coup ce jeune homme partit pour la cour de France avec sa femme, et annonça que, fatigué d'obéir toujours avec une couronne en tête, il allait combattre les infidèles à la terre sainte. Henri II se hâta de négocier pour le rappeler en Normandie; il lui offrit une pension de cent livres d'Anjou par jour, pour ses dépenses, et de dix livres pour la reine sa femme; et comme l'avidité des favoris du jeune prince était après tout le vrai motif de ses caprices, Henri le Jeune céda à l'appât de l'argent [1].

Henri II travaillait en vain cependant à rétablir quelque subordination entre ses fils et lui : aucune raison, aucun respect, aucun sentiment de devoir ou de justice ne pouvaient contenir ces hommes bouillants et impétueux, qui aimaient la guerre pour la guerre, qui ne

[1] Bened. Petroburg., p. 451.

recherchaient pas les fruits de la victoire, mais l'enivrement du danger, et la licence du pillage : quand leur père aurait accédé à toutes leurs demandes, encore n'auraient-ils pas été satisfaits, car ce qu'ils voulaient avant tout, c'était le combat. Les courtisans, les femmes, la populace, sont si aisément séduits par l'éclat de la bravoure, par la grâce d'une heureuse figure, et par la fausse générosité d'un prince prodigue, que les fils de Henri II furent les idoles de leurs contemporains. Henri au Court Mantel, ou le jeune roi, comme on l'appelait, avait gagné les cœurs de tous ceux qui l'avaient vu à cheval, et Richard Cœur de Lion est resté jusqu'à ce jour un des héros de la chevalerie, et des preux de l'Angleterre. Les fils de Henri II contribuèrent plus cependant à la ruine de la monarchie anglaise que ses plus mortels ennemis. Les trois aînés, par leurs criminelles révoltes contre leur père, et par leurs guerres insensées, détruisirent toute subordination dans les provinces continentales, toute sûreté pour les personnes ou les propriétés, toute affection pour l'ordre établi, toute confiance dans le gouvernement, et ils préparèrent ainsi la conquête si rapide et si étrange de ces mêmes provinces par Philippe-Auguste, lorsque le quatrième frère monta sur le trône.

Au commencement de l'année 1183, Henri II paraît se proposer de réunir ses provinces de France en un seul corps, en obligeant ses plus jeunes fils à promettre obéissance à leur frère aîné. Il engagea son troisième fils Geoffroi à faire hommage à l'aîné pour le duché de Bretagne; il voulait que Richard lui fît également hommage pour l'Aquitaine; mais Richard s'y refusa, et prit les armes contre son père. La plupart des barons aquitains, auxquels son orgueil, ses violences et ses débauches l'avaient rendu odieux, se déclarèrent pour le père contre le fils ; mais ce qu'on ne nous explique point, et ce qui peut-être ne saurait s'expliquer que par les caprices des fils de Henri, c'est que, tandis que ce roi semblait n'avoir désobligé le second de ses fils que pour plaire à l'aîné, tous trois se liguèrent cependant contre lui. Henri au Court Mantel, Richard et Geoffroi levèrent en commun des troupes de Brabançons pour faire la guerre à leur père ; ils ravagèrent également toutes les provinces, ils pillèrent les bourgeois et les églises, ils brûlèrent les villages et les moissons, et ils firent éprouver à l'Auvergne, à l'Anjou et à l'Aquitaine, toutes les calamités qu'aurait pu y attirer l'invasion du plus cruel ennemi. Au milieu de ces violences, les fils de Henri II venaient tour à tour rendre visite à leur père, lui

proposer des moyens de réconciliation, lui prêter même de nouveau serment de fidélité. Quelquefois ils paraissaient dévorés de remords, et Henri au Court Mantel, tantôt menaçait de partir pour la terre sainte, tantôt de se tuer; mais quelques violences de leurs satellites, incapables de se contenir dans l'ordre, ou de voir seulement les richesses des églises sans tenter de s'en emparer, brouillaient bientôt le père et les fils. D'autre part, Henri II, invité à des conférences par ses fils, se rendit quelquefois à leurs châteaux; mais leurs gentilshommes, qui ne voulaient point de paix, l'attaquèrent en route, et les princes ne voulurent point ou ne purent point le venger. Deux fois, en se rendant à Limoges, où ses fils l'invitaient, il faillit perdre la vie par les mains de leurs satellites : la première, sa tunique fut percée de flèches; la seconde, son cheval, en bondissant, reçut le coup qui lui était destiné. Henri II avait tout récemment échappé à ces embûches, lorsqu'un nouveau messager vint lui annoncer que son fils aîné, atteint de la fièvre et de la dyssenterie, demandait en grâce de le voir encore au château de Martel, dans le comté de Turenne, où il était déjà sur son lit de mort. Le roi soupçonna dans cette demande une ruse criminelle, pour le faire tomber aux mains de ceux qui voulaient attenter à sa vie ou à sa liberté; il refusa de se rendre où on l'appelait, et bientôt un nouveau messager vint lui annoncer que Henri au Court Mantel était mort le 11 juin, dans ce même château de Martel, non loin de Limoges. Henri, qui aimait tendrement ses coupables enfants, se livra au plus violent désespoir, lorsqu'il sut qu'il avait refusé la prière de son fils mourant [1].

La mort de Henri au Court Mantel apaisa pour un temps la guerre entre les princes anglais, dans les provinces françaises; mais elle pouvait en exciter une autre entre Henri II et Philippe-Auguste pour la restitution de la dot de Marguerite de France, veuve du jeune roi. Philippe avait droit de revendiquer Gisors et tout le Vexin français, qui avait été donné à sa sœur à l'occasion de son mariage, mais qui devait revenir à la couronne, puisqu'elle ne laissait pas d'enfants. Il demanda une conférence au roi d'Angleterre; elle se tint entre Gisors et Trie, sous un ormeau planté sur l'extrême frontière, qui ombrageait

[1] Bened. Petroburg., p 451. — Radulfi de Diceto, p. 621. — Gervasii Dorobern., p. 664. — Rigordus de gestis Philippi, p. 11. — Gaufredi Vosiensis Chronic, Lemovicense, t. XVIII. Recueil des Hist. de France, p. 217.

en même temps les deux territoires, et qui fut souvent choisi pour les entrevues des deux rois. Philippe n'y insista pas sur ses prétentions : il se contenta de stipuler en faveur de Marguerite une pension en argent qui devait lui tenir lieu de douaire [1].

(1180-1183.) Pendant le même temps, une guerre cruelle ravageait le midi de la France. Raimond V, comte de Toulouse, avait cru terminer ses différends avec le roi d'Angleterre, en lui faisant hommage : mais il était toujours en butte à sa jalousie. Maître d'une grande partie du Languedoc, d'une moitié de la Provence, et d'une portion du Dauphiné, il était, après le roi d'Angleterre, le plus puissant des grands vassaux de la couronne de France, et Henri II voyait avec plaisir tout ce qui pouvait tendre à l'affaiblir. Raimond V perdit, en 1180, Albéric Taillefer, son fils, marié à Béatrix, héritière du Dauphiné; et comme Albéric ne laissait point d'enfants, les prétentions de la maison de Toulouse sur cette province finirent à sa mort. Peu après, le 5 avril 1181, Raimond Bérenger, à qui son frère Alphonse II, roi d'Aragon, avait donné le comté de Provence, fut tué dans une embuscade par des chevaliers toulousains, et le roi d'Aragon redoubla d'efforts pour s'en venger sur Raimond V, en l'attaquant d'un côté, en même temps que Roger II, vicomte de Béziers, l'attaquait de l'autre. Sur ces entrefaites, Henri, abbé de Clairvaux, qu'Alexandre III avait élevé au cardinalat et à l'évêché d'Albano, arriva en Languedoc avec la mission de convertir les Albigeois : au lieu de tenter ce que pourrait faire la prédication, il se mit à la tête d'une troupe de fanatiques, et entra, en 1181, dans les domaines du vicomte de Béziers, annonçant qu'il voulait y exterminer tous les hérétiques. Ce fut en quelque sorte le commencement de ces croisades de Français contre Français, qui inondèrent plus tard cette province par des torrents de sang. La guerre et l'anarchie universelle avaient multiplié dans le même pays les bandes de Brabançons, de routiers ou de coteraux, qui tantôt se mettaient à la solde de quiconque faisait la guerre, et tantôt exerçaient le brigandage pour leur propre compte. Aussi l'abbé de Sainte-Geneviève, envoyé à cette époque en mission dans le pays, écrivait-il, « qu'il se trouvait » dans un danger continuel, par les courses des voleurs, des cotereaux, » des Basques et des Aragonais ;.... qu'il ne rencontrait partout » que des villes consumées par le feu, et des maisons ruinées, et

[1] Bened. Petroburg., p. 457.

» que l'image de la mort était sans cesse présente à ses yeux [1]. »

Il était dans la nature des choses que ces bandes de soldats d'aventure s'augmentassent sans cesse au milieu des guerres civiles, parce que chacun, sacrifiant l'intérêt de l'avenir à celui du moment, préférait aux milices féodales ces aventuriers incapables de crainte comme de remords. La France entière était ruinée par leurs brigandages, qu'aucun gouvernement ne songeait à faire cesser. Mais les peuples que leurs rois abandonnaient ne s'abandonnèrent pas tout à fait eux-mêmes. Un pauvre homme nommé Durand, charpentier en Auvergne, crut avoir vu une apparition de la Vierge, qui l'exhortait à prêcher une ligue pour la défense de la paix, et pour la répression des Brabançons et tous les brigands. L'évêque du Puy en Velay, avec douze citoyens de la même ville, se joignirent à lui pour établir les règles de la société des pacificateurs ou *capuchons* ; on leur donnait ce dernier nom, à cause d'un capuchon de toile qui leur couvrait la tête, et leur servait d'uniforme. Ils se reconnaissaient encore à une petite image de la Vierge, en plomb ou en étain, qui pendait à leur poitrine. D'ailleurs, en entrant dans cette société, ils ne renonçaient ni à leur ordre, ni à leur habit ; ils ne se liaient par aucun vœu d'obéissance ou de pauvreté, et ne s'abstenaient point du mariage. Ils se promettaient seulement de travailler de toute leur force à maintenir la paix, et d'accourir à la première sommation, pour repousser virilement, ou punir toute injure [2].

Cette société, en même temps si courageuse et si sage, paraît s'être formée en 1182 ; elle se renforça bientôt par de nombreuses affiliations ; elle s'était accoutumée aux armes, et le 20 juillet 1183, elle enveloppa, près de Châteaudun, un corps de plus de sept mille de ces soldats d'aventure, dont il n'échappa pas un seul. On fit honneur en partie de cette expédition à Philippe-Auguste, parce qu'il paraît qu'il joignit quelques soldats à la société des capuchons ; les prêtres s'en firent également un mérite, et en effet, s'ils ne combattirent pas, ils contribuèrent du moins à rendre les vainqueurs impitoyables ; ils se firent livrer les prisonniers qui n'avaient pas été égorgés dans la première fureur du combat, et parmi lesquels se trouvaient quinze cents femmes de

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, p. 57. — Stephani Torn. abbatis Sanctæ-Genovefæ, Epist. 73.

[2] Gervasii Dorobern. Chron. de rebus Angliæ, p. 663. — Rigordus de gestis Philippi Augusti, p. 12. — Gaufredi Vosiensis Chronicon Lemovicense, t. XVIII, p. 219. — Anonymi Laudun. Canon. Chron., p. 705. *Ibid.*

mauvaise vie ; ils les firent torturer, puis brûler à petit feu, comme hérétiques : « car les coteriau ardoient les mostiers et les églises, et » traînoient après eux les prêtres et les gens de religion, et les appe- » laient *cantadors* par dérision ; quand ils les battoient et tormen- » toient, lors disoient-ils *cantadors cantets* .[1] »

Cependant ce n'était jamais qu'après une victoire que les prêtres osaient s'apercevoir de l'inimitié des coterels et routiers ; en général, ils évitaient de les frapper de peines ecclésiastiques, et ils usaient, envers les gens armés, de beaucoup de ménagements ; mais ils retrouvaient toute leur vigueur contre les humbles sectaires qui ne se faisaient remarquer que par leurs vertus, ou par ces pénitences austères qui leur avaient fait donner le nom de *patérins*. Leurs enseignements paraissaient au peuple plus religieux que ceux des moines, et leurs austérités plus touchantes ; aussi chaque jour on apprenait qu'ils s'étaient introduits dans une nouvelle province. Guillaume, archevêque de Reims, et le comte Philippe de Flandre, s'étant donné rendez-vous à Arras, en 1183, « beaucoup d'hérétiques furent accusés en leur présence, nobles » et ignobles, clercs, chevaliers, paysans, vierges, veuves et femmes » mariées. Par une sentence décrétale de l'archevêque et du comte, » ils furent tous saisis et livrés aux flammes, et leurs biens furent par- » tagés entre le prélat et le prince [2]. » Mais tandis que la plupart des souverains, excités en même temps par leur zèle religieux et leur cupidité, n'accordaient aucune merci aux sectaires, Henri II se refusa absolument à élever des bûchers dans ses terres, et l'Église prétendit que c'était en punition de ce crime qu'il avait été frappé dans la personne de son fils [3].

La guerre continuait cependant toujours dans le midi de la France. Raimond V, comte de Toulouse, avait embrassé l'alliance du jeune Henri, de préférence à celle de son père ; en sorte qu'à la mort de ce prince, il s'était trouvé aux prises en même temps avec ses deux plus puissants voisins, Alphonse II, roi d'Aragon, d'une part, et Henri II, roi d'Angleterre, de l'autre. Il avait cherché à pourvoir à sa sûreté, en

[1] Rigordus de gestis, p. 11. — Philippidos, lib. I, v. 725, p. 132.—Chroniques de Saint-Denis, p. 354. Roberti Altissiod. Chron., t. XVIII, p. 251. — Chron. Vosiense Gaufredi, p. 219.

[2] Rigordus et Aquacinctinus Annalista, p. 11. — Annal. Aquacinctini, t. XVIII, p. 536.

[3] Hovedenus, et Bened. Petroburg., p. 451.

s'unissant, d'une manière plus étroite, avec Hugues III, duc de Bourgogne ; il lui avait fait épouser Béatrix, veuve de son fils, et héritière de Guigues V, comte d'Albon. Ce fut par ce mariage que le Dauphiné passa dans une branche de la maison de Bourgogne [1]. Il avait en même temps recherché l'amitié des seigneurs d'Aquitaine qui avaient témoigné le plus d'attachement à Henri au Court Mantel ; savoir, de Bertrand de Born, sire de Hautefort ; des comtes de Périgord et d'Angoulême, des vicomtes de Ventadour et de Limoges ; il n'avait pu sauver cependant Bertrand de Born, l'instigateur de toutes les révoltes du jeune Henri. Le roi d'Angleterre vint l'assiéger dans Hautefort, et lui prit ce château. Il le lui rendit ensuite, il est vrai, en considération de la mémoire de son fils, tandis que Bertrand de Born, le plus vaillant des troubadours de cette époque poétique, célébrait ces combats par des sirventes qui nous sont demeurés [2].

Bertrand de Born n'avait pas été seulement un serviteur fidèle de Henri au Court Mantel ; il s'était aussi montré un ennemi constant et irréconciliable de Richard Cœur de Lion, qui, par ses débauches brutales, avait aliéné les cœur de tous les seigneurs aquitains. On avait vu Richard enlever les femmes et les filles des premiers gentilshommes de la province, et, après en avoir abusé, les distribuer en présent à ses soldats [3]. Bertrand de Born, qu'aucune vaine délicatesse ne retenait, pouvait, en publiant ces affronts dans ses vers, allumer d'un moment à l'autre un nouvel incendie : c'était une raison pour Henri II de désirer que Richard Cœur de Lion quittât l'Aquitaine ; il le sollicita en effet de se démettre de ce duché en faveur de son quatrième frère, surnommé *Jean Sans Terre*, parce qu'il n'avait point encore eu de partage. Richard devenait héritier présomptif de l'Angleterre et de la Normandie, et il paraissait juste de ne pas lui donner un double apanage ; mais Richard, qui ne voulait point rentrer dans la dépendance où il avait vu si longtemps son frère aîné, se refusa absolument à se dépouiller en faveur de son cadet. Toutes les questions de droit, et toutes les querelles dans la famille du roi d'Angleterre se décidaient à la pointe de l'épée : ces guerres de princes n'étaient en quelque sorte pour eux qu'un tournoi, où ils cherchaient du plaisir et de la gloire, tandis que leurs malheureux peuples voyaient dans ces jeux des grands

[1] Histoire du Dauphiné, p. 3, et Preuves, p. 181, t. I.
[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XIX, p. 62. — Littérature du Midi, t. I.
[3] Bened. Petroburg., p. 452.

le signal de leur ruine, par le pillage et l'incendie. Henri II permit à Jean et à son frère Geoffroi d'attaquer leur frère aîné ; il en résulta quelques nouveaux ravages dans l'Aquitaine : mais comme ils n'amenèrent aucun événement décisif, Henri II repassa en Angleterre le 12 juillet 1184, et il y rappela ses trois fils. Pour les réconcilier les uns avec les autres, et leur prouver sa condescendance, il consentit à faire sortir de nouveau de sa prison Éléonore d'Aquitaine, leur mère ; et dans une cour plénière qu'il tint à Londres à la fin de novembre, pour recevoir des ambassadeurs de Frédéric Barberousse, on vit à la fois, grâce à la paix rétablie dans la famille royale, le roi Henri II, la reine Éléonore, leurs trois fils et la princesse Mathilde, leur sœur, femme du duc de Saxe, l'un des ambassadeurs [1].

(1185.) Les princes anglais paraissaient réconciliés durant leur séjour en Angleterre ; ils ne furent pas plutôt revenus sur le continent, avec leur père, au printemps de 1185, qu'on put s'assurer qu'ils n'étaient point d'accord sur les conditions de leur pacification. Richard refusait plus obstinément que jamais de se dessaisir d'aucune partie de son apanage ; et ses deux frères, de concert avec le roi, s'armaient déjà pour l'y contraindre, lorsque des médiateurs suggérèrent un accommodement, que le bouillant Cœur de Lion finit lui-même par agréer. Il rendit le Poitou, non point au roi son père, ni à son plus jeune frère, mais à Éléonore sa mère, dont ce comté était en effet l'antique héritage, et il promit de se contenter désormais de la seule Aquitaine, jusqu'au temps où la succession de son père viendrait à s'ouvrir [2].

Un motif étranger aux discordes de sa famille déterminait Henri II à chercher les moyens de pacifier promptement ses provinces continentales. Son voisin Philippe-Auguste, qu'il respectait comme son seigneur, et qu'il avait protégé loyalement durant sa minorité, mais qu'il ne regardait pas cependant sans quelque défiance, arrivait à l'âge d'homme; il avait vingt ans; il annonçait dans son caractère autant de fermeté et de constance que d'ambition, et il semblait chercher les occasions d'étendre sa domination par les armes : une de ces occasions venait de se présenter à lui, et le royaume de France se préparait à la guerre.

Lorsque Henri II avait, en 1182, rétabli la paix entre le roi de France et le comte de Flandre, le premier s'était engagé à attendre la

[1] Bened. Petroburg, p. 459,460.
[2] *Ibid.*, p. 465.

mort du second, son parrain, pour entrer en possession du Vermandois et de l'Artois. Mais Philippe de Flandre s'était remarié, en 1184, à Mathilde, fille d'Alphonse, roi de Portugal, Philippe-Auguste craignit qu'il ne laissât son héritage aux enfants qu'il aurait d'elle. Il semble que, cherchant sans cesse à soumettre ses grands vassaux aux droits féodaux en usage dans les moindres baronnies, il lui reprocha de s'être remarié à son préjudice, et sans le consentement de son seigneur direct, et il annonça l'intention de se mettre de vive force en possession des deux comtés qu'il regardait comme l'héritage de sa femme [1]. Henri II, qui était alors sur le continent, s'interposa aussitôt pour faire accepter une trêve par l'une et par l'autre partie ; mais cette trêve contribua à aigrir davantage le parrain et le filleul, l'oncle et le neveu. Chacun devait nommer ses alliés pour les comprendre dans le bénéfice de la suspension d'armes, et chacun, ou par politique ou par bravade, nomma un prince qui semblait tenu à marcher sous les étendards de son rival. Philippe de Flandre se dit allié d'Étienne, comte de Sancerre, propre oncle du roi, et Philippe-Auguste se dit allié de Baudouin V, comte de Hainaut, beau-frère et vassal du comte de Flandre. Dans son ressentiment, le Flamand attaqua brusquement le Hainaut [2], tandis que les seigneurs français assemblés à Compiègne convinrent de mettre sur pied, pour envahir la Flandre, une armée dont le premier exploit devait être d'attaquer Amiens au printemps de 1185 [3].

L'armée française destinée au siége d'Amiens et à porter la guerre en Flandre, était vaillante et nombreuse ; mais le comte Philippe avait intéressé à sa défense les communes ou villes libres de ses États ; et dans aucune province les bourgeois n'avaient fait de si rapides progrès vers l'industrie et l'opulence ; dans aucune, leur association ne s'était rendue plus redoutable et n'avait obtenu du prince de plus amples priviléges. Les comtes de Flandre avaient trouvé plus avantageux de les respecter que d'aliéner des sujets si riches et si nombreux. Aussi, à la requête du comte Philippe, toutes les villes firent marcher leurs milices. La plus nombreuse était celle de Gand, qui, si l'on en peut croire le poëte Guillaume l'Armorique, ne comptait pas moins de vingt mille

[1] Gervasii Dorobern. Chron., p. 665. — Radulfi de Diceto, p. 624.

[2] Gislebertus Montensis in notis ad Bened. Petroburgens., p. 460.

[3] Rigordus, de Gestis Philippi-Augusti. p. 12. — Grandes Chroniques de Saint-Denis, p. 355. — Oudegherst, Chroniq. de Flandre, ch. 85, f. 143. — Gisleberti Montensis Chron. Hannoniæ, t. XVIII, p. 379.

hommes. Dans cette ville où le commerce avait accumulé des trésors, la maison de chaque riche bourgeois était défendue par des tours, comme dans les cités d'Italie. Ypres était déjà fameuse pour l'art de teindre les laines : l'industrie de Bruges consistait à faire des bas ou des chaussures ; à Lille, on voyait dans toutes les cours des étoffes précieuses exposées en vente ; les capitaux d'Arras n'étaient pas moins considérables, mais ils étaient prêtés à intérêts pour animer le commerce étranger. Saint-Omer, Hesdin, Gravelines, Bapaume et Douai avaient chacune leur industrie. Toutes ces villes fournirent aussi à l'armée du comte de Flandre leur contingent, non de chevaliers, mais de bourgeois armés, sous les enseignes de la liberté [1]. Peut-être ces puissantes cités, auxquelles on doit le perfectionnement des arts utiles à la vie, auraient-elles fait faire des progrès plus rapides encore à la civilisation, si dès cette époque elles ne s'étaient trouvées divisées en deux factions, qui prirent le nom d'isengrins et de blavotins, qui s'attaquèrent en toute occasion, avec un acharnement extrême, qui répandirent des flots de sang, et causèrent la destruction de richesses infinies, et qui cependant n'avaient aucun but politique, aucun intérêt que nous puissions comprendre pour expliquer leur longue animosité ; le hasard semble avoir rangé une première fois les bourgeois dans l'un ou l'autre parti, et le ressentiment pour des offenses passées, avoir seul perpétué chez eux le désir de vengeance [2].

Le comte de Flandre entra le premier en campagne ; il vint mettre le siége devant Corbie, et en même temps son armée ravagea tout le pays au nord de la Somme. Mais les moyens d'attaque étaient tellement inférieurs à ceux de défense, qu'il fut obligé de lever ce siége, surtout lorsqu'il s'aperçut que le roi avait déjà fait entrer des soldats dans la ville assiégée. Il passa cependant la Somme, et il étendit ses ravages entre cette rivière et l'Oise, sans rencontrer de résistance. Il franchit encore l'Oise, et brûla les campagnes autour de Senlis ; mais il jugea cette ville trop forte pour oser l'attaquer. Comme il passait auprès de Dammartin, le seigneur de ce château, qui ne croyait point les ennemis si proches, et qui allait se mettre à table quand on lui annonça l'arrivée des Flamands, s'enfuit en tout hâte laissant à l'abandon ses trésors, qui furent livrés au pillage. Le comte de Flandre se trouvait alors à neuf lieues

[1] Armorici Philippidos, lib. II, v. 80-130, p. 136.

[2] Philippidos, lib. II, v. 125-148, p. 136. — Guillelmi Armorici de gestis Philippi-Augusti, p. 89. — Oudegherst, Chroniq. de Flandre, ch. 74, fol. 129.

seulement de Paris, et il jurait qu'il planterait ses drapeaux dans la rue de la Calandre, ou tout au moins qu'il romprait sa lance contre la porte de la ville : cependant on lui fit comprendre qu'il serait dangereux de prolonger cette incursion. Il reprit la route de ses frontières, et, en passant devant Béthisy, il essaya de surprendre ce château : dans ce moment un mouvement des troupes du roi, qui se rassemblaient à Senlis, le força de presser sa retraite.

Philippe-Auguste se mit à son tour en campagne, et, après avoir suivi quelque temps les Flamands, il tourna vers Amiens, ville qui lui avait été cédée par le comte de Flandre dans la dernière pacification, mais dont les habitants avaient pris les armes pour leur ancien seigneur, au renouvellement des hostilités : il ne se trouva pas cependant de force à entreprendre le siége d'une si grande cité ; il se contenta d'attaquer le château de Boves, qui en dépendait. Le comte de Flandre se rapprocha, pour porter des secours aux assiégés ; et ce fut le moment que les oncles du roi, Guillaume, archevêque de Reims, et Thibaud, comte de Chartres, saisirent pour entamer quelques négociations. Le comte de Flandre avait eu jusqu'alors l'avantage dans cette campagne, mais il craignait l'issue d'un combat en règle entre ses bourgeois et la gendarmerie du roi : il sentait aussi qu'une plus longue interruption du commerce ruinerait ses villes manufacturières : d'ailleurs il éprouvait pour l'autorité royale ce respect que le système féodal accroissait sans cesse ; il accepta donc la paix à des conditions désavantageuses. Il rendit au roi Amiens et le Vermandois, à l'exception de Péronne et de Saint-Quentin ; et il s'engagea à réparer les dommages qu'il avait causés au comte de Hainaut [1].

Après avoir terminé d'une manière aussi honorable une première guerre, Philippe-Auguste cherchait déjà les occasions d'en allumer une seconde : il sentait en lui-même naître et se développer les qualités qui pouvaient lui procurer de l'ascendant sur les autres hommes ; le courage joint au calme et à la froideur, la force d'esprit pour concevoir de sages projets politiques, et la constance de caractère pour les exécuter ; il était entouré d'une vaillante noblesse qui mettait sa gloire dans les armes, et qui prétendait servir de modèle à toute la chevalerie de

[1] Rigordus, et Gislebertus Montensis, p. 13. — Philippidos, lib. II, p. 138-141. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 356. — Bened. Petroburg., p. 464. — Radulfi de Diceto, p. 627. — Gisleberti Montensis Chron. Hannoniæ, t. XVIII, p. 380. — Chronol. Roberti Altissiodor., t. XVIII, p. 252.

l'Europe : sa puissance et sa richesse étaient assez grandes pour lui inspirer de la confiance en ses ressources, et la supériorité de son rang, reconnue même par des princes plus puissants que lui, était faite pour enfler son orgueil. Il sembla se proposer dès lors de travailler sans relâche à faire reconnaître et respecter les prérogatives de sa couronne, par toutes les parties de la France, sans s'attaquer cependant à deux ennemis à la fois.

Le premier de ses grands vassaux auxquels Philippe-Auguste voulut faire sentir sa puissance, après sa pacification avec le comte de Flandre, fut Hugues III, qui depuis 1162 était duc de Bourgogne, et qui commençait, par sa vaillance et ses exploits à la terre sainte, à relever la réputation des Bourguignons, quand bien même son imprudence lui laissait rarement recueillir les fruits de son courage. Le sire de Vergy, vassal du duc de Bourgogne, avait fait hommage à Philippe-Auguste : Hugues III voulut punir cette désertion de son vassal, et vint assiéger Vergy. Le roi marcha au secours de son nouveau protégé, fit lever au duc le siége de Vergy, et rasa toutes les redoutes qu'il avait élevées [1]. Non content de ce premier succès, il encouragea, au commencement de l'année 1186, les prélats de Bourgogne à porter plainte par-devant lui, pour de prétendues exactions de leur duc, sous prétexte que, même dans les plus grands fiefs de France, les églises relevaient toujours immédiatement de la couronne. Hugues III recourut à la protection de l'empereur Frédéric Barberousse, dont il était vassal pour le Dauphiné, qui était entré dans sa maison pour son mariage avec l'héritière du dernier dauphin de Viennois : mais le duché de Bourgogne ne faisait point partie du royaume de Bourgogne ou de celui d'Arles : Frédéric refusa de se mêler d'une affaire étrangère à l'Empire. Philippe-Auguste vint assiéger Châtillon-sur-Seine et s'en rendit maître au bout de quinze jours : il se préparait à pousser plus loin ses conquêtes, lorsque Hugues III se soumit. Les prélats bourguignons faisaient monter à trente mille livres, monnaie de Paris, les dommages qu'ils prétendaient avoir éprouvés de sa part, et le duc remit entre les mais de Philippe-Auguste, trois de ses châteaux pour sûreté de cette somme [2]. Cependant il semble que le roi de France s'était proposé

[1] Rigordi de gestis Philip. Augusti, p. 15. — Philippidos, lib. I, p. 130. — Radulfi de Diceto, p. 627. — Chronologia Roberti Altissiodor., t. XVIII, p. 252.

[2] Radulfi de Diceto imagines Hist., p. 627. — Rigordi de gestis, p. 15 — Philippidos, lib. I, p. 130.

seulement de faire reconnaître son autorité par ce grand feudataire, ou de lui faire éprouver la supériorité de son pouvoir. Dans la même année, il se relâcha de tous les avantages qu'il avait obtenus par cette petite guerre : il lui rendit ses trois châteaux ; il le tint quitte des trente mille livres, il lui restitua même la mouvance du château de Vergy, tandis qu'en retour le duc de Bourgogne se montra dès lors beaucoup plus empressé à se conformer à toutes ses volontés [1].

Peut-être, au reste, cette libéralité de Philippe, dans sa réconciliation avec le duc de Bourgogne, tenait-elle au pressentiment de la guerre où il ne pouvait tarder de s'engager avec un vassal bien plus puissant, le roi d'Angleterre. Le 10 mars 1186, Philippe-Auguste avait eu, avec Henri II, une entrevue sous l'orme des conférences, entre Trie et Gisors ; le comte de Flandre, la comtesse de Champagne, et la reine Marguerite, veuve de Henri au Court Mantel, y avaient assisté ; et il ne semblait pas alors qu'il demeurât entre eux aucun point en litige. Mais peu de mois firent naître de nombreuses causes de discorde [2]. D'une part, Richard Cœur de Lion avait contracté alliance avec Alphonse II, roi d'Aragon, et tous deux attaquaient en commun Raimond V, comte de Toulouse, qui, se sentant hors d'état de se défendre, implora la protection de son seigneur le roi de France ; car déjà l'esprit impérieux de Richard avait forcé Raimond V à renoncer à l'hommage qu'il avait précédemment rendu au roi d'Angleterre [3]. D'autre part, Bela, roi de Hongrie, qui avait d'abord voulu épouser une princesse anglaise, venait de demander et d'obtenir la main de Marguerite de France, veuve de Henri au Court Mantel. Son douaire, tout récemment réglé pour le cas de son veuvage, devait donc être soumis à une nouvelle discussion; et Philippe, regardant les conventions précédentes comme annulées par le second mariage de sa sœur, demandait à Henri la restitution de Gisors et du Vexin [4]. Geoffroi, duc de Bretagne, fils du roi d'Angleterre, était venu à Paris sur ces entrefaites, pour assister à un tournoi : il y fut renversé sous les pieds des chevaux, ou, selon d'autres rapports, il y tomba malade, et y mourut le 15 août 1186, à l'âge de vingt-huit ans. Il était lié par la plus tendre amitié à Philippe-Au-

[1] Rigordi de gestis, p. 16 — Histoire de Bourgogne, liv. VII, p. 357.
[2] Radulfi de Diceto, p. 627.
[3] Hist. gén. du Languedoc, liv. XX, chap. 3, p. 69. — Bened. Petroburg., p. 466.
[4] Bened. Petroburg., p. 466.

guste ; mais cette amitié était sur le point de produire des fruits bien amers : le roi de France l'excitait secrètement à la révolte contre son père, pour détacher la Bretagne de la couronne d'Angleterre. Geoffroi avait eu deux filles de Constance sa femme, et cette princesse, qui lui avait porté la Bretagne en héritage, était grosse au moment de la mort de son mari. Dans les baronnies ordinaires, la tutelle et la garde-noble des filles appartenaient au seigneur du fief : Henri et Philippe y prétendirent tous deux ; l'un comme seigneur direct ; l'autre, comme seigneur suzerain de la Bretagne ; tandis qu'il leur aurait été difficile de prouver que de pareils droits eussent jamais été exercés, ou par l'un ou par l'autre, sur de grands vassaux [1]. Dans le temps même que les sujets de contestation entre les deux rois s'accumulaient, une querelle du châtelain anglais de Gisors avec le seigneur français de Vaux, donna lieu à de premières hostilités : les deux rois convinrent de les suspendre jusqu'au 13 janvier, jour de Saint-Hilaire, pour lequel ils se donnèrent de nouveau rendez-vous sous l'orme des conférences près de Gisors [2].

(1187.) Les intérêts des deux souverains se compliquaient toujours plus. Avant le jour de Saint-Hilaire, il est vrai, Constance de Bretagne mit au monde un fils que ses sujets voulurent nommer Arthur, en mémoire des héros de leurs romans nationaux, bien plus connus qu'aucune partie de leur histoire. Par la naissance d'Arthur, la dispute sur la garde-noble était terminée, et Constance se remaria au comte de Chester, sujet de Henri II [3]. Mais une nouvelle difficulté fut élevée entre les deux rois, à la conférence du 13 janvier 1187. Une sœur de Philippe, Alix de France, était retenue depuis son enfance en Angleterre ; elle avait été remise à Henri II comme épouse destinée à son fils Richard, et ce monarque passait pour l'avoir séduite. Philippe insista pour que le mariage si longtemps annoncé s'accomplît. Peut-être savait-il qu'il lui demandait une chose impossible, et désirait-il seulement la guerre, avec l'ardeur d'un roi de vingt-deux ans, tandis que

[1] Bened. Petrob., p. 468. — Histoire de Bretagne, liv. V, p. 171. — Silvestri Giraldi. Dist. II, p. 132, tome XVIII.

[2] *Ibid.* — Radulfi de Diceto, p. 628. — Gervasii Dorobern., p. 666. — Rigordus de gestis Philippi Augusti, p. 23. — Philippidos, lib. II, p. 143.

[3] *Ibid.*, p. 477. — Radulfi de Diceto, p. 629. — Hist. de Bretagne, liv. V, p. 172.

son rival, qui en avait cinquante-cinq, et qui n'avait que trop de raison de se défier de ses fils, ou de ses serviteurs qui auraient dû lui être dévoués, cherchait à l'éviter. Une nouvelle conférence fut annoncée pour le mois de mars, et la trêve fut continuée jusqu'à cette époque. Henri II comptait cependant, en gagnant du temps, séduire, par ses présents, quelque membre du conseil de Philippe, comme il l'avait fait dans plusieurs occasions précédentes ; et Philippe-Auguste, reconnaissant ce danger, ne trouva d'autre moyen de s'en préserver, que d'exiger de tous ses compagnons d'armes le serment qu'ils ne recevraient point d'or ou point d'argent des mains de Henri II, jusqu'à ce que la paix fût conclue [1].

A la la conférence du mois de mars, les deux rois convinrent d'une nouvelle suspension d'armes, jusqu'à la fête de Saint-Jean Baptiste : mais ce dernier répit fut consacré seulement à se préparer au combat. Henri, déjà usé par les fatigues, se sentait peu propre à commander une armée ; et il n'osait, d'autre part, mettre toutes ses forces entre les mains de ses fils, qui l'avaient si souvent trahi. Il partagea donc ses soldats, et la garde de sa longue frontière, entre Richard Cœur de Lion, Jean Sans Terre, Geoffroi, évêque élu de Lincoln, son fils naturel, et Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale. Philippe-Auguste, au contraire, concentrant ses forces pour l'attaque, passa du Berri dans l'Aquitaine, s'empara sans difficulté d'Issoudun et de Graçay, et entreprit le siége de Châteauroux. Henri II accourut à l'armée de son fils Richard, qui s'avançait pour faire lever ce siége ; mais bientôt il put s'apercevoir que son fils aîné, son héritier présomptif, par un inconcevable aveuglement, traitait déjà avec son ennemi. Pour éviter de plus grands malheurs, Henri II demanda à Philippe-Auguste une trêve de deux ans, en compensation de laquelle il lui abandonnerait la possession d'Issoudun : la trêve fut acceptée, et Richard, faisant aussitôt parade de son intime liaison avec Philippe, aux yeux de son père et de toute sa cour, alla loger dans la même tente que le roi de France, coucha dans le même lit, et but dans la même coupe [2].

Richard pouvait cependant alléguer un motif honorable de sa liaison avec l'ennemi de son père : c'était son ardent désir de réunir la France

[1] Gervasii Dorobern. Chron., p. 667.

[2] Rigordi de Gestis, p. 23, 24. — Philippidos, lib. II, p. 143-145. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 365. — Bened. Petrob., p. 471. — Radulfi de Diceto, p. 629. — Gervasii Dorobern., p. 668.

et l'Angleterre pour une croisade à laquelle l'appelaient les nouvelles désastreuses de la terre sainte, les vœux de l'Église, et ceux de toute la chrétienté. Les chevaliers n'accompagnaient plus leurs princes qu'à regret dans les combats qu'ils regardaient comme profanes : les peuples les maudissaient quand il les voyait tourner leurs armes les uns contre les autres; et on avait entendu Richard lui-même déclarer qu'il irait nu-pieds demander la paix à Philippe-Auguste, pour être libre ensuite d'aller combattre Saladin [1].

Les deux rois étaient convenus d'avoir, le 21 janvier 1188, une entrevue sous l'orme des conférences entre Trie et Gisors; leur intention était d'y changer la trêve en une paix définitive. Ils y furent suivis par un cortége nombreux et brillant de grands seigneurs et de prélats. Guillaume, archevêque de Tyr, le même qui a écrit l'histoire de la terre sainte, profita de leur réunion, pour venir prêcher aux deux cours à la fois une nouvelle croisade; il fut secondé par les archevêques de Rouen et de Reims, par les vœux de tous les chevaliers, et par les clameurs de la multitnde; les deux rois, qui ne pouvaient s'accorder ni sur la possession de Gisors et du Vexin, ni sur la liberté d'Alix de France, et son mariage avec Richard, ajournèrent leurs discussions jusqu'à une nouvelle conférence, qu'ils convinrent d'avoir le 16 août suivant, toujours au même lieu. En attendant, ils prirent tous deux la croix, devancés seulement par Richard Cœur de Lion, qui l'avait déjà reçue à la fin de l'année précédente, des mains de l'archevêque de Tours [2]. L'archevêque de Cantorbery suivit le premier l'exemple des deux rois, avec les évêques de Beauvais et de Chartres. Le duc Hugues de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Blois, de Champagne, de Perche, de Rochefort, de Dreux, de Clermont, de Soissons, de Beaumont, de Bar, et de Nevers, contractèrent ensuite l'engagement de marcher au secours de la terre sainte, aussi bien qu'un grand nombre de gentilshommes. Pour distinguer les nations, les Français revêtirent des croix rouges; les Anglais, des blanches; les Flamands des vertes [3]. Vers la fin de mai, l'empereur Frédéric Barbe-

[1] Gervasii Dorobern., p. 668,

[2] Radulfi de Diceto, p. 629. — Silvestri Giraldi Cambrensis. Dist. III, p. 144, t. XVIII.

[3] Rigordi de Gestis Philipp., p. 25. — Chroniques de Saint-Denis, p. 366. — Bened. Petroburg., p. 478. — Radulfi de Diceto, p. 629. — Gervasii Dorobern., p. 670.

rousse prit aussi la croix, avec la plupart des seigneurs de l'Allemagne, à Mayence, où il âvait convoqué une diète [1].

Si l'enthousiasme de Richard Cœur de Lion lui avait fait prendre la croix avant tous les autres, son caractère irascible et impétueux lui fit aussi manquer, avant tous les autres, aux engagements qu'il venait de contracter. Les croisés ne devaient plus employer pour leurs querelles privées, des armes consacrées à Dieu : mais Richard ne savait pas supporter un instant ce qu'il considérait comme une offense. Raymond V, comte de Toulouse, ayant fait arrêter quelques marchands aquitains, Richard ne songea plus qu'à les venger ; il entra dans le Quercy avec un corps de Brabançons qu'il avait attirés à sa solde; il y prit dix-sept châteaux forts, et il livra tout le pays ouvert aux plus affreux ravages [2]. Quoique le comte de Toulouse eût engagé dans son parti le comte d'Angoulême, Geoffroi de Lusignan, et plusieurs autres de ces barons aquitains, dont l'inimitié envers Richard leur duc s'était manifestée à plusieurs reprises, il se vit bientôt hors d'état de tenir tête au plus vaillant et au plus cruel des guerriers de ce siècle belliqueux. Il recourut à l'assistance du roi de France, qui somma aussitôt Henri II de faire suspendre les hostilités. Henri protesta qu'il avait fort peu de pouvoir sur son fils. Philippe le savait mieux que personne; il prit cependant ce prétexte pour attaquer subitement, avec l'armée qu'il avait rassemblée dans le Berri, tous les châteaux forts que le roi d'Angleterre possédait dans la même province et dans l'Auvergne. Il s'en rendit maître sans éprouver beaucoup de résistance [3].

Sur la nouvelle de la reprise des hostilités, Henri II quitta l'Angleterre, où il était alors, pour la Normandie ; et vers le milieu de juillet, il rassembla son armée à Alençon. Richard était ressorti du comté de Toulouse, et Philippe du Berri. Les deux rois devaient se rencontrer dans le Vexin, dont la souveraineté était depuis si longtemps pour eux un objet de dispute. Néanmoins, quoiqu'ils fussent secondés avec ardeur par leur noblesse, toutes les fois qu'il s'agissait de piller une province sans défense, les scrupules de tous ces chevaliers, sur une guerre entre compatriotes et entre croisés, renaissaient dès qu'ils se trouvaient en

[1] Pagi critica ad ann 1188, cap. 6, p. 686.

[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XX, ch. 10, p. 75. — Bened. Petroburg., p. 479. — Radulfi de Diceto, p. 630. — Gervasii Dorobern., p 671.

[3] Rigordi de gestis Phil., p. 27. — Philippidos, liv. III, p. 147. — Chroniques de Saint-Denis, p. 367. — Silvestri Giraldi Cambrensis. Dist. III, p. 146, t. XVIII.

présence avec des forces égales, et qu'ils se voyaient exposés à verser le sang, non plus de bourgeois et de paysans qui leur faisaient goûter les plaisirs de la chasse aux hommes, mais de gentilshommes leurs frères. Pour leur complaire, les deux rois eurent successivement deux conférences, toujours sous l'ormeau de la frontière, entre Trie et Gisors. La première commença le 16 août (1188) et dura trois jours, sans qu'ils pussent rien conclure ; la seconde eut lieu le 7 octobre, et n'eut pas une meilleure réussite. Philippe fit alors arracher dans un mouvement de dépit, l'ormeau, qui avait ses racines sur le territoire français, jurant que ce lieu ne servirait plus désormais aux entrevues des deux rois [1]. Il se prêta cependant à une troisième conférence à Bonmoulins, le 18 novembre ; mais les monarques français et anglais, au lieu de pouvoir s'accorder, s'y blessèrent réciproquement par des paroles injurieuses. Déjà les soldats qui les entouraient n'attendaient qu'un signal pour commencer le combat, lorsque Richard Cœur de Lion abandonna tout à coup son père, se retourna vers le roi de France, se mit à genoux devant lui, et, les mains dans les siennes, lui fit hommage pour tous les fiefs que le roi d'Angleterre tenait de la couronne de France, lui jurant en même temps fidélité envers et contre tous, excepté contre Henri II. Celui-ci, extrêmement surpris de cette brusque résolution de son fils, et ne sachant de quoi elle le menaçait pour l'avenir, demanda de continuer, jusqu'au 13 de janvier suivant, la suspension des hostilités, et rompit la conférence [2].

Bientôt on put apprendre à quel prix la défection de Richard avait été achetée. Non-seulement Philippe lui rendit tous les châteaux que, durant cette campagne même, il avait conquis dans le Berri, il lui permit encore de retenir le Quercy, que Richard avait conquis sur le comte de Toulouse, sans assurer à celui-ci aucun dédommagement. C'est par ces concessions mêmes qu'il semait la discorde entre le père et le fils ; car l'insubordination de Richard lui paraissait d'un prix bien supérieur à ces conquêtes, tandis qu'on ne saurait trouver ni un motif ni une excuse pour l'association constante du prince anglais avec les ennemis de son père et de son pays [3].

(1189.) Cette dernière trahison abattit en effet le courage de Henri II.

[1] Bened. Petroburg., p. 483. — Radulfi de Diceto, p. 630.

[2] *Ibid.*, p. 484. — Radulfi de Diceto, p. 631. — Guillelmi Neubrigens., de Rebus Anglicis, lib. III, p. 14, t. XVIII.

[3] Hist. gén. du Languedoc, liv. XX, ch. 13, p. 77.

Sa santé ne résistait plus aux fatigues et aux chagrins que lui avaient fait éprouver ses enfants. Il ne fut pas en état de se rendre, le 13 janvier, au lieu fixé pour la conférence avec le roi de France ; il demanda un délai jusqu'à la fête de la Purification de la Vierge, puis un second jusqu'à Pâques, sans que ses infirmités lui permissent de se mettre en voyage : en même temps il envoya à Richard Cœur de Lion, qui s'était retiré à la cour de France, l'archevêque de Cantorbery, pour l'engager à revenir à lui, mais inutilement [1].

Enfin le 9 juin Henri II put se transporter à La Ferté-Bernard, près du Mans, où il avait donné rendez-vous à Philippe-Auguste. Richard accompagnait ce dernier. Le cardinal d'Anagni, légat du pape, et les quatre archevêques de Cantorbery, de Rouen, de Reims et de Bourges assistaient à la conférence comme médiateurs. Philippe offrait de rendre à la couronne d'Angleterre tout ce qu'il avait conquis sur elle ; mais il demandait en retour la restitution du Vexin, la mise en liberté d'Alix de France, et son mariage avec Richard, enfin le départ de Jean sans Terre pour la croisade. Philippe et Richard se proposaient d'y marcher, et ils représentaient à Henri II que cette expédition lointaine n'était plus faite pour son âge et ses infirmités. Toutefois Richard ne voulait pas laisser derrière lui son frère Jean, qu'il regardait comme le favori de son père, et dont il redoutait les complots. Ce fut probablement cette dernière proposition qui fit que Henri II les rejeta toutes également avec colère [2].

A peine la conférence de La Ferté-Bernard était rompue, lorsque Philippe, toujours uni à Richard Cœur de Lion, s'approcha du Mans avec son armée : Henri, qui se trouvait dans cette ville, s'y voyait abandonné par tous les jeunes soldats, empressés de faire leur cour à l'héritier présomptif du trône ; tandis que ses vieux généraux, et à leur tête Raoul de Glanville, le célèbre chef justicier d'Angleterre paraissaient plus cassés encore que lui. Pour se défendre dans Le Mans, Henri fit mettre le feu au faubourg, mais l'incendie gagna la ville et devint ainsi favorable à l'attaque des Français. Richard Cœur de Lion entra, avec les ennemis de son pays, dans une cité regardée comme le berceau de sa famille, et décorée par le tombeau de son aïeul Geoffroi Plantagenet ; il ne put point empêcher le pillage. Comme il y pénétrait par une porte avec Philippe-Auguste, son vieux père, malade et humilié,

[1] Gervasii Dorobern., p. 672.
[2] *Ibid.*, p. 673.

en sortait par l'autre, pour se retirer à Chinon [1]. L'armée française marcha ensuite sur Tours. Les habitants crurent avoir suffisamment pourvu à leur défense, en coupant leur pont sur la Loire; mais une sécheresse extraordinaire en avait fait évanouir les eaux. Les panégyristes de Philippe-Auguste prétendent qu'avec sa lance il découvrit un gué dans la rivière, ou même que les flots se retirèrent miraculeusement à son approche. Les Français passèrent la Loire à gué, et prirent Tours par escalade [3].

En même temps les Bretons, séduits par Richard Cœur de Lion, s'étaient soulevés contre le roi d'Angleterre, et l'attaquaient sur une autre frontière. Tant d'échecs, joints au délabrement de sa propre santé, déterminèrent enfin Henri II à demander la paix. Il comptait encore, dans la négociation, sur la faveur secrète du cardinal légat Jean d'Anagni, qui devait toujours agir comme médiateur. Il avait eu soin de le gagner par des présents considérables, et le prélat en effet menaça Philippe d'excommunication, et son royaume d'interdit, s'il continuait une guerre injuste. Philippe reconnut à l'instant l'influence des livres sterling, qu'il reprocha au prince de l'église romaine de prendre pour uniques conseillères ; il protesta que son royaume ne recevait point d'ordre de la cour de Rome, lorsqu'il s'agissait de venger son honneur ou de punir ses rebelles, et qu'il ne ferait aucun cas d'une excommunication injustement prononcée [2]. Il fallut en effet renoncer aux armes ecclésiastiques. Henri, sentant sa faiblesse, accepta les conditions qui lui furent imposées. Il renouvela son hommage pour les fiefs qui relevaient de la couronne de France ; il promit de rendre Alix, sœur de Philippe-Auguste, à l'un des cinq barons que Richard nommerait pour la garder. Il renonça à tout droit sur le Berri et sur l'Auvergne, et s'engagea à payer vingt mille marcs d'argent, au moment où le roi de France lui restituerait le reste de ses conquêtes; il convint enfin qu'au milieu du carême de l'année suivante, il se rendrait, à la tête des croisés anglais, à Vezelay, lieu fixé par Philippe et Richard pour le rendez-vous de la prochaine croisade [4].

[1] Philippidos, lib. III, p. 158, v. 670.

[2] Rigordus, de Gestis, p. 28.—Radulfi de Diceto, p. 632. — Gervasii Dorobern., p. 673. — Philippidos, lib. III, p. 157, seq. — Chroniques de Saint-Denis. lib. II, p. 369.—Bened. Petroburg., p. 387.— Guillelmi Neubrigensis, de Rebus Anglicis, lib. III, p. 15, t. XVIII.

[3] Bened. Petroburg., p. 488.

[4] *Ibid.*, p. 489. — Radulfi de Diceto, p. 633.

Enfin Henri II promit de pardonner à tous ceux de ses sujets qui, soit ouvertement, soit en secret, s'étaient engagés avec ses ennemis : lorsqu'il demanda la liste de ces derniers, il trouva en tête son plus jeune fils Jean sans Terre, pour lequel il n'avait montré que trop de partialité, et pour l'intérêt duquel il s'était brouillé avec Richard Cœur de Lion. Ce dernier coup fut mortel pour ce malheureux père : il maudit tous ses enfants, qui n'avaient cessé d'empoisonner sa vie; il maudit l'heure où lui-même il avait reçu la naissance, et il expira à Chinon le 6 juillet 1189, moins de huit jours après avoir signé cette paix humiliante. Il était alors âgé de cinquante-six ans, et il en avait régné plus de trente-quatre. Lorsque Richard son fils accourut peu d'heures après du camp français à Chinon, on assure que des flots d'un sang noir sortirent de la bouche de ce corps déjà sans vie [1].

[1] Rigordus, de Gestis, p. 28. — Philippidos, lib. III, p. 159. — Chroniques de Saint-Denis, p. 370. — Bened Petroburg., p. 490. — Radulfi de Diceto, p. 633. — Gervasii Dorobern., p. 673.

CHAPITRE XXI.

Troisième croisade. 1189-1192.

Pendant que les chrétiens de la terre sainte maintenaient une dernière lutte en Orient, pour défendre les restes de la monarchie que les Francs y avaient fondée un siècle auparavant, ni l'honneur ni la loyauté des Occidentaux ne pouvaient leur permettre d'abandonner ceux qu'ils avaient ainsi placés aux avant-postes. Ce n'était pas pour leur propre querelle, ou pour leurs propres intérêts, que des chevaliers français, anglais, allemands, combattaient en Syrie : c'était comme les champions de toute l'Europe. Quelquefois ces guerriers avaient été menacés, avec tous les habitants de la Syrie, toutes les femmes, tous les enfants, de ces massacres effroyables qui signalent les guerres de religion, et les victoires des musulmans; plus tard la loyauté, la générosité du sultan Saladin, qui honorait la bravoure, même chez les vaincus, adoucirent les souffrances et les regrets de ses captifs. La férocité des premiers pouvait redoubler le zèle des Latins; mais l'humanité du second ne suffisait pas pour désintéresser la chrétienté de la guerre sacrée. On aurait pu, il est vrai, rappeler tous les croisés sur le rivage de France, mais tant qu'on les obligeait à occuper un angle de la terre sainte, on contractait envers eux l'engagement de ne les point laisser traîner en captivité, et l'Europe ne se déshonorait guère moins en les abandonnant aux fers d'un grand homme qu'à ceux d'un tyran.

Au reste, ce sentiment juste et honorable de la protection due par les Latins aux défenseurs de la terre sainte, était universel en Europe. Il n'agissait pas seulement au moment de ces fast ueuses expéditions, où se déployaient toutes les forces de la chrétienté; dans l'intervalle entre les croisades, chaque année, des bataillons de guerriers passaient en Orient pour combattre les infidèles : ils y servaient pendant un

temps plus ou moins long ; mais avant qu'ils retournassent dans leur patrie, de nouveaux aventuriers étaient déjà venus les remplacer. Pendant toute la durée du douzième siècle, on aurait eu de la peine à désigner quelque chevalier distingué qui n'eût pas fait à son tour sa caravane de la terre sainte. Ce fut cette succession constante de guerriers, toujours animés par l'enthousiasme de la religion et de la gloire, toujours s'efforçant de se distinguer sur ce grand théâtre de l'honneur européen, qui défendit la terre sainte, et qui permit au petit royaume des Latins de tenir tête si longtemps à tous les ennemis dont il était entouré. Ces expéditions secondaires étaient conduites, en général, par des hommes qui avaient apporté quelque étude à connaître les lieux et les intérêts de l'Orient. Les grandes croisades, au contraire, demandaient, pour le déplacement d'un si grand nombre d'hommes, pour leurs approvisionnements, pour leur marche par terre ou leur embarquement, des connaissances stratégiques qui dépassaient de beaucoup le point où l'art militaire était alors parvenu et les talents des rois qui guidaient les armées. Aussi toutes les grandes croisades échouèrent-elles ; la famine, la maladie, la fatigue, moissonnèrent bien plus de chrétiens que le fer ennemi ; et ceux mêmes qui étaient destinés à périr par les coups des musulmans, n'y succombaient guère qu'après s'être engagés, par leur imprudence, dans une situation où ils ne pouvaient pas se défendre. Les croisades, au lieu de prolonger la résistance de la terre sainte, lui nuisirent presque toujours, parce qu'elles suspendirent l'émigration régulière des guerriers francs qui chaque année allaient combattre pour Jérusalem. Pendant les années qui suivaient ces grands efforts de la chrétienté, l'Europe demeurait épuisée et découragée ; elle abandonnait alors la Judée à ses propres forces, ou plutôt à son extrême faiblesse.

Les quarante années qui s'écoulèrent depuis la seconde à la troisième croisade, furent, pour les Français de la terre sainte, une période de grandes calamités. Baudouin III, fils de Foulques, comte d'Anjou ; Amaury, son frère, et Baudouin IV, fils d'Amaury, y portèrent successivement la couronne. Durant cet intervalle, le royaume de Jérusalem, aux maux qu'attirait sur lui sa faiblesse, au milieu de puissants ennemis, joignit encore tous ceux auxquels les monarchies peuvent être plus particulièrement exposées par la forme même de leur gouvernement, les minorités, les successions contestées, et les guerres civiles. Baudouin III, qui régnait depuis 1142, et qui était monté sur le trône

à l'âge de douze ans, était majeur après la retraite des Français de la seconde croisade; cependant il dut alors même disputer à sa mère son autorité, et vers l'an 1153 une guerre civile entre Mélisende et son fils ébranla un royaume qui, par l'union de toutes ses forces, pouvait à peine se défendre contre Noureddin [1]. Baudouin III, qui ne manquait pas de talents militaires, et qui put entre autres se glorifier de la prise d'Ascalon, mais qui ne se croyait point obligé de garder la foi aux infidèles, et qui mérita par la violation de ses traités, les défaites qu'il éprouva en combattant Noureddin [2], mourut en 1162 sans laisser d'enfants, et sa couronne passa après lui à son frère Amaury, alors âgé de vingt-six ans [3].

Amaury, troisième des rois de Jérusalem de la maison d'Anjou, ne fut point inférieur à son frère en bravoure; il ne lui fut point supérieur en probité. Pendant un règne de douze ans (1162-1173), Amaury se signala par des expéditions hardies, par des victoires brillantes; mais sa politique imprudente et ses perfidies jetèrent les fondements de la grandeur de Saladin, qui devait conquérir son royaume. La terre sainte avait été conquise par les chrétiens, à l'époque où un schisme parmi les musulmans, et la lâcheté des chefs de leurs deux églises les mettaient dans l'impossibilité de réunir toutes leurs forces contre les Francs. Les califes abassides à Bagdad, et les fatimites au Caire, étaient également tombés sous la dépendance d'émirs, de capitaines des gardes, de vizirs, qui les adoraient en public, et qui dans l'intérieur du palais les traitaient en esclaves. Les sultans de Damas, de Mossoul, d'Alep, reconnaissaient le calife de Bagdad : cependant leurs jalousies et leurs guerres civiles avaient favorisé les conquêtes des Latins. Tous également traitaient les Égyptiens de schismatiques, tandis que les fatimites du Caire rendaient à leur tour cette injure à tous les Syriens. Amaury voulut profiter de la haine qui divisait ces deux sectes, pour conquérir ou plutôt encore pour piller l'Égypte; mais parfaitement indifférent entre elles, et ne croyant jamais que les engagements les plus solennels pussent lier sa foi à un musulman, il vendit tour à tour son assistance à l'une et à l'autre; il les trahit toutes deux avec impudence; il égorgea sans pitié des populations désarmées qu'il avait promis de défendre, et il rendit son nom également odieux aux sectateurs d'Omar et à ceux d'Ali.

[1] Willel. Tyrii archiep., lib. XVII, cap. 13 et 14, p. 971.
[2] *Ibid.*, lib. XVIII, cap. 12-14, p. 940.
[3] *Ibid.*, cap. 34, p. 954.

Pendant le même temps, Noureddin, sultan de Damas, dirigeait les révolutions de l'Égypte d'une manière plus habile en même temps et plus loyale. Il y envoya à trois reprises Schircouk, un de ses émirs, sorti du Curdistan, qui disputa l'Égypte avec obstination au roi de Jérusalem, qui finit par en demeurer maître, et qui força le calife du Caire à le reconnaître pour son vizir, en même temps qu'il réunit l'Égypte aux principautés de Damas et d'Alep. Schircouk étant mort le 23 mars 1169, Saladin, fils d'Ayoub, son neveu, lui succéda dans le gouvernement de l'Égypte. Il déposa le calife du Caire, qui mourut le 13 septembre 1171; il supprima le schisme des fatimites, et réunit tous les musulmans dans une seule croyance.

Amaury mourut le 11 juillet 1173, au moment où son imprudence et sa mauvaise foi avaient réuni tous les musulmans qui entouraient Jérusalem, sous un même sceptre religieux et politique. La mort de Noureddin, qui, le 12 avril 1174, suivit de près la sienne, transmit ce sceptre au plus redoutable des musulmans. Saladin se saisit du trône des Atabecks; il dépouilla l'enfant que Noureddin avait laissé; il fut reconnu également comme souverain par la Syrie et l'Égypte [1]; et tandis qu'il remportait sur les chrétiens de premières victoires, à Damiette et à Gaza, un enfant valétudinaire, à Jérusalem, demeurait seul chargé de résister à un conquérant [2].

Baudouin IV n'avait que treize ans lorsqu'il fut couronné, le 15 juillet 1173, comme roi de Jérusalem. Guillaume de Tyr, qui avait présidé en partie à son éducation, rend témoignage à ses heureuses dispositions et à son bon caractère; mais ce prélat avait été averti de bonne heure, par les compagnons des jeux du jeune prince, que Baudouin était absolument insensible aux coups et à tout ce qui affectait sa peau. Cette étrange insensibilité, vainement combattue par les soins de la médecine, se changea avec le temps en *éléphantiasis*, redoutable espèce de lèpre, dont les lents progrès privèrent dans la suite ce malheureux jeune homme de l'usage de ses yeux, et de celui de presque tous ses membres [3].

Baudouin le Lépreux avait deux sœurs; la première, Sibylle, fut

[1] Willelmi Tyrii, lib. XX, cap. 12, p. 981.
[2] *Ibid.*, cap. 33, p. 995.
[3] *Ibid.*, lib. XXI, cap. 1, 2, 3, p. 996, et lib. XXII, cap. 25, p. 1036.—Guillelmi Neubrigensis, de Rebus Anglicis, lib. III, cap. 10, p. 4. — Hist. de France, t. XVIII.

mariée en 1175 à Guillaume le Jeune, marquis de Montferrat, et après la mort de celui-ci, de qui elle avait eu un fils, elle fut remariée, en 1182, à Guy de Lusignan, fils du comte de La Marche. Une seconde sœur, mais d'un autre lit, Isabelle, fut mariée dès l'âge de huit ans à Hunfroi de Thoron. Comme il était évident que Baudouin ne pourrait pas se marier, et n'aurait point d'enfants, les intrigues qui accompagnent les successions des femmes troublèrent de bonne heure son règne, et ajoutèrent aux causes sans nombre de désordres et de guerres civiles qui désolaient déjà le royaume de Jérusalem. Tour à tour on reconnut comme régent, ou procurateur du royaume, le comte de Tripoli, et Guy de Lusignan, comte d'Ascalon et de Joppé : le premier durant la minorité, le second durant la maladie de Baudouin IV; mais l'incapacité de Lusignan, son manque de foi et son orgueil, le rendirent bientôt intolérable et au royaume et au roi lui-même. Baudouin IV, en 1183, essaya de lui ôter la régence du royaume, pour la rendre au comte de Tripoli : ce fut encore une cause de guerre civile [1]. Cependant la maladie du roi faisait d'effroyables progrès; il avait perdu les mains et les pieds : son corps ne présentait plus qu'une plaie; et quoique son courage ne l'abandonnât point encore, il sentit la nécessité de résigner la couronne au jeune Baudouin V, fils de sa sœur Sibylle, âgé à peine de cinq ans, mais se défiant de l'influence de Guy de Lusignan, comme de celle de Raimond de Tripoli, il choisit un troisième prince, Josselin de Courtenai, pour être tuteur du roi enfant. Il mourut ensuite le 16 mars 1185 [2].

Baudoin le Lépreux vivait encore, lorsque le patriarche de Jérusalem et les grands maîtres de l'Hôpital et du Temple se rendirent en France, pour implorer de nouveaux secours des chrétiens, et pour les séduire, s'il était possible, par l'offre de la couronne de Jérusalem. Les familles des croisés dégénéraient si rapidement en Syrie, les princes et les chevaliers nés dans la mollesse de l'Orient, se montraient si incapables d'imiter les exploits de leurs pères, que l'on sentait la nécessité de renouveler leur race par le mélange de nouveaux colons européens. Le patriarche de Jérusalem, et les deux grands maîtres, se présentèrent d'abord le 16 janvier 1185 à Philippe-Auguste, et lui donnèrent à entendre que les chrétiens de la terre sainte, voyant finir la ligne légitime

[1] Le récit de Guillaume de Tyr est interrompu, au commencement du 23e livre, et de cette guerre civile, p. 1041.

[2] Bernardi Thesaurarii, cap. 146. Scr. Rer. ital., t. VII, p. 781.

de leurs rois, étaient prêts à lui déférer la couronne, s'il voulait passer en Syrie, et leur amener de puissants secours. On leur répondit que le roi, n'ayant point encore d'enfants, ne pouvait, sans un extrême danger, s'éloigner de son royaume, et on leur laissa seulement enrôler, pour défendre la terre sainte, ceux que le zèle de la religion engageait à prendre la croix [1]. Les mêmes ambassadeurs passèrent ensuite à la cour de Henri II, roi d'Angleterre; ils lui présentèrent l'étendard royal de la terre sainte, les clefs du saint sépulcre, et celles de la tour de David, et ils tâchèrent de lui persuader que, comme petit-fils de Foulques d'Anjou, il avait des droits à faire valoir à la couronne de Jérusalem, après la mort de Baudouin IV. Mais Henri, tout en les recevant avec respect, ne se laissa point séduire par leurs offres; il se contenta de leur accorder quelques secours en argent, et de permettre à un certain nombre de croisés de les suivre [2].

Le puissant Saladin, qui avait soumis l'Égypte, Damas et Alep, et qui avait réuni sous son empire cinq des royaumes musulmans qui entouraient la terre sainte, semblait encore ménager les chrétiens par une sorte de grandeur d'âme : il respectait leur bravoure et même leur faiblesse, et il accorda successivement de longues trêves à ce royaume d'un enfant qu'il ne tenait qu'à lui de détruire : mais la mauvaise foi était le caractère distinctif de ces colons de la terre sainte, désignés par le nom injurieux de poulains. Dans les quatre souverainetés de Jérusalem, d'Antioche, de Tripoli et d'Édesse, les trêves furent toujours violées par les chrétiens, et leurs calamités furent toutes provoquées par leur perfidie. Renaud de Châtillon, simple chevalier aventurier, qui avait épousé Constance, veuve de Raimond d'Antioche, et qui, après avoir gouverné cette principauté du fils de sa femme s'était retiré dans la baronnie de Krak, profitait de la situation de ce château, à l'entrée du désert, pour dépouiller les caravanes de Saladin, malgré les sauf-conduits du roi de Jérusalem dont elles étaient munies. Il avait à peine renouvelé ainsi les hostilités, lorsque Baudouin V mourut à Saint-Jean d'Acre, au commencement de septembre 1186, non sans qu'on soupçonnât qu'il avait été empoisonné par son beau-père. Sa mère Sibylle fut alors couronnée, et elle à son tour couronna Guy de Lusignan, son mari. Ce dernier, cependant, paraissait si peu propre à

[1] Rigordi de gestis Philippi Augusti, p. 14.

[2] Bened. Petroburg., p. 461-464. — Radulfi de Diceto, p. 623. — Guillelmi Neubrig., lib. III, cap. 13, t. XVIII, p. 5.

gouverner un royaume, que lorsque son frère Geoffroi apprit son élévation, il s'écria : *S'ils ont fait un tel homme roi, sans doute ils me feront Dieu* [1].

Bientôt la terre sainte éprouva les malheurs qui résultent pour un royaume de l'incapacité de son souverain. Saladin après avoir pris Tybériade, assiégeait la citadelle de cette ville, dans laquelle s'était réfugiée la femme de Raimond de Tripoli, à qui elle appartenait. Guy de Lusignan résolut de la délivrer, malgré les conseils et les protestations de Raimond lui-même, qui sentait combien il était imprudent d'engager une armée dans une plaine sans eau, pendant les chaleurs les plus brûlantes d'un été de Syrie. Vingt mille hommes, parmi lesquels on comptait douze cents chevaliers, étaient rassemblés sous les ordres du roi ; c'étaient toutes les forces que le royaume de Jérusalem pouvait mettre sur pied ; le bois de la vraie croix était porté devant les guerriers par les évêques, pour leur assurer la victoire, et le 3 juillet 1187 cette armée s'avança dans la plaine de Batouf ou de Tybériade. Déjà les chrétiens étaient accablés par la soif et la chaleur, lorsqu'ils aperçurent les musulmans sur les hauteurs de Loubi, sur les rives du lac et sur les murs de la ville. Avant d'avoir pu les joindre, tout à coup, ils virent s'élever une flamme qui serpendait dans la plaine, et qui bientôt l'embrasa tout entière. Saladin avait fait mettre le feu aux herbes sèches qui couvraient la campagne. La flamme, s'avançant avec rapidité, s'étendait sous leurs pieds, au milieu de leurs rangs ; leurs yeux étaient éblouis, ils ne respiraient que fumée, leurs chevaux s'emportaient dans l'effroi et la douleur, plusieurs d'entre eux étaient en proie à des souffrances atroces. C'est alors seulement que les musulmans les attaquèrent de toutes parts. Leur résistance fut obstinée, elle fut longue, mais vaine ; le bois de la vraie croix tomba aux mains des ennemis ; Guy de Lusignan fut fait prisonnier avec Renaud de Châtillon, Geoffroi, prince d'Antioche ; Boniface, marquis de Montferrat ; Josselin de Courtenai, comte d'Édesse ; Amaury de Lusignan, connétable du royaume ; les grands maîtres du Temple et de Jérusalem, et presque toute la noblesse de la terre sainte [2].

[1] Bernardi Thesaurarii de acquisitione Terræ-Sanctæ, cap. 148, p. 783.

[2] Jacobi de Vitriaco, cap. 94, p. 1117. — Historia Hierosolymitana, p. 1153. — Bernardi Thesaurarii, cap. 155, 156, p. 790. — Guillelm. Neubrig., lib. III, cap. 17, p. 9.

M. Michaud, pour son Histoire des Croisades, a consulté les historiens arabes,

Les suites de la bataille de Tybériade furent aussi funestes que la défaite avait été sanglante. Saladin voulait détruire les deux ordres du Temple et de Jérusalem. Déjà, dans un premier combat livré le 1er mai, également sous les murs de Tybériade, il avait accablé les grands maîtres de l'une et de l'autre milice, avec cent quarante chevaliers; tous avaient péri, à la réserve du grand maître du Temple, et de deux de ses chevaliers qui s'étaient dérobés par la fuite, pour venir retomber aux mains de l'ennemi dans ce second combat. Tous ceux qui appartenaient à l'un ou à l'autre ordre furent mis à mort par l'ordre de Saladin, et un grand nombre de gentilshommes captifs se firent administrer la tonsure des templiers, pour obtenir ainsi la couronne du martyre [1]. Lorsque les grands seigneurs furent introduits dans la tente de Saladin, il fit apporter à Guy de Lusignan, qui souffrait de la soif et de la chaleur, une coupe de sirop. Le roi, qui sentait que cette marque d'hospitalité était en même temps une garantie, tendit la coupe à Renaud de Châtillon; mais Saladin s'écria que c'était contre sa volonté que l'homme sans foi, qui avait profité de la trêve pour piller ses marchands et violer ses sauf-conduits, buvait de sa coupe; que cette boisson serait la dernière pour lui : il le fit conduire hors de sa tente, et lui abattit lui-même la tête d'un coup de sabre [3]. Toutes les villes de la terre sainte furent rapidement conquises par les musulmans. Jérusalem se rendit au sultan le 2 octobre; Tyr allait ouvrir ses portes, lorsqu'un heureux hasard y conduisit Conrad, marquis de Montferrat, fils du marquis Boniface, fait prisonnier à la bataille de Tybériade, et cousin germain de Baudouin V, roi de Jérusalem, que Lusignan était soupçonné d'avoir fait périr par le poison. Conrad défendit Tyr et sauva cette ville à la chrétienté [2]. Tripoli et Antioche se maintinrent également; mais tout le reste de la terre sainte fut envahi par Saladin. Cette nouvelle apportée dans l'Occident y répandit la

qui sont aussi prolixes sur les défaites des chrétiens, que ces derniers sont laconiques. Cependant, les premiers sacrifient la précision et tous les détails historiques, aux brillantes images et à l'éloquence qu'ils s'efforcent d'étaler. M. Michaud ne paraît pas avoir fait usage de Bernard le trésorier. Voyez l'Histoire des Croisades, liv. VII, p. 277 et suiv.

[1] Historia Hierosolymitana, p. 1153.

[2] Bernardi Thesaurarii, cap. 156, p. 791.

[3] *Ibid.*, cap. 158, p. 793. — Benvenuti de S. Georgio Historia Montis Ferrati, t. XXIII. Rer. ital., p. 353. — Guillel. Neubrigens., lib. III, cap. 19, p. 10.

désolation et l'épouvante ; le pape Urbain III en mourut, dit-on, de douleur, le 19 octobre de la même année [1].

(1187.) De nouveaux députés de la terre sainte arrivèrent dans l'Occident, pour solliciter le zèle des chrétiens, et joindre à leurs motifs habituels de piété, la compassion pour tant de nobles victimes, pour tant de malheureux captifs appartenant à toutes les premières familles de France, qui gémissaient dans les fers des musulmans. Ce fut alors que Guillaume, archevêque de Tyr, s'éloigna, quoique à regret, de son troupeau, et interrompit l'histoire qui l'a immortalisé, pour exciter, par son éloquence, les peuples de l'Occident, seuls défenseurs de qui il pût attendre des secours. Les désastres de la seconde croisade commençaient à s'effacer de l'esprit des chrétiens, ou peut-être la fréquence des communications avec la terre sainte avait fait reconnaître les fautes auxquelles on avait dû ses mauvais succès : l'espérance renaissait donc pour de nouveaux croisés ; ils sentaient en même temps que le plus sacré de tous les devoirs pour les Français était de secourir leurs frères dans l'oppression. Les deux rois de France et d'Angleterre auraient peut-être été plus disposés à écouter leurs jalousies privées que cette impulsion nationale ; et de son côté Frédéric Barberousse, qui s'était de nouveau brouillé avec le saint-siége, sentait qu'il avait en Europe des intérêts plus immédiats qui réclamaient sa présence ; mais il n'était pas possible aux souverains de résister longtemps à l'opinion publique ; et cette opinion voulait la guerre sacrée. La naissance, le 5 septembre 1187, d'un fils de Philippe, qui fut depuis Louis VIII, en assurant la succession au trône, lui ôtait le seul prétexte de bien public que ses conseillers eussent fait valoir jusqu'alors [2]. Aussi la croix fut prise d'un commun accord le 21 janvier

[1] Baronii Annal., 1187, t. XII, p. 777. — Pagi critica, p. 683. A cette époque le pape avait pu apprendre la nouvelle de la déroute de Tybériade, non celle de la prise de Jérusalem.

[2] Rigordi gesta Philippi, p. 24. — Chroniques de Saint-Denis. p. 366. — Bened. Petroburg., p. 471. — Parmi les motifs qui déterminèrent les Occidentaux à prendre la croix, il y en a un qui peut nous apprendre à nous défier des témoins oculaires, c'est un miracle ; tous les hommes pouvaient le vérifier partout et à toute heure, et toutefois il est attesté par un contemporain. « Et remarquez, dit » Rigord, qu'à dater de cette année, où la croix du Seigneur a été ravie par Saladin, dans les régions d'outre-mer, les enfants qui sont nés dès lors n'ont plus » que vingt-deux, ou même que vingt dents à la bouche, tandis qu'ils en avaient » trente, et trente-deux auparavant. » Rigordi, Gesta Philippi, p. 25.

1188, sous l'orme des conférences, par les souverains de France d'Angleterre, de Flandre, et par leurs principaux barons [1].

(1188.) L'empereur allemand se mit aussitôt en devoir d'accomplir l'engagement qu'il venait de prendre; il donna rendez-vous à tous les croisés de ses États à Ratisbonne, pour le printemps de l'année suivante, et en même temps il écrivit au sultan Saladin, avec lequel il avait eu des relations d'amitié, pour lui demander de restituer aux chrétiens la terre sainte, et le bois de la vraie croix, ou de se préparer à la guerre. Dans sa réponse, Saladin lui demanda au contraire de faire évacuer les trois villes de Tyr, Tripoli et Antioche, que les chrétiens ne pouvaient plus défendre, et à cette condition il offrait la restitution de la vraie croix, la liberté de tous les captifs, et la protection d'une bonne justice à tous les chrétiens qui viendraient désormais à la terre sainte [2].

Les mesures prises par les rois de France et d'Angleterre, ne paraissaient pas avoir été tout à fait aussi désintéressées. Philippe convoqua, au milieu du carême, à Paris, une assemblée générale de ses États, où se trouvèrent tous les prélats, tous les barons, et une multitude innombrable de gens d'un ordre inférieur, ou de fantassins décorés de la croix [3]. *Par leur conseil*, nous dit-on, il fut dressé deux ordonnances : l'une, pour mettre tous les croisés à l'abri des poursuites pour dettes, les affranchissant en même temps du payement de tout intérêt, et leur accordant de rembourser le capital en trois termes égaux, à la Toussaint des trois années suivantes. L'autre ordonnance avait pour but la perception d'une dîme sur tous les biens meubles, et sur tous les revenus des terres, qui fut désignée par le nom de dîme saladine, et qui devait être prise sur l'ensemble de la fortune, non sur ce qui restait au propriétaire après le payement de ses dettes [4]. Henri II présida au Mans à une autre diète de ceux des barons de France qui relevaient de lui : la dîme saladine y fut également établie, elle le fut aussi en Angleterre; les prélats sanctionnèrent par la menace de l'excommunication, l'exécution de l'une et l'autre ordonnance [5]. On ne nous apprend point quel fut en France le produit de cette imposition extraordinaire ; mais en

[1] Rigordus de gestis, p. 25. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 366. — Guillel. Neubrigens., lib. III, cap. 23, p. 12.

[2] Historia Hierosolymitana, p. 1137. In gesta Dei per Francos.

[3] Rigordus de gestis, p. 25.

[4] Les deux ordonnances sont insérées dans Rigordus, p. 25, 26.

[5] Bened. Petroburg., p. 478.

Angleterre les juifs payèrent soixante mille livres sterling, et les chrétiens soixante et dix mille à la dîme saladine [1].

En Orient, Guy de Lusignan avait été remis en liberté au mois de mars, pour prix de la reddition de la ville d'Ascalon. Saladin lui avait bien fait jurer de ne plus porter les armes contre lui; mais ce grand homme connaissait assez ses adversaires pour savoir que leurs serments ne pouvaient les lier contre les intérêts ou les passions du clergé; et lorsqu'il apprit que Guy s'était fait relever par le patriarche de l'obligation qu'il avait contractée, et qu'avec une petite armée il assiégeait Saint-Jean d'Acre. Saladin témoigna de la joie, de ce que le reste des chrétiens allait ainsi être livré entre ses mains [2]. Cependant la cause des Latins n'était pas aussi désespérée qu'elle le lui paraissait : Guillaume, roi de Sicile, avait le premier envoyé deux cents vaisseaux pour ravitailler Tyr, et porter secours à la terre sainte. Bientôt après Jacques d'Avesnes, l'un des plus généreux chevaliers qui se fussent dévoués au service de la terre sainte, arriva avec un grand nombre de Flamands, de Brabançons et de Frisons; puis des croisés d'Italie, d'autres de Bourgogne et de Champagne vinrent successivement recruter le camp qui s'était formé devant Saint-Jean d'Acre [3]. Ce camp comprenait désormais tout le royaume de Jérusalem. Le marquis Conrad de Montferrat, témoignant ouvertement son mépris pour Guy de Lusignan, qu'il accusait d'avoir perdu la terre sainte, n'avait pas voulu le recevoir à Tyr. Boémond III, prince d'Antioche, délivré des fers de Saladin en même temps que Guy de Lusignan, s'était retiré dans sa capitale, qui lui restait seule de toute sa principauté. Son frère, Raimond III, avait succédé au comté de Tripoli, à l'extinction de la maison de Toulouse; les jalousies, les rivalités, qui avaient hâté la ruine de la terre sainte, se maintenaient encore au milieu des débris du royaume de Jérusalem. Aucun ordre n'était obéi dans l'armée, aucune discipline ne pouvait s'établir dans le camp; et tandis que les croisés se signalaient durant ce siége par des traits de la valeur la plus héroïque, il se partageaient entre six ou sept armées indépendantes, sous autant de chefs, et ils semblaient souvent se réjouir des désastres

[1] Gervasii Doroberu., p. 670. In editione Rogerii Twisden. Londres, 1642; f., p. 1529, 1530. On y voit avec quelles plaintes amères le clergé s'exprimait sur cette taxe presque intolérable.

[2] Jacobi de Vitriaco, cap. 98, p. 1120. — Histor. Hierosolym., p. 1163.

[3] Guill. Neubrigens., lib. III, cap. 27, p. 17.

de leurs émules ; d'ailleurs ne sachant point régulariser l'arrivée des subsistances, ils éprouvèrent presque toujours toutes les horreurs de la famine [1].

(1188-1190.) Pendant ce siége long et mémorable, les chaleurs dévorantes de l'été, puis les pluies de l'hiver, faisaient succéder les épidémies les unes aux autres ; ceux qui échappaient à la dyssenterie succombaient à la fièvre ; dans un temps on avait compté que dix mille fantassins étaient morts de faim ; à une autre époque, trente mille malheureux croisés, contre l'ordre de leurs chefs, s'étaient jetés sur le camp de Saladin pour y enlever des vivres, et y avaient trouvé presque tous la mort. Au milieu de ces souffrances de tout genre, Sibylle, reine de Jérusalem, qui avait donné la couronne à Lusignan, mourut elle-même dans le camp, aussi bien que son fils. Le droit héréditaire devait passer à Élisabeth sa sœur, mariée à Hunfroi de Thoron ; mais celui-ci avait donné tout récemment de telles preuves de pusillanimité, qu'aucun Latin ne pouvait songer à lui déférer la couronne [2]. Élisabeth était alors à Tyr : Conrad, marquis de Monferrat, profita de cette circonstance pour l'enlever à son mari, l'épouser, et prendre lui-même le titre de roi de Jérusalem. Quelque scandale que donnât cette violence, les croisés du camp devant Saint-Jean d'Acre n'osèrent pas même s'en plaindre, parce que c'était de Tyr, et des magasins du marquis Conrad qu'ils tiraient alors uniquement leurs vivres [3].

Pendant ce temps, l'empereur Frédéric Barberousse avait accompli ses préparatifs de guerre, avec l'activité et la vigueur qui, durant son long règne, avaient toujours signalé son gouvernement. Une armée allemande qu'on prétendit être forte de près de cent mille hommes, s'était rassemblée à Ratisbonne. Le vieux monarque, déjà âgé de soixante-huit ans, en prit le commandement ; son second fils, Frédéric, duc de Souabe ; Berchtold, duc de Moravie ; Herman, marquis de Bade ; l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Wurtzbourg, de Passau, de Munster, d'Osnabruck, de Misnie, et un très-grand nombre d'autres seigneurs l'accompagnaient [4]. Ils se mirent en marche le 27 juillet 1189. Arrivés à Passau, une partie de l'armée s'embarqua sur cinquante-cinq

[1] Bernardi Thesaurarii, cap. 172, p. 807. — Jacobi de Vitriaco, p. 1121. — Historia Hierosolymit., p. 1164.

[2] *Ibid.*, cap. 149, p. 784.

[3] Jacobi de Vitriaco, cap. 98, p, 1121. — Bernardi Thesaurarii, cap. 172, p. 807.

[4] Chr. Gervasii, lib. XIX, p. 792. In Struv. Scr. Germ. II.

vaisseaux préparés sur le Danube, et les croisés traversèrent heureusement la Hongrie, la Bulgarie et la Thrace jusqu'à Constantinople[1]. Ce fut au temps des fêtes de Pâques que les Allemands passèrent le Bosphore, ou bras de Saint-George. Ils comptaient alors sous leurs étendards trois mille chevaliers, quatre-vingt mille fantassins, un archevêque; sept évêques, deux ducs, dix-neuf comtes et trois marquis. Barberousse choisit, pour se rendre en Syrie, la route la plus directe, par la Phrygie et la Lycaonie ; mais il avait obtenu auparavant du sultan de Konié ou Iconium, l'assurance d'un libre passage et de vivres pour son armée. La neutralité fut scrupuleusement observée par les musulmans sur les frontières, où la retraite aurait été facile. Ce ne fut qu'après l'avoir attiré dans le centre de la sauvage Lycaonie que le sultan refusa les vivres, et fit attaquer de toutes parts les Allemands : néanmoins il avait à faire à un guerrier aussi prudent que brave, qu'aucune démonstration amicale n'avait engagé à renoncer à la plus sévère vigilance, que les refus des vivres ne trouva point dépourvu, et que les escarmouches des Turcs n'empêchèrent point d'avancer. C'était sous les murs mêmes de sa capitale que le sultan avait rassemblé ses immenses armées, et qu'il croyait frapper d'un dernier coup les Allemands déjà fatigués. Ceux-ci assurent qu'ils y eurent à combattre contre trois cent mille musulmans : ils les vainquirent, ils prirent Iconium d'assaut, ils forcèrent le sultan à une nouvelle paix que la peur lui fit mieux observer, et ils continuèrent victorieusement leur route jusqu'aux États d'un prince catholique et arménien, en Caramanie. Arrivés enfin aux plaines de Séleucie, une petite rivière, le Sélef, arrêta leur marche. Frédéric, longtemps retenu par les bagages qui avaient de la peine à la traverser, perdit patience, et entra lui-même dans la rivière, au-dessus du gué qu'occupaient ses équipages. Il paraît que la froideur des eaux le surprit, et qu'il fut frappé d'une apoplexie, car il s'y noya au milieu des siens, qui à l'instant accoururent à son aide. C'était le 10 juin 1190; il était âgé de soixante-neuf ans, et il en avait régné trente-neuf[2]. Son fils, le duc Frédéric, vint d'abord déposer son corps dans l'église d'An-

[1] Chronographus Reichesperg. apud Pagi, p. 691. — Bened. Petroburg., p. 487, — Radulfi de Diceto, p. 633.

[2] Historia Hierosolymitana, p. 1158-1162. — Tagenon Pataviens. ecclesiæ Decanus in Diario Frederici apud Chronograph. Reichespergens. Pagi critica 1190, p. 696. — Epistola Anonymi ad Radevicum apud Baronium, 1190, p. 804. — Guillelmi Neubrigensis, lib. IV, cap. 13, p. 22.

tioche; il conduisit ensuite les croisés allemands, diminués en nombre par les désertions et la maladie, sous les murs d'Acre, où il mourut lui-même au bout de six mois [1].

La mort de Henri II, survenue justement à l'époque du départ de Frédéric Barberousse, avait un peu retardé les préparatifs des rois de France et d'Angleterre. Richard Cœur de Lion était d'autant plus résolu à accomplir le vœu qu'il avait fait de concert avec son père, que sa conscience lui reprochait d'avoir empoisonné les derniers jours de ce monarque, et qu'il croyait sans cesse voir ces flots de sang noir qui, après la mort de Henri II, étaient sortis de sa bouche, comme pour reprocher les crimes de son fils rebelle; mais Philippe-Auguste déclarait n'être plus lié envers le nouveau roi par le traité qu'il avait fait avec son père, et il demandait la restitution du Vexin, sur lequel le monarque anglais était presque convenu qu'il n'avait aucun droit, et qu'il retenait cependant toujours. Les deux souverains eurent une nouvelle conférence auprès de Gisors; et Richard, pour engager Philippe à ajourner encore ses prétentions, lui promit vingt-quatre mille marcs d'argent, au lieu des vingt mille pour lesquels son père s'était obligé [2].

Richard, qui s'était fait couronner d'abord comme duc de Normandie, puis comme roi d'Angleterre, se préparait à son expédition, en grossissant les immenses trésors de son père, avec tout ce qu'il pouvait arracher par la terreur ou les menaces d'une enquête judiciaire, aux anciens favoris de Henri II. Comme pour faire oublier la guerre impie qu'il avait faite à l'auteur de ses jours, il confia à sa mère Éléonore une autorité presque absolue sur le royaume, et il chercha en même temps à se concilier l'amour de son frère Jean, en lui accordant le plus riche apanage [3]. Pendant ce temps, Philippe-Auguste avait convoqué à Paris un parlement général des prélats et des barons de son royaume, afin de convenir avec eux des mesures à prendre pour la prochaine croisade : au mileu d'eux, il s'était engagé par serment sur les saints Évangiles, à se trouver à Vezelay, dans la semaine de Pâques, avec tous ses chevaliers croisés, prêt à rencontrer le roi d'Angleterre, et à marcher avec lui à la terre sainte. Il avait ensuite fait répéter le même serment par les principaux barons de ses États. Puis il avait envoyé Rotrou, comte Du Perche, en Angleterre, pour demander à Ri-

[1] Hist. Hierosol, p. 1171. — Jacobi de Vitriaco, cap. 9, p. 1121.
[2] Bened. Petroburg., p. 491.
[3] Bened. Petroburg., p. 491. — Guillel. Neubrigensis, lib. IV, cap. 1, p. 19.

chard un serment semblable. Richard avait assemblé son parlement à Londres, et après lui avoir communiqué le message de Philippe-Auguste, il avait chargé Guillaume de Mandeville de jurer en son nom que, dans la semaine de Pâques, il se trouverait de son côté à Vezelay, avec son armée, prêt à marcher à la guerre sacrée [1].

La maladie d'Élisabeth, reine de France, et sa mort, survenue le 15 mars 1190, forcèrent Philippe-Auguste, et par conséquent aussi Richard Cœur de Lion, à différer leur départ jusqu'aux fêtes de la Saint-Jean [2]. Ce départ, pour les rois comme pour les chevaliers, était toujours accompagné de cérémonies religieuses qui signalaient l'accomplissement d'un vœu, et qui mettaient sous la protection de l'Église les pèlerins engagés dans la guerre sacrée. Ce fut à l'abbaye de Saint-Denis que Guillaume archevêque de Reims, oncle du roi, remit à Philippe-Auguste la panetière et le bourdon, qui étaient en quelque sorte l'uniforme des pèlerins, et le symbole du commencement de leur voyage à la terre sainte. L'archevêque de Tours remit solennellement à Tours les mêmes signes à Richard Cœur de Lion. Il semble que les deux rois déposèrent ces ornements à Vezelay, sur le tombeau où l'on prétendait conserver les cendres de sainte Marie-Madeleine, et qu'ensuite ils les y reprirent de nouveau [3]. L'abbé de Saint-Denis confia au roi l'oriflamme, ou le drapeau de l'abbaye que le monarque se faisait honneur de porter comme premier feudataire de Saint-Denis; toutes les reliques des saints furent exposées à l'adoration des fidèles, pour donner plus de solennité à la bénédiction de l'Église, et le mercredi qui suivit l'octave de la Saint-Jean, Philippe-Auguste prit congé, à Vezelay, de sa mère Adèle, de son oncle Guillaume, archevêque de Reims, et de tous ceux de ses barons qui ne l'accompagnaient pas à la croisade [4].

Le roi s'était préparé à cette expédition, que l'exemple de son père devait lui faire regarder comme longue et hasardeuse, par plusieurs actes publics qui nous ont été conservés. Il avait fait son testament, il avait établi une régence dans son royaume, il s'était enfin lié avec son plus puissant voisin, le roi d'Angleterre, par un nouveau traité. Le

[1] Bened. Petroburg., p. 459. — Radulfi de Diceto, p. 635.

[2] Rigordus de Gestis, p. 29. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 370. — Bened. Petrob., p. 499. — Gervasii Doroc., p. 674.

[3] Bened. Petroburg., p. 500.

[4] Rigordus, de Gestis, p. 29.— Chroniq. de Saint-Denis, p. 370.— Philippidos, lib. IV, p. 16.

même acte contenait l'établissement de la régence et le testament. C'était à Adèle, mère du roi, et à son frère Guillaume, archevêque de Reims, que le pouvoir royal était confié en l'absence de Philippe. Cependant l'autorité qu'ils devaient exercer conjointement, était soumise à plusieurs limitations. Philippe n'avait point voulu que ses baillis ou ses préposés pussent être destitués par les régents, excepté pour meurtre, ou pour un petit nombre d'autres crimes qu'il avait spécifiés. Il avait rendu aux églises la nomination de la plupart des bénéfices qui viendraient à vaquer ; il avait interdit d'imposer à ses sujets de nouvelles tailles ou toltes, et il avait exigé qu'on lui rendît compte de l'administration de son royaume trois fois par année, ou autant de fois qu'il y aurait de grandes assises. S'il venait à mourir, et si son fils ne ne lui survivait pas, ou n'arrivait pas à l'âge de raison, il ne cherchait point à régler la succession au trône : il disposait seulement, pour des œuvres pies, de sa propriété mobiliaire, qui était supposée appartenir exclusivement au roi [1].

La convention relative à la croisade, entre Richard et Philippe, avait été signée le 30 décembre précédent, à Nonancourt : les deux rois ne s'y étaient point présentés comme égaux. Philippe, dans le traité, appelait Richard son ami et son fidèle ; Richard, appelait Philippe son seigneur et son ami. Tous deux se promettaient cependant une garantie mutuelle et une prompte assistance contre quiconque, en leur absence, exciterait la guerre dans leurs États. Ces perturbateurs du repos public devaient d'abord être punis par les excommunications de l'Église, et après le retour des deux rois, par la confiscation de leurs biens [2].

L'abbaye de Vezelay, à huit lieues d'Auxerre, et sur les frontières du Nivernais, avait été choisie pour le rendez-vous des deux rois, plutôt à cause de la sainteté des reliques qui y étaient déposées, que pour la convenance de sa situation. En effet, Philippe et Richard, qui avaient peine à s'y loger, ne s'y reposèrent que deux jours, et le 4 juillet ils en repartirent pour Lyon. Dès cette époque, cette cité était l'une des plus grandes villes des Gaules ; mais elle n'appartenait point au royaume de France, et les croisés devaient en quelque sorte faire là leur entrée en pays étranger.

[1] Testamentum Philippi apud Rigordum, p. 30.

[2] Rymer Pacta foed. et conv., t. I, p. 63. — Bened. Petroburg., p. 498.

Lyon en effet s'était enrichi par le commerce et les manufactures, et la population s'y était accrue, en raison même de ce que la ville, relevant de plusieurs maîtres, n'appartenait proprement à aucun. La Saône, jusqu'à son entrée dans le Rhône, puis le Rhône jusqu'à la mer, servaient de limites aux royaumes d'Arles et de Bourgogne, qui relevaient de l'empereur, et les séparaient du royaume de France. Lyon, bâti presque entièrement sur la rive gauche de la Saône, était donc une cité impériale. Cependant, les faubourgs de Saint-Just et de Saint-Irénée appartenaient au royaume de France, et les comtes de Lyon relevaient de Philippe-Auguste pour ces deux quartiers [1]. Les premiers à prendre le titre de comtes de Lyon, avaient été les comtes de Forez et de Beaujolais, qui toutefois, ne se sentant pas assez forts pour réduire à l'obéissance une si grande ville, y laissaient seulement un officier pour maintenir comme il pourrait la justice, et faisaient eux-mêmes leur résidence dans leurs montagnes. Pendant quinze ans (de 1158 à 1173), ces comtes luttèrent contre les archevêques, qui se prétendaient souverains de Lyon, en vertu d'une bulle de Frédéric Barberousse; ils firent enfin la paix, et ils cédèrent, par un échange, à l'archevêque et au chapitre des chanoines, le titre de comtes de Lyon [2]. Cependant les bourgeois, profitant de ces dissensions mêmes, avaient formé une communauté pour garantir leur liberté : la date de leur affranchissement est rapportée d'une manière peu précise, au règne de Philippe-Auguste Une cloche, à la tour du pont de Saône, leur servait à appeler aux armes leurs milices; la chapelle de Saint-Jacques, proche de Saint-Nizier, était le lieu d'assemblée du conseil commun de leur république. Le conseil de créance, ou conseil secret, composé de cinquante citoyens, et formé à l'exemple de celui des républiques lombardes, tout récemment affranchies, dirigeait la politique de la nouvelle commune, et un sentiment de liberté commençait à échauffer tous les cœurs [3].

Les deux rois qui avaient résolu de se rendre par mer à la terre sainte, ne continuèrent pas plus loin que Lyon à marcher réunis, de peur d'épuiser le pays qu'ils devaient traverser. Philippe-Auguste, qui n'avait point de marine, et point de port sur la Méditerranée, prit la

[1] Hisoire consulaire de la ville de Lyon, par le P. Claude F. Menestrier, de la compagnie de Jésus; 1 vol. in-fol., 1696, liv. IV, p. 263 et 316.

[2] *Ibid.* p. 279-281. — Preuves, p, 57.

[3] *Ibid.*, liv. V, p. 327-366. — Preuves, p. 133.

route de Gênes, république déjà indépendante, et qui avait toujours montré un grand zèle pour les croisades. Dès l'année précédente, il avait fait un traité avec les Génois, pour qu'ils lui fournissent des vaisseaux et le transportassent en Syrie. Le 1er août (1190) il fit son entrée à Gênes, ayant avec lui, dit la Chronique contemporaine de cette ville, « le duc de Bourgogne, le comte Damvel (probablement de » Nevers), et plusieurs autres princes et barons; et il y séjourna » jusqu'au jour de Saint-Étienne [1]. » Ces paroles mêmes donnent assez à connaître que Philippe conduisait plutôt une suite brillante qu'une armée ; et en effet les croisés français s'étaient, pour la plupart, déjà rendus au camp sous Saint-Jean d'Acre, sans attendre leur roi.

Richard s'achemina vers Marseille, ville prospérante, et qui jouissait de libertés très-étendues, mais qui reconnaissait cependant, avec le reste de la Provence, et presque tout le littoral des Gaules, la souveraineté du roi d'Aragon. Richard avait donné rendez-vous à ses vaiseaux de Normandie et d'Aquitaine, dans le port de Marseille; mais comme ils n'y arrivèrent point à l'époque fixée, il perdit patience, après les avoir attendus huit jours; et il loua vingt galères et trois vaisseaux ronds, qui suffirent à embarquer tout son monde. Le nombre des vaissaux de transport indique le caractère de la troisième croisade : ce n'était plus, comme dans les précédentes expéditions, un ramassis de fanatiques pauvres et mal armés, qui dévastaient les pays amis, épuisaient tous les greniers, et répandaient la désolation et la terreur partout, excepté chez l'ennemi. Les deux rois n'étaient suivis, au contraire, que par un petit nombre de chevaliers; mais ceux-ci n'étaient pas moins distingués par leur bravoure, l'excellence de leurs armes, et leur habileté dans les combats que par leur noblesse.

Lorsque Richard passa devant Gênes, le 13 août (1190), il y trouva encore le roi de France, avec lequel il eut une conférence; son historiographe indique sa marche jour par jour, jusqu'à son arrivée à Messine, le 23 septembre, et ce journal curieux fait voir que la flotte anglaise ne perdait pas la terre de vue; il fait connaître en même temps l'état des côtes de la Méditerranée à cette époque reculée [2]. Les Génois qui portaient Philippe étaient des marins plus habiles et plus

[1] Ottonis Scribæ Annal. Genuens., lib. III, p. 363. In Scr., ital., t. VI.
[2] Chronicon Johannis Bromton, p. 1174. — Bened. Petroburg., p. 502, 503.

hardis que les Marseillais ; aussi cinglèrent-ils en droite ligne vers Messine, où ils arrivèrent les premiers, quoiqu'il fussent partis après Richard. Philippe, ayant eu une nouvelle conférence avec le monarque anglais, dans ce port, voulait remettre immédiatement à la voile ; le mauvais temps le força à rentrer en rade; et l'obstination des vents contraires détermina les deux rois à passer l'hiver en Sicile ; résolution qui devint funeste à leur entreprise [1].

En effet, malgré les motifs de jalousie qui pouvaient exister entre les deux rois, malgré les objets nombreux qui demeuraient en dispute entre eux, ils s'étaient jusqu'alors maintenus assez d'accord, et ils avaient tendu de bonne foi au but commun de la guerre sacrée. Mais il était bien difficile qu'ils vécussent aussi rapprochés, hors de chez eux, entourés d'intrigants, de gens oisifs, de courtisans intéressés à les brouiller, sans que cette bonne harmonie fût interrompue. Leur concorde était rendue plus difficile encore à maintenir, par le caractère bouillant, orgueilleux, irascible de Richard, qui n'avait jamais pu demeurer en paix avec son propre père, et qui, en même temps qu'il n'épargnait point l'orgueil ou la sensibilité des autres, était toujours prêt à voir des offenses préméditées, dans des actes d'inconsidération tout semblables à ceux qu'il se permettait sans cesse avec eux. Richard avait des motifs de querelle particuliers avec le roi qui gouvernait alors la Sicile : c'était Tancrède, fils naturel de Roger, duc de Calabre; il était monté sur le trône 16 novembre précédent, à la mort de Guillaume II son cousin.

Quoiqu'il fût bâtard, les Normands de Sicile lui avaient donné la préférence sur Constance, sœur de Guillaume Ier, qui avait été mariée à Henri VI, roi de Germanie. Mais Tancrède avait commencé son règne par mettre en prison la veuve de Guillaume II, Jeanne, sœur de Richard, roi d'Angleterre. Lorsque celui-ci arriva, cependant, avec une puissante armée, dans les eaux de Messine, Tancrède lui renvoya honorablement sa sœur. Ces marques d'égard qui n'étaient accordées qu'à la crainte, n'empêchèrent point le roi d'Angleterre de s'emparer de force, d'abord de Bagnarée, puis du couvent des Griffoni [2], où il déposa ses magasins. Les bourgeois de Messine, irrités par ces actes d'hostilité commis en pleine paix, prirent les armes, et chassèrent de leurs

[1] Bened. Petrob., p. 503.

[2] Les historiens des croisades donnent presque toujours le nom de Griffoni aux Grecs.

murs les Anglais. Richard n'avait pu être vaincu que par surprise; il attaqua à son tour Messine avec tant de vigueur, qu'il rentra dans la ville de vive force; il planta alors ses drapeaux sur tous les murs, même sur ceux du quartier qu'habitaient les Français. Cette sédition fut le commencement de la brouillerie entre les deux princes croisés. Philippe désapprouva la violence de son frère d'armes, et regarda comme un affront qui lui devenait personnel, son entrée de vive force dans les quartiers qu'il habitait. Richard se plaignit de n'avoir point été assisté par un confédéré qui avait juré d'épouser sa cause [1].

(1191.) La sédition de Messine, et la jalousie qu'à cette occasion les deux rois et les deux peuples avaient conçue l'un de l'autre, laissèrent dans les esprits beaucoup de germes de discorde. Cependant Philippe, Richard et Tancrède continuèrent, en apparence, à vivre ensemble en bonne intelligence. Ils assistaient aux mêmes fêtes, et ils s'y exerçaient à ces jeux chevaleresques dans lesquels le roi d'Angleterre l'emportait sur presque tous les hommes de son temps. Un seul chevalier français, Guillaume Des Barres, pouvait être regardé comme supérieur à Richard lui-même, soit en vigueur, soit en agilité. Un jour du mois de février, après qu'ils s'étaient exercés hors de Messine, un paysan vint à passer devant eux avec un âne chargé de ces roseaux ou cannes, qu'on emploie en Italie à soutenir les vignes; chaque guerrier prit une de ces cannes, qui deux fois plus grosse que le pouce, et longue de dix à quinze pieds, ne ressemblait pas mal à une lance; ils s'en servirent pour joûter les uns contre les autres. Richard et Guillaume Des Barres se trouvèrent opposés l'un à l'autre; leurs faibles cannes volèrent en éclats au premier choc; mais celle de Guillaume déchira le manteau de Richard, qui, dans un mouvement de colère, s'efforça de renverser son adversaire de son cheval. Les deux champions, quoique sans armes, combattirent avec un acharnement extraordinaire; et Richard ne pouvant venir à bout de terrasser son adversaire, jura qu'il serait à tout jamais son ennemi et celui de tous les siens. En vain le roi de France, et tous les plus grands seigneurs de son armée supplièrent le roi d'Angleterre de se réconcilier à l'un des plus braves champions de la croix, Richard, loin d'y consentir, exigea que Guillaume Des Barres sortît de Messine, et que le roi lui retirât sa protection. Ce ne fut que bien longtemps

[1] Bened. Petroburg., p. 504. — Guillelmi Armorici Philippidos, lib. IV, p. 126. Radulfi de Diceto imagines Hist., p. 637. — Matth. Paris Histor. Anglicæ, p. 134. Edit. Londini, p. 1684, fol. — Guillel. Neubrigensis, lib. IV, cap. 12, p. 21.

après, que le roi de France, accompagné de tous les archevêques et évêques, de tous les comtes et barons de l'armée, s'étant rendu de nouveau auprès de Richard, comme le moment de s'embarquer approchait, tous ces grands seigneurs se mirent à genoux devant le roi d'Angleterre, et obtinrent enfin de lui la promesse qu'il vivrait en paix avec Guillaume, aussi longtemps que tous deux porteraient le signe de la croix [1].

Les deux rois continuaient à se traiter en frères d'armes, quoique la jalousie entre eux et les deux armées se manifestât par des signes nombreux, lorsque Tancrède rapporta à Richard des propositions qu'il prétendit lui avoir été faites par le duc de Bourgogne, au nom du roi de France, pour attaquer en commun et détruire l'armée des Anglais. On assure que Philippe, au lieu de se justifier, récrimina contre Richard; il l'accusa de fausser sa parole, en appelant en Sicile sa mère Éléonore et Bérengère, fille du roi de Navarre, qu'il voulait épouser, tandis qu'il était lié par une suite de traités à épouser Alix de France, fille de Louis VII, qui dès sa plus tendre enfance avait été élevée pour lui en Angleterre. Richard offrit alors de prouver, par des témoins qui se trouvaient avec lui à Messine, qu'Alix avait eu un fils de Henri II. Philippe savait probablement lui-même quelle avait été la conduite de sa sœur. Pour éviter un plus grand scandale, il signa au mois de mars un traité avec Richard, par lequel, pour le prix de dix mille marcs, il le remit en liberté d'épouser Bérengère : il lui abandonna ainsi qu'à ses enfants, la possession de Gisors, Neaufle, Neuchâtel et le Vexin, aussi bien que celle de Cahors et du Quercy, et il ne se réserva que les conquêtes qu'il avait faites dans le Berri et dans l'Auvergne [2].

Les différends de Richard et de Tancrède s'étaient terminés par un traité, selon lequel le dernier s'était engagé à donner au premier vingt mille onces d'or, pour remboursement du douaire de Jeanne, et vingt mille onces de plus pour dot de la fille de Tancrède, qui fut promise en mariage à Arthur de Bretagne, neveu, et jusqu'alors héritier présomptif de Richard. Cet argent servit au roi d'Angleterre pour s'acquitter envers Philippe-Auguste [3], et il paraît qu'à son tour Philippe-Au-

[1] Bened. Petroburgens., p. 513. — Chronicon Johannis Bromton p. 1192. Inter Scriptores Anglicanæ Historiæ Decem. Folio Londini, 1652.

[2] *Ibid.*, p. 515. — Rigordus, de Gestis, p. 32. — Armoricus Philippidos, lib. IV, p. 162. —Chroniques de Saint-Denis, p. 373.— Chronicon Johannis Bromton, p. 1195.

[3] *Ibid.*, p. 506. — Guillel. Neubrigens., lib. III, cap. 19, p. 23.

guste s'en servit pour faire de grandes largesses à ses principaux barons, dont plusieurs avaient perdu leurs équipages par une tempête, et qui tous souffraient de la cherté des vivres qu'on éprouvait alors à Messine. Philippe, en effet, donna mille marcs au duc de Bourgogne, six cents au comte de Nevers, quatre cents à Guillaume Des Barres; l'évêque de Chartres, les frères Merlou et Mathieu de Montmorenci, avec plusieurs autres, eurent aussi part à ses largesses [1].

Philippe-Auguste ne voulut pas apparemment être témoin du mariage de la princesse qui venait remplir la place de sa sœur. Le jour même où Éléonore arriva à Messine avec Bérengère, il partit avec sa flotte pour Acre : c'était le 30 mars (1191), et le 13 avril suivant, veille de Pâques, il arriva devant Saint-Jean d'Acre [2]. Richard, retenu peu de jours seulement par les fêtes de ses fiançailles, partit le 10 avril; mais il s'arrêta en route devant l'île de Chypre. Sa flotte, grossie pendant l'hiver par tous les vaisseaux chargés de croisés qui étaient partis d'Angleterre, de Normandie et d'Aquitaine, était alors composée de cent cinquante transports, et de cinquante-trois galères : elle fut battue par la tempête; quelques navires cherchèrent un refuge dans le port de Limisso, qui leur fut fermé. Jeanne, sœur de Richard, et Bérengère de Navarre, sa fiancée, se trouvaient sur un des bâtiments auxquels ce refuge avait été refusé; d'autres, jetés à la côte, avaient été pillés par les habitants du rivage, selon un usage barbare qui n'est pas encore aboli chez plus d'un peuple civilisé; et les naufragés avaient été mis à la chaîne. Isaac Comnène, prince qui prenait le titre d'empereur, gouvernait alors l'île de Chypre ; Richard l'attaqua, le vainquit, le fit prisonnier, le chargea de chaînes d'argent, par un respect dérisoire pour sa royauté; et regardant l'île comme une conquête dont il pouvait disposer, il la donna à gouverner à ses lieutenants, jusqu'à ce qu'il eut trouvé occasion d'en vendre la souveraineté [3].

A son arrivée devant Acre, Philippe-Auguste trouva les chrétiens, qui depuis deux ans pressaient le siége de cette ville et l'avaient déjà réduite à de grandes extrémités. La garnison musulmane, quoique brave et souvent ravitaillée, était réduite des deux tiers : presque toutes les

[1] Rigordus, p. 31. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 272.

[2] Bened. Petrob., p. 516. — Radulfi de Diceto, p. 638. — Marini Sanuti secreta fidelium crucis, p. X, lib. IV, p. 197.

[3] *Ibid.*, p. 517. — *Ibid.*, p. 640. — Chronicon Johannis Bromton, p. 1197. — Guillelmi Neubrigens., lib. IV, cap. 20, p. 25.

fortifications étaient ébranlées ; et tandis que les assiégés fermaient les anciennes brèches, de nouvelles étaient ouvertes tous les jours. Philippe-Auguste ne voulut ni donner l'assaut, ni accepter la capitulation de la ville, avant l'arrivée de son compagnon d'armes ; et depuis le 13 avril qu'il entra au camp des chrétiens, jusqu'au 8 juin que Richard y entra aussi, les combats continuèrent, plutôt comme un exercice de chevalerie que dans l'espoir de terminer la guerre [1].

L'armée qui assiégeait Acre, partagée, selon les nations et les intérêts, en un grand nombre de corps indépendants, semblait plutôt une brillante école de bravoure qu'une troupe soumise à un gouvernement régulier, et qui pût profiter de ses forces. Depuis la mort de Frédéric, duc de Souabe, fils de Barberousse, le landgrave de Thuringe commandait les Allemands qui avaient survécu à la famine de la Lycaonie, à l'abondance d'Antioche bien plus fatale pour eux, et aux maladies de la Syrie. Guy de Lusignan, qui, au nom de la femme et des enfants qu'il avait perdus, prenait toujours le titre de roi de Jérusalem, avait été en Chypre au-devant de Richard, lui avait fait hommage du royaume que son imprudence avait livré aux ennemis, et s'était assuré de sa protection. Conrad de Montferrat, prince de Tyr, qui, au nom de la femme qu'il avait enlevée à Hunfroi de Thoron, pouvait, à meilleur droit peut-être, prétendre au trône de Jérusalem, jouissait de la protection du roi de France. Tous deux étaient au camp devant Acre ; mais leur rivalité, leurs intrigues, peut-être leur correspondance avec l'ennemi, retardaient la reddition de la place au lieu de l'avancer. Les hospitaliers et les templiers, indépendants de l'un et de l'autre, combattaient sous les ordres de leurs grands maîtres : les Pisans et les Génois, obéissant aux seuls magistrats de leurs républiques, s'étaient chargés exclusivement de la conduite des mines qu'on creusait sous les murailles, ou de celle des machines de guerre. Les Français de Philippe n'avaient garde de se mêler aux Anglais, Normands, Aquitains, Bretons, et autres sujets de Richard ; ils ne voulaient point recevoir des ordres les uns des autres ; mais ils combattaient sur les glacis ou sur les brèches, plutôt pour faire preuve de leur valeur que d'après un plan régulier. Peu après leur arrivée dans le camp, Philippe et Richard tombèrent malades l'un et l'autre ; ils perdirent leurs ongles et leurs cheveux, et ils furent forcés de s'abstenir pendant quelque temps des

[1] Jacobi de Vitriaco, p. 1122. — Marini Sanuti secreta fidel. crucis, p. X, lib. IV, p. 197.

combats. Les assiégés profitèrent de ce répit pour relever leurs murailles ; et Saladin, quoiqu'il fût en même temps pressé sur les bords de l'Euphrate par les fils de Noureddin, s'approcha avec une nombreuse armée du camp des assiégeants, pour jeter du secours dans Acre, ou forcer les chrétiens à lever le siége [1].

Les deux rois et tous les croisés se proposaient loyalement d'agir de concert, et de sacrifier tous leurs ressentiments privés, toutes leurs petites jalousies, à la cause de la chrétienté ; mais chaque jour semblait faire naître quelque sujet nouveau de contestation. L'héritage mobilier de tous ceux qui mouraient à la croisade avait été abandonné, par une première convention des croisés, aux survivants ; et les rois, qui s'étaient constitués administrateurs de cette survivance, avaient été enrichis par la mortalité qui ravageait sans cesse le camp des chrétiens. D'autre part, Philippe et Richard étaient convenus de partager entre eux, par moitié, tout ce qu'ils gagneraient à l'expédition de la terre sainte. A ce titre Philippe réclama de Richard une partie de ce que celui-ci avait déjà reçu de Tancrède en Sicile, pour la dot de sa fille, promise à Arthur de Bretagne, ou pour le douaire de Jeanne d'Angleterre [2]. En même temps, Philippe réclama encore la moitié de l'île de Chypre ; et Richard répondit qu'il la lui céderait volontiers, si le roi de France voulait de son côté partager avec lui le comté de Flandre, la baronnie de Saint-Omer, et tous les autres États, de même que les biens meubles qu'il avait acquis en héritage depuis le commencement de la croisade. Philippe sentit qu'en effet leur traité ne pouvait s'appliquer qu'aux acquisitions faites à la terre sainte, et il le renouvela, en exprimant plus clairement cette condition [3].

Les habitants d'Acre, épuisés par un si long siége, et voyant tomber successivement tous leurs remparts, offrirent à plusieurs reprises de se rendre. Ils ne demandaient que la vie sauve ; ils abandonnaient tous leurs magasins et leurs armes ; et les croisés, s'ils avaient eu un plan de campagne, ou aucune suite dans leurs projets, n'auraient pas dû hésiter à accepter une telle capitulation ; mais ils aimaient mieux continuer à combattre à la même place, sans doute parce que la plupart d'entre eux se proposaient de retourner en Europe dès que le

[1] Chron. Johannis Bromton, p. 1201, 1202. — Guillel. Neubrig., lib. IV, cap. 21, p. 26.

[2] Rigordus de gestis Philippi, p. 31.

[3] Bened. Petroburg., p. 520.

siége serait terminé. Ils trouvaient toutefois qu'ils n'avaient point encore donné assez de temps à la guerre sainte, et que si la ville capitulait trop tôt, leur vœu ne serait pas accompli. Pour prix de la vie que les deux rois consentaient à laisser aux habitants de Saint-Jean d'Acre, ils demandaient que Saladin évacuât toute la Judée, qu'il leur rendît tous leurs captifs, et le bois de la vraie croix. Saladin désirait vivement sauver des guerriers qui avaient défendu avec tant de bravoure la forteresse qu'il leur avait confiée; il ne refusa donc pas absolument de traiter à ces conditions; il offrit de restituer toutes les conquêtes qu'il avait faites depuis cinq ans, la capitale, les provinces, le bois de la vraie croix, les captifs; mais il demanda qu'en retour, pour d'aussi grandes concessions, les princes croisés missent à sa solde, pendant une année, deux mille chevaliers et cinq mille servants d'armes. Il se proposait d'employer ces guerriers au delà de l'Euphrate, à combattre le fils et le frère de Noureddin, et il offrit de leur donner une solde fort supérieure à tout ce qu'ils avaient jamais reçu; savoir: quarante-six bysants par mois aux chevaliers, et seize bysants aux servants d'armes [1]. Quelque avantageuses que fussent ces conditions, les seules peut-être qui pussent rendre l'existence au royaume de Jérusalem, les croisés ne voulurent point y souscrire: et comme la situation des assiégés devenait toujours plus dangereuse, car l'un des deux rois alternativement gardait les fortifications du camp contre Saladin, tandis que l'autre livrait un assaut à la ville, les habitants d'Acre consentirent enfin à signer, le 12 juillet 1191, une capitulation qu'ils savaient bien ne pouvoir exécuter. En effet, ils stipulèrent non pour eux, mais pour Saladin, à des conditions que ce sultan avait déjà rejetées. Ils devaient demeurer quarante jours en otage entre les mains des chrétiens, au bout desquels ils seraient à la merci de leurs maîtres, si Saladin ne rachetait pas leur vie, en rendant aux deux rois le bois de la vraie croix, deux cents chevaliers captifs, et quinze cents fantassins à leur choix, avec deux cent mille bysants d'or [2]. Cette capitulation, contraire à toutes les lois de la guerre, semblait faite à dessein pour préparer le crime le plus honteux dont les armes des chrétiens se soient souillées dans la Palestine. Le 20 août, en effet, comme le terme assigné

[1] Le bysant valait environ douze francs.

[2] Bened. Petroburg., p. 524 — Chron. Johannis Bromton, p. 1205. — Jacobi de Vitriaco Hist. Hierosol., p. 1122. — Radulphi Coggeshale abb. Chron. Anglican. — Hist. de France, t. XVIII, p. 64.

pour racheter les captifs à ce prix exorbitant était écoulé, sans que les chevaliers, l'argent, et le bois de la vraie croix fussent livrés aux chrétiens, Richard Cœur de Lion ordonna qu'on abattît la tête de tous ceux des captifs qui lui étaient tombés en partage, en face du camp de Saladin. Selon la lettre qu'il écrivit lui-même à l'abbé de Clairvaux, pour se vanter de cet exploit, ils étaient au nombre de deux mille six cents. Pendant ce temps, Hugues III, duc de Bourgogne et lieutenant du roi de France, présidait, aux portes de la cité, à une exécution non moins sanglante des captifs demeurés en partage aux Français [1].

Philippe-Auguste n'eut aucune part à cet acte de férocité, qui devenait plus horrible encore, quand on le comparait à la générosité que Saladin avait tout récemment montrée aux captifs de Jérusalem [2]. Le roi de France n'attendit pas le terme qu'il avait assigné lui-même à ses prisonniers pour payer leur rançon. A grand'peine il avait pu atteindre la fin du siége, sans arriver à une brouillerie ouverte avec Richard. Quand le roi français proposait de combattre, on pouvait être sûr que le roi anglais s'y refuserait; tout avis d'autre part qui était ouvert par Richard, était aussitôt rejeté par le roi de France. Toute l'armée des croisés était divisée par l'envie qu'ils se portaient l'un à l'autre : du côté de Philippe se rangeaient le duc de Bourgogne, le comte de Clermont, et Conrad, marquis de Tyr et de Montferrat, avec les templiers, les Génois, quelques évêques, et beaucoup de barons. Richard, au contraire, était secondé par le comte de Flandre, le comte de Champagne, le roi Guy de Lusignan, les hospitaliers, les Pisans, et un grand nombre de chefs moins célèbres [3].

Philippe-Auguste, forcé de reconnaître que Richard Cœur de Lion l'emportait sur lui en vigueur corporelle et en bravoure, sentait qu'il demeurait vis-à-vis de lui dans un état d'infériorité, aux yeux des Sarrasins et aux yeux de l'armée; il languissait de passer sur un autre théâtre où il recouvrerait l'avantage. Le 22 juillet 1191, ses principaux barons vinrent, en pleurant, annoncer au roi d'Angleterre que leur seigneur, sûr de mourir s'il séjournait plus longtemps dans ce climat brûlant, voulait retourner dans sa patrie. Le duc de Bourgogne,

[1] Bened. Petroburg., p. 630. — Radulfus de Diceto, p. 641. — Rigordus de gestis, p. 36. — Chronic. Johannis Bromton, p. 1213. — Guillel. Neubrigens., lib. IV, cap. 23, p. 28.
[2] Bernardus Thesaurarius, cap. 165, p. 800.
[3] *Idem.*, cap. 175, p. 810.

l'évêque de Beauvais, Drogon d'Avesnes et Guillaume de Merlou, chargés de porter ce message à Richard, s'étaient présentés en silence devant lui, versant des larmes, et n'osant proférer un seul mot, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre, qui peu auparavant avait proposé à Philippe de s'engager par serment à passer trois ans dans la terre sainte, et qui n'avait pu l'obtenir de lui, eût compris et expliqué leur silence. « Ce » sera, dit-il, un opprobre pour mon seigneur, de se retirer d'ici avant » d'avoir accompli l'œuvre pour laquelle il s'est engagé ; mais s'il croit » n'avoir que le choix de mourir ou de retourner dans sa patrie, je ne » mettrai point d'obstacle à l'exécution de sa volonté [1]. »

Avant de se séparer, les deux rois prirent encore ensemble quelques arrangements : Guy de Lusignan et Conrad de Montferrat soumirent à leur arbitrage leurs prétentions réciproques au trône de Jérusalem. Cet arbitrage fut prononcé de concert le 28 juillet ; le titre de roi de Jérusalem fut conservé à Guy de Lusignan pour le reste de sa vie ; mais à sa mort il devait passer à Conrad et à ses descendants : les revenus de la terre sainte devaient être partagés également entre eux : le comté de Jaffa ou Joppé, et la ville de Césarée devaient, après la mort du roi, demeurer à la maison de Lusignan, et la principauté de Tyr, avec Sidon et Bairuth, au marquis de Montferrat [2]. Le lendemain de cette transaction, Philippe jura, sur les saints Évangiles, qu'il observerait la paix à l'égard de tous les vassaux et de tous les domaines du roi d'Angleterre, et qu'il défendrait ses États comme il aurait défendu sa propre ville de Paris ; il confia le commandement de tous les Français qu'il laissait à l'armée, à Hugues III, duc de Bourgogne ; et le dernier jour du même mois, il partit pour Tyr, où il s'embarqua le 3 août, avec sa suite, sur trois galères de Gênes, que Ruffo de Volta, consul de cette république, lui avait fait préparer [3].

Les vaisseaux ronds cinglaient en pleine mer, mais les galères n'osaient point perdre la terre de vue, de peur d'être submergées à la première tempête [4]. Aussi le roi de France suivit-il d'abord les côtes de Syrie, puis celles de l'Asie Mineure jusqu'à Cnide, qu'on appelait alors

[1] Bened. Petroburgens., p. 525. — Chronicon Johannis Bromton, p. 1207. — Guillel. Neubrigensis, lib. IV, cap. 22, p. 27.

[2] Bened. Petroburg., p. 526.

[3] Rigordus, de Gestis Phil.-Aug., p. 36. — Philippidos, lib. IV, p. 165. — Chron. de Saint-Denis, p. 374. — Bened. Petrob., p. 526. — Radulfi de Diceto, p. 641. — Guillel. Neubrig., lib. IV, cap. 22, p. 28.

[4] Bened. Petroburg., p. 532.

le cap Turk; de là il fit canal jusqu'au cap Malée, dans le Péloponèse, et ensuite jusqu'à Corfou, d'où il fit demander à Tancrède la permission de traverser ses États. Jean Bromton, que l'abbé de Peterborough et Roger de Hoveden ont copié ensuite, a décrit minutieusement toutes ces côtes, en homme qui étudiait avec passion la géographie : et comme il avait déjà décrit celles que Richard avait suivies pour se rendre à Messine, ce double itinéraire devient une partie précieuse de son travail ; il nous fait voir que les côtes de l'Asie Mineure, de la Grèce et des îles étaient alors ravagées tour à tour par les Turcs et par les pirates, et plus désolées encore peut-être qu'elles ne le sont aujourd'hui [1].

Philippe, ayant reçu de Tancrède la permission qu'il demandait, vint débarquer à Otrante le 10 octobre, et passant par Bari, Troia et San-Germano, il entra à Frosinone, dans l'État de l'Église. Célestin III, qui siégeait alors sur le trône pontifical, le reçut avec tous les honneurs dus à un grand monarque et à un croisé ; il lui permit, ainsi qu'à toute sa suite, de porter les palmes et les croix, marques distinctives des pèlerins qui avaient accompli leur vœu, quoique Philippe n'eût point pu voir Jérusalem ou le saint sépulcre ; mais il n'accorda que peu de confiance aux accusations que Philippe proférait déjà contre Richard, et il refusa positivement de le délier de son serment, et de lui permettre de se venger sur la Normandie des affronts qu'il prétendait avoir reçus à la terre sainte [2]. Philippe continua sa route par la Toscane, visitant Sienne et Lucques, traversant la Lunigiane, et en ressortant par les montagnes de Pontremoli. Il entra en Lombardie par Fornovo et San-Donnino ; il traversa les villes de Plaisance, Mortare et Verceil; il sortit d'Italie par le mont Cenis et les vallées de la Maurienne ; enfin il fut de retour à Paris le 27 décembre 1191, après une absence de dix-huit mois [3].

Pendant ce temps, les croisés, tant Français qu'Anglais, laissés à la terre sainte sous la conduite de Richard, remportèrent sur Saladin plusieurs victoires importantes; mais, dans la bataille qui fut livrée sous les murs de Césarée, la veille de Noël, Jacques d'Avesnes, le plus illustre des champions de la croix, qui depuis plus de trois ans combattait à la terre sainte, fut tué à la troisième charge qu'il faisait sur les ennemis. Les croisés arrivèrent enfin en vue de Jérusalem, et cette

[1] Johannis Bromton Chron., p. 1213-1221. — Bened. Petroburg., p. 531-535.
[2] Bened. Petroburgens., p. 541.
[3] *Ibidem.* — Radulfi de Diceto, p. 643.

ville, la seule dont Saladin n'eût pas rasé les fortifications, leur aurait été livrée, si le roi anglais avait été moins avide de sang. Les Sarrasins qui la défendaient ne demandaient que la vie sauve; Richard la leur refusa, et l'occasion qu'il avait perdue ne se représenta plus à lui [1].

(1192.) Philippe-Auguste était arrivé à la terre sainte avec plusieurs milliers de soldats, et il en était reparti à peu près seul, en sorte que ce n'était pas son départ qui avait affaibli les croisés. On sait en effet que la présence d'un roi au milieu de son armée, la pompe qu'il traîne après lui, les précautions de sûreté qu'on prend pour sa personne aux dépens de la sûreté générale, la lenteur qu'il apporte à tous les mouvements, et l'irrésolution dans les conseils, où son rang est toujours opposé à l'expérience des généraux, nuisent bien plus qu'elles ne servent à la cause commune. Richard s'était exprimé d'une manière très-blessante pour Philippe, à l'occasion de son départ [2]. Cependant Richard y avait gagné plus que personne; il était désormais le chef suprême de l'armée, et il était dégagé de ces égards que la subordination féodale lui imposait; égards qui lui étaient particulièrement à charge, lorsqu'ils contrastaient avec ses sentiments. Sa valeur tout à fait romanesque brillait sans rivale dans les combats; il était le meilleur soldat de l'armée; il entendait aussi bien qu'un autre le métier de général; et celui de roi, auquel il n'était point propre, avait, à la terre sainte, presque cessé d'être le sien. Mais l'armée des chrétiens se fondait rapidement dans un climat malsain, au milieu de fatigues et de combats continuels. Philippe était reparti lorsqu'il ne lui restait guère que l'état-major de l'armée qu'il avait conduite à la terre sainte, et le moment approchait où Richard serait forcé de prendre la même résolution. Les grands feudataires de France qui étaient restés en Syrie,

[1] Bened. Petroburg., p. 542. — Radulfi de Diceto, p. 641. — Chron. John. Bromton, p. 1213. — Bernardi Thesaurarii, cap. 177, p. 811. — Jacobi de Vitriaco, p. 1122, cap 100. — Marini Sanuti secreta fidelium crucis, lib. III. p. X, cap. 6, p. 199.

Les derniers combats de Richard à la terre sainte, rapportés très-sommairement par les autres historiens, sont au contraire racontés avec de très-grands détails dans Raoul, abbé de Coggeshale, Chronic. Anglican., t. XVIII, p. 65 et suiv., d'après la relation d'Hugues de Neville, un des compagnons de Richard.

[2] « *Rex Franciæ,.... qui ita turpiter peregrinationis suæ propositum et votum, contra voluntatem Dei dereliquit, in opprobrium æternum sui et regni ipsius.* » Epistola Richardi apud Bened. Petroburg., p. 529.

après le départ de leur roi, parlaient déjà de le suivre, et ne montraient plus à Richard la même déférence [1]. La continuation de la guerre était devenue impossible; la défectien de plusieurs croisés ne fut prévenue que par leur mort. Le duc de Bourgogne, Raoul de Coucy et le seigneur de Pinkney avaient déjà pris congé de Richard, et ils se disposaient à s'embarquer à Acre, lorsqu'ils y moururent après huit jours de séjour [2]. On avait vu mourir à la terre sainte Thibaud, comte de Blois; Philippe, comte de Flandre; Jean, comte de Vendôme; Raoul, comte de Clermont; Rotrou, comte du Perche; Étienne, comte de Sancerre; Jacques d'Avesnes, Guillaume de Gien, les archevêques de Besançon et d'Arles; et la mortalité parmi les hommes d'un rang inférieur avait été hors de toute proportion plus grande que parmi ces chefs illustres [3]. Richard comprit lui-même qu'il n'avait plus rien à attendre des armes; et après avoir vainement sollicité les autres chefs de jurer avec lui qu'ils ne quitteraient pas la terre sainte, tant qu'il leur resterait un cheval sur lequel ils pussent combattre, il fit de son côté ses préparatifs pour partir.

Saladin avait heureusement fait des propositions honorables d'accommodement ; il demandait seulement qu'Ascalon lui fût rendu, et il offrait de laisser aux chrétiens la possession des plaines de Judée, et de leur donner toute sûreté pour accomplir leur vœu à Jérusalem. A ces conditions, une trêve qui devait durer trois ans fut signée le 10 août 1192 [4]. Conrad de Montferrat, prince de Tyr, avait été tué le 28 avril par deux de ces assassins fanatiques, toujours prêts à exécuter les ordres d'un seigneur que les croisés nommaient tantôt le Vieux de la Montagne, tantôt le sultan des Arsacides; et comme Conrad avait eu constamment Richard pour ennemi, Philippe ou ses créatures cherchèrent à jeter sur le roi d'Angleterre le soupçon de ce crime. Les croisés qui voulaient rester encore à la terre sainte firent épouser à Henri, comte de Champagne, Isabelle, veuve de Conrad, et fille d'Amaury, roi de Jérusalem; en même temps il lui déférèrent la couronne de Judée, tandis que Richard, pour faciliter cet arrangement, donna le royaume

[1] Rogerii de Hoveden Annalium, p. 548. — Joh. Bromton Chron., p. 1242.

[2] *Idid.*, p. 549.

[3] Philippidos, lib. IV, p. 166. — Johannis Bromton Chr., p. 1191. — Bernardi Thesaurarii, cap. 176, p. 810.

[4] John. Bromton Chron., p. 1249. — Rogerii de Hoveden, p. 549. — Radulfi de Diceto, p. 643. — Gervasii Dorobern., p. 675, — Jacobi de Vitriaco, p. 1123. — Guill. Neubrigens., lib. IV, cap. 29, p. 34.

de Chypre à Guy de Lusignan, en échange pour celui de Jérusalem [1]. Rien ne le retenant plus en Syrie, Richard fit partir le 29 septembre les deux reines, sa femme et sa sœur, tandis que lui-même il s'embarqua à Acre seulement le 9 octobre.

Richard était allé à la terre sainte avec une flotte de plus de deux cents navires ; il en revenait avec un seul vaisseau, qui probablement même n'était pas à lui ; car il le quitta dans le golfe Adriatique, pour passer sur une galère qu'il y avait louée. Il fut jeté à la côte par une tempête dans le voisinage de Zara, où il débarqua avec une vingtaine de ses compagnons d'armes, qui portaient tous comme lui le simple habit de pèlerin, et il se flatta de pouvoir traverser avec eux l'Allemagne sans être reconnu. Cependant il avait mortellement offensé Léopold, duc d'Autriche, au siége de Saint-Jean d'Acre, en faisant arracher et traîner dans la boue son drapeau, que l'Autrichien avait planté sur une tour. Il ne s'était pas moins aliéné Henri VI, empereur et roi de Germanie, en contractant une alliance avec Tancrède, roi de Sicile. Il eut bientôt lieu de se repentir d'avoir tenté de traverser leurs États. Le comte de Gorice fut le premier, parmi les vassaux de Léopold, à le reconnaître et à le poursuivre ; il réussit seulement à enlever huit de ses serviteurs ; un autre seigneur dont Richard traversa les États fit prisonniers six des compagnons du roi d'Angleterre. Le duc d'Autriche, après que Richard eut échappé aux deux premiers barons, fit veiller sur tous les passages, et réussit enfin à le surprendre, le 20 décembre 1192, dans une pauvre maison près de Vienne, où il était resté seul, et où il dormait. Des prisons d'Autriche Richard fut bientôt transféré dans celles de l'empereur, Henri VI ayant prétendu qu'il serait indigne de la majesté royale qu'un duc gardât un roi captif : en même temps Henri s'empressa de donner avis au roi de France de l'arrestation de son rival, assuré que ce monarque en éprouverait une joie égale à la sienne [2].

[1] Radulfi de Diceto, p. 643. — Rigordus, p. 37. — Philippidos, lib. IV, p. 166. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 378 — Bernardi Thesaurarii, cap. 178, 179, p. 812, 813. — Guill. Neubrig. lib. IV, cap. 24, p. 30, et cap. 28, p. 32.

[2] Johannis Bromton Chron.. p. 1250. — Marini Sanuti secreta fidelium crucis, lib. III, p. X, cap. 8, p. 200. — Rigordus, de Gestis Philippi, p. 37. — Philippidos, lib. IV, p. 166. — Chroniques de Saint-Denis, p. 378. — Rogerii de Hoveden, p. 551. — Radulfi de Diceto, p. 644. — Gervasii Dorobernens., p. 675. — Henrici VI imperatoris Epistola ad regem Francorum apud Rymer., t. I, p. 70. — Guillelmi Neubrigens., lib. IV, cap. 31, p. 35. — La relation de Raoul Coggeshale, t. XVIII, p. 72, est quelque peu différente.

CHAPTRE XXII.

Rivalité de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion. 1193-1199.

Le royaume de Jérusalem ne survécut pas à la troisième croisade; les Latins conservèrent, il est vrai, pendant un siècle encore, et jusqu'au 18 mai 1291, la ville d'Acre, où plusieurs de leurs princes prirent successivement le titre de roi de Jérusalem; ils furent même remis, pendant un certain temps, en possession de la cité sainte, après qu'elle eut été démantelée : mais la conquête de la Palestine leur avait échappé; ils n'avaient plus de provinces, ils n'avaient plus de sujets syriens; ils n'avaient plus ces villes, ces châteaux dans l'intérieur des terres, où chaque baron s'érigeait en petit souverain; et l'organisation féodale, qui avait été portée de France à la terre sainte, avait cessé avec la ruine de tous les fiefs de la couronne de Jérusalem.

L'effet qu'ont dû produire les croisades sur les mœurs, sur les opinions, sur la civilisation de l'Europe, et surtout de la France, était donc accompli à cette époque. Il avait été opéré par trois grandes expéditions qui avaient mis l'Europe entière en mouvement, par la souveraineté que les Latins exercèrent pendant quatre-vingt-dix ans sur une partie de la Syrie, égale à peu près en étendue au royaume de Naples, et par les caravanes annuelles que l'élite des chevaliers de tout l'Occident faisaient successivement à la terre sainte.

Si d'une part on considère les causes, elles semblent puissantes; si de l'autre on cherche à mesurer les effets, ils semblent immenses. L'Europe changea de face pendant la durée des croisades; elle sortit de la barbarie, elle commença la période de développement dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui : l'esprit national qui distingue ses peuples divers se manifesta alors en elle pour la première fois. Cependant telle est la complication infinie des influences qui régissent le sort des nations, qu'il est extrêmement difficile de lier les causes aux

effets, et de montrer, entre les progrès vers la civilisation que fit l'Europe à cette époque, quels sont ceux qu'on peut attribuer aux croisades.

Le renouvellement du commerce, les premiers progrès de l'industrie et de la population avaient précédé les croisades ; de même la chevalerie était née avant elles ; de même on vit commencer auparavant cette fermentation générale des esprits, qui, dirigée tantôt vers l'enseignement dans les écoles, produisit le renouvellement des études classiques ; tantôt vers les langues modernes, produisit les trouvères et les troubadours, et tantôt vers les spéculations religieuses, produisit la réforme des Albigeois. Le germe d'un grand développement se présentait partout, et ce ne furent pas les croisades qui le créèrent ; mais elles mêlèrent les hommes, mais elles renversèrent de vieilles barrières entre des peuples jusqu'alors inconnus, mais elles déracinèrent d'antiques préjugés, mais elles ouvrirent le spectacle du monde entier à ceux qui n'avaient connu jusqu'alors que leur château ou leur village ; elles éclairèrent ainsi l'intelligence de la population tout entière, et elles firent faire à l'entendement humain, en un petit nombre d'années, le progrès que sans elles il n'aurait peut-être pas fait en des siècles.

Les croisades avaient été le résultat d'une passion religieuse, et leur influence dut avant tout se faire sentir sur la religion. Il ne semble point, à cet égard, qu'elle ait pu être favorable. Le christianisme prit un caractère absolument nouveau, en devenant une religion militaire; il adopta le fanatisme farouche des anciens sectateurs d'Odin. La bravoure dans les combats, la constance dans les dangers devinrent les vertus distinctives du chevalier chrétien. L'effusion du sang des infidèles fut le sacrifice qu'on jugea le plus agréable à la Divinité : bientôt on oublia l'objet précis qui avait fait prendre les armes à l'Europe ; savoir, la délivrance du tombeau de Notre-Seigneur, ou la garantie des pèlerins à la cité sainte, et l'on crut servir également le christianisme, en combattant indifféremment tous les infidèles, les musulmans d'Espagne, les païens de Lithuanie, les juifs, les hérétiques, ou même en les faisant périr sans combat : l'ardeur des persécutions, la férocité qui sacrifiait ses victimes non plus une à une, mais par milliers, ont commencé avec les croisades. D'autre part, et par un effet tout contraire, plusieurs illusions religieuses s'évanouirent devant l'expérience, si ce n'est pour le vulgaire, du moins pour les esprits plus éclairés. La terre sainte, qui de loin avait apparu aux chrétiens comme un séjour céleste

où tout était miraculeux, se trouvait dépouillée de ses prodiges : les lieux saints, les reliques, se voyaient chaque jour convaincus d'impuissance ; la corruption excessive des habitants mêlait mille pensées profanes à la dévotion des croisés ; les Sarrasins eux-mêmes, que les chefs apprenaient à connaître comme ennemis, comme sujets, comme esclaves, n'inspiraient plus l'horreur qu'on avait d'abord nourri contre les infidèles ; aussi, sans admettre dans toute leur étendue les accusations qui furent portées contre les templiers, on ne peut guère révoquer en doute que plusieurs de ceux qui marchèrent à la croisade avec la foi la plus ardente, en revinrent de déterminés incrédules.

Le mélange avec les Syriens et les Grecs, qui avaient hérité de toutes les voluptés de l'ancienne civilisation, et qui y joignaient toute la mollesse d'un peuple courbé pendant tant de siècles sous le despotisme, dut corrompre les mœurs des Latins. Ce n'est pas qu'on doive accorder une grande foi à cette pureté des hommes grossiers, à cette chasteté de la barbarie, qu'on nous vante comme constituant les mœurs antiques. Les vices, au contraire, sont recherchés dans toute leur difformité par des hommes qui ne peuvent connaître des plaisirs plus délicats : mais l'activité des barbares ne leur permet point d'y demeurer constamment plongés ; tandis qu'on ne saurait nier ni l'influence du climat corrupteur de la Syrie, ni les exemples dangereux des mœurs d'Antioche et d'Edesse, ni la mollesse efféminée, la perfidie et la lâcheté de ces fils des croisés, nés dans le Levant, qu'on nommait les poulains. Les Français, à leur retour de la terre sainte, ne furent peut-être pas plus chastes; ils ne le furent pas moins qu'avant leur départ : mais leur imagination fut plus constamment nourrie de toutes les pensées du luxe, de tous les apprêts de la volupté.

Les jouissances énervent l'âme, et leur constante recherche rabaisse la nature humaine au niveau de la brute ; mais les jouissances sont, d'autre part, le but du commerce, et le luxe, que l'industrie de tout l'univers entretient, devient, de cette manière, un des agents les plus puissants de la civilisation. Les croisés apprirent en Orient à connaître plusieurs des plaisirs que donne la richesse, dont jusqu'alors les Latins n'avaient eu aucune idée : leur industrie fut excitée pour les acquérir; de nouveaux besoins attirèrent le commerce dans de nouveaux marchés, et lui promirent de nouvelles récompenses ; et les premiers chrétiens qui ouvrirent les portes de l'Orient avec leur épée, y furent bientôt suivis par des marchands, qui, au lieu d'en ravir les richesses, s'efforcèrent de les acquérir par un échange équitable.

Ces marchands, qui liaient l'Europe à l'Asie, acquirent, par les croisades, une considération que l'état précédent de la société n'aurait pu leur donner. Le baron du onzième siècle, enfermé dans son château, en guerre avec tous ses voisins, et qui ne connaissait de tout l'univers que l'horizon que ses yeux mesuraient des murs de son donjon, se croyait un être d'une nature infiniment supérieure au marchand qui venait en tremblant étaler à ses genoux des étoffes précieuses, et qui semblait ne prendre tant de peine que pour satisfaire ses vanités et ses goûts : mais ce même baron, au douzième siècle, quand il se retrouvait dans une terre étrangère, où sa puissance était méconnue, où sa langue n'était pas entendue, où le nom même de sa principauté n'avait jamais été prononcé, retrouvait avec joie et quelque étonnement le même marchand, qui était connu de tous, estimé de tous, et qui rendait témoignage pour lui. Il s'embarquait à Marseille, et le nom de son marchand lui servait de passe-port ; il venait prendre terre à Gênes, et le nom du même marchand y était considéré ; et ses collègues, également marchands, administraient une puissante république ; il touchait à Messine, et le crédit de son marchand l'y suivait ; il débarquait enfin à Tyr ou à Saint-Jean d'Acre, et à cette immense distance de sa patrie, où toutes les puissances de l'Europe ne lui apparaissaient plus que comme des ombres, le renom de cet homme obscur, de cet homme qu'il avait méprisé, brillait toujours du même éclat.

Les succès et les revers des guerres sacrées, en mêlant plus intimement les hommes, et en confondant les rangs, contribuèrent à diminuer l'orgueil aristocratique qui avait élevé entre l'homme et l'homme des barrières insurmontables. La joie de rencontrer sur les bords du Jourdain ou sur ceux de l'Euphrate, un homme du même pays et de même langue, faisait oublier la distance immense que la naissance des deux pèlerins établissait entre eux. Le chevalier, parmi les rochers de la Lycaonie, ou dans les sables d'Ascalon, était quelquefois heureux de partager le morceau de pain de son vilain, ou de boire à la fiole qu'il portait dans sa panetière ; quelquefois ils se rencontrèrent dans les prisons des Sarrasins, et quelquefois la faveur d'un maître barbare, élevant l'esclave roturier au-dessus de l'esclave né d'un sang noble, enseignait à tous deux à estimer à leur juste valeur les hasards de la naissance et de la fortune.

Cependant, d'autre part, les croisades furent favorables à l'orgueil des nobles. Avant cette immense émigration des peuples de l'Europe,

la puissance et la richesse assignaient seules les rangs dans chaque baronnie; mais la puissance disparaissait au milieu des armées de croisés, la richesse était bientôt épuisée : une plus haute estime fut alors accordée à une qualité qu'on ne pouvait point perdre, une qualité que la fortune la plus contraire ne pouvait enlever ni au pèlerin mendiant, ni au captif. La pureté du sang fut regardée comme une distinction d'autant plus précieuse, qu'on avait de plus fréquents exemples de la vanité de toutes les autres. La science des armoiries et du blason, la science des généalogies, la connaissance de la noblesse de toute l'Europe, naquirent durant les croisades, et reçurent d'elles leurs plus importants développements.

La géographie se forma en quelque sorte avec les croisades; l'univers, auparavant, était inconnu à ses habitants : les petits États entre lesquels l'Europe était divisée ignoraient presque le nom de ceux avec lesquels ils ne confinaient pas : il fallut apprendre, ce qui aujourd'hui même dépasserait les connaissances de plusieurs d'entre nous, à comparer les diverses routes qui pourraient, ou par terre ou par mer, conduire de Paris à Jérusalem : les uns traversaient l'Allemagne, la Hongrie, et la vallée du Danube; d'autres prenaient leur chemin par la Lombardie, et les côtes orientales de l'Adriatique; d'autres suivaient l'Italie dans toute sa longueur et s'embarquaient ensuite pour la Grèce; les divers chemins qui traversaient l'Asie Mineure devaient aussi être comparés, et à tous ceux-là on opposait la navigation commençante de la Méditerranée. Ce n'était pas quelques savants seulement devant lesquels la mappemonde était ainsi déroulée, c'était la génération tout entière : plusieurs centaines de milliers de pèlerins parlaient de l'Asie d'après leur propre expérience, et tous les autres recueillaient avidement des lumières dont ils pouvaient se croire appelés à profiter un jour. La géographie n'était point alors, comme elle est chez nous, bornée à la connaissance des cartes, des noms et des distances : le pèlerin avait besoin de connaître l'aspect des pays, la bonté des routes, les gîtes, les aliments, le langage des peuples, leurs mœurs, la garantie que donnaient les gouvernements, enfin tout ce qui devait lui profiter, lorsque, avec un petit nombre de compagnons, son bourdon et sa panetière, il traverserait ces régions lointaines. Si nous avions à décider quelle est la connaissance acquise dans le moyen âge qui ouvrit le plus l'esprit des peuples, et fit faire le plus de progrès à leur intelligence, nous répondrions sans hésiter : la géographie des pèlerins.

On comprendra sans peine que si cette étude de la géographie fut utile à la masse du peuple, comme substituant des notions positives et saines à une masse effrayante de préjugés, elle fut également utile aux gouvernements, en servant de base à une plus vaste politique. Tout le système des alliances, tout le système des guerres lointaines dut reposer sur cette connaissance plus exacte de la puissance respective des nations, et de leurs moyens d'agir les unes sur les autres. En effet, c'est à partir des croisades que l'Europe forma un corps social, et que la chrétienté, tantôt divisée, tantôt réunie, ne cessa plus de sentir l'influence que ses divers États exerçaient les uns sur les autres. Les croisades firent faire des progrès à la stratégie et à l'art de la guerre : elles favorisèrent l'accroissement de la puissance royale, en faisant sentir à chacune des nations, distinguées par leur langue, l'avantage d'avoir un chef commun ; elles donnèrent en même temps aux rois une éducation qui leur fut avantageuse, en les accoutumant à vivre avec leurs égaux, ou même leurs supérieurs, à persuader au lieu de commander, et à gagner l'estime comme hommes, au lieu d'imposer seulement l'obéissance comme souverains.

(1192.) Les deux princes français qui avaient conduit la troisième croisade, le roi de France et le roi d'Angleterre, avaient, plus qu'aucun de leurs prédécesseurs peut-être, profité de cette vie sociale qui est rarement à la portée des rois, et recherché, par leur conduite personnelle, cette considération qu'on obtenait alors par des vertus chevaleresques, et que la puissance ne donnait pas seule. Entre les deux, Richard était le meilleur chevalier; mais Philippe-Auguste était le meilleur roi : le premier brillait davantage dans les tournois et sur le champ de bataille ; le second retrouvait sa supériorité non-seulement dans les conseils, mais même dans la conduite d'une campagne. Philippe, qui sentait sa valeur réelle, était blessé et humilié de la préférence accordée à son rival, soit par les princes croisés, soit par la renommée qui les jugeait chez les Sarrasins. Il revint de la terre sainte le cœur rempli de fiel et d'envie ; son retour précipité, opposé à la constance de Richard, qui accomplissait seul le vœu fait en commun et qui l'illustrait par de nouvelles victoires, ajoutait encore à sa jalousie et à son désir de vengeance ; il n'eut pas plutôt touché aux rivages de l'Europe, qu'il songea aux moyens d'humilier à son tour son confédéré, de le dépouiller, et de gagner sur lui l'avantage de cette espèce de gloire qui s'attache toujours aux succès. Une même passion ne cessa de l'ani-

mer aussi longtemps que vécut Richard, et la fin du siècle fut remplie par une rivalité qui avait pris naissance à la troisième croisade.

Philippe était, il est vrai, lié à Richard par un traité solennel confirmé par des serments ; lors même qu'il ne se serait pas engagé, au moment de son départ de la terre sainte, à protéger et garantir tous les États du roi d'Angleterre comme les siens propres, encore aurait-il dû respecter dans Richard les droits d'un croisé et d'un pèlerin, dont il n'était point permis, sous peine d'excommunication, d'attaquer les propriétés, tant qu'il était retenu par l'accomplissement de son vœu. Enfin le pape avait pris le roi d'Angleterre sous sa protection spéciale ; et dans l'audience qu'il avait donnée à Philippe, à son passage à Rome, il lui avait interdit toute violence contre son ancien frère d'armes; mais l'Église offre toujours aux hommes puissants quelque moyen de compensation, pour se disculper de la violation de ses lois, surtout lorsque ses intérêts propres ne sont pas compromis. Philippe chercha l'occasion de faire preuve d'un zèle pieux, soit pour mettre sa propre conscience en repos, soit pour gagner les suffrages des prêtres et du vulgaire, et pouvoir ensuite agir avec plus de liberté contre son rival. Une dame, châtelaine de Bray-sur-Seine, la lui fournit : un chrétien dans son château avait tué et volé un juif ; elle livra l'homicide à la famille de l'offensé, et l'on assura que les juifs , en lui infligeant le dernier supplice, avaient imité dans plusieurs circonstances la passion de Jésus-Christ. Philippe-Auguste en fut averti, le 18 mars, à Saint-Germain en Laye, où il séjournait ; à l'instant il monta à cheval avec toutes ses gardes, et, arrivant à toute bride aux portes du château de Bray-sur-Seine, il les fit garder de sorte que personne ne pût échapper ; puis, rassemblant tous les juifs qui se trouvaient dans ce château au nombre de plus de quatre-vingts, il les fit, sans jugement, tous brûler vifs devant lui [1]. Ayant ainsi donné une preuve éclatante de son zèle pour ce qu'on appelait alors le christianisme, il crut pouvoir se dispenser de tenir ses serments.

Pour justifier d'une autre manière encore l'attaque qu'il méditait contre Richard, Philippe-Auguste fit répandre contre lui les bruits les plus injurieux. Il l'accusa d'avoir été constamment en traité avec Saladin, d'avoir consenti à la ruine de Gaza, de Joppé et d'Ascalon [2], d'avoir dirigé le couteau des assassins du marquis Conrad, d'avoir causé

[1] Rigord. de gestis, p. 36. — Chron. de Saint-Denis, p. 377.
[2] Philippidos, lib. IV, p. 167.

par le poison la maladie dont Philippe avait été atteint devant Acre, d'avoir enfin envoyé d'autres assassins arsacides, pour massacrer à Pontoise le roi de France, qui feignit d'être fort alarmé, et qui doubla les gardes autour de sa personne. Philippe s'aperçut cependant qu'il n'était pas possible de donner si complétement le change à l'opinion publique, et de faire considérer comme un assassin celui que toute l'Europe célébrait comme le champion de la chrétienté. Aussi jugea-t-il convenable de déclarer qu'il avait reçu des lettres du prince des Arsacides, qui l'assuraient que ces soupçons n'étaient pas fondés, et qu'aucun projet n'avait été formé contre sa vie [1].

Il était plus facile de jeter des semences de discorde et de guerre civile dans les États de Richard Cœur de Lion, que de faire soupçonner sa loyauté ; et Philippe, dès l'instant de son retour en France, y travailla avec activité. Par l'étendue de ses domaines le roi d'Angleterre était infiniment plus puissant que Philippe ; mais sa monarchie se ressentait des guerres continuelles que Richard lui-même et ses frères avaient excitées, avec autant d'imprudence que d'impiété, contre leur père ; des haines que plusieurs des grands seigneurs nourrissaient contre Cœur de Lion, et des habitudes d'anarchie et de violence militaire qu'il avait contribué à entretenir.

Richard, en partant pour la terre sainte, avait désigné comme son successeur Arthur, fils de Geoffroi, son troisième frère, et de Constance de Bretagne. En effet, l'ordre de primogéniture et le droit de représentation devaient lui assurer la couronne, comme Philippe, qui avait été l'ami intime de Geoffroi, le soutint dans une autre occasion ; mais Richard en même temps avait laissé l'administration de son royaume, et des duchés de Normandie et d'Aquitaine, à sa mère Éléonore et à son quatrième frère Jean, qu'il avait fait comte de Mortain. Il avait donné pour conseils à ce dernier, qu'il avait en vain cherché à gagner par des bienfaits, mais qu'il n'aimait et n'estimait pas, Guillaume, évêque d'Ély, son chancelier, et Gautier, archevêque de Rouen. Le prince Jean était ambitieux, inconstant, inquiet, mais il manquait

[1] Rigordus de gestis, p. 37. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 377. On trouve aussi dans Rymer Acta publica, t. I, p. 71, des lettres du Vieux de la Montagne à Léopold duc d'Autriche, pour disculper Richard du meurtre de Conrad, et en prendre la responsabilité sur lui seul. On ne peut s'empêcher en lisant ces lettres si évidemment supposées, d'élever des soupçons contre celui en faveur de qui on produisit des pièces aussi fausses.

de résolution ; et après s'être engagé dans des intrigues ténébreuses, il n'osait pas en saisir les fruits. Il prétendait succéder à la couronne de préférence à son neveu ; il aurait même volontiers profité de l'absence de son frère pour le supplanter, comme un de ses ancêtres, Guillaume Ruffus, avait, durant la première croisade, supplanté Robert ; mais ses complots, souvent déjoués par sa mère, produisaient plutôt du désordre que des révolutions. L'évêque d'Ély, que son orgueil avait rendu odieux au peuple, avait été chassé du royaume par l'archevêque de Rouen : l'autorité du pape avait été tour à tour invoquée par les deux partis ; des excommunications et des interdits avaient été fulminés de part et d'autre ; plusieurs changements dans l'administration avaient été accomplis à main armée ; cependant tous les partis reconnaissaient également l'autorité de Richard, et recouraient à lui malgré son éloignement. Philippe s'efforça de profiter de toutes ces intrigues : il gagna l'évêque d'Ély : en même temps il fit proposer à Jean sa sœur Alix en mariage ; et pour prix d'une alliance entre eux, il lui offrit de garantir sa succession au trône [1]. La connaissance de cette négociation secrète fut transmise à Richard, et elle hâta son départ de la terre sainte : elle le détermina aussi à braver tous les dangers de la traversée de l'Allemagne, pour arriver plus tôt en Angleterre.

Philippe ne s'était pas adressé au seul prince Jean pour allumer la guerre civile ; il avait aussi réchauffé la haine des barons d'Aquitaine, qui n'avaient point pardonné à Richard les violences qu'ils avaient éprouvées de sa part, lorsqu'il était simple duc de Guienne. Élie de Talleyrand, comte de Périgord, et le vicomte de La Marche étaient à leur tête ; ils s'assurèrent aussi les secours de Raimond V, comte de de Toulouse, et, profitant de la maladie du sénéchal de Gascogne, lieutenant de Richard dans cette province, ils prirent tout à coup les armes, et attaquèrent vigoureusement les officiers et les garnisons qui tenaient pour le roi d'Angleterre. Cependant le sénéchal de Gascogne, ayant recouvré la santé, et ayant reçu les secours du fils du roi de Navarre, frère de la reine Bérengère, vainquit les barons rebelles, s'empara de plusieurs de leurs châteaux, et remporta aussi des avantages sur le comte de Toulouse [2]. Philippe-Auguste ne se montra

[1] Bened. Betrob., p. 542, 543. Rogerii de Hoveden, p. 554. — Johann. Bromton Chron., p. 1222, seq.

[2] *Ibid.*, p. 551. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XX, chap. 30, p. 85.

point ouvertement dans cette circonstance ; peut-être était-il occupé des acquisitions qu'il venait de faire en Flandre ; il avait partagé l'héritage du comte Philippe, mort le I[er] juin 1191 au siége de Saint-Jean d'Acre, sans laisser l'enfants. Il avait réservé, comme douaire, à Mathilde sa veuve, Douai, L'Écluse, Orchies, et quelques autres villes ; il avait transmis à Marguerite, sœur du défunt, et à son mari Baudouin VIII, comte de Hainaut, la Flandre, la mouvance de la Hollande et les fiefs impériaux de cet héritage, et il avait retenu pour lui-même, comme dot de la femme qu'il avait perdue, Saint-Omer, Aire, Arras et tout l'Artois [1].

(1193.) Sur ces entrefaites, Philippe-Auguste reçut la nouvelle de l'arrestation de Richard par Léopold d'Autriche, et de sa translation dans les prisons de l'empereur Henri VI. Aucun sentiment de générosité ne le retint ; il résolut de profiter avec la dernière rigueur de la calamité de son frère d'armes. Il commença les hostilités dans le Vexin, et il fit ses préparatifs pour envahir la Normandie. Les grands seigneurs de ce duché s'adressèrent au prince Jean, qui, dans les premiers jours de l'année, était arrivé d'Angleterre ; ils lui demandèrent de se mettre à leur tête pour repousser les ennemis de son frère et de son pays. Mais Jean, qui était déjà entré en négociation avec Philippe, et qui était prêt à sacrifier l'indépendance de sa patrie et la dignité de la couronne à laquelle il aspirait, au désir de régner, refusa de combattre les Français, à moins que les Normands ne consentissent à lui faire hommage, ou comme à leur souverain, ou tout au moins comme à l'héritier présomptif de la couronne. Les Normands, ayant répondu qu'ils étaient liés par leurs serments, soit à Richard, soit à Arthur, duc de Bretagne, Jean passa immédiatement à la cour de Philippe ; il confirma l'alliance qu'il avait contractée avec lui ; il se fit reconnaître par lui comme héritier de la couronne, et en échange il lui promit une partie considérable de la Normandie, ou même, selon d'autres, il lui fit hommage pour la couronne d'Angleterre [2].

Jean se hâta ensuite de repasser en Angleterre, pour s'y faire reconnaître dans les châteaux et les lieux forts qui tenaient pour son frère. Il y trouva cependant, soit de la part de la reine Éléonore, soit de la part des barons fidèles au roi et à la patrie, plus d'opposition qu'il n'en avait attendu. Il sollicita Guillaume, roi d'Écosse, d'envahir sa patrie,

[1] Bened. Petroburg., p. 542. — Gilbertus Montensis, in notis. *Ibid.* — Oudegherst, Annales de Flandre, chap. 88, fol. 148.

[2] Rogerii de Hoveden Annal., p. 554. — Radulfi de Diceto, p. 644. — Gervasi. Dorob., p. 675.

et il déchaîna les Gallois, toujours empressés à ravager les campagnes de voisins plus riches et plus industrieux qu'eux. Il sollicita aussi une invasion des Flamands, dès longtemps jaloux de l'Angleterre; mais tous ses efforts pour attirer des ennemis dans son pays furent déjoués ; ses serviteurs les plus zélés furent assiégés dans Windsor et obligés de capituler ; et lui-même, découragé par cette résistance, il signa un armistice avec les lieutenants de son frère, et il repassa en France [1].

Philippe-Auguste savait mieux profiter de la captivité de son rival, pour étendre ses conquêtes dans la Normandie ; dès le mois de février il avait attaqué la ville d'Évreux ; après s'en être rendu maître, il s'était encore emparé de Neubourg, de Vaudreuil, et d'un grand nombre de châteaux moins importants. Il avait ensuite formé le siége de Rouen ; mais Robert, comte de Leicester, qui s'était jeté dans cette ville à son retour de la croisade, inspira tant de courage aux milices urbaines, et dirigea si habilement leurs efforts, que Philippe, ayant perdu ses machines, brûlées par les assiégés, fut obligé de se retirer [2]. Dans une autre expédition, Philippe s'empara de Gisors, de Lions, de tout le Vexin normand, de Beaumont le Roger, de Pacy et d'Ivry-sur-Eure [3].

En Angleterre, la reine mère Éléonore d'Aquitaine s'était opposée avec énergie aux entreprises de son fils Jean, et elle avait défendu les droits de Richard, celui de ses fils qu'elle avait toujours le plus aimé. Dès qu'elle été avertie de la captivité de celui-ci, elle avait sollicité ses sujets de tous les ordres à faire les plus grands sacrifices pour payer sa rançon, et elle était entrée en négociation avec l'empereur Henri VI, pour l'engager à la fixer. L'avide fils de Frédéric Barberousse n'avait aucun motif légitime pour retenir captif le roi d'Angleterre ; il n'avait pas même un prétexte spécieux pour couvrir la honte de son brigandage. Afin de s'en fournir un, et de donner une couleur tant soit peu plausible à cette violation du droit des gens, il tâcha de faire considérer Richard comme coupable envers la chrétienté, et il le traduisit devant une espèce de tribunal des princes de l'Empire, à Mayence. Là il articula, comme chefs d'accusation contre lui, les traités qu'il avait faits avec Tancrède, roi de Sicile, ennemi de l'Empereur; les revers qu'il avait éprouvés à la

[1] John Bromton Chron., p. 1252. — Chronicon Gervasii Dorobernens., p. 1581. — Guillelmi Neubrigens., lib. IV, cap. 36, p. 38.

[2] Rigordi de Gestis Philippi-Augusti, p. 39. — Chronic. Gervasii Dorobern., p. 1582.

[3] Philippidos, lib. IV, p. 167. — Grandes Chroniques de Saint-Denis, p, 379.

terre sainte ; l'inimitié enfin qu'il avait professée pour Philippe-Auguste, dans laquelle Henri prétendit trouver la preuve d'un projet de livrer ce roi aux musulmans. Mais Richard repoussa ces accusations avec non moins de fierté que s'il était toujours assis sur son trône ; il demanda que le calomniateur qui osait l'accuser vînt se mesurer avec lui en champ clos, se soumettant sans répugnance, lorsque son honneur était attaqué, à cette procédure chevaleresque, qui ne dégradait pas les rois. L'assurance de Richard fit impression sur la diète germanique, et Henri VI fut forcé d'énoncer la rançon qu'il exigeait de son illustre prisonnier [1].

Henri VI demanda que le roi d'Angleterre payât, pour se racheter de ses mains, la somme prodigieuse de cent cinquante mille marcs, dont il réservait les deux tiers pour lui-même, et le tiers pour le duc d'Autriche. Mais en même temps, il chercha à colorer cette odieuse extorsion de l'apparence d'un traité d'alliance. D'une part, il s'engagea à réconcilier Richard avec le roi de France ; d'autre part, il lui concéda le royaume d'Arles ou de Provence en fief. L'anéantissement de l'autorité impériale sur l'Italie avait brisé le petit nombre de liens qui avaient existé jusqu'alors entre la Provence et l'Empire, et Henri VI savait bien que par cette inféodation il n'aliénerait aucun droit effectif. Ces négociations remplirent le reste de l'année : aussi Richard, dans la romance qui nous a été conservée, se plaint-il que déjà il passe un second hiver dans la captivité. Le pape Célestin III adressait des brefs à l'empereur, dans lesquels il prenait contre lui la protection de son captif. Richard écrivait aux justiciers, pour les engager à faire un grand sacrifice en sa faveur. Henri VI annonçait qu'il avait fixé le jour, tantôt où il mettrait Richard en liberté, tantôt où il le couronnerait comme roi de Provence ; mais en attendant, il prêtait toujours l'oreille aux messagers secrets de Philippe-Auguste, qui lui offraient autant d'argent pour retenir ce roi captif, que Richard en voulait donner pour son affranchissement [2]. (1194) Ces offres et celles du prince Jean avaient presque déterminé Henri VI à rompre ses négociations avec les agents de la reine d'Angleterre ; mais les prélats et les grands seigneurs de l'Allemagne parurent enfin sentir quelque

[1] Philippidos, lib. IV, p. 167. — John Bromton Chron., p. 1252. — Radulfi Coggeshale Chron. Anglican., p. 73.

[2] Ces diverses pièces ont été conservées par Roger de Hoveden. Annal., p. 554 et suiv.

honte d'une si longue violation du droit des gens. Ils annoncèrent avec vigueur à Henri VI qu'il était temps de tenir sa parole ; et lorsque celui-ci, qui avait déjà reçu une très-grosse somme d'argent, et d'amples sûretés pour le reste, eut enfin ouvert ses prisons à Richard, le 4 février 1194, après treize mois et demi de détention, l'archevêque de Cologne et le duc de Louvain aidèrent le roi à accélérer son voyage, pour le mettre à couvert du repentir de l'empereur. Richard s'embarqua à Anvers, et le 13 mars il vint prendre terre à Sandwich [1]. A peine put-il être précédé par l'avis que Philippe-Auguste s'était hâté d'en donner au prince Jean, en lui écrivant *de prendre garde à soi*, *car le diable était déchaîné :* à cette nouvelle, Jean, qui n'avait point assez de force de tête pour suivre les intrigues dans lesquelles il s'engageait, ou point assez de courage pour affronter les dangers qu'il provoquait , se hâta de repasser en Normandie, pour se trouver plus à portée de la protection de Philippe-Auguste [2].

Mais l'alliance avec un traître entraîne presque toujours plus de dangers que d'avantages. Philippe-Auguste, au mois de janvier de cette année, avait signé un nouveau traité avec le comte Jean, par lequel le prince anglais s'engageait à livrer une grande partie de la Normandie au roi français, qui promettait en retour de lui assurer la couronne [3]; toutefois l'approche de Richard causa une telle terreur à ce prince transfuge, qu'abandonnant tous ses projets ambitieux, il ne songea plus qu'à se réconcilier avec son frère. Il crut devoir acheter son amitié par quelque service signalé : une trahison lui coûtait bien moins qu'une action héroïque ; et la restitution au roi d'Angleterre de la ville d'Évreux, dont Philippe lui avait confié la garde, lui parut le moyen le plus facile de faire oublier ses fautes précédentes. Il invita à un grand repas la garnison française qui avait été mise sous ses ordres ; et lorsque les chevaliers, avec leurs écuyers, au nombre de trois cents environ, eurent déposé leurs armes pour entrer dans la salle des festins, il les fit attaquer tout à coup par sa garde anglaise. Tous ces malheureux furent égorgés, et leurs têtes plantées sur des pieux tout autour de la ville, annoncèrent, aux Français comme aux Normands, que le comte Jean était rentré dans le parti de son frère.

[1] Rogerii de Hoveden Annal., p. 563, 564. — Radulfi de Diceto, imag. Hist., p. 645. — Guill. Neubrigensis de Rebus Angl., lib. IV, cap. 38, p. 39.
[2] *Ibid.*, p. 559.
[3] Pacta conventa apud Rigordum, p. 39.

Il est probable que Richard n'apprit point cette trahison sans horreur [1]; mais il était encore chancelant sur le trône ; il ne pouvait disputer sur les conditions auxquelles le plus redoutable de ses ennemis se soumettait à lui ; il accepta donc les excuses et les nouveaux serments de fidélité du comte Jean et le reçut en grâce ; seulement il évita de lui confier aucun commandement important [2].

Après deux mois passés en Angleterre, Richard était revenu en Normandie, le 12 mai 1194, pour combattre Philippe-Auguste. Les deux monarques, élevés dans la discipline chevaleresque, étaient vaillants et accoutumés à tous les exercices militaires ; mais leurs guerres ressemblaient bien plus aux entreprises de deux hardis barons, qu'aux campagnes de deux puissants souverains : ils évitaient toute bataille rangée, toute action qui donnât la vraie mesure de leurs forces, et leurs hostilités se bornaient à quelques escarmouches entre des partis de cavalerie, ou à des surprises de places. Philippe s'empara de nouveau d'Évreux, et se vengea sur les malheureux habitants de cette ville de la perfidie du prince Jean ; il fit aussi prisonnier le comte de Leicester, qui s'était distingué peu auparavant par la défense de Rouen : d'autre part, il fut repoussé devant Verneuil ; il ne put empêcher Richard de prendre Loches ; enfin il tomba dans une embuscade près de Vendôme, où il perdit beaucoup d'argent, ses équipages, et des registres précieux de la couronne, que jusqu'alors il avait portés partout avec lui. Cet événement le détermina à fonder les archives royales, où tous les papiers du gouvernement furent dès lors déposés [3]. La guerre, lorsqu'elle est réduite à ces petites escarmouches, mérite peu d'être étudiée avec soin. Les deux royaumes n'avaient pas eu le temps de se remettre de la croisade ; les deux champions, se trouvant en présence, ne pouvaient plus nourrir l'un ou l'autre l'espérance de faire des conquêtes importantes ; leur ressentiment seul s'opposait à une paix dont tout le monde sentait la nécessité. Les deux rois eurent, au mois de juillet une conférence dans le Vaudreuil, où ils ne purent s'accorder, parce que Richard refusa de comprendre dans la trêve proposée les barons du Poitou qui s'étaient révoltés contre lui [4] ; mais

[1] Armorici Philippidos, lib. IV, p. 168.

[2] Rogerii de Hoveden, p. 568. — Radulfi de Diceto, p. 646.

[3] Rigordus, de Gestis, p. 41. — Armoricus, lib. IV, p. 169. — Chroniques de Saint-Denis, p. 381. — Rogerii de Hoveden, p. 569. — Radulfi de Diceto, p. 647. — Guill. Neubrigens., lib. V, cap. 2, p. 44.

[4] Rogerii de Hoveden, p. 569.

dans le mois suivant, les conférences furent reprises ; et cette fois, ils convinrent, le 23 juillet, d'un armistice qui s'étendrait à toutes les parties belligérantes, et pendant lequel chacun conserverait ce qu'il possédait, sans pouvoir élever, dans les pays qu'il occupait, de nouvelles fortifications [1].

Nous ne sommes point encore arrivé au temps où les contemporains sentent l'importance des événements civils, où les auteurs de chronique croient devoir transmettre à la postérité autre chose que le récit des combats, et où l'administration a son histoire. Chaque suspension d'hostilités correspond à une cessation de tous les documents historiques, et c'est plutôt par conjecture que sur la foi d'écrivains, que nous pouvons découvrir ce que faisait la nation française, lorsqu'elle ne répandait pas son sang. Cependant Philippe-Auguste est le premier des rois de la troisième race qui semblait avoir senti que sa dignité lui imposait quelques devoirs envers son peuple, et que l'argent qu'il recueillait ne devait pas être uniquement employé à ses plaisirs ou à ses caprices ; on lui doit entre autres les premières tentatives faites par le gouvernement pour embellir et assainir Paris. Dès l'an 1183, il avait bâti dans l'intérieur de la ville une halle pour les marchands, qu'il avait fermée de murs et de portes, comme les bazars des Orientaux, afin que les négociants pussent plus aisément s'y défendre contre les brigandages des gentilshommes et des soldats [2] En 1185, il commença un ouvrage plus important encore, celui de faire paver les principales rues et les places de Paris, où l'on avait jusqu'alors enfoncé dans la boue. Une effroyable puanteur s'exhalait sans cesse de ces rues étroites, où aucun écoulement n'était ménagé aux eaux croupissantes ; toutefois les pauvres s'estimaient heureux de s'y réfugier, pour se mettre sous la protection les uns des autres, tandis que leur isolement dans les campagnes les exposaient aux plus cruelles vexations. L'entreprise de paver Paris doit être comptée parmi les actions les plus louables de Philippe-Auguste ; dans aucune peut-être n'eut-il plus en vue l'utilité publique, la santé et l'aisance de tous les habitants [3]. Mais ce ne furent pas là les seuls travaux publics par lesquels Philippe-Auguste embellit sa capitale : tandis que des temples dans un style nouveau

[1] Instrumentum treugæ apud Rogerium de Hoveden, p. 570. — Guill. Neubrigens., lib. IV, cap. 2, p. 44.

[2] Rigordus, p. 11. — Philippidos, lib. I, p. 127.

[3] *Ibid.*, p. 16.

d'architecture, et dont le plus illustre fut l'église cathédrale de Notre-Dame, commençaient à lui imprimer un caractère de magnificence et de grandeur, trois hôpitaux et deux colléges nationaux furent fondés, des aqueducs amenèrent à la ville des eaux plus pures, et une nouvelle enceinte, commencée à l'époque de la troisième croisade, étendit considérablement l'espace laissé aux habitants, et leur promit en même temps une sécurité qu'ils n'avaient point encore connue, soit contre les brigands, soit contre les ennemis extérieurs [1].

A cette époque, au reste, Philippe-Auguste n'était pas moins distrait des soins de l'administration que de ceux de la guerre, par des soucis domestiques qui pouvaient, à leur tour, compromettre sa sûreté elle-même. Il avait perdu sa première femme avant de partir pour la croisade, et il avait dès lors cherché à contracter un second mariage qui s'accordât avec ses vues politiques. L'évêque de Noyon s'était rendu de sa part en Danemarck, pour demander la main d'Ingeburge, sœur de Canut VI, et fille de Waldemar le Grand : la dot la plus importante que devait lui apporter cette princesse, c'était l'alliance des Danois contre les Anglais. Ingeburge arriva en France ; Philippe-Auguste alla au-devant d'elle jusqu'à Arras, et il fut marié avec elle à Amiens, la veille de l'Assomption de l'année 1193. On assure que cette princesse était brillante de beauté, et enrichie de toutes les vertus. Cependant, pour quelque cause qui n'a point été expliquée, et qu'on ne manqua pas d'attribuer à un sortilége, le jour même de son mariage le roi conçut pour elle une invincible aversion, et ne songea plus qu'à s'en séparer. On vit à cette occasion combien l'esprit de servilité des cours avait fait de progrès parmi les nobles et parmi les prélats de France. Dès que le caprice du roi fut connu, quatre-vingt-deux jours après son mariage, des seigneurs français se présentèrent à une assemblée d'archevêques, d'évêques et de barons, tenue à Compiègne ; et là ils affirmèrent par serment qu'il y avait parenté à un degré prohibé, entre la première et la seconde femme du roi. Quoique cette parenté éloignée ne fût nullement comprise dans les prohibitions de l'Église, l'assemblée prononça immédiatement le divorce. Il est vrai que cette décision ne suffit point pour rendre au roi sa tranquillité; Ingeburge ne voulut pas s'y soumettre, ou retourner en Danemarck ; elle se retira dans un couvent du diocèse de Tournai. Son frère Canut VI s'adressa à la cour de

[1] Dulaure, Histoire de Paris, t. II, p. 76 et suiv.

Rome pour obtenir justice contre le roi de France : Célestin III lui envoya des légats, publia des bulles contre lui ; il essaya, quoiqu'en vain, de l'arrêter par la menace de toutes les foudres de l'Église [1]. Philippe-Auguste avait la plus haute idée du pouvoir et de la sainteté de la cour de Rome ; il croyait qu'une rébellion contre elle pouvait mettre son âme en danger, et les exemples fameux ne lui manquaient pas pour lui apprendre combien la résistance exposait sa couronne ; mais il était orgueilleux, il était obstiné, et de plus, il était amoureux de Marie, fille de Berchtold, seigneur dont les terres s'étendaient dans le Tyrol, la Bohême et l'Istrie, et qui, du nom de son château de Méran, prenait le titre de duc de Méranie [2]. Il chercha vainement à concilier sa passion avec les ordres du pape ; il hésita longtemps, il négocia longtemps avec la cour de Rome et ses légats ; enfin, au mois de juin 1196, il épousa solennellement Marie au mépris d'une bulle de Célestin III adressée à l'archevêque de Sens, par laquelle le pape avait annulé son divorce, et lui avait interdit de se remarier, sous peine d'excommunication [3].

La paix ne rendit pas plus aux sujets de Richard qu'à ceux de Philippe-Auguste, le repos après lequel ils soupiraient. Richard avait besoin d'argent pour payer sa rançon. Philippe en avait besoin pour gagner les cardinaux de la cour de Rome, au jugement desquels il devait soumettre son divorce ; et l'un et l'autre semblèrent se disputer à qui saurait le mieux pressurer ses sujets. Les exactions inventées par l'un étaient presque aussitôt imitées par l'autre ; et comme ils ne savaient pas, ou ne pouvaient pas peut-être lever des impôts réguliers, la rapacité du fisc se manifestait le plus souvent par des violations arbitraires du droit de propriété, et par de criantes injustices. Philippe accabla surtout les églises, prétendant qu'il destinait à la défense de la

[1] Rigordus de gestis Phil., p. 38. — Annalista Aquacinctin., ibid. — Radulfi de Diceto, p. 645. — Gervasii Dorobern., p. 677.

[2] *Ibid.*, p. 46. — Rogerii de Hoveden, p. 577. — Chron. de Saint-Denis, p. 383.

[3] Pagi critica in Baron., p. 711 et 715.

Guillaume de Neubridge raconte que Philippe-Auguste voulut épouser la fille de Conrad, comte palatin, qui était nièce de Henri VI, pour resserrer ainsi son alliance avec l'Empereur ; mais que cette jeune personne, indignée de la conduite du roi des Français à l'égard d'Ingeburge, se déroba à la maison paternelle, pour se marier à Henri de Saxe, à qui elle était précédemment promise. — Guillelmi Neubrigensis, de Rebus Anglicis, lib. IV, cap. 32, p. 36.

terre sainte les trésors qu'il leur enlevait [1]. Richard, ayant destitué son chancelier, déclara invalides tous les diplômes qui avaient été scellés par lui, et il força ceux qui fondaient leurs droits sur ces diplômes à les faire sceller pour la seconde fois de son sceau nouveau, en payant pour cela une taxe très-onéreuse. En même temps il leva sur les tournois une imposition considérable; chaque comte, pour avoir la permission d'y assister et d'y combattre, devait payer vingt marcs d'argent, chaque baron dix, chaque possesseur de fief quatre, et chaque simple chevalier deux; mais la passion de ces fêtes militaires allait toujours en croissant, et elle était si forte que cet impôt nouveau devint l'un des plus productifs entre ceux qu'il percevait dans ses provinces françaises [2].

Richard se trouva néanmoins à cette époque affranchi d'une partie considérable de la rançon qu'il devait payer. Il avait presque satisfait l'empereur Henri VI, mais il était toujours débiteur du duc d'Autriche. Le clergé publiait que pour punir ce prince d'avoir porté les mains sur un champion de la croix, le ciel avait déjà frappé son peuple de plusieurs calamités. Cependant Léopold supportait avec une admirable résignation les souffrances infligées à ses sujets, en punition de son propre crime; enfin, l'Église fut satisfaite, et le duc Léopold fut atteint dans sa propre personne. Le jour de Saint-Étienne, 26 décembre 1194, il combattait dans un tournoi, lorsque son cheval se renversa sur lui, et lui brisa le pied. Les douleurs étaient atroces, et les médecins déclaraient qu'il n'y avait d'espérance de le sauver qu'en lui coupant la jambe; mais aucun d'eux ne se sentait en état de faire l'opération, ou n'osait en encourir la responsabilité. Dans une agonie de souffrances, Léopold les suppliait tous l'un après l'autre de le délivrer : il demanda le même service à son fils, et ne pouvant l'obtenir ni des uns ni des autres, il prit lui-même une hache, qu'il plaça sur sa jambe, et il contraignit un de ses domestiques à frapper dessus avec un maillet : en trois coups le pied fut séparé de la jambe; mais Léopold ne survécut point à une opération si barbarement faite. Le clergé de Vienne, le considérant comme puni par un jugement du ciel, ne voulut pas l'enterrer, jusqu'à ce que son fils eût renvoyé à Richard les otages que le roi d'Angleterre avait donnés pour sûreté de sa rançon [3].

[1] Rigordus, de Gestis, p. 41.

[2] Rogerii de Hoveden, p. 572. — Radulfi de Diceto, p. 648. Guillelmi Neubrigensis, lib. V, cap. 3 et 4, p. 45.

[3] *Ibid.*, p. 574. — Guill. Neubrigensis, lib. V, cap. 8, p. 47.

Les pays de la langue provençale, au midi de la France, prenaient fort peu de part aux guerres et à la rivalité de Richard et de Philippe-Auguste. A peine avaient-ils remarqué la vaine concession du titre de roi de Provence, que Henri VI avait fait à Richard ; et le roi d'Angleterre, une fois remis en liberté ne songea jamais à prendre possession de ce royaume nominal. Les provençaux, arrivés alors au terme le plus élevé de leur civilisation, regardaient les Français du nord comme des barbares qu'ils étaient forcés de craindre, en même temps qu'ils les méprisaient. Chez eux le commerce et les arts avaient fait des progrès rapides ; leurs villes étaient riches et industrieuses, et chaque jour elles obtenaient de leurs seigneurs de nouveaux priviléges et une plus grande liberté [1]. Jamais la poésie n'avait été cultivée avec plus de zèle ; presque tous les troubadours dont les noms sont demeurés célèbres pendant six siècles, et dont les ouvrages ont été tout récemment rendus à la lumière, appartenaient à l'époque où nous sommes parvenu. Le moine des îles d'Or, leur biographe, les introduit pour la plupart à la cour, ou du bon comte Raimond V de Toulouse et de Saint-Gilles, ou de la vicomtesse Hermengarde de Narbonne, ou du vicomte de Béziers, Roger II. Ce n'est pas qu'il faille ajouter beaucoup de foi aux aventures romanesques ou galantes qu'il leur attribue : son récit ne prouve presque autre chose que l'indulgence avec laquelle on traitait alors le déréglement de l'imagination, et souvent le déréglement des mœurs [2].

Dans le même temps et les mêmes régions, l'esprit humain brisait les antiques chaînes de la superstition ; les vaudois, les patérins, les Albigeois, s'élevaient à une religion plus pure ; ils soumettaient à l'examen, des erreurs longtemps consacrées par les fraudes des fourbes, et par l'aveugle confiance du peuple. Malheureusement un sombre enthousiasme remplaçait souvent chez eux la croyance absurde qu'ils avaient abandonnée ; alors, quoique leurs mœurs en devinssent plus pures, leur raison ne faisait point de progrès. Le temps approchait où ces mêmes controverses devaient inonder de sang les pays de langue provençale ; et déjà, dans l'année 1194, on vit paraître sur la scène

[1] *Voyez*, sur les priviléges accordés par Raimond V à Toulouse et à Nîmes, Histoire du Languedoc, liv. XX, t. III, p. 95. — Histoire de la ville de Nîmes, t. I, liv. III, p. 248.

[2] Millot, dans l'Histoire littéraire des troubadours, a donné l'extrait de ces vies, reproduites dans Crescimbeni et dans Nostradamus.

plusieurs des acteurs ou des victimes de la grande tragédie des Albigeois.

Hermengarde, qui pendant plus de cinquante ans avait gouverné avec gloire la vicomté de Narbonne, devait en partie sa réputation aux cours d'amour qu'elle avait présidées, et dont quelques arrêts remarquables nous ont été conservés [1]. Elle mourut au mois d'avril 1194, à Perpignan, dans les États d'Alphonse II, roi d'Aragon, où elle s'était retirée; après avoir, dès l'an 1192, cédé la vicomté de Narbonne à Pierre de Lara, son neveu, qui la transmit fort peu de temps après à son fils Aimery. Avec ce dernier commença la souverainé de la maison espagnole de Lara, à Narbonne [2].

Roger II, vicomte de Béziers et de Carcassonne, gendre de Raimond V, comte de Toulouse, mourut aussi le 20 mars de cette même année, et son fief passa à son fils Raimond Roger, alors âgé de neuf ans seulement, qui fut mis sous la tutelle de Bertrand de Saissac. Roger II, qui avait gouverné vingt-sept ans les quatre vicomtés de Béziers, Carcassonne, Rasèz et Albi, avait, par son indulgence, contribué plus qu'aucun autre prince de France à répandre les opinions des Albigeois; on a cru même qu'il les partageait : cependant les largesses qu'il accorda aux églises par son testament indiquent le contraire. Mais pendant son long règne, il fut engagé dans des guerres continuelles avec des seigneurs plus puissants que lui, et surtout avec son beau-père, le comte de Toulouse; et il avait besoin, pour sa sûreté, de se concilier l'affection de ses sujets. Bertrand de Saissac, en se chargeant de la tutelle du jeune Raimond Roger, prit l'engagement de ne souffrir aucun hérétique dans le diocèse de Béziers. Malgré cette promesse, que le clergé avait exigée de lui, son administration fut marquée par les progrès rapides de la secte réformée [3].

Enfin, dans les derniers mois de la même année, Raimond V, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, mourut aussi à Nîmes, âgé de soixante ans: c'était le plus puissant des princes de la langue provençale, et le plus libéral protecteur des troubadours, qui le désignent toujours par le nom de *bon comte Raimond*. Il avait eu trois fils, dont l'aîné, âgé de trente-huit ans, lui succéda sous le nom de Raimond VI. Le second, nommé Albéric Taillefer, qui avait épousé l'héritière du Dauphiné,

[1] Raynouard, Troubadours, t. II, des Cours d'amour, p. 107.
[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XX, p. 89.
[3] *Idid.*, p. 91-93.

mourut avant son père, sans laisser d'enfants. Le troisième, Baudouin, n'eut presque aucun apanage [1].

(1195-1196.) En succédant à son père, Raimond VI se trouva engagé comme lui dans l'alliance du roi de France, et exposé à l'inimitié de Richard, avec lequel la maison de Toulouse avait eu de longs démêlés. Philippe, lorsqu'il avait traité avec le roi d'Angleterre, avait réservé au comte Raimond le droit d'être compris dans l'armistice : celui-ci ne voulut pas l'accepter ; mais après quelques hostilités, il préféra traiter directement avec Richard, et il profita pour cela du moment où la guerre se renouvelait entre les deux rois. Richard renonça à ses antiques prétentions sur l'héritage de la maison de Toulouse : il restitua le Quercy à Raimond VI ; et pour s'attacher désormais ce puissant prince, il lui donna en mariage sa sœur Jeanne, veuve de Guillaume II, roi de Sicile, alors âgé de trente et un ans. Il lui attribua pour dot l'Agénois, dont Raimond VI fit hommage au duc d'Aquitaine, s'engageant à faire pendant un mois le service de ce fief, avec cinq cents hommes entretenus à ses dépens. Pour contracter ce mariage, Raimond VI dut se divorcer d'avec Bourguigne de Lusignan, sa troisième femme, dont il prétendit être parent à un degré défendu [2].

La mort d'Alphonse II, roi d'Aragon, survenue à Perpignan le 25 avril 1196, apporta un dernier changement à la politique de cette partie de la France qui parlait la langue provençale. Pendant un règne de trente-quatre ans, Alphonse II avait étendu la domination aragonaise sur une partie considérable de la France. Les comtes de Foix, de Comminges, de Bigorre, s'étaient accoutumés à le regarder comme leur seigneur. Parlant lui-même la langue provençale, aussi bien que ses sujets, les Catalans ; protégeant les troubadours et les attirant à sa cour, il était parvenu à être regardé, beaucoup plus que le roi de France, comme le compatriote et le seigneur naturel des Provençaux ; l'anéantissement de l'autorité impériale dans le royaume d'Arles lui laissait oublier qu'il avait un suzerain dans les comtés de Provence et de Forcalquier. Le vicomte Roger l'avait reconnu pour son seigneur dans le Carcassèz et le Rasèz ; Montpellier et Narbonne dépendaient de lui, le Roussillon et la Cerdagne avaient été réunis à son royaume. Le roi d'Angleterre, par une politique imprudente, avait constamment con-

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XX, p. 95-98. — Rigordus, de Gestis, p. 42.
[2] *Ibid.*, p. 103.

tribué à son agrandissement : le seul comte de Toulouse y mettait obstacle, et cette rivalité avait troublé le long règne de Raimond V. La mort d'Alphonse II et le bas âge de ses enfants arrêtèrent les progrès de la maison d'Aragon en France. Pierre II, son fils aîné, lui succéda dans le royaume d'Aragon et les domaines de sa maison, entre les Pyrénées et le Rhône ; le second, Alphonse, eut en partage les comtés de Provence et de Forcalquier [1].

Le besoin universel de repos, et l'épuisement des trésors des rois de France et d'Angleterre, à la suite de la croisade, les avaient déterminés à suspendre leurs combats. Le désordre de leurs finances avait encore été augmenté en 1194, par l'intempérie des saisons, les mauvaises récoltes et la famine qui en avaient été la suite [2]. Cependant Richard ne pouvait oublier la manière lâche et perfide dont Philippe avait profité de ses malheurs ; et celui-ci ne pouvait pardonner à son rival le mal qu'il lui avait fait lui-même, ou le blâme public qu'il avait encouru à à son occasion. La trêve qu'ils avaient signée devait durer jusqu'à la Toussaint de l'an 1195, mais elle fut mal observée de part et d'autre. Leurs sujets étaient sûrs de leur plaire en se nuisant réciproquement, pourvu qu'ils réussissent à sauver les apparences. Aussi les frontières des deux États étaient-elles sans cesse désolées par des brigandages que les gouvernements ne cherchaient point à réprimer [3].

Peu s'en fallut que Richard, qui rarement s'était montré patient, prît cette occasion pour recommencer la guerre. Henri VI, empereur d'Allemagne, l'en sollicitait : il lui envoya une magnifique couronne d'or, en l'invitant à attaquer de son côté Philippe-Auguste, avec lequel il s'était brouillé lui-même, sans qu'on nous en fasse connaître la raison [4]. Les rois de France et d'Angleterre étaient entrés chacun de leur côté dans le Berri, et l'on s'attendait à une grande bataille proche d'Issoudun, lorsque Richard prit généreusement le parti de sacrifier ses ressentiments à l'avantage de son pays. Il se rendit auprès de Philippe avec une suite peu nombreuse ; il lui fit de nouveau hommage pour la Normandie, l'Anjou et le Poitou, et il fixa avec lui les bases d'un traité

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XX, p. 104. — Bouche, Histoire de Provence, liv. IX, Sect. II, p. 175. — Zurita Indices rerum ab Arag. reg. gestar., lib. I, p. 59. — Marianæ. Hist. Hisp., lib. XI, cap. 19, p. 543.

[2] Rigordus, de Gestis, p. 42.

[3] Rogerii de Hoveden, p. 573.

[4] *Ibidem*, p. 576.

de paix pour lequel les deux rois convinrent de se rassembler à Galaon, dans le Vaudreuil, le 15 janvier 1196 [1]. A cette nouvelle conférence, la paix fut en effet signée entre la France et d'Angleterre; Richard céda à Philippe Gisors et tout le Vexin normand; celui-ci abandonna en retour, à l'Anglais, différentes conquêtes qu'il avait faites en Normandie, et ses prétentions sur le Berri et sur l'Auvergne. La princesse Alix de France, épouse longtemps destinée à Richard, et que son père avait séduite, fut alors seulement restituée à Philippe-Auguste, qui la maria à Guillaume, comte de Ponthieu [2].

Richard eut au reste bientôt lieu de s'applaudir de n'avoir point prêté l'oreille aux suggestions de Henri VI, et de n'avoir point contracté d'alliance avec lui pour attaquer le roi de France; car s'il avait combiné ses plans avec Henri, il se serait peu après vu délaissé pour son allié. Dans la même année 1196, cet empereur passa d'Allemagne en Italie, pour ramener à la soumission les Normands des Deux-Siciles, sur lesquels il prétendait régner au nom de sa femme Constance, et qu'il avait révoltés par sa tyrannie. La Pouille, la Calabre, la Sicile, furent tour à tour le théâtre de ses exploits et de ses sanglantes exécutions, jusqu'au 28 septembre 1197, qu'il mourut à Messine, comme on s'y attendait le moins.

Cependant la guerre s'était renouvelée entre Richard Cœur de Lion et Philippe-Auguste, sans qu'il soit facile de décider lequel des deux viola le premier le traité de Galaon. Dès l'automne de 1196, Philippe s'empara des deux châteaux d'Aumale et de Nonancourt [3]. (1197.) De son côté, Richard avait rassemblé un grand nombre de Brabançons ou soldats d'aventure, dont le chef Narchadès paraît avoir été un homme d'un talent distingué pour la guerre, qui s'était dévoué au roi d'Angleterre, comme au plus brave chevalier de son temps. Marchadès s'avança dans le Beauvaisis, au printemps de l'année 1197, avec le comte Jean, pour y lever des contributions. Guillaume, évêque de Beauvais, se mit à la tête des milices de la ville pour les repousser, et après un engagement très-vif, le 19 mai 1197, il fut fait prisonnier. A la solli-

[1] Rigordus, de Gestis Phil., p. 42. — Rogerii de Hoveden, p. 577.

[2] Le traité est rapporté par Rigordus, p. 43. — Rogerii de Hoveden, p. 576-578. — Guillelmi Neubrigensis, lib. V, cap. 18, p. 50.

[3] Rigordus, p. 46. — Philippidos, lib. V. p. 173. — Chroniques de Saint-Denis, p. 383. — Rogerii de Hoveden, p. 579. — Gervasii Dorobern., p. 677. — Guill. Neubrigens., lib. V, cap. 25, p. 53.

citation de Philippe, Célestin III fit demander à Richard de vouloir bien lui rendre *son fils*, *l'évêque de Beauvais*, qui était tombé entre les mains des gens de guerre. Le roi d'Angleterre lui envoya en réponse la cotte d'armes de l'évêque, avec ces paroles de l'histoire de Joseph : *Reconnaissez-vous ici la tunique de votre fils*[1]?

Richard trouva plusieurs des grands seigneurs de France disposés à le seconder dans la guerre qu'il soutenait contre Philippe-Auguste. Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, le même qui fut depuis empereur de Constantinople, s'allia au roi d'Angleterre en 1197, pour recouvrer Aire, Saint-Omer et le comté d'Artois, dont la couronne de France s'était emparée à la mort de son prédécesseur [2]. Rainaud de Dammartin, comte de Boulogne, le comte de Champagne, celui de Blois, et Arthur, duc de Bretagne, entrèrent dans la même alliance [3]. Le comte de Flandre assiégea ensuite Arras, et Philippe, l'ayant forcé à lever ce siége, vers le milieu d'août 1197, le suivit sans précautions, dans un pays coupé de canaux, dont on abattit les ponts tout autour de lui. Il s'y trouva bientôt bloqué de telle sorte qu'il devait craindre d'être fait prisonnier avec toute son armée. Ce ne fut qu'en promettant toutes les satisfactions que pouvait demander Baudouin, et en lui donnant des otages, qu'il réussit à se tirer de ce mauvais pas [4].

Malgré la réputation de bravoure et de chevalerie des deux rois, la guerre n'était signalée par aucune action d'éclat; dans les petites escarmouches, dans les petites surprises de châteaux, ou le pillage des frontières auxquels ils se bornaient, on aurait eu peine à reconnaître ce Richard Cœur de Lion qu'on avait vu la terreur du grand Saladin, ou ce Philippe-Auguste qui devait être le conquérant futur de la Normandie. Les nations étaient épuisées, les rois ne faisaient qu'une guerre d'aventuriers, et cependant de plus vastes intérêts venaient encore de redoubler leur jalousie. La mort inattendue de Henri VI, qui n'avait laissé qu'un fils âgé de quatre ans, le même qui depuis fut Frédéric II, avait appelé les princes allemands à donner un nouveau chef à l'Empire; et Richard aussi bien que Philippe, en favorisant chacun un prétendant au trône,

[1] Rogerii de Hoveden Annal., p. 583. — Matth Paris. Hist. Angliæ, p. 153.

[2] Rymer Acta publica, t. I, p. 94. — Rigordus, p. 46. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 384. — Rogerii de Hoveden, p. 582. — Radulfi de Diceto, p. 665.

[3] Rigordus, p. 47. — Rogerii de Hoveden, p. 582.

[4] Rogerii de Hoveden, p. 582. — Gervasii Dorobern., p. 678. — Matth. Paris., Hist. Angl., p. 160. — Radulphi Coggeshale Chron. Anglican. p. 79.

rattachèrent leur querelle à la grande guerre de l'Empire et de l'Église, des Guelfes et des Gibelins.

Philippe, duc de Souabe, fils de l'empereur Frédéric Ier, oncle du jeune Frédéric II, et désigné pour être son tuteur, demanda pour lui-même la couronne qu'il devait réserver à son pupille : il représenta combien il était nécessaire de donner à l'Empire, au parti gibelin, et à la maison de Hohenstauffen, un chef en état de les défendre. Il avait vingt-trois ans, et son neveu n'en avait que quatre : il avait déjà fait preuve de talents militaires, de vigueur et de constance; et il supportait alors même, pour son parti, tout le poids d'une excommunication. Le pape Célestin III était mort le 8 janvier 1198, et il avait été remplacé par Innocent III, de la famille des comtes de Segna. Le nouveau pontife était âgé de trente-sept ans seulement, et il apportait sur le trône pontifical les talents d'un ambitieux, l'énergie d'un caractère inflexible, et le fanatisme d'un bigot. C'est à sa vigueur que l'église romaine a dû surtout l'accroissement rapide de sa puissance. Innocent III venait à peine d'obtenir la tiare lorsqu'il se prononça contre la maison de Hohenstauffen, et en particulier contre Philippe de Souabe : avec l'aide de l'archevêque de Cologne et du comte palatin du Rhin, chefs du partie guelfe, il fit d'abord élever à Andernach, comme roi des Romains, Berchtold, duc de Zæhringen, qui n'osa pas garder la couronne, et qui l'abdiqua bientôt après, moyennant une somme de onze mille marcs d'argent que lui paya Philippe de Souabe. Il est assez probable que cet argent fut fourni par Philippe-Auguste, qui, le 29 juin 1198, contracta nne étroite alliance avec le fils du grand Frédéric; et, malgré la colère du pape et l'excommunication dont ce prince était déjà frappé, il lui fit passer des sommes d'argent considérables, pour gagner les suffrages des électeurs. Philippe fut en effet élu roi des Romains et de Germanie, dans une assemblée des princes et des prélats, tenue à Mulhausen, et il fut sacré ensuite à Mayence par l'archevêque de Tarentaise [1].

Le parti guelfe, d'autre part, ne se laissa point décourager par l'abdication du duc Berchtold de Zæhringen. Innocent III s'adressa à

[1] Ottonis de sancto Blasio Chron., cap. 46, p. 902. Inter Murator. Script. ital., t. VI. — Germanic. Chron., lib. XIX, p. 798. — In Struvii Script. German., t. II. — Raynaldi Annal. ecclesiast., ann. 1198, § 53 et suiv., p. 15. — Instrument. confederationis inter Philipp. reg. Franc. et Philippum reg. German. apud Rigordum, p. 49.

Richard Cœur de Lion pour procurer aux Guelfes l'appui de ce vaillant monarque : il aigrit le ressentiment de Richard contre la famille de ce Henri VI qui l'avait si injustement retenu en prison, et si cruellement rançonné; il joignit à ce souvenir un intérêt plus immédiat encore, en offrant au roi d'Angleterre la couronne pour son neveu Othon de Brunswick, fils de Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, et de Mathilde, sœur du monarque anglais. Richard avait déjà donné à ce prince les titres de duc d'Aquitaine et de comte de Poitou, et il l'avait chargé du gouvernement de ces deux provinces. Il entreprit avec zèle de le faire monter sur le trône impérial, et il consacra soixante et dix mille marcs d'argent à cet objet. Othon fut en effet élu par le parti ecclésiastique, et il fut sacré à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne. La date de ces élections diverses n'est pas connue avec précision [1].

Tandis que les deux rois des Romains combattaient en Allemagne, et que Philippe de Souabe acquérait une supériorité décidée sur Othon de Brunswick, les rois de Franee et d'Angleterre, qui pendant l'hiver de 1197 à 1198 étaient convenus d'une suspension d'armes, se préparaient à de nouveaux combats. Richard signa une confédération nouvelle avec le duc de Louvain, les comtes de Flandre, de Brienne, de Guines, de Boulogne, Du Perche, de Toulouse et de Blois [2]. Il chargea en même temps Marchadès, le chef de ses soldats aventuriers, d'engager à sa solde de nouvelles troupes de Brabançons ou cotterets. Philippe-Auguste n'avait point su trouver autant d'alliés; ses finances étaient épuisées, et par la guerre contre Richard, et par les subsides qu'il avait fournis à Philippe de Souabe. Pour les rétablir, il fut obligé d'accabler son peuple d'exactions nouvelles : l'expédient cependant qui lui fut le plus amèrement reproché, fut le rappel des juifs, auxquels il vendit la permission de rentrer dans son royaume. Il avait voulu faire considérer comme un acte de piété leur expulsion et le pillage de leurs biens : lorsqu'il leur permit de rentrer, il fut accusé de conniver désormais à leurs usures; et les prêtres assurèrent qu'il en fut puni par les revers qu'il éprouva dans cette campagne [3].

En effet, Philippe-Auguste était menacé de tous les côtés à la fois.

[1] Chron. Johannis Bromton, p. 1274. — Pfeffel, Histoire d'Allemagne, t. I p. 324. — Schimdt, Histoire des Allemands, t. III, p. 463. liv. VI, ch. 6. — Radulphi Coggeshale Chron. Angl., p. 82.

[2] Rogerii de Hoveden, p. 588.

[3] Rigordus de gestis, p. 49. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 385.

Baudouin, comte de Flandre, mit le siége devant Saint-Omer, et s'empara de cette place après un mois d'attaques que le roi de France ne put point interrompre [1]. De son côté, Richard Cœur de Lion, rassemblant sa petite armée au château de Dangu, sur les bords de l'Epte, dirigeait ses efforts contre l'Ile-de-France, et ravageait les bords de la Seine au-dessous de Paris. Les deux rois se rencontrèrent auprès de Gisors le 30 septembre 1198, et Richard rendit compte d'une escarmouche entre eux à l'évêque de Durham, par une lettre qui nous a été conservée : le pont de Gisors rompit sous le poids de la troupe du roi de France, qui était vivement poursuivie ; Philippe-Auguste tomba lui-même dans la rivière, et en fut retiré avec peine par la vigueur de son cheval ; mais la plupart de ses chevaliers furent faits prisonniers [2].

La haine entre Richard et Philippe allait en croissant chaque jour, et ce sentiment, prenant la place de l'ambition, donnait à leurs combats un degré de férocité qu'on n'avait point vu dans les précédentes guerres. L'un des deux rois fit précipiter dans la Seine trois de ses captifs; il fit arracher les deux yeux à quinze autres, et un seul œil à un seizième, qu'il chargea de reconduire ses compagnons à son ennemi. Aussitôt l'autre roi usa de représailles sur ses prisonniers avec une égale barbarie. Les deux nations s'accusent réciproquement d'avoir commencé, toutes deux prétendent n'avoir fait qu'imiter le fâtal exemple que l'autre avait donné ; mais à laquelle des deux qu'appartienne le crime, il est certain du moins que la terreur se répandit dans toutes les familles, et que les dernières horreurs de la guerre atteignirent les simples citoyens comme les soldats [3].

Déjà le pape Innocent III faisait sentir aux souverains de l'Europe de quelle main vigoureuse il avait saisi le sceptre de la chrétienté. S'établissant comme juge entre les prétendants à l'empire romain, il ne voulut reconnaître ni l'un ni l'autre des deux princes entre lesquels les électeurs s'étaient partagés ; il chargea ses légats de chasser devant eux les généraux impériaux, et de recouvrer toutes les provinces sur lesquelles l'Église pouvait former quelques prétentions. D'autre part, il

[1] Rigordus, p. 49. — Rogerii de Hoveden. p. 588. — Gervasii Dorobern., p. 678. — Oudegherst, Chroniques de Flandre, ch. 53, p. 155.

[2] Richardi Epistola in Rymer Acta publiça, t. I, p. 96. — Rogerii de Hoveden, p. 589. — Radulfi de Diceto, p. 657. — Matth. Paris. Hist. Angl.. p. 162. — Rigordus, p. 49. — Armoricus Philippidos, p. 179. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 385.

[3] Armorici Philippidos, lib. V, p. 178. — Rogerii de Hoveden, p. 588.

poursuivait les hérétiques, et les entraînait sur les bûchers ; il menaçait le roi de Léon de casser son mariage ; il voulait forcer le duc de Bohême de renvoyer sa maîtresse ; et le roi Philippe-Auguste, de reprendre Ingeburge, et de chasser Marie, qu'il avait épousée après elle. Il ne s'érigeait pas seulement en juge des cas de conscience pour les souverains ; il ordonnait aussi aux rois de France et d'Angleterre de mettre fin à leurs longues guerres, et de réunir leurs forces pour défendre la terre sainte. Le cardinal Pierre de Capoue fut chargé d'accomplir, par ses menaces, la réconciliation de ces deux superbes rivaux [1].

Malgré leur orgueil, les deux rois se soumirent avec déférence aux injonctions du pape. Le jour de la fête de Saint-Hilaire, 13 janvier 1199, ils eurent ensemble, en présence du légat, une conférence entre Andelys et Vernon. Richard était dans un bateau, et Philippe, à cheval, sur le rivage. Là ils convinrent qu'à partir de ce jour il y aurait entre eux une trêve de cinq ans, durant laquelle chacun conserverait ce dont il était alors en possession : ils se lièrent, à ces conditions, par des serments mutuels, et leurs troupes furent renvoyées.

Mais une animosité trop violente subsistait toujours entre les deux rois et les deux peuples, pour que les conditions de la trêve fussent religieusement observées. Marchadès, commandant des soldats d'aventure de Richard, fut attaqué dans sa retraite, et dévalisé par quatre comtes français. Philippe éleva sur ses frontières des fortifications que, selon Richard, il n'avait aucun droit de construire ; de nouvelles difficultés se présentaient chaque jour, et les deux peuples attendaient d'un moment à l'autre la reprise des hostilités [2].

Sur ces entrefaites, on avertit Richard Cœur de Lion que Guidomar, vicomte de Limoges, avait trouvé un trésor ; et la crédulité publique se plut à le représenter comme inestimable. Par les lois féodales, les trésors trouvés étaient réservés au seigneur du fief. Richard demanda le trésor du vicomte ; il refusa la part que Guidomar lui en offrit : il vint mettre le siége devant le château de Chalus-Chabrol, où ce trésor devait être déposé ; et, toujours persuadé qu'on le trompait, il ne voulut pas même promettre la vie sauve à la garnison, qui offrait de lui remettre ce château. Parmi ces soldats réduits à une défense désespérée, se trouvait un nommé Bertrand de Gourdon, qui nourrissait contre Richard une haine héréditaire. Ce soldat remarqua le roi qui faisait le

[1] Raynaldi Annal. eccles., t. XIII, ad ann. 1199, § 30-46, p. 32.
[2] Rogerii de Hoveden, p. 594. — Matth. Paris. Hist. Angl., p. 163.

tour du château, pour chercher par où il commencerait son attaque. Il le prit de mire et l'atteignit à l'épaule gauche d'une flèche d'arbalète, qui pénétra très-avant dans le côté. Soit que la blessure fût mortelle, ou que, comme d'autres l'ont dit, Richard l'envenimât par son intempérance, il languit sur un lit de douleur, du 26 mars qu'il fut frappé, jusqu'au 6 avril 1199 qu'il mourut. Pendant ce temps, ses guerriers avaient continué le siége du château et s'en étaient rendus maîtres ; ils en firent pendre aussitôt tous les défenseurs, à la réserve de Bertrand de Gourdon, qu'ils destinaient à un supplice plus terrible. Auparavant Richard voulut le voir. « C'est donc toi, lui dit-il, qui a osé frapper l'oint du Seigneur ? — C'est moi, répondit Bertrand avec audace, et je me réjouis de ce que j'ai fait, car j'ai eu le bonheur de venger ainsi mon père et mes deux frères, qui étaient tombés par ta main. » Richard fut touché du courage de son ennemi ; il ordonna qu'on le laissât libre, et qu'on lui donnât quelque argent pour retourner auprès des siens. Au reste, ces grâces que font les rois sur leur lit de mort, si elles coûtent peu aux mourants, profitent moins encore à ceux qui les reçoivent. On ne tint aucun compte de ce pardon accordé à un prisonnier qui n'avait fait qu'user du droit de la guerre; Bertrand de Gourdon, livré aux bourreaux, fut tenaillé avant d'être pendu. Roger de Hoveden accuse Marchadès de cet acte de cruauté [1] ; mais l'historien Velly en réclame la gloire pour Philippe-Auguste, « qui, par sa grandeur d'âme, dit-il, » autant que par politique, voulut tout à la fois venger la mort d'un » ennemi qu'il estimait, et pourvoir à la sûreté des souverains [2]. »

[1] Rogerii de Hoveden, p. 595. — Radulfi de Diceto, p. 657. — Gervasii Dorobern., p. 678. — Rigordus, p. 50. — Philippidos, lib. V, p. 181. — Chron. de Saint-Denis, p. 386. — Joh. Bromton Chronic., p. 1278. — Matth. Paris. Hist. Angl., p. 164. — Radulphi Coggeshale Chron., p. 85.

[2] Velly, Hist. de France, t. II, p. 189.

CHAPITRE XXIII.

Guerres de Philippe-Auguste et du roi Jean ; conquête de la Normandie.
1199-1208.

(1199.) La mort de Richard Cœur de Lion fut suivie de près par le plus grand changement qu'ait éprouvé dans sa constitution la France féodale. Elle causa la dissolution et la ruine de cette fédération de princes indépendants qui s'étaient partagé longtemps la surface de la France ; elle leur ôta l'appui qu'ils avaient trouvé jusqu'alors dans le plus grand des feudataires, et elle les ramena tous sous l'autorité royale d'un seul souverain.

Jusqu'à la fin du douzième siècle, tous les princes divers qui régnaient des Pyrénées au Rhin, et de l'Océan aux Alpes, étaient Français, sans en excepter ni le roi d'Angleterre, ni le roi d'Aragon. Ils étaient Français, et par leurs sentiments, et par leur langue, et par leurs anciens souvenirs, et même par les liens qu'ils conservaient avec le corps politique ; quoique ces liens fussent tellement relâchés que la constitution de la France féodale était plutôt un état de guerre qu'une organisation civile. Richard, non plus que son père Henri II, n'étaient point des étrangers pour les Français ; ils n'étaient point des Anglais, quoiqu'ils prissent le titre de rois d'Angleterre, qu'ils introduisissent en France quelques Anglais dans leurs armées, et qu'on y entendît peut-être parler quelquefois, comme des langues barbares, et l'anglais et le gallois. Ils étaient Français, et se glorifiaient de l'être ; ils parlaient français ; ils suivaient les lois et les usages de France ; toute leur noblesse, tout leur clergé, tous ceux qui exerçaient sous eux quelque autorité étaient Français, aussi bien que le plus grand nombre de leurs soldats. Rouen, Poitiers et Bordeaux étaient leurs capitales : ils partageaient leur habitation entre ces villes et les divers châteaux qu'ils possédaient dans toute la France occidentale ; l'abbaye de Fonte-

vrault était le lieu de leur sépulture. Durant un règne de neuf ans et demi, Richard paraît avoir à peine passé six mois en Angleterre : avant de régner, toute sa jeunesse avait été partagée entre l'Aquitaine et le Poitou, qu'il avait gouvernés au nom de son père. Ses sujets français qui prenaient leurs titres de leurs comtés en Angleterre, ne faisaient pas dans cette île des séjours beaucoup plus longs que lui : ils traitaient ce pays de conquête comme leurs descendants ont traité l'Irlande, et ils se seraient sentis humiliés si on avait pu les confondre avec leurs sujets.

La rivalité entre les rois d'Angleterre et les rois de France, durant les onzième et douzième siècles, n'avait donc nullement excité une animosité nationale ; et les combats entre eux étaient seulement ceux d'une guerre civile, qui devait décider de la forme du gouvernement à laquelle les Français seraient soumis. La supériorité presque constante de talents et de vertus des rois normands sur les rois capétiens, avait longtemps donné lieu de croire que les premiers finiraient par soumettre toute la Gaule. S'ils s'étaient trouvés arrêtés dans leurs conquêtes, c'était bien moins par la force de leurs adversaires que par leur propre respect pour le système féodal, pour la foi et l'hommage que le vassal devait à son seigneur. Ce respect toujours croissant s'unissait intimement avec leur point d'honneur, avec la chevalerie romanesque, dont leur imagination était uniquement nourrie, et avec leur politique dans le gouvernement de leurs propres vassaux : il fut le seul préservatif des rois capétiens, pendant deux siècles d'incapacité et de faiblesse. Mais dans les monarchies le sort despeuples dépend toujours des chances de l'hérédité. A la fin du douzième siècle, on vit les grands hommes qui avaient jusqu'alors occupé le trône d'Angleterre, faire place à un prince qui semblait fait pour perdre la plus florissante monarchie, et qui fut remplacé par un successeur presque aussi méprisable que lui. Jean, avec son fils Henri III, régnèrent soixante et treize ans ; et pendant cet espace de temps, la race des Capétiens produisit des princes vraiment distingués : Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi. Toutes les chances furent tournées : l'Angleterre, comme moins exposée aux invasions, devint la résidence constante de ses lâches rois ; en peu d'années, et presque sans combats, ils perdirent la moitié de leurs provinces de France ; ils considérèrent ce qui leur en resta comme la partie la plus vulnérable de leur monarchie : loin d'offrir un appui aux autres grands vassaux, tour à tour

ils les compromirent et les abandonnèrent, et ils les réduisirent bientôt à n'être, au lieu de souverains indépendants, que de grands officiers de la couronne de France.

Comme Richard ne laissait point d'enfants, son héritage pouvait être disputé entre Arthur, duc de Bretagne, fils de Geoffroi, son troisième frère, et Jean, son quatrième frère. D'après la loi des fiefs observée en Normandie et en Angleterre, et d'après le droit de représentation aujourd'hui établi en Europe, on ne pouvait hésiter à reconnaître la supériorité des prétentions d'Arthur ; mais ce jeune prince n'avait que treize ans : sa mère, Constance de Bretagne, avait toujours paru plus dévouée au roi de France qu'à celui d'Angleterre, et elle inspirait de la jalousie à la superbe Éléonore, qui sous Richard s'était accoutumée à exercer une grande autorité. D'autre part, le prince Jean avait trente-deux ans ; il prétendait qu'un nouveau testament de son frère l'avait appelé à la couronne, et ses intrigues, dès le temps de la croisade, avaient accoutumé les peuples à le regarder comme devant régner sur eux. Pour se saisir du pouvoir, il fit preuve de célérité et d'adresse. Hubert, archevêque de Cantorbery, et Guillaume Marshall, qui fut plus tard comte de Pembroke, passèrent aussitôt par son ordre en Angleterre pour gagner les suffrages des barons, et obtenir qu'ils lui prêtassent serment de fidélité. Robert de Turnham lui livra la ville de Saumur et le château de Chinon où étaient déposés les trésors du feu roi. Averti que les seigneurs de l'Anjou, du Maine et de la Touraine avaient prêté serment de fidélité à Arthur et à sa mère Constance, il se porta rapidement, avec la reine Éléonore et Marchadès, commandant des aventuriers de son frère, d'abord sur Le Mans, dont il fit raser les fortifications, démolir les maisons, et vendre les habitants comme esclaves ; ensuite sur Angers, qu'il traita presque avec la même rigueur. Le 25 avril (1199) enfin, il reçut à Rouen, des mains de l'archevêque Gaulthier, la couronne et le glaive du duché de Normandie, Constance de Bretagne, qui était à Tours avec son fils, effrayée de ces rapides succès, confia le jeune Arthur au roi Philippe, qui se hâta de l'envoyer à Paris, et elle reçut des garnisons françaises dans les places de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, qui lui étaient demeurées fidèles [1].

[1] Rogerii de Hoveden, p. 596. — Matth. Paris. Angl. Hist. editio folio. Lond., 1684, p. 165. — Radulfi de Diceto imag. Histor., p. 705. — Joh. Bromton Chron., p. 1281. — Gervasii Dorobern. Chron., p. 1628. Ces trois Chroniques finissent avec

Sur la nouvelle de la mort de Richard , Philippe-Auguste déclara que le traité qu'il avait fait avec lui ne le liait point envers son successeur ; et il commença aussitôt les hostilités, en s'emparant d'Évreux et de deux châteaux du voisinage [1]. Cependant il n'était pas plus préparé que son rival à cet événement, et il consentit volontiers à lui accorder un armistice jusqu'au 15 août, pour avoir le temps de se reconnaître, et juger quel système d'alliance lui conviendrait le mieux. Jean en profita pour passer le canal, et se faire couronner à Londres le jour de l'Ascension ; mais moins d'un mois après, le 24 juin, il était déjà de retour à Rouen, où il s'occupa de resserrer l'alliance que son frère avait conclue avec les comtes de Flandre et de Boulogne [2].

Comme ils en étaient convenus, les deux rois se rencontrèrent sur la frontière le 16 août 1199, entre Gallion et Butavant, et écartant toute leur suite, ils y eurent une conversation de plus d'une heure : cet entretient secret ne servit qu'à les aliéner davantage l'un de l'autre. Philippe, qui connaissait bien la faiblesse de caractère du roi Jean, en prit avantage pour déployer à son égard toute cette hauteur qui lui était naturelle, et qui, en même temps, s'accordait avec sa politique. Il lui reprocha d'avoir occupé la Normandie et les autres fiefs de France, avant de lui avoir demandé son agrément, de lui avoir fait hommage, et d'avoir reçu de lui l'investiture qu'il devait requérir de son seigneur. Cependant il voulait bien consentir, lui dit-il, à lui accorder la paix ; mais c'était à condition que tout le Vexin serait rendu à sa couronne, et que le jeune Arthur, que Philippe armerait chevalier , réunirait à son duché de Bretagne le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Touraine. L'orgueil de Jean se révolta à l'ouïe de ces propositions ; il les rejeta, et les hostilités recommencèrent ; mais Philippe n'en avait pas moins atteint son but, en affectant cet air de supériorité avec lui. Les caractères faibles ne tardent jamais longtemps à reconnaître l'autorité qu'on s'arroge sur eux ; et Jean, après avoir donné l'essor à sa colère, lorsque Philippe prit avec lui le ton d'un maître, commença bientôt à sentir que son rôle était d'obéir [3].

le règne de Richard. — Henrici de Knyghton. Chr., lib. II, p. 2414. — Radulphi Coggeshale, t. XVIII, p. 87.

[1] Rigordus, de Gestis, p. 50. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 386. — Chronic. Guillelmi de Nangis, p. 474. In Acherii Spicilegio, t. XI, in-4°.

[2] Matth. Paris. Hist. Angliæ, p. 166.

[3] Rogerii de Hoveden, p. 598. — Matth. Paris., p. 166.

Philippe-Auguste entra en Bretagne et assiégea les châteaux de Balun et de Lavardin, qui s'étaient révoltés contre Arthur, et qui avaient levé l'étendard de Jean. Un serviteur fidèle du duc Arthur; Guillaume Des Roches, sénéchal d'Anjou, également dévoué à son pays, commandait les troupes que le duc de Bretagne avait fournies pour ces siéges. Après que la première de ces places fut prise, il reçut avec étonnement de Philippe l'ordre de la raser. Il lui représenta vainement que ce n'était pas pour détruire leur propre pays, et pour renverser eux-mêmes leurs forteresses, que les Bretons avaient pris les armes; il ne put persuader le roi de France, sourd à l'intérêt de son allié, et qui ne consultait que le sien propre. Guillaume Des Roches crut alors devoir soustraire son prince à la protection intéressée d'un faux ami qui le trahissait il ménagea la réconciliation d'Arthur avec le roi Jean, et il conduisit le jeune duc auprès de son oncle, qui parut le recevoir avec amitié. Mais si Arthur devait se défier du zèle d'un protecteur étranger, qui ne songeait qu'à ses propres intérêts, il devait craindre plus encore un parent perfide, qui avait déjà usurpé son héritage, et qui en voulait à sa vie. Guillaume Des Roches fut averti que Jean allait faire arrêter Arthur, avec l'intention de le laisser mourir en prison; la même nuit il le fit en secret repartir pour Angers, et il le confia de nouveau au roi de France. Déjà Constance, sa mère, s'était remariée à Guy de Thouars, seigneur poitevin, et de tous les côtés Arthur ne se voyait entouré que d'amis froids, intéressés ou perfides [1].

Philippe-Auguste, que la défection de Guillaume Des Roches avait forcé à lever le siége de Lavardin et à évacuer le Maine, signa avec Jean un armistice au mois d'octobre, qui, au printemps de l'an 1200, fut suivi d'un traité de paix. La base de cette négociation nouvelle fut l'abandon que firent les deux monarques de tous leurs alliés. Jean s'engagea à ne plus donner de secours à Othon IV, son neveu, nommé roi des Romains. Philippe renonça à toutes les prétentions d'Arthur sur l'héritage de Richard, et borna ses droits à la seule Bretagne. Les comtes de Flandre et de Boulogne d'une part, les Angevins et tous les seigneurs qui s'étaient déclarés pour Arthur de l'autre, furent également sacrifiés. Jean céda à Philippe le comté d'Évreux; mais il rentra en possession du Vexin et de tout le reste de la Normandie. En même temps

[1] Rogerii de Hoveden, p. 598. — Matth. Paris, 167. — Rigordus de gestis. p. 51. — Chroniq. de Saint-Denys, p. 387. — Hist. de Bretagne, liv. VI, ch. 35, p. 180.

il fut convenu que Louis, fils de Philippe, épouserait Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII et d'Éléonore, sœur du roi d'Angleterre ; et Jean, se chargeant de doter sa nièce, ou se faisant peut-être de ce mariage un prétexte pour les concessions qu'il voulait faire, accorda en fief au prince français Issoudun, Graçay, et tout ce qu'il possédait dans le Berri, avec une somme de vingt mille marcs d'argent, au prix de treize sous quatre deniers sterling le marc. Le traité, préparé dès le mois de janvier, fut signé au mois de mai, le jour de l'Ascension. De part et d'autre des gentilshommes furent donnés pour garants, et ils s'engagèrent à abandonner le monarque qui violerait sa foi, pour se donner à l'autre [1].

(1200.) Le mariage de Blanche de Castille, qui, par une combinaison singulière, était le résultat d'un traité avec l'Angleterre, non avec l'Espagne, suivit de près la signature de la paix. Éléonore de Guienne, aïeule de cette princesse, alla la chercher en Castille et la ramena à Bordeaux. Cependant, Éléonore, accablée par la vieillesse, et peut-être par les fatigues de ce voyage, prit cette occasion pour se retirer d'un monde sur les révolutions duquel elle avait eu tant d'influence. Il y avait alors soixante-quatre ans qu'elle avait été mariée à Louis le Jeune ; elle devait donc approcher de quatre-vingts ans ; elle se retira au couvent de Fontevrault, où elle mourut en 1204 [2]. L'archevêque de Bordeaux conduisit Blanche au rendez-vous des deux rois en Normandie, et il bénit son mariage avec le prince français, le 23 mai de l'an 1200 [3].

La paix que Philippe-Auguste venait de conclure lui était avantageuse ; peut-être cependant ne l'aurait-il pas acceptée, et se serait-il flatté d'arracher de plus grandes concessions encore à la lâcheté ou à l'inconséquence de son rival, si dans le même temps il n'avait pas été puissamment distrait par sa brouillerie avec la cour de Rome. Mais Innocent III, déterminé à ranger de nouveau tous les rois sous le pouvoir ecclésiastique, lui faisait éprouver son arrogance et craindre de nouvelles usurpations. Innocent avait embrassé avec chaleur la cause

[1] Rymer Acta publica, t. I, p. 117.— Rigordus, de Gestis, p. 51. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 387. — Rogerii de Hoveden, p. 601. — Matth. Paris, p. 167, 168. — Chron. Guill. de Nangis, p. 475. — Radulphi Coggeshale Chronicon Anglican., p. 87.

[2] Rogerii de Hoveden, p. 603.

[3] *Ibid.*, p. 603. — Rigordus, p. 53. — Armoricus Philippidos, lib. VI, p. 184.— Mariana, lib. XI, cap. 21. Hisp. illust., t. II, p. 586. Mais il retarde ce mariage d'une année, et paraît mal instruit de tous ces événements.

d'Ingeburge, fille du roi de Danemarck, et il avait chargé son légat, Pierre, cardinal de Capoue, d'assembler à Dijon un concile pour juger la conduite du roi. La cour de Rome voulait éloigner de lui Marie de Méran, qu'elle qualifiait de concubine ; Innocent avait écrit aux prélats des églises de France, pour les exhorter à exécuter avec vigueur la sentence quelconque, soit d'interdit, soit d'excommunication, qui serait prononcée, sans se laisser déconcerter par un appel du roi en cour de Rome [1].

En effet, le concile s'était d'abord réuni à Dijon au mois de décembre 1199 ; mais les prélats avaient ensuite transféré leur assemblée à Vienne sur le Rhône, comptant qu'ils seraient plus indépendants dans une ville qui relevait de la couronne impériale et non de celle de France. Les commissaires de Philippe se présentèrent au concile de Vienne ; et, comme Innocent III s'y était attendu, ils interjetèrent un appel à Rome ; les prélats n'en tinrent aucun compte, et leur accordèrent seulement quelques délais, qui s'étendirent jusqu'au milieu de janvier de l'an 1200 ; après quoi le concile frappa d'interdit toutes les terres de la domination de Philippe-Auguste, défendant d'y exercer aucune autre fonction du culte que le baptême des petits enfants et l'extrême-onction des mourants [2]. Plusieurs des évêques, ceux entr'autres de Paris, de Senlis et de Soissons, se soumirent immédiatement à cette sentence ; d'autres, au contraire, à l'exemple de l'archevêque de Reims, différèrent de l'exécuter. Tout le clergé se trouva alors froissé entre deux hommes également violents, orgueilleux et inflexibles ; d'une part, Philippe-Auguste, qui fit aussitôt chasser de leurs demeures et dépouiller de tous leurs biens tous les évêques et tous les prêtres qui observaient l'interdit ; d'autre part, Innocent III, qui suspendit tous les prélats et les prêtres qui avaient hésité à s'y soumettre, les obligeant à venir à Rome pour y faire pénitence. Ce n'était pas le moyen de rendre la malheureuse Ingeburge plus chère à son mari. Au moment de la célébration de leur mariage, on avait vu Philippe-Auguste trembler, frémir et pâlir tour à tour, et l'on avait craint qu'il ne tombât évanoui avant la fin de la cérémonie [3] ; dès lors sa haine n'avait fait que s'accroître, et après le concile il voulut se venger sur sa femme des outrages qu'il recevait à son occasion ; il la

[1] Innocentii III Epistolæ, lib. II, Ep. 189. — Raynaldi Annal., 1199, § 42, p. 35. — Vita Innocentii III, cap. 42 ; apud Muratori Script. ital., t. III, p. 504.

[2] Labbei Concilia generalia, tom. XI, Part. I, p. 11 et 12.

[3] Vita Innocentii III, cap. 49, p. 503.

fit arrêter et enfermer au château d'Étampes. En même temps, il redoubla de hauteur et de dureté envers tous ceux qui l'approchaient; il exigea des chevaliers, comme des bourgeois, des tailles et des exactions inouïes, et il regarda l'obéissance de ses sujets à leurs prêtres comme une révolte conte lui [1].

Cependant tous les offices de l'Église étaient suspendus, et avec eux presque toutes les fonctions de la vie civile. Innocent avait excepté les seuls croisés de l'interdit; pour eux seuls on disait encore la messe, et l'on ouvrait les cimetières : du reste, on ne pouvait point se marier, on ne pouvait point ensevelir les morts dans une terre consacrée; chacun était obligé de garder les siens dans sa maison, et la vue toujours présente de ces cercueils répandait la désolation et l'effroi. Tout l'enseignement religieux avait tendu à persuader aux fidèles que les cérémonies du culte, la célébration de la messe, les prières des prêtres, avaient une efficace immédiate sur le salut de leurs troupeaux; que par conséquent la suspension de toutes ces fonctions mettait en danger toutes les âmes; aussi dans tout le royaume répétait-on un mot qu'on attribuait à Innocent III, qu'il valait mieux qu'un seul fût puni que de faire périr à cause de lui tout son peuple. On sollicitait donc le pape de relever le royaume de l'interdit, et de frapper Philippe d'excommunication. De son côté Philippe adressait à la cour de Rome de pressantes sollicitations; il demandait un jugement, et promettait de se soumettre à ce qui serait prononcé sur lui en justice. Cette promesse ne satisfit point Innocent III; il exigea qu'au préalable Philippe reprît Ingeburge; qu'il renvoyât Marie hors de son palais, qu'il la chassât même du royaume, et il ne se relâcha sur cette dernière condition que parce que Marie était alors sur le point d'accoucher de son second enfant. Philippe ayant enfin consenti à ce qui lui était demandé, Innocent leva l'interdit le 7 septembre 1200, et reçut la demande de divorce qui lui fut présentée au nom du roi de France, par le cardinal Octavien, évêque d'Ostie. Le souverain pontife déclara qu'il y serait fait droit dans un concile convoqué à cet effet dans la ville de Soissons, où Philippe et les députés de Danemarck furent sommés de se rendre, dans un délai bizarre de six mois, six semaines, six jours et six heures [2].

[1] Rigordus, de Gestis, p. 51. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 387. — Vita Innocentii III, cap. 52, 53, 54, p. 504. — Radulfi de Diceto imagines Hist., p. 658.

[2] Rogerii de Hoveden, p. 603 et 608. — Vita Innocentii III, cap. 55-58, p. 505.

Dans le temps même où Philippe ressentait le plus de colère contre les prêtres qui avaient mis son royaume sous l'interdit, et s'éloignait le plus de tout ce qui tenait à l'ordre ecclésiastique, il prouva cependant qu'il ne comprenait point dans sa mauvaise humeur les étudiants des écoles de Paris, quoique ceux-ci se destinassent presque tous à la prêtrise, et en partageassent déjà les priviléges. Ces écoles avaient acquis une grande réputation : tous ceux qui voulaient, à cette époque, posséder les sciences à la mode, et s'engager dans la carrière qui offrait les plus brillants succès à l'ambition, accouraient de fort loin pour suivre les leçons des successeurs d'Abailard. On avait senti cependant que les parents confieraient mal volontiers leurs enfants à un gouvernement étranger, s'ils devaient craindre que, pour tous les écarts de la jeunesse, ils fussent soumis à la justice, ou des seigneurs des fiefs, ou des prévôts des villes, dont on connaissait la vénalité, la partialité et la cruauté. Un des premiers priviléges attachés à toutes les écoles était donc celui de soustraire les écoliers à la juridiction civile, pour les soumettre à celle de l'Église seule. Dans l'année 1200, une rixe entre le domestique d'un écolier allemand et les bourgeois de Paris, servit à donner plus d'authenticité à ces priviléges, et manifesta plus clairement la partialité du roi pour les écoliers.

Un étudiant allemand, qui était gentilhomme et l'un des prétendants à l'évêché de Liége, avait un valet qui prit querelle avec des bourgeois, dans un des cabarets de Paris ; le valet revint se plaindre à son maître d'avoir été battu ; celui-ci appela à son aide tous les autres écoliers allemands, qui, épousant aussitôt sa querelle, se portèrent en foule au cabaret qui leur fut désigné, y entrèrent de force, accablèrent le maître de coups, et le laissèrent demi-mort sur la place. Les bourgeois du voisinage prirent la défense de leur concitoyen ; ils suivirent les écoliers allemands jusqu'à leur hospice, qu'ils attaquèrent à leur tour. Thomas, prévôt de Paris, était à leur tête ; car appelé par son office à maintenir la paix dans les rues, avec le seul appui des bourgeois, il devait être le modérateur de tous les soulèvements. Dans la bagarre, cinq écoliers furent tués ; les autres portèrent leurs plaintes à Philippe, qui, se livrant à un violent accès de colère, fit aussitôt arrêter le prévôt et ceux qui furent signalés avec lui comme ayant eu part au mouvement. Plusieurs s'enfuirent, mais le roi fit raser leurs maisons

— Raynaldi Annal. eccles., 1200, § 9 et seq., p. 48. — Innocentii III Epistolæ, lib. III, Ep. 10, 12, 13.

et arracher leurs arbres et leurs vignes, et le prévôt lui-même fut mis en jugement, sous cette condition inique, que s'il succombait à l'épreuve du fer ou du feu, il serait pendu; que s'il prouvait au contraire son innocence, il serait exilé du royaume [1]. Philippe publia ensuite une ordonnance qui, la première, à fixé les priviléges de l'université de Paris. Elle obligeait les bourgeois à jurer de protéger les écoliers, de rendre témoignage en leur faveur, et d'arrêter ceux qui les offenseraient; elle soumettait les écoliers à la seule justice ecclésiastique, à laquelle ils devaient être rendus, lors même qu'ils seraient arrêtés en flagrant délit, par les magistrats civils; elle changeait leur demeure en un asile inviolable contre la justice civile; elle étendait l'immunité jusqu'à leurs domestiques, et elle privait ceux qui seraient accusés par des écoliers, du droit de se défendre, ou par l'épreuve de l'eau, ou par le combat judiciaire [2].

(1201.) Le temps approchait cependant où le concile de Soissons devait s'assembler, sous la présidence du cardinal Octavien, évêque d'Ostie, et du cardinal Jean de Saint-Paul, pour juger la parenté alléguée entre Philippe-Auguste et Ingeburge, et prononcer sur leur divorce : le roi se préparait à ce jugement en s'efforçant de gagner ses juges par avance. Le cardinal d'Ostie, qui lui avait été envoyé comme légat, avait commission de négocier avec lui, pour lui faire abandonner le parti de Philippe de Souabe et embrasser celui d'Othon. Pour satisfaire sa passion privée, Philippe annonçait qu'il était prêt à sacrifier l'intérêt de son royaume, et le cardinal donnait à entendre que la cour de Rome, non moins complaisante, sacrifierait ses principes religieux à sa politique : on pouvait à peine regarder comme un obstacle quelques parjures qui seraient nécessaires de part et d'autre; le pape était là pour les pardonner : la négociation paraissait donc en bon train [3]. Mais lorsqu'au mois de mars le concile s'assembla à Soissons, et que les ambassadeurs de Canut, roi des Danois, firent valoir les droits de leur princesse; les engagements du roi et de ses seigneurs qu'ils produisirent, les questions qu'ils adressèrent à Philippe, et tout le débat qui se prolongea quinze jours, l'humilièrent et l'offensèrent tellement,

[1] Rogerii de Hoveden, p. 605.

[2] Collection des Ordonnances royales, t. I, p. 23. — Bulæi Universitatis Parisiensis, t. III, p. 2.

[3] Epistolæ Innocentii III ad Philippum regem et ad cardinalem Ostiensem apud Raynaldi Annal. eccles., ann. 1201, § 11, p. 67.

qu'il prit tout à coup le parti d'emmener Ingeburge, et de faire dire aux cardinaux et aux prélats qu'ils pourraient s'en aller quand il leur plairait, car pour lui il ne voulait plus se séparer de sa femme. Cette résolution, qui soustrayait le roi aux ministres de Rome, fut considérée par ses amis comme une victoire, et par les cardinaux, presque comme un affront [1]. Ingeburge n'y gagna rien cependant : elle écrivit bientôt après à Innocent III que, malgré cette réconciliation publique, elle continuait à être traitée plutôt en captive qu'en reine [2]. La même année, la princesse tyrolienne, Marie de Méran, que d'autres nomment Agnès, mourut, en laissant une fille âgée de cinq ans et un fils nommé Philippe. Innocent III les légitima et les déclara habiles à succéder, non sans exciter ainsi un grand mécontement parmi les seigneurs de France [3]. Ingeburge ne recueillit aucun avantage de la mort de sa rivale ; quoique restée seule, elle n'en fut pas mieux traitée par son mari.

La religion n'exerçait pas sur la réforme des mœurs du peuple une influence plus salutaire que sur celles du roi. Les prédicateurs du christianisme dénonçaient bien les fautes et les crimes, mais c'était pour établir le prix de l'expiation, plutôt que pour empêcher les énormités ; ils enseignaient aux hommes par quelles pénitences ils pouvaient effacer la tache du péché et racheter le repos de leur conscience ; ils professaient la science d'endormir les remords, en se donnant la satisfaction du crime, d'être à la fois pieux et scélérat. Si les pages de l'histoire sont plus dégouttantes de sang au moyen âge que durant l'antiquité, si l'héroïsme y est plus rare et les vertus moins pures, on peut sans doute l'attribuer en partie à ce scandaleux commerce, toujours entretenu par les prêtres entre la terre et le ciel. La conscience n'aurait jamais perdu tout son empire, et la morale n'aurait jamais été complétement oubliée, s'il ne s'était pas trouvé une classe nombreuse d'hommes qui comptait pour vivre sur la fausse sécurité qu'elle vendait aux pécheurs, et sur les fausses pénitences qu'elle substituait aux vertus [4].

[1] Rigordus, p. 53. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 387. — Rogerii de Hoveden, p. 609.

[2] Innocentii III Vita, cap. 56, p. 505.

[3] Rigordus, de Gestis, p. 54. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 388. — Rogerii de Hoveden, p. 612.

[4] On trouve dans la Chronique de Raoul, abbé de Coggeshale, sous cette année, une histoire touchante, qui montre à quel point l'enseignement religieux pouvait être perverti, et combien le clergé était loin d'être le gardien des mœurs publiques.

On se tromperait fort cependant, si l'on croyait que ceux qui faisaient ce commerce habituel des choses sacrées, et qui spéculaient avidement sur la crédulité de leurs contemporains, étaient des hypocrites qui ne croyaient point eux-mêmes ce qu'ils enseignaient; la plupart étaient de bonne foi, même dans leur honteux commerce; ils étaient prêts à exposer leur vie et tous leurs biens temporels pour cette même religion qu'ils avaient transformée en un moyen de s'enrichir; ils étaient animés d'un enthousiasme sincère, et ils soutenaient souvent leurs dangereuses doctrines par des actes d'un brillant héroïsme. Mais les âmes élevées mettent toujours dans leur religion ce qu'elles trouvent de bon en elles-mêmes; et d'éclatantes vertus consacrées au soutien d'un faux système, ne font souvent que le rendre plus pernicieux. Dès l'année 1196, la France prêtait l'oreille à l'un de ces fervents enthousiastes, Foulques, curé de Neuilly, qui arriva enfin à entraîner l'Eu-

« Comme l'archevêque de Reims, oncle du roi Philippe, dit cet historien, se promenait à cheval, hors de la ville, avec plusieurs de ses prêtres, un de ceux-ci, le » chanoine Gervais de Tilbéry, qui nous l'a ensuite raconté lui-même, remarqua » une jeune fille qui se promenait seule dans une vigne. Entraîné par une curiosité » de jeunesse, il s'approcha d'elle, la salua, lui demanda de qui elle était fille, et » ce qu'elle faisait là toute seule. Ayant ainsi occasion d'observer de plus près sa » beauté, il la *requit enfin courtoisement d'amour lascif;* alors la jeune fille, avec » simplicité dans ses gestes, mais une sorte de gravité dans ses paroles, lui répondit, » sans presque lever les yeux sur lui : *A Dieu ne plaise, ô bon jeune homme! que* » *je sois jamais ta maîtresse, ou celle d'aucun autre homme; car si je perdais ma* » *virginité, si ma pureté était jamais corrompue, il n'y a pas de doute que je serais* » *livrée sans aucun remède à la damnation éternelle.* Maître Gervais, à l'ouïe de ce » propos, à l'instant qu'elle était de cette impie secte des publicains, que vers ce » temps-là on recherchait et l'on punissait en tous lieux, mais que surtout Phi» lippe, comte de Flandre, faisait périr sans miséricorde avec une juste cruauté. » (La jeune fille s'était en effet rendue suspecte de deux hérésies; d'une part, parce que sa secte poussait l'horreur de l'impureté jusqu'à interdire le mariage; d'autre part, parce qu'elle paraissait nier le pouvoir des indulgences et de l'absolution des prêtres.) « Comme le chanoine Gervais disputait avec cette jeune fille, en cher» chant à confuter son erreur, l'archevêque arriva, et, averti de l'objet de la dis» pute, il fit arrêter la jeune fille, et la fit conduire dans les prisons de la ville. » Nous ne suivrons pas dans tous ses détails cette douloureuse histoire. La jeune fille, aussi bien que la maîtresse qui l'avait instruite, et qu'elle avait nommée imprudemment, justifièrent leur chaste doctrine avec autant de savoir que de modestie : elles furent toutes deux condamnées aux flammes. La maîtresse se déroba au supplice, et l'on prétendit qu'elle avait été enlevée par le diable. La jeune fille, sans verser une larme, sans proférer une plainte, le subit avec un courage qui égalait sa modestie.

Radulphi Coggeshale abbatis Chronic. Anglican. Hist. de France, t. XVIII, p. 92.

rope dans une entreprise par laquelle la face du monde fut changée. Son éloquence, ou tout au moins son impétuosité, sa persévérance et son courage inébranlable lui donnaient un empire prodigieux sur la multitude : on racontait des conversions étranges obtenues par ses prédications, parmi ceux que l'opinion publique flétrissait de ses derniers mépris : il s'était surtout attaché à réformer les usuriers et les courtisanes; et après leur avoir fait abandonner leur métier, il mettait sa gloire à les réhabiliter aux yeux du monde; dans ce but, il obtint du pape Innocent III une indulgence plénière en faveur de ceux qui épouseraient les dernières [1]. Plusieurs disciples se mirent sous sa direction pour prêcher, d'abord à Paris, ensuite dans les provinces dépendantes des rois de France et d'Angleterre. En 1198, il avait prêché devant Richard Cœur de Lion, et il l'avait exhorté à se défaire au plus tôt de ses trois méchantes filles, la superbe, la cupidité et la luxure; et Richard, qui n'avait pas beaucoup de confiance en sa bonne foi, répondit en présence de tous ses barons : « Eh bien! pour me » conformer aux vœux de cet hypocrite, je donnerai mes trois filles » en mariage, la superbe aux templiers, la cupidité aux moines de » Cîteaux, et la luxure aux prélats de mes églises [2]. »

Mais bientôt Foulques de Neuilly abandonna ses prédications morales, pour y substituer uniquement l'exhortation de défendre, ou plutôt de recouvrer la terre sainte. Après le départ de Richard, Saladin avait accordé, aux seigneurs latins qu'il avait vaincus, un assez grand nombre de villes et de châteaux du royaume de Judée, pour qu'ils ne fussent ni privés de toute retraite, ni dépouillés de tout revenu. Mais Saladin mourut au commencement de mars de l'année 1193 [3]. Des croisés allemands, arrivés en 1195, forcèrent Henri, comte de Champagne, qui, par son mariage avec la veuve du marquis Conrad de Montferrat, était devenu roi de Jérusalem, à rompre la trêve que Saladin avait accordée aux chrétiens. Peu après, Henri s'était tué en se laissant tomber d'une fenêtre, et les chrétiens, victimes de leur mauvaise foi, avaient été repoussés de toutes parts, et obligés de s'enfermer dans Acre [4]. Ce fut d'après ces tristes nouvelles que Foulques de

[1] Raynaldi Annal. eccles., t. XIII, ann. 1198, p. 12, §38. — Rigordus, de Gestis, p. 42 et 48. — Chron. de Saint-Denis, p. 384.

[2] Rogerii de Hoveden, p. 593.

[3] Bernardi Thesaurarii, cap. 180, p. 814. — Pagi critica ad ann. 1193, § 11, p. 707.

[4] Barnardi Thesaurii, cap. 181, p. 815.

Neuilly essaya d'ébranler encore une fois l'Europe, pour reconquérir la terre sainte.

Foulques distribua généreusement les pardons que le pape avait accordés pour cette nouvelle croisade. « Tous ceux, dit Villehardouin,
» qui se croiseroient, et feroient le service de Dieu un an en l'host,
» seroient quittes de tous les péchés qu'ils auroient commis, et dont
» se seroient confessés : pource que cil pardon fut ainsi grand, moult
» s'en émurent les cœurs des gens, et moult s'en croisèrent [1]. » Il y avait eu un tournoi au château d'Arcis en Champagne, à l'entrée de l'avent de 1199, où les chevaliers, entraînés par un mouvement commun d'enthousiasme, avaient fait vœu d'abandonner ces jeux guerriers pour la vraie guerre à laquelle les appelait leur religion. Le comte Thibaud de Champagne, et le comte Louis de Chartres et de Blois, avaient les premiers pris la croix : leur exemple avait été suivi par un grand nombre de leurs vassaux. Simon de Montfort et Renaud de Montmirail, deux des premiers barons du roi de France, se joignirent ensuite à eux, à l'entrée du carême de l'an 1200. Baudouin, comte de Flandre; Hugues, comte de Saint-Paul, et Geoffroi, comte du Perche, prirent la même détermination, avec un cortége nombreux de leurs chevaliers. Toutefois ils ne se sentaient point encore assez forts pour passer seuls à la terre sainte; et quoiqu'ils eussent de fréquentes réunions, ou parlements, à Soissons, ils ne pouvaient demeurer d'accord sur les mesures qu'ils avaient à prendre [2].

Innocent III, qui suspectait ces seigneurs de vouloir renoncer à leur entreprise, adressa un bref aux évêques de France et d'Angleterre, pour qu'ils déterminassent à partir ceux qui s'étaient liés par des vœux [3]. Il n'y avait cependant parmi les croisés aucun refroidissement de zèle. Ils avaient envoyé à Venise six députés choisis parmi les premiers barons de France, pour s'assurer l'appui de cette puissante république, et convenir du prix moyennant lequel les vaisseaux les transporteraient à la terre sainte. L'accord fut conclu entre le vieux doge, Henri Dandolo, et Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, avec autant de loyauté de part et d'autre, que de zèle pour la guerre sacrée. Mais à leur retour, les députés trouvèrent le comte Thibaud de

[1] Geoffroi de Villehardouin, Conquête de Constantinople, chap. 1, p. 1. Script. Hist. Bysant., t. XX.

[2] Villehardouin, chap. 1 à 10, p. 1.

[3] Rogerii de Hoveden Annal., p. 611.

Champagne malade ; et ce seigneur, qui n'avait pas plus de vingt-deux ans, et qu'on regardait comme le chef de l'entreprise, ne tarda pas à mourir. Il ne laissait alors qu'une fille ; toutefois sa femme, Blanche de Navarre, était grosse, et elle mit bientôt au jour un fils posthume ; ce fut Thibaud IV ou le Grand, qui joignit la Navarre au comté de Champagne [1]. Toutes les mesures des croisés furent dérangées par cette mort ; ils offrirent successivement la direction de l'entreprise au duc de Bourgogne et au comte de Bar-le-Duc, qui la refusèrent l'un et l'autre. Enfin, d'après le conseil de Villehardouin, ils s'adressèrent au marquis Boniface de Montferrat, dont la famille s'était déjà illustrée et à la terre sainte et dans la Grèce. Avec lui ils se rendirent, au nombre de vingt mille guerriers environ, à Venise, où ils s'embarquèrent le 8 octobre 1202. Dans un autre ouvrage, nous avons tracé l'histoire de cette quatrième croisade, et de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens [2].

L'arrogance du roi Jean d'Angleterre, l'âpreté de ses exactions et l'inconséquence de sa conduite commençaient déjà à aigrir ses sujets contre lui, et Philippe-Auguste, avec lequel il s'était si récemment réconcilié, veillait ces mécontentements naissants pour en profiter. Jean s'était divorcé d'avec une femme dévouée et fidèle, Alvisia de Glocester, et il avait épousé Isabelle d'Angoulême, qu'il avait enlevée à Hugues le Brun, comte de la Marche, déjà marié avec elle. Ce dernier ne s'était pas soumis sans résistance à un tel affront : Aimery, vicomte de Thouars, et Godefroi de Lusignan, vicomte de Limoges, avaient pris les armes pour le seconder : le Poitou était soulevé. Ces feudataires invoquaient la justice de Philippe-Auguste comme seigneur suzerain du roi d'Angleterre, et en même temps les barons anglais témoignaient hautement qu'ils ne voulaient point verser leur sang ou dissiper leur fortune pour aider leur roi à opprimer ses sujets du continent. Toutefois il faut longtemps avant que les peuples passent du mécontentement à la résistance ouverte. Jean offrit à ses barons anglais de les dispenser du service d'outre-mer pour une certaine somme d'argent ; et tous ceux qui avaient montré le plus d'opposition à ses projets, consentirent à se racheter. Avec leur argent, le roi anglais leva des troupes mercenaires, pour remplacer celles que sa noblesse lui refusait, et il passa en Normandie, peu après la Pentecôte de 1201, à la tête de

[1] Rigordus, de Gestis. p. 53. — Rogerii de Hoveden, p. 612.
[2] Histoire des Républiques italiennes du moyen âge, chap. 14.

forces respectables [1]. Philippe, jugeant que le moment de profiter des embarras domestiques de son rival n'était point encore venu, lui demanda une entrevue à Andelys, où leurs précédentes conventions furent confirmées, et il l'invita ensuite à Paris, où il le reçut avec beaucoup de magnificence et lui céda son propre palais. Jean passa ensuite en Touraine, et il s'efforça, mais en vain, de pacifier ses barons mécontents [2].

(1202). Toutefois les conférences de Philippe avec Jean, l'hospitalité qu'il lui avait donnée à Paris, les fêtes par lesquelles il avait célébré leur réconciliation, n'avaient point assuré la paix entre les deux monarques. Le roi des Français était bien averti que le mécontentement allait croissant parmi les barons d'Angleterre ; il savait aussi que ceux de Normandie n'avaient aucune affection pour le roi Jean, et que la prédilection des habitants de l'Anjou, du Poitou, du Maine et de la Touraine pour Arthur de Bretagne s'était déclarée. Il accueillit donc en 1202, plus ouvertement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, les plaintes de Hugues le Brun, comte de la Marche, sur l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême, sa femme, que le roi Jean avait épousée. Les deux rois eurent, pendant le carême, une conférence au château de Gaillon : Philippe somma Jean de se rendre à Paris, dans les quinze jours qui suivraient la fête de Pâques, soit pour lui faire hommage du duché d'Aquitaine, *soit pour répondre suffisamment, dans la cour du roi son seigneur, aux choses que Philippe proposait contre lui* [3]. Les idées féodales de fidélité et d'obéissance avaient fait de tels progrès que Jean, au lieu de repousser cette sommation comme une offense, promit de se présenter à la cour de ses pairs, au terme qui lui était assigné, sous peine de perdre les deux châteaux de Tillières et de Boutavant. Cependant, après cette entrevue, le sentiment de sa dignité,

[1] Rogerii de Hoveden, p. 610. — Matth. Paris, p. 168. — Armoricus Philippidos, lib. VI, p. 185, — Chronolog. Roberti Altissiodorens., t. XVIII, p. 266.

[2] Rigordus, de Gestis, p. 53. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 588. — Rogerii de Hoveden, p. 611.

[3] *Ibid.*, p. 54. — Guillelmus Armoricus, p. 75. — Suivant l'historien anglais, Raoul Coggeshale, Jean ne contestait pas que les anciens comtes d'Anjou et de Poitou ne fussent soumis à la juridiction royale, mais il prétendait que comme duc de Normandie, au lieu de se rendre à Paris, et de se soumettre au jugement des pairs, il devait seulement rencontrer le roi sur la frontière, entre le duché et le royaume. Philippe insistait au contraire sur ce qu'il ne pouvait pas perdre son droit sur ses vassaux, à quelque dignité qu'ils fussent élevés. Chron. Angl., t. XVIII, p. 95.

ou celui des dangers auxquels il exposerait sa liberté, le firent changer d'avis. Il ne parut point, et personne ne parut pour lui, devant la cour des pairs, à l'époque assignée, et ses châtelains refusèrent de livrer les deux châteaux qu'il avait promis comme gages de son obéissance. Philippe, il est vrai, s'y était attendu ; son armée était prête, et il assiégea immédiatement Tillières et Boutavant, dont il se rendit maître au bout de trois semaines. Les portes de la Normandie lui furent ainsi, en quelque sorte, ouvertes [1]. Les châteaux de Longchamp, de Mortemer, de la Ferté en Bray, de Lions, furent à leur tour attaqués et emportés. Gournay aurait pu faire une plus longue résistance ; mais Philippe fit rompre une digue qui fermait la vallée de l'Epte, et qui en avait converti une partie en un lac profond. Cet immense volume d'eau, se précipitant avec une impétuosité irrésistible, enleva sur son passage les champs, les vignes, les moulins, les maisons ; condamna à une éternelle stérilité le plus fertile territoire, et vint frapper avec la même furie contre les murailles de Gournay, qu'il renversa. L'eau se rallentit cependant alors, et une petite partie des habitants, et même des maisons, pût échapper à ce fléau royal [2].

Après la prise ou la ruine de Gournay, Philippe-Auguste, au mois de juillet 1202, ceignit de la ceinture militaire, ou arma chevalier Arthur, duc de Bretagne, neveu du roi Jean, qui approchait de l'âge d'homme : il lui donna en mariage sa fille Marie, qui n'était encore âgée que de cinq ou six ans, et il reçut son hommage lige pour la Bretagne, dont Arthur était seul souverain, depuis la mort de sa mère Constance, survenue l'automne précédent [3]. Arthur fit également hommage à Philippe pour le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Touraine, qu'il se flattait de conquérir. Dans cet acte, qui nous a été conservé, Arthur prenait aussi le titre de duc d'Aquitaine ; mais il laissait à son oncle celui de roi d'Angleterre. D'ailleurs il ne trahissait pas moins ses peuples que ne l'avait fait Jean dans une occasion précédente : comme lui, et comme bien d'autres princes qui ont demandé l'appui de l'étranger pour recouvrer leur trône, il sacrifiait la monarchie au monarque ; il abandonnait la Normandie aux armes de la France, déclarant que Philippe serait maître d'en garder tout ce qu'il pourrait en conquérir ;

[1] Rigordus, de Gestis, p. 54. — Guillelmus Armoricus, p. 75. — Philippidos, lib. VI, p. 187. — Matth. Parisii Hist. Anglicæ, p. 173.
[2] Guillelmus Armoricus, de Gestis Phil., p. 76.— Philippidos, lib. VI, p. 188.
[3] Hist. de Bretagne, liv. VI, chap. 46, p. 185.

et dans les provinces mêmes qu'il se réservait, il accordait au roi de France des droits inouïs, qui ne lui auraient plus laissé à lui-même aucune indépendance [1].

Philippe confia ensuite au jeune Arthur deux cents chevaliers, et une somme d'argent assez considérable, pour assembler une armée à Tours, où le duc de Bretagne avait donné rendez-vous aux barons poitevins, qui, de concert avec lui, avaient promis de secouer la domination du roi Jean. Geoffroi de Lusignan lui amena vingt chevaliers dans cette ville; Guillaume Savary de Mauléon lui en envoya trente, avec soixante et dix sergents. Raoul d'Issoudun en ajouta quarante, et Hugues le Brun, comte de la Marche, en amena quinze : c'était ainsi que, dans ce siècle, se composaient les armées; le nombre des gentilshommes était trop petit; la dépense de leurs armures de fer ou de bronze était trop considérable pour qu'il fût possible de rassembler des corps nombreux de cavalerie. Les milices des villes qui suivaient les armées étaient, il est vrai, comptées par milliers d'hommes; mais on en attendait peu de service, et on ne semblait les appeler au combat que pour donner aux chevaliers, rendus invulnérables sous leur armure, l'occasion de signaler leur valeur par un grand massacre [2].

Les seigneurs poitevins conseillèrent à Arthur d'attaquer le château de Mirebeau, à six lieues au nord de Poitiers. Son aïeule Éléonore y résidait alors; elle lui avait toujours montré beaucoup de défaveur, et elle avait eu une part principale à l'élévation du roi Jean; aussi le parti d'Arthur se flattait-il, s'il la faisait prisonnière, d'obtenir ensuite de son fils les termes les plus avantageux pour prix de sa liberté. La bourgade ne fit pas une longue résistance; mais Éléonore, qui s'était hâtée d'implorer les secours de son fils, s'était retirée dans une tour, où elle continua à se défendre jusqu'à l'arrivée du roi d'Angleterre. Selon les historiens français, Jean attaqua Arthur dans Mirebeau par surprise, et au milieu de la nuit : selon les Anglais, ce fut en plein jour qu'il le vainquit; quoi qu'il en soit, la défaite du duc de Bretagne fut si complète, que pas un des chevaliers de son armée n'échappa à la mort ou à la prison. Le duc de Bretagne, le comte de la Marche, les vicomtes de Limoges, de Thouars, de Lusignan, furent au nombre des captifs. Le roi les fit tous conduire chargés de fers, sur des chariots

[1] Instrumentum apud Rigordum, p. 55.
[2] Philippidos, lib. VI, p. 189.

traînés par des bœufs, dans diverses prisons de Normandie et d'Angleterre [1]. On l'accuse d'avoir laissé périr de faim plusieurs des chevaliers moins illustres [2]; le sort d'Arthur, duc de Bretagne, fut enveloppé d'une obscurité plus profonde; il avait été fait prisonnier à Mirebeau, dans la nuit du 31 juillet au 1er août. Il fut d'abord déposé dans la tour de Falaise, et mis sous la garde de Guillaume de Brause. Jean désirait qu'on le délivrât de son neveu, et ne pouvait se déterminer à en donner l'ordre; ses insinuations et ses caresses échouèrent sur Guillaume de Brause, dont le caractère était trop honorable pour se prêter à un crime. Jean fit transporter son prisonnier à la tour de Rouen; et de Brause, en le lui consignant, prit à témoin les barons présents, que le duc de Bretagne était sain de corps, et n'avait point souffert sous sa garde [3]. On assure que Jean ne trouva pas le commandant de cette seconde tour plus complaisant que le premier; il n'inspirait lui-même de confiance à personne, et ceux que la crainte du forfait n'arrêtait pas, avaient peur d'être sacrifiés ensuite par le prince qui les aurait employés; il fut donc obligé de se servir lui-même. Il vint, dit-on, dans la nuit du jeudi saint 3 avril 1203, au pied de la tour de Rouen, dans un petit bateau, accompagné par son écuyer Pierre de Maulac, auquel il donna ensuite en récompense le château de Mulgrave. Il se fit livrer son neveu, et après l'avoir égorgé de ses propres mains, il précipita son corps dans la Seine. Ses serviteurs racontèrent ensuite, ou qu'Arthur était mort de chagrin, ou qu'en cherchant à s'échapper de sa prison, il s'était noyé dans la rivière [4].

En apprenant la défaite et la captivité d'Arthur, Philippe leva pré-

[1] Radulphi Coggeshale Chr., p. 95. — Epistola Joannis regis de victoria. *Ibid.* — Chron. Turonense, p. 295.

[2] On assure que vingt-deux chevaliers captifs périrent de faim dans Corfecastle. Hist. de Bretagne, liv. VI, chap. 56, p. 187.

[3] Philippidos, lib. VI, p. 192.

[4] Notæ ad Matth. Paris. in Hist. de France, t. XVII, p. 682. — Henrici Knyghton de eventibus Angliæ, lib. II, p. 2414. — Hist. de Bretagne, liv. VI, cap. 61, p. 188.

Chaque historien raconte d'une manière différente ces transactions, qui furent sans doute accomplies dans les ténèbres. Suivant Raoul de Coggeshale, c'était à Hubert du Bourg que la garde d'Arthur avait d'abord été confiée : un ordre lui fut transmis par le roi, de faire arracher les yeux à son prisonnier; au lieu de l'exécuter, il répandit le bruit de sa mort; mais comme cette nouvelle souleva la Bretagne, du Bourg publia de nouveau, après quinze jours, que son prisonnier était sain et sauf. Chron. Anglican., p. 96, 97.

cipitamment le siége d'Arques, qu'il avait entrepris depuis quinze jours; et après avoir passé par Paris, il s'avança vers Tours, peut-être avec l'espoir de délivrer quelqu'un des prisonniers. Entré dans cette ville, il y mit le feu; il l'évacua ensuite à l'approche de Jean, qui ne la traita pas avec moins de rigueur; car il en démolit les fortifications, et il fit abattre ceux des bâtiments que l'incendie n'avait pu atteindre[1].

(1203.) Il faut sans doute considérer comme signe d'un progrès dans les opinions morales de l'Europe, l'indignation qui se manifesta contre le roi Jean, lorsqu'on commença à le soupçonner du meurtre de son neveu. Arthur était un rival au trône d'Angleterre, ou du moins au trône ducal de Normandie et d'Aquitaine; il était de plus, aux yeux de son oncle, un chef de rebelles, pris sur le fait de lever l'étendard de la guerre contre son roi; il s'était allié avec les ennemis de son pays: il les avait introduits sur le sol de la patrie, et il avait consenti à leur céder une province pour prix du secours qu'il demandait d'eux. Certainement les mœurs royales autorisaient son supplice, et le droit public lui-même l'aurait permis. Sa jeunesse, sa proche parenté du roi, et l'injustice qu'il avait déjà éprouvée, pouvaient être alléguées comme des motifs de commisération et de grâce; mais si le roi Jean avait fait traduire son neveu devant ces juges serviles qui, par de vaines formalités, légitiment les assassinats que réclament d'eux les passions ambitieuses de leurs maîtres; s'il l'avait fait condamner et exécuter, il aurait trouvé dans sa cour ce qu'on trouve dans toutes, des hommes assez lâches pour le louer de n'avoir pas suspendu, en faveur de son neveu, le cours de la justice. Le roi Jean, il est vrai, imprudent et timide en même temps, cédant aux accès de ses passions, et n'osant pas ensuite en avouer les effets, n'avait point traduit Arthur devant des juges; il avait eu honte de sa propre cruauté; il avait caché le meurtre de son neveu dans les ténèbres, et par sa crainte de l'avouer, il avait signalé cette action comme honteuse et criminelle. L'Europe, en effet, eut horreur du crime de Jean; elle dévoua son nom à l'opprobre, et appela sur lui la vengeance de ses rivaux.

Toujours inquiet sur ses propres droits, et avide de toutes les cérémonies qui lui paraissaient pouvoir les consacrer, le roi Jean avait passé en Angleterre au printemps de 1203, pour s'y faire couronner

[1] Rigordus, de Gestis. p. 53. — Guillelmus Armoricus, p. 76. — Radulphi Coggeshale, p. 96. — Chron. Turonense, p. 296, t. XVIII.

une quatrième fois [1]. Il lui semblait que Hubert, archevêque de Cantorbery, en le consacrant de nouveau par tous les rites religieux, effaçait ainsi la trace de son crime; puis il était revenu en hâte en Normandie, où il partagea son temps entre Caen et Rouen. Là, il parut se livrer uniquement à son amour pour sa nouvelle épouse, et chercher à s'étourdir, par toutes les délices de la vie, sur tous les dangers qu'il courait. Il passait au lit toute la matinée ; il n'en sortait que pour s'asseoir à table, à des festins qui se prolongeaient fort avant dans la nuit : on ne pouvait le voir qu'abruti par les fumées du vin et des viandes, ou étourdi par la fausse gaieté des danses, des fêtes et du jeu. Il ne permettait point qu'on lui parlât d'affaires; il évitait tout ce qu'il y avait de réel dans la vie, de sérieux dans sa position; et lorsque le moment vint où de fâcheuses nouvelles de guerre durent enfin se faire entendre, où ses conseils durent l'avertir que ses châteaux forts succombaient l'un après l'autre, il répondait : « *Laissez faire, j'en reprendrai plus en un jour que mon ennemi ne peut m'en enlever en une année.* » Aussi ne doit-on point s'étonner si, dans ce siècle ignorant, son étrange infatuation était attribuée à des maléfices : d'autres, il est vrai, avec plus de raison, croyaient y voir l'indication d'une conscience bourrelée qui cherchait à se dérober à ses remords [2].

Pendant ce temps, Philippe redoublait d'activité, et s'efforçait de profiter du trouble que paraissait ressentir son vassal, du vertige auquel il semblait livré, et de l'aversion qu'il inspirait à ses sujets. On raconte que les barons de Bretagne, indignés de la mort de leur souverain, recoururent à lui et lui demandèrent justice contre le roi d'Angleterre. Philippe saisit avidement cette occasion d'étendre son pouvoir et de traiter un roi, son rival, comme il aurait traité un des petits seigneurs qui relevaient du comté de Paris. Nous croyons cependant que ce ne fut qu'après avoir tenté le sort des armes, que Philippe-Auguste essaya de légaliser ses conquêtes par le jugement d'une cour des pairs.

Avant d'avoir commencé des poursuites judiciaires, le 21 avril 1203, le roi de France entra sur les terres du roi d'Angleterre : il crut d'abord qu'il trouverait moins de résistance en Aquitaine, et il obtint en effet quelques succès dans le Poitou, où des seigneurs bretons vinrent

[1] Matth. Paris. Hist. de France, t. XVII, p. 683. — Edit. Lond., p. 175.
[2] *Ibid.*, et Ed. Lond., p. 175.

le joindre [1]. Mais il y fut averti que le comte d'Alençon s'était révolté contre le roi Jean : sur cette nouvelle, il se détermina à tourner ses armes vers la Normandie. Comme il n'avait pas le temps de rassembler une armée, il se présenta à un tournoi qui avait été annoncé à Moret en Gâtinais, et il invita tous les chevaliers qui y étaient rassemblés à le suivre. Il se trouva ainsi en état de soutenir le comte Robert d'Alençon, vivement pressé par les lieutenants du roi Jean : ce comte, par reconnaissance, lui fit hommage et se donna à lui [2].

De là Philippe se rendit sur les bords de la Seine ; il prit Conches à son passage, et vint ensuite attaquer les forteresses d'Andelys. C'était sur elles que les rois d'Angleterre comptaient le plus pour la défense de la Normandie. Richard avait consacré de grands soins et une grande dépense à les compléter. Un château très-fort, dans une île de la Seine, le bourg lui-même d'Andelys, entouré d'une double enceinte, enfin le château Gaillard, sur un rocher escarpé, le long de la rive droite de la rivière, formaient un ensemble de fortifications qui semblaient devoir braver tout l'art des ingénieurs de ce siècle. Le roi Jean en avait confié la défense au vaillant Roger de Lascy, connétable de Chester, qui durant le siége se signala tour à tour par sa bravoure, son obstination et sa cruauté. Philippe commença l'attaque des forteresses d'Andelys au mois de septembre, et ce ne fut qu'au bout de cinq mois qu'il parvint à s'en rendre maître. Les longs combats qui furent livrés autour de ces forteresses sont décrits d'une manière animée par Guillaume le Breton, dans son poëme de *la Philippide*, mais cet ouvrage, le premier entre les poëmes historiques du moyen âge, qui soit autre chose qu'une chronique en mauvais vers, mérite d'autant moins de confiance pour les faits, que son auteur développe plus de talent comme poëte. Le Breton a su mêler assez heureusement les digressions, les épisodes et les tableaux de combats ; il fait briller tour à tour Philippe par son habileté, et Guillaume des Barres par sa valeur. De fréquentes allusions à l'histoire ancienne et à la mythologie montrent l'étendue de ses connaissances. Malgré beaucoup de vers barbares et prosaïques, il a su conserver de l'intérêt dans le récit, du coloris dans la poésie. *La Philippide* est un monument du progrès de la littérature : le septième chant, destiné au siége des forteresses d'Andelys, nous fait connaître aussi les progrès de l'art militaire ; mais l'auteur paraît trop disposer

[1] Rigordus, de Gestis, p. 56. — Willelmus Armoricus, p. 76.
[2] Willelmus Armoricus, p. 76.

de son sujet dans un but poétique, pour qu'on puisse consulter sa narration comme un journal de siége.

Le château de l'île fut pris le premier, ensuite le bourg d'Andelys, et enfin le château Gaillard. Roger de Lascy, qui avait déjà prolongé la défense du bourg d'Andelys au delà de l'attente des assiégeants, et qui commençait à manquer de vivres, renvoya de l'enceinte toutes les bouches inutiles. Deux bandes, chacune de cinq cents vieillards, malades; femmes ou enfants, avaient déjà passé sans obstacle au travers du camp des assiégeants. Comme la faim le pressait davantage, il en fit sortir une troisième de douze cents personnes; mais Philippe-Auguste ordonna de refuser le passage à cette dernière. Ces malheureux, repoussés par les assiégeants, n'obtinrent point de leurs compatriotes la permission de rentrer dans le bourg d'Andelys, d'où ils étaient sortis : le commandant anglais fut sourd à leurs cris et à leur désespoir; il les laissa entre les deux enceintes, sans abri, sans provision, en butte également aux traits des deux armées. Ils languirent plusieurs semaines dans cette effroyable agonie, soutenant leur misérable existence avec l'eau du Gambon, ou celle de la Seine, les herbes qu'ils arrachaient de la terre, la chair des chiens qui avaient été chassés avec eux du château, et celle enfin de leurs compagnons, à mesure qu'ils mouraient. Il en restait moins de six cents lorsque Philippe-Auguste prenant compassion de ses ennemis, avant que Roger de Lascy en ressentît aucune pour ses compatriotes, leur distribua des vivres, et leur accorda la permission de se retirer.

Ce fut seulement le 6 mars 1204 que le château Gaillard fut pris de vive force, le feu y ayant été mis par les assiégeants, qui l'avaient escaladé. Il ne restait plus alors à Roger de Lascy que cent quatre-vingts combattants; mais parmi eux se trouvaient trente-six chevaliers; il n'y en avait eu que quatre de tués pendant toute la durée de la défense[1].

Quoique le roi Jean n'eût fait aucun effort pour protéger tout le reste de la Normandie, que les troupes de Philippe-Auguste parcouraient en tout sens; quoiqu'il eût vu tomber l'un après l'autre presque tous ses châteaux, qui n'opposaient aux Français que fort peu de résis-

[1] Rigordus, de Gestis, p. 56. — Guillelmus Armoricus, qui parle lui-même comme s'il avait été présent au siége, p. 77-79. Le même, Philippidos, lib. VII, p. 195-210. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 391. — Matth. Paris., p. 684, et Ed. Lond., p. 175. — Radulphi Coggeshale, p. 98. — Roberti Altissiod. Chronol., p. 269.

tance, il n'abandonna pas si complétement Andelys et le château Gaillard. Il donna commission à deux bandes de ces soldats aventuriers qu'on nommait cotterets et routiers, et auxquels il joignit un petit nombre de chevaliers, d'attaquer de nuit les assiégeants. Les uns s'avançaient par terre, les autres étaient partis de Rouen sur des galères et remontaient la Seine ; mais leur marche ne fut point combinée avec assez de précision pour qu'ils arrivassent en même temps : ceux qui étaient tombés de nuit sur les bagages de l'armée étaient déjà repoussés quand les autres attaquèrent au point du jour, le pont de bateaux, qu'ils s'efforcèrent en vain de rompre, et d'où ils furent chassés [1].

Pendant que le siége d'Andelys durait encore, deux légats du pape Innocent III, les abbés de Casemare et de Trois-Fontaines, se présentèrent au camp des deux rois, et les sommèrent, au nom du souverain pontife, de suspendre leurs hostilités, de soumettre leurs différends à l'Église, et de réunir leurs forces pour la défense de la terre sainte. Jean aurait peut-être accepté cette intervention avec joie; Philippe la regarda comme une usurpation insolente que tentait le pouvoir sacerdotal. Innocent l'avait expressément menacé de mettre son royaume sous l'interdit, si, avant le terme de deux mois, il n'avait pas conclu, avec le roi d'Angleterre, ou une paix définitive, ou une trêve de cinq ans; et si cette première punition ne suffisait pas, il annonçait qu'il la ferait suivre par des peines bien plus sévères, dont il frapperait sa propre personne et celle de ses conseillers [1]. Philippe engagea plusieurs des grands vassaux qui avaient pris part à la guerre, à promettre qu'ils ne l'abandonneraient point, s'il se brouillait avec l'Église, pour défendre l'indépendance de sa couronne. Onze princes ou barons écrivirent au roi, à cet effet, des lettres patentes, entre lesquelles on nous a conservé celle de Eudes III, duc de Bourgogne. La voici :

« Moi, Eudes de Bourgogne, je fais savoir à tous ceux à qui les pré-
» sentes lettres parviendront, que j'ai conseillé à mon seigneur Phi-
» lippe, l'illustre roi des Français, de ne faire ni paix ni trêve avec le
» roi d'Angleterre, par la violence ou la coaction du seigneur pape ou
» d'aucun des cardinaux. Que si le seigneur pape entreprenait de faire
» à ce sujet au seigneur roi aucune violence, j'ai promis au seigneur
» roi, comme à mon seigneur lige, et je lui ai garanti sur tout ce que

[1] Guillel. Armoricus, p. 77, et Philip., p. 198, lib. VII.

[2] Innocentii III Epistola ; apud Duchesne, t. V, p. 713.

» je tiens de lui, que je viendrai à son secours de tout mon pouvoir, et
» que je ne ferai la paix avec le seigneur pape, que par l'entremise
» dudit seigneur roi. Donné sous mon sceau, au mois de juillet 1203,
» auprès de Vaudreuil [1]. »

Ces lettres firent comprendre à Innocent III qu'il avait mal jugé les temps et les hommes, et que le roi ni les barons de France n'étaient point disposés à se laisser effrayer par ses menaces. Il écrivit de nouveau à Philippe, mais en changeant tout à fait de langage : il le nomma son cher fils; il lui rappela que s'il lui avait prêché la paix, il n'avait fait que le devoir d'un chrétien et d'un prêtre; que l'Évangile était un Évangile de paix, et que s'il avait exhorté les deux rois à la paix, sous la réserve des droits de l'un et de l'autre, il ne pouvait être accusé d'avoir rien recommandé de déshonnête et d'injuste. Il ajoutait que s'il avait en même temps écrit à ses légats d'examiner les plaintes du roi d'Angleterre, ce n'était pas en raison des droits du fief, dont le jugement appartenait au seigneur temporel, mais en raison du péché qui pourrait avoir été commis, dont la connaissance lui appartenait indubitablement à lui-même. Quant aux menaces d'interdit et d'excommunication que contenait sa première lettre, il se garda bien de les répéter [2].

La résistance d'Andelys, qui se prolongea tout l'hiver n'empêchait point des partis français, qui se détachaient de l'armée principale, de pénétrer quelquefois jusque sous les murs de Rouen. Il paraît que la vue d'un de ces partis troubla tout à coup le roi Jean au milieu de ses voluptés, et lui fit comprendre le danger dont il n'avait pas permis qu'on lui parlât. Il prit l'alarme, quitta à l'instant la Normandie, passa la mer, et vint débarquer à Portsmouth le 6 décembre 1203. Il ne fut pas cependant plutôt éloigné du danger, qu'il voulut se laver de ce qu'il pourrait y avoir eu d'ignominieux dans sa fuite, en rejetant sur d'autres les fautes qu'il avait commises. Il accusa les Normands de l'avoir trahi, les Anglais de l'avoir abandonné; il annonça la plus grande activité pour recouvrer ce qu'il venait de perdre, et il s'en fit un prétexte pour exercer sur ses sujets d'intolérables exactions : il demanda le septième de tous les biens meubles aux laïques; et pour la spoliation des églises comme pour celle des barons, il fut secondé par l'archevêque de Cantorbery et le chef de la justice d'Angleterre [3].

[1] J. Dumont, corpus diplomaticum, t. I, p. 129. — Notæ ad Armoricum, p. 77.
[2] Raynaldi Annal., 1203, p. 109 et 110.
[3] Matth. Paris. Histor. Anglor., p. 684, et Edit. Lond., p. 176.

(1204). Après que Château-Gaillard se fut rendu à Philippe, le 6 mars 1204, ce roi accorda un repos de deux mois à son armée ; mais il rentra en campagne le 2 mai avec des forces plus considérables, composées en partie de chevaliers français, en partie de routiers ou soldats d'aventure. Il attaqua la Normandie du côté de Falaise, en même temps que Guy de Thouars, avec une troupe nombreuse de Bretons, franchissait le Coénon, qui sert de limites entre les deux duchés, et attaquait la Normandie inférieure. Falaise passait pour une ville très-forte ; mais les habitants, découragés par la fuite du roi Jean, qui s'était retiré en Angleterre, traitèrent, et se rendirent le septième jour, avant que les attaques des Français eussent fait aucune impression sur leurs murailles. Ceux de Caen, plus pressés encore, envoyèrent des députés à Philippe pour faire leur soumission, trois jours avant qu'il pût arriver sous leurs murs ; Bayeux, Seez, Coutances et Lisieux suivirent leur exemple [1]. Guy de Thouars, avec ses Bretons, s'était en même temps avancé jusqu'au pied du mont Saint-Michel. Ce couvent est bâti sur un rocher qui s'élève comme une tour, au milieu d'une plage battue par les eaux de la mer. Le roi Jean l'avait récemment changé en forteresse, et il avait ainsi offensé les esprits superstitieux, qui lui reprochaient d'avoir substitué une garde humaine à celle de l'archange saint Michel. Les Bretons, profitant du jour et de l'heure où la marée la plus basse laissait à découvert le pied du rocher, arrivèrent jusqu'à la bourgade bâtie au-dessous du château, et y mirent le feu. L'incendie, en s'étendant, détruisit également et la forteresse et le couvent, après quoi l'étendard de Philippe fut planté sur le haut du rocher [2]. Les Bretons prirent de même Avranches ; ils pillèrent et brûlèrent tout le pays environnant, et ils arrivèrent à Caen, où Philippe les attendait. Il joignit alors à leur armée le comte de Boulogne et Guillaume des Barres, avec une troupe assez nombreuse de routiers qui s'étaient mis à sa solde ; puis il leur donna la commission de soumettre Pontorson et Mortain, tandis qu'avec le reste de son armée il prit la route de Rouen.

Cette grande ville était depuis deux cent quatre-vingt-douze ans la capitale d'un puissant duché ; elle était enrichie par un commerce très-actif, par le séjour d'une cour, et par la visite fréquente des plus grands

[1] Rigordus, de Gestis, p. 57. — Guill. Armoricus, p. 79.—Philippidos, lib. VIII, p. 210.

[2] G. Armoricus, p. 80. — Philippidos, lib. VIII, p. 212. — Histoire de Bretagne, liv. VI, chap. 70, p. 190.

seigneurs de l'Angleterre et de l'Aquitaine, qui s'y rassemblaient comme au siége du gouvernement. Les bourgeois de Rouen avaient une extrême répugnance à repasser sous le joug de la France. Quoique les liens du système féodal, qui se resserraient chaque jour davantage, et les romans de chevalerie, qui, dans toutes les têtes, prenaient la place de l'histoire, eussent accoutumé les Normands à regarder les rois français comme leurs seigneurs, et qu'ils eussent fort affaibli ces sentiments d'indépendance nationale et de mépris pour un peuple vaincu par eux, qui animaient Rollon et ses premiers successeurs ; cependant les Normands, comme conquérants de l'Angleterre, se sentaient les rivaux des Français, et des guerres presque constantes, depuis cent quarante ans, n'avaient point permis à leur animosité de s'éteindre. Rouen passait pour une ville très-forte ; depuis longtemps elle jouissait des droits de commune, et la bourgeoisie, armée et commandée par son maire, partageait la défense des murs et des fossés avec Pierre de Pratelle et les autres chevaliers normands qui s'étaient retirés dans son enceinte. Les bourgeois avaient commencé par rompre le pont sur la Seine. Cependant le roi et le commandant de Rouen semblaient éprouver une égale répugnance à exposer une ville si grande et si riche à la licence des soldats. Aussi, sans avoir encore combattu, ils signèrent, le 1er de juin 1204, une convention par laquelle Philippe-Auguste s'engageait à respecter les vies et les propriétés des chevaliers et des bourgeois qui défendaient Rouen ; et ceux-ci promettaient, de leur côté, de lui livrer la ville au bout de trente jours, si dans l'intervalle le roi Jean n'avait pas fait la paix avec Philippe, ou ne l'avait pas repoussé par la force des armes du quartier qu'il occupait [1].

Mais le mois de juin s'écoula sans que le roi Jean fît aucun préparatif pour repasser en Normandie. On nous a conservé des lettres qu'il avait adressées aux bourgeois d'Andelys, pour les autoriser à se rendre quand ils ne pourraient plus tenir [2]. Il paraît qu'il en adressa de semblables aux habitants deRouen. Matthieu Paris assure qu'il leur écrivit qu'ils ne devaient attendre de lui aucun secours, et qu'ils devaient faire ce qu'ils croiraient nécessaire pour leur salut [3]; en sorte qu'à la fin de

[1] Instrumentum apud Rigordum, p. 57. — Guillelmus Armoricus, p. 80. — Philippidos, lib. VIII, p. 213. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 292. — Matth. Paris, p. 684.

[2] Rymer convention., t. I, p. 136.

[3] Matth. Paris., p. 685, et Ed. Lond., p. 178. — Radulphi Coggeshale Chron Angl., p. 99.

juin, la capitale de la Normandie, avec ses doubles murs et ses triples fossés, fut livrée au roi de France. Philippe confirma les priviléges de la commune, de même que les lois et les coutumes de Normandie, et toutes les institutions féodales dont ce duché était en quelque sorte la patrie. Il apporta seulement quelques modifications aux lois sur les appels pour cause d'homicide, dans le but de rendre plus sévère la punition de ce crime [1].

La conquête du duché de Normandie était terminée au commencement de juillet 1204 ; elle doublait l'étendue et la richesse de l'État que Philippe-Auguste avait hérité de ses pères : elle ne suffit point encore cependant à assouvir son ambition ; au mois d'août il rentra en campagne, dans l'intention d'achever de chasser de France le roi d'Angleterre. Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou ; l'impitoyable Cadocus, chef principal des routiers, auquel le roi avait donné la seigneurie de Château-Gaillon, et le maréchal Henri-Clément, commandaient trois corps d'armée qui furent chargés de la conquête du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou : il semble que Philippe ne se mit point cette fois à la tête de ses soldats. Poitiers ouvrit ses portes le 10 août, jour de Saint-Laurent; les autres villes des provinces autour de la Loire capitulèrent également, presque sans avoir combattu, et dans toute cette vaste région, la Rochelle, Chinon, Loches, Thouars et Niort demeurèrent seules fidèles au roi d'Angleterre. Au moment où la maison des Plantagenet perdait ainsi son héritage, Éléonore de Guienne, qui avait été tour à tour femme de Louis le Jeune et de Henri II, et qui avait doté de si riches provinces la couronne d'Angleterre, mourut au couvent de Beaulieu, où elle s'était retirée [2].

(1205.) Dans l'hiver qui suivit ce renversement de la domination britannique en France, on ne vit point cesser l'infatuation du roi Jean d'Angleterre. Il semblait vouloir prouver à ses sujets, par la gaieté qu'il affectait, par des fêtes dans lesquelles il passait sa vie, que les calamités de ses provinces françaises n'avaient rien de réel. Il annonça cependant qu'il repasserait en France, pour châtier l'insolence des ennemis qui avaient profité de son absence ; il fit assembler à Portsmouth une

[1] Armoricus Philippidos, lib. VIII, p. 215. — Chirographus Rothomagensium in Duchesne Script. Normannor., p. 1057.

[2] Matth. Paris., p 684, 685, et Ed. Lond., p. 178. — Guillel. Armoricus, p. 80. —Philippidos, lib. VIII, p. 215. — Rigordus, p. 59. — Chron. Guillelmi de Nangis, p. 481.

grande armée, et dans le port de cette ville une grande flotte pour transporter ses soldats. Vers le milieu de juillet il monta sur ses vaisseaux, mais seulement avec une suite peu nombreuse, et le troisième jour il se fit débarquer de nouveau sur le rivage de l'Angleterre, accusant ses barons de l'avoir abandonné, et prenant occasion de sa propre inconséquence pour lever sur eux de nouvelles amendes [1].

Philippe-Auguste rassembla son armée d'abord après Pâques, et il profita de l'inconcevable abandon où son rival laissait ses États du continent, pour former le siége de Loches, qui déjà pendant l'hiver était bloquée par ses partisans. Il se rendit maître en peu de temps de cette place, dont il confia le commandement à Drogon de Mellot; il passa ensuite à l'attaque de Chinon, forteresse qu'on regardait comme inexpugnable, et qui couvrait le Poitou comme Andelys couvrait la Normandie; mais Chinon lui ouvrit ses portes la veille de la fête de Saint-Jean Baptiste. Philippe distribua entre Compiègne et d'autres prisons royales les prisonniers qu'il avait faits à Chinon et à Loches; il ne crut pas devoir attaquer la Rochelle cette année, et revint à Paris sans pousser plus loin ses conquêtes [2].

Il est probable que ce qui ramenait Philippe-Auguste à Paris, c'était le procès qu'il avait institué devant la cour des pairs contre le roi Jean, à l'occasion du meurtre d'Arthur, duc de Bretagne. Nous ne savons point, il est vrai, la date de ce procès, dont les historiens ne nous rendent compte qu'à l'époque où, plusieurs années après, sa validité fut attaquée par le pape; mais nous avons lieu de croire que les pairs de France ne s'enhardirent à priver le roi d'Angleterre de tous les fiefs qu'il possédait en France, qu'après avoir vu le succès de la guerre qui le dépouilla. Il n'y avait point encore d'exemple de haut souverain, de duc ou comte de premier rang mis en jugement en France devant ses pairs. Nous avons de fortes raisons de présumer que le titre lui-même de pairs du royaume, que le rang et la désignation des douze pairs, furent des innovations du règne de Philippe-Auguste. Lorsque celui-ci croyait renouveler les institutions de Charlemagne, il ne renouvelait que les romans qu'on regardait comme des traditions historiques. On avait vu, dans l'empire germanique, de grands vassaux, égaux en pouvoir aux ducs de Normandie ou de Bourgogne, mis en jugement devant

[1] Matth. Paris., p. 685, et Ed. Lond., p. 178. — Rad. Coggeshale, p. 102.

[2] Rigordus, p. 59. — Armoricus, p. 80. — Philippidos, lib. VIII, p. 217. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 392. — Matth. Paris., p. 685, et Edit. Lond., p. 178.

une cour composée de leurs égaux et présidée par l'empereur ; mais de tels jugements n'avaient jamais eu pour objet que la félonie, la trahison du vassal envers son seigneur ou sa patrie, lorsqu'il livrait aux ennemis publics les forces qui lui étaient confiées pour la défense de l'État, ou lorsqu'il refusait l'obéissance ou le service auquel il était tenu pour son fief. Il était sans exemple de poursuivre le crime privé d'un souverain féodal, un assassinat, un vol, un adultère devant ses pairs, autant qu'il le serait aujourd'hui de former un tribunal pour punir de tels crimes dans un roi.

Cependant Philippe-Auguste avait donné à ses contemporains une si haute idée de sa grandeur et des prérogatives de sa couronne, qu'il ne rencontra aucun obstacle dans cette hardie usurpation, et que chacun reconnut comme antique une prétention toute nouvelle. Ceux que Philippe appelait d'un nom nouveau les pairs du royaume, pour les rendre justiciables les uns des autres, sous sa présidence, s'enorgueillirent du pouvoir qu'ils semblèrent acquérir sur une tête couronnée, et d'une distinction qu'on faisait remonter jusqu'aux paladins de France ; et ils consentirent à se faire les instruments du monarque. L'accusé lui-même enfin, honteux peut-être d'invoquer comme une prérogative du trône, et sous le nom d'inviolabilité, le droit de commettre tous les crimes domestiques, sans être amenable à aucun tribunal, ne déclina point la juridiction de ses juges, et ne nia point que, comme duc de Normandie, il ne dût répondre devant eux de ses actions.

« Dans le fait, dit Matthieu Paris, auquel nous devons les détails les
» plus circonstanciés de ces événements, le roi Jean n'avait point été
» justement et légalement dépossédé de la Normandie : mais après en
» avoir été violemment dépouillé, il envoya des ambassadeurs solen-
» nels et prudents au roi des Français, Philippe, pour en demander
» la restitution : savoir, Eustache, évêque d'Ély, et Hubert du Bourg,
» homme disert et éloquent ; lui faisant signifier qu'il se rendrait
» volontiers à sa cour pour obéir et répondre à tout droit sur cette
» chose, mais pourvu qu'on lui donnât un sauf-conduit. Le roi Phi-
» lippe répondit, mais sans avoir de sérénité ni dans son cœur ni sur
» son visage : *Volontiers, qu'il vienne en paix et en sûreté ;* à quoi
» l'évêque répliqua : *Seigneur, et qu'il se retire de même ;* et le roi
» reprit : *Oui, pourvu que le jugement de ses pairs le lui permette.*
» Tous les ambassadeurs du roi d'Angleterre supplièrent alors qu'il lui
» fût permis d'aller et de revenir en sûreté ; mais le roi de France,

» avec son juron accoutumé : *Par les saints de la France, ce ne sera*
» *qu'autant que son jugement le permettra* ; et l'évêque, ayant
» ajouté que sa venue pourrait le mettre en péril, dit : *Seigneur roi,*
» *le duc de Normandie ne peut venir à votre cour, sans que le roi d'An-*
» *gleterre y vienne aussi, puisque ce n'est qu'une seule et même per-*
» *sonne ; mais le baronnage d'Angleterre ne le permettrait en aucune*
» *manière, lors même que le roi le voudrait ; car vous savez qu'il*
» *s'exposerait à la captivité ou à la mort.* Le roi reprit : *Eh ! que*
» *m'importe, seigneur évêque ; on sait bien que le duc de Norman-*
» *die, qui est mon vassal, a acquis l'Angleterre par violence ; mais si*
» *un sujet acquiert quelques honneurs, son seigneur doit-il pour cela*
» *perdre ses droits sur lui ? Dieu garde.* A cela les ambassadeurs ne
» pouvant rien répondre de raisonnable, revinrent au roi d'Angleterre
» pour lui conter ce qu'ils avaient vu et entendu. Le roi ne voulut point
» se commettre à des aventures si douteuses, et au jugement des
» Français, qui ne l'aimaient pas, craignant surtout qu'on ne lui
» objectât la mort honteuse d'Arthur. Les grands de France cependant
» n'en procédèrent pas moins au jugement ; ce qu'ils ne pouvaient faire
» légalement, puisque le prévenu était absent, et qu'il se serait pré-
» senté si on le lui avait permis [1]. »

C'est ainsi que l'historien anglais reconnaît expressément la juridiction des pairs sur le duc de Normandie, quoique aucun de ses prédécesseurs, ducs de Normandie, ducs d'Aquitaine, comtes d'Anjou, de Poitou, du Maine, de Touraine, n'eût encore été traduit, pour un crime domestique, devant un tribunal du royaume ; et certes, ce n'étaient pas cependant les crimes qui manquaient dans leur histoire. Le magnifique Robert et Guillaume avaient été tous deux accusés par la voix publique d'empoisonnement ; Geoffroi Martel avait fait la guerre à son père ; Foulques d'Anjou avait laissé mourir son frère en prison, et aucune des races princières dont Jean réunissait les États n'était sans reproches. Les anciens historiens français ne nous ont conservé aucun document sur des transactions aussi importantes. Les deux panégyristes de Philippe, Rigord et l'Armorique, n'en font pas même mention : deux autres chroniques renferment tout leur récit en deux lignes, et presque dans les mêmes termes. « Sur ce meurtre, dit Guillaume de

[1] Matth. Paris. major Anglicana Histor., ad ann. 1216, p. 725, et Ed. Lond. p. 238.

» Nangis, il fut accusé par les barons auprès du roi de France, dont » il était vassal ; et comme après plusieurs citations il ne voulut point » comparaître, il fut, par jugement des pairs du roi de France, déshé- » rité de toute la terre qu'il possédait dans le royaume de France [1]. » On n'a point conservé l'acte de ce jugement si important, et qui établissait un droit tout nouveau de la couronne de France [2] ; et lorsque Louis VIII le fit valoir plusieurs années plus tard, il ne mit point l'arrêt sous les yeux des légats du pape, qui s'étaient établis arbitres dans cette affaire.

(1206.) Soit que Jean ne pût pas résister plus longtemps aux reproches que lui faisaient ses barons, d'avoir laissé perdre la plus belle partie de l'héritage de ses ancêtres, ou qu'il conçût quelque espérance en apprenant combien les sujets qu'il avait perdus, et surtout les Poitevins, étaient mécontents de la domination française, il fit enfin, au commencement de l'année 1206, de vastes préparatifs pour embarquer à Portsmouth une armée nombreuse. Philippe-Auguste, qui cette même année perdit, le 4 juin, sa mère, Adèle de Champagne, ne l'eut pas plutôt fait ensevelir auprès de son père Thibaud le Grand [3], qu'il partit pour le Poitou, afin de renforcer les garnisons de Chinon, Poitiers, Loudun et Mirebel.

Après la mort d'Arthur et de Constance sa mère, le duché de Bretagne aurait dû appartenir à Éléonore, fille de cette même Constance et de Geoffroi Plantagenet ; mais le roi Jean, qui retenait Éléonore prisonnière, ne lui permit jamais de prendre possession de son héritage. Les Bretons déférèrent donc la couronne de leur duché à Alix, fille de cette même Constance, et de son troisième mari, Guy de Thouars, seigneur poitevin. Ce dernier, chargé de la tutelle de sa fille, prit lui-même le titre de duc de Bretagne. Les Poitevins étaient accusés universellement d'inconstance ; ils étaient déjà las de la domination de la France ; ils regrettaient celle de l'Angleterre ; et Émery, vicomte de

[1] Guillelmi de Nangis Chronic. ad ann. 1202, p. 479. — Præclara Francorum facinora apud Duchesne Script. Franc., t. V, p. 764.

[2] Tindal, dans ses notes sur Rapin Thoyras, Histoire d'Angleterre, t. II, liv. VIII, p. 311, a prétendu que Paul-Émile avait rapporté le texte de l'arrêt des pairs. Mais celui-ci n'a fait, selon son usage, que mettre en langage classique le récit d'un événement ancien, dont il n'avait pas de monuments plus détaillés que nous. Pauli Æmilii Veronensis Philippus-Augustus, p. 185, B.

[3] Rigordus, de Gestis, p. 60. — Armoricus, p. 81. — Roberti Altissiod. Chron., p. 275.

Thouars, réconcilia son frère Guy avec le roi Jean, auquel il voulait faire livrer les places de la Bretagne. Philippe-Auguste en fut averti à temps; il marcha vers Nantes, dont il craignait que ces deux frères n'ouvrissent les portes à son ennemi ; mais leurs mesures n'étaient pas encore suffisamment prises pour lui résister; ils le laissèrent entrer à Nantes; les Bretons mirent leur duchesse Alix sous sa protection jusqu'à l'époque de sa majorité, et Guy de Thouars fut réduit au titre de régent de Bretagne. Le roi, croyant ainsi avoir mis le Poitou et la Bretagne en sûreté, traversa la Normandie, pour inspecter également ses garnisons, et revint en France [1].

Le roi Jean attendit que Philippe eût achevé sa tournée pour embarquer ses troupes à Portsmouth, et le 9 juillet il vint prendre terre à La Rochelle. Les Poitevins, qui se prétendaient accablés par les lieutenants de Philippe-Auguste, accoururent en foule sous ses drapeaux, et le pressèrent de s'avancer dans la France méridionale, où, disaient-ils, le mécontentement était extrême. En Aquitaine, les partisans de Philippe, effrayés de l'approche du roi d'Angleterre, se retirèrent à Montauban, où Jean vint les assiéger. Cette ville fut prise le 1er août, et Jean écrivit avec orgueil au grand juge, aux évêques et aux barons d'Angleterre, le nom des captifs qu'il y avait faits [2]. Rappelé de la Guienne par les instances du vicomte de Thouars, qui avait enfin ouvertement embrassé son parti, il se rendit maître de la plus grande partie du Poitou et de l'Anjou, et il brûla la ville d'Angers. Philippe, pendant ce temps, était retenu à Paris par la maladie de Louis, son fils unique; mais enfin il se mit à la tête de ses troupes; il dirigea sa marche vers la Loire; et à mesure qu'il s'avançait, Jean reculait et se rapprochait de la mer.

Il ne défendit point la vicomté de Thouars, que Philippe mit sous ses yeux à feu et à sang : il demanda une entrevue au roi des Français, et ensuite il n'osa pas s'y rendre; enfin il conclut, le 26 octobre 1206, auprès de Thouars, une trêve de deux ans avec Philippe, par laquelle il fut convenu que chaque monarque conserverait, au midi de la Loire, toutes les terres dont il était actuellement en possession, et que tous ses partisans y demeureraient sous sa protection; mais que le roi d'Angleterre abandonnerait toutes les terres et tous les vassaux qui pouvaient

[1] Rigordus, p. 60. — Armoricus, p. 81. — Chroniq. de Saint-Denis, p. 393. — Hist. de Bretagne, liv. VI, ch. 76, p. 192.

[2] Matth. Paris., p. 685. — Ed. Lond., p. 180.

lui demeurer encore dans la Normandie, le Maine, la Bretagne, et les parties de la Touraine et de l'Anjou situées au nord de la Loire [1]. Après avoir terminé son expédition par cette convention peu honorable, Jean se hâta de se rembarquer à La Rochelle, et il vint aborder à Portsmouth le 12 décembre [2].

(1207.) Malgré la trêve qu'il venait de conclure, Philippe-Auguste jugea convenable, dans la campagne suivante, de visiter de nouveau ses conquêtes, avec une armée. Le vicomte de Thouars n'était pas apparemment compris dans l'armistice, parmi les alliés du roi Jean, car Philippe entra sur ses terres, les ravagea, et lui prit Parthenay avec plusieurs autres forteresses, dont il confia la garde à Guillaume Des Roches [3]. Il se rendit ensuite à Rouen, au mois de mai de la même année, et quoique personne ne lui résistât dans cette ville, il prit occasion de l'appareil militaire dont il était entouré, pour extorquer des bourgeois beaucoup d'argent. Il s'approcha aussi de Verneuil, et sans entrer dans cette ville, il profita de la terreur qu'il inspirait pour y lever une contribution extraordinaire [4].

Pendant ce temps, le roi Jean se consolait, en concertant, avec son neveu Othon, roi de Germanie, des projets de vengeance. Othon, vaincu dans une suite de rencontres, par son compétiteur Philippe de Souabe; abandonné par ses principaux partisans, par son propre frère Henri, comte palatin, par l'archevêque de Cologne, qui l'avait sacré, et qui, en 1205, sacra son rival à Aix-la-Chapelle; délaissé par Innocent III lui-même, qui jusqu'alors lui avait été si favorable, et qui venait de réconcilier Philippe de Souabe à l'Église, dans l'espérance que son neveu, fils du comte de Sora, épouserait la fille du prince allemand; Othon avait conclu un trêve qui devait durer de la Saint-Jean 1207 à la Saint-Jean 1208; puis, sentant que sa présence ne pouvait plus être utile à son parti, il avait quitté l'Allemagne pour passer en Angleterre [5]. Mais Jean, qui aimait le faste et qui voulait faire illusion à ses

[1] Instrumentum Treugæ apud Rigordum, p. 60. — Rymer Conventiones, t. I, p. 141.

[2] Matth. Paris., p. 686.

[3] Rigordus, p. 61. — Guill. Armoricus, p. 81. — Chron. de Saint-Denis, p. 393. — Chronicon Guillelmi de Nangis, p. 484.

[4] Roberti de Monte Append. ad Sigebertum; in Struvii Script. Germ., t. I, p. 942.

[5] Chron. Germanicum, lib. XIX, p. 804, 805. In Struvii Script. German., t. II. — Schmidt, Histoire des Allemands, liv. VI, ch. 6, p. 480.

sujets anglais sur les pertes qu'il venait d'essuyer, reçut son neveu comme un puissant monarque; célébra son arrivée par des fêtes brillantes; il lui demanda de conclure entre eux une alliance plus étroite; et soit que Othon se laissât éblouir lui-même par cette pompe, ou qu'il voulût seulement complaire à son oncle, un traité fut conclu entre le roi de Germanie et le roi d'Angleterre, par lequel le premier s'engageait à faire recouvrer au second toutes les provinces qu'il avait perdues en France; bien plus, il promettait y ajouter comme dédommagement tout le reste des domaines de Philippe-Auguste, à la réserve des seules villes de Paris, Étampes et Orléans, tandis que Jean promettait au roi de Germanie un subside annuel de cinq mille marcs d'argent [1].

(1208.) Au moment où ce traité fut conclu, il pouvait ne paraître qu'une fanfaronnade; mais à peine Othon de Brunswick était-il retourné en Allemagne, qu'un événement inattendu releva la puissance de cet allié du roi d'Angleterre. L'autre roi de Germanie, Philippe de Souabe, fils de Frédéric Barberousse, et allié de Philippe-Auguste, fut tué à Bamberg, le 22 juin 1208, par Othon de Wittelsbach, comte palatin du Rhin, qui vengeait ainsi une offense privée, tout à fait étrangère aux guerres civiles de l'Allemagne. Othon, qui jusqu'alors avait été constamment poursuivi par la fortune, et qui était réduit à ses seuls États héréditaires de Brunswick, fut, à la mort inattendue de son compétiteur, reconnu par tous les princes d'Allemagne. Les Gibelins, ses anciens adversaires, se rangèrent sous ses ordres avec les Guelfes, du sang desquels il était lui-même issu; Innocent III enfin, qui l'avait toujours favorisé, s'empressa de lui promettre qu'il empêcherait le jeune Frédéric II, alors réduit au royaume de Sicile, de prétendre à l'empire de son père et de ses aïeux.

Philippe-Auguste n'apprit point cette révolution subite sans en concevoir une vive inquiétude. Il avait toujours regardé Othon IV, qui dès lors fut reconnu comme roi des Romains et qui l'année suivante reçut à Rome la couronne de l'Empire, comme son ennemi. Il lui avait fait sentir sa mauvaise volonté, soit lorsque Othon gouvernait, pour Richard son oncle, le comté de Poitou, soit depuis qu'il disputait la couronne de Germanie; et il devait, à son tour, s'attendre à son ressentiment. Il écrivit à Innocent III pour le détourner de favoriser ce prince; mais

[1] Matth. Paris., p. 686. — Ed. Lond., p. 186. Celle-ci ne contient pas les détails du traité; ils sont tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 6048. B.

le pape lui répondit qu'il avait déjà sanctionné son élection. Innocent promit cependant que son ancien protégé, le roi des Romains, se prêterait à faire une paix honorable avec la France, aux conditions mêmes que lui indiquerait Philippe-Auguste. Ce pontife comptait alors conserver toujours sur l'esprit d'Othon IV un crédit qui ne tarda pas à lui échapper. D'ailleurs sa grande affaire était dans ce moment l'armement de la croisade qu'il suscitait en France contre les Albigeois, et il voulait qu'aucune inquiétude ne pût en détourner ou le monarque ou la nation [1].

[1] Raynaldi Annal., ann. 1208, § 1-13, p. 172 et suiv. — Sur l'assassinat de Philippe, voyez Chronicon Senoniensis Abbatiæ in Vosago, t. XVIII, p. 688.

CHAPITRE XXIV.

Croisade contre les Albigeois. — 1207-1209.

Nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de remarquer que, pendant la période féodale, la France, au lieu de former une seule monarchie, se trouvait soumise à l'influence de quatre rois, à chacun desquels étaient subordonnés plusieurs grands vassaux ; en sorte que nous avons été obligés de considérer séparément au nord une France wallone : ce nom, réservé depuis aux Flamands français, se donnait encore à la langue que parlait Philippe ; au couchant une France anglaise, au levant une France germanique, et au midi une France espagnole ou aragonaise. Jusqu'au règne de Philippe-Auguste, la première était la moins étendue, la moins riche et la moins puissante. Ce monarque, par le concours d'heureuses circonstances plus encore que par ses talents, releva singulièrement l'éclat de sa couronne, et étendit sa domination sur une partie bien plus importante de la France. La division que nous venons d'indiquer subsistait toujours néanmoins. Il avait reconquis plus de la moitié de la France anglaise, mais l'Aquitaine demeurait toujours à l'Angleterre. La France germanique avait toujours les mêmes limites ; seulement, des trois royaumes dont elle se composait, ceux de Lorraine et de Bourgogne s'étaient unis bien plus étroitement avec l'Empire, en sorte que leur histoire ne se mêle point à celle de la France. Le royaume de Provence, au contraire, avait tellement relâché ses liens avec la couronne impériale, que ses grands vassaux pouvaient être considérés comme absolument indépendants ; et le plus puissant de ses États, le comté de Provence, possédé par le roi d'Aragon, pouvait être censé appartenir à la France aragonaise.

Le roi d'Aragon pouvait, aussi bien que le roi d'Angleterre, être considéré comme un prince français. La plus grande partie de ses États,

même au delà des Pyrénées, et jusqu'à l'Èbre, était censée appartenir à l'ancienne monarchie de Charlemagne, et devait l'hommage à la couronne de France. Comme le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon avait acquis, ou par des mariages, ou par des traités de protection, ou par des oblations de fief, la domination sur un très-grand nombre de seigneurs français, dont les uns relevaient du roi de France, les autres de l'Empereur, et qui tous cependant n'obéissaient qu'au monarque espagnol. Les comtes de Béarn, d'Armagnac, de Bigorre, de Cominges, de Foix et de Roussillon, vivaient sous sa protection et servaient dans ses armées. Les vicomtes de Narbonne, de Béziers et de Carcassonne, le regardaient comme leur comte; le seigneur de Montpellier s'était soumis à lui. Le puissant comte de Toulouse, enclavé au milieu de ses États et de ses vassaux, ne maintenait qu'avec peine, contre lui, son indépendance : les comtés de Provence et de Forcalquier lui appartenaient en propre; les autres vassaux du royaume d'Arles s'empressaient de rechercher sa protection.

Le Languedoc, la Provence, la Catalogne, et tous les pays environnants qui relevaient du roi d'Aragon, étaient habités par une race d'hommes industrieuse, spirituelle, adonnée au commerce et aux arts, et plus encore à la poésie. Ces peuples avaient formé la langue provençale, qui, se séparant du roman wallon ou du français, s'en distinguait par des tournures plus harmonieuses, un vocabulaire plus riche, des expressions plus pittoresques, une plus grande flexibilité; et cette langue, étudiée de préférence par tous les beaux esprits du siècle, consacrée à d'innombrables chants de guerre ou d'amour, semblait alors destinée à devenir la première et la plus élégante des langues de l'Europe moderne. Ceux qui la parlaient avaient renoncé au nom de Français pour se dire Provençaux; ils s'efforçaient de se constituer, par leur langue, en corps de nation, et de se séparer absolument des Français, auxquels ils étaient inférieurs dans l'art de la guerre, mais sur lesquels ils l'emportaient par tous les progrès de la civilisation.

Les nombreuses cours de tous les petits princes qui se partageaient ces contrées, prétendaient être des modèles de politesse et de goût ; on y vivait dans les fêtes, on n'y paraissait occupé que de tournois, de cours d'amour, de poésie, et on y discutait ou on y décidait gravement des questions de galanterie. Les villes étaient nombreuses et florissantes ; elles étaient toutes gouvernées selon des formes à peu près républicaines, par des consuls nommés par le peuple, et depuis longtemps elles

étaient en possession du privilége de former des communes, qui les égalaient presque aux républiques d'Italie, avec lesquelles elles commerçaient. Ce fut au milieu de cette prospérité croissante que cette belle région fut abandonnée aux fureurs de nombreuses hordes de fanatiques, que ses villes furent ruinées, que sa population fut moissonnée par le fer, que son commerce fut détruit, ses arts repoussés dans la barbarie, et son dialecte dégradé du rang d'une langue poétique à celui d'un patois. Cette horrible révolution ne fut point d'abord dirigée par le gouvernement français, et ses premiers événements se rattachent avec peine à l'histoire du règne de Philippe-Auguste, ou à sa rivalité avec le roi Jean d'Angleterre et l'empereur Othon IV. Cependant, ce fut par une conséquence de cette révolution que les Provençaux cessèrent de former une nation, que l'influence du roi d'Aragon sur une partie considérable de la France fut détruite, et que le pouvoir des rois français s'étendit enfin jusqu'à la mer Méditerranée.

La prédication d'une première réforme religieuse parmi les Provençaux, fut la cause de la dévastation de cette belle contrée : éclairés de trop bonne heure, marchant trop rapidement dans la carrière de la civilisation, ces peuples excitèrent la jalousie et l'aversion des barbares qui les entouraient. La lutte s'engagea entre les amis des ténèbres et ceux des lumières, entre les fauteurs du despotisme et ceux de la liberté : le parti qui voulait arrêter les progrès de l'espèce humaine avait pour lui la pernicieuse habileté de ses chefs, le fanatisme de ses agents et le nombre de ses soldats ; il triompha, il anéantit ses adversaires, et il profita avec tant de fureur de sa victoire, que le parti qu'il avait vaincu n'a jamais pu se relever dans les mêmes provinces, ou parmi la même race d'hommes.

Le clergé avait été enrichi dans le pays de la langue provençale, par d'immenses dotations; mais les prélatures étaient presque constamment réservées aux membres des familles puissantes qui vivaient dans le désordre, tandis que les curés et les prêtres inférieurs, pris entre les vassaux des seigneurs, leurs paysans et leurs esclaves, conservaient la brutalité, l'ignorance et l'abjection de leur origine servile. Le peuple de ces provinces était déjà trop éclairé pour que les vices des ecclésiastiques ne les exposassent pas au mépris public : ce mépris était si général que les expressions les plus offensantes pour les gens d'Église étaient devenues proverbiales : *J'aimerais mieux être prêtre*, disait-

on par imprécation, *que d'avoir fait une telle chose* [1]. Cependant la disposition des esprits était religieuse ; et cette dévotion que les Provençaux ne pouvaient trouver dans l'Église, ils allaient la chercher auprès des sectaires. Ces derniers étaient nombreux dans la province ; et le plus ancien historien de la persécution assure que Toulouse, dont le nom, dit-il, aurait dû plutôt être *tota dolosa*, n'avait été que rarement ou jamais exempte, dès sa première fondation, de cette peste de l'hérésie que les pères transmettaient à leurs enfants [2].

Ceux-là mêmes qui punissaient les sectaires par des supplices effroyables, se sont chargé seuls de nous faire connaître leurs opinions, en convenant qu'elles avaient été transmises dans les Gaules de génération en génération, presque dès l'origine du christianisme ; aussi ne faut-il pas s'étonner s'ils nous les ont représentées avec tous les caractères qui pouvaient les rendre plus monstrueuses, et mêlées de toutes les fables qui pouvaient le plus aigrir l'esprit du peuple contre ceux qui les professaient. Cependant, au milieu de beaucoup de contes puérils ou calomnieux, il est encore facile de reconnaître les principes de la réformation du seizième siècle, chez les hérétiques qu'on désignait sous les noms de *vaudois* ou d'*Albigeois*. De nombreuses sectes existaient simultanément dans la province, et c'était la conséquence nécessaire de la liberté d'examen qui faisait l'essence de leur doctrine ; toutes s'accordaient à regarder l'Église romaine comme ayant absolument dénaturé le christianisme, et à prétendre que c'était elle qui était désignée dans l'Apocalypse sous le nom de *prostituée de Babylone*. Les uns cependant, qu'on distinguait sous le nom de *vaudois*, n'en différaient pas sur des points très-importants ; d'autres, au contraire, avaient tellement donné carrière à leur imagination, qu'ils avaient détruit presque tout le système de la révélation ; ils attribuaient au principe du mal l'Ancien Testament, car on y représentait, disaient-ils, un Dieu homicide, qui avait détruit la race humaine par le déluge, Sodome et Gomorrhe par le feu, et les Égyptiens par l'inondation de la mer Rouge [3].

Mais quant à ceux qui ouvrirent la carrière aux réformateurs du

[1] Prologus Chronici de Podio Laurentii, p. 666. — In Duchesne Script. Francor., t. V. — Histoire du Languedoc, liv. XXI, ch. 2, p. 129.

[2] Petri Vallis Cernai Hist. Albigens., cap. 1; apud Duchesne Script. Franc., t. V, p. 555. — Le même, editio Trecensis, 1615, 8°.

[3] Hist. Albigens., cap. 2, p. 556.

seizième siècle, on reconnaît leur enseignement à leur dénégation de la présence réelle dans l'eucharistie. « Quand le corps du Christ, di- » saient-ils, serait aussi grand que nos montagnes, encore serait-il dé- » truit par le nombre de ceux auxquels on prétend l'avoir fait manger. » Ils rejetaient comme frivoles et vains les sacrements de la confirmation, de la confession et du mariage ; ils taxaient d'idolâtrie l'exposition des images dans les églises, et ils nommaient trompettes des démons les cloches par lesquelles on appelait le peuple à l'adoration de ces images. Leurs docteurs ou leurs prêtres se contentaient d'un habit noir, au lieu de la pompe des vêtements du clergé catholique : après avoir fait abjurer l'idolâtrie aux prosélytes, ils les recevaient dans leur église par l'imposition des mains et le baiser de paix. Tandis qu'on cherchait à noircir leur réputation, en les accusant de permettre dans leurs enseignements les mœurs les plus déréglées, et de se livrer en secret à tous les désordres, on convenait qu'en apparence ils observaient une chasteté sans reproche ; que, dans leur abstinence de toute nourriture animale, leur rigorisme passait celui des ordres de moines les plus sévères ; que, dans leur respect pour la vérité, ils n'admettaient dans aucune occasion aucune excuse pour le mensonge; que leur charité enfin les préparait toujours à se dévouer pour les autres [1]. Quelques poésies des vaudois, écrites dès le douzième siècle, et publiées tout récemment, confirment cette ressemblance entre la doctrine et la discipline des réformateurs à ces deux époques [2].

L'activité et le zèle du prosélytisme établissent un nouveau rapport entre les deux réformations : toutes deux commencèrent dans un temps où l'esprit humain, avide de lumières nouvelles, examinait tout ce qu'il avait vu affermi, demandait la raison de toute obéissance; et en même temps qu'il renversait d'antiques dominations civiles, et qu'il en fondait de nouvelles, interrogeait aussi les pouvoirs ecclésiastiques pour connaître leurs fondements. L'adoption des opinions réformées ne s'annonçait point immédiatement comme le passage à une hérésie; ce n'était aux yeux des néophytes qu'un projet de sanctification; c'était s'engager à plus de zèle, à une morale plus sévère, à plus de sacrifices, à une occupation plus constante des choses spirituelles. Comme plusieurs prélats de l'Église avaient donné l'exemple de cette réforme, ceux

[1] Petri Vallis Cern. Hist. Albig. de diversis hæreticorum Sectis t. V, p. 556,557.

[2] Choix des poésies originales des Troubadours, t. II. La nobla leycaon, lo novel sermon, etc.

qui les suivaient ne croyaient point s'égarer, et Rome elle-même avait quelquefois considéré les *patérins*, les *catharins*, les *pauvres de Lyon*, et toutes ces nouvelles sociétés religieuses, comme autant d'ordres de moines qui réveillaient la ferveur publique, et qui ne songeaient point à secouer son joug [1]. Ce fut Innocent III qui, montant sur le trône pontifical dans la vigueur de l'âge, parut le premier sentir l'importance d'une indépendance d'esprit qui déjà dégénérait en révolte. Ses prédécesseurs, engagés dans une lutte dangereuse avec les deux Henri et Frédéric Barberousse, avaient cru n'avoir pas trop de toutes leurs forces pour se défendre contre les empereurs; dans ce temps, ils avaient accepté eux-mêmes le nom de *patérins*, qu'on donnait aux plus zélés entre leurs partisans [2]. Mais Innocent III, dont le génie embrassait et dominait l'univers, était aussi incapable de tout ménagement que de toute pitié. En même temps qu'il renversait l'équilibre politique de l'Italie et de l'Allemagne, qu'il menaçait tour à tour les rois de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre, qu'il affectait le ton d'un maître avec les rois de Bohême, de Hongrie, de Bulgarie, de Norwége et d'Arménie ; qu'il dirigeait enfin ou réprimandait tour à tour les croisés occupés à renverser l'empire grec, et à lui substituer l'empire latin à Constantinople, Innocent III, comme s'il n'avait eu aucune autre affaire, surveillait, attaquait, punissait toute divergence d'opinions d'avec celles de l'église romaine, toute indépendance d'esprit, tout exercice de la faculté de penser en matière religieuse [3].

Quoique ce fût dans les pays qui parlaient la langue provençale, et surtout dans le Languedoc, que la réforme des patérins avait fait les plus grands progrès, on la voyait aussi se répandre rapidement dans les autres parties de la chrétienté, en Italie, en Flandre, en Lorraine [4], en Allemagne et en Espagne. Innocent III, et par caractère et par politique, jugea que l'Église ne devait garder aucun ménagement avec les sectaires ; que si elle ne les écrasait pas, si elle ne détruisait pas leur

[1] Muratori Antiq. ital. Dissert. LX, t. V, p. 83.

[2] Arnulphi Hist. Mediol., lib. IV, cap. XI, p. 39. — Landulphi Senior. Hist. Mediol. Prolog., p. 57. In Muratorii Script. ital., t. IV.

[3] *Voyez* l'immense recueil des Lettres d'Innocent III, en seize livres, dont chacun contient plus de cent lettres A Steph. Baluzio edit.; 2 vol. in-fol., 1682. — Et les plus importantes dans Raynaldi Annal. eccles.

[4] Les Albigeois firent, vers l'année 1200, des prosélytes à Metz, et ils y répandirent l'écriture sainte, traduite du latin en langage roman. D. Calmet, Histoire de Lorraine, t. II, liv. XXII, ch. 124, p. 199.

race et ne frappait pas d'effroi la chrétienté, leur exemple serait bientôt suivi, et que la fermentation des esprits qui se manifestait en tous lieux, embrasserait bientôt le monde romain. Au lieu de convertir, il chargea donc ses ministres de faire brûler les chefs, de disperser les troupeaux, et de confisquer les biens de quiconque ne penserait pas comme lui. Il demanda d'abord aux provinces où la réforme ne faisait que commencer, de donner l'exemple des supplices : en effet, plusieurs chefs de la nouvelle église périrent sur les bûchers à Nevers, en 1198 et dans les années suivantes [1]. L'empereur Othon IV qui se regardait comme une créature d'Innocent III, ne lui refusa point un édit pour la destruction des patérins, nommés aussi *gazari* en Italie [2]. Mais il y avait un certain nombre de seigneurs et de hauts barons qui avaient adopté eux-mêmes les opinions nouvelles, et qui protégaient les sectaires, loin de vouloir les persécuter ; d'autres voyaient seulement en eux des vassaux industrieux qu'ils ne pourraient détruire sans porter atteinte à leurs propres revenus et à leur puissance. Innocent III essaya s'il ne pourrait point armer un intérêt immédiat et une cupidité brutale contre cette économie prévoyante des barons. Il leur abandonna la confiscation de tous les biens des hérétiques, et il les exhorta à s'en saisir, après avoir condamné à l'exil ceux qu'ils dépouillaient, et les avoir menacés du dernier supplice s'ils essayaient de revoir leurs foyers. En même temps Innocent III frappa d'anathème ceux des seigneurs qui refuseraient de confisquer à leur profit les propriétés des hérétiques, et il mit leurs terres sous l'interdit [3].

La province de Narbonne était plus particulièrement l'objet de l'attention d'Innocent III : dès l'année 1195, la première de son pontificat, il y envoya deux moines de Cîteaux, frère Guy et frère Regnier, qu'on peut regarder comme ayant jeté les premiers fondements de l'inquisition. Leurs fonctions étaient de découvrir et de poursuivre l'hérésie, avec toute l'autorité du saint-siége dont ils se trouvaient revêtus. L'année suivante, le pape nomma le frère Regnier son légat dans les quatre provinces d'Embrun, Aix, Arles et Narbonne, et il enjoignit

[1] Hist. du Languedoc, liv. XXI, p. 130. — Pagi critica ad ann. 1179, § 6, p. 656.

[2] Edictum Ferrariæ promulgatum, 1210; apud Muratorii Antiq. ital., Dissert. LX, p. 89, 90.

[3] Innocentii III Epistolæ, lib. I, Ep. 81, 82, 95, 165. — Raynaldi, ann. 1198, § 36, 37, p. 11.

aux quatre archevêques et à tous leurs évêques d'exécuter scrupuleusement les ordres de ce moine. Regnier étant tombé malade, Innocent III lui adjoignit Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, dont le zèle plus fougueux encore que celui de ses prédécesseurs fut digne des sentiments qu'inspire le nom seul de l'inquisition [1].

La mission des commissaires du pape ou inquisiteurs ne se bornait pas cependant à épier les consciences, à confisquer les biens des hérétiques, à les exiler ou à les envoyer au supplice : ils parcouraient la province avec un grand nombre de religieux qui arrivèrent successivement à leur aide : ils prêchaient ou ils disputaient contre ceux qui s'écartaient de la foi ; c'était surtout lorsque le seigneur du lieu favorisait les opinions nouvelles que, ne pouvant employer la force, ils avaient recours à la puissance de leur dialectique. Ils faisaient nommer d'avance des juges de ces combats d'esprit, et si nous en croyons leurs propres relations, ils en sortaient toujours victorieux. Accoutumés aux subtilités des écoles, ils pressaient leurs adversaires par des questions captieuses, ou des conclusions inattendues, et ils les amenaient souvent à des déclarations absurdes. Diego de Azébez, évêque d'Ozma, et son compagnon saint Dominique, sous-prieur de sa cathédrale, qui vers l'an 1204 s'arrêtèrent dans la province pour prêcher contre les hérétiques, eurent beaucoup de succès dans ce genre de disputes; il semble même qu'ils étaient quelquefois impatientés de ce que leurs adversaires n'étaient pas plus habiles [2]. Mais lorsque les missionnaires avaient embarassé leurs antagonistes, ou les avaient vaincus suivant toutes les règles de l'école, ils disaient aux habitants des lieux où ils les avaient trouvés : « Pourquoi ne les chassez-vous pas? pourquoi ne » les exterminez-vous pas? — Nous ne le pouvons point, répondirent-

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI, p. 131.

[2] Dans une dispute de l'évêque d'Ozma avec quelques hérétiques de Verfeuil, il leur demanda comment ils devaient entendre le nom de *fils de l'homme*, que Jésus se donne toujours dans saint Jean. et en particulier ce passage de saint Jean, III, 13: « Aussi nul n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel ; savoir le fils de l'homme qui était dans le ciel. » Ils répondirent que Jésus se reconnaissait pour fils d'un homme qui était dans le ciel. — Mais, reprit l'évêque, le seigneur a dit dans Ésaïe : « Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied. » Il faut donc que les jambes de cet homme qui est dans le ciel soient aussi longues que toute la distance qui sépare les cieux de la terre.. — Sans doute, répondirent-ils. — Que le bon Dieu vous maudisse, reprit le saint évêque. comme des hérétiques grossiers que vous êtes ; je croyais que vous aviez plus de subtilité que cela. Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii, cap. 8. Duchesne Scr. Franc., t. V, p. 672.

» ils à l'évêque d'Ozma ; nous avons été nourris avec eux, nous avons » des parents parmi eux, et nous voyons combien leur vie est honnête. » — C'est ainsi, poursuit un écrivain contemporain, que l'esprit de » mensonge, par la seule apparence d'une vie nette et sans tache, » soustrayait ces imprudents à la vérité [1]. »

Une autre cause, il est vrai, ralentissait la persécution : les inquisiteurs, dans leur arrogance, avaient offensé tous les ordres de la société, et ils avaient suscité contre eux-mêmes une nuée d'ennemis. Ils accusaient quelques évêques d'être simoniaques, d'autres d'être négligents dans l'accomplissement de leurs devoirs : sous de tels prétextes, ils déposèrent l'archevêque de Narbonne et les évêques de Toulouse et de Viviers; mais ils offensèrent aussi tout le clergé régulier; en même temps ils tourmentaient le comte de Toulouse et tous les seigneurs du pays, par des accusations sans cesse renouvelées ; il s'ôtèrent ainsi à eux-mêmes les moyens d'allumer autant de bûchers qu'ils l'auraient voulu. Pour gagner quelque popularité, ils s'étaient efforcés de confondre dans leur prédication les hérétiques avec les routiers, ou soldats d'aventure ; les compagnies de ceux-ci, presque toujours composées en grande partie d'étrangers, étaient encore désignées dans le Midi sous le nom de bandes de Catalans, comme elles l'étaient dans le Nord sous celui de Brabançons. Les routiers n'avaient ni foi ni loi ; ils pillaient les églises et les prêtres ; mais ils n'avaient dans le fait aucun rapport avec les hérétiques, et ils ne prenaient aucun intérêt aux controverses et aux questions de dogme. Ils furent offensés cependant des prédications dirigées contre eux, et ils s'en vengèrent à leur tour sur les missionnaires et les inquisiteurs [2].

Le comte de Toulouse, Raimond VI, qui avait recherché l'amitié des routiers, et qui avait fait usage de leurs armes dans ses fréquentes guerres, partagea leur ressentiment. Nous ne connaissons qu'imparfaitement l'histoire du comte de Toulouse, avant la croisade. Raimond VI, qui était âgé de trente-huit ans lorsqu'en 1194 il succéda à son père Raimond V, avait déjà, à la tête de ces routiers dont il s'était fait le capitaine, porté la guerre chez plusieurs de ses voisins : il était brouillé avec les barons Des Baux et plusieurs des seigneurs de Languedoc et de Provence, aussi bien qu'avec quelques-uns de ses propres

[1] Guillelmi de Podio Laurentii, cap. 8, p. 872.

[2] Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI, p. 138. — Guillelmi de Podio Laurentii, cap. 6, p. 670.

vassaux ; et ce fut apparement la raison qui lui fit rechercher l'alliance du roi d'Agaron, Pierre II, tandis que son père et ses ancêtres avaient au contraire entrepris de contenir l'ambition de cette maison. Raimond VI épousa, vers l'an 1200, en quatrièmes noces, la sœur de Pierre II, Éléonore ; et il promit, en 1205, son fils, nommé depuis Raimond VII, à Sanche, fille du même roi, qui venait à peine de naître.

(1207.) Raimond VI était, au printemps de 1207, sur les bords du Rhône, occupé de la guerre qu'il soutenait contre les barons Des Baux et d'autres seigneurs de ces contrées, lorsque le légat Pierre de Castelnau entreprit de faire la paix entre eux. Il alla d'abord auprès des barons, et il obtint leur promesse que si Raimond VI voulait acquiescer à leurs prétentions, ils emploieraient toutes les forces qu'ils avaient rassemblées, à l'extermination des hérétiques. Après avoir arrêté avec eux son projet de traité, le légat revint au comte de Toulouse, et lui demanda de le signer. Raimond VI ne fut nullement tenté d'acheter, au prix du renoncement à ses droits, l'entrée dans ses États d'une armée ennemie, qui pillerait ou tuerait ceux de ses vassaux que les prêtres voudraient lui désigner ; il refusa donc son consentement, et Pierre de Castelnau, dans sa colère, l'excommunia, frappa ses terres d'interdit, et écrivit au pape pour obtenir la confirmation de cette sentence [1].

Quelque audacieuse que fût la conduite de son légat, Innocent III était déterminé à ne point la démentir. Il paraît qu'il recherchait l'occasion de commencer les hostilités, sentant bien qu'après les progrès qu'avait faits l'opinion publique, les bourreaux ne pouvaient plus suffire pour détruire l'hérésie, et qu'il fallait frapper le peuple entier par le glaive des soldats. Pour confirmer la sentence d'excommunication prononcée par son légat, il écrivit lui-même au comte Raimond, le 29 mai 1207, et sa lettre commençait par ces mots :

« Si nous pouvions ouvrir votre cœur, nous y trouverions et nous » vous y ferions voir les abominations détestables que vous avez com- » mises ; mais comme il est plus dur que la pierre, c'est en vain qu'on » le frappe avec les paroles du salut : on ne saurait y pénétrer, homme » pestilentiel ! quel orgueil s'est emparé de votre cœur, et quelle est

[1] Petri Vallis Cernai Hist. Albigens., cap. 3, p. 559. — Innocentii III Epist., lib. X, Ep. 69. — Histoire du Languedoc, liv. XXI, ch. 27, p. 146.

» votre folie de ne vouloir point de paix avec vos voisins, et de braver » les lois divines en protégeant les ennemis de la foi? Si vous ne re» doutez pas les flammes éternelles, ne devez-vous pas craindre les » châtiments temporels que vous méritez par tant de crimes?... [1]. »

Une lettre aussi insultante, adressée à un souverain, devait révolter son orgueil. « Cependant, » nous dit le moine Pierre de Vaux-Cernay, « les guerres que lui faisaient les nobles Provençaux, moyennant l'in» dustrie de l'homme de Dieu, Pierre de Castelnau, et l'excommuni» cation qu'il promulguait en tous lieux contre le comte, le forcèrent » enfin à accepter ces mêmes conditions de paix, et à s'y engager par » serment; mais autant de fois il jura de les observer, autant de fois » il se parjura [2]. »

Ni Pierre de Castelnau ni le pape ne connaissaient d'autre moyen de conversion que la guerre, le meurtre et l'incendie. Dans cette même année 1207, Innocent III songea pour la première fois à prêcher une croisade contre les sectaires; et puisque les princes du pays se montraient trop lents à les exterminer, il projeta d'inviter les étrangers à venir accomplir cet œuvre. Le 17 novembre, il écrivit au roi Philippe-Auguste, pour l'exhorter à faire la guerre aux hérétiques ennemis de Dieu et de l'Église, et lui promettre à ce prix, dans ce monde, la confiscation de tous leurs biens; dans l'autre, les mêmes indulgences que gagnaient ceux qui combattaient les infidèles à la terre sainte. Il adressa en même temps des lettres semblables au duc de Bourgogne, aux comtes de Bar, de Nevers et de Dreux, aux comtesses de Troyes, de Vermandois et de Blois, et à tous les comtes, barons, chevaliers et fidèles du royaume de France [3]. Avant que ces lettres eussent produit aucun effet, une catastrophe sanglante redoubla la rage du pape et des dévots, et alluma la guerre sacrée.

En signant la paix avec ses ennemis, le comte Raimond s'était engagé à exterminer les hérétiques dans ses États; mais Pierre de Castelnau jugea bientôt qu'il n'y procédait point avec assez de zèle; il l'alla trouver; lui reprocha en face son indulgence, sous le nom de lâcheté; le traita de parjure, de fauteur des hérétiques et de tyran; et l'excommunia de nouveau. Cette scène violente paraît avoir eu lieu

[1] Innocentii III Epist., lib. X, Ep. 69. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI, ch. 33, p. 150.

[2] Petri Vallis Cernai Hist. Albig., cap. 3, p. 559.

[3] Innocentii III Epistolæ, lib. X, Ep. 149.

à Saint-Gilles, où le comte Raimond avait donné rendez-vous aux deux légats.

(1208.) Ce seigneur, poussé à bout, menaça Castelnau de lui faire payer son insolence de sa tête. Les deux légats, ne tenant aucun compte de cette menace, partirent de la cour de Raimond, sans s'être réconciliés avec lui, et vinrent coucher, le 14 janvier 1208, dans une petite hôtellerie, au bord du Rhône, qu'ils se préparaient à passer le lendemain. Un gentilhomme du comte s'y trouvait aussi, ou peut-être les y avait suivis : le 15 au matin, ce gentilhomme, après la messe, entra en dispute avec Pierre de Castelnau, sur l'hérésie et sa punition. Le légat n'avait jamais épargné les paroles les plus insultantes aux fauteurs de la tolérance ; le gentilhomme, déjà aigri par la querelle de son seigneur, et se sentant personnellement offensé, tira son poignard, frappa le légat dans le flanc et le tua [1].

La nouvelle de ce meurtre poussa Innocent III aux derniers emportements de la colère. Raimond VI n'avait pas eu une part tout à fait aussi directe à la mort de Castelnau, dans laquelle l'Église vit un martyre, que l'avait eu Henri II à la mort de Thomas Becket. Mais Innocent III était bien plus orgueilleux et bien plus implacable que ne l'avait été Alexandre III. Il publia aussitôt une bulle adressée à tous les comtes, barons et chevaliers des quatre provinces du midi des Gaules, dans laquelle il déclara que c'était le diable qui avait excité son principal ministre, Raimond, comte de Toulouse, contre le légat du saint-siége. Il soumit à l'interdit tous les lieux qui donneraient refuge aux meurtriers de Castelnau ; il demanda que Raimond de Toulouse fût publiquement chargé d'anathèmes dans toutes les églises : « Et comme, ajoute-t-il,
» suivant les sanctions canoniques des saints Pères, il ne faut point ob-
» server la foi à ceux qui ne gardent point de foi à Dieu, ou qui sont
» séparés de la communion des fidèles, nous délions, par l'autorité
» apostolique, tous ceux qui se croient liés envers ce comte, par
» quelque serment ou d'alliance ou de fidélité ; nous permettons à tout
» homme catholique, sauf le droit du seigneur principal, de poursuivre
» sa personne, d'occuper et de retenir ses terres, surtout avec le but
» d'en extirper l'hérésie [2]. »

[1] Petri Vallis Cern.. cap. 8, p. 563. — Historia de los grans faicts d'armas et guerras de Tolosa, p. 5. C'est une Chronique languedocienne insérée aux Preuves du tome III de l'Histoire du Languedoc. — Chronol. Roberti Altissiodorensis, t. XVIII, p. 275.

[2] Petri Vallis Cern., cap. 8, p. 564.

Cette première bulle fut bientôt suivie par d'autres lettres non moins fulminantes, qu'Innocent III adressa à tous ceux qui pouvaient concourir à la destruction du comté de Toulouse. Il écrivit à Philippe-Auguste pour l'engager à marcher en personne à cette guerre sacrée, à exterminer les hérétiques, qui sont, dit-il, bien pires que les Sarrasins, et à dépouiller le comte de Toulouse de toutes ses terres. Il écrivit en même temps aux archevêques de Lyon et de Tours, aux évêques de Paris et de Nevers, et a l'abbé de Cîteaux, pour les engager à concourir tous à cette sainte entreprise [1].

Galone, cardinal diacre de Sainte-Marie du Portique, que le pape envoya en France pour porter ces lettres, ne paraît pas avoir obtenu beaucoup de crédit auprès du roi Philippe, qui était alors plus occupé de sa rivalité avec le roi d'Angleterre et le roi de Germanie Othon, que de l'hérésie [2]. Mais les moines de Cîteaux, qui avaient en même temps reçu des pouvoirs de Rome pour prêcher la croisade parmi le peuple, se mirent à l'œuvre avec une ardeur que n'avaient pas même égalée ou Pierre l'Ermite, ou Foulques de Neuilly. Innocent III, emporté par sa haine, avait accordé, à ceux qui se croiseraient contre les Provençaux, les indulgences les plus étendues qui eussent jamais été offertes par ses prédécesseurs, à ceux qui travailleraient à la délivrance de la terre sainte. Dès que ces nouveaux croisés, qui pour se distinguer de ceux du Levant portaient la croix sur la poitrine, et non sur l'épaule, avaient revêtu ce signe sacré, ils étaient mis sous la protection du saint-siége, dispensés de payer les intérêts de leurs dettes, soustraits à tous les tribunaux; et la guerre qu'ils étaient invités à faire à leurs portes, presque sans dangers et sans dépenses, devait expier tous les vices et tous les crimes d'une vie entière. La foi dans le pouvoir des indulgences ne s'était point encore refroidie, et l'on a peine à le comprendre; les barons de France ne doutaient pas qu'en combattant dans la terre sainte, ils ne fussent assurés de gagner le paradis. Mais ces expéditions lointaines avaient été accompagnées de tant de désastres, on avait vu périr tant de centaines de milliers de chrétiens, en Asie ou sur la route, par la faim, la misère ou la maladie, que le courage manquait aux autres pour les suivre. Ce fut donc avec des transports de joie que les fidèles reçurent les nouveaux pardons qui leur étaient offerts; d'autant plus

[1] Innocentii III Epist., lib. XI, Ep. 27, 28, 30, 32, etc.

[2] Lettre de Philippe-Auguste à Raimond, dans les Preuves de l'Histoire du Languedoc, t. III, p. 210.

que, loin de regarder comme pénible ou dangereuse la chose qu'on leur demandait en retour, ils l'auraient faite volontiers pour le seul plaisir de l'accomplir. La guerre était leur passion, et la pitié pour les vaincus n'avaient jamais troublé ce plaisir ; la discipline des guerres sacrées était bien moins sévère que celle des guerres politiques ; les fruits de la victoire étaient bien plus doux : là, on pouvait sans remords, comme sans restreinte de la part de ses officiers, piller tous les biens, massacrer tous les hommes, violer les femmes et les enfants. Les croisés d'Orient savaient, il est vrai, que la distance où on les conduisait était si grande, qu'ils n'avaient presque aucune chance de rapporter dans leurs foyers le butin gagné par leur épée. A la place de ces richesses que les fidèles devaient aller chercher au loin, et arracher à des peuples barbares dont ils n'entendaient pas la langue, on leur offrait la récolte du champ voisin, la dépouille d'une maison qu'ils pourraient transporter chez eux en nature, et des captives abandonnées à leurs désirs, qui parlaient la même langue qu'eux. Aussi jamais on n'avait pris la croix d'un consentement plus unanime. Les premiers à s'engager à la voix de leurs pasteurs, dans cette guerre qu'on nommait *sacrée*, furent Eudes III, duc de Bourgogne ; Simon de Montfort, comte de Leicester; les comtes de Nevers, de Saint-Paul, d'Auxerre, de Genève et de Forez [1].

L'abbé de Cîteaux, Arnaud-Amalric, se distingua, avec toute sa congrégation, par son zèle à prêcher cette guerre d'extermination; les sept à huit cents couvents de son ordre, ou de bernardins, que l'on comptait déjà en France, en Italie et en Allemagne, exploitèrent la croisade contre les Albigeois, comme leur province particulière. Ils promettaient, au nom du pape, de saint Pierre et de saint Paul, rémission plénière de tous les péchés commis depuis le jour de la naissance à celui de la mort, pour tous ceux qui périraient dans cette expédition sainte. Mais tandis que les bernardins recrutaient des soldats de la croix, Innocent III chargeait une congrégation nouvelle, à la tête de laquelle il mettait l'Espagnol saint Dominique, de se rendre au milieu des hérétiques, de parcourir à pied, deux à deux, leurs villages ; de prêcher la foi au milieu d'eux, de les éclairer par des discussions de controverse, de leur montrer tout le zèle de la charité chrétienne, et d'obtenir de

[1] Rigordus de gestis Philippi Augusti, p. 62 et finis. — Guillelm. Armoricus, p. 82. — Chroniques de Saint Denys, p. 394. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI, ch. 41, p. 156. — Historia de los grands faicts d'armas, p. 4.

leur confiance des renseignements exacts sur le nom, le nombre et la demeure de ceux qui s'étaient écartés de l'Église, pour les faire brûler dès qu'on serait les plus forts. C'est ainsi que commença l'ordre des frères prêcheurs de saint Dominique [1], ou des inquisiteurs. Le nouvel évêque de Toulouse, Foulques ou Fouquet, Marseillais, qui s'était auparavant distingué comme troubadour, et qui, laissant l'amour et la poésie, s'était jeté avec fureur dans les rangs des persécuteurs, paraît avoir suggéré à Innocent III les principaux règlements de cet ordre, dont on fit pendant sept ans l'essai dans son diocèse, avant que le pape l'eût confirmé au concile de Latran [2].

Les croisés n'étaient pas prêts à marcher cette année, mais leurs immenses préparatifs retentissaient dans toute l'Europe, et remplissaient le Languedoc de terreur. On savait que les pays désignés à la vengeance et à l'extermination par les moines de Cîteaux, comme étant plus particulièrement les foyers de l'hérésie étaient les États de Raimond VI, comte de Toulouse, et ceux de son neveu, Raimond Roger, vicomte d'Alby, Béziers, Carcassonne et Limoux en Rasèz. Quoique Raimond de Toulouse eût porté les armes avec quelque distinction, c'était un homme faible, doux et timide, qui désirait sauver à ses sujets des confiscations et des supplices, mais qui désirait plus encore se sauver à lui-même des persécutions. Son neveu, au contraire, était généreux, fier et impétueux. Il était âgé de vingt-quatre ans; depuis quatorze ans il avait succédé à son père, et ses États avaient été, pendant sa minorité, administrés par des tuteurs qui penchaient vers les nouvelles doctrines. Ces deux princes, ayant appris que le chef de la croisade, Arnaud, abbé de Cîteaux, avaient été nommé par le pape, son légat, dans les provinces d'où il voulait extirper l'hérésie, et qu'il avait assemblé un conseil des chefs de la guerre sacrée, à Aubenas dans le Vivarais, s'y rendirent pour tâcher de détourner l'orage. Ils protestèrent qu'ils étaient étrangers à l'hérésie; qu'ils étaient innocents du meurtre de Pierre de Castelnau, et ils demandèrent à être du moins entendus avant d'être condamnés. Le légat les reçut avec une extrême hauteur, leur déclara qu'il ne pouvait rien faire pour eux, et que s'ils voulaient obtenir quelque adoucissement aux mesures adoptées contre eux, c'était au pape seul qu'ils devaient s'adresser. Raimond Roger reconnut à ce

[1] Guillelmi de Podio Laurentii, cap. 10, p. 673.

[2] Theodoricus in Vita sancti Dominici, lib. I. cap. ult. Apud Surium, t. IV, die 4 augusti. — Raynaldi Annal., 1215, § 17, p. 245.

langage qu'il n'y avait plus rien à attendre des négociations, et qu'il ne leur restait d'autre parti que de mettre garnison dans toutes leurs places de guerre, et de se préparer vaillamment à leur défense ; mais Raimond VI, frappé de terreur, déclara qu'il était prêt à se soumettre à tout, à exécuter lui-même les violences des ecclésiastiques contre ses propres sujets, à faire la guerre à sa famille, plutôt que d'attirer les croisés dans ses États. Les deux parents, ne pouvant s'entendre sur la conduite qu'ils devaient tenir, se séparèrent avec reproches et menaces. Raimond Roger, en se retirant dans ses États, se mit aussitôt en mesure de défense ; il commença même les hostilités contre le comte de Toulouse, par lequel il craignait d'être attaqué ; tandis que Raimond VI, après avoir convoqué à Arles ses plus fidèles serviteurs, chargea l'archevêque d'Auch, l'abbé de Condom, le prieur des hospitaliers de Saint-Gilles, et Bernard, seigneur de Rabastens en Bigorre, auparavant évêque de Toulouse, de se rendre à Rome, pour offrir sa soumission à Innocent III, et obtenir son indulgence [1].

Raimond VI, dans le même temps, recourut aussi à la protection de son cousin Philippe-Auguste, roi de France, et à celle d'Othon, roi de Germanie. Le premier lui avait d'abord donné de bonnes paroles, mais il prit ensuite occasion des sollicitations de Raimond auprès de son rival Othon, pour lui refuser toute assistance [2]. Les ambassadeurs de Raimond auprès du pape furent au contraire reçus avec une apparente indulgence. On leur demanda que leur maître fît cause commune avec les croisés; qu'il les aidât à exterminer les hérétiques; qu'il leur donnât enfin sept de ses meilleurs châteaux, en gage de ses intentions. Mais à ces conditions, non-seulement le pape faisait entrevoir à Raimond l'espérance de son absolution, il lui promettait même une faveur entière [3]. Il s'en fallait de beaucoup cependant qu'au fond de son cœur Innocent III eût pardonné à Raimond. A cette époque même, il écrivait aux évêques de Riez et de Conserans, et à l'abbé de Cîteaux : « Nous vous conseillons, » avec l'apôtre saint Paul, d'employer la ruse à l'égard de ce comte; » car dans ce cas elle doit être appelée prudence. Il faut attaquer séparément ceux qui sont séparés de l'unité, laisser pour un temps le

[1] Historia de las armas, p. 4, 5, 6. — Hist. du Languedoc, liv. XXI, chap. 42, p. 157. — Historia Albigens. Petri Vallis Cern.. caput 9, p. 566.

[2] Guillelmi de Podio Laurentii, cap. 13, p. 674.

[3] Historia de los faicts d'armas, p. 6. — Petri Cern. Hist. Albig., cap. 11, p. 567.

» comte de Toulouse, usant avec lui d'une sage dissimulation, afin que » les autres hérétiques soient plus facilement défaits, et qu'on puisse » l'écraser ensuite lorsqu'il se trouvera seul [1] ». On a pu remarquer déjà que toutes les fois que des prêtres ambitieux et perfides avaient à communiquer quelques ordres honteux, ils ne manquaient jamais de détourner dans ce but le sens de quelques passages des saintes Écritures : on dirait qu'ils n'avaient étudié la Bible que pour en faire des applications sacriléges.

(1209.) Tous les fanatiques que les prédications des moines de Cîteaux avaient engagés à se vouer à la guerre sacrée, commencèrent à se mettre en mouvement au printemps de l'année 1209. On avait en quelque sorte mis au rabais, avec eux, les indulgences de la croisade : on ne leur demandait qu'une campagne de quarante jours, celle à laquelle la plupart des vassaux étaient tenus pour le service de leurs fiefs, en échange du salut éternel. Plus ce service était court, et plus il convenait aux provinces limitrophes.

En effet, ce fut surtout parmi les proches voisins des Albigeois que les bernardins trouvèrent moyen d'entraîner sur leurs pas presque toute la population. Quelques auteurs ont parlé de trois cents ou même de cinq cent mille pèlerins ou croisés, qui se précipitèrent sur le Languedoc; l'abbé de Vaux-Cernay n'en compte que cinquante mille dans cette première campagne, et le moindre nombre est toujours le plus probable, surtout dans ce siècle, où l'on voyait si peu d'armées nombreuses. Cependant, il ne faut pas comprendre dans ce calcul la multitude ignorante et fanatique, qui, s'armant de faux et de massues, suivait chaque prédicateur, et se promettait, si elle n'était pas en état de combattre les chevaliers languedociens, qu'elle suffirait du moins pour égorger les femmes et les enfants des hérétiques. Plusieurs lieux de rendez-vous avaient été assignés aux croisés. Arnaud-Amalric, abbé de Cîteaux, légat du pape et directeur en chef de la croisade, rassemblait à Lyon le plus grand nombre des combattants; c'étaient surtout ceux qui avaient pris les armes dans le royaume d'Arles et qui étaient vassaux d'Othon IV; l'archevêque de Bordeaux en avait réuni un second corps dans l'Agénois, c'étaient les sujets du roi d'Angleterre; l'évêque du Puy en commandait un troisième dans le Velay, c'étaient les sujets de Philippe-Auguste [2].

[1] Innocentii III Epistolæ, lib. XI, Ep. 232. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI,

[2] Petri Vallis Cern. Hist. Albigens., cap. 16, p. 571. — Historia de los faicts

Lorsque le comte Raimond VI apprit que ces terribles bandes de fanatiques allaient se mettre en mouvement, et qu'elles se dirigeraient toutes sur ses États, il se hâta de représenter au pape que le légat Arnaud, qui les conduisait, était son ennemi personnel. « Il serait in-
» juste, disait Raimond, de profiter de ma soumission pour me livrer
» à la merci d'un homme qui n'écouterait contre moi que son ressen-
» timent. » Pour ôter en apparence ce motif de plainte au comte de Toulouse, Innocent III nomma un nouveau légat, ce fut Milon, son notaire ou secrétaire; mais loin de chercher ainsi à contenir la haine de l'abbé de Cîteaux, c'était Raimond seul qu'il voulait tromper ; « car le
» seigneur pape avait expressément dit à ce nouveau légat : que l'abbé
» de Cîteaux fasse toute chose, et toi, tu ne seras que son organe; en
» effet, le comte de Toulouse le tient pour suspect, tandis que toi, il
» ne te soupçonne point [1]. »

Plus les croisés approchaient, et plus le comte de Toulouse, qui s'était livré en leur pouvoir, ressentait de terreur : d'une part, il chercha à gagner l'affection de ses sujets, en accordant aux uns de nouveaux priviléges, en remettant aux autres des offenses pour lesquelles ils avaient encouru son ressentiment [2]; d'autre part, il consentit à acheter son absolution des mains du légat du pape, aux conditions les plus humiliantes. Il remit au notaire apostolique Milon, sept de ses plus forts châteaux, pour gage de sa fidélité; il permit que les consuls de ses meilleures villes s'engageassent à l'abandonner, s'il manquait aux conditions qui lui étaient imposées; il se soumit par avance au jugement que le légat prononcerait sur quinze griefs divers que les agents de la persécution avaient assignés contre lui; enfin, il se laissa conduire, le 18 juin, dans l'église de Saint-Gilles, la corde au cou et les épaules nues, et il y reçut la discipline autour de l'autel. Après toutes ces humiliations, il fut admis à se croiser aussi contre les hérétiques, et ce fut comme par grâce qu'on lui permit de se joindre à ceux qui venaient attaquer son neveu, pour leur servir de guide [3].

La principale armée des croisés descendait la vallée du Rhône par

d'armas, p. 8 et seq. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI, chap. 53, p. 167, 168.

[1] Hist. Albigens. Petri Vall. Cern., cap. 10, p. 566.

[2] Remissio Consulibus et habitatoribus Nemausi. Prouves de l'histoire du Languedoc, p. 211.

[3] Acta, inter Innocentii Epistolas, t. II, p. 347 et seq. — Hist. Albigens. Petri cap. 12, p. 568. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI, p. 162.

Lyon, Valence, Montélimart et Avignon; le comte de Toulouse alla au-devant d'elle jusqu'à Valence; il la conduisit à Montpellier, où elle passa quelques jours. Dans cette ville, le jeune Raimond Roger, vicomte de Béziers, vint aussi chercher le légat, pour tâcher de faire sa paix. Suivant l'antique chronique de Toulouse, il lui disait, « qu'il n'avait nul tort » envers l'Église, et n'en voulait avoir; mais que si ses gens et officiers » avaient reçu et soutenu aucuns hérétiques ou autre gent dans sa terre, » qu'il en était innocent et non coupable, et que ceux-là devaient payer » et satisfaire, et non pas lui, voyant son intention; et que toujours » lesdits officiers avaient gouverné sa terre jusqu'à cette heure; priant » et suppliant ledit légat et conseil qu'à merci le voulussent prendre, » car il était serviteur de l'Église, et pour elle voulait vivre et mourir » envers et contre tous. A quoi le légat répondit que ce qu'il avait à » faire était de se défendre le mieux qu'il pourrait et saurait, car il ne » lui accorderait point de merci [1]. »

En effet, dès lors le vicomte de Béziers ne songea plus qu'à faire une vigoureuse défense. Il appela à lui tous ses vassaux, tous ses amis et alliés; il leur communiqua les offres qu'il venait de faire; il leur dit la manière dont elles avaient été reçues, et il les trouva non moins déterminés que lui à se défendre. Il s'en fallait de beaucoup que tous ceux qui prenaient les armes avec lui fussent hérétiques; mais la masse des croisés qu'on voyait arriver était si désordonnée, si empressée à verser du sang en l'honneur de l'Église, si impatiente d'agir avant d'avoir demandé ou reçu aucune explication, que personne n'osait courir les chances de ses erreurs, et que tous les barons, tous les chevaliers, s'empressaient de s'enfermer dans leurs châteaux, d'y appeler tous leurs paysans, et de s'y approvisionner pour résister à une première attaque. Quelques châteaux, comme Servian et Puy la Roque, furent aussi laissés vides à l'approche de ces fanatiques; d'autres, comme Caussade et Saint Antonin, où l'on ne soupçonnait pas qu'il y eût d'hérétiques, se rachetèrent par de grosses contributions. Villemur fut brûlé. Chasseneuil, après s'être vigoureusement défendu, capitula. La garnison obtint permission de se retirer avec vie et bagues sauves; mais les habitants étant soupçonnés d'hérésie furent abandonnés à la merci du légat : les croisés regardaient leur capture comme le but et la récompense de leur entreprise : hommes et femmes, ils furent précipités dans les flammes, au

[1] Historia de los faicts d'armas de Tolosa, p. 7.

milieu des cris de joie de leurs féroces vainqueurs; toutes les richesses trouvées dans le château furent ensuite abandonnées au pillage[1].

Mais Raimond Roger avait compté surtout sur la défense de ses deux grandes villes, Béziers et Carcassonne ; il avait partagé entre elles ses plus vaillants chevaliers, et les routiers qui s'étaient attachés à sa fortune. Il avait d'abord visité Béziers pour s'assurer que cette place forte fût pourvue de toute chose, et pour exhorter les bourgeois à défendre vaillamment leur vie. Il s'était ensuite enfermé dans Carcassonne, ville bâtie sur un rocher qu'entoure en partie la rivière de l'Aude, et dont les deux faubourgs étaient eux-mêmes ceints de murs et de fossés. Les bourgeois de Béziers se sentirent cependant intimidés quand ils surent que leur jeune vicomte les quittait pour une place de plus grande sûreté ; leur inquiétude redoubla lorsqu'ils virent arriver les croisés, dont les trois corps d'armées se réunirent sous leurs murs, après le milieu de juillet 1209. Ils avaient été précédés par Réginald de Montpeyroux, évêque de Béziers, qui après s'être rendu auprès du légat, et lui avoir remis la note de ceux parmi son troupeau qu'il soupçonnait d'hérésie, et qu'il désirait voir livrer aux flammes, revenait à ses paroissiens pour leur représenter les dangers auxquels ils s'exposaient, et les exhorter à consigner eux-mêmes leurs concitoyens aux vengeurs de la foi, plutôt que d'attirer sur eux-mêmes, sur leurs femmes et leurs enfants la colère du ciel et de l'Église. « Dites au légat, répondirent les bourgeois » qu'il avait rassemblés dans la grande église de Saint-Nicaise, que » notre ville est bonne et forte, que notre seigneur ne manquera pas » de nous secourir dans nos grandes nécessités, et qu'avant de com» mettre la lâcheté qu'on nous demande, nous mangerions nos » propres enfants. » Cependant il n'y eut si hardi parmi eux dont le cœur ne frémît quand les pèlerins se furent campés sous leurs murs ; « et » fut tant grand le siége, tant de tentes que de pavillons, qu'il sem» blait que tout le monde y fût réuni; dont se commencèrent gran» dement à ébahir ceux de la ville, car ils pensaient que ne fût-ce que » fables, tout ce que leur évêque leur était venu dire et aviser [1]. »

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI, chap. 56, p. 168. — Historia de los faicts d'armas, p. 8.

[2] Historia de los faicts de Tolosa, p. 9, 10. — Historia Albigens. Petri Val. Cern., cap. 15, p. 570. — Præclara Francor. facinora; apud Duchesne, t. V, p. 765. — Bernardi Guidonis Vita Innocenti III, p. 481 ; apud Muratorii, t. III, Script. ital.

Les bourgeois de Béziers, quoique étonnés, ne perdirent pas courage : comme leurs ennemis étaient encore occupés à tracer leur camp, ils firent une sortie et les attaquèrent à l'improviste ; mais les croisés, comparés aux habitants du Midi, étaient encore plus redoutables par leur fanatisme et par leur vaillance que par leur nombre. La seule infanterie suffit pour repousser les bourgeois avec une grande perte. Dans ce moment, tous les bataillons des assiégeants, se précipitant sur eux en même temps, les poursuivirent si vivement, qu'ils franchirent avec eux leurs portes, et qu'ils se trouvèrent maîtres de la ville avant d'avoir songé aux moyens de l'attaquer. Les chevaliers, avertis qu'ils avaient triomphé sans combattre, consultèrent alors le légat Arnaud-Amalric, abbé de Cîteaux, sur ce qu'ils devaient faire pour distinguer les hérétiques des catholiques, et celui-ci leur fit cette réponse si célèbre : *Tuez-les tous ; le Seigneur connaîtra bien ceux qui sont à lui* [1].

La population sédentaire de Béziers ne passait probablement pas quinze mille personnes ; mais tous les habitants des campagnes, des villages ouverts, des châteaux qu'on n'avait pas jugés susceptibles de défense, s'étaient réfugiés dans cette ville, qu'on regardait comme très-forte ; ceux mêmes qui étaient demeurés à la garde des châteaux forts avaient pour la plupart fait passer à Béziers leurs femmes et leurs enfants. Toute cette multitude, au moment où les croisés se rendirent maîtres des portes, se réfugia dans les églises ; la grande cathédrale de Saint-Nicaise en contint le plus grand nombre ; les chanoines, revêtus de leurs habits de chœur, entouraient l'autel et sonnaient les cloches, comme pour exprimer leurs prières aux assaillants furieux ; mais les supplications de l'airain furent aussi peu écoutées que celles des voix humaines. Les cloches ne cessèrent de sonner que lorsque, de cette immense multitude réfugiée dans l'église, le dernier eut été égorgé. Ceux qui avaient trouvé un asile dans les autres églises ne furent pas plus épargnés ; on compta sept mille corps morts dans le seul temple de la Madeleine. Lorsque les croisés eurent égorgé jusqu'au dernier être vivant dans Béziers, qu'ils eurent enlevé des maisons tout ce qu'ils crurent digne d'être emporté, ils mirent le feu dans tous les quartiers à la fois : la ville ne fut plus qu'un vaste bûcher ; pas un édifice ne

[1] Cæsar Heisterbachiensis, lib. V, cap. 21. In bibliotheca Patrum Cisterciensium, t. II, p. 139. — Raynaldi Annal. eccles., 1209, § 22, p. 186. — Hist. du Languedoc, liv. XXI, chap. 57, p. 169.

demeura debout, pas un être humain ne conserva la vie. On ne s'accorde pas sur le nombre des victimes : l'abbé de Cîteaux, éprouvant quelque honte de la boucherie qu'il avait ordonnée, le réduisit à quinze mille, dans sa lettre à Innocent III ; d'autres le portent jusqu'à soixante mille [1].

La terreur que causa le massacre de Béziers fit déserter toutes les places de la contrée ; aucune ne paraissait assez forte pour tenir contre une armée qui, en un seul jour, avait pris et détruit la capitale. Les habitants aimaient mieux se réfugier dans les bois et les montagnes, que d'attendre de tels ennemis dans une enceinte de murs qui leur servirait de prison. Comme il n'y avait pas dans toute la France un chevalier dont la demeure ne fût fortifiée, le nombre des châteaux des deux diocèses de Béziers et de Carcassonne était immense, mais il y en eut plus de cent que les croisés trouvèrent déserts. Ils avancèrent cependant sans être encore désaltérés de sang, et le 1er août ils arrivèrent devant Carcassonne. Cette ville était alors bâtie tout entière sur la droite de l'Aude : le jeune vicomte en avait fort augmenté les fortifications, et il y était entouré d'une garnison nombreuse ; dès le lendemain, l'un des faubourgs de la ville fut attaqué, et il fut pris après un combat de deux heures, où Raimond Roger, d'une part, et le comte Simon de Montfort de l'autre, donnèrent des preuves d'une grande vaillance. Les assaillants passèrent ensuite à l'attaque du second faubourg, mais ils furent repoussés avec perte. Pendant huit jours les assiégés continuèrent à le défendre avec succès : ils l'évacuèrent enfin et y mirent le feu, avant de l'abandonner à leurs ennemis et de se retirer dans la ville [2].

Le roi Pierre d'Aragon, que le vicomte de Béziers avait reconnu pour son suzerain, ne voyait pas sans chagrin l'oppression de ce jeune prince, son neveu. Il vint au camp des croisés, il s'adressa au comte de Toulouse, son beau-frère, qu'il voyait forcé de suivre et de seconder

[1] Hist. gén. du Languedoc, liv. XXI, chap 57, p. 169. — Historia de los faicts d'armas de Tolosa, p. 11. — Chronicon Guillelmi de Nangis, p. 488. — Guillelmus Armoricus, p. 92. — Philippidos, lib. VIII, p. 220. — Innocentii III Epist., lib. XII, Ep. 108. — Chron. de Saint-Denis, p. 403. — Roberti Altissiodorens., t. XVIII, p. 276. — Bernard Itier de Limoges, contemporain, porte le nombre des morts à 38,000; Chronicon, t. XVIII, p. 227, et Albéric, moine des Trois-Fontaines, à 60,000. *Ibid.*, p. 775.

[2] Historia de los faicts de Tolosa, p. 12. — Petri Val. Cern. Hist. Albigens., cap. 16, p. 371. — Histoire gén. du Languedoc, liv. XXI, chap. 79, p. 171.

les ennemis de son pays ; il s'offrit à lui, au duc de Bourgogne, au légat, pour médiateur entre le vicomte et eux. Avant de parler d'aucune condition, l'abbé Arnaud de Cîteaux, qui désirait obtenir quelques renseignements sur l'état des assiégés, engagea le roi d'Aragon à entrer lui-même dans la ville et à conférer avec Raimond Roger. Le jeune vicomte, après l'avoir vivement remercié, lui dit : « Si vous vou-
» lez traiter pour moi quelque ajustement, dans la forme et la ma-
» nière qui vous paraîtra convenable, je l'accepterai et je le tiendrai
» pour fait, sans aucune contradiction ; car je vois bien qu'à la longue
» nous ne pourrions tenir dans cette ville, à cause du si grand nombre
» d'hommes de la campagne, de femmes et d'enfants qui s'y sont réfu-
» giés : nous ne saurions le compter, et ils meurent tous les jours par
» grands troupeaux. Mais s'il n'y avait que moi et mes gens, je vous
» jure que je me laisserais plutôt mourir de malefaim que de me rendre
» au légat. » Lorsque le roi d'Aragon eut rapporté ce discours à l'abbé de Cîteaux, celui-ci jugea mieux quelle sorte de propositions il devait faire à un homme généreux, pour être sûr qu'elles ne fussent pas acceptées ; car il n'osait pas rebuter absolument un médiateur tel que le roi d'Aragon, et cependant il ne voulait point d'une paix qui aurait suspendu les massacres. Il fit donc dire au vicomte que le seul terme qu'il pût lui accorder, c'était de le laisser sortir, lui treizième de la ville, en abandonnant tout le reste des bourgeois et des soldats à son bon plaisir. « Plutôt que de faire ce que me demande le légat, répon-
» dit Raimond Roger, je me laisserais écorcher tout vif ; il n'aura pas
» en son pouvoir le plus petit seulement de ma compagnie, car c'est
» pour moi qu'ils se trouvent tous en danger. » Pierre II approuva la générosité de son neveu, et, se tournant vers les chevaliers et les bourgeois de Carcassonne, auxquels ces conditions avaient aussi été annoncées, il leur dit : « Vous savez désormais ce qui vous attend ; songez
» à vous bien défendre, car qui se défend, trouve toujours bonne merci à la fin [1]. »

A peine le roi d'Aragon fut-il parti, que les croisés donnèrent un assaut aux murailles ; ils s'efforçaient de remplir les fossés de fagots qu'ils apportaient en s'encourageant par de grands cris ; mais dès qu'ils approchaient des murs, les assiégés répandaient sur eux des flots d'eau ou de l'huile bouillante ; ils les accablaient de pierres et de projectiles

[1] Historia de los faicts de Tolosa, p. 15.

de tout genre, et les forçaient à reculer. L'attaque se prolongea et se renouvela à plusieurs reprises ; mais les assaillants furent enfin obligés à se retirer avec une grande perte. Le temps approchait où la plupart des croisés auraient fini leurs quarante jours de service ; ils avaient compté sur un miracle en leur faveur, et déjà ils avaient été repoussés dans deux assauts. Le légat remarqua dans son armée quelques symptômes de découragement ; il chargea donc un gentilhomme, parent du vicomte, qui se trouvait auprès de lui, d'entrer à Carcassonne et de renouer les négociations. De son côté Raimond Roger désirait fort une capitulation honorable ; il commençait à voir manquer l'eau dans les citernes de la ville, que la chaleur extrême de la saison avait desséchées. Il sentait si vivement son bon droit, qu'il ne pouvait croire que l'injustice dont il était victime n'excitât enfin, lorsqu'elle viendrait à être connue, la commisération des grands seigneurs et des hommes d'église que le seul zèle du christianisme avait armés contre lui. Il se persuadait qu'il lui suffirait d'être entendu pour aplanir toutes les difficultés qu'il avait rencontrées jusqu'alors, et il demanda seulement, au médiateur qui s'était présenté, de lui procurer un sauf-conduit pour se rendre au camp des croisés. Il obtint en effet du légat et des seigneurs de l'armée la garantie la plus complète pour sa sûreté et sa liberté, et la promesse des croisés fut confirmée par des serments ; alors il sortit de la ville avec trois cents chevaliers qui lui servirent de cortége, et il vint se présenter à la tente du légat, où étaient rassemblés, tous les principaux seigneurs de l'armée. Après avoir défendu devant eux sa conduite avec beaucoup de force et de noblesse, il déclara qu'il se soumettait, comme il s'était toujours soumis, aux ordres de l'Église, et qu'il attendait la décision du conseil.

Mais le légat était bien pénétré de la maxime d'Innocent III, que *c'est manquer à la foi que de garder la foi à ceux qui n'ont point de foi.* Il fit arrêter le jeune vicomte avec tous les chevaliers qui l'avaient suivi, et le confia à la garde de Simon de Montfort. Il comptait par trahison porter la terreur dans l'âme des habitants de Carcassonne ; toutefois l'effet de cette terreur fut justement de lui soustraire les victimes qu'il destinait aux bûchers. Les bourgeois connaissaient une issue secrète pour s'échapper de leur ville, c'était un souterrain de trois lieues de longueur, qui de Carcassonne va jusqu'aux tours de Cabardès. Pendant la nuit, ils s'échappèrent tous par cette caverne, abandonnant toutes leurs richesses à l'avidité de leurs ennemis. Le lendemain matin,

les assiégeants s'étonnèrent de ne voir paraître personne sur les murs de la ville; il leur fallut quelque temps cependant avant de reconnaître qu'elle était absolument déserte. Ils y entrèrent alors, et le légat prit possession du butin au nom de l'Église, excommuniant ceux des croisés qui en auraient détourné la moindre partie. Cependant il crut aussi devoir dissimuler l'espèce de supercherie à laquelle il avait eu recours, et qui lui avait mal réussi. Il annonça que le 15 août, jour de l'occupation de la ville, il avait signé une capitulation, en vertu de laquelle il avait laissé sortir tous les habitants en chemise; il crut aussi convenable, pour l'honneur de la sainte Église, de ne pas donner lieu de supposer que tous les hérétiques lui avaient échappé. Ses coureurs avaient rassemblé dans les campagnes un certain nombre de captifs : parmi les fugitifs de Carcassonne, quelques-uns avaient été atteints et ramenés à son camp; enfin il avait entre ses mains les trois cents chevaliers qui avaient accompagné le vicomte : entre eux tous il fit choix pour ses échafauds de quatre cent cinquante hommes ou femmes qui pouvaient être sucpects d'hérésie; et en fit brûler vifs quatre cents, et fit pendre les cinquante autres [1].

Le but principal de la croisade était atteint; le comte de Toulouse, qu'on avait accusé de favoriser les hérétiques, s'était soumis aux dernières humiliations pour faire sa paix. Le vicomte de Narbonne, pour éviter la visite des croisés, avait publié contre les hérétiques des lois qui passaient en rigueur les demandes mêmes de l'Église [2]. Le vicomte de Béziers était prisonnier; ses deux plus fortes villes étaient détruites, et la plupart de ses châteaux ne contenaient plus un seul habitant. Les seigneurs français qui, pour gagner les pardons de l'Église, avaient marché à la croisade, commençaient à sentir quelque honte de tout le sang qu'ils avaient versé, et de leur parole qui avait été faussée; les chevaliers et les soldats, ayant accompli le temps de leur service, de-

[1] Les récits des anciens historiens sont si contradictoires sur la prise de Carcassonne, qu'on a peine à y reconnaître le même événement. J'ai suivi l'histoire en langue provençale des grands faits d'armes de Toulouse, p. 16, 17, 18; et j'ai attribué au désir du légat d'accréditer un compte rendu plus honorable pour lui, la narration des suivants. Epistolæ Innocentii III, apud Petrum Val.. Ed. 1615, p. 322. — Præclara Francor. facinora. p. 765. — Guillelmi de Podio Laurentii, cap. 14, p. 674. — Petri Vall. Cern. Albigens., cap. 16, p. 571. — Philippidos, lib. VIII, p. 220. — Cæsar Heisterbachiensis. lib. V. cap 21. — Il semble que les auteurs de l'Histoire du Languedoc en ont jugé de même. Liv. XXI, chap. 61, p. 172. Voyez encore Rob. Altissiodor., t. XVIII, p. 276.

[2] Histoire du Languedoc, liv. XXI. chap. 58, p. 169.

mandaient à retourner chez eux. Cependant l'abbé de Cîteaux, légat du pape, sentait seul qu'il n'en avait point fait assez. Les sectaires étaient glacés de terreur; ils se cachaient, ils se tairaient longtemps, même après le départ des croisés; mais enfin ils n'étaient pas détruits; leurs opinions circuleraient encore en secret; le ressentiment pour les outrages déjà soufferts les aliénerait toujours plus de l'Église, et la réforme éclaterait de nouveau. Pour faire retrograder la civilisation, pour faire perdre la trace d'un grand progrès de l'esprit humain, ce ne sont pas quelques milliers de victimes qu'il suffit de sacrifier comme un exemple; il faut tuer la nation, il faut faire périr en même temps tout ce qui a participé au développement de la pensée et des connaissances, et n'épargner tout au plus que ces hommes de peine, dont l'intelligence est bien peu élevée au-dessus de celle du bétail dont ils partagent les travaux. L'abbé Arnaud ne se trompa point sur les moyens qui devaient conduire au but qu'il se proposait.

Arnaud-Amalric, chef de l'ordre de Cîteaux et légat du pape, ayant assemblé un conseil des croisés, leur demanda de disposer des conquêtes qu'ils venaient de faire, en faveur d'un prince qui achevât d'extirper l'hérésie, et il offrit d'abord les vicomtés de Béziers et de Carcassonne à Eudes III, duc de Bourgogne; mais celui-ci refusa, en disant: « Qu'il » avait prou de terres et seigneuries, sans prendre celle-là, ne déshé- » riter ledit vicomte; et qu'il lui sembloit qu'on lui avoit déjà fait » assez de mal, sans prendre encore son héritage. » Ce noble refus piqua d'honneur les autres grands seigneurs: le comte de Nevers et le comte de Saint-Paul, auxquels le légat fit les mêmes propositions, lui tinrent le même langage. L'abbé de Cîteaux, pour donner plus de poids à ses offres, se fit adjoindre deux évêques et quatre chevaliers, et le conseil des croisés convint que ces sept commissaires régleraient le sort des pays conquis. En leur nom, Arnaud offrit alors ces mêmes souverainetés à Simon de Montfort, comte de Leicester. Ce seigneur d'un château à dix lieues de Paris, était le chef d'une maison illustrée depuis deux siècles, et que quelques-uns font naître d'un fils naturel du roi Robert [1]. Il avait possédé le comté d'Évreux, qu'il avait depuis peu d'années vendu à Philippe-Auguste, et sa mère, qui était anglaise, lui

[1] Præfatio Camuzatii Tricassini in Petrum Vallis Cern. Mon. — Pierre de Vaux-Cernay, l'historien de la croisade, était moine bernardin, ou de l'ordre de Cîteaux; son couvent était situé auprès de Montfort-l'Amaury. Il était vassal de son héros, Simon de Montfort, qu'il suivit à la croisade.

avait laissé en héritage le comté de Leicester. Il s'était distingué à la quatrième croisade, dont il était tout récemment revenu : habile guerrier, austère dans ses mœurs, fanatique dans sa religion, inflexible, cruel et perfide, il réunissait toutes les qualités qui pouvaient plaire à un moine. Il était trop ambitieux pour repousser l'occasion qui lui était offerte de s'élever au rang des grands feudataires ; il se crut cependant obligé de feindre et de refuser, bien sûr qu'on vaincrait cette répugnance simulée. Il eut en effet le plaisir de voir les évêques se jeter à ses genoux, pour obtenir de lui qu'il acceptât ce qu'il désirait le plus [1].

Simon de Montfort prit alors possession des provinces que le légat lui offrait en don ; il reçut l'hommage de ceux des vassaux des deux vicomtés de Béziers et de Carcassonne, que la terreur avait amenés au camp des croisés, et qui s'empressèrent, à ce prix, de faire leur paix avec l'Église. Il imposa à ses nouveaux États un cens annuel, payable à la cour de Rome, et il publia des ordonnances rigoureuses contre ceux de ses sujets qui ne s'empresseraient pas de se faire relever de l'excommunication [2]. Cependant la guerre n'était pas terminée; plusieurs châteaux, aux portes mêmes de Carcassonne, servaient de refuge aux hérétiques, tandis que chaque jour des bandes nombreuses de croisés, ayant achevé le temps de service auquel ils s'étaient engagés, abandonnaient l'armée. Le comte de Nevers repoussa toutes les sollicitations du légat, et repartit précisément au terme de ses quarante jours. Le comte de Toulouse en fit autant ; le duc de Bourgogne consentit à prolonger quelque peu la campagne ; il assista à la prise de possession faite par Simon de Montfort, de Fanjaux, de Castres et de Lombers, et à l'attaque du château de Cabaret, d'où les croisés furent repoussés avec perte ; mais trois jours après cette dernière affaire il reprit le chemin de son pays [3].

Malgré le départ du plus grand nombre des croisés, il restait à Simon de Montfort assez de soldats pour continuer la guerre : les uns venaient de ses fiefs, ou de ceux de la famille de sa femme ; car vers l'an 1190, il s'était allié à une maison puissante, aux portes mêmes de Paris, par son mariage avec Alix, fille de Bouchard de Montmorenci ; d'autres s'attachaient à la fortune d'un général habile qui leur promettait de fréquentes occasions de pillage, et peut-être des établissements durables dans un pays de conquête : plusieurs enfin obéissaient toujours unique-

[1] Hist. de los faicts de Tolosa, p. 19.—Petri Vallis Cern. Hist. Alb. c. 17, p. 572.
[2] Pr. de l'Hist. du Lang. 213.— [3] Petri Hist. Albig., cap. 20-25, p. 574 et suiv.

ment à ce même fanatisme qui les avait conduits d'abord à la croisade. Pendant le reste de cette campagne, Simon de Montfort dirigea leurs armes contre le comte de Foix, qui, aussi bien que le vicomte de Carcassonne, s'appelait Raimond Roger. Ce comte devait être âgé de près de cinquante-cinq ans; il régnait depuis 1188, et il avait accompagné Philippe-Auguste à la troisième croisade. Il possédait la plus grande partie de l'Albigeois, qu'on regardait comme le foyer des nouvelles doctrines, et il était lui-même accusé de les avoir secrètement adoptées. Dans la première terreur qu'avait répandue le massacre de Béziers, le comte de Foix n'osa point tenir la campagne; il se retira dans la partie la plus inaccessible de ses États, tandis que le clergé catholique de ses principales villes s'empressait autour de Simon de Montfort. Celui-ci fut reçu sans combat dans Pamiers et dans Alby. Le château de Mirepoix lui fut aussi livré, et Montfort en investit Guy de Lévis, son maréchal, à la postérité duquel ce fief est demeuré avec le titre de comté. Le comte de Foix, encore troublé d'un orage qui commençait cependant à s'éloigner de ces contrées, demanda à traiter. Simon de Montfort, qui sentait ses forces réelles diminuer chaque jour, et que son fanatisme n'aveuglait jamais sur les convenances de sa politique, agréa ses propositions; et pendant quelques semaines, vers la fin de l'année 1209, la guerre parut suspendue sur cette frontière [1].

Cependant Simon de Montfort gardait dans ses prisons le souverain légitime des États dont il venait de s'emparer. Il avait pu remarquer, parmi ses compagnons d'armes eux-mêmes, que la pitié pour ce prince avait déjà succédé à la fureur; ses voisins l'aimaient, ses sujets le regrettaient; son parent et son seigneur, le roi d'Aragon, pouvait vouloir reprendre sa protection. Simon de Montfort donna les ordres nécessaires pour que le vicomte Raimond Roger mourût de dyssenterie le 10 novembre, dans une tour du palais vicomtal de Carcassonne, où il était soigneusement gardé; ensuite il eut soin de faire exposer son corps aux yeux de ses sujets, et de lui faire des funérailles honorables; ce qui n'empêcha point que la voix publique ne l'accusât de l'avoir fait empoisonner, et qu'Innocent III lui-même ne reconnût qu'il avait péri de mort violente [2].

[1] Petrus Vallis Cern Hist. Albig., cap. 23, p. 576.

[2] Et morit, coma dit ès, prisonnier, donc fouc bruyt per tota la terra, que lo dit conte de Montfort l'avia fait mourir. — Historia de los faicts de Tolosa, p. 20. — Guillelmus de Podio Laurentii, cap. 14, p. 675. — Innocentii III Epist., lib. XV, Ep. 212. — Hist. du Languedoc, liv. XXI, chap. 75, p. 183.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME TROISIÈME

TROISIÈME PARTIE (SUITE)

LA FRANCE CONSIDÉRÉE SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

Chapitre XIII. *Progrès de la puissance de Louis le Gros.* 1115-1125. . . 145

FIN DE LA TABLE.

